

**De la démocratie
chez les
prédicateurs de
la Ligue
[microform]**

Charles Labitte

LIREGRATUITEMENT.COM

**De la démocratie chez
les prédicateurs de la
Ligue [microform]**

Charles Labitte

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

INTRODUCTION

Diversité des opinions sur la Ligue. — Nécessité des monographies.

But et plan de ce travail.

Pour rester fidèle au bon sens et à la vérité , un esprit droit est-il forcé , en histoire , d'accepter sans examen tous les jugements reçus, de ne jamais se séparer des idées émises, ou, en d'autres termes, d'adhérer incessamment , et sur tous les points , à la tradition scientifique ? Outre qu'on aurait affaire par là à beaucoup d'opinions contradictoires et qu'on risquerait de tomber dans une sorte de syncrétisme historique , ne serait-on pas nécessairement amené à accorder à ses prédécesseurs, qui étaient pourtant dans des conditions analogues, une sorte d'infailibilité qu'on se refuserait à soi-même? Il semble au contraire que le propre de l'érudition véritable soit de contrôler les assertions antérieures , de les redresser quand elles sont fausses par des recherches plus approfondies , par des investigations plus sérieuses. Cette perpétuelle intervention de la science dans ses propres conquêtes est légitime et nécessaire. Les jugements en histoire ne sont pas toujours sans appel , les arrêts ne sont pas toujours inflexibles, et les générations se montrent quelquefois plus indulgentes pour les morts que n'étaient les tribunaux solennels de l'Egypte.

Mais tout en reconnaissant à l'érudition le droit de revenir sur elle-même, de s'amender quelquefois, de se compléter; tout en

récusant la prescription en histoire , il importe de protester, au nom de la simple raison et par la logique des faits, contre ces systèmes aventureux qui, trouvant trop étroit encore le domaine du présent , se rejettent volontiers sur les temps accomplis et transportent, comme périodiquement, dans le passé, des théories individuelles et absolues. C'est surtout des réhabilitations que je me défie ; en littérature elles ne peuvent blesser que le goût : en histoire elles ont chance de porter atteinte à la morale.

De notre temps, si on a essayé de rabaisser beaucoup de gloires , on a en revanche refait un piédestal à bien des réputations compromises, on a justifié plus d'un souvenir désastreux : plusieurs ont pris à tâche de décrier ce que les précédents historiens avaient loué, et d'admirer où ils avaient été sévères. Ici, pour être nouveau, il a fallu absoudre avec enthousiasme , là dénigrer avec aigreur.

Si ces tendances à contredire systématiquement l'opinion reçue ont jamais été manifestes, c'est à propos de la Ligue. Le xviii^e siècle avait gardé sur ce triste épisode de notre histoire l'avis défavorable des écrivains de Louis XIV. On n'a tenu aucun compte de cette tradition de deux siècles. La Ligue a été réhabilitée de notre temps , réhabilitée au nom de l'absolutisme, au nom de la théocratie, au nom des idées radicales. Cela peut paraître étrange ; je vais citer : il ne s'agit pas de noms obscurs.

On lit dans un livre de M. de Bonald, publié en 1817 : « Nos rois, depuis Henri IV, et nos philosophes, ont de concert décrié la Ligue ; ceux-ci , parce qu'elle avait empêché la démocratie calvinienne de s'établir en France, ceux-là, parce qu'elle avait fait de la religion de l'État une condition nécessaire de la royauté ; ce qui, au reste, a été fait en Angleterre et ailleurs pour la religion

protestante. En effet , si les ligueurs de la cour voulaient un roi lorrain ou espagnol , les ligueurs

INTRODUCTION, § I. m

de la France voulaient un roi catholique. Quand la religion était attaquée, on ne séparait pas la royauté de la religion. Aujourd'hui que la légitimité est méconnue , on ne sépare pas la royauté de la légitimité. La France voulait alors, comme elle veut aujourd'hui, la royauté, et consacrée par la religion, ou affirmée par la légitimité. L'objet est le même, les motifs sont différents ; les ligueurs de ce temps seraient les royalistes du nôtre, et l'auteur connaît des familles qui en offrent l'exemple (1). »

M. de La Mennais , à son tour, dans le plus entraînant de ses pamphlets ultramontains : *Des Progrès de la révolution et de la guerre contre VÉglise* (2) , disait en 1829 : « Jamais on n'aperçut mieux à quel point le catholicisme empreint dans les âmes le sentiment de la liberté , sans néanmoins altérer le principe nécessaire de la soumission au pouvoir légitime, qu'à l'époque trop peu connue de la Ligue, l'une des plus belles de notre histoire. » M. de La Mennais continue longtemps sur ce ton , et si sa sympathie pour les ligueurs est sobre de preuves, elle n'est pas sobre d'affirmations ; c'est tout un développement historique où l'éclat de la forme , par malheur, ne suffit pas à couvrir ce qu'il y a au fond d'inexact et de paradoxal.

En 1829, M. de La Mennais assurait que la Ligue « avait replacé la monarchie sur ses bases », et, par secret instinct peut-être de l'avenir, il louait alors au nom de la royauté ce qu'il aurait pu louer depuis, ce qu'on a loué à ses côtés au nom de la démocratie. Un autre écrivain, en effet, qui remue aussi beaucoup d'idées et

qui veut faire procéder la réforme politique de la conservation religieuse , a attribué à la Ligue le salut de la France ; c'est la Ligue selon lui qui nous a donné l'unité : « Sans la résistance qu'elle lui opposa.

(1) Pensées sur divers sujets et Discours politiques, par M. de Bonald, 1817, in-8o, t. I, p. 17.

(2) V. OEuvres complètes de M. de La Mennais, 1847, in-8o, t. IX, p. 48 et suiv.

le protestantisme eût partagé le pays en petites principautés indépendantes, en cercles, ainsi que le fut l'Allemagne (1) ».

Ce n'est pas le moment d'examiner s'il y a quelque chose de plausible dans cette dernière opinion ; constatons seulement un point : la Ligue a pu être approuvée simultanément au point de vue monarchique, au point de vue papal, au point de vue républicain. Qu'est-ce à dire? et à qui faut-il croire? quelle bannière suivre? comment démêler la vérité? Est-il vrai que la Ligue ait été tout cela à la fois, ou bien les écrivains dogmatiques ont-ils voulu retrouver, après coup et à plaisir, la confirmation de leurs systèmes dans les faits accomplis? ont-ils cherché à faire, pour ainsi dire, des événements les pièces justificatives de leurs théories ? Quelque chose des contradictions et du pêle-mêle de la Ligue semble s'être reproduit , à notre époque , chez la plupart de ceux qui en ont parlé.

Ce n'était pas dans le dessein d'arriver à un rapprochement perfide et d'amener le sourire par la malice du contraste que je rappelais tout à l'heure des opinions si opposées , la divergence de sympathies en même temps que l'unité d'admiration qu'ont montrée à l'égard de la Ligue quelques auteurs contemporains ,

quelques esprits spéculatifs et absolus ; tant de vues diverses sur une même période, vues également hasardées , je le crains , ont bientôt passé des philosophes aux historiens , puis aux publicistes de second ordre , aux compilateurs de bas étage et même aux abrégiateurs scolaires. Ce qui n'était qu'une assertion jetée au hasard dans un écrit théorique, au profit d'un parti ou d'une secte, s'est trop souvent transformé en aphorismes dans les livres élémentaires. Il est maintenant de bon goût, il est presque à la mode de trouver qu'il y a eu du bon dans la Ligue, et que le xviii^e siècle, qu'on aime à déclarer incompetent en pareille matière , s'est complètement raé-

(1) Bûchez, Hist. parlement, de la Révolut. franc., 1834, in-8o, l. I, pag. 136etsuiv.

II INTRODUCTION, § I. V

pris sur cette phase de notre histoire. A quelque point de vue qu'on se place , je crois, pour ma part, qu'il y a beaucoup à rabattre de cette réhabilitation , tentée tour à tour au nom de la monarchie des Bourbons, au nom de l'omnipotence du saint-siège , au nom de la démocratie catholique.

Sans doute il ne faudrait pas dire avec un autre penseur, M. Ballanche, qu'au temps de la Ligue, « les principes sur lesquels repose toute société (on sait ce qu'entend par là M. Ballanche,) n'avaient reçu aucune atteinte (1) ». Les événements, au contraire, firent alors aux doctrines les plus hardies en tout sens une condition telle , qu'aiguillonnées, les unes par l'esprit de conquête, les autres par l'esprit de résistance , elles durent se produire avec aigreur et dans toute leur force. Par là s'explique, jusqu'à un certain degré, comment , en considérant à leur point

de vue particulier et sous des aspects divers, les troubles de la fin du XVIII^e siècle, les écrivains de parti ont successivement retrouvé dans les idées contradictoires de la Ligue, la confirmation et , pour ainsi dire , les antécédents de leurs idées. L'auteur des Progrès de la révolution contre l'Église a raison de passer par la Ligue pour remonter à Hildebrand : il y a là , en effet , des passions ultramontaines. L'auteur de V Histoire parlementaire est également fidèle à ses tendances quand la souveraineté du peuple l'attire vers l'Union , car les Seize substituaient l'élection au droit divin. Il n'est pas enfin jusqu'à l'auteur de la Législation 'primitive' qui n'ait eu le droit , quoiqu'à moins juste titre, de reconnaître ça et là chez les ligueurs quelques-uns de ses principes extrêmes. Aristocratie et monarchie , ces deux choses se confondent , ou au moins s'appellent nécessairement et se complètent aux yeux de M. de Bonald. Or, la Ligue, si elle n'était guère favorable à la royauté (au moins à une royauté nationale) ,

(1) Essai sur les Instit. sociales. OEuv. in⁴S», t. II, p. 121.

la Ligue voulait l'inquisition , justifiait la Saint-Barthélémy, refusait le libre exercice des cultes et consacrait le privilège plus souvent que l'égalité ; cela eut suffi à l'absoudre, même aux yeux de Joseph de Maistre.

Par malheur, l'historien ne peut s'en tenir à ces jugements sommaires , partiels , et qui ne voient qu'un côté des choses ; n'ayant pas de théorie à compromettre ou à appuyer, il dit ce qui a été, tout ce qui a été ; il n'exalte pas uniquement les hommes ou les faits qui ont ses sympathies ; il ne choisit pas les événements, il ne supprime point ce qui contrarie ses idées ; la vérité est pour lui dans l'ensemble , et non pas dans telle donnée restreinte, dans tel point de vue particulier. C'est une œuvre de sectaire d'arran-

ger la scène, historique comme un théâtre , et , qu'on me passe l'expression , de produire des effets de lumière en laissant les ténèbres à côté.

Je n'ai pas le moins du monde la prétention , on le suppose , de résoudre ici tous les problèmes difficiles que soulève l'histoire de la Ligue. Des esprits éminents ont touché à ces questions sans réussira persuader par la logique, ou à convaincre par l'évidence des faits ; leurs appréciations ont été tranchantes et exclusives. Dans la situation actuelle de la science , au milieu de tant d'opinions contradictoires, de tant de sources diverses et de documents presque innombrables, on peut dire que, par leur multiplicité même et leur opposition , les éléments manquent à l'historien pour se prononcer tout à fait en connaissance de cause. La partie militaire de la Ligue, la turbulence des Seize sont connues, et la bravoure toute française de Henri IV a rendu populaire le récit de ses victoires : on sait aussi les émeutes de Paris , la guerre des partisans provinciaux. Toute l'histoire matérielle et extérieure, pour ainsi dire, est suffisamment éclairée; mais les doctrines, mais l'organisation des partis, et ce que j'appellerai volontiers les institutions de la Ligue, n'ont pas été assez étudiées , et il serait utile que des mono-

INTRODUCTION, § I. VII

graphies vinssent successivement élucider ces points obscurs et vagues. Déterminer exactement, comme on dit aujourd'hui, l'élément espagnol, l'élément italien de l'Union, restituer leur vrai rôle aux parlements , aux communes , redire les menées , la di-

plomatie, les actes, les projets de la maison de Lorraine et des divers prétendants, faire la part de la noblesse, du clergé, du tiers-état; voilà quelques-unes des nombreuses questions préliminaires qui demanderaient une solution.

D'Aubigné a dit quelque part : a II y en a qui se gorgent de lettres et de harangues, d'autres qui s'en dégoustent et donnent du pousse au feu pour aller chercher les combats (1)». J'ai fait comme les premiers, et laissant la partie stratégique et diplomatique, je me suis attaché à la partie oratoire, aux harangues religieuses et politiques, aux doctrines , j'ai cherché à reconstruire l'histoire de la chaire au temps de la Ligue. Il m'a semblé qu'il y avait là plus particulièrement une lacune chez les écrivains qui se sont occupés de cette époque.

En effet, si en parcourant les travaux modernes qui traitent de la France à la fin du xvr siècle, le lecteur est frappé de l'importance considérable conquise alors par la chaire , il l'est bien plus pourtant, quand il recourt aux sources mêmes, de l'influence trop restreinte encore qu'accordent les historiens aux prédicateurs. J'ai donc essayé ici de mettre dans son vrai jour un ordre de faits trop négligé à mon sens ; en un mot, j'ai voulu retracer le rôle de l'éloquence religieuse depuis le commencement de l'Union , en 1576 , jusqu'à l'avènement définitif de Henri IV. Si ce but est atteint , il ressortira implicitement de ces pages que les sermonnaires sont un des éléments indispensables de l'histoire des guerres de religion sous Henri de Valois et sous le Béarnais.

(1) Hist. univ , préf.

Gabriel Naudé, qui était initié à toutes les finesses, à toutes les ruses d'état, à toute la stratégie des gouvernements, se souvenait

sans doute de la Ligue, quand il disait : « C'est un grand chemin ouvert aux politiques pour tromper et séduire la sotte populace que d'avoir des prédicateurs et de se servir d'hommes bien disants, n'y ayant rien de quoi Ton ne puisse facilement venir à bout par ce stratagème (1) ». L'expérience, en effet, avait démontré, sous les précédents règnes, comment la chaire pouvait s'emparer violemment des esprits et diriger les événements par l'opinion.

Les historiens du temps sont d'accord avec les critiques sur la singulière omnipotence, sur l'espèce de dictature exercée par les sermonnaires de la Ligue. De Thou, Davila, Lestoile (2), l'attestent tout comme la Satire Ménippée. L'inépuisable et perçante érudition de Bayle se joint sur ce point à la curiosité toujours éveillée du collecteur Le Duchat, dans ses savants et diffus commentaires sur la Ménippée et sur la Confession de Sancy.

Une des héroïnes de l'Union, M^{me} de Montpensier (3), disait dès 1587 : « J'ai fait plus par la bouche de mes prédicateurs qu'ils ne font tous ensemble avec toutes leurs « pratiques, armes et armées. » Deux ans plus tard, en 1589, l'auteur du Conseil salutaire s'écriait [k] : a Les prédicateurs séditieux ont fait plus de mal que tout le reste, » et Henri IV écrivait : « Tout mon mal vient de la chaire (5). » Cela dura pendant toute la Ligue, et dans les derniers temps de l'Union, Cromé en son célèbre Dialogue n'exa-

y(1) Coups d'État chap. IV.

(2) Lestoile se mettait fort assiduellement au courant des prédications : « Beaux sermons de Paris contre le roy, dit-il, la plupart desquels j'ay extraits de la bouche propre des prédicateurs que

j'allois ouïr fort soigneusement. » V. Journ. de Henri IV, édit. Champ., gr. in-S», 1839, jE[^]. iiO B.

V (3) Lestoile, Journ. de Henri HI, éd. Champollion, p. 231 B.

(4) Pag. 61. — V. plus loin, p. 50.

(5) V. plus loin, p. 122.

INTRODUCTION, § î. IX

gérât pas quand il mettait ces mots dans la bouche du Maheustre : « Qui ne sçait qu'ils ont esté les trompettes de « sédition , vrais boutefeux , coupables de tant de meurtres « qui ont esté commis par toute la France (1). »

Il s'agit donc ici bien plutôt d'histoire politique que d'histoire littéraire.

Toutefois , pas un des écrivains qui ont traité de la littérature religieuse au xW siècle, ne s'est étendu sur les prédicateurs de la Ligue. Ellies Du Pin lui-même , qui , dans sa prolixité, vise d'ordinaire à être complet , s'est renfermé dans un absolu silence.

Les historiens spéciaux de la chaire ont observé la même réserve. Je ne sache que deux érudits qui aient écrit en France sur l'histoire de l'éloquence parénétique , Bail , au xvii^e siècle , dans sa Sapiencia foris prædicans (2) , et Romain Joly au xviii^e dans son Histoire de la Prédication (3). Ces deux livres, plus que médiocres, sont oubliés', et ils le méritent par le vide absolu d'idées , de faits et même de noms propres. Bail a voulu faire une Somme, bien aride, bien rebutante, bien didactique, et il se contente, pour tout jugement, de citer les premières pages du premier sermon de chaque auteur dont il fait sèchement la biographie. De son

côté , Joly a remplacé l'esprit critique par des phrases banales , et il s'est épargné toute espèce de recherches par des lieux communs déclamatoires.

Je n'ai rien pu tirer, on le sent, de la Sapientia foris prædicans, ni de VHistoire de la Prédication. Pour tout renseignement sur la Ligue , Bail s'est borné à des notices parfaitement insignifiantes sur Hilaret et sur Feuardent , notices où il n'est même pas question de l'Union. Joly, d'autre part , après avoir copié dans Bayle quelques détails sans valeur sur Maurice Poncet, se contente d'énumérer dans

'»'^'-i •*Li~"

(1) Ap. Ménipp., éd. de Ratisboune, 1726, in-12, t. III, pag. 553.

(2) Parisiis, 1666, in-i».

(3) Amsterdam, 1767, in-12.

une seule phrase les noms de Boucher, Guincestre , Feuardent, Rose, Pelletier, puis il ajoute pour toute appréciation : « La chaire était devenue la tribune de l'audace et de « la calomnie (1). »

Si je ne m'étais proposé qu'un but exclusivement littéraire, on pourrait trouver que je suis précisément tombé dans Texcès qu'a évité Joly. Il a fait une phrase, j'ai fait un volume. Mais, je le répète, ici c'est plutôt la politique que la littérature qui est en jeu ; il s'agit bien plus encore d'orateurs de parti que de prédicateurs. Les églises s'étaient pour ainsi dire , transformées en clubs, la chaire était devenue une tribune.

Le président Hénault a dit en parlant des innombrables écrits publiés au temps de la Ligue : « Nous sommes curieux, sur parole , de faits dont la plupart ne faisaient peut-être pas alors une grande nouvelle dans le monde. » Cela peut s'appliquer aux pamphlets : dans la pensée d,e Hénault , cela ne s'applique pas sans doute, ou s'applique à tort aux prédicateurs. Les paroles de la chaire étaient prises au sérieux par les contemporains ; nous verrons les résultats qu'elles amenèrent, nous verrons l'influence qu'elles purent exercer.

Comme les sermonnaires transformés en hommes politiques et le plus souvent en tribuns, parlaient de tout, annonçaient les premiers les nouvelles, dirigeaient les factions, et à côté du fait particulier donnaient toujours le précepte , il se trouve que par eux on touche successivement en quelque sorte à tous les côtés de la Ligue , aux événements comme aux doctrines. Leur enseignement de chaque jour, les nombreux traités qu'ils publiaient , leurs relations diverses avec les prétendants , leurs intrigues avec l'Espagne, leurs engagements envers le saint-siège, ces missionnaires venus d'Italie, ces singulières théories démocratiques ou ultramontaines, ces excès, ces violences, puis au dénouement la

(1) Pag. 399 et 401.

INTRODUCTION, § I. XI

réaction royaliste , les représailles de l'absolutisme dans la chaire , tout cela m'a paru offrir une sorte d'ensemble dont il était possible de réunir les éléments dispersés.

La diversité des intérêts soutenus et des thèmes traités par les prédicateurs , le récit minutieux et didactique qui va suivre, me permettront de risquer, en terminant, quelques conclusions générales.

Que faut-il penser de la Ligue au point de vue politique? La monarchie, comme le veut M. de Bonald, la démocratie, comme l'insinue l'école de M. Bûchez, la théocratie, comme le disait hautement M. de La Mennais , ont-elles également concouru à la Ligue, en ont-elles également profité? En un mot, comment faut-il juger le but, comment faut-il juger les résultats de cette longue lutte? Tels sont les problèmes qui se présentaient , pour ainsi dire , au seuil même de notre sujet. Nous les retrouverons après l'avoir traversé.

11 sera à chaque instant question dans ce Mémoire , de la violence toute populaire des prédicateurs ; il y sera question de la démocratie catholique de la Ligue.

On est donc amené bientôt à s'interroger sur ces deux points préliminaires : 1^o L'irruption de la chaire dans les affaires publiques au temps de la Ligue est-elle subite, ne se rapporte-t-elle à rien , ne se rattache-t-elle pas en partie à des causes, à des habitudes antérieures? 2^o Les idées de souveraineté populaire adoptées par les Ligueurs ont-elles des rapports avec les idées analogues, soutenues par quelques

écrivains de la Réforme?

A ces deux questions vont répondre les deux paragraphes qui suivent. J'ai tâché de montrer brièvement, dans le premier , les traditions libres de la chaire chrétienne se perpétuant, se modifiant à travers les siècles qui ont immédiatement précédé Luther,

et éclatant enfin sans frein et sans mesure dans les sanglants dé-
mêlés de la Ligue; j'ai donné

dans le second l'analyse sommaire de quelques pamphlets dé-
mocratiques publiés par les protestants et surtout par les
calvinistes.

C'étaient là les antécédents naturels, les antécédents néces-
saires du sujet que je voulais traiter.

Caractère de la prédication en France, pendant le moyen-5ge.
— Commencement de décadence au XIVe siècle. — L'école gro-
tesque altère la forme de renseignement religieux. — La politique
pénètre dans la chaire. — Attaques contre les pouvoirs. — Liberté
laissée à la parole. — Vaines tentatives de répression.

La prédication a été la plus grande gloire de Téglise de France.
Y a-t-il des noms plus célèbres, dans le christianisme, que ceux
des apôtres de la Gaule? La parole humaine a-t-elle jamais eu au-
tant d'autorité et exercé une plus souveraine , une plus irrésis-
tible influence , qu'à l'époque des croisades et par la voix de saint
Bernard ?

Après l'éclat des premiers siècles , après saint Martin , saint
Hilaire d'Arles , saint Césaire , après tant de lutttes infatigables
contre les hérésies, après les conquêtes des missionnaires comme
Colomban, la gloire de la chaire s'éteignit un instant au milieu
des ténèbres qui voilèrent l'intelligence humaine dans les siècles
postérieurs à Charlemagne. Ce ne furent plus que des homélies
insigniûantes , sèches , côtoyant péniblement le texte biblique à
la manière d'Alcuin. La vie s'était retirée de la chaire chrétienne,
et c'est à peine si les évoques trouvaient encore assez de courage
pour prêcher la résistance aux invasions (1).

(1) A propos du siège de Chartres par Rollon, Wace dit dans le roman de Rou :

Li Eveske Gocelmcs a sovent sarmoné,

A. cbescan prodbome a son pécbié parduné ,

Por la ville desfeiuire è la Cresticnté

{Rou, t. I, p. 80, V. 1579.}

INTRODUCTION, § II. XIII

La prédication retrouva tout son lustre au xip siècle , et revêtit durant cette période deux caractères bien distincts. D'un côté elle se montra active , pratique , populaire , elle fit les croisades ; de l'autre , elle se jeta dans la contemplation , elle fut mystique. Saint Bernard semble résumer en lui ces deux écoles , ou pour mieux dire , ces deux tendances; son génie était fait pour les comprendre. On retrouve en lui la fougue éloquente de l'apôtre et la quiétude ascétique, le goût de l'arène religieuse, et en même temps de la cellule et de ses abîmes. La vie fut pour lui à la fois un combat et une retraite, un combat comme pour Pierre l'Ermite , une retraite comme pour Hugues de Saint-Victor. Cela se comprend. Rien déplus conciliable, en effet, dans les grands hommes chrétiens, que le silence du cloître et le tumulte extérieur de l'église ; ils se réfugient au besoin dans la solitude de leur pensée , et on dirait ces cités bruyantes qui ont au-dessous d'elles de mornes catacombes. C'est là le triomphe de la chaire dans le moyen-âge. Le mysticisme, loin de la rendre immobile , semble donner des forces à son activité pratique.

Ces sermons ascétiques s'adressaient surtout aux moines, à ces moines dont parle Pierre de Celles , et « dont le cou s'était replié en arrière à force de regarder le ciel. » Sermonés ad monachos , ce titre revient à chaque instant chez les écrivains ecclésiastiques du xii^e siècle.

Cela ne devait pas durer. La décadence (je parle de la foi plutôt encore que du talent), commença à se manifester aussitôt après saint Bernard. Déjà Abélard avait offert un type distinct; ce n'étaient plus les métaphores d'étoiles et de roses, ce n'étaient plus les allégories , les tropologies, l'interprétation figurée des Pères et de la Bible. Dans les sermons d'Abélard , le sens littéral et historique de l'Écriture, et non plus le sens mystique , est examiné avec rigueur, avec méthode. C'est un professeur didactique qui ne détourne pas le texte vers les allusions morales, et qui s'en

Xrv LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

tient à une glose pure et simple. Saint Bernard réservait pour ses traités, pour ses lettres, les attaques contre la corruption de quelques monastères; Abélard les produisait dans la chaire même. On a de lui tout un sermon où est dépeint , avec des couleurs vives et âpres, un intérieur de cloître (1). Mais le relâchement monacal était encore une exception ; sainte Claire et saint François d'Assise d'ailleurs allaient établir dans les couvents une sage et ardente réforme.

Avec le xiii^e siècle, le mysticisme de la chaire faiblit rapidement. A la diffusion extatique, aux images , aux vagues élans , aux aspirations de la prière succède une sécheresse extrême. L'influence de la scholastique est évidente ; les sermons visent à la précision, à la régularité, à la classification artificielle des rai-

sonnements. L'abus devint même tel que Jacques de Cessoues, l'un des sermonnaires les plus renommés du temps , publia un livre de morale calqué sur le jeu d'échecs. On écrivit dès-lors beaucoup de sommes, de manuels à l'usage des prédicateurs , ce qui donna aux sermons un caractère uniforme et enferma la science parénétique dans les formules étroites et pédantesques de l'école.

En subissant l'envahissement de la scholastique, la chaire montra qu'elle était prête à abdiquer son caractère propre et à donner successivement place à tous les éléments , aux éléments les plus contradictoires. Les trouvères eurent leur tour comme les logiciens subtils ; les rimes firent rivalité aux syllogismes. On prêcha en vers, et plusieurs de ces singuliers monuments nous sont parvenus.

C'est au XIII^e siècle aussi que la langue macaronique commence à envahir les sermons. Gilles d'Orléans dit en prêchant devant Philippe-le-Hardi : « *Prædicatores tenentur ramentevoir statum ecclesiæ* (2) . » La double tendance de la chaire éclate dans ces simples mots ; le fond va devenir sa-

(1) V. Abelardi Opéra, 1616, in-i», serm. XXI, de Joanne Baptista.

(2) Daunou, ap. Hist. litt. de la France, t. XVI, p. 165.

INTRODUCTION, § II. XV

tyrique, la forme familière. Ce n'est point Olivier Maillard, comme on le dit d'ordinaire, qui, au temps de Louis XI, a intro-

duit dans la prédication cet idiome bigarré , ce mélange étrange de latin et de français. Sans vouloir rechercher les origines du macaronisme, sans remonter jusqu'à ce drame des Vierges sages et Vierges folles, rapporté par Raynouard au x^e siècle, on peut dire que Gilles d'Orléans a, l'un des premiers , compromis le langage sérieux et grave de l'éloquence chrétienne.

C'était un signe de décadence. A mesure que la foi s'altérait dans les esprits, la forme de l'enseignement religieux se modifiait ; jusque-là , le verbe catholique ne s'était guère adressé du haut de la chaire qu'à des convictions profondes, et s'abstenant à dessein du côté actuel et pratique, il s'était volontairement enfermé dans les hautes formules de la morale théologique et de l'ascétisme claustral. En pénétrant dans les détails de la vie contemporaine , en voulant reprendre directement les vices et la licence croissante, la prédication descendit des hautes sphères et se mêla au tumulte du monde. Le clergé était devenu ambitieux et corrompu. Cette dégradation se reproduisit dans la chaire : les efforts des dominicains furent stériles. L'un des mystiques continuateurs de saint Bernard, Hélinand de Froidmond , auquel le Cantique des Cantiques inspirait encore de si rêveuses homélies , réclamait en même temps, avec violence, la domination temporelle de l'église (1). Cette préoccupation des intérêts matériels s'immisça de plus en plus dans les sermons , et devint si manifeste que le trouvère , en sa malice, eut droit de constater la triste influence de l'argent,

du denier :

Denier fet presires desréer,

Et iij messes le jor chanter...

Dans denier fet les granz sermons (2).

(1) Bist. litt. t. XVm, p. 87 et suiv.

(2) Jongleurs et trouvères publ. par M. Jubinal, 1835, in-8o, p. 97.

Les images vulgaires, les traits familiers, les expressions grotesques, les sorties véhémentes, avaient remplacé presque partout la parole ascétique de Bonaventure, Féloquence entraînant de Bernard. Nicolas de Clémangis, Gerson, Pierre d'Ailly, essayèrent en vain de maintenir à la prédication son rang et son caractère. La réforme qu'ils voulaient établir dans la discipline et dans l'organisation sacerdotales, réforme sage qui eût peut-être prévenu la sanglante scission de Luther et de Calvin, échoua contre le fatal entraînement de l'époque. Ces grands esprits, l'honneur de la chrétienté d'alors, ne furent pas plus heureux pour la chaire. La chaire avait dès longtemps perdu toute retenue, toute dignité.

D'un côté, Dante s'écriait avec amertume ; « Maintenant on s'en va prêcher avec des mots plaisants et des bouffonneries, et pourvu qu'on fasse beaucoup rire, le capuchon s'enfle et l'on ne songe pas à autre chose ; mais il se cache au fond de ce capuchon un oiseau tel, que, si la foule le voyait, elle douterait à quel point elle a foi (1). » D'autre part, le caustique Boccace disait un peu plus tard, dans les dernières pages du Décameron : « Considérant que les sermons faits par les prédicateurs pour reprendre le peuple de ses péchés sont le plus souvent aujourd'hui pleins de gausseries, de railleries et de brocards, j'ai cru que les mêmes choses ne seraient pas mal séantes en mes contes que j'ai écrits pour chasser la mélancolie des dames (2). » Où en

(1) Ora si va con molli e con isccde

A predicare , e pur che ben si rida, GoDlia il capuccio , e più non si richiede. Ma laie uccel nel t)eccliello s'annida, Che, se il volgo il vedesse , vederobbe

La perdonanza, di che si coniida

Parad. c. xxix, v. 115 e seg,

(2) ... E considerato che le prediche falle da' frali per riniorder délie lor colpe gli huomini, il più oggi piene di molli, e di ciancc, e di scede si veggono, estimai , che quegli medcsimi non islessen maie nelle mie novelle , scritte per cacciar la maliuconia delle femmine. (Decam.y Conclusion.)

INTRODUCTION, §11. XVII

était donc tombée l'éloquence chrétienne, l'éloquence de saint Ambroise et de saint Césaire? Qu'on y songe! Dante et Boccace sont du même siècle ; l'un représente le passé, l'autre l'avenir. La foi du moyen-âge qui s'achève semble se résumer dans la Divine Comédie j le cynisme mordant, les satires bouffonnes du temps de Luther s'annoncent déjà dans le Décameron. Eh bien, Dante et Boccace attaquent également et constatent l'abaissement de la chaire, le premier avec une tristesse amère et au nom des croyances antérieures, l'autre avec cette gaieté sans frein, cette verve contre les moines, dont héritèrent au xvi' siècle les Reuchlin, les Hutten, les Henri Estienne, tous les pamphlétaires de la Réforme. La décadence des doctrines, la trivialité de l'expression nous sont attestées de toutes parts.

La littérature religieuse du xiv^e siècle n'a plus tout à fait le même caractère que celle des époques précédentes. Sans doute beaucoup d'esprits distingués se réfugient dans la contemplation ; les âmes d'élite éprouvent plus que jamais le besoin de la solitude, Pétrarque lui-même en fait l'éloge. Le mysticisme atteint ses limites avec Catherine de Sienne, avec Tauler, avec Ruysbroek; l'austérité des pénitences arrive aux derniers excès chez les Flagellants. Mais la vie réelle des peuples d'alors, la marche de la société ne sont pas là. En politique, en religion, en littérature, le xiv^e siècle, ainsi que le xv^e est un temps d'initiation et d'enfancement, un temps de travail sans relâche et pourtant de travail stérile, comme l'a remarqué M. Guizot (1).

On le sent, la chaire reproduisit ces aspirations confuses vers un avenir inconnu: on s'avoisinait des siècles positifs et railleurs ; elle se préoccupa des affaires du monde, elle ne s'interdit plus les plaisanteries. Les allures des prédicateurs devinrent de plus en plus libres, et les moines se mirent à critiquer le haut clergé. Sous Philippe VI, les franciscains,

(1) Hist. de la civilis. en Europe⁸ leçon.

ces ardents apologistes de la pauvreté, allèrent jusqu'à attaquer dans leurs sermons la rapacité de Jean XXII, et jusqu'à nier son orthodoxie. Les arrêts de la Sorbonne furent impuissants.

Vincent Ferrier, au milieu des ardentes et nombreuses missions de son apostolat, acheva de séculariser la prédication, en s'adressant exclusivement au peuple même, dans des discours simples, pleins d'une naïve expansion et appropriés directement à l'auditoire. Jacques de Lausanne, en de véhémentes déclamations, où l'on rencontre déjà un mélange continu de mots latins

et français, ainsi que d'expressions grotesques, acheva l'œuvre et réduisit la science parénétique aux libres proportions d'un enseignement populaire. Cette école, diversement continuée, domina dès-lors et tint le sceptre.

Dans les premières années du xv^e siècle Tavénement de la politique active et actuelle dans la chaire devient manifeste. C'est une véritable irruption. Les vrais précurseurs des sermonnaires de la Ligue, sont les sermonnaires du temps des Armagnacs et des Bourguignons, du temps du grand schisme d'Occident. C'est déjà la même violence de langage, le même cynisme, la même vénalité (jelecrains); ce sont les mêmes doctrines sanguinaires. Les antécédents de notre sujet sont trouvés (1).

(1) Ce rapport n'a pas échappé aux sagaces auteurs de la Satire Ménippée. Pithou dit, dans la belle harangue qu'il prête à d'Aubray : «Quiconque lira les factions de Bourgogne et d'Orléans, y verra nostre misérable siècle naïvement représenté. Il y verra nos prédicateurs boutefeux, qui ne laissèrent pas de s'en mesler, comme ils font mainienanl, encores qu'il ne fusl nullement question de religion : ils preschoient contre leur roy, Us le faisoient excommunier comme ils font maintenant; ils faisoient des propositions à la Sorbonne contre les bons citoyens, comme ils font maintenant; et pour de l'argent, comme ils font maintenant. Notre mignon, le feu duc de Guyse, y est représenté en la personne du duc de Bwirgogne, et nostre bon prolecteur le roy d'Espagne en celle du roy d'Angleterre.» (V.Grosley,Fiede Pierre Pithou, Paris, 1756, in-12. T. 1, p. 300.)

INTRODUCTION, § II. XIX

Dès 1402 , Gourtecuisse ose déclarer en chaire que le duc d'Orléans est le fauteur des schismatiques. Trois ans plus tard , Jacques Legrand , prêchant devant ce prince et devant la reine , attaque sans mesure les mœurs de la cour , et déclare que c'est la demeure de Vénus, domina Venus. Charles VI veut entendre à son tour le hardi religieux , et Legrand alors va bien plus loin ; il s'écrie que les tailles ne servent à rien , et que le roi est vêtu du sang et des larmes du peuple : Te induere de substantia , lacrymis et gemitibus miserrimœ plebis (1).

Le parti des Bourguignons eut bientôt ses orateurs gagés. Ce fut le règne de la scholastique haineuse. Clercs , gradués, docteurs fanatiques , tout le peuple turbulent des Écoles se mêla par la parole aux débats des partis. Fermer les chaires, interrompre les sermons, c'était le recours habituel du clergé, de l'Université, quand leurs privilèges étaient oubliés , quand on ne se conformait pas à leurs conseils. Ce silence séditieux était sinistre ; car le peuple voulait à toute force avoir ses prédicateurs ordinaires , et il aurait plutôt recouru à la révolte.

La politique ne tarda pas à tenir toute la place dans les sermons. Les citations se mêlèrent aux arguties , le pédant tismede l'érudition au pédantisme de la dialectique. Triste époque, époque de disputes armées, d'argumentations stériles , de polémique furieuse.

Quand le duc de Bourgogne eut fait assassiner le duc d'Orléans , on sait qu'il trouva un apologiste de son crime dans Jean Petit (2). Le curé Boucher, au temps de la Ligue, prêchera aussi et dogmatisera l'homicide. Tandis que Gerson

:if

(1) Félibien, Hist. de Paris, t. II, p. 734. Cf. Rel. de St.-Denis, ap. Michelet, Hist. de Fr., t. IV, p. 121 et suiv.

(2) Bayle veut que Jean Petit ait été tout simplement prêtre séculier, tandis que M. Michelet le fait cordelier {Hist. de Fr., t. IV, p. 169 et suiv.}. Bayle cherche également à établir la vénalité de Petit, tandis que M. Michelet croit au désintéressement de ce fanatique.

osait faire Toraison funèbre de la victime , l'insolent prédicateur justifia le meurtrier. On a l'infâme et interminable harangue de Petit. Monstrelet la rapporte tout au long , et se trouve confirmé par le Religieux de Saint-Denis et par Juvénal des Ursins , quoique ces derniers historiens soient bien moins explicites. Rien n'est plus ennuyeux que la magistrale et sanguinaire démonstration de Petit ; rien ne répugne plus que cet amas incohérent de traits burlesques, de déductions subtiles , de faits et d'exemples faussés et lacérés. On en trouve dans M. de Barante une longue et plus que suffisante analyse (1). M. Michelet a réduit à trois arguments tout ce pénible discours :

« 1. Le duc de Bourgogne a tué pour Dieu , ainsi Judith , etc. Le duc d'Orléans n'était pas seulement l'ennemi du peuple de Dieu comme Holopherne , il était l'ennemi de Dieu, l'ami du Diable, il était sorcier (2) ; la diablesse Vénus lui avait donné un talisman pour se faire aimer.

« 2. Le duc de Bourgogne a tué pour le roi. Il a , comme bon vassal , sauvé son suzerain des entreprises d'un vassal félon.

ff 3. 11 a tué pour la chose publique et comme bon citoyen. Le duc d'Orléans était un tyran : le tyran doit être tué. »

La Ligue adoptera ce principe du ttjrannicide ; de même que les Bourguignons, elle sanctionnera le meurtre commis au nom de Dieu et de l'intérêt général , ou si on l'aime mieux , au nom de la théocratie et de la démocratie ; seulement , au lieu de tuer pour le roi , c'est le roi même qu'elle assassinera; voilà la différence et le progrès.

On retrouve à chaque instant la prédication dans cette douloureuse histoire du commencement du xv^e siècle ; la

(1) Hist. des ducs de Bourgogne, 1824, in-S», t. III, p. 108 à 146.

(2) On reproduira le même argument contre Henri III.— V. plus loin, pag. 48 et 94 ; l'identité des doctrines , la ressemblance des procédés sont frappantes.

INTRODUCTION, § II. XX

chaire se mêle à presque tous les événements de quelque importance. Le meurtre commis par le duc de Bourgogne fut tour à tour exalté , maudit, selon le succès ou l'abaissement transitoires des factions. Dès lors , la parole évangélique servit tantôt à défendre , tantôt à attaquer les partis, selon les passions , selon les intérêts , selon le caprice des orateurs. C'est une époque pleine de contradictions, pleine de choses qui se repoussent.

Les plus grands, les plus saints abdiquent leur passé, rétractent sans honte leurs assertions antérieures. Ainsi , durant l'un des triomphes momentanés des Armagnacs, Gerson, qui naguère louait presque le régicide, et qui avait dit en propres termes : « Nulle victime n'est plus agréable à Dieu qu'ün tyran », Gersrni s'écrie, en chaire : « Tout le mal est venu de ce que le roi et la bonne bourgeoisie ont été en servitude par l'outrageuse entreprise des gens du petit état... Dieu l'a permis afin que nous connoissions la domination royale et celle d'aucuns populaires ; car la royale a communément et doit avoir douceur ; celle du vilain est domination tyrannique et qui se détruit d'elle-même (1) ». Singulière inconséquence ! On l'a très-bien remarqué, Gerson, qui cherchait à introduire partout l'élection dans l'Église, et qui voulait faire du principe populaire la base de l'organisation sacerdotale , Gerson proclamait en même temps la légitimité de l'absolutisme dans l'ordre politique.

Je le répète , on se croirait par avance au temps de la Ligue. Les bouchers ont des prédicateurs comme en eurent depuis les Seize ; le carme Eustache Pavilly fut leur principal organe ; ce moine insolent osa réprimander le dauphin en sa propre présence, lui reprocher en face sa paresse, sa dissipation , comme on fit plus tard à Henri III; on eût pu composer un volume de ses invectives : Ex quibus posset cornponi tractatus valde magñius , dit le Religieux de Saint-

(1) Op. éd. Du Pin, t. IV, p. 624 et 658.

Denis. On verra , au temps de l'Union , des conciliabules se tenir chez les prédicateurs; il y en eut aussi dans la cellule du tribun Pavilly, en son couvent de la place Maubert. Pavilly travaillait surtout au profit de sa bourse, assure Juvénal des Ursins ;

c'est une similitude de plus : on rencontrera également sous Henri IV beaucoup de ces natures de moines avides, cruels, entêtés. Je pourrais pousser plus loin ce parallèle. Au temps des Armagnacs, comme au temps de la Ligue, on lut dans la chaire des listes de proscriptions ; sous Charles Vil , des évêques , des prédicateurs se vendaient aux Anglais, comme sous Henri IV d'autres évoques, d'autres prédicateurs se vendirent à l'Espagne. Constatons cependant une différence : à l'époque des Bourguignons, on se permit les attaques les plus indécentes contre cette papauté , que Pétrarque avait osé nommer la mère de l'erreur, madré d'errori; on s'habitua à ne plus respecter le saint-siège. Jean Petit, entre autres, tonna en termes de carrefour « contre les farces et tours de passepasse de Pierre de Lune, dit Benoît. » A l'époque de la Ligue, au contraire, comme on réveillera l'esprit théocratique, le pontificat se verra nécessairement entouré d'hommages. Toutefois ce ne sera là qu'un prétexte : on sait que quand Sixte-Quint mourut, on était sur le point de prêcher contre lui; Philippe II déjà l'avait fait attaquer dans toutes les chaires de l'Espagne (1).

En un mot, la prédication de l'époque de Charles VI fut, en quelque sorte et dans des proportions plus restreintes , le prélude des violences de la chaire pendant la Ligue.

Dans le *De Corrupto Ecclesiæ statu*, Clémangis avait accusé les prélats , le haut clergé , de dédaigner les sermons, d'abandonner la chaire. Les moines, en effet, les mendiants surtout , s'étaient presque exclusivement emparés de l'enseignement religieux et cherchaient à ressaisir leurs succès

(1) Voir plus loin, pag. 85.

INTRODUCTION, § II. XXIII

oratoires , leur puissance des siècles antérieurs , non plus par l'éclat de la parole , par la gravité des doctrines , mais par la libre familiarité du geste , par des déclamations brutales, par l'aigreur de leurs attaques contre le pouvoir. Chaque ville eut ses missionnaires , auxquels l'échevinage donnait de l'argent, des vivres, du bois pour se chauffer; ces orateurs nomades, ainsi qu'on l'a dit, prononçaient leurs discours sur les places publiques, dans les cimetières, et des gardes étaient placés de distance en distance pour empêcher les hommes de se mêler avec les femmes.

Le carme breton Thomas Conecte , brûlé depuis à Rome sous prétexte d'hérésie , mais en réalité pour ses attaques contre la cour du Vatican , Conecte fut le principal héros de ces expéditions parénétiques ; il voyageait sur un simple mulet, et, quoiqu'il se dérobât habilement aux ovations, les peuplades tout entières allaient au-devant lui , tête nue ; on dressait dans chaque cité un échafaud sur lequel il prêchait en plein air, et alors, dans l'enthousiasme du repentir qu'il excitait , les femmes, les hommes venaient jeter, dans de grands feux, qu'on allumait au pied de l'estrade , leurs atours, leurs bijoux , tout ce qui pouvait les distraire de la piété , cartes, dés, jeux de toute espèce. (1).

Dès lors l'école grotesque des Maillard , des Clérée , des Menot (2) , triompha universellement dans la chaire et se répandit dans l'Europe entière ; en Allemagne, où quelque temps avant Luther on en était arrivé , dans l'abus de la scholastique , à lire au prône les Morales d'Aristote au lieu de l'Évangile (3), Geyler prit bientôt pour texte de ses fameux sermons de Wurtzbourg des vers cyniques tirés de

(1) Chron, de Monstrelet, éd. de Buchon in-8o, t. V, p. 197. — Cf. Hist. d'AhbemlU, 1834 in-8o, p. 237, et le Dwt, de Bayle.

(2) On a eu occasion ailleurs d'étudier les principaux représentants de cette école macaronique de la chaire : Menot (Revue de Paris, 12 août 1838), Robert Messier et le Dormi Securè {ihid. 3 fév. 1839), Olivier Maillard {ibid, 26 juill. 1810}, et Raulin {Journ. gén. de l'Inst. publ 28 août 1839).

(3) Not. de LaMonnoye sur la Bihl de Duverdier, au mot Aristote.

la Nef des Fols, de Sébastien Brandt. Un peu plus tard, Latimer mit à la mode dans la Grande-Bretagne cette manière populaire et bouffonne d'enseigner la religion. Audelà des Alpes, l'éloquence triviale régnait depuis longtemps : nous avons vu Dante s'en plaindre avec colère. Cette manière se perpétua ouvertement par Barlette (on sait le proverbe : Nescit predicare qui nesc'it barlettare], et triompha enOn avec éclat dans ce Savonarole (1) tant loué par Comines (2). En se faisant le chef du parti démocratique contre les Médicis et contre l'aristocratie, Savonarole montra l'empire singulier, le prestige auxquels peut arriver un orateur qui sait mettre les idées religieuses au service des idées politiques ; ce moine eût pu renouveler à Florence la destinée de Rienzi et devancer celle de Masaniello ; sa vie, remplie d'aventures bizarres , de péripéties étranges , s'acheva, on le sait, sur un bûcher ; l'histoire ici semble toucher au roman.

On ne parlait plus guère que de politique, même dans les chaires d'Italie, et vingt ans avant Savonarole, Pie V s'était fait amener vingt-deux prédicateurs accusés de se mêler d'affaires d'état , et les avait envoyés aux galères (3).

Mais c'est surtout en France que ces tendances satiriques éclatèrent dans toute leur force ; c'est surtout en France que le contrôle audacieux de la chaire s'exerça à l'égard de tous les pouvoirs; les vices des prélats, des hauts fonctionnaires ecclésiastiques, les simonies, l'abus des indulgences (4), la

(1) V. le curieux art. de Bayle, et M. de Sismondi dans la Biog. univ.

(2) L. VII, eh. 2 et 19.

(3) Chron. de Louis XI, à la suite des Mém, de Comines, éd. de 1706, t. II, p. 245,

(4) Menotdisait: « Essayez de mourir avec votre dûpewie du roi et du pape, et vous verrez si vous ne serez pas dunnés. » Messier à son tour s'écriait : « Quand vous prêchez en vrais pharisiens, vous ne manquez pas de parler des indulgences, et vous regardez comme damnés tous ceux qui ne vont pas baiser les reliques que vous dé|K)sez sur la table des tavernes, où ne sont jamais entrés durant leur vie les Saints dont vous dites que vous jiosst^'dez les restes. » On lit également dans Maillard : « Caphards jargonners, ne tenez-vous i>as vos auditeurs pour soustraire leurs

nîTRODUCTION , § II. XXV

corruption des abbayes, le cumul des bénéfices furent dénoncés par un grand nombre de prédicateurs catholiques, bien avant la Bèf orme. D'où provenaient ces sorties amères, cette manière impudique? On doit les attribuer quelque peu, je crois, à ces passions remuantes, à ces aspirations vers le pouvoir qui se manifestaient alors dans le clergé inférieur^ désormais avide de partici-

per aux affaires tout comme le haut sacerdoce , et de remplir à son tour le rôle agressif que le tiers-état avait joué à l'égard de la noblesse féodale (1). Les élections canoniques, qui avaient conservé les principes de la démocratie dans l'Église , et qui assuraient l'indépendance du clergé de France, par rapport au pouvoir royal et à la papauté, ayant été abolies par le concordat , les prédicateurs, les missionnaires en montrèrent beaucoup d'humour, en prirent occasion d'attaquer la royauté. -^

Nulle part peut-être plus que dans les sermons du temps on ne rencontre de traces vivantes du singulier mouvement du xvr siècle, de cet esprit inquiet, nouveau, remuant, qui venait de donner l'imprimerie à l'intelligence , l'Amérique au commerce, et qui devait se produire avec entraînement dans les luttes de Charles-Quint , dans les guerres de

bourses? Croyez vous qu'avec des milliers de péchés, il suffise de jeter six blancs dans un tronc pour être absous? cela m'est dur à croire et plus dur à prêcher. » Luther a-t-il dit autre chose contre Tetzel? Au point de vue littéraire on a dû juger sévèrement Técole des prédicateurs macaroniques. Mais au point de vue moral et politique, on Ta trop peu ménagée.Cette école, fidèle aux sages doctrines de Gerson,deClémangis, de Pierre d'Ailly, voulait la réforme de la discipline et en même temps le maintien des dogmes reçus.

(1) Cette espèce d'insurrection du tiers-état clérical, si l'on peut dire, contre la féodalité épiscopale est manifeste dans les sermons de Guibert de Tournay : « Prselati induerunt rabiem... spirant sanguinem. Vix esset major crudelitas si leones et ursi potestatem regiminis accepissent... Ignobiles bestiae praelati tyrannidem suam exercent in religiosos quibus detrahunt pauperes

sacerdotes quos dévorant et corrodunt... Saviunt tanlum in tertiam partem... » Les plaintes du peuple contre les exactions de la noblesse, n'ont jamais été exprimées peut-être en termes pareils à ceux-là. (V. Sermones Guilliberti Tornacensis , pet. in-fol. sans titre, chiffre, ni réel. — In synodis, serm. I.)

la Réforme et de la Ligue , comme dans la renaissance des lettres et des arts.

On le sait, le moyen-âge semble tout à fait mourir avec François P^e dont le règne est rempli par l'avènement tumultueux des idées nouvelles ; le fait capital du commencement du XVI^e siècle , c'est la conquête du pouvoir absolu par la monarchie. L'organisation féodale , les gouverneaaents locaux , déjà ébranlés par Louis XI , commencent à s'effacer derrière l'unité monarchique, et François I^{er} peut prodamer pour la première fois dans ses ordonnances la formule du despotisme : Tel est notre bon plaisir.

Eh bien ! la prédication , dans son audace , ne s'effraya point de ces conquêtes du principe royal. Louis XI , luimême n'osa réprimer la licence des sermons. En 1478 , le cordelier Fradin attaqua, dans les chaires de Paris, le gouvernement du prince. Louis XI envoya Olivier le Daim au moine pour lui enjoindre de se taire. Ce fut en vain. Il y eut des attroupements populaires , et quand Fradin, banni, dut quitter la capitale, la foule tout éplorée lui fit escorte, en poussant des gémissements. Il en fut de même d'Olivier Maillard ; Louis XI dépêcha un exprès pour lui notifier qu'il eût à cesser ses attaques , ou qu'on le jetterait dans un sac à la rivière : « Va dire à ton maître , répondit l'insolent prêcheur au messenger, que j'irai plus vite en paradis par eau , que lui avec ses chevaux de poste. » Maillard resta impuni , et, sous Louis XII, il

put encore, avec Jean Standonc, attaquer la royauté et tonner contre le monarque à propos de la dissolution de son mariage.

Tels étaient les libres privilèges conquis à la chaire catholique, par les moines, par les missionnaires. — Durant les guerres de Bourgogne, on avait vu, dans le Nord, les prédicateurs s'immiscer aux élections municipales, aux détails d'administration. Ces attaques contre le pouvoir monarchique, cet envahissement du bas clergé dans la pratique des affaires, étaient un triste symptôme pour le catholicisme,

INTRODUCTION , § II. XXVII

à la veille de la Réforme. C'est à la royauté que le sacerdoce allait avoir besoin iiput à Theure de demander appui contre les efforts du Calvinisme. Or, voici ce qu'un moine d'Évreux, un moine orthodoxe, Guillaume Pépin (1), disait en chaire, bien peu d'années avant que la révolte religieuse éclatât : « Est-ce chose sainte que la royauté ? qui l'a faite ? le diable, le peuple et Dieu ; Dieu, parce que rien ne se fait sans son^ bon vouloir ; le diable, parce qu'il a soufflé l'ambition et l'orgueil au cœur de certains hommes ; le peuple, parce qu'il s'est prêté à la servitude, qu'il a donné son sang, sa force, sa substance, pour se forger un joug. Quelques hommes sortis de ses rangs se dévouèrent à la cause de l'ambition et de l'orgueil. De là l'origine de la noblesse, car les rois s'associèrent les instruments de leurs passions, les premiers nobles, comme Lucifer s'était associé ses démons. Mais, nobles ou rois, quel usage ces maîtres ont-ils fait de leur pouvoir ? Voyez les princes, les seigneurs ; ils pressurent leurs vassaux et ruinent les

marchands, par des droits de péage ; ils volent , et leurs peuples useraient de représailles légitimes , en refusant de payer les impôts. Les rois valent-ils mieux? Non certes. Ils sont prodiges, cruels, ils attentent à la liberté de leurs sujets , et autorisent ainsi les révoltes , car les sujets ont pour eux le droit divin qui créa la liberté. »^ Parce qu'on retrouve ainsi quelques idées révolutionnaires dans des sermons oubliés du xvi^e siècle , est-ce à dire que l'Église alors se fût posée décidément comme l'antagoniste de la royauté? Non, sans doute. Mais il importe de constater qu'à une date antérieure à la Réforme , on pouvait , sans être inquiété , sans être poursuivi , proclamer dans les chaires

(1) V. Guillelmi Pépin Sermones de Destructione Ninivæ y Paris, 1525 in-8o, goth. f. 59, 61, 79 etc. Pépin va jusqu'à invoquer l'époque où il n'y avait pas de rois : « Fuit tempus in quo non fuerunt reges aut principes; sed unus quisque in libertate sua vivebat... Reges postea venientes et forsan primitus tyrannice principautés et régnautes non potuerunt licite auferre a subditis invitis dominia et possessiones eorum.. »

itln

de France , puis imprimer dans les livres , de pareilles doctrines. Les traités démocratiques des calvinistes, la réaction populaire de la Ligue n'allèrent guère plus loin.

Le grand instrument de la Réforme, ce fut la prédication. Luther le sentait bien quand il disait dans le *De servo Arbitrio* : « Que sommes-nous, nous autres? ce qu'on disait de Philomèle : Vox est prætereaque nihil. » Et ailleurs : « Je prêche aussi simplement que possible, je veux que les hommes du commun, les enfants, les domestiques me comprennent; ce n'est point pour les

savants que l'on monte en chaire, ils ont les livres (1). » La parole est le grand levier des révolutions religieuses. Henri VIII le comprit aussi bien que le moine de Wittemberg ; un édit spécial défendit expressément de prêcher en Angleterre sans la permission du roi (2).

En France , la chaire catholique fut au-dessous de son rôle. L'éminent danger que courait l'Église ne rendit pas aux évoques l'activité oratoire. Ronsard avait droit de s'écrier dans son indignation :

Et que diroit saint Paul s'il revenoit ici

De nos jeunes prélats qui tous vivent sans peine,

Sans prêcher, sans prier, sans bon exemple d'eux...

Les dignitaires du sacerdoce abandonnaient aux moines, aux simples et ignorants curés (3) le saint ministère de la

(1) Parmi les qualités que Luther exige d'un prédicateur, il veut qu'il soit beau de sa iwirsonne « afin que les bonnes femmes et les petites filles puissent l'aimer. » (Michelet, Mém. de Luther, in-8o, t. II, p. i25, 126.) Nous sommes bien loin, on le voit, de l'idéalisme du moyen-âge ; ce mot caractérise le xvi« siècle. Bayle dit à peu près la môme chose du hel orateur : « Il n'a pas besoin de la moitié de l'éloquence qui est nécessaire à un prédicateur de i>etite mine pour remporter l'applaudissement. »

(2) Bossuet, Hist. des Variât. 1. VII, § 79.

(3) Jean de Montluc, évêque de Valence, assure dans ses Sermons, 15.59 in-8o, pag. 68i, que sur dix prêtres (il exagère sans doute) il y en avait huit qui ne savaient pas lire, v

INTRODUCTION, § II. XXIX

parole, ou bien ils faisaient faire leurs sermons à des laïques pour les réciter ensuite dans les églises.'C'est ainsi que l'abbé de Rrovi-ler avait recours à la plume sceptique de Corneille Agrippa , dont nous possédons deux sermons sur les reliques, sermons fort édi-fiants sans doute, mais qui font singulière figure au milieu des œuvres bizarres de ce hardi douteur (1). Au lieu de prêcher, les évêques^ les abbés passaient leur temps à la cour, loin des dio-cèses (2). Ce soin de l'enseignement religieux laissé par le haut clergé au clergé inférieur, ne pouvait produire alors que deux ré-sultats, à savoir : des prédications violentes et grotesques, quand parlaient des hommes de conviction qui , peu instruits et sortis des derniers rangs du peuple, voulaient lutter à armes égales contre le langage brutal de la Réforme ; ou des sermons supersti-tieux lorsque montaient en chaire des moines ignorants qui transformaient la foi éclairée des grands siècles chrétiens en une étroite crédulité. On sait avec quelle verve pétillante, avec quelle impitoyable causticité cette double manière a été ridiculisée dans X Apologie pour Hérodoté. Quand Grandgousier interroge les pè-lerins qui avaient été sur le point d'être mangés en salade , et qu'après leur avoir fait raconter les sermons des capharts et f aux prophètes de leur pays, il s'écrie : « M'esbahys si vostre roy les laisse prescher par son royaulme telz scandales,» c'est aussi une évidente insinuation de Rabelais contre les sermonnaires de son temps.

La raillerie burlesque est le langage de ceux qui attaquent ; ce n'aurait pas dû être celui des hommes qui défendaient une cause noble et sainte. La chaire chez les catholiques n'était plus guère

sérieuse , et l'habitude semblait y avoir consacré le ton des Maillard et des Menot ; le grave

(1) V. la spirituelle notice de M. Louandre sur Agrippa. [Journ. génér. de VInstr.pubL du 31 août et du 4 sept. 1839). l ^

(2) V. Prantôme 45e j)isc. sur Franc. /", éd. de Baslien,t. V, p. 224.

L'Hôpital lui-même se laissait aller à dire à propos des qualités que doit avoir un sermon :

Sit mixtum gravi tate, vocet risu que jocisque (1).

Reuchlin,dans le traité qu'il écrivit sur la prédication, releva avec amertume ces bouffonneries oratoires; et Erasme, qui dans son Ecclesiastes sive Concionator evangelicus^ voulait donner des préceptes de cicéronianisme aux prédicateurs, Erasme glissait avec malice cette phrase : « Les représentations théâtrales ont été exclues des églises, mais elles sont impudemment imitées dans beaucoup de chaires (2). » Le coup portait si juste que les moralités et sotties firent bientôt concurrence aux sermons, et qu'on dut avoir recours à l'autorité civile. Longtemps le théâtre et la chaire s'étaient, pour ainsi dire , confondus. Beaucoup de tnys-tères, en effet, sont précédés ou accompagnés d'un sermon.yll fallut que la prédication patronat d'abord le tliéâtre ; puis ce fut le théâtre qui prêta son langage à la prédication macaronique. Plus tard la chaire renia hautement cette solidarité. En 1541, dans un réquisitoire du procureur-général du Parlement, il était exposé entre autres griefs contre la confrérie : «Que tant que les dictz jeux durent, le commun peuple, dès huit à neuf heures du matin es jours de festes , délaisse la messe paroissiale, sermons et vespres, pour aller es dictz jeux garder sa place, et y estre jusques

à cinq heures du soir, et cessent les prédications, car n'auroient les prédicateurs aucuns auditeurs (3). » Ainsi l'abaissement de la chaire était tel que le théâtre devenait pour elle un véritable rival.

Dans la colère que ce délaissement et que le progrès de la R.^eformation leur inspiraient, les orateurs catholiques se rejetaient avec violence dans la politique, ou, comme

(1) Epist. 1. III, de libert.dicendi.

(2) Nunc autem quum theatrici mores e templis ejeculi sunt, tamen non desiint qui nimirus fréquenter, ne dicam impudenter, iniitiantur fabulam. (Erasmi Opéra, 1704 ; in-foi. T. V, p. 860.)

(3) Sainte-Beuve. Tabl. de lapoés. au XVI^e siècle, in-S*, p. 247.

INTRODUCTION, § II. XXXI

Noël Beda, attaquaient toutes les innovations au hasard jusqu'à tonner contre l'enseignement public du grec au Collège royal, du grec, cette langue des hérésies, comme il la nommait (1). Le Parlement était à chaque instant forcé d'intervenir et d'enjoindre au clergé de se tenir dans les limites de l'enseignement catéchétique (2).

On sait avec quel agrément, avec quelle exquise ironie, Érasme dans V Éloge de la folie, s'est moqué des prêcheurs qui prouvent la nécessité de l'abstinence par les douze signes du zodiaque, la foi par la quadrature du cercle, et la charité

(1) Ellies Du Pin Seizième siècle, part, m, p. 533.— Cf. Goujet, Mém, sur le Coll. royal, part. i, p. 8.— En 1536, Beda osa en chaire accuser le roi de favoriser l'hérésie ; il fut condamné à faire amende honorable devant le portail de Notre-Dame et il alla ensuite mourir dans les prisons du Mont-Saint-Michel,

(2) Longueval, Hist. de l'Église Gallicane, t. XVIII, p. 3. — Dès que le concordat de Léon X et de François I^{er} eut enlevé au clergé ses libertés et ses privilèges, le Parlement chercha à étendre de ce côté sa juridiction, notamment à l'égard de la chaire. En 1525, aussitôt qu'on connut le désastre de Pavie, le président Jean de Selves eut ordre de la Cour « de mander les prédicateurs en sa maison pour leur dire la manière dont ils dévoient prescher sur Testât des affaires. » Les orateurs s'y rendirent avec empressement, et, trois jours après, ils remercièrent le Parlement de ses bons conseils, et s'engagèrent « à donner avis des propos qu'ils entendraient. » Ce bon accord ne dura guère; le clergé inférieur, dans sa turbulence, ne tarda pas à se montrer impatient de toute autorité, même de l'autorité épiscopale. En 1512, un arrêt déclara que « c'estoit à l'évesque à mettre ordre aux invectives des prédicateurs les uns contre les autres. » En 1556, la cour fit de nouvelle défense expresse à tout prêtre de monter en chaire sans avoir soumis à l'évêque « ses sermons et doctrines. » Ainsi les prélats étaient réduits à invoquer contre leurs subordonnés l'appui d'un tribunal séculier. Le Parlement prit bientôt des mesures en son nom ; dès cette même année 1556, le procureur-général donna ordre d'informer « contre ceux qui avoient tenu en leurs sermons propos scandaleux. » La royauté dut aussi, à plusieurs reprises, intervenir contre la violence de la chaire. En 1563, par exemple, on voit Charles IX faire défense « de sermons conviviaux pour exciter le peuple à esmotion, sédition et désobéissance

à l'autorité. » (7. Leber, de VEtat réel de la presse et des pamphlets depuis François /", Paris, Techener» 183i, in-80, p. 12 et suiv.) Mais n'anticipons pas sur les temps; nous touchons presque à ces tribuns de la Ligue que nous retrouverons tout à l'heure.

par les branches du Nil. Si la chaire chrétienne s'était défendue contre les envahissements du schisnoe par des arguments aussi détournés, ce n'eût rien été encore, ce n'eût été qu'un ridicule littéraire. Par malheur, on ne s'en tint pas là. Il suffira de citer un exemple : dans l'une des stalles de l'église de Saint-Sernin à Toulouse , on voit un porc en chaire, orné du bonnet et du surplis , et prêchant un auditoire d'ânes mitres et crosses , avec ces mots : Calvin le porc preschant: eh bien, l'artiste , dans la grossièreté de sa pensée, n'a fait que reproduire, n'a fait que mettre en scène ce qu'il avait sans nul doute entendu dire aux orateurs de son temps. C'est en de pareils termes , c'est avec de semblables images, c'est avec des arguments de cette nature que la prédication catholique , empruntant le langage de ses adversaires, abdiquant toute retenue, compromettait la cause de la vérité.

L'Église ne tarda pas à apercevoir l'inconvénient de ces prédications triviales, de ces sorties acrimonieuses contre les puissances séculières et ecclésiastiques. En 1536, au concile de Cologne , on ordonna aux prêtres d'enseigner simplement l'évangile, en s'abstenant des plaisanteries grotesques, des récits diffus, surnaturels et apocryphes , des fables légendaires , ainsi que des attaques et des injures contre la magistrature et le clergé. Cependant cette réforme fut longue à s'opérer, puisqu'à l'ouverture du concile de Trente, de cette réunion qui était destinée à rendre sa sévérité à la discipline et à lutter contre l'hérésie, l'évêque de Bi-

tonto (1) donna le plus mauvais exemple aux orateurs de son temps, en un sermon dont le moins ridicule passage était la preuve de la nécessité des conciles par cette raison que dans XÉ-néïde Jupiter assemble les dieux, et qu'à la création de l'homme et à la tour de Babel, Dieu s'y prit en forme de concile. Différentes autres réunions sacerdotales , comme

(1) Voir sur Cornelio Musso X^Dict. de Bayle.

ENTRODUCTION , § II. XXXIII

celle de Narbonne en 1550, celle de Cambrai en 1565 , et celle de Bourges en 1584 (1), effrayées de cet état de la chaire, ordonnèrent aux prédicateurs de mettre toujours leurs discours sous l'invocation de la Vierge et de s'éloigner des dogmes fabuleux, fabuloso dogmate, dans leurs discussions avec les schismatiques : cencionatores ahhorreant aniles fabulas. Voilà quelles instructions on était réduit à donner aux prêtres contre la Réforme.

Ces injonctions furent vaines. Les Sérées de Bouchet , le Cymbalum mundi de Des Periers , ^e singulier recueil des Gesta Romaiorum^ le Baldns de Folengo, le Moyen depar^ venir, tous les contes gais et graveleux, toutes Jes épigrammes lestes, tous les livres « de haulte gresse, » comme dit le Gargantua , qui apparurent en si grand nombre au xvp si<'cle et dont Rabelais devait être l'adniirable et monstrueux couronnement, toutes ces débauches de l'esprit influaient trop directement sur la chaire pour ne pas laisser aux prédicateurs , outre les traditions de Maillard , des exemples de parole bouffonne qui ne devaient disparaître qu'après les fureurs de la Ligue. Ainsi s'explique la naïveté légendaire et en même temps la forme cynique des sermonnaires du xvr siècle. Tout en employant le style familier, ils se souvenaient

de la Légende dorée de Jacques de Vorage. Par malheur la Réforme , positive et sèche , proscrivait la poésie des légendes , et les traditions merveilleuses des saints, comme elle brisait leurs reliquaires.

Quant aux prédicateurs qui, fidèles aux restes mourants d'une scholastique barbare , n'empruntaient pas le langage macaronique et se bornaient à l'enseignement vulgaire, plein de divisions et de subtilités , ils puisèrent tous dans les Thesauri, les Pohjanthea et dans les nombreux recueils d'érudition banale dont la Gemma prædicans de Denyse est l'ennuyeux et oublié modèle.

(1) Odespun, Concilia novissima Galliæ¹⁶⁴⁶. in-fol., p. 399.

À la venue de la Réforme il y avait donc dans la chaire deux écoles bien diverses : l'école scholastique et l'école grotesque ; leur durée devait être courte, parce que la première appartenait à une société finie, parce que la seconde était le résultat d'un de ces conflits d'idées heureusement courts pour les sociétés qui y sont en proie.

Ces deux écoles étaient également insuffisantes pour soutenir la lutte; aussi les scènes les plus scandaleuses ne tardèrent-elles pas à se produire sur tous les points, au sujet de la prédication. Dans plusieurs villes, les deux partis se

disputèrent les chaires par la force.

Dès 1525, à Meaux, l'évêque Briçonnet ayant autorisé les sermons de Farel et de plusieurs luthériens, un procès fut intenté au curé Masuricr. Le Parlement l'acquitta, à la condition qu'il se ferait réfuter dans sa propre paroisse, ce qui eut lieu ; mais l'évêque réfuta à son tour l'orateur orthodoxe (1). Ailleurs il y avait colli-

sion en pleine église. A Bourges, par exemple, on s'empara violemment du lieu saint, on chassa les prêtres catholiques, et le bénédictin Jean de Saint-Michel se mit alors à prêcher. L'orateur ayant débuté par le Pater, un magistrat eut l'audace de se lever et de réciter, comme de coutume, V Ave Maria ; le peuple en fureur chassa l'interrupteur à coups de chaise (2).

Dans d'autres parties de la France, la Réforme ne se risqua que plus tard et à la longue dans les chaires. Ainsi, à Rouen, en 1552, les calvinistes n'avaient pas encore eu la hardiesse de prêcher ouvertement; seulement, quand un prêtre catholique parlait du purgatoire, on se mettait à crier : Au fol! aujol! et les enfants, auxquels on avait fait la leçon, imitaient le miaulement des chats. Longtemps, en cette même cité, les prédicants n'osèrent enseigner qu'en secret. Marlorat, par exemple, venu de Berne, tenait ses réunions, la

(1) Crévier, Hist. de VUniv., ann. 1525.

(2) Longueval, Hist. de l'Église gallicane^e t. XVIII, p. 296-

ITVTRODUCTION, § II. XXXV

nuît, en plein air. Des hommes enveloppés de grands manteaux, et le visage couvert de chapeaux à larges bords, arrivaient à la dérobée. On faisait cercle, on chantait à demivoix les psaumes traduits par Marot, puis l'orateur prenait la parole. Ces mystères sans doute étaient un texte aux interprétations calomnieuses, aux attaques du clergé de Rouen, et, à cette occasion, le jacobin Du Puis, dans sa colère, s'échauffa jusqu'à dire « qu'à leur presche, les femmes s'aban-

donnoient à qui vouloit abuser d'elles (1) » ; mais ces précautions mêmes, ces allures secrètes, excitaient la curiosité ; et, d'un autre côté, ces repréailles grossières, ces exagérations, donnaient des partisans aux idées nouvelles.

Ces scandales, dans leur variété bizarre, se reproduisaient partout ; partout , comme dans les temps de révolution , la parole eut une grande part, une grande influence.

Je le répète, l'église gallicane fut mal défendue par la chaire contre les attaques du calvinisme. Malgré le talent du cardinal de Lorraine, malgré la science de Claude d'Espence (2), malgré la modération de quelques docteurs, on peut dire que les sermonnaires , loin de répondre par des arguments solides et sérieux, loin de retrouver l'éloquence des apôtres de la Gaule, ne sortirent guère des violences triviales, ou des arguties théologiques. L'évêque Vigor (3) se montra au premier rang par ses déclamations sanguinaires : les exécutions isolées ne lui suffisaient pas (4) ; il aurait

(1) Floquet, Hist. du parlem. de Normandieⁱⁿ⁻⁸, t. II, p. 258, 307, 365.

(2) Il osait clans ses sermons appeler la Légende dorée la légende de fer. (Teissier, El. des hommes ill., t. II, p. 37i.) C'est de Claude d'Espence que Bossuet a dit : « C'étoit un homme de bon sens et docte pour un temps où les natures n'étoient pas encore éclaircies. » {Variât. , 1. IX, S 96.)

(3) F. plus loin, p. 13.

(4) Ce lut lui qui accompagna Anne Dubourg au supplice. Cette scène est racontée dans ses propres sermons. Vigor avoue

que Dubourg lui reprocha, en ces suprêmes instants, « d'avoir acheté ses bulles. » {Serm, cath. pour tous les jours de carême, éd. de 1597, in-8, p. 316.)

% lit

voulu un massacre général des huguenots, roturiers ou nobles (1). La Saint-Barthélémy ne fut que la conséquence des doctrines soutenues dans ses Sermons. Les chansonniers de la Réforme ne l'ont pas oublié :

Seneschal, Ilugonis, Vigor, Toujours crient à cry et cor (2).

Mais n'anticipons pas sur les temps ; Vigor nous mène presque à ce P. Le Picart que nous retrouverons tout à rheure.

La publication de Y Apologie pour Hérodoté, en 1566, dans laquelle la manière des Maillard et des Menot était ridiculisée avec amertume, vint couper court aux traditions de l'école grotesque. De la forme, la violence passa dans le fond: nous voilà au seuil de notre sujet.

Je dois m'arreter. Les deux éléments principaux des sermons de la Ligue sont constatés, à savoir: une grande hardiesse d'idées et un grand cynisme de langage.

Pour être juste, pour ne pas faire peser uniquement sur les prédicateurs des règnes de Henri IH et de Henri IV la responsabilité des doctrines sanguinaires que nous leur verrons soutenir, il fallait dire de quelles traditions parénétiques ils avaient hérité; il fallait indiquer la solidarité qu'il y a entre Petit et Boucher, entre les docteurs Bourguignons et les docteurs de la Ligue.

(1) Voici un passage bien caractéristique des sermons de Vigor : «Nostre noblesse ne veut frapper... N'est-ce pas grande cruauté, disentils, de tirer le Cousteau contre son oncle, contre son frère? —Viens, ça ! Davantage lequel l'est plus propre, ton frère catholique et chrestien, ou bien ton frère charnel huguenot? La conjonction ou affinité spirituelle est bien plus grande que la charnelle , et parlant je dis que, puisque tu ne veux pas frapper contre les huguenots, tu n'as pas de religion. Aussi quelque malin, Dieu en fera justice, et permettra (juc ceste bastarde noblesse sera accablée par la commune. Je ne dis pas qu'on le fasse, mais que Dieu le permettra. » (Voy. Serm. cath. sur les dimanches et festes^ édit. de l'187, in-8, t. II, p. 25.)

(2) Leber, loc. cit., p. 86.

INTRODUCTION, § III. XXXVII

Il nous reste maintenant à faire la part des pamphlétaires calvinistes, à montrer de quelle manière ils soutinrent tardivement le régicide et la souveraineté du peuple ; puis, comment ils abandonnèrent ces théories démocratiques, dès qu'ils eurent intérêt à se déclarer royalistes.

§ni.

Faut-il, avec les historiens absolutistes, faire dater de la Réforme l'avènement des idées démocratiques? — Traditions antérieures au protestantisme.—Modération politique du Luthéranisme.— Le Calvinisme et la royauté. — A Short Treatise of political power(\\e Poynt. — Irritation des Calvinistes. — La doctrine

de la souveraineté populaire devient pour eux un instrument. — Théorie du régicide. — Le Tygre,

— Chanson sur Poltrot. — Franco-G allia, de Fr. Hotman. — La France-Turquie. — Le régicide dans la République de Bodin. — Fndicioe contra tyrannos d'Hubert Languet. — Traités publiés, en 1578, dans les Mém. de VEstat de France sous Charles IX. — Servitude volontaire de la Roëlie. — Influence du De jure regni apud Scotos, de Buchanan. — Échange d'opinions politiques entre les Protestants et les Catholiques. — Les réfugiés anglais, Persons et Guill. Allen. — Les cruels et horribles tormens de Gérard, assassin du prince d'Orange.

— Les Calvinistes se mettent à écrire pour la royauté. — Avis de Montaigne et de Bayle sur cette singulière évolution de doctrines. — La démocratie dans la Ligue s'allie avec la théocratie. — Traité de Bellarmin De summo pontifice. , . , ." j

Les écrivains de l'école absolutiste attribuent volontiers la révolution française à la Réforme. Gomme ce sont là les deux grands faits des temps modernes, ils aiment à expliquer le second par le premier, et à les confondre tous deux en une même réprobation. M. de Gonny, entre autres, voit dans Luther et dans Galvin, les aïeux directs de Robespierre et de Marat (1), et M. de Ronald regarde comme un fait

(1) Hist. de la Révolut. de France, introd.

IS I

XXX Vni LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

historique, comme un fait avoué, la liaison intime du principe populaire et du principe protestant (1).

Mais c'est faire trop d'honneur à la Réforme que d'attribuer exclusivement à l'influence qu'elle exerça sur la politique, l'avènement de la démocratie. M. Guizot lui-même en convient : « Elle a laissé, dit-il, la pensée soumise à toutes les chances de liberté ou de servitude des institutions politiques. » C'est maintenant un lieu commun, de remarquer, après M. de Chateaubriand, que la Réforme s'est parfaitement alliée , ici avec les gouvernements despotiques contre l'oligarchie, le plus souvent avec l'oligarchie contre la royauté. En Angleterre, elle n'a fait qu'ajouter au pouvoir royal le pouvoir pontifical ; puis après la révolution de 1688, elle s'est entendue avec l'aristocratie. En Danemark, malgré la ligue momentanée des villes anséatiques, elle a aidé à l'envahissement démesuré de la puissance nobiliaire, elle a aidé en même temps la monarchie à devenir d'élective héréditaire : Frédéric II a succédé à Christian III. En Suède, si elle n'a pas enlevé leur droit de déposition aux États (on se rappelle Eric XIV), elle a au moins enrichi, et par conséquent fortifié, Gustave Wasa, contre la noblesse. L'Allemagne fédérale en a profité pour résister à la tutelle impériale, au sceptre de fer de Charles-Quint; mais qu'est-ce que cela prouve ? en Prusse et en Saxe, le protestantisme n'a-t-il pas atTermi la royauté absolue? En Suisse, il a été repoussé par les cantons démocratiques, et accepté par les cantons aristocratiques; partout il s'est accommodé aux puissances. Il est même inexact de dire que la République Hollandaise sortit du sein de la Béforme \^]. Le vieil esprit insurrectionnel des Pays-Bas ne fit que se raidir alors contre les persécutions. C'est à Philippe II qu'il faut s'en prendre ; son despotisme, comme l'a très-bien dit Voltaire, fut la cause de leur gran-

^' (1) Voy. Mélanges, 1819. in-8, t. I, p. 38iet suiv.

(2) Villers, Essai sur l'infl^de laRéform.y éd. de 1808, iii-8, p. 140.

INTRODUCTION , § III. XXXIX

deur ; ils ne firent que rester fidèles à leur passé (1). D'un autre côté , le presbytérianisme n'a rien fondé en Ecosse.

Sans doute en s'attaquant à la papauté, la Réforme semblait porter une sourde atteinte au pouvoir temporel. L'alliance de l'Église et de l'État avait été si profonde au moyenâge, qu'en touchant à la constitution sacerdotale, on semblait devoir ébranler la constitution politique; mais la séparation s'était opérée graduellement. En France, elle était manifeste depuis la Pragmatique de saint Louis. Boniface VIII souffleté, alors qu'il déclarait, dans la bulle Unam sanctam, que toute créature, *omnem creaturam humanam*, était soumise au saint-siège; l'exil d'Avignon, les hérésies de Wicleff et de Jean Hus, le grand schisme d'Occident, les idées révolutionnaires de l'Université et des Bourguignons éclatant aux conciles de Constance et de Bâle, voilà les hoïtes, voilà l'abaissement qu'avait subis tour à tour le pontificat. La monarchie française, au contraire, se fortifiait , de Louis XI à François 1^{er} : on eût dit qu'elle rassemblait des forces pour subir la terrible crise de la Réforme et de la Ligue.

Et qu'on le remarque d'ailleurs, à travers les luttes du pouvoir temporel et du sacerdoce, le principe de l'élection n'avait cessé d'être en vue dans ce grand spectacle ; ni l'Empire, ni le saint-

siège ne s'obtenaient par l'hérédité, et l'église était organisée comme une république.

Je le répète, ce n'est point le protestantisme qui a apporté tout à coup, au xvi^e siècle, des idées d'affranchissement et d'émancipation politiques. Il n'a fait, sur ce point, que reprendre, et bien tardivement, des traditions encore vives : non pas les traditions des Maillotins et de la Jacquerie (il faisait cause commune avec la noblesse, et laissait cela

(1) Les anciennes constitutions du Brabant disaient : « Si le souverain, par violence ou par artifice, veut enfreindre les privilèges, les États seront déliés du serment de fidélité et pourront prendre le parti qu'ils croiront convenable. » (Essai sur les Mœurs, ch. 164.)

aux Anabaptistes); mais celles de Marcel et des Bouchers, de Robert Lecoq et de Caboche, mais surtout celles de la Praguerie. '

Il suffit d'ouvrir les traités politiques des calvinistes et des ligueurs, pour voir que ces souvenirs ne s'étaient pas effacés , pour voir que les idées de garantie et d'indépendance , et surtout les idées démocratiques éparses à travers le moyen-âge , avaient laissé trace dans la mémoire des peuples, pour voir enfin que les pamphlétaires du xvi^e siècle ne cherchèrent nullement à faire scission avec le passé. Dès qu'il s'agit de justifier le régicide , dès qu'il fallut attaquer la monarchie, on chercha au contraire des antécédents , des autorités.

Tout le monde connaît les audacieuses doctrines de saint Thomas d'Aquin, sur les droits politiques du peuple et sur les tyrans (1). Les publicistes du xvi^e siècle y recoururent avec insistance, et pour donner encore plus de relief à leurs extraits, ils accumu-

lèrent les éloges sur l'illustre auteur de la Somme. On le déclara à cette occasion le prince des théologiens, le plus sage et le plus savant des docteurs (2).

Saint Bonaventure avait dit en chaire ; « On met à la tête des nations ceux qui iiiiorent l'art de les conduire (3). » On se hâta de citer saint l>oiiaventure.

Un moine italien, Gilles de Rome, précepteur de Philippe-le-Bel, avait consacré la troisième partie de son *De Regimine Principum*, à l'examen théorique des différentes formes de gouvernement; on cita Gilles de Rome.

Le jurisconsulte Bartole avait composé deux traités pleins de hardiesse, l'un *De Regimine civitatis*, l'autre *De Tyrannide*;

(1) *De Regim. Princ.* 1. 1, c. 6 et 8. — Cf. Doctrine de saint Thomas sur le tyrannicide, par le chev. de Froville. Paris, 1763, in-12; et M. Ozanain, *Dante et la phil. cath. au XIII^e siècle*, append. p. 398.

(2) *lia censet princeps ille theologus quo imilis seculi se ecclesia neminem habuit vel doctiore illi, vel sapientiore.* {*De Justa reip. christ, in reg. imp. Author.* Paris, 1590» in-8, p. 422 U.)

(3) *Hexæmeron* V.

INTRODUCTION, § III. XLI

nide; on cita aussi Bartole. Hubert Languet vanta son courage (I).

Les anciennes formules qui semblaient rappeler l'élection primitive des rois, ou qui constataient en quelque façon que ce fût l'autorité populaire , la cérémonie du couronnement royal, par exemple, les cris de la foule au sacre : *Volnmus , volmmis* , tout fut évoqué ; on raviva, on rapprocha tous les souvenirs.

Les Cortès d'Aragon avaient coutume de dire au roi, lors de son avènement : *Nos que valemus tanto como vos, y podemos mas que vos, vos eleglmos rey*. Les calvinistes, puis les ligueurs, ne manquèrent pas de s'appuyer de cette coutume; Languet cite le texte à deux reprises, et Hotman est dans l'admiration : *Prœdaram., eximiam ac plane singularem in frenando rege fortitudinem* (2).

Les écrits dogmatiques ne suffisant pas , on eut également recours à l'histoire, à l'histoire récente. On invoqua la mémoire de Guillaume Tell ; on déclara qu'il fallait faire comme la Suisse (3) , qu'il fallait substituer dans le gouvernement une forme nouvelle à l'ancienne forme. Mais , je le demande , était-ce là une innovation de la part des réformés? Est-ce que le protestantisme seul traitait ainsi les rois? N'avons-nous pas vu le moine catholique Guillaume Pépin , au moment même où le Parlement déclarait que «S. M. était au-dessus des lois, » [k] donner à la monarchie une origine diabolique? Ne verrons-nous pas tout à l'heure

(1) *Bartolus ipse, licet in saeculo tyrannorum feraci natus, non veretur dicere subditos non esse régis servos sed fratres.* (*Vind. contr. tyrann.* Amst. 1650, p. 177.)

(2) V. Franco-Gallia 1573, in-8, p. Sb^etVind.contr.tyr. p. 137 et

(3) L'auteur anonyme du *De justa reipublicæ in reges auctoritate*, s'appuie de cet exemple : « *Neces>ariis causis et reipublice commodis adducti alias assumpsenintllelveliiparendictimperandi formas.* »)(p. 6 A.)

(4) V. Poirson, *Précis de l'Hist. de France dans les temps mod.*; édit. de 1810, in-8, p. 112.

la réaction contre la Réforme, c'est-à-dire la Ligue, proclamer aussi la souveraineté du peuple ?

On serait vraiment tenté de redire le mot de madame de Staël, que « rien n'est nouveau en France sinon le despotisme. » Depuis deux siècles déjà on était sur une pente fatale. Dante semblait avoir quelque pressentiment de cette lassitude du pouvoir spirituel, et aussi de ce sourd affaïssement des royautés, quand il disait :

Pensa che in terra non è chi governi (1).

La Réforme tient sans doute une place considérable dans l'histoire du xvi^e siècle, mais elle n'est pas le seul, l'unique élément novateur de cette époque. Tout ne sort pas de son sein, tout n'aboutit pas à son œuvre. Il y a aussi la renaissance des lettres, et par conséquent l'esprit démocratique de l'antiquité qui vient enflammer les imaginations ; il y a l'imprimerie, la découverte récente de l'Amérique, et mille autres sources d'activité, mille impulsions nouvelles.-La connaissance plus approfondie des législations excita surtout les esprits spéculatifs, et encouragea les systèmes sociaux; n'oublions pas que nous sommes au temps de Cujas et de Du Moulin. « Tant de travaux divers sur la science du droit devaient naturellement, comme l'a remarqué M. Villemain, conduire à la recherche des fondements de la société, et tout y

poussait les esprits du xvi^e siècle où les diverses formes de gouvernement, l'hérédité, l'élection, la république aristocratique, la démocratie, n'étaient pas seulement mises en présence par la spéculation et la controverse, mais se heurtaient par le combat (2). »

C'est la liberté philosophique, ce n'est pas la liberté politique qui nous a été donnée par la Réforme. Le protestantisme n'a rien changé aux institutions ; ses conquêtes ont

(1) Parad. c. xxviii, v. liO

(2) Tabl. du xviii^e sièclej 1840, in-8, t. I, p. 391.

INTRODUCTION, § III. XLIII

été purement intellectuelles. Sans doute on peut dire que l'indépendance de conscience et le droit d'examen ont préparé l'avènement de la philosophie du xviii^e siècle, laquelle a préparé à son tour l'émancipation de 89, en sorte que par engendrement, par contrecoup, c'est la Réforme qui a causé la révolution : Voltaire a servi d'intermédiaire entre Luther et Mirabeau. Cette généalogie est acceptable, sans doute, mais point dans le sens direct, dans le sens absolu où l'entend M. de Ronald. De cette façon, rien ne s'expliquerait, en histoire, qu'en remontant d'effet en effet jusqu'à la cause première, jusqu'à la création ; il n'y aurait plus d'histoire possible que l'histoire universelle.

Tenons-nous aux résultats immédiats, et ne cherchons point les influences lointaines et détournées. Comment la Réforme qui, comme l'a dit M. de Chateaubriand, était bien (Torigine princière

et 'patricienne , a-t-elle été amenée en France à invoquer les principes démocratiques ; puis comment ces opinions populaires furent-elles acceptées par la Ligue contre la Réforme ; c'est ce que nous allons constater brièvement par les traités de La Roëtie, d'Hotman, de Languet et de Ruchanan.

La liberté d'examen dans 4'ordre religieux semblait impliquer la liberté d'examen dans l'ordre politique. Mais le protestantisme n'alla pas là où le poussait la logique, et il subit la nécessité de sa condition. Adopté d'abord par la noblesse allemande , il respecta le principe aristocratique. Cette tendance est manifeste dans les écrits de Luther. La tragédie luthérienne , comme dit Érasme , respecta le pouvoir temporel. Sans doute on pourrait extraire, de quelques traités isolés du moine de Witteraberg, des phrases hostiles à l'autorité royale , mais ce n'est pas le ton habituel, le besoin du moment poussait seul Luther à ces invectives bientôt oubliées. 11 fallait que le révolté de Worms fût blessé au plus vif de son amour-propre pour oser dire à un roi, à Henri VIII, qu'il était «un fol , un insensé, le plus grossier de tous les

pourceaux et de tous les unes. » Plus souvent, au contraire, Luther était plein de flatteries pour les princes, et ce n'est pas seulement devant la polygamie du landgrave de Hesse qu'il laissait fléchir cet fl/rf/' «w^onYr dont parle Bossuet. On le voit faire bon marché de la volonté populaire, non seulement à propos du gouvernement théocratique et militaire de Jean Mathias, ou de la folle royauté de Jean de Leyde , mais en toute circonstance. Ainsi, à l'occasion de Munzer, il engageait les princes à frapper sur « monsieur tout le monde, » heeromnes. Ce dédain de la foule était volontaire, réfléchi : «La loi écrite, dit-il, est pour le peuple et l'homme du commun.» Une autre fois, il écrivait aux révoltés de

Danemark : « Ne combattez jamais contre votre maître, fût-il tyran (1), et sachez que ceux qui l'osent attaquer trouveront leur juge. » Enfin toute sa doctrine se révèle dans ces mots : « Qu'un chrétien puisse se défendre contre l'autorité, il y a là matière à de grandes réflexions. Au fond c'est au pape que j'arrache l'épée, non à l'empereur. »

Voilà les hardiesses politiques du Luthéranisme. A la même époque, le catholique Morus, dans *Utopie*, et sous cet Henri VIII que Luther traitait à si juste titre de tyran, Morus demandait un roi électif, un roi révocable.

Ainsi le réformateur de l'Allemagne était deux fois inconséquent à son principe, inconséquent en philosophie, inconséquent en politique ; car, d'une part, il proclamait le droit d'examen, et de l'autre, il refusait le libre arbitre à la conscience et la souveraineté aux nations, c'est-à-dire l'indépendance à l'individu comme à la société.

Luther s'interrogeait avec doute pour savoir si un chrétien a le droit de résister à l'autorité; Zwingli fut plus expli-

(!) L'opinion de Luther sur le tyrannicide est curieuse à enregistrer : « Tuer un tyran n'est pas chose permise à l'homme qui n'est dans aucune fonction publique : car le V^e commandement dit : tu ne dois pas tuer. » (Michelet, *Mém. de Luther*, II, 246.) La Ligue dépassera Luther.

INTRODUCTION , § III. XLV

cite et moins favorable aux tyrans : Cum Deo possunt deponi, disait-il. Néanmoins les cantons républicains d'Uri , d'Underwald et de Schwitz n'adoptèrent pas la Réforme; c'est par l'aristocratie

surtout que la Suisse entra dans le protestantisme. Manz et Grebel, ces parodistes de Munzer, ne firent que passer.

Il en fut de même en France. Sans la noblesse, chez qui les tendances absolutistes de la royauté avaient aigri l'esprit fédéral et turbulent, le calvinisme n'aurait jamais eu de chances sérieuses. L'exemple des seigneurs autorisa, excita les bourgeois et le peuple. On sait les opinions que la noblesse se complaisait à accréditer sur l'origine de la royauté française. En montrant au berceau de la monarchie, au début des dynasties, le prince élu par ses pairs, par ses égaux, par ses barons, l'aristocratie tâchait de regagner, à l'aide des systèmes historiques, à l'aide de l'érudition, ce que depuis Louis XI elle avait perdu par les empiétements successifs des rois. Quelques gentillîtres aflèrent même plus loin. Ainsi, aux États-généraux de 1481, on avait vu un député de la noblesse de Bourgogne, Philippe Pot, seigneur de La Roche, invoquer l'élection populaire, *reges populi suffragiis creatos* (1).

Calvin n'alla guère aussi loin. Saint-Lambert assure, il est vrai, dans le Catéchisme Universel, que « le chrétien de Calvin est nécessairement démocrate: » et, depuis, le cardinal de Bausset a dit : « Calvin transporta la démocratie dans la religion, dans la société politique (2). » Mais à cette double assertion faite au nom de la philosophie du XVIII^e siècle, l'autre au nom de la réaction catholique, on peut répondre par des citations, par des textes précis.

Selon Calvin, « tout pouvoir vient de Dieu (3). » Les rois

(1) *Populum autem appollo non plebem nec alios tanlinn hujus regni subditos sed omnes cujus que status.* (Journ. de Masselin,

éd. Bernier, p. 147.)

(2) Hist. de Bossuet, 1819, in-8, t. IIL

(3) Serm, sur les dix comm. du Décalogue. Genève, 1562, in-S, p. 147.

Ul

particulièrement sont « d'institution divine (1), » quoique la forme aristocratique soit bien préférable aux deux autres formes de gouvernement. La foule est naturellement encline à la révolte, *educata ad Ucentiam* (i2) ; les discussions sur la souveraineté sont donc mauvaises : « C'est vaine occupation aux hommes privés, lesquels n'ont nulle autorité, d'ordonner des choses publiques, de disputer quel est le meilleur état de police. » Il faut, au contraire, respecter les représentants du pouvoir : « Si ceux qui, par la volonté de Dieu, vivent sous des princes et sont leurs sujets naturels, transfèrent cela à eux, pour être tentés de faire quelque révolte ou changement, ce sera non seulement une folle spéculation et inutile, mais aussi méchante et pernicieuse (3) . »

On trouvera sans doute ces diuérantes assertions assez claires ; voici encore un texte formel : « Bien que ceux qui sont en dignité et qui ont le glaive de justice en main s'en acquittent très-mal, qu'ils soient même ennemis déclarés de Dieu, si faut-il connoistre que Dieu a institué les royaumes afin que nous vivions paisiblement sous sa crainte... Mettez d'un côté, un tyran qui se livre à toutes les cruautés, et de l'autre, un peuple qui n'ait ni magistrature, ni autorité, mais où tout le monde soit égal, il est certain qu'il y aura une I confusion plus grande et plus horrible quand il n'y aura 1 point de prééminence, que s'il y avoit une tyrannie, la plus Sîxorbitante du monde ... Toutes principautés sont

comme figures du royaume de Jésus-Christ; nous devons les avoir précieuses et prier Dieu qu'il les fasse prospérer, je dis en premier lieu des royaumes légitimes [k]. » Êe vrai caractère politique du calvinisme se révèle ici manifestement ;

(1) V. tout le ch. XX du liv. iv de Vinstit. chrestienne.

(2) Operoy Amslerd. 1667, in-folio, t. IX, p. 2. Lettre à Farel.

(3) Inst. chrest. Loc. cit.

, (4) Sermons sur les deux Epistres saint Paul à Timothée, Genève, 1563, in-i, p. 65 — Calvin a poiilant dit ailleurs : « Ahdicant se potestate terreui reges duii insurguut contra Deum. » (In cap. vi Daniel.)

INTRODUCTION, § III. XLVII

mais on va voir comment, en respectant les privilèges et les hiérarchies, les huguenots furent amenés à emprunter un instant le drapeau de la démocratie. Déjà néanmoins se vérifie pour nous la remarque d'un habile penseur, que « le protestantisme porte les hommes bien moins vers l'égalité que vers l'indépendance (1).))

Calvin, dans ses livres, respectait le pouvoir, même absolu ; son Institution chrestienne était dédiée à François P^A Strasbourg, à Genève, partout où il alla, on dut subir sa dure, sa rigide discipline ; M. Yillemain a pu l'appeler « le législateur despotique d'une démocratie. » 11 ne faudrait pas, en effet, méconnaître, malgré les textes que j'ai cités, malgré l'opiniHon du réformateur lui-même, les tendances logiques du calvinisme vers la souverai-

neté populaire. La démocratie, pour parler comme les philosophes, était puissance, sinon en acte, dans la doctrine de Calvin. 11 n'est donc pas étonnant que quelques esprits spéculatifs, comme Hotman, comme Languet, auxquels la chronologie va nous conduire, aient, dans leur colère, formulé avec aigreur ce que les premiers chefs de schisme n'avaient pas osé, ou n'avaient pas voulu dire. On a d'ailleurs observé avec raison, que de tous les réformateurs de cette époque, Calvin, le premier, le seul même, s'était risqué à faire du gouvernement politique un sujet de discussion rationnelle (2): cela menait loin.

VInstitution chrestienne parut en même temps que le Gargantua, 11 n'y a que le xvr siècle pour offrir de pareils contrastes.

Dans ce choc contradictoire des opinions, du fanatisme et du scepticisme, dans ce rapide et tumultueux essor de l'intelligence, la royauté devait recevoir plus d'un échec. C'est peut-être la politique, c'est peut-être la crainte de voir son trône ébranlé, qui ont retenu François P' dans le catholi-

(1) De Tocqueville, De la démocratie en Amer., in-8, t. II, ch. IX, § 5.

(2) Hallam's Intr. to the literat, of Eur. t. I, ch. vu, sect. ii, § 21.

XL VIII

cisme. Ce monarque, au rapport de Brantôme, disait souvent, en parlant de la Hétorme : « Geste nouveauté tend du tout au renversement de la monarchie divin^et humaine. » Et cependant aucun des rois du Nord qui embrassèrent le protestantisme ne

tut détrôné, tandis que la résistance orthodoxe assassina le dévot Henri III, et ne cessa de tramer contre la vie de Henri IV converti.

On ne peut nier toutefois que la Réforme ne flattât, dans le cœur des peuples, ce secret principe d'indocilité, comme dit Bossuet, cette liberté farouche qui est la cause des révoltes. D'ailleurs, ainsi que l'écrivait le cardinal Bentivoglio (1), l'organisation toute représentative et républicaine des églises calvinistes, ces consistoires, ces colloques, ces synodes, ces délibérations fréquentes, cet ensemble enOn d'institutions libres, en dehors du gouvernement, n'étaient pas propres à entretenir le respect de la royauté.

Mais c'est surtout par les pamphlets des réformés que les doctrines démocratiques, que les doctrines du régicide commencèrent à se développer peu à peu, à se propager. La noblesse faisait les guerres civiles ; elle n'écrivait pas. Ce soin secondaire était laissé aux docteurs, aux ministres, aux simples érudits, imbus de l'esprit de l'antiquité, nourris de la Bible. Les premiers ouvrages calvinistes répandus en France affectaient la gravité, le ton dogmatique, la phrase solennelle la citation pédante : bientôt on imita les satires bouffonnes des Luthériens ; on riposta aux lourds traités des catholiques par des libelles diffamatoires, par des placards de toute espèce, par des cartons et peintures, par des livrets railleurs. Ce fut toute une guerre de plume, guerre virulente et amère.

A la longue les idées démocratiques se firent jour à travers les plaisanteries. On finit par discuter ce qu'on avait appris à se moquer. Ces insinuations contre la royauté n'effrayaient

(1) Relaz. degli Ugonotti di Francia, ap. Sismondi, Ilist. des Fr. t. XX, p. 97.

INTRODUCTION, § III. XLIX

pas la noblesse ; la noblesse ne voyait là qu'un instrument utile, et, dans son insouciance guerrière, elle laissa dire, elle encouragea même ses docteurs. C'est ainsi que les théories de Wicleff avaient naguère trouvé appui chez l'aristocratie anglaise. Qu'importaient ici les moyens pourvu qu'on atteignît le monarque ? Tout le monde sait le mot d'un contemporain : « 11 y a plus de mécontentement que de huguenoterie. »/

La monarchie s'effaça entre ces partisans hautains , les Guises et les Coligny. « Les Huguenots, dit Saulx Tavannes, sont en dessein de fonder une démocratie ou une aristocratie. » Et Henri H s'écriait : a Partout où le calvinisme réussit , l'autorité royale devient incertaine, et l'on court risque de tomber en une espèce de république comme les Suisses. »

Ce fut bien autre chose quand on en vint aux armes. Dès la première guerre civile, la noblesse mutine du midi, lorsqu'on lui parlait de l'obéissance due au roi, ne craignait pas de dire, au rapport de Montluc : « Quel roy ? Nous sommes les roys ; celui-là dont vous parlez est un petit royat de rien : nous luy donnerons des verges, et luy donnerons mestier pour apprendre à gagner sa vie comme les aultres. » Les chances diverses de la guerre, les sanglantes représailles des factions, les persécutions, les massacres aigrirent encore les esprits. Cette irritation se reproduisit dans les pamphlets.

Le premier traité ouvertement démocratique qu'on ait écrit au x^{xy} siècle, le fut par un évêque anglais réfugié à Strasbourg. A Short Treatise of Political power (I), tel est le titre de ce livre (1558). L'auteur, Jean Poynet, était venu chercher un refuge sur le continent contre l'inquisition catholique de la reine Marie.

Poynet s'interroge sur l'origine du pouvoir politique ; il se
fi

(1) On en trouve des extraits dans Hallam's Introd. to the lit. of Europe, t. II, ch. IV, sect. II, g 28-31.

demande si les rois ont une autorité absolue, s'ils sont soumis aux lois divines et aux lois positives de leur pays, si les sujets sont tenus de leur obéir, si les biens appartiennent au monarque, et enfin s'il est permis de déposer un roi et de tuer un tyran. On devine quelles sont les solutions que donne Poynet. Le tyrannicide, selon lui, est non seulement absous par l'histoire, mais c'est un acte légitime, juste, conforme au jugement de Dieu (1).

La langue dans laquelle était écrite la diatribe de l'ancien évêque de Winchester l'empêcha de devenir populaire en France; mais les libellistes postérieurs y puisèrent sans aucun doute de nombreux arguments. Poynet vint faire à Strasbourg, contre Marie, ce que Fr. Hotman ira faire tout à l'heure à Genève contre Charles IX.

C'est dans la personne de Catherine de Médicis, quand elle les eut décidément abandonnés, que les écrivains protestants commencèrent à attaquer le principe royal, or Ceuxlà, se mit à dire Théod. de Bèze, ont sagement pourvu à leur estât qui ont ordonné que les femmes ne vinssent jamais à régner (2). » Ce fut le si-

gnal d'une série d'invectives et de satires qui débordèrent sans cesse contre Catherine, jusqu'à ce que Henri Estienne vint mettre le comble au cynisme des injures par son célèbre pamphlet des Déportements. Brantôme assure que la reine-mère « se rioit des pamphlétaires, les appelant bavards et donneurs de billevesées. » Cela n'est pas probable, car il intervint bientôt une ordonnance portant qu'on ne pourrait imprimer « aucun livre sans permission du roy , sur peine d'estre pendu et estranglé (3). » Mais la répression fut impuissante. Tandis que les prédicateurs catholiques eux-mêmes se per-

(1) ... The manifold and continuai examples that hâve been, from lime to lime, of the deposing of kings and killing of tyrants, do most certainly confrm it lo be most true, just, and consonanl lo God's judgement.

y (2) Confess. de lafoy chrestienne. Genève, 1562 in-S, p. 214.

(3) Leber, De VEtat de la Presse, p. 17.

INTRODUCTION, § IH. U

mettaient contre Catherine toutes sortes d'insinuations {\), les ministres en vinrent, bientôt à écrire dans leurs traités, à dire dans leurs prêches , à crier dans leurs écoles buisson-nières (on nommait ainsi les réunions des huguenots en pleine campagne) , qu'il fallait massacrer la reine et son entourage (2), qu'il fallait éteindre la race des Valois, et ne pas laisser un rejeton de ce tronc maudit (3). On arrêta même un ministre nommé Sureau, qui enseignait que le meurtre de Charles IX et de sa mère était permis du jour où ils refusaient d'admettre l'évangile calvinien (k); mais

il fut relâché. C'est à propos du meurtre de François de Guise par Poltrot, en 1563, que les calvinistes se mirent à justifier ouvertement l'homicide, à l'ériger en théorie. Nous verrons plus loin le meurtrier comparé à Judith (5). Déjà la virulente diatribe du Tigre (6), dirigée contre le cardinal de Lorraine, et qui occasionna de si cruelles vengeance (7), avait autorisé et appelé les attentats sanguinaires. A l'occasion de Poltrot, il fallait bien prendre un parti. Théod. de Bèze n'hésita pas à l'absoudre, et à lui accorder la récompense céleste, *I coronam* (8). Cette justification ne tenait pas à l'entraînement du moment, à l'exaltation passagère des passions reli-

If

(1) V. plus loin, p. 6.

(2) *Quoties minislri non tantum clam insusurrarunt, sed aperte e pulpitis proclamarunt reginam matrem cum suis catulis esse mactandam.* (*Dejusta Reip. christ, in reges authorit.* 1590 in-8, p. 385 B.)

(3) *Communis erat ministrorum prsedicatio familiam iliam valesianam fuisse instar Amalechi , eamque proplerea ita radicitus extirpandam ut ny bec ny ongle, nuUa ei potentia, nulla posteritas, nullus ex truneo surculus relinqueretur.* (*Ibid.*, p. 386 A.)

(4) *Demonstrare nitebalur fas esse cuique e suis fratribus interficere et regem Carolum et reginam matrem nisi obedire evangelico calviniano* (*Ibid.*)

(5) V. plus loin, p. 15.

(6) V. la curieuse dissert, de M. Ch. Nodier : De la liberté de la Presse avant Louis XIV. (Bull, du biblioph. de Techener, 1834.)

(7) Voir Régnier de la Planche, Hist. de V Estât de France^ 1576 in-S, p. 385 et suiv.

(8) Apol. contr. Claudium Xantesium,

LU

gieuses. La mémoire de Poltrot demeura consacrée; un pamphlet célèbre, le Réveil-matin, la déclara sainte, et trois ans plus tard, en 1566, « delà délivrance Tan IIP, » un vaudeville (1) courut toute la France , où il était dit :

Ce fut cet Angoulmois ,

Cest unique Poltrot

(Nostre parler françois

N'a pas de plus beau mot) ,

Sur qui tomba le lot

De retirer de presse

Le peuple huguenot

En sa plus grand détresse...

Tassassin était appelé :

L'exemple merveilleux D'une extresme vaillance , Le dixiesme des peux Libérateurs de France....

Quant à François de Guise il avait été attrapé de Dieu.

Et ce refrain retentissait partout, et cette odieuse cantilène était récitée dans les conciliabules, dans les prêches calvinistes, en même temps que les psaumes rimes de Marot. Voltaire remarque donc avec raison, dans V Essai sur les mœurs, que ce furent les protestants qui, au xvr siècle, justifèrent les premiers le meurtre légal. Les catholiques, au surplus, ne leur laissèrent rien à envier. La conjuration d'Amboise, le massacre de Vassy semblaient peu de chose auprès de la Saint-Barthélémy.

Ce coup d'état sanglant, cette oppression impitoyable de la liberté de conscience, enhardirent, animèrent encore la résistance politique des publicistes huguenots. Un savant jurisconsulte, sectaire emporté auquel M. Nodier a cru pouvoir attribuer la satire du Tygre, François Hotman, s'était réfugié à Genève, après avoir échappé à grand'peine aux massacreurs de Bourges. C'est là qu'il publia, un an après

(1) Leber, *ibid.* cit., p. 82.

'li

INTRODUCTION, § III. Llt

la Saint-Barthélémy, et dans toute l'amertume de son ressentiment, le FrancO'Gallia (1), livre habile, livre érudit où, pour la première fois, les doctrines démocratiques sont appliquées à notre histoire nationale, et où, avec une grande verve de paradoxe, le droit populaire est justifié par la tradition, comme remontant au berceau même et aux lois fondamentales de la monarchie française. Tout le monde connaît ce système depuis que M. Augustin Thierry en a fait justice dans l'éloquente introduction de ses Récits Mérovingiens, Hotman confondait toutes les époques historiques, et évoquait des siècles barbares je ne sais

quel vague idéal de gouvernement à demi monarchique , je ne sais quelle royauté impuissante , incessamment contrôlée et contenue par les grandes assemblées publiques.

Outre la partie historique du livre d'Hotman, sur laquelle il n'est pas permis de revenir après M. Thierry, il y avait une partie politique, une partie dogmatique, qui peut se réduire aux assertions suivantes :

c< La domination royale, quand elle n'est pas enchaînée, a un penchant naturel , une tendance propre vers la tyrannie (2). C'est pour cela que l'hérédité est mauvaise, et que le peuple a toujours le droit de choisir un chef à son gré (3). Il ne convient pas à des hommes libres, à des hommes que Dieu a doués de l'intelligence, de subir le bon vouloir et le bon -plaisir; l'humanité ne se laisse pas conduire comme un troupeau de brutes [k]. Aussi un peuple peut -il toujours déposer son roi, et en créer un autre quand bon lui semble. Ce droit repose dans l'ensemble de la nation, et doit être

(1) Ex off. Jac. Slœrii , 1573 in-8.

(2) ...Quod regalisdominatus, si sine freno relinquatur, ubi in tantam omnium rerura potestatem , tanquam in lubricum locum, venerit, facillime in tyrannidem delabitur... (p. 8.)

(3) ...Non haereditariojure sed populi judicioet siifragiis. (p. 47 etseq.)

(4) ...Non hominum liberorum et lumine ingenii utentium, sed pecu-

dum potius et brutorum consilii expertium... (p. 80.)

\it

exercé par une assemblée solennelle. Le noble , comme rhomme du peuple, doivent y prendre part (1). »

Le Franco-Gallia, écrit avec toute la vivacité et Tentraînement «d*une fascherie extrême, » obtint un immense succès et occupa tous les esprits. On le réimprima plusieurs fois, et à très-grand nombre. Il y eut même à ce sujet toute une polémique, où intervinrent avec bruit les réfutations et les répliques de Tureau et de Papire Masson, sous le nom de Matharel. Ce dernier, attaché à la Reine-mère, souhaitait tout simplement la mort à Hotman, in exilio oetemum pereat^ et il l'accusait d'avoir puisé ses doctrines anti-monarchiques dans les cabarets de la Suisse, tahernœ Helvetiorwn popinœ vino madentes, Hotman répondit par une satire macaronique qui jeta le ridicule sur son adversaire. La plaisanterie était une arme sérieuse au xvi« siècle.

On le voit, le Franco-Gallia fut le premier manifeste important du radicalisme calviniste. Il fit entrer dans le courant de la discussion politique une foule d'arguments nouveaux. En essayant, par une fiction habilement soutenue, de retrouver dans l'esprit de la vieille monarchie française quelque chose de l'esprit démocratique de l'Écriture, Hotman s'adressait au sentiment national et éveillait les sympathies. L'histoire des Germains et des races mérovingienne et carlovingienne était de la sorte assimilée à l'histoire républicaine de la Grèce et de Rome, et il n'y avait plus de grande lacune, pour ainsi dire, dans les annales de la liberté.

Le livre de François Hotman a pour nous une importance particulière. « C'est du Franco-Gallia, comme Ta observé M. Aug. Thierry, que les idées de monarchie élective et de

(1) Jus omne et creandorum et abdicandorum regim pènes solenne gentis concilium. (p 109). ... De positio régis et alterius institutio non ad episcopum tantum modo, neque ad clericuin aliquem, aut clericorum collegium pertinet, sed ad universitatem civium inhabitantium regionem, vel nobilium, vel ipsorum valentiorum multitudinem. (p. 113.) •

INTRODUCTION, § III. LV

souveraineté nationale passèrent dans le parti de la Ligué, parti qui, selon son origine toute municipale et plébéienne, devait naturellement se rallier à d'autres traditions, à celles de la bourgeoisie d'alors, et pour lequel ces doctrines d'emprunt ne pouvaient être qu'une ressource extrême et pas- i sagère (I). » Il faut le remarquer, c'est à propos du Franco- Gallia que les plus violents des catholiques commencèrent à se rapprocher de ces doctrines anti-monarchiques des calvinistes , qu'ils devaient tout à l'heure accepter tout entières dans la Ligue , et que les protestants, au contraire devaient alors abandonner.

Les malcontents, que guidait le duc d'Alençon, frère de Henri III, et qui s'étaient retirés de la cour, accédèrent en effet à la politique huguenote de Hotman. Bongars écrivait à ce propos à De Thou : « C'est une maladie de laquelle beaucoup de nos gens et trop sont entachés, qui volontiers réduiroient nostre monarchie à une anarchie (2). » Palma Cayet dit à peu près la même chose dans sa Chronologie novenaire : c(Ce livre fut agréable à quelques réformés et à quelques catholiques unis, lesquels n'aspiroient qu'à la nouveauté, et non pas à tous (3).

La remarque de Cayet est digne d'attention. Elle prouve que ces opinions extrêmes n'étaient pas adoptées par toute la noblesse calviniste, par tous les partisans de la religion nouvelle. Sans doute ce serait une grande erreur de juger, par ces pamphlets exaltés, de l'esprit public chez les protestants. En prêchant la démocratie, la Réforme mentait à sa nature aristocratique ; mais c'étaient là les théories, sinon les opinions, des meneurs du parti, des publicistes avancés, en un mot, de la partie active et militante; c'était, si l'on peut dire, la guerre d'avant-garde. Continuons à observer ces allures démocratiques des écrivains huguenots ; c'est le

(1) Récits des temps mérovingiens¹⁸⁴⁰ ln-8, t. 1, p. 27.

(2) V. Bayle, art. Hotman, note E.

(3) Cf. d'Aubigné, Hist. univ., t. II, p. 670.

\mi

seul moyen de voir si la Ligue a apporté en politique des idées nouvelles.

On saisisait tous les moyens de déconsidérer la royauté. Chacun savait, par exemple, que les œuvres de Machiavel étaient la lecture favorite de Henri III, et que, tous les jours, ce prince se les faisait lire pendant une heure, après son dîner (1); aussi, dès que le duc d'Alençon se fut séparé de son frère, Gentillet lui dédia son *Anti-Machiavel*. C'était une épigramme amère contre le monarque ; tous les ministres calvinistes y répondirent, et il y eut un anatème général contre le livre du Prince, que les prédicateurs catholiques avaient au reste attaqué depuis longtemps, si Ton en croit Pasquier. Injurier Machiavel, comme l'avait fait Gentillet,

c'était une manière détournée de décrier Catherine de Médicis et Henri III. Dans la France-Turquie, libelle huguenot qui parut à Paris, en 1575, et qui fut bientôt réimprimé à Orléans, on ne s'en tint pas à ces allusions indirectes. L'auteur proposait tout simplement d'enfermer la Reine-mère dans un couvent; puis il ajoutait : « Jusques à ce que les ditz articles soyent rais à exécution et les Estatz généraux tenus en la forme requise, qu'il ne soit fourny aucuns deniers de tailles, subsides, etc., pour estre portez au lieu où ils puissent servir de Cousteau aux minisires de S. M. pour nous couper la gorge (2). » Ce qu'il y a de piquant, c'est que ce pamphlet parut chez Morel « imprimeur du roy, » et avec « privilège du roy. » La liberté de la presse n'est pas chose aussi nouvelle qu'on veut bien l'imaginer.

Nous avons vu la doctrine de l'homicide légal, établie par le réfugié Poynt , servir de justification à l'assassin Poltrot; voilà maintenant la doctrine du refus d'impôt. On a les deux éléments suffisants pour faire une révolution.

Quelque chose du trouble de l'époque et de la confusion

/1) Machiavellum qui perpeluus ei in sacculo alquemmanibus est (Bou* cher, de Just. Henri III Abdic. éd. de Lyon, p. 192). Cf. Sismondi, Hist. dei Fraiç, t. XIX, p. i64.

y (2) V. Leber, loc. cit., p. 56.

lit

INTRODUCTION, § III. LVII

des idées se reproduisait chez les meilleurs et les plus sages esprits. Ainsi Bodin, qui était à la fois l'ami de Henri III et le secrétaire du duc d'Alençon, Bodin, en 1576, se prononçait d'un côté pour la monarchie pure, et de l'autre, il absolvait en certains cas le régicide (1). L'assassinat, à quelque degré que ce fût, semblait avoir sa place désormais marquée dans les théories politiques du xvi^e siècle.

Bodin n'avait excusé la révolte qu'en passant : le célèbre traité : *Vindiciæ contra tyrannos*, l'érigea bientôt en doctrine (2). Il est maintenant prouvé que le calviniste Hubert Languet est l'auteur de ce livre. De même que François Hotman, Languet avait failli être victime de la Saint-Barthélémy, en voulant sauver Duplessis-Mornay. Il ne faut pas attribuer à l'emportement de la jeunesse les idées hardies du *Franco-Gallia* et du *Vindiciæ*. Hotman avait quarante-neuf ans quand il écrivait le premier de ces pamphlets ; Languet en avait près de soixante-un quand il publia le second.

j Le *Vindiciæ* fut d'abord imprimé en Suisse, comme l'avait

' été le *Franco-Gallia*, L'esprit républicain s'était développé et, pour ainsi dire, aigri à Genève, depuis la mort de Calvin, et le vieux parti des Eidgenossen triomphait. C'est là qu'on venait, loin de sa patrie, couvrir ses haines et fuir les persécutions. Ces exilés s'excitaient les uns les autres. C'est de Genève qu'est sorti le génie démocratique de Knox ; c'est

) de là que sont venues les idées presbytériennes. Swift fa observé avec raison dans son sermon sur l'anniversaire de la

. mort de Charles ^^

} Le livre d'Hubert Languet est divisé en quatre parties, ou plutôt en quatre questions distinctes, dont voici l'analyse sommaire :

(1) Selon Bodin le meurtre de l'usurpateur mérite une récompense; le meurtre du roi légitime au contraire est le plus horrible de tous les crimes. (\. Rép. I. ii, c. 5).

(2) *Vindiciæ contra tyrannos, sive de principis in populum, populique in principem legitima potestate*, Stephano Junio Bruto auctore.— Je me sers de Tédit. d'Amsterd. 1660.

« I. — Les sujets sont-ils dispensés d'obéir aux princes qui leur commandent quelque chose contre la loi de Dieu ? — Oui, car c'est demander s'il faut obéir à la terre ou au ciel, au fini ou à l'infini (1). On objecte, il est vrai, que le roi est le délégué du Très-Haut ; mais le monarque peut à peine être appelé le vassal de Dieu ; son royaume est à peine un fief (2). Qu'on le dépouille, s'il se révolte. Il n'y a aucune comparaison possible entre la royauté et la divinité, entre la faiblesse humaine et la toute-puissance éternelle (3). Le devoir des sujets, en pareil cas, est donc de s'insurger, si *ubediamis* rebelles surmis. Cela est évident ; il serait même oiseux de l'énoncer, si on ne vivait dans un temps où les princes usurpent une autorité plus que divine et où les courtisans se font les soutiens du despotisme (!•) .

a IL — Est-il loisible de résister à un prince qui veut enfreindre la loi de Dieu ou qui ruine l'Église ? — Oui, par un pacte céleste, cela est permis au peuple, pourvu que par «peuple» on n'entende pas cette bête féroce, *belluam*, qui a nom la foule, *universam multitudinem*, mais bien les magistrats et les États (5). Cela est même permis séparément aux diverses parties du

royaume, aux provinces, aux villes, aux communes (6) ; il n'en est pas de même des particuliers, privati; la résistance armée, le tyrannicide, à la manière de

(1) Pag. 7.

(2) Pag. 14.

(3) Régis ad Deum, homaucionis ad omnipotentem nulla potest esse proporlio. (p. 29).

(4) ...Gum hodie nulli principes existant qui immensam potentiam, ne ab ipso quidem Deo pondentem, sibi audacter arrogent ; multi adulescentes qui quasi deos terrenos eos adorent; multi eliani qui nulla in redenegandum esse principibus obsequium aut censeant, aut censere videri velint... (p. 2).

(5) Cum de univers© populo loquimur, intelligimus eos qui a populo auctoritatem accipiunt uti magistratus;... intelligimus etiam Comitibus, aqua nihil aliud sunt quam regni cuiusque epitome, ad quæ publica omnia negotia referuntur (p. 63).

(6) Municipales civesve municipiorum , civitatumque... potiores , in singulis urbibus, a suis mœnibus arcere posse, etc. (p. 78 et 88).

'il

INTRODUCTION, § III. UX

Jéhu et d'Aod, ne sont pas licites, à moins d'une mission extraordinaire, et, pour ainsi dire, divine; cas rare, et tout à fait excep-

tionnel, que peuvent seuls justifier un complet désintéressement, un zèle ardent, une conscience pure et la

science (1).

<x m. — Peut-on résister à un prince qui opprime et ruine l'État, et jusqu'où cette résistance s'étend-elle?— La royauté est à la fois l'œuvre de Dieu et l'œuvre du peuple. C'est Dieu qui institue les monarques, qui donne les royaumes, qui choisit les rois ; c'est le peuple qui constitue les monarques, qui fait entrer en possession de ces royaumes, et qui approuve ce choix par ses suôrages (-2) . Personne ne naît ni ne se fait roi ; on n'est donc roi que par la sanction populaire. Si l'hérédité s'est établie dans quelques pays, c'est pure tolérance ; l'élection n'en reste pas moins un droit inaliénable. Il n'y a pas de prescription pour les nations. La souveraineté permanente, continue, du peuple est donc légitime (3). Le roi doit consulter la représentation nationale dans ses différentes hiérarchies [k], sur les questions de paix, de guerre, sur les traités (5), sur la répartition des impôts et des dépenses, même urgentes (6) . Il n'est pas permis au monarque d'attenter aux privilèges, aux franchises,

(1) *Extra ordinem vocatos, quasi a Deo... Hoc in re sobrii imprimis et circumspecti...* (p 93). — *Nisi mentem ab omni ambitione vacuam, fervidum zolum, conscientiam denique et scientiam...* (p. 94).

(2) *Deus reges instituit, régna regibus dat, reges eligit; populus reges consilii, régna tradit, electionem suo suffragio comprobatur* (p. 104).

(3) *Cum nemo rex nascatur, nemo pro se rex esse, nemo absque populo regnare possit : populus vero contra et per se esse*

queat et rege prior lempore sit : reges onines a populo primum constilutos fuisse certissime constat... Si vero in quibusdam regionibus electionis libéra faculus desiisse videatur , mansit tamen perpetuo in omnibus... (p. 112). — Adversus populum non præscriptio (p. 141) -... Populura rege potiolem... (p. 120) — ... Reges a populo leges accipiunt... (p. 162).

(4) Populus universus per regni officiarios ordinarie, per ordinum conventus extra ordinem aut annuatim... (p. 120).

des municipalités et des provinces ; il ne lui est pas permis de disposer des domaines de l'État, attendu qu'il n'en est ni propriétaire, ni même usufruitier. L'usufruitier en effet peut donner en gage et disposer des produits, tandis que le roi est limité dans ses prodigalités : régis dona immensa irrita censentur. C'est le devoir des chambres [cameræ ordinariæ] de faire respecter la vieille formule : a Trop donné soit répété (1.)) , Mais comment doit s'exercer la résistance contre les mauvais rois ? Il y a deux cas de tyrannie bien distincts : dans le premier, c'est un monarque légalement élu et reconnu qui tombe dans la tyrannie, alors il ne peut être frappé que par le glaive des États et non par le glaive des particuliers ; dans le second, c'est un usurpateur dont rien n'a sanctionné l'avènement, et alors chacun a sur lui le droit de mort, parce qu'il n'y a pas eu de contrat (2).

« IV. — Enfin, les princes voisins peuvent -ils, doivent-ils donner des secours aux sujets insurgés à cause de la vraie religion ? — Oui, c'est une œuvre de charité. »

Telle est, sans les exemples sacrés et profanes dont l'auteur l'a pédantesquement appuyée , la théorie du Vindiciæ contra tyrannos. Languet se tient à la fois au-delà et en-deçà de François Uot-

man. Le Franco-Gallia était plus libéral envers la foule , s'il était moins sévère pour la royauté. Languet, au contraire, fait reposer la souveraineté, non plus dans le suffrage universel, cette monstruosité, comme il dit, hellua, mais dans je ne sais quelle aristocratie déguisée sous le nom retentissant de peuple. Quant à la monarchie, Languet l'annule et la réduit, pour ainsi dire, à une chimère. On a pu remarquer comment il s'adressait avec insistance

(2) Singuli sive privati adversus tyrannosexercitio, gladium non stringent, quia non asingulissed abuniversisconstituii sunt; at adversus eos qui absque litulo sese intrudunl, quia nulia pactio inltercessit, proraiscue admittuntur... (p. 295).

INTRODUCTION, § III. LXI

aux passions provinciales et urbaines, à l'esprit insurrectionnel des localités. Je reconnais bien là le fédéralisme protestant, qui veut ses places de sûreté privilégiées, ses municipales à part, ses garnisons, ses édits, ses impôts, ses juridictions. Le génie entreprenant de Richelieu ne pourra le vaincre qu'en démantelant La Rochelle.

Quel singulier tableau que cette anarchie des systèmes politiques au xvi^e siècle! Le Xvi^e siècle était parti de Machiavel, et le voilà arrivé à Languet. Par malheur, dans ces hardiesses des publicistes de la Réforme, dans ces hasards violents de la pensée, dont la Ligue va s'emparer tout à l'heure, c'est plutôt la passion que la raison qui parle. Ils ont beau se déguiser sous la citation, se dérober sous le syllogisme, affecter même l'accent sévère,

convaincu, modéré, l'intérêt, la passion, finissent toujours par se trahir. Quand c'est la raison qui disserte, elle ne se préoccupe pas exclusivement des droits ; elle se préoccupe aussi des devoirs.

Cependant toutes ces théories subversives allumaient les imaginations, fermentaient en beaucoup d'esprits. On en trouve la preuve dans les curieux volumes, coUigés en 1578 par quelque calviniste, et publiés, avec la rubrique de Meidelbourg [sic], sous le titre de Mémoires de V Estât de France sous Charles IX, Outre la traduction du Franco-Gallia d'Hotman , par Simon Goulart , ce recueil contenait plusieurs traités politiques. Ici, c'était une collection de centons, d'adages, de citations, de lieux communs, un amas de sentences contre les rois félons (1) ; là, un récit déclamatoire, une énumération, une sorte de catalogue des vengeances exercées par le ciel contre les tyrans (2).

Mais ce qu'il est intéressant, et en même temps facile, de constater dans les Mémoires de V Estât de France, c'est le ma-

(1) V. Apophtegmes et discours notaUes recueillis de divers auteurs contre la tyrannie et les tyrans, t. II, p. 522 et suiv.

(2) V. Discours des Jugements de Dieu contre les tyrans y t. II. p. 554 et suiv.

if

ULn LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

riagedes idées aristocratiques et des idées populaires, c'est ce compromis de Fesprit féodal avec l'esprit démocratique que tentait, dans un intérêt passager, de réaliser le calvinisme. Cette double tendance se révèle clairement dans deux petits écrits, dont l'un a la forme de dialogue (1) ; l'autre, la forme de disserta-

tion (2). Ils peuvent être de deux plumes différentes, mais ils appartiennent à la même nuance d'opinions. J'en vais extraire les propositions importantes :

— Les représentants de la nation sont « auteurs des princes » ; il est évident que « les ayant faits, ils les peuvent desfaire. » C'est donc le devoir des peuples de « mettre les rois sous la loy. » Mais on ne peut pas conseiller le tyrannicide ; il faut seulement l'absoudre en cas « de vocation particulière, comme Jehu. » Qu'on se garde avec soin de Yochlocratie (3), ou excès de la démocratie, laquelle veut détruire la noblesse. On n'y a que trop de penchant « depuis que les choses ont commencé à décliner. » Ce serait imiter Henri de Guise qui, par ses menées, fait en sorte que ce la meilleure noblesse soit raccourcie de toute la teste. » Sans doute, cet impudent rebelle « se vantera d'en faire d'autres où, quand et autant qu'on voudra, mais bien en vain toutefois, car ceste ancienne vertu françoise ne se communique point à telles plantes bastardcs, quoy qu'il nous veuille produire ses Italiens et Lorrains — (4) .

Le cri de la vérité se fait entendre. On a maintenant le secret de la démocratie hypocrite du protestantisme ; c'était tout simplement une arme contre la royauté, et une cuirasse pour la noblesse qu'on voulait avilener et priver de sesjiefs,

^1 (1) V. Dial.de V autorité des princes et de la liberté des peuples entre

Archon et Politie, t. III, p. 66 et suiv. V (2) V. Responsc à la question s'il est loisible au peuple et à la noblesse

de résister par armes à la félonie d'un souverain^ t. III, p. 318 et suiv.

INTRODUCTION, § III. LXIII

Voilà déjà que les Guises sont accusés de déprimer l'aristocratie. On peut prévoir que les partis ne tarderont pas à changer de drapeaux.

Mais avant d'en finir avec \es Mémoires de V Estât de France[^] il ne faut pas oublier le plus remarquable, le plus audacieux, et maintenant le seul connu, des traités politiques qui y furent insérés. C'est là, en effet, que vit le jour pour la première fois la Servitude volontaire ou Contr'un, Personne assurément ne saurait le nom de La Boétie, personne ne feuilletterait même l'opuscule qui l'a fait vivre, si Montaigne n'avait couvert de sa grande renommée le nom de son ami, et si la plupart des éditeurs n'avaient ré-imprimé le Contr'un sous la sauve-garde des Essais. Tel est le privilège de la gloire. On est toujours curieux de connaître celui que Montaigne appelait « le plus grand homme, à mon avis, de nostre siècle ; » on est toujours curieux de lire un opuscule qu'il jugeait « gentil et plein ce qu'il est possible (1). »

Ce qui caractérise particulièrement la Servitude volontaire (2) , c'est une aspiration impatiente vers l'indépendance absolue, une haine acharnée de toute soumission et de toute obéissance. La Boétie regarde comme un très-grand malheur « d'estre subject à un maistre duquel on ne peult estre jamais assuré qu'il soit bon, puisqu'il est toujours en sa puissance d'estre mauvais quand il voudra. » De là, sa haine contre la monarchie, ce gouvernement où tout est à un, à un seul homineau, lequel n'a pour-

tant d'autre puissance que celle qu'on luy donne, La Boétie proteste avec chaleur contre « cette opiniastre volonté de servir, si avant enracinée. »

L'auteur du *Contrahm* distingue trois espèces de tyrans, ou pour mieux dire de rois, selon qu'ils sont montés sur le ^ trône par les armes, par l'élection, ou par l'hérédité. L'ori-

(1) Essais 1. 1. ch. 27, édit. de M. Vict. Le Clerc, Paris, Lefèvre, 1826 in-8o t. II, p. 1 et suiv.

(2) V. Montaigne, éd. de M. Le Clerc, t. V, p. 349 et suiv.

gine est donc dissemblable : les résultats sont analogues. « Les esleus, dit-il, comme s'ils avoient prins des taureaux à dompter, traitent les sujets ainsi ; les conquérants pensent en avoir droit comme de leur proie ; les successeurs, d'en faire ainsi que leurs naturels esclaves (1). » Ces diverses conditions politiques sont également injustes aux yeux de La Boétie, et il les repousse : « De choisis, je n'en vois point. » Mais le gros populus se laisse facilement abuser et tromper. On le corrompt, on le séduit par des récits merveilleux, comme ceux de l'Oriflamme et de la sainte ampoule ; et il est la victime des courtisans, des favoris, des financiers, en un mot, des « mange-peuples. » Heureusement, on ne peut invoquer la prescription ; « les ans ne donnent jamais droit de mal faire, ainsi aggrandissent l'injure. » Puis il y a toujours des esprits favorisés, des esprits miculx nays que les autres ^ ayant la teste bienfaite ; le joug leur pèse et ils « ne peuvent tenir de le crouler (2). » C'est à eux que l'étude, le savoir, révèlent les droits de la nature humaine ; la liberté disparaîtrait de ce monde, qu'ils la retrouveraient dans leur imagination ; ils sont là pour protester.

La Boétie est une de ces natures ainsi douées. Mais de conclusion pratique, il n'en donne point: «Dieu, dit-il seulement, réserve bien là-bas, à part, pour les tyrans et leurs complices, quelque peine particulière (3). » L'ami de Montaigne écrivait ceci à seize ans, par conséquent vers 154G. Le calvinisme alors n'avait pas encore à justifier Poltrot ; on n'était pas au temps où la Ligue voulait absoudre Jacques Clément.

Il y a dans le Contr'un une certaine verdeur qui n'est pas sans éclat : le style a même de la fermeté ; mais il est tendu, il vise péniblement à l'archaïsme. En somme, ce n'est qu'une amplification, une manière d'essai^ comme dit Montaigne

INTRODUCTION, § III. ^jv

lui-même, l'élan d'un jeune cœur qui s'éprend de la haine antique contre les tyrans, et qui, n'ayant aucune idée des conditions et des nécessités sociales, déclame en rhéteur, comme avait fait Pétrarque à propos de Rienzi.

C'est le souffle de Genève, ce sont les premiers germes du futur presbytérianisme de Knox , qui s'amalgament avec l'érudition enthousiaste de la Renaissance dans le cerveau d'un enfant.

M. de Lamennais a fait à l'opuscule de La Boétie l'honneur d'une réimpression isolée (1). Il y trouve « une chaleur vraie, une éloquence de persuasion sans emphase, de la sagacité, de l'esprit d'observation, des pensées profondes. » Je crains que l'indulgence littéraire ne procède précisément ici de causes fort peu littéraires (2). L'illustre écrivain réserve le pessimisme pour notre temps. Au xvi^e siècle, il est optimiste; il a à la fois des sympathies pour la politique des calvinistes et pour la politique des ligueurs.

Mais que devient la vérité historique, dans ces évolutions de partis et de systèmes?

La Servitude volontaire avait été écrite très-antérieurement aux traités d'Hotman et de Languet ; mais, je l'ai dit, elle ne fut imprimée qu'en 1578 dans les Mémoires de V Estât de France. Le protestantisme revendiquait ce morceau à juste titre et le regardait comme son œuvre. On le lut avi-

(1) V. de la Servitude volontaire par Est. de la Boëtie, avec une préface par F. de Lamennais. Paris, Daubrée, 1835, in-8o.

(2) M. de Lamennais dit pag. 7 : «Le sentiment de la liberté se développait au fond des âmes, et, si les disputes de religion n'Y-taient pas venues le détourner de son cours, si, en dehors de toute contention, il s'étoit ' allié au principe chrétien et identifié avec lui, nous ne doutons pas que . l'Europe n'eût fait alors dans Tordre politique des progrès aussi rapides que ceux qui s'opérèrent dans des ordres différents. » L'hypothèse est commode; mais est-elle acceptable? Les théories radicales se produisirent au xvie siècle de deux côtés, au nom de deux partis, d'abord par le calvinisme, puis par la réaction catholique. Cela est parfaitement distinct, et il serait bon de choisir. M. de Lamennais admire la Boëtie et il admire en même temps la Ligue. A quoi servait de se tant moquer de l'éclectisme, pour tomber à ce point dans le syncrétisme?

dément, et deux ans plus tard, en 1580, Montaigne pouvait dire : « Il court pieça es mains des gens d'entendement, non sans bien grande et méritée recommandation. » y

Le nom de Montaigne rappelle aussi le nom de Buchanan, son ancien précepteur, auquel les dates d'ailleurs nous amènent.

Après une vie errante et traversée, ce poète célèbre, historien distingué, pamphlétaire bilieux, était revenu en Ecosse, pour justifier la révolte contre sa bienfaitrice Marie Stuart. En 1579 (il avait 73 ans), il publia, sous le titre de *De jure Regni apud Scotos*, un dialogue où, avec tous les raffinements d'un cicéronien, avec la latinité fleurie d'un bel esprit de la Renaissance, il reprit le thème, soutenu plus brutalement et sans toutes ces aménités littéraires, par Hotman et par Languet.

Buchanan n'était pas le premier qui défendît, au-delà de la Manche, la théorie de la souveraineté nationale. Déjà, sous Elisabeth, Jlooker, obscurément il est vrai, avait, dans son *Ecclesiastical PoliUj* (1), revendiqué le concours du peuple ; et Knox (2), aidé des prédicateurs presbytériens (3), avait reconnu le droit de déposer les rois.

L'auteur du *De Jure Regni* mit à profit les idées antérieurement émises en son propre pays, et il les fonda habi-

(1) V. Hallam's *Introduction to the literature of Europe*, t. II, ch. IV, sect. II, § 40.

(2) On sait les maximes de Knox : « *Piebis est religionem reformare. — Deus constituit principes ad elTrgenes principum appetitus coercendos. — Principes injustas causas deponi possunt.* » (V. Bayle, art. Knox, rem. D.).

(3) L'histoire de la chaire en France, c'est presque l'histoire de la chaire en Angleterre. Dès le xv^e siècle les sermons politiques abondèrent dans la Grande-Bretagne. Lors de l'usurpation de Richard III, par exemple, les prédicateurs, le docteur Shaw et autres louèrent vivement le meurtre des enfants d'Edouard, cette tige bâtarde comme ils disaient. Ces traditions se perpétuèrent,

et, dans les troubles religieux, la démocratie finit par envahir l'enseignement parénétique. Je n'en citerai qu'un trait. Jacques I" disait, au rapport d'Israeli [Charact. of James the first): « J'étais quelquefois calomnié dans leurs sermons populaires, non point pour quelque défaut ou vice (^ui me fût personnel, mais parce que y étais roi... Ils regardaient la royauté comme le plus grand mal. » (D'Israeli's Miscellanies of literature, Paris, Baudry, 1840, in-8o, t. II, p. 313.)

INTRODUCTION, § III. LXVII

lement, dans la trame élégante de son style, avec les théories que nous avons vu développer sur le continent, en sorte qu'il eut l'air d'intervenir à son tour dans la querelle avec originalité et audace. Il n'en était rien pourtant ; tout ce qu'avance Buchanan avait été dit, mais jamais exprimé, il faut en convenir, avec autant d'art et de talent. Ces déclamations vieilles semblaient rajeunir sous cette plume vive et châtiée.

Çà et là pourtant quelque proposition révolutionnaire se remarquait, contre l'inviolabilité royale, par exemple : c(Le peuple, duquel les rois tiennent tous les droits qu'ils ont, est plus puissant qu'eux. La multitude a sur les rois le même droit que les rois ont sur chaque individu de la multitude (1). »— La définition du tyran donnée par Buchanan était aussi plus flexible, plus comode, plus généralement applicable (2). Quant au régicide, l'auteur du *De Jure Regni* l'approuvait, mais pourvu qu'il fût entrepris avec prudence et exécuté avec vertu (3).

Comme Hubert Languet , Buchanan n'adoptait pas les idées de suffrage universel émises par Hotman , et bien antérieurement par Philippe Pot aux États de 1484. La foule est changeante, dit-il, *hellua multorum capitum*. Quand un roi doit être déposé, ce n'est donc pas la multitude même qui peut décider d'une chose aussi grave, mais plutôt des députés choisis parmi les trois ordres ; toutefois il doit y avoir appel au peuple [k],

(1) *Populo jus est ut iraperium cui velit déferât*. (Ap. *Rerum Scotie. Histor. Edimb. 1643, in-S*», p. 11.) — *Conteudimus populum, a quo reges habent quicquid juris sibi vendicant, regibus esse potentiores, jusque idem in eos habere nulliludinem quod illi in singulos e multitudine habent* (p. 52).

(2) *Rex volentibus , tyrannus invitis imperat. Regnum liberi inter liberos est principatus; tyrannis domini in servos* (p. 3i).

(3) *Opus est in aggrediendo prudentia, in efUciendo virtute* (p. 6i).

(4) *Nunquam existimavi universi populi judicio eam rem permitti deberi ; sed ut ex omnibus ordinibus selecti ad regem in consilium coirent... idad populi judicium deferretur...* (p. 21).

N'est-ce pas là le langage d'un autre temps ? Ne se croirait-on pas à une séance de la Haute-Cour ou de la Convention ? Étrange époque que le xvi« siècle! tout y a été dit, essayé, présagé, reproduit, le bien comme le mal , le passé comme l'avenir, le fanatisme comme l'impiété. On y assiste au pénible enfantement des sociétés modernes.

Le *De Jure regni* eut en France le plus grand retentissement. Buchanan était en relation avec les personnages les plus influents

de l'Europe intellectuelle ; sa réputation littéraire était immense, aussi s'arracha-t-on son livre. Un de ses compatriotes, l'Écossais Adam Blacwod , conseiller au présidial de Poitiers, se luUa de le réfuter (1). C'était peine inutile ; l'intérêt excité par le livre de Buchanan venait trop tard. Ce devait être le dernier manifeste important de la démocratie calvinienne ; l'alliance momentanée des idées protestantes et radicales était rompue. I?n Angleterre, avant de faire alliance avec l'aristocratie, elle a encore à paraître avec les Puritains, avec les Indépendants, avec les Communes, elle a à tenter je ne sais quelle utopie de gouvernement hébraïque, de répubUque sous l'influence immédiate de Dieu ; mais sur le continent, le calvinisme allait rentrer, était rentré déjà dans la franchise de son rôle aristocratique. Je l'aime mieux ainsi , je l'aime mieux dès lors, parce qu'il est politiquement sincère, parce qu'il jette ce masque du radicalisme que l'intérêt seul lui avait fait prendre. Il est facile de parler d'une manière absolue de la démocratie protestante, comme le fait M. de Bonald ; on vient de le voir, les textes abondent, parce qu'on les prend dans les livres, dans les traités , dans les pamphlets : ils ne sont pas dans l'histoire (2). C'est la plume , ce n'est pas l'épée qui est démocratique chez les calvinistes.

(1) *Âpologia pro Regibiis contra Buchananum*. Poitiers, 1581, in-8«. —Pour y répondre, François Estienne donna une traduction de Languet sous ce titre : *De la Puissance légitime du prince sur le peuple, et du peuple sur le prince*, 1581, in-S». C'est une des dernières publications radicales des huguenots.

(i) Voyez plus loin, pag. 29.

INTRODUCTION, § III. LXIX

La défection du duc d'Alençon, sa mort, l'avènement probable du huguenot Henri de Navarre, firent réfléchir les protestants. Les théories soutenues par Hotman , par Languet, par Buchanan, ne fournissaient-elles pas des armes très-fortes aux catholiques pour l'exclusion de Henri IV, pour l'élection de Henri de Lorraine (1) ? Cela était évident. Or, la France catholique agissait presque exclusivement d'après la volonté du duc de Guise ; car, selon l'expression de Balzac, dans ses Entretiens, « elle étoit folle de cet homme-là, c'est trop peu dire , amoureuse. » Henri de Guise savait sa puissance ; il en usa dans l'ordre de ses intérêts ; il fit la Ligue.

La Ligue n'étoit autre chose qu'une insurrection contre la royauté dans le sens orthodoxe, comme les guerres du calvinisme étoient une insurrection dans le sens hérétique. Dès ce moment, l'influence de Henri de Navarre qui voulait alors arriver à la couronne par les Huguenots se fit sentir chez les publicistes protestants ; l'influence de Henri de Guise qui voulait arriver à la couronne par les ligueurs se fit également sentir chez les publicistes du parti catholique. On s'emprunta donc mutuellement ses doctrines politiques : les calvinistes, dès-lors, recommencèrent à vanter le droit divin et le pouvoir absolu, tandis que les catholiques se mirent à déclamer en faveur de la souveraineté du peuple, en faveur du régicide. Des deux côtés on oublia ses antécédents d'hier, on se jeta dans des excès opposés, et le mot familier de Luther sembla se traduire dans les faits : « L'esprit humain est un paysan ivre ; il tombe d'un côté, on le remet sur son àne, il tombe de l'autre. » Au temps de la Saint-Barthélémy, sous Charles IX, les catholiques romains, Vigor, de Saintes, n'avaient

parlé que de soumission au roi (2); les affaires ayant pirouetté, comme dit Bayle, ils louèrent le meurtre des princes.

(1) Bayle, art. Hotman, rem. E.

(2) V. dans Bayle l'art, de Saintes, rem. E.

C'est d'Espagne qu'étaient parties , par Philippe II , et contre le prince d'Orange , les premières théories catholiques d'assassinat légal ; c'est en Espagne également qu'elles se réfugièrent, après la Ligue, dans le livre de Mariana.

Les ligueurs affichèrent leur sympathie pour les différents meurtriers de Guillaume de Nassau, prince d'Orange , mis au ban de l'Europe par leur protecteur Philippe II ; ils louèrent Salcède, ils louèrent le jacobin Antoine Timmermann, confesseur de l'Espagnol Jaurigni (1), ils louèrent plus particulièrement Balihazar Gérard , sans doute parce qu'il avait réussi (2).

D'un autre côté , tout en intriguant pour se délivrer d'Elizabeth, et tout en se mettant en rapport avec le conspirateur William Parry, les jésuites de la Grande-Bretagne réfugiés en France, à Douai et à Saint-Omer, tonnaient contre la royauté anglaise. Ainsi Guillaume Allen déliait le sujet de toute fidélité envers le prince hérétique : fuJem datam tali principi nonse?vet{3] ; et Parsons, sous le nom de Philopâtre dans sdi Réponse à Elisabeth étions cc\ui de Doleman dans sa célèbre Conférence, attaquait le principe de l'hérédité et déclarait que « les sujets doivent chasser les monarques lorsqu'ils ne protègent point la foi {k} . »

Ainsi, en France, les premières attaques des catholiques contre la royauté, la première justification du régicide, avait

(1) Hyacinthe Choquet n'a pas craint de faire le plus grand éloge de Timmermann : « ... Deo se hostiani exhibuit , angelis laetitiam peperit, catholicis lachrymas excussit, hoerelicis et admiration! et terrori : nunc vero aeterna fruitur \\lx melioris telicitate. » (Sancti Belgii ordinis praedicatorum, Duaci, 1618, in-S», p. 121.) Timmermann était de Dunkerque; il périt en 1582, à Tàge de 36 ans.

(2) V. Les cruels et horribles tormens de Balth. Gérard^ vray martyr, soufferts en l'exécution de sa glorieuse et mémorable mort pour avoir tué Guill. de Nanssau, prince d'Orenge^ ennemy de son roy et de l'Eglise catholique. Paris, Ducarroy, 1583, in-8o de U pa^.

(3) Ad persecutores Anglos pro christ. Responsio, ap. Ranke, Hist. de la Pap. tr. fr., t. III, p. 224.

(4) Ranke, t6.— Cf. Mém. pour serv. à VHist. des Jésuites, ou Extr. de De Thou, 1761, in-12, part, ii, p. 8 et 17.

JNTBODUCTION , § III. LXXI

lieu à propos de deux princes étrangers , de deux prince» protestants, Elizabeth et Guillaume de Nassau. Mais les doctrines une fois admises, on se trouva poussé à les appliquer aux princes régnicoles et orthodoxes, au roi Henri II[. Les théories calviniennes du Franco'Gallia, du Vindicioe contra tyrannos^ du De Jure regni, de la Servitude volontaire, devinrent décidément des théories catholiques.

Louis Dorléans (1), fanatique ligueur, justifia impudemment cet échange de foi politique : « Qu'on mesure les hur guenots à l'aune où ils mesurent autrui. Suivez leurs conseils, conformez-

vous au chemin qu'ils tiennent pour s'establiir,vous vous establi-
rez vous-mêmes (2) ; » et il ajoute : « Il les faut fouetter des
verges qu'ils ont cueillies. » L'aveu est bon à recueillir.

Pressés par ces arguments, les publicistes protestants se reje-
tèrent , après quelques hésitations , vers l'absolutisme. \\ fallut
alors renier ce qui avait été écrit antérieurement. Languet était
mort à temps , en 1581 ; on sait aussi les derniers mots pronon-
cés, l'année suivante, par Buchanan :

(1) Ce Dorléans a joué un rôle infâme : il avait d'abord été ab-
solutiste ; dans des vers adressés au contradicteur de Fr. Iolman,
Matharel, il s'était plaint des idées subversives du Franco-Gallia :

Non parcilur uni

Auguste capiti régis

le voilà maintenant qui adopte les idées d'Hotman. Dorléans,
avocatgénéral du parlement de l'Union, prit part à toutes les hor-
reurs de la Ligue. C'est lui qui, très-peu de semaines avant l'en-
trée de Henri IV à Paris, proposait de « bailler les prédicants aux
Seize la veille de la saint Jehan, afin d'en' faire offrande à
Saint-Jehan en Grève, et que atachez comme fagots depuis le
pied jusques au sommet de ce hault arbre, et leur roy dans le
muid où Ion met les chats, on eust fait un sacrifice agréable au
ciel et délectable à toute la terre. » (Le Banquet et après-disnée
du comte d'Arête, Paris, Bichon, 1594, in-8o, p. 252.) On peut
voir dans Lestoile toutes les platitudes finales, toutes les palino-
dies de ce misérable; c'est lui qui appellera Henri IV « Hercule
vainqueur de l'hydre. » Voijà la moralité des héros de la Ligue.

(2) Le catholique anglois, 1587, in-8o, p. 74 et 75.

« Je m'en vais là où il n'y a guère de rois. » La vie de Fr. Hotman s'étant prolongée jusqu'en 1590, l'auteur du *Franco-Gallia* (1), qui, le premier, avait formulé la théorie de la souveraineté populaire, ne put rester fidèle à son système ; il dut lui-même se réfuter et céder aux exigences, aux intérêts de son parti : dans le *De Jure successionis*, il se déclare formellement pour la succession linéale. C'est qu'il ne s'agissait plus de renverser Charles IX, mais de faire régner Henri IV (2).

Le calvinisme, durant les troubles de la Ligue, ne cessa de soutenir la royauté ; c'était son rôle. « Dieu, disait Duplessis-Mornay dès 1586, prend en main la cause des roys et se tient blessé en leurs personnes. (3) » Plusieurs traités d'origine calvinienne parurent successivement qui cherchèrent à constituer la monarchie sur une base logique. Pour soutenir Henri de Navarre, on s'appuya ouvertement sur le droit divin (4). La théorie du régicide fut répudiée, et, à l'occasion de l'assassinat de Henri III par Jacques Clément, il y eut des protestations chez les huguenots.

En un mot, l'abdication mutuelle de l'absolutisme par les

(1) En 1586, Fr. Hotman gardait encore ses opinions. Il ajoutait à une nouvelle édition du *Franco-Gallia* six chapitres pour prouver que les parlements avaient anéanti les états-généraux. « Il est, dit le père Lelong, peut-être le seul républicain qui se soit déclaré contre les parlements; mais il changea de ton dans son *De Jure successionis*. »

(2) Bodin prit un autre parti : malgré le penchant qu'il avait pour le calvinisme, malgré sa conduite aux États de 1576 où il s'était montré favorable aux réformés, ou le vit se jeter dans la Ligue. En 1589, il adressa même aux habitants de Laon une pro-

clamation en faveur de Mayenne où il était dit « que le soulèvement de tant de villes et de parlements en faveur de MM. de Guise ne devoit pas être appelé rébellion, mais révolution. » Nicéron assure que c'était une suite de l'esprit républicain de Bodin qui le portait toujours à ce qui pouvait affaiblir l'autorité royale. {Mém., t. XVII, p. 252.) Il se trouve en effet qu'en passant du calvinisme dans la Ligue, Bodin n'a pas changé d'opinions politiques.

(3) Mém. de la Ligue¹ 1. 1, p. 79.

(i) V. Explicatio controversiarum quæ a nonnullis moventur ex Henrici Borbonii régis in regnum Franciæ constitutione. Sedan, 1590, in-8o, ch. II (trad. du franc, par Berchet).

INTRODUCTION, § III. LXXIII

catholiques, de la démocratie par les protestants, était consommée. Bientôt les Ligueurs purent reprocher avec ironie aux nouveaux huguenots de substituer la fiction héréditaire à la souveraineté du peuple. Les calvinistes, à ce qu'il paraît, étalaient dès lors avec emphase leurs arguments complaisants en faveur de la royauté, attollunt régis nominis amplitudinem (1).

C'était un triste spectacle, un spectacle impie, que celui de tant d'idées générales, de tant de théories diverses, ici monarchiques, là républicaines, mises de la sorte au service des passions et des besoins, répudiées ou prônées selon les chances des partis, selon les rancunes des factions. Le sceptique Montaigne, témoin de ces variations et de ces apostasies, en était indigné : « Voyez, s'écrie-

t-il avec chaleur, l'horrible impudence de quoy nous pelotons les raisons divines, et combien irrégulièrement nous les avons rejetées et reprises, selon que la fortune nous a changés de place en ces orages publics. Ceste proposition si solennelle : s'il est permis au sujet de se rebeller et armer contre son prince pour défense de la religion , souvenne vous en quelles bouches ceste année passée l'affirmative d'icelle estoit l'arcboutant d'un party, la négative de quel autre party c'estoit l'arc-boutant ; et oyez à présent de quel quartier vient la voix et instruction de l'une et de l'autre, et si les armes bruyent moins pour ceste cause que pour celle-là (2). » J'entends de loin la voix séditeuse de Boucher et de Guillaume Rose ; c'est de la Ligue qu'il s'agit.

Bayle, avec son esprit inquisitif etsagace, a, presque seul après Montaigne, touché d'un mot ce point obscur de l'histoire de la Réforme , je veux dire le moment précis où la politique radicale passe d'un pôle à l'autre. « Les révolutions

(1) Refellitur opinio novorum calvinistarum qui ex sola sanguinis successionem, plenum regnandi jus proximo haeredi vendicant, contra quos probatur plenitudinem et perfectionem regiaî polestatis pender^e ex consensu reipublicaî. [De Just. Reip. in reg. imp. Authorit., 1590, p. 20 B.)

(2) Essai*, l. II, ch. xii, éd. de M. Vict. LeClerc, 1826, t. III, p. 11.

de France, dit-il, changèrent de telle sorte la scène que les maximes des deux partis passèrent réciproquement du blanc

au noir (1).»

On Terra par la suite de ce travail que la démocratie de la Ligue atteignit et peut-être dépassa la démocratie des huguenots

(2). La voilà qui s'écrie en prenant les armes : «Le peuple fait les rois , il les peut desfaire comme il les a créés (3).)) Et plus tard vous l'entendrez, dans son entôte-

Éient, redire à Henri IV vainqueur : a La couronne de France est point héréditaire, mais élective... ; nous obéissons aux lis et non aux tyrans (4). »

Mais cette démocratie sera-t-elle plus sincère chez les ligueurs qu'elle ne l'avait été chez les calvinistes? ce n'est pas le moment de le dire. Au moins elle ira plus loin ; des liVi es elle passera dans les faits, et cherchera à s'organiser.

Remarquons seulement le singulier alUage, l'étrange escorte de ces deux radicalismes huguenot et ligueur. Le premier et cause commune avec l'aristocratie, le second avec le vieil esprit pontifical du moyen-âge. C'est ce qu'on a pu appeler les folies théocraïiques de la Ligue (5).

Les docteurs catholiques, en effet, empruntèrent aux publicistes italiens, non pas leurs théories absolutistes (6), mais leurs idées papales, leurs souvenirs de Grégoire VII et d'Innocent III, audacieusement formulés par Bellarmin (7).

(1) Art. Hotman, not. I.

1 (2) V. Dial. du royaume auquel est discours des vices et des vertus des roys et de leur établissement. Paris, 1589, in-S». " (3) Mém. de la Ligue, t. III, pag;. 528. ^ (4) Dial du Mah. ap. Ménipp. , éd. de Ratisb. , 1726, t. I, p. 103, 409.

(5) Saint-Marc Girardin Tabl. de la Litt. franc, au XVI^e siècle, 1829 in-8o, p. 2.

(6) Le Jésuite Botero disait en 1589 dans son *Ragione di Stato* : «...Quanto i sudditi saranno più costumati e più ferventi nella via di Dio, tanto si mostreranno più tratlabili et ubidienti ai suo prencipe. » (P. 113 B, de l'éd. de Chappuys.) Cela est curieux à comparer avec le *De rellge* du jésuite Mariana, publié dix ans plus tard.

(7) On lit dans son *De summo pontifice* (1586), 1. V, c. 6 : « Papa potest mutare régna et uni auferre atque alteri conferre. »

INTRODUCTION, § III. l'^XV

N'insistons pas : ces emprunts , ces tendances se retrouveront sur notre route. Maintenant qu'on connaît les doctrines politiques du calvinisme , réelles ou feintes , nous pouvons rentrer dans notre sujet et reprendre d'un peu plus haut l'histoire de la chaire.

:lti

îi;

DE LA SAINT-BARTHELEMY A LA MORT DE HENRI III

Orateurs catholiques et calvinistes en présence. — Le P. Le Picart. — Jean de Hans. — Cynisme des attaques réciproques. — Catherine de Médicis et Fournier. — La Saint-Barthélémy. — Une citation des sermons de Cornelio Musso décide Charles IX. — Plusieurs des orateurs futurs de la Ligue approuvent le massacre.

— Arnaud Sorbin. — Aymar Hennequin. — Sermon spécial de PagnigaroUe. — Antécédents de ce prédicateur.

Une des causes qui ont le plus efficacement contribué au succès de la Réforme, c'est qu'elle eut pour ainsi dire le privilège et presque le monopole de la science et du talent. Que ses docteurs soient des esprits violents ou obstinés comme Luther ou comme Calvin, qu'ils aient le génie de la douceur et de l'innovation conciliante comme Mélancthon , qu'ils ne soient même que des sceptiques indécis et non adhérents comme Erasme, des érudits railleurs comme

Henri Estienne ou Reuchlin , des pamphlétaires cyniques comme Ulrich de Hutten , ce sont eux le plus souvent qui remportent par la suite de la dialectique, par la verve de la plaisanterie , par la variété et l'étendue des connaissances. On dirait que le catholicisme, depuis Clémangis, depuis Pierre d'Ailly, depuis Gerson, ces âmes courageuses qui, au milieu des luttes du grand schisme d'Occident et de la décadence croissante de la discipline et de la foi , s'essayèrent à renouveler la gloire des grands siècles chrétiens , la logique de saint Thomas, le mysticisme de saint Bonaventure , l'éloquence de saint Bernard ; on dirait que le catholicisme ne peut retrouver dans son clergé, naguères si puissant, quelque chose de cet éclat de parole , de cette force de raisonnement, de cette profondeur inspirée, de cette science toujours nouvelle qui ne lui avaient jamais fait défaut contre les hérésies ou dans les conciles. Il faut l'avouer, par une singulière fatalité, l'église romaine, dans cette grande et fondamentale querelle de la Réforme, ne fut pas à la hauteur de ses puissants antagonistes, à la hauteur de sa destinée. Toutefois le catholicisme, je ne dis pas en fait , mais pour le talent, pour la science, pour la vérité, ne

perdit pas à attendre , à attendre un siècle. Aucun livre de controverse n'est supérieur à V Histoire des Variations^ aucun génie, dans l'ordre théologique, n'est supérieur à Bossuet.

Si Bossuet était venu un siècle plus tôt , au concile de Trente par exemple , il n'eût pas empêché sans doute une révolution rendue inévitable par la nature même des choses et par l'entraînement des circonstances : il en eût au moins modifié le développement. Mille forces éparses, et sans valeur dans l'isolement, se seraient groupées autour de lui et auraient plus aidé encore à la résistance que l'institut, d'ailleurs si influent, des jésuites, et surtout que l'inquisition de Caraffa. La discussion aurait gagné en sérieux et en dignité. Mais Bossuet ne vint pas , et la violence prolix du

CHAPITRE i, § I

langage , l'intempérance d'une banale érudition biblique, se substituèrent presque partout à la vérité de la discussion , à l'enseignement contenu de la science.

En s'en tenant seulement à la France, à l'histoire spéciale de la chaire, à cette donnée particulière et restreinte de la prédication , le même spectacle se retrouve. On ne peut se figurer de quel ton les huguenots sont traités par nos sermonnaires d'avant la Ligue. Ces injures au surplus étaient réciproques. Dans les conférences de Poissy , où les deux partis sont en présence , on n'a, malgré les violences de la fin, on n'a vraiment que les aménités. L'éloquence diserte du cardinal de Lorraine , que Bossuet appelle indulgemment nn grand génie (1), se plut à briller dans toute sa politesse,

et Théodore de Bèze aussi , réservant les emportements pour ses pamphlets , apporta surtout à ce colloque théologique les grâces faciles de sa parole. Il n'en était pas de même dans les chaires. Là aucune mesure n'était gardée, et, durant les huit guerres civiles qui désolèrent la France jusqu'à l'Édit de Nantes, le clergé par ses sermons joua un rôle considérable et aida le plus souvent à la violence des partis.

Dix ans avant le supplice d'Anne Dubourg , en 1554 , le père François Le Picart , doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, en était venu à dire, en chaire, des protestants : «Le roi devrait pour un temps contrefaire le luthérien, parmi eux, afin que prenant de là occasion de s'assembler hautement partout , on pût faire main basse sur eux tous et en purger une bonne fois le royaume (2). » Ce conseil ne fut pas suivi

(1) Variât., 1. IX, § 91.

(2) Bayle, art. Rose. — Le Picart était né à Paris en 1504; il mourut en 1556. (F. la note de Le Ducliat sur le ch. vu de la Conf. de Sancy ; ap. Journ. de Henri IV, édit. de Cologne, in-12, 1720, t. II, p. 192.) Th. de Bèze, dans son célèbre Pa«5avanf, a attaqué jusqu'à trois reprises différentes le P. Le Picart. Il l'accuse particulièrement de professer une doctrine fort relâchée sur la vérité : « Deinde docuistis me et M. noster Picardus quod menliri ad bonam inintentionem non est malura. « Il paraît que le P. Le Picart , l'un des plus violents adversaires de la Réforme, faisait de grands gestes et invoquait souvent la Vierge dans ses sermons,

par Henri II, auquel il s'adressait, mais il semble l'avoir été par Catherine de Médicis et par Charles IX , qui s'abandonnèrent sans trop de réserve aux idées de la Réforme , puis les quittèrent ,

la première par la longue initiation de la politique et de l'expérience , le second avec brusquerie et sous l'influence ombrageuse de sa mère; tous deux, pour se rejeter dans une orthodoxie sanguinaire et vindicative, pour arriver au massacre de la Saint-Barthélémy.

Mais n'anticipons pas sur les temps. La prédication pendant ces luttes religieuses répondait le plus souvent à la situation politique et militaire. Quand les deux partis étaient aux prises, les sermons excitaient à la victoire; dans l'intervalle des hostilités , après les édits de pacification , après les traités de paix , toujours temporaires , ils poussaient à la rupture des trêves et appelaient aux armes.. Cette tendance belliqueuse se manifesta dès l'abord. C'est une conquête toute moderne que la liberté de conscience (1). On ne croyait pas alors à la coexistence possible et parallèle de deux cultes, de deux religions. En appeler de chaque côté à la force jusqu'à la mort , comme écrivait Pie V, jusqu'aux coups d'arquebuse, d'un côté que disait de son côté Calvin , paraissait des deux parts légitime et nécessaire. Quand l'Hopital distinguait le croyant du citoyen et rangeait dans deux ordres distincts les devoirs de l'un et les droits de l'autre, il ne pouvait être compris, il devançait son siècle.

Au temps que Catherine de Médicis se montrait encore favorable à la politique des huguenots, les résistances du

car je lis un peu plus loin : « Ah magisler Picarde, si tu esses hic lu bene diceres mater Dei et pueri bene le irridèrent... » et, quelques pages après: « Picardus sibi fregit bursam clamando mater Dei, contra lutheranos. » (F. le Passavant, à la suite des *Litteræ obscur, viror.*; Lond., 1710, in-12, p. 301, 316, 322).

1 (1) Bossuetne dit-il pas encore: « Les protestants et les catholiques sont d'accord sur la question de savoir si les princes chrétiens sont en droit de se servir du glaive contre leurs sujets ennemis de l'Église et de la saine doctrine. » Hist. des var., 1. X, § 56.

CHAPITRE I, § I

parlement enhardirent les prédicateurs. Après Fédit rigoureux de juillet 1561 imposé au gouvernement de la reinemère, et que le gouvernement hésitait à exécuter, François de Guise dit ouvertement que, si l'on attendait trop, « son épée ne tiendrait pas au fourreau. » Les sermons, qui redoublaient partout avec une fréquence (1) et une ardeur croissantes, étaient tous sur ce ton exaspéré : un minime, entre autres, né à Saint-Quentin, frère Jean de Hans, prêchait deux fois par jour « avec grande facilité de langue et d'esprit » (2), tenait tête à tous les ministres et animait le peuple « à prendre les armes. » Le prévôt eut ordre de l'enlever de grand matin et de le conduire, lié et garrotté, à Saint-Germain où était le roi; mais les bourgeois notables se transportèrent en foule dans cette résidence royale, et, irrités de cette indignité (dit lui-même le sage Pasquier), ils demandèrent que le prêcheur leur fût rendu. Il fallut céder. Le religieux rentra dans Paris avec un immense cortège de gens à pied et à cheval qui applaudissaient « comme si c'eût été un grand prince, » et le lendemain une procession solennelle eut lieu en l'église Saint-Barthélémy, pour louer Dieu de ce triomphe. Cette faiblesse du roi ne ût qu'aiguillonner la verve de Jean de Hans, et tous les jours, dans sa chaire, il fit grands trophées de sa prison.

Les huguenots se vengeaient à leur tour par des prêches virulents, par des représailles sanglantes (on sait les tristes scènes de Saint-Médard) ou même par des farces grossières, expression cynique de leur dédain pour la messe (3), et qu'eussent avouées à peine les héros sans vergogne de V Apologie pour Hérodoté ou du Baron de Fœneste, Le parlement, le roi intervinrent mais en vain par des arrêts, par des

(1) Mém. de Castelnau, 1. III, ch. vi.

(2) Lettres de Pasquier, IV, 12, 13. {OEuvres, 1728, in-fº, t. II p. 89, o, c.)

(3) V. Mém. de Condé, 1743, in-i», t. II, p. 190.

6 LES PRÉniCATEURS DE LA LIGUE.

édits (1) ; des informations furent prises contre un prédicateur catholique qui, parlant de l'état du royaume, « avait fait une similitude de deux enfants tenant une pomme et se jouant d'icelle, laquelle est prise et emportée par un tiers n'y ayant aucun droit»; mais on n'osa pousser l'affaire, et un édit fut seulement publié qui défendait aux prêcheurs des deux religions, sous peine de la hart, d'user de paroles tendant à exciter la rébellion.

Ces mesures insuffisantes n'eurent aucun résultat et les attaques recommencèrent, même à Paris, sous les yeux du pouvoir avec une vivacité qui ne ménageait ni Catherine, ni ceux qui étaient assis à ses côtés au pied du trône. Fournier (2), prêchant à Saint-Séverin le jour des Rameaux, s'échappa à dire : « Ce n'est pas l'état d'une femme de conférer les évêchés et les bénéfices. La reine, mère de J.-C, se voulut-elle mêler de l'élection de saint Matthias? » Le texte le plus simple et le plus précis menait aux allu-

sions. Le même Fournier, prenant pour épigraphe ces mots de l'office du jour : a Allez à ce château qui est contre nous», disait par exemple au peuple : « Au latin il y a castellum : mais ce n'est pas un vrai château; comment le nommerons-nous? castrdlum est diminutif de ca.v^rw m ; il faut nommer en français chastelet; chastelet n'est pas propre, il faut donc Chastillon, C'est ce Chastillon qui est contre vous et qui vous ruinera si vous n'y prenez garde (3). » Ce plat jeu de mot désignait Châtillon, amiral de Coligny, aux poignards qui s'aiguisaient déjà pour le frapper quelques années plus tard.

Des magistrats furent chargés de poursuivre le séditieux orateur ; mais le rapide courant et, pour emprunter le mot

(1) Ift., t. II, p. 352;l. III, p. 13.

(2) D. Félibien et D. Lobineau, Hist. de Paris, 1725, in-fol.. t. II. p. 1074.

(3) Reg. mss. (lu parlement, ap. Dulaure, Hist. de Paris, 1821 , in-8 t. III, p. 126.

CHAPITRE I , § I

ambitieux de Vico, les rieurs fréquents des affaires d'alors, empêchèrent de donner suite à ce projet de répression. L'exemple d'ailleurs eût été isolé, et la licence dans les chaires était devenue générale. Il n'y avait plus de frein. De Thou, au xlvth** livre de son Histoire, assure qu'on prê- ^ chait ouvertement le meurtre des huguenots. Quelquesuns allèrent jusqu'à dire , dans les sermons,

que si le roi s'opposait par trop au massacre des calvinistes il le fallait détrôner et enfermer en un couvent.

Une coïncidence singulière rattache particulièrement la prédication au fait même de la Saint-Barthélémy. Dans la nuit qui précéda cette malheureuse journée, Charles IX hésitait; un mot, une citation de sa mère le décida. Le trait était emprunté aux sermons de ce Cornelio Musso qui avait prononcé une homélie si ridicule à l'ouverture du concile de Trente : *Pietà lor ser crudele, crudeltà lor ser pietosa* (1) . j Ce furent les derniers mots prononcés par Catherine, et Charles IX laissa aussitôt donner le signal.

Les admirateurs de la Ligue ont beau faire, il y a une certaine solidarité entre la Ligue et la Saint-Barthélémy. Trois prélats, Sorbin, Ilennequin et Panigarolle, qui depuis furent des ligueurs fougueux , des chefs influents de l'Union , ont trempé dans les événements du 24 août 1572, ou les ont absous par leurs éloges. Le fait est assez remarquable pour que j'insiste.

Non seulement Aymar Hennequin, évêque de Rennes (2), qui, depuis, présida le Conseil des Quarante, avait approuvé en chaire la Saint-Barthélémy ; mais, dès 1579, dans des pages virulentes et destinées spécialement à prôner la Ligue,

(1) Les livres de Tévêque de Bilonto respirent l'intolérance ; c'est pour cela que d' Aubigné dit dans la Confession de Sancy : « J'ay leu ces braves sermons qui nroïit préparé le cœur au prochain massacre. » (p. 318.— Cr. la roniarq. de Le Duchal, p. 370.)

(2) Il ol:ïit né à Troyes, et devint évêque de Rennes par la protection des Guises. On a de lui ([uelques traités assez insignifiants, mais peu communs. V. Biog, Un., t. XX.

il appliqua à Charles IX le mot de saint Ambroise sur Théodose à propos du massacre de Thessalonique : « Vir quem vix possumus invenire (1). » Voilà la transition, le point de contact marqués.

On en trouve une autre preuve dans la conduite d'Arnaud Sorbin, évêque de Nevers (2). Dès les premiers mois de 1572, ce prédicateur /rti^aiY m^re contre le roi qui n'ordonnait pas de tuer les huguenots; il excita même publiquement le duc d'Anjou à entreprendre Vœuvre lui-même, « non sans lui donner quelque espérance de la primogéniture comme Jacob l'avoit eue sur son frère Esaii. » Eh bien, ce que Sorbin avait fait sous Charles IX, il le fit sous Henri III, dont il voulut également la déchéance. Apologiste et moteur de la Saint-Barthélémy, il fut apologiste et moteur de la Ligue.

Mais c'est surtout à l'égard de Panigarolle, que le rapprochement est légitime, que le rapport est manifeste. Là il y a des textes formels, des sermons imprimés. On a de Panigarolle un éloge de la Saint-Barthélémy et un éloge de la Ligue. L'évêque d'Asti sera un de nos héros les plus actifs. •

Ce prélat avait singulièrement débuté. On peut voir au long dans Tiraboschi le curieux roman de sa jeunesse (3). Panigarolle était né à Milan, en 1548. Issu d'une famille patricienne, doué d'une mémoire et d'une facilité prodigieuses, il avait tout pour réussir. Quand il alla faire son droit à Pavie, les pieuses idées de son enfance lui étaient encore présentes et il songeait à se faire franciscain. Mais l'exemple de ses camarades le perdit, et il se jeta avec

(1) Voir les trois harangues latines à la suite de sa *Brevis Descriptio missœ*, 1579, in-12.

(2) Le Duchat, not. sur la Conf de Sancy, p. 430 et suiv. — M. Philaivte Chasies ne va pas trop loin quand il parle du rôle odieux de Sorbin, etc. {Tabl. de la litt. fr. au xvie siècle, 1829, in-8o, p. 155).

(3) *Storia delta Letterat. italian.* Roma, 1785 , in-*o, t. VU, part, m, p. 424 e seg.

CHAPITRE I

passion dans les plaisirs et dans les aventures de spadassin. Un duel nocturne dans lequel il tua son adversaire le força de fuir. Il se réfugia à Bologne où les bals, les banquets, les orgies, toute une vie folle, élégante, dispersée, lui firent oublier ses précédents et tristes excès : Féroce guer-^ riero in Pavia, divenne in Bologna gentile e vezzoso giO" vane.

Au milieu de cet enivrement (1), Panigarolle apprit tout à coup que son père mourant voulait recevoir ses adieux. Il arriva trop tard à Milan ; mais cette leçon de la mort l'avait touché, et il courut à Bologne se jeter dans un couvent de Cordeliers. Après avoir pris l'habit à Florence , en 1567 , le le jeune converti débuta dans la chaire avec un talent incomparable. Pie V , dès qu'il l'eut entendu , s'intéressa si vivement à lui , qu'il l'envoya étudier la théologie à Paris.

Panigarolle n'avait que vingt-quatre ans , et néanmoins il obtint , comme prédicateur devant la cour de France , les j)lus

grands succès. Je trouve précisément dans un de ses nombreux recueils parénétiques (2), le sermon (3) qu'il prononça , un mois après la Saint-Barthélémy , dans l'église de Saint-Thomas-du-Louvre , en présence de Charles IX, de Henri , roi de Pologne, et de Catherine de Médicis/^

C'est un dithyrambe déclamatoire et métaphorique en faveur de la monarchie. Di dio re , tel est le programme du prédicateur, et dans ce simple mot de roi, brevissima sillaba re, il trouve une ample matière de flatterie. Panigarolle ne dissimule pas sa prédilection pour la forme une, simple, divine , du gouvernement absolu (4) ; le monarque est tout

(1) Il y a dans le Scaligerana (Cologne, 1667, in-12, p. 176) une accusation infâme contre les mœurs de Panigarolle. Mais c'est sans doute à un autre personnage que Scaliger fait allusion, puisqu'il parle de François I".

(2) Prediche di monsign. Panigarola faite da lui straordinariamente. Venet. 1596, in-S» (Bibl. de l'Arsenal, 6685 T).

(3) Pag. 276 à 292.

(4) . . il governo di una sola è il miglior fra tutti... (p. 278 B).

selon lui , mais après le pape bien entendu, dont le prêcheur ultramontain réserve les droits au spirituel comme au temporel sopra tutti i régi del mondo (1).

Après ces généralités banales , Panigarolle arrive au roi très-chrétien, qui a le privilège du saint-chrême et de la guérison des scrofules, puis à Charles IX, lui-même. Enfin, quand il a épuisé les éloges ampoulés et les apostrophes de toute espèce , il évoque le souvenir récent de la Saint- Barthélémy : «Charles IX, s'écrie-

t-il , a sacrifié son bonheur, ses intérêts pour faire observer la loi du Seigneur. Il sera immortel dans les cieux , il sera immortel dans la bouche des hommes pour avoir exposé sa vie, sa dignité royale à tant de dangers , en faveur de la religion et du peuple. Dieu merci , enfin, il a rendu il y a un mois ses couleurs célestes, ses lys d*or à cette France tout à l'heure encore si lugubre. Par un seul acte, il a changé la malédiction en bénédiction, il a relevé le temple , la croix, il a replacé sur les parois les saintes images. La loi du Christ a été rétablie dans le royaume très-chrétien. Ajouterai-je (chose merveilleuse, inouïe) qu'en une seule matinée, que dis-je? d'un seul signe de ses lèvres, il a chassé l'hérésie depuis la Garonne jusqu'aux Alpes, depuis le Rhône jusqu'au Rhin (2). »

L'adhésion est complète. Dès l'année suivante , en 1573 , Panigarolle quitta la France et devint successivement suffragant du siège de Ferrare, puis évêque d'Asti. Ses succès oratoires rappellèrent bientôt ceux de Savonarole. Il avait

(1) Pag. 285 B.

(2) ... et hà finalmente, la Dio mercè, da un mese in quà rivestita de i suoi color celesti, e de suoi gigli d'oro quella Francia , che già un pezzo parve, che vedisse lugubre : ba tornata la beneditione a quel regno, che parve incorso in maledillione Iropo horrenda : ha, si pu6 dire, cou un' opéra sola, riedilicati i tempîi, rierte le croci, ridipinle di santé iraagini le pareti, che più ? ha lornata la vera christianità nel christianissimo paese: ha linalmente, io lo dirô pure (cosa non sentita, ne Ictta mai) in una matinasola, anzi in unapriardi bocca, purgalodi heresieapparenli chionque alberga irà Garona, e'I Monte, e tra'l Rodano, cl' Reno... (p. 290 B).

CHAPITRE I, § I

des ovations ; la foule allait à sa rencontre ; on l'applaudissait dans les églises ; on le forçait à parler encore quand il avait achevé ; on l'arrachait à ses repas pour l'entraîner à sa chaire.

Durant plusieurs années, Tévêque d'Asti demeura étranger aux affaires de France ; mais nous le retrouverons au temps de la Ligue , à la suite du légat Gaëtano , prêchant la révolte contre Henri IV, comme il avait prêché le massacre en présence de Charles IX. Son talent alors aura grandi, sa réputation sera immense , son influence considérable.

Il importait de constater ces antécédents. Sorbin , Panigarolle , Hennequin , qui avaient coopéré aux excès de la royauté en faveur de l'esprit religieux , coopéreront aux excès de l'esprit religieux contre la royauté.

Sans doute on peut approuver la Ligue sans approuver la Saint- Barthélémy : il y en a des exemples ; mais il semble légitime de dire que l'une était en germe dans l'autre. Ce ne sont pas des doctrines différentes qui ont tour à tour trouvé des instruments inconséquents dans les mêmes hommes. En se jetant dans l'Union , les évoques d'Asti , de Rennes et de Nevers ne firent après tout que se montrer logiques, et que rester fidèles à la conduite qu'impliquait leur passé. Il y a entre ces deux points de l'histoire une certaine solidarité , qu'il faut maintenir. Cela est si vrai , que quand Henri III , pour excuser le meurtre honteux des Guises, se rejettera sur la raison d'état, et tâchera de justifier 1589 par 1572, les ligueurs distingueront avec subtilité (1) et condamneront l'acte de Blois, en acceptant, en légitimant, en admirant même la mesure sanguinaire de Charles IX.

(1) Voir surtout : Réponse à ce que les Politiques mettent en avant pour excuser les massacres de Blois. Paris, Bichon, 1589, in -8°.

Sorties contre la monarchie. — Sermons royalistes de Vigor. — Thèse de Jean Tanquerel. — Les Guises et les prédicateurs. — Pierre Doré et Guillauld , en 1550. — Oraisons funèbres de François de Lorraine, en 1562. — Julius Pogianus à Rome. — Jacques Le Hongre à Paris. — Poltrot comparé à Judith dans les prêches calvinistes. — Doctrine du régicide. — 1576 , commencements de la Ligue. — Rôle qu'y doivent jouer les prédicateurs d'après les plans de l'avocat David. — Henri III attaqué en chaire. — Arnaud Sorbin fait l'oraison funèbre des Mignons , puis se jette dans la Ligue. — Edmond Auger reste fidèle au roi. — Biographie de ce jésuite. — Henri III prêche lui-même. — Confréries et processions attaquées en chaire par Maurice Poucet. — Arrestation de ce prédicateur. — Sa fin.

Il importe de ne pas sortir des bornes étroites que je me suis prescrites : je n'ai à parler que de la chaire. Remarquons, toutefois, combien la royauté se trouvait de plus en plus compromise entre la violence des partis. Elle était atteinte des deux côtés , et tout s'accomplissait , à son détriment. Au milieu des chances diverses de la guerre , des royautés s'essayaient presque tour à tour : chez les catholiques, plus d'une fois, par les Guises ; chez les huguenots, un instant , par Condé , que la noblesse mutine des provinces méridionales eût volontiers reconnu sous le nom de Louis XIII , et par Coligni , ce deuxième roi de France , comme l'appelait Catherine de Médicis. « La reine-mère, disait Henri IV au rapport de Goulart, avait sur les bras deux familles qui pensaient d'envahir la couronne, la nôtre et celle des Guises. » Ce ne fut

pas là le seul danger que courut la monarchie. Les idées démocratiques du Calvinisme se faisaient jour à travers ces scissions de parti. « Les ministres, dit Montluc, prêchoient publiquement que les rois ne pou voient avoir aucune puissance que celle qu'il plaisoit au peuple. » Beaucoup de catholiques eux-mêmes

CHAPITRE I, § II

adoptaient ces maximes extrêmes. Je sais bien que Vigor, un des plus violents antagonistes des huguenots et l'un des sermonnaires les plus connus du milieu du xvi^e siècle , disait en chaire : « Vous ne lirez jamais qu'un bon catholique ait pris les armes contre son prince , encore qu'il fût idolâtre » (1). Mais c'était déjà là une exception. Les doctrines de la Ligue se laissaient pressentir. Dès 1561, un bachelier en théologie , Jean Tanquerel , mettait parmi les propositions qu'il voulait défendre dans sa thèse , au collège de Lisieux, cet article : a Savoir, s'il est en la puissance du pape d'excommunier un roy et donner son royaume en proye et d'affranchir les sujets du serment de fidélité qu'ils ont en luy, quand d'ailleurs il se trouve qu'il favorise les hérétiques? (2) » Le problème était clairement indiqué. La Ligue, les décrets de la Sorbonne, les traités subversifs et les sermons incendiaires des Boucher et des Rose en furent la solution affirmative. Quand on pose des questions si nettement en temps de révolution , c'est que l'époque n'est pas loin où les événements, bien ou mal, les résoudreont.

Mais il faut un drapeau aux passions politiques; il faut des noms propres aux partis. Les Guises furent les héros de la résis-

tance catholique ; les Guises tinrent donc une grande place dans les sermons catholiques et furent un texte bien fréquent à l'éloquence religieuse. On retrouve cette tendance dès 1550 , dans les oraisons funèbres de Claude de Lorraine (3). Pierre Doré traite déjà son héros comme un

(1) Sermon sur le xiv^e dimanche après la Trinité. — Les Politiques de la Ligue se sont, depuis, appuyés de ce texte. (Voir Dial. du Maheustre et du Manant , à la suite de la Ménippée , éd. de Ralisb., 1726, tom. III, p. 385.) — Vigor, d'ailleurs, quoique prédicateur du roi et fidèle aux Valois, ne ménageait pas les flatteries aux puissants rivaux de cette branche. Ainsi, sous François II, avant que le roi de Navarre Antoine de Bourbon n'eût déserté les huguenots, il l'attaquait au profit des Guises. (V. Joly, Hist. de la Prédic, p. 394.) Vigor, curé de Saint- Paul, puis archevêque de Narbonne , mourut en 1575.

(2) Pasquier, loc. cit.^ 89 a.

(3) Oraison panégyr. pour Claude de Lorraine, par Pierre Doré. Pa-

roi de France : « peuple , tu as raisou de plourer ton seigneur » , et le D' Guillauld rattache , avec une intention évidente , îa famille rivale des Valois à la race de Charlemagne.

En 1562 , à la mort du fils de Claude , de ce François de Guise que Doré avait appelé un chevalereux César ^ quand le crime odieux de Poltrot eut privé les adversaires de la Réforme de leur chef le plus éminent , ce fut un vrai cri de lamentation dans toutes les chaires. Jamais roi dans ses funérailles de Saint-Denis n'avait reçu de pareils regrets.

Le contre-coup en retentit jusqu'à Rome. Pie IV fit faire dans l'église de Saint-Pierre de magnifiques funérailles au chef de la résistance catholique, et Julius Pogianus (1) déclama, vis-à-vis le Saint Père, une harangue où François de Lorraine était comparé aux Machabées, et appelé le sauveur de la France, *Gallicæ conservator*. Sans lui la France était perdue : *Nisi Franc iscus præstitisset , sana vel salva potius nulla esset Gallicæ pars*.

Cette apothéose officielle , réimprimée , traduite de ce côté des Alpes, augmenta encore l'enthousiasme. Toutes les chaires déjà avaient retenti de l'éloge de la victime, et de la malédiction de Poltrot. On remarqua surtout l'oraison funèbre (2) prononcée à Notre-Dame, par un moine éloquent (3) de l'ordre des frères prêcheurs, Jacques Le Hongre. C'est un dithyrambe. L'auteur ne prie pas, il loue :

ris, 1550, in-8o. — Oraison fun. de Claude de Lorr.[^] par Claude Guillaud, Paris, 1550, in-S» (Arsenal 1752 et 1755, Bibl.).

(1) Julius Pogianus, Orais. faite à Rome aux obsèques de Franc, de Lorraine, par comm. de Pie IV. lr.fr. Reims, 1563, in-8o (Arsenal 1754, ^t6/.).

(2) Serm. fun. procî. par F. Jacques Le Hongre , aux ohs. du duc de Guise, 15G2, in-8o (Mazarine, 24810).

(3) « Magna illi fuit apud omnes ejus itvi perorandi fama. » (Quétif et Ecliard, Scriptor. ordin. prædic.y lom. II, p. 233.) Le Hongre, vie. gén. de Tarchev. de Rouen, mourut à 55 ans, en 1575. On voit dans les Mém. de Condé qu'il avait prêché avec éclat lors de la procession faite pour expier les désordres de Saint-Médard.

CHAPITRE I, § II

« car faict injure au martyr qui prie pour le martyr », (p. 28 A). Le duc de Guise est traité en héros, et Le Hongre dit hautement que rien ne l'empêcherait de lui donner le titre de saint, que sa déférence pour Rome qui n'avait pas encore eu le temps de le canoniser (1).

Cette exaltation insensée avait au moins l'inconvénient d'irriter les calvinistes, qui n'eurent "pas d'ailleurs le beau rôle en cette affaire. Les ministres huguenots ne craignirent point de comparer le meurtrier Poltrot à Judith. Ainsi se trouvait consacrée d'abord par les réformés cette infâme doctrine de l'homicide, que le clergé catholique devait proclamer à son tour. Henri III, tout comme François de Guise, sera comparé à Holopherne.

Ce premier holocauste de sang, en abaissant un moment la maison de Lorraine, lui était fertile pour l'avenir. Aussi, la domination croissante des Guises sera-t-elle le fait de plus en plus dominant jusqu'au triomphe définitif de Henri IV. On ne peut nier d'ailleurs, que cette puissante famille, sinon par l'énergie de ses convictions, au moins par la ténacité ambitieuse de sa conduite, n'ait exercé une influence immense sur les destinées religieuses et politiques de la France. Active, courageuse, aucunement scrupuleuse sur les moyens, pleine de ressources, ennemie en matière de dogme et par opposition, par rôle, mais par un rôle

(1) V. Le Duchat, notes sur la Ménipp. t. II, p. 222. — Ces sortes de louanges exagérées semblent sans doute du domaine de Toraison funèbre; mais au moins ces éloges extraordinaires étaient-ils jusque-là réservés plutôt pour les rois que pour les prétendants. — Il y a une anecdote du même genre que j'em-

prunte à de Thou et qui se rapporte à la plus ancienne des oraisons funèbres qui nous soit restée, à celle de François I^{er} par Pierre du Chastel. L'orateur avait dit que l'âme du grand roi était déjà dans le ciel. Cette assertion scandalisa singulièrement la Faculté de théologie : c'était nier le purgatoire. On députa des docteurs vers Henri II. Jean de Mendoza, chargé de les introduire, leur dit : « Je sais pourquoi vous venez ici ; je connaissais notre bon maître mieux que vous , et s'il a été en purgatoire il n'aura fait qu'y goûter le vin ; il n'était pas homme à rester longtemps en place. » La plaisanterie fit rire et apaisa la susceptibilité de la Sorbonne.

qu'elle sut poursuivre , de la tolérance, des compromis, des accommodements , des conciliations , elle maintint avec rigueur le catholicisme , en France , contre l'invasion calviniste , et son œuvre a été glorieusement achevée par la prise de La Rochelle, puis honteusement compromise par la révocation de l'Édit de Nantes. Il se trouva que ses intérêts étaient parallèles à ceux des vieilles traditions chrétiennes ; elle en profita. Dans la grande contre-révolution catholique de la seconde moitié du xvi^e siècle, dont Philippe II est le plus habile représentant , la maison de Lorraine , aidée des papes , apparaît au premier rang. Le catholicisme de France ne pouvait être sauvé par ses docteurs; il le fut par la turbulence entreprenante d'une famille belliqueuse. Toute une moitié de l'Europe , l'Angleterre par Henri VIII et Elisabeth, le nord par Gustave Wasa , l'Allemagne par l'aristocratie fédérative de sa noblesse , était conquise au principe protestant. En se faisant au profit de leur ambition , sans tempérament et sans mesure , les représentants d'une idée absolue, les Guises sauvèrent la religion romaine en France. Quand Catherine de Médicis penchait vers la Réforme, le royaume avait failli devenir calviniste ;

le Calvinisme alors avait des allures de conquérant. Ses prétentions disparurent peu à peu dans les guerres civiles, et après la violente réaction de la Ligue , ce n'était plus un maître

dictant des lois; c'était un vaincu, heureux d'être toléré.

Là est l'œuvre des Guises; là serait leur gloire, si on pouvait admettre cette doctrine que tout s'absout en histoire , par le résultat définitif , par le résultat même qui n'a pas été dans l'intention , et que dégagent les événements.

Ainsi, dans ces démêlés divers, c'est toujours la royauté qui est victime. On arrive de la sorte au règne de Henri III. Avec Henri III, la monarchie perd du terrain encore, et, sous le dehors des querelles religieuses , ses deux antiques ennemis reparaissent et grandissent. L'envahissement

CHAPITRE ï, § ri

populaire avec les Guises, les grandes villes recourant à leurs vieilles franchises municipales d'une part; et, de l'autre, le réveil de la féodalité provinciale avec les huguenots, les gouverneurs se croyant presque dans leurs fiefs, c'est là le double caractère du mouvement qui enveloppera de plus en plus la royauté, jusqu'à ce que les tendances démocratiques finissent enfin par l'emporter dans la Ligue , et par se trouver seules en présence de la monarchie. A ce point de vue , et à ce point de vue seulement , bien entendu , l'histoire des guerres religieuses du xvi« siècle est en quelque sorte une reproduction du passé , dont elle essaie de remettre en scène les deux éléments principaux , à savoir l'esprit

féodal et l'esprit communal. Or l'avenir n'était/ pas là : les principes ont leurs âges et leur temps. Il fallait/ que la monarchie vînt rendre l'unité à ce pays déchiré, pour que la véritable liberté fût possible. C'est, là l'œuvre de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV, qui se trouvent être les antécédents , involontaires sans doute , mais logiques , mais nécessaires , de la révolution de 89.

Les premiers symptômes sérieux de la Ligue se manifestèrent en 1576. La Ligue n'était que la reproduction, vaste et une, des essais antérieurs de ligues partielles tentées par le cardinal de Lorraine ; elle n'était qu'une imitation des serments et formulaires calvinistes pour la défense de la cause , imitation que les jésuites se hâtèrent de propager. Cette association fit de rapides progrès. Dans les articles du programme (du covenant, comme on dit plus tard en Angleterre), se trouvait d'abord la défense du roi; mais comme c'était là un but secondaire , on n'y songea bientôt plus. Il était même dit , dans les premiers règlements, que ceux de l'Union avaient droit d'être soutenus contre qui que ce soit par les armes.

La mollesse que l'on trouvait à Henri III contre les hérétiques, la défection du duc d'Alençon, héritier présomptif et le dernier des Valois, vers les huguenots et les Politiques

unis , aigriront si violemment le parti catholique , que le renversement de cette branche fut résolu. L'avocat David , député à Rome , y représenta que les bénédictions données par le saint-siège à la race de Charlemagne n'avaient point passé à Hugues Capet. On peut lire au premier tome des Mémoires de la Ligne l'extrait d'un conseil secret tenu à Rome pour la destruction des Valois et la transmission de la couronne aux Guises , comme descendants des Carlovingiens. Dans ce plan , les prédicateurs ont

une grande place. On les trouve formellement dès le premier article , tant c'était alors un levier puissant : « Qu'en chaire et au confessionnal ceux du clergé s'élèvent contre les privilèges accordés aux sectaires et excitent le peuple à empocher qu'ils n'en jouissent (1). » Les curés étaient chargés de tenir un rôle des hommes en état de porter les armes , et il était résolu que le roi serait enfermé dans un monastère. Nous disions tout à l'heure que la Ligue représentait le passé , c'est-à-dire la féodalité et les communes ; voilà qu'elle remonte aux premières races et qu'elle se croit sous Chilpéric. François de Guise eût renouvelé Pépin.

Henri II convoqua les premiers États de Blois. Il espérait que les élections seraient modérées; mais les prédicateurs exaltèrent si bien les catholiques , que les protestants n'osèrent point y venir et qu'il n'y eut que des députés ligueurs. Voyant qu'il était dépassé , le roi voulut se faire le chef d'un mouvement qu'il ne pouvait pas empêcher ; il se mit à la tête de la Ligue. Cette politique, qui eût pu être habile si elle était venue d'un esprit adroit et persistant, ne put que déconcerter un instant les projets des Guises. L'édit de Poitiers, qui, après une nouvelle pacification, vint bientôt interdire des deux côtés les associations , rendait en fait • leur liberté aux Ligueurs, et constatait que l'Union était, comme on l'a dit, un état dans l'état.

(1) V. Anquetil, *Esprit de la Ligue*, 1771, in-12, l. II, p. 178.

CHAPITRE I, § II

Le Calvinisme, fut bientôt mis au second plan. Ce parti d'ailleurs était singulièrement affaibli. Au dire de Saulx Tavannes « les pro-

testants ne pouvaient plus tenir la campagne qu'avec les mal contents catholiques. » C'était donc maintenant une question politique entre la royauté et les idées démocratiques , entre Henri II et les Guises. Qu'y avait-il de commun , en effet , comme l'a très-bien remarqué dom Plancher (1), entre la foi catholique et les généalogies publiées pour prouver que la maison royale de France était étrangère à la race de Charlemagne?

Le clergé s'éloignait de plus en plus de la royauté; les demandes de subsides achevèrent de l'aliéner (2). De toutes parts, dans les chaires, on parlait déjà contre Henri II. Un très-petit nombre de prédicateurs lui étaient restés favorables.

Arnaud Sorbin , celui-là même que nous avons vu louer la Saint-Barthélémy, avait cependant porté la complaisance envers le monarque jusqu'à l'abaissement. Quand Maugiroii et Ouëlus furent tués en duel par des guisarts, quand Saint- Mégrin fut assassiné par ordre de Mayenne et du cardinal , jaloux de la vertu de leur belle-sœur, il ne craignit pas de faire , dans l'église Saint-Paul , leur oraison funèbre , et , par ses éloges outrés, d'aller au cœur même du roi, navré de la perte de ses mignons.

Les flatteurs ne sont pas sûrs. Sorbin entra plus tard dans le parti de la Ligue, quand il vit la royauté en danger. Il prêcha même contre le roi et se permit les plus inconvenantes personnalités. Dans un sermon auquel assistait le duc de Nevers, il osa censurer ce prince, en sa présence, disant « qu'il écoutait trop facilement les courtiers des hérésies ».

(1) Hist. de Bourgogne j 1781, in-fol., t. IV, p. 582.

(2) Le clergé était si peu disposé à diminuer ses revenus, que L'Hôpital, avant que les troubles ne fussent devenus si violents,

disait dans un discours au parlement de Paris : « Les vicaires ne parlent à leurs paroissiens que de payer les dîmes, et rien des bonnes mœurs. » (J[^]fem. de Condé, 1. 1, p. 89.)

tiques » (c'est le nom qu'il donnait aux magistrats du parti royal). Mais le duc l'obligea de se rétracter dans un autre sermon auquel était de Thou, cui Thuanus inierfuit (1), et de réparer ainsi publiquement l'outrage qu'il avait fait à la personne du roi et à la sienne,

Le jésuite Edmond Auger, bien que sa compagnie fût entrée avec une violence inouïe dans la Joigne, resta Adèle à Henri I^{er}. Il avait loué, il est vrai, les Guises avec peu de discrétion dans un discours imprimé en 1574, à propos de la mort du cardinal de Lorraine, ce qui ne montrait pas . apertement son impudence (2), mais plutôt un enthousiasme trop prompt dont il s'était bien vite guéri dès qu'il y eut danger pour le roi. Ses origines avaient été assez obscures. Je lis dans Lestoile : « On le disoit avoir esté bas-telleur de son premier métier ; et y en a encore de vivants qui assurent l'avoir vu mener l'ours par les rues. » C'est là une exagération. Auger était né près de Troyes en 1515, d'un père pauvre et laboureur. Après avoir fait ses études chez un sien oncle, bon curé de campagne, il se décida à faire à pied le voyage de Rome, muni seulement d'une lettre de recommandation pour un prélat influent. Par malheur le personnage était mort , quand Auger arriva : le jeune pèlerin fut réduit à se faire écrivain public au Campo de' Fiori. De là il devint garçon de cuisine chez les Jésuites, tout comme Ramus au collège de Navarre. Les supérieurs remarquèrent Auger et le firent entrer dans leur compagnie. Loyola lui-même lui servit de précepteur, et l'introduisit dans l'enseignement. Auger professa à Padoue ; mais la chaire le tenta et il y ob-

tint les plus grands succès ; son ordre put même bientôt l'opposer comme son plus brillant sermonnaire aux prédicateurs huguenots. Les protestants eux-

(1) Thuani *Historia sut temporis*, l XCVII, § 21. Lond. 1733, in-fol., l. IV, p. 822. — Voir sur Sorbin le Dict. de Moreri.

(2) Lesloile, *Journal de Henri UI*, cdit. Champollion, 1839, gr. in-S», p.48B.— Cf. P.28A.

CH APURE I, § II

mêmes disaient de lui « que s'il n'avait pas été catholique il n'aurait jamais existé un plus grand orateur (1). » Pierre Matthieu l'appelle « le Ghrysostôme de France, le plus éloquent et le plus docte prédicateur de son siècle, tel que, si la religion donnoit des statues aux orateurs, il faudroit que la sienne fût avec une langue d'or (2) ». Il y a sans doute beaucoup à rabattre de ces fleurs de rhétorique qu'aimait Matthieu ; mais il reste au moins constant qu'Auger avait un grand éclat de parole; il était d'ailleurs sincèrement pieux. Le duc de Nevers, qui était bon juge, le reconnaît « homme des plus fermes catholiques du monde, comme il l'a fait paroître partout où il a presché (3) ». Cete fermeté, dont parle Nevers, pourrait passer pour de la rigueur. Envoyé vers 1559 en France, pour ramener les huguenots , Auger excita dans les provinces du Midi un singulier enthousiasme: l'emportement de son zèle se communiqua au peuple, et, à Bordeaux, ses sermons occasionnèrent plusieurs scènes sanglantes, représailles sans pitié des catholiques. Les protestants ayant désigné Auger à la vengeance, il fut arrêté à Valence par le baron des Adrets, et condamné à

mort sans autre forme de procès. Il allait mourir, quand un ministre huguenot , touché au fond de l'âme de la courte et saisissante harangue que le patient adressa à la foule avant de s'abandonner au bourreau, obtint sa grâce et lui fie rendre la liberté. Auger en profita pour reprendre sa vie aventureuse, pour publier des livres de controverse ou d'ascétisme. On en a plusieurs , le Pédagogue d'armes, le Sacre spirituel j tous sont oubliés. Mais ce fut toujours à la parole, à la chaire, qu'Auger revint avec prédilection. On assurait de son temps qu'il n'avait pas, dans ses missions, converti moins de quarante mille

(1) Ranke, Uist. de la Papauté, tr. fr. l. III, p. 78 (I. V, § 5).

(2) Malliicu, Hist. de France, 1631, in-fol., t. II, p. 609.

(i) Duc de iNevers, Traité de la prise d\Armes (1590), ap. Danjou, Archives cur. de l'Hist. de France, 1« série, t. XIII, p. 52.

~ '^JiiînaS' J "" Ji'TB:!' !■ „ !! îagagaS'gaS' ■>■ :", ai imm

protestants, dont quinze cents dans la seule petite ville d'Issoire en Auvergne. Henri lîl avait entendu Auger prêcher à Lyon, en 1575, et il en avait été si frappé, que ce religieux était devenu aussitôt son confesseur. C'était le premier des jésuites attaché en cette qualité auprèsd'un roi. En directeur habile, Auger flatta et encouragea le goût bizarre du monarque pour la dévotion extérieure, minutieuse, pour les pratiques puériles. Le Métanéalogie, qu'il publia en 1584. et où il exaltait les processions de pénitents, acheva de lui conquérir la confiance de Henri HL Le jésuite exerça dès-lors quelque empire sur le dernier des Valois (1), et il lui en montra d'ailleurs sa reconnaissance par une sincère affection. L'appui d'un homme aussi éminent par son talent et par ses ver-

tus eût pu être utile à la cause royale, si cette cause n'avait pas été perdue. Nous verrons au moins que, presque seul, il ne lui fit pas défaut.

Auger était une exception. Toutes les chaires retentissaient alors d'accusations contre les impiétés d'Henri IH. Le nonce lui-même ne pouvait arriver à dompter ce débordement de personnalités grossières. La vie dissipée du monarque faisait supposer quelque hypocrisie dans les pratiques d'excessive et bizarre dévotion qu'il affectait. Le contraste des orgies et des processions , ce roi quittant tout à coup des liabits de femme pour revêtir un sac de pénitent et une ceinture garnie de têtes de mort , toutes ces contradictions prêtaient singulièrement à l'attaque (2). Henri HI, dans ses retraites aux Minimes et aux Feuillants, prêchait lui-même les moines en plein chapitre , et sans doute avec cette noble

(1) *Magnum gratiae locum in principis ingenio lenebat.* (Thiian., 1. LXXVIII, § 2, t. IV, page 152.)— Cf. Le Duchat, notes sur la Ton/, de Sancy, p. 4i7 et suiv.— Tabaraud, Biog. Univers.

(2) Montaigne lui-même semble faire allusion à Henri III au liv. I, ch. XXIX, de ses Essais : « J'ay veu tel grand blécer la réputation de sa religion pour se montrer religieux oultre tout exemple des hommes de sa sorte.» V. édit. de M. Vict. Le Clerc, Paris, Lefèvre, 1826, in-8o, t. II, p. il.

CHAPITRE I, § II

et facile éloquence qu'il montra plus d'une fois , entre autres à l'ouverture des États. Mais ses confrères les prédicateurs , comme on disait , ne l'épargnaient pas davantage pour cela. Les confréries de pénitents qu'il créa avec tant de zèle furent vivement raillées par les sermonnaires. Ce fut un redoublement de violences ; *insolita libertate hacchati sunt*, dit de ïhou. A Paris on ne parlait d'autre chose que de cette résurrection étrange des flagellants , et l'attention devint universelle quand un orateur très-célèbre s'avisa , quoique bon catholique, dit Busbec (1), de critiquer amèrement l'institution nouvelle.

Ce prédicateur (2) , bénédictin de Melun , puis curé de Saint-Pierre-des-Arcis , ne ménageait personne et menait , au rapport de Félibien, une vie exemplaire (3). Maurice Poucet était un bon théologien, *homo doctus*, ditdeThou, *sed interdum scurrili dicitate mordax*. Il parlait avec verve et entraînement; mais ses plaisanteries de mauvais ton semblaient un dernier écho de celles de Maillard et de Menot et préludaient aux brocards de ce petit père André dont s'amusait Tallemant des Réaux. Son éloquence entrelardée, comme on disait vulgairement alors , plaisait assez à Lestoile qui le cite avec complaisance {k}. Mais sous les éloges même des compatriotes, on distingue le vrai: «Il apportoit dans son élocution , dit Rouillard , une grâce telle que ce que les mal sensez tournoient en forme de risée , les plus sages l'imputoient à un grand artifice dont usoit ce brave prédicateur pour faire plus doucement savourer l'aigreur de ses censures (5). » Poucet en un mot était un parleur populaire

(1) Lettres, ap. Danjou , pe sér., t. X, p. 85.

(2) Il a laissé quelques médiocres écrits, entre autres une Remontrance à la noblesse de Vutilité que le roy apporte à son peuple qui prouve son attachement à la dynastie des Valois. On trouvera l'indication de ses ouvrages dans les Bibliothèques de La Croix du Maine et de Du Verdier, au mot Maurice. Voir d'ailleurs Bayle et Moreri.

(3) Bist. de Par., t. II, p. 1148.

(4) Lestoile, Journ. de Henri III, p. 90 B., 166 B.

(5) Sébastien Rouillard, Hist. de Melun, 1628, in-i", p. 627.

24 LES PIIKblCATEUas DE LA LIGUE.

qui s'abandonnait volontiers aux hasards et aux emportements de la parole.

En mars 1583 , prêchant le carême à Notre-Dame , il appela les pénitents fondés par Henri III, la confrérie des hypocrites et athéistes, puis il dit textuellement (1) : « J'ay esté adverty de bon lieu que hier au soir , qui estoit le vendredy de leur procession , la broche tournoit pour le souper

de ces grospœnitens Ah ! malheureux hypocrites, vous

vous mocquez donc de Dieu sous le masque, et portez par contenance un fouet à votre ceinture. Ce n'est pas là de par Dieu où il le faudroit porter; c'est sur votre dos et sur vos épaules et vous en estriller très-bien ; il n'y en a pas un de vous qui ne Tait bien gaigné. » Poncet n'accusait pas seulement les pénitents d'avoir mangé le gras chapon; il avait lait aussi , et fort crûment , allusion à la collation de la nuicL Cela allait droit au roi qui passait volontiers d'un bal obscène à l'ascétisme d'une retraite. Ce

vendredi même où la procession eut lieu , la pluie avait mouillé; tous les sacs dont s'enveloppaient les pénitents, et le familier prédicateur en avait pris occasion de citer le proverbe d'alors : se couvrir d'un sac mouillé, qui s'appliquait aux mauvaises excuses qu'on donnait de ses vices (2). Ce dernier trait, qui touchait l'amour-propre royal au vif, fâcha surtout Henri III. Le monarque, disant que « c'estoit un vieil fol, » le fit conduire dans son coche par le chevalier du guet en son abbaye de Saint-Père à Melun , sans autre mal que la peur qu'il eut en y allant d'être jeté à la Seine.

Cette sortie de Poncet lui valut beaucoup d'admirateurs.

(1) Matthieu, Hist. des derniers troubles, 1622, in-40, p. 15.«. Cf L^g. toile, Journ. de Henri III, p. 160 A.

(2) In corruptos aulicorum mores quos simulata pietate velabant acriter inveclus, eos, ad pluviosum supplicationum tempus alludens, période faceredit, atque ii qui adversus imbreis se sacco madido muniunt quod apud nos proverbiali sermone de iis usurpari solet, qui flagitia sua ineptis et absurdis comnientis excusant. Dictetur illud, quod ex vero iraheret, maxime regem pupugit. (Thuan., I. LXXVII, § 2, t. IV, p. 152.)

CHAPITRE I, § II

Brantôme a dit de lui : « C'estoit le prescheur autant hardy a prescher qui jamais a entré en chaire... il estoit fort aimé dans Paris. » Moreri le regarde comme le plus habile orateur de son temps. C'est beaucoup dire. D'Aubigné , par compensation , a pu

faire de Poncet l'interlocuteur ridicule du viir chap. de la Confession de Sancy. Quoi qu'il en soit, la prison de Poncet ne dura pas longtemps. D'Epernon (1) , le favori de Henri HI , l'alla voir et lui dit entre autres choses : « Je vous aime , monsieur Poncet , vous faites rire bien des gens à votre sermon. » — « Pas autant que vous en faites pleurer » répondit le brusque curé. On peut juger par là de ses saillies. Le Laboureur (2) , à ce propos , entre en une admiration non pareille : « voilà, dit-il, une botte franche qui vaut mieux qu'un évêché dans l'histoire. »

La colère d'Henri III s'apaisa vite , il fit rendre Poncet à la liberté, disant : « L'artifice de ceux qui le mettent en besogne passe la portée d'intelligence du bonhomme qui a du savoir assez , mais de jugement peu. » Poncet revint desservir sa cure de Saint-Pierre-des-Arcis , conservant jusqu'au bout sa manière libre de prêcher. On prétend qu'il mourut bientôt de peur (3) en apprenant qu'un libelliste venait d'être pendu à la porte du palais. Mais rien n'est moins piouvé. Tout ce qu'on sait positivement c'est qu'il décéda le 23 novembre 1586. Lestoile (3), qui en fait grand éloge, enregistre sa mort et ajoute : « Ce bon et docte... n'épar- gnoit ni petit, ni grand; quand il avoit le bras en sa chaire , il prêchoit d'un grand zèle. » Après Poncet, nous retrouverons encore la violence , bien plus de violence : nous ne retrouverons plus la même bonhomie honnête.

(1) Brantôme, dans l'éloge de Charles.yiII, attribue cette aventure au duc de Joyeuse.

(2) Addit. aux Mém. de Castelnau, t. II, p. 58.

(3) Confession de Sancy, ch. viii. Rem. de Le Duchat, p. 204.

(4) Lestoile, Journ. de Henri UI, p. 165 A., et 210 A.

La Ligue prêchée daos les provinces. — Mystère représenté à Cbàtillon.

— G. Rose et les mascarades du roi. — Julien Pelletier, membre du comité des Seize. — Guincestre et Muldrac. — La duchesse de Montpensier organise les prédicateurs. — Henri de Navarre commence à être injurié dans les sermons. — Le duc de Guise opposé au roi à l'occasion de la bataille de Coutras. — Oraisons funèbres de Marie Stuart.

— Renaud de Reaune. — Jean Boucher reproche faussement à Henri IH le meurtre du prédicateur Burlat (1587). — Faiblesse du roi.]

Les rigueurs de Henri lïï ne lui réussirent pas ; il avait fait fouetter les laquais de la Cour qui s'étaient permis de parodier ses processions dans les cuisines du Louvre. Cela fit rire. On rit aussi de l'emprisonnement de Maurice Poucet; la hardiesse des prédicateurs s'en augmenta : ils avaient beau jeu; le roi, au fond, soit faiblesse, soit indifférence, devait les laisser impunis, comme il avait aussi laissé sans poursuite les assassins de ses mignons.

Cependant les idées de la Ligue pénétraient partout; partout on enseignait que « quand la monarchie est dérégulée, elle n'est pas autorité, mais brigandage (1). » Au nord comme au midi, l'Union trouvait des adeptes, des adeptes parmi les turbulents comme parmi les modérés. A Nismes, elle s'établissait par des massacres et des viols (2) ; à Laon, le publiciste Bodin la faisait adopter au nom de la raison et de la légalité méconnues (3). Dans les chaires des provinces retentissaient les mêmes principes, les mêmes invectives que dans les chaires de Paris; à Lyon, c'était le jacobin Bolo (4),

(1) Hardouin de Péréfixe , Histoire de Henri /F, éd. de Lyon ,1812, in-8o, p. 50.

(2) Ménard, Histoire de Nismes j 175 i, in-i», t. V,^ p. 240.

(3) N. Lelong, Hist. du diocèse de Laon, 1783, in-4o, p. 449.

(4) Histoire de Lyon, de Clerjon, cont. par Morin; 1832, in-S», t. V. p. 308.

CHAPITRE I, § III

et surtout le jésuite Claude Matthieu, le courrier de la Ligue, comme on l'appelait, voyageur infatigable qui, sous le moindre prétexte , courait d'un bout de TEurope à l'autre dans les intérêts du parti; à Soissons, c'était Launay que nous retrouverons bientôt au premier rang; à Rouen, le cordelier Gilles Blouin ; à Orléans, Burlat, théologien distingué, mais fougueux , que Boucher prétendra tout à l'heure avoir été pendu par Henri III ; c'était surtout, à Toul, l'archidiacre de la cathédrale, François de Rosières, qui déclamait contre son roi aux applaudissements de la foule, con plausibile e popolare eloquenza, dit Davila (1). Ce François de Rosières avait déjà publié en 1581 un livre en faveur de la maison de Lorraine, livre qui l'avait fait mettre à la Bastille; le crédit des Guises parvint à l'en tirer; mais Rosières ne conserva aucune reconnaissance à Henri III de sa clémence ou plutôt de son incroyable apathie. A Châtillon, les prédications ne parurent pas suffisantes ; pour mieux exalter les esprits, le clergé fit représenter, dans un mystère, le combat de David contre le géant Goliath (2). On devine que David symbolisait Henri de Guise.

Henri III était universellement abandonné. Rose[^]Juimême , son prédicateur ordinaire , auquel nous arriverons Bientôt plus particulièrement. Rose accablé des bienfaits du roi , se rangea du côté des ligueurs. Le mardi du carnaval de 1583, Henri III s'étant mis à courir, en masque, les rues de Paris avec ses mignons, la plupart des prédicateurs se récrièrent hautement contre une telle conduite (3). Rose fut plus incisif que personne; le roi le fit venir et le tança fortement, disant « qu'il l'avoit laissé courir dix ans par les rues le jour et la nuit, et que pour une dernière fois, un jour de carnaval , il osoit le décrier en pleine chaire. » Rose

(1) *Istoria délie guère civilidi Francia*, 1644, in-f», 1. 1, p. 382.

(2) *La Pérouse*, *Hist. de Châtillon*, 1837, in-80, p. 316.

(3) *Félibien*, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1147. — Cf. *Lestoile*, *Journ. de Henri m*, p. 158 B.

confus supplia son maître de lui pardonner. Content de cette soumission, à laquelle il n'était plus habitué, Henri III lui envoya quelques jours après quatre cents écus, avec ces mots : a C'est de quoi acheter du sucre et du miel pour adoucir vos trop aigres paroles et vous aider à passer le caresme. » La corruption est toujours le pire des moyens : Rose demeura quelque temps du parti du roi; Tannée suivante, je trouve même qu'il alla à Orléans prêcher par ordre de Sa Majesté, à l'occasion des confréries que Henri III établissait partout, et que la ville se mit en grands frais pour le recevoir (1) ; mais c'était pour se rejeter plus tard avec rage dans les fureurs de la Ligue, Rose n'aura d'égal que Boucher.

Chaque jour la situation devenait plus grave ; la mort du duc d'Alençon laissait le trône à un huguenot, à Henri de Navarre qui fut vite excommunié ; dès lors les prétentions des Cuisines de-

vinrent manifestes. On publiait à Rome des écrits sur la nécessité et la convenance de l'avènement des Lorrains. Comme le dit Davila (2), le Balafré, songeant décidément au trône, fit habilement mettre ses vues en œuvre par des sermonnaires propres à entraîner la multitude. On était en 1586, et Bodin, qui, cette année même, publiait une traduction latine de son traité de la République, voyait se vérifier cette phrase de son livre qu'il eût pu développer et commenter s'il n'avait été ligueur ; « C'est un Cous-teau fort dangereux ^n la main d'un homme furieux que l'élo-quence en la bouche d'un harangueur mutin (3). »/

L'appui de plus en plus vif de Philippell et l'isolement crois-sant de Henri III permirent enfin aux ligueurs de lever

(1) Lottin, Rech. sur Orléans, 1836, in-8o, tom. II, p. 78 : «.... A Estienne Rouys, archer, trois escus d'or, tant pour le loyer d'ung coche monté de quatre chevaux que pour les peines ttsallaires du cocher qui auroit mené iMgrs de cesle ville jusqu'à Cléry pour amener Mgr Roze, préd. du roy, en ceste ville, par commande-ment de S. M. »

(2) Tom. I, p. 382.

(3) Éd. de 1579, in-8o, p. 659.

CHAPITRE 1, § m

le masque. On mit en avant le vieux cardinal de Bourbon, qui fut proclamé roi plus tard sous le nom de Charles X, et on s'en servit dès lors comme d'un fantôme commode qui déguisait temporairement l'ambition des Guises ; les manifestes publiés sous son

nom en appelaient au peuple. La Ligue prenait donc un caractère tout à fait démocratique ; les Seize dont le prédicateur Julien Pelletier (1) se montra dès l'abord un des membres les plus déchaînés, furent chargés d'organiser le soulèvement dans tous les quartiers de Paris. Pour atteindre à la violence des passions et les satisfaire, il eût fallu remonter à la réaction impitoyable de la Saint-Barthélémy. Singulière inconséquence de la politique ! Le massacre de la Saint-Barthélémy, auquel s'était mêlé si vivement le jeune Henri de Guise, était loué par la Ligue, au nom des idées démocratiques, comme il devait l'être quelque temps plus tard, au nom des idées absolutistes, sous le gouvernement de Mazarin et par l'organe de Gabriel Naudé. Étrange contradiction des partis ! Le principe du libre examen conquis par la Réforme menait logiquement à une organisation républicaine; mais les protestants, malgré les exceptions, malgré les anabaptistes d'Allemagne et les puritains d'Angleterre, malgré les tentatives des Provinces-Unies des Pays-Bas, malgré les tendances municipales des villes calvinistes, comme La Rochelle, les protestants, en somme, s'en étaient tenus surtout à l'ordre religieux, évitant l'application à l'ordre politique. Les idées d'Hubert Languet dans le *Vindiciæ contra tyrannos*, et de Buchanan, dans son fameux *Dialogue* n'étaient pas acceptées généralement; le fédéralisme de la noblesse allemande, de la noblesse méridionale, était un sûr contre-poids contre ce penchant dialectique des doctrines luthérienne et calviniste à la démocratie. Eh bien! ce que la Réforme n'avait pas osé faire, la réaction

(1) Frère de Jean et Jacques Pelletier, qui ont laissé quelques ouvrages. Voir la *Biblioth. de La Croix du Maine* à ces noms, et les *Mém. de la Ligue*, éd. de Goujet, 1758, in-40, tom. V, p. 482.

catholique le tenta, et avec violence : les ligueurs, prêchant l'absolue soumission rehgieuse, empruntèrent aux protestants le principe du libre examen, mais pour le transporter dans la politique. En France, dès lors, les rôles sont renversés : Jes catholiques passent à la démocratie, et les Guises, qui ne voyaient là qu'un moyen et non un but, sont de toute part dépassés; les calvinistes en revanche se font les soutiens ardents de la royauté. Nous verrons bientôt cet échange d'opinions extrêmes se traduire chez les catholiques dans des traités spéciaux où aucune mesure ne sera gardée.

En attendant , ces idées subversives faisaient les frais de réloquence des sermonnaires : tout le monde se mêlait de prêcher contre le pouvoir royal. Guincestre (1), surtout, jeune bachelier en théologie, que nous retrouverons bientôt, et qu'aidait un moine fanatique nommé Muldrac, se distingua par sa frénésie. Sans doute le haut clergé était quelque peu en réserve , et se trouvait naturellement rattaché à la noblesse , dont il partageait les intérêts, « reconnaissant bien, dit Matthieu (2) , que sa qualité avoit plus d'honneur et de splendeur sous un roi que par les confusions d'une démocratie. » Mais les ordres religieux, les curés, lesmaistres es arts crottés (3) , les docteurs de Sorbonne , nourris des doublons de l'Espagne , publiquement encouragés par les Guises, stipendiés, excités, dressés pour ainsi dire par la duchesse de Montpensier qui haïssait Henri III avec fureur, tout le clergé secondaire enfin , aidé des intrigues jésuitiques, de l'appui du nonce et du mécontentement de quelques évêques turbulents ou ambitieux , se jeta comme à

(1) On l'appeloit aussi Lincestre ou Wincestre; mais il signoit Guincestre. (Le Duchat, Not. sur la Ménipp., t. II, p. 55.) Guincestre était Gascon. M. de Sismondi ajoute judicieusement : « Peut-être était-il né en Gascogne d'une des nombreuses familles anglaises restées après la conquête de Charles VII » (Hist. des Franc., tom. XX, p. 136.) • (2) Hist. de France, tom. II, p. 572.

(3) Lestoile, Journ. de Henri III, p. 228 B.

CHAPITRE I, § III

l'avant-garde du parti et agit vivement sur les masses par la brutalité sans frein de ses déclamations.

Henri de Navarre, lui-même, devenu héritier présomptif (mais au vingt-deuxième degré seulement, tandis que la loi civile ne reconnaissait point alors de parenté au-delà du septième) , était le but des sorties de la chaire. On exposait à la porte des églises des tableaux hideux , représentant les supplices qu'Elisabeth était supposée faire subir aux catholiques anglais, et les prédicateurs portaient de là pour prédire le même sort aux fidèles de France si le Béarnais était appelé à régner. Toutefois, le successeur naturel de Henri III, paraissait avoir trop peu de chances pour qu'on l'attaquât uniquement. La Ligue d'ailleurs ne s'en tenait pas là ; ne voulant point ajourner la question jusqu'à la mort du roi régnant, elle avait résolu de le renverser. On ne manquait donc aucune occasion de mettre Henri de Guise au-dessus de Henri de Valois. Ainsi , en 1587, quand la destruction de l'armée allemande, à laquelle le roi avait contribué en personne , vint réparer le désastre de Goutras , on semblait faire grâce au roi en lui accordant

quelque part dans la victoire. «Sail, répétait-on dans tous les sermons, en a tué raille , mais David en a tué dix mille (1). » Il n'était question, en chaire, que des merveilles, bien plus, des miracles de ce nouveau Gédéon envoyé pour le salut de la France (2) . Ne se croirait-on pas chez ces Puritains si bien peints par Walter Scott?

Tous les événements , tous les malheurs étaient attribués à l'indolente politique de Henri III. On l'accusa même d'avoir trempé dans la condamnation de Marie Stuart, cette triste figure qui vint répandre un poétique intérêt sur la

(1) Velly, Hist. de France , 1775, in-12, t. XI, p. 284.

(2) I predicatori, cou le manière solite, ma con maggior licenza, parlando apertamente délie cose presenti empivano Torechie del popolo délie maraviglie anzi de' miracoli di questo nuovo Gedeone venuto al mondo per la desiderata salvezza délia Francia. (Davila, t. I, p. 50i.)

famille des Guises. Et pourtant Henri III avait célébré avec pompe les funérailles de la malheureuse reine d'Ecosse ; il avait même envoyé ses maîtres d'hôtel inviter le Parlement, rUniversité, la Sorbonne , à cette cérémonie solennelle , et tous ces corps y avaient assisté en grand deuil fl).

Les plus modérés se laissèrent entraîner dans cette occasion. De Thou raconte, dans son LXXxviMivre, que Renaud de Beaune , archevêque de Bourges (2), qui, sous cefègne et le suivant , se distingua par sa fidélité à ses souverains , céda comme bien d'autres au torrent. Il fit un pompeux éloge des princes lorrains dans l'oraison funèbre de Marie Stuart, qu'il prononça à Notre-Dame, et il leur appliqua même le mot de Scipion duo fulmina

belli, ce qui ne pouvait avoir trait qu'aux défaites des Reistres à Vimaury et à Auneau. Le roi , mécontent de n'avoir aucune part dans ces louanges, fit réprimander le prélat, qui supprima le passage à l'impression.

On ne trouve en effet, dans l'édition imprimée (3), aucune trace de ce qui avait pu blesser Henri HL II y a du mouvement dans le style et une certaine chaleur de diction qui n'est pas sans éloquence. « Marie accusée ! s'écrie Renaud de Beaune, accusée de quel crime? accusée d'estre catholique! heureux crime! désirable accusation! nul donc n'est innocent devant vous s'il n'est coupable devant Dieu î Ne fabriquez plus de témoins , elle advoque ce crime , elle le publie , elle le prêche ! » Ces éclats sont rares dans les

(1) Registres du Parlement (Copie de la Bibl. de la ville de Paris) , in-f^o, t. XXII, 11 mars 1587.

(2) Renaud de Beaune , petit-fils de Semblançay, était né en 1527, le jour de l'exécution de son aïeul. Il fut d'abord magistrat, puis prélat, et enfin archevêque de Bourges, en 1581. Comme il avait absous Henri IV, ce prince lui donna le siège de Sens en 1596; mais Clément VIII, par rancune de ligueur, ne le confirma qu'en 1602. Renaud de Beaune mourut en 1608.

(3) Or. fun. de Marie, royne d'Escosse. Paris, 1588, in-8^o. (Arsenal, 1751 , Bibl.)

CHAPITRE I, § III

sermons du xvi^e siècle. L'archevêque de Bourges trouve aussi un énergique accent de colère contre les Anglais : « Sus! sus! princes chrétiens! Dieu vous appelloit auparavant à la vengeance de ceste nation qui a pollué les temples, contaminé les autels , massacré les prestres, et pour ce que vous avez esté négligents de venger ses injures, il a conjoint vos injures aux siennes. »

Nous voilà bien loin de la Ligue. Il est si difficile de ne se point arrêter, quand on rencontre sur sa route Marie Stuart, et, comme le dit si bien Benaud de Beaune, « ceste grandeur de courage destrempée et amollie de douceur gratieuse.)>

Si des esprits calmes , indifférents presque, comme Renaud de Beaune (1), se laissaient, à propos de Marie Stuart, emporter à ces excès contre le roi , on juge de ce que devaient être les séditions, Les mensonges ne leur coûtaient pas. Jean Boucher, au rapport du duc de Nevers (2), dit un jour dans l'église Saint Barthélémy, que le roi voulait empêcher les prédicateurs de dire la vérité , et qu'il avait même fait tuer Burlat, théologal d'Orléans, ce que crurent ses auditeurs. Informé de cette calomnie, Henri III envoya quérir plusieurs docteurs de la Sorbonne, et entre autres Boucher, auquel il demanda pourquoi il avait prêché le meurtre de Burlat. Boucher répondit qu'on le lui avait assuré. «L'avezvous vu mort? répliqua Henri III, et pourquoi croire plutôt le mal que le bien, et dire en la chaire de vérité de pareilles menteries?» Et aussitôt on amena le théologal ^^^or^aw^/or^

(1) C'est à cause de cette indifférence que Brantôme, dans la Vie de Catii. de Médicis, a dit qu'il était « un peu léger de créance. » Du Plessis-Mornay fait aussi allusion à Renaud de

Beaune, quand il parle de « ceux qui sont creus de chascun ne pas croire en Dieu. » Dans l'infâme Banquet du comte d'Arête, du ligueur Dorléans, il y a des accusations odieuses contre l'archevêque de Bourges ; mais cela ne mérite aucun crédit.

(2) Prise d'ArmeSt ap. Danjou, Arch. cur. de Vhist. de France, sér. L t. XIII, p. 173.

bien, ce qui étonna Boucher, auquel S. M. n'infligea d'autre punition que de prier l'archevêque de lui interdire la prédication pendant quelque temps (1).

Ceci se passait en août 1587; en décembre , le désordre augmenta encore. La Faculté de Théologie avait décrété « qu'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes qui ne remphssent pas leurs devoirs , comme l'administration à un tuteur suspect. » Henri III fit une dernière tentative. Les docteurs de Sorbonne et les prédicateurs furent mandés devant la cour (2), et le roi leur tint le langage suivant : -/Vous êtes notoirement malheureux et damnés; vous avez calomnié votre roi légitime, ce qui est défendu par l'Écriture. Je sais votre belle résolution, à laquelle je n'ai point eu égard, parce qu'elle a été faite après déjeuner par trente ou quarante maîtres-ès-arts crottés qui, après grâces, traitent des sceptres et couronnes. Sixte V a envoyé aux galères des religieux de Saint-François qui avaient médit de lui ; je pourrais faire comme le pape; mais je vous pardonne à la charge de n'y retourner plus. » Puis s'adressant à Boucher, qui l'avait formellement traité de tyran, il lui dit qu'il étoit le plus méchant de tous, et cela était vrai. Nous en trouverons plus d'une preuve.

(1) Lesloile va plus loin ; il prétend que Burlal n'avait pas quitté Boucher et ses compagnons, « beuvant, mangeant et ergotiant

comme de coustume. >> (Journal de Henri II, p. 235 a.) Buriat continua d'ailleurs ses attaques indiscrètes , car je lis , à la date du 17 avril 1589 • « Hugues Buriat , théologal pénitencier et curé de Sainte-Catherine funeux ligueur, ayant publié des libelles injurieux contre le roi Henri' III est enlevé d'Orléans et conduit à Amboise. » (Lottin , Recherch. sur Orléans, t. II, p. 93.) Plus tard, en décembre 1591, Buriat était dépassé, et fort maltraité dans les chaires même d'Orléans par Muidrac , inquisiteur, qui vint prêcher malgré l'évêque. (Lestoile , Jour», de Henri IV p. 76B.) ^c.iwr,

(2) Félibien, Hist. de Paris, t. II, p. 1165.~Cf. Hist. EccL de Fleury, cont. par le P. Fabre, in-10, t. XXXVI, p. 133; - et Lestoile, Journ. de Henri II, p. 234 et suiv.

CHAPITRE I , § IV

Comité des archi-ligueurs. — Projets d'inquisition. — La Bibliothèque de madame de Montpensier. — Histoire tragique de Gaverston , par Boucher. — Émeute pour un sermon à Saint-Séverin. — Rôle des prédicateurs dans la Journée des Barricades. — Pigenat installé de force dans la cure de Saint-Nicolas-des-Champs , Guincestre dans celle de Saint-Gervais. — Premiers sermons à la nouvelle de l'assassinat des Guises. — Guincestre fait prêter serment à ses auditeurs. — Processions et oraisons funèbres. — Exaspération des orateurs contre Henri III. — On l'accuse de magie. — Décret de déchéance prononcé par la Sorbonne. — Pamphlet royaliste contre les sermonnaires.

Au milieu de ces conjonctures difficiles , quelques scrupules semblaient encore retenir les Guises. Le Conseil de la Ligue brusqua les événements. Un noyau se forma d'hommes plus résolus (1), qui voulurent une prompte solution. C'étaient un bourgeois nommé Rocheblonde, Jean Bouclier, que nous avons déjà vu à l'œuvre, Laûnay, ancien ministre protestant devenu chanoine, et enfin le curé Jean Prévost, qui se modéra plus tard et se rangea vite parmi lès partisans

(1) M. Ranke se trompe (Hist. de la Pap., t. III, p. 190, 1. v, § 10) quand il prend ce comité d' archi-ligueurs, comme les appelle Lestoile iJourn.de Henri m, p 215 B. — Cf., p. 227 B.), pour le premier centre de l'Union. La Ligue existait depuis 1576, et nous sommes en 1587. Il est vrai que Matthieu (Hist. de France, t. H, p. 492) appelle ces conférences « le premier berceau de la Ligue. » Mais Matthieu , qui s'était laissé prendre à l'entraînement des catholiques, et qui avait même composé une tragédie sur l'es meurtres de Blois, pour se rejeter ensuite avec chaleur dans le parti royal, semble avoir intérêt à faire commencer la Ligue le plus tard possible. M. Ranke a été induit en erreur par le Dial. du Maheustre et du Manant (à la suite de la Ménipp., tom. III, p. 426, 438, 439). Il est bon de savoir que ce curieux pamphlet est attribué à Cromé, l'un des Seize, qui doit nécessairement présenter la Ligue comme une association tardive , spontanée , naturelle. Dans les Singeries de la Ligue, de Jean de La Taille {Ménipp., t. I, p. 354 }, Prévost, Launay et Boucher, sont aussi appelés « les premiers piliers de l'Union. »

de Henri IV. Ils s'assemblaient et tenaient leurs conseils dans la chambre de Boucher, à la Sorbonne, puis au collège Forteret, où ce docteur alla demeurer. Le premier article de l'admission

était un serment de mort, Mayenne prit langue avec eux , et plusieurs prédicateurs , amis de Bussi- Leclerc, leur prêtèrent appui. On cite entre autres Pelletier et Guingestre, Rose, Hamilton , Cueilly (personnages que nous retrouverons tous plus tard), s'y adjoignirent. Lestoile les traite avec un grand dédain : « G'étoient, dit-il, quelques marmitons et souppiers de la Sorbonne , braves conseillers d'état qui ont toute leur vie été enfermés dans un collège à pédantiser et à manger les pauvres novices de la théologie. » Lestoile en parle fort à son aise ; il y avait dans ces fanatiques des hommes haut placés. Rose était évêque de Senlis, Boucher avait la cure de Saint-Benoît, Prévost celle de Saint- Séverin. Le saint-siège connaissait si bien la puissance de ces prédicateurs, qu'il s'ouvrit d'abord à eux, comme le dit VAnonimo Capitolino de la vie de Sixte V (i). Ils eurent bientôt accaparé toutes les chaires (2).

Mais Paris n'était pas encore un assez vaste théâtre pour les intrigues de ces forcenés, qui osèrent demander au roi l'établissement d'un tribunal de l'inquisition dans chaque ville. N'ayant pas réussi dans leur exigence (on le conçoit), ils envoyèrent partout des religieux pour soulever les populations. Ainsi, on voit, à Dieppe , un minime venir, au nom de la Ligue , pour prêcher le carême , et en être empêché par le gouverneur et l'assemblée municipale (3).

(1) Ap. Ranke, Htsf. de la Papauté, t. III, p. 190, L V, § 10.

(2) C'était un grand honneur que d'être désigné pour prêcher le carême à Notre-Dame. Dès que la Ligue fut en faveur, les sermonnaires de l'Union l'emportèrent presque toujours. Je ne cite que les noms un peu connus. En 1566, ce fut deSaintes; en 1576, Génébrard; en 1583, Benoist; en 1587, Hylaret; en 1589, Boucher;

en 1590, Chrislin. Pendant le siège, de 1592 à 1594, on ne nomma personne. Les chaires étaient sans doute à l'abandon et au premier occupant. {Arch. du Royaume^ section hist., carton L, 742).

t3) Vitet, Hist, de Dieppe, 1833, in-S», 1. 1, p. 219.

CHAPITRE I, § IV

Au lieu de résister à la tyrannie des prédicateurs par des mesures énergiques , Henri III voulut se servir de leurs propres armes pour les battre. La duchesse de Montpensier, je l'ai dit, patronait ouvertement ces sermonnaires séditeux, et se vantait même d'être plus influente par eux que son frère Henri par ses armées. Ayant reçu l'ordre de quitter Paris, elle l'éluéda habilement. Henri 1(1, dans son impuissance , se vengea de cette obstination en faisant publier, à son tour, sous le titre de Bibliothèque de madame de Montpensier (1) , un pamphlet royaliste. C'est une liste de livres supposés, tout à fait dans le goût du Catalogue de la librairie Saint' Victor, dans le Pantagruel Les prédicateurs y sont surtout maltraités , et Henri IH , violemment calomnié dans ses mœurs , y prend sur ce point ses représailles. Le curé Aubry dédie sa Vie de sainte Nitouche , à la présidente de La Guesle (2) ; Rose met en rithînes spirituelles , les aventures de mademoiselle de Neuilly (3) . Chacun des sermonnaires a sa part, et les sarcasmes varient. Ainsi, Hamilton publie un Traité sur la Confrérie des Marmitons ; les harangues de Cueilly sont publiées par les crocheteurs ; et les Polftiques de Boucher qui se vendent « rue des Oisons » sont commentés par le Petit-Feuillant (Bernard de Mont- Gaillard, dont nous ne tarderons pas à nous occuper).

Hennequin , évêque de Rennes, recevait aussi son brocard : « Le dénombrement des veaus de la Ligue et le moyen de les garder de baisler, par M. de Rennes , à nostre maistre Boucher. »

(1) Lestoile, Journal de Henri Ht, p. 2U A ; 241 et suiv.

(2) C'est ainsi qu'on suppose dans la Ménippée que « l'Abrégé des Estais de la Ligue » est tiré « des Mémoires de mademoiselle de La Lande, aliàs la Bayonnoise et des secrètes confabulations d'elle et du P Commelet, jésuite. » (T. I, p. il). Nous verrons Commelet se faire remarquer par ses farouches invectives.

(3) La Ménippée (t. I, p. loi) revient avec malice sur la fille du président Neuilly, et Rose n'est pas compris seul dans l'imputation. Les pamphlets du temps sont d'ailleurs unanimes sur ce point. —Cf. Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 53, note.

38 LES PRÉDICA.TEURS DE LA LIGLE.

Attaqué de la sorte , et à deux reprises , le fougueux Boucher riposta par une sanglante brochure. L'Histoire tragique de Gaverston (1) fit grand bruit. Lestoile qui la mentionne , sans en connaître l'auteur, dit que les ligueurs la firent courir; et Matthieu assure que ce libel diffamatoire remua vivement les esprits (2). Comme Topuscule est de Jean Boucher, il importe de le faire connaître.

Je ne me dissimule pas, à coup sûr, le mauvais goût de ces attaques brutales, de ces personnalités injurieuses, pour lesquelles il n'y a rien de sacré, qui déchirent tous les voiles et qui se complaisent dans la calomnie. Ces lazzis puérils, ces basses insolences , finissent par répugner ; mais il faut avoir le courage de poursuivre , de traverser toute cette fange. Traiter de la prédica-

tion à une autre époque , ce serait faire de l'histoire littéraire ; mais la prédication sous la Ligue n'a rien de littéraire, elle est exclusivement politique. Or, c'est Thistorien surtout qui est homme, dans le sens où l'entendait le comique latin ; c'est surtout à lui que s'applique le nihil a me alienum puto, La Ligue s'est faite surtout par les sermons et par les pamphlets : il n'est donc pas permis de les omettre. Le caractère même du temps est là. Et qu'on ne dise pas que cet abus déclamatoire de la parole évangélique ne se traduisit pas dans les faits. Nous verrons les prédicateurs faire l'apothéose de Jacques Clément, et conduire eux-mêmes la main de Pierre Barrière, dont llavaillac ne sera que le continuateur.

On attribuait la Bibliothèque de madame de Monipensier à

(1) Histoire tragique et mémorable de Pierre de Gaverston, gentilhomme gascon, jadis le mignon d'Edouard II, roi d' Angleterre , tirée des chroniques de Thomas Walsingham , et tournée du latin en françois ; 1588, in-8o, (Arsenal, H, 10537). D'Épernon lit répondre à ce pamphlolo , et Boucher, ou quelqise autre, riposta de nouveau. V. la Réplique à VAnti-Gaverston, 1588, in-8", (Bibl. du Roi, L, li91,22). CL le P. Lelong, n» 18753 et suiv.

(2) Matthieu, Hist. des derniers troubles, p. 111. — Lestoile, Journ. do Henri HI, p. 261 A.

CHAPITRE 1, § IV

quelqu'un de la cour. Boucher, par V Histoire tragique de Gaverston, frappa à son tour sur Nogaret d'Épernon, le mignon de Hen-

ri IIL Sans doute le corps de l'opuscule n'est pas fort curieux ; c'est une traduction de Walsingham, historien anglais du x^e siècle, et comme il s'agit d'un favori d'Edouard II, la transparence des allusions est manifeste ; mais la lettre qui précède ces pages assez insignifiantes est d'une incroyable audace : Boucher pousse ouvertement au meurtre de d'Epernon, dont il a dit ailleurs: *quæ bellua nihil terra vidit impurius* (1). « Ainsi finit Gaverston , dit-il ; nous en espérons autant, quand il plaira à Dieu vous chasser, comme un proditeur de la patrie , de ce royaume , ou bien (de peur que ne retourniez comme fit Gaverston) de vous oster de ce monde. » Ces menaces de mort sont semées de plaisanteries atroces et fort peu dignes d'un docteur en théologie. Il serait impossible de s'en figurer la minutieuse platitude : en voici un exemple. Cherchant l'anagramme de Periure de Nogaret dans Pierre de Gaverston , Boucher trouve d'abord une S de trop. « Mais cette S, dit-il , est proche du T ; or le T est un simulacre de la potence ; l'S qui y touche figure donc le cordeau que vous traînez après vous. » Voilà les aménités de la Ligue. Nous n'en sommes pas au dernier anagramme. La Ménippée elle-même ne retrouvera-t-elle pas dans le nom d^e frère Jacques Clément « c'est l'enfer qui m'a créé ? » Pour produire plus d'effet , Boucher avait aussi inséré, dans cette diatribe , des vers de sa façon , dont voici quelques uns. L'auteur les

(1) *Dejusta abdicatione Henrici HI*, p. 142. — Le Gaverston es! bien de Boucher, quoique Palma Gayet, dans sa *Chronologie novenaire*, dise seulement : « Le bruit esloit que c'estoit du cure de Saint-Benoît. » Boucher paraît avoir été aidé dans la rédaction par l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac. Cela se sut, et, dans l'incertitude de l'anonyme, l'ami de d'Epernon , qui répliqua par l'*Anti-Gaverston* , *necumiûai* contre d'Espinac les plus abomi-

nables accusations, jusqu'à lui reprocher un inceste avec sa sœur. M. de Sismondi a eu tort d'attribuer V Histoire de Gaverston au seul d'Espinac. (Histoire des Français, t. XX, p. 324).

adresse à Henri III , et il s'agit des prodigalités inouïes du

CHAPITRE I , § IV

;ii;i

monarque envers d'Epernon :

Tout ce que nous pouvons pour Vostre Majesté Est vous donner conseil, en bonne conscience, Que vostre favory vous faciez roy de France Et soyez son ami tel qu'il vous a esté. Vous changerez de chance et serez fait semblable, Mis dessus, puis dessous, à l'horloge de sable Qui remplit le dessus en le mettant dessous. Vous reprendrez Testât, le bien et les richesses Que vous avez perdus par vos grandes largesses, Et sans nécessité serez et vous et nous.

Les vers de Passerai et de Rapin couvrirent plus lard la Ligue de ridicule ; les rimes de Boucher, bien qu'elles fussent loin d'avoir la verve spirituelle de la Ménippée, serviront cependant à augmenter les préventions croissantes contre Henri III. Dans les moments d'effervescence on admire bien moins celui qui écrit le mieux que celui qui hait le plus.

Jusque là les sermonnaires s'en étaient tenus aux paroles; ils en vinrent bientôt aux provocations, aux actes. Les plus acharnés se chargèrent de parler avec plus de colère encore contre le roi,

afin que sa patience eût un terme et qu'il essayât d'en faire arrêter quelqu'un ; ce qui advint « par la séditieuse prédication d'un des leurs à Saint-Séverin , auquel ils firent vomir tant de vilaines injures que S. M. fut contrainte de l'envoyer quérir (1) », Aussitôt on eut à dessein courir le bruit que le roi voulait se saisir de tous les prédicateurs. Le curé de Saint-Séverin refusa de livrer le coupable et ameuta les gens de son quartier. Boucher prévenu fit aussitôt sonner le tocsin dans sa paroisse de Saint-Benoît; Bussille-Clerc, avec sa compagnie en ar-

(1) Procès-verbal de Nicolas Poulain, à la suite du Journ. de Henri III p. 327 A.

mes, vint se mettre en embuscade près de l'église, et les archers du roi furent vivement repoussés.

Les bornes étaient franchies, le signal de la révolte ouvertement donné. Cette scène se passait dans les premiers jours de mai 1588, et, le 12, les barricades forçaient Henri III à quitter Paris en toute hâte et à se sauver mystérieusement par une barrière dérobée au milieu des coups d'arquebuse des bourgeois.

Ce dénouement était prévu et préparé depuis long-> temps. Cromé, l'un des Seize, en convient dans son Dialogue du Maheustre : « De fait l'invention des barricades! estoit résolue entre eux plus d'un an auparavant l'effect \ d'icelles (1) ». Les prédicateurs, comme on suppose, se montrèrent là au premier rang. Ils marchaient en tête de l'armée religieuse, composée de quatre cents moines et de huit cents écoliers, disant : « Qu'il falloit aller prendre^ frère Henri de Valois dans son Louvre. » Le roi , en abandonnant Paris , rendait décidément les révoltés maîtres de la situation. C'était donner gain de cause à la Ligue. Aussi, dès l'an-

née suivante, en 1589, un élève catholique de Machiavel, un jésuite qui devait être bien informé, Botero, dans son *Traité de la raison d'Etat* (2), citait à ce propos Henri III comme un exemple de faiblesse.

Un gouvernement tout à fait municipal s'établit aussitôt à Paris qui devint, pendant six ans, comme on l'a dit, le centre de la république catholique. On sait le traité de l'Union, et les seconds états de Blois où Henri III, traîné d'humiliations en humiliations, fut sommé d'abolir les tailles et de faire en même temps la guerre aux huguenots, c'est-à-dire la guerre sans argent. Le parti extrême que prit le roi, le lâche assassinat des Guises, établit un précé-

(1) Ménipp., t. m, p. U2.

(2) Non deve il principe ritirarsi dal luogo del tumulto, come fece Arrigo III, re di Francia nel rumore di Parigi. Ragione di Stato, 1. V. (Édit. de Chappuys, 1599, in-8o, p. 179, v«).

dent terrible dont il fut bientôt victime. Longnac et ses sicaires semblaient en quelque sorte annoncer et légitimer, pour les ligueurs, le régicide de Jacques Clément. Henri de Guise représentait encore pour l'Union un symbole de royauté. Lui mort, la Ligue put suivre toutes ses tendances démocratiques ; la monarchie ne fut plus pour elle qu'un simulacre.

Durant l'espace de temps qui sépara les barricades du drame de Blois, c'est-à-dire du 12 mai au 23 décembre 1588, le clergé de Paris n'interrompit pas un seul jour son enseignement forcené. Plusieurs cures même étant devenues vacantes, celle de Saint-Nicolas-des-Champs et celle de Saint-Gervais (1), on y installa violemment deux ligueurs, François Pigenat et Guincestre, au dé-

triment et malgré les droits des titulaires désignés. A Saint-Gervais il y eut une sorte d'émeute en pleine église. Ainsi furent récompensés deux des orateurs les plus turbulents : Guincestre (2), que nous avons vu, à peine sorti des bancs de la Sorbonne, s'agiter dans les chaires de toutes les paroisses, et Pierre-François Pigenat (3) prédicateur, dont « on faisoit plus d'état que

(1) Lestoile, Journal de Henri III, p. 263 et 264.

(2) On lit à la page 13 du Conseil salutaire d'un bon Français, opuscule publié en 1589, et dont nous parlerons tout à l'heure : « J'ay veu les plus grands ligueurs de Paris délester les abominables injures que ce démoniaele Guincestre desgorgeoit eu ses sermons; » et pag. 17 : « En quelle eschole avez-vous appris, vénérable Guincestre, qu'il faille esmouvoir le peuple à répandre le sang, à se rebeller et conjurer contre son prince et les officiers de sa couronne. Si vous eussiez esté parmi les payens il y a longtemps que vous eussiez espousé le gibet. »

(3) n y a eu deux frères de ce nom , tous deux ligueurs, et nés à Aulun. On les a tout récemment encore confondus en les distinguant (Danjou, Arch. cur. sér. I, t. XIII, p. 289). Le Duchat , après Goujet dans sa réimpression des Mém. de la Ligue, a pourtant très-bien éclairci ce point (V. Ménipp. t. II, p. 82). François Pigeat, qui avait étudié chez les jésuites , et dout il s'agit ici , fut du Conseil des Quarante , et signa comme docteur de Sorbonne la déchéance de Henri III. Outre la cure de Saint-Nicolas, il brigua encore des bénéfices. Quanta l'autre Pigenat, il s'apptîlait Odon , et fut provincial des jésuites. Il mourut enragé, à Bourges , après avoir joué dans la Ligue un grand rôle au profit des

CHAPITRE I, § IV

d'aucun autre » et qui, dans les processions des confréries allait tout nud et vestu d'une simple guilbe de toile blanche (1).

Anquetil a raison d'affirmer (2) qu'à la première nouvelle de la mort des Guises, les prêcheurs furent attérés et qu'ils se turent ou se contentèrent de déplorer ce malheur sans parler de vengeance. Mais cet étonnement mêlé de stupeur ne se prolongea pas. Dès le 29 décembre (six jours après le meurtre), Guincestre rompit le premier le silence, il appela Henri 111 un vilain Herodes (anagramme de Henri de Valois), le traita d'empoisonneur, d'assassin et déclara « qu'on ne lui devoit plus rendre obéissance (3) » ; à la fin de ce sermon, qui avait lieu à Saint-Barthélémy, le peuple courut au portail de l'église, arracha les armoiries du roi et les foula aux pieds.

Ce Guincestre était si fier de sa nouvelle cure de Saint- Gervais, qu'il crut devoir payer d'audace et montrer ainsi sa reconnaissance à la Ligue. Les déclamations, d'ailleurs, lui avaient bien réussi jusque là et son ambition était aiguillonnée. Dès le 1^{er} janvier, dans l'église Saint-Barthélémy encore (il est à remarquer que pour mieux animer la foule, sans doute, et varier les émotions, les curés prè-

Espagnols. M Danjou cherche en vain à le justifier. Pasquier, la Ménippée. De Thou, Lestoile, toutes les sources acceptables sont unanimes contre lui , et l'autorité curieusement érudite de Le Duchat s'y vient ajouter. Que quelques apologistes des jésuites l'aient qualifié « d'homme modéré et prudent » , rien de plus naturel ; mais cela ne fait pas autorité.— Ce qui a causé la confusion de Pigenat le jésuite avec Pigenat le curé, c'est qu'on lit dans le

Journal de Henri IF (p. 19 A) : « Le 11 juin 1590 mourut Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs. » Ces derniers mots sont une erreur de Lestoile, ou plutôt une maladroite interpolation de quelque éditeur. Il s'agit si évidemment de la mort de Pigenat le jésuite, que plus loin, et à plusieurs reprises, le Journal de Henri IV remet en scène le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, auquel nous verrous plus tard publier un traité en faveur de la maison de Lorraine.

(1) Journal des choses advenues à Paris, ap. Dulaure, t III, p. 536.

(2) Esprit de la Ligue, t. III, p. 54.

(3) Lestoile, Journ. de Henri III, p. 2C9 B.

chaient rarement dans leurs paroisses), dès le 1^{er} janvier donc, Guincestre, en chaire, exigea de tous les assistants, en leur faisant lever la main, le serment d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse et jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour venger la mort des princes lorrains. Et comme le premier président de Harlay était assis en face de lui, au banc de Vœuvre¹ il en exigea un serment particulier, criant à deux reprises : « Levez la main, monsieur le président, levez-la bien haut, s'il vous plaît, afin que tout le monde vous voie (1). » Harlay fut contraint d'obéir, car on eût cru qu'il était de connivence avec le roi pour la mort des Lorrains, à que Paris, dit Matthieu, adoroit comme ses dieux tutélaires », et le peuple l'eût infailliblement tué surplace.

Guincestre saisissait toutes les occasions de faire éclat. Quand Catherine de Médicis mourut, bien peu de jours après ces princes de Guise dont l'ambition avait failli détrôner son fils, et dont l'ombre vengeresse le menaçait plus dangereusement encore, le

furibond curé de Saint-Gervais dit: «Que Catherine avoit fait beaucoup de bien et beaucoup de mal, et plus de mal que de bien.» Puis il ajouta que, comme elle avait favorisé les hérétiques, c'était une question de savoir si on devait prier Dieu pour elle. «Je vous diray pourtant, poursuivit-il, que si vous voulez luy donner à l'aventure, par charité, un Pater et un Ave, il luy servira de ce qu'il pourra. Je laisse cela à vostre liberté (2).»

Mais la mort de la reine-mère fut à peine aperçue au milieu de la préoccupation générale, et on ne lui fit pas même, que je sache, d'oraison funèbre. Il n'était, au contraire, question que des Guises dans toutes les chaires.

(1) Matthieu, jETj*^ . des dern. troubles, p. 178.--Cf. Lestoile, Journal de Henri III, p. 278 A.

(2) Félibien, Hist. de Paris, t. II, p 1175.-Cf. Lestoile, Journal de Henri III, p. 279 A.

CHAPITRE I, § IV

Pigenat prêcha leur apothéose à Notre-Dame (le père Fabre dit à Saint-Jean-en-Grève), et, au milieu d'une période d'éloges, il s'arrêta brusquement pour demander à ses auditeurs s'il ne s'en trouverait point parmi eux un assez zélé pour venger ce grand Lorrain dans le sang du tyran qui l'avait fait massacrer. Puis, faisant parler la duchesse de Guise, qui était près d'accoucher, il lui mit à la bouche ces deux vers (1) ;

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor

Qui face valesios ferroque sequare tyrannos (^n. iv, 624.)

Mauvaise parodie de l'imprécation de Didon, qui, pour parler avec Matthieu, mit le feu à la teste et le fer aux mai7is de ceux qui écoutaient Pigenat.

L'exaltation était au comble. 11 y eut à Paris une procession de plus de cent mille personnes portant des cierges, et criant: «Dieu; éteignez la' race des Valois.» Quelques curés mirent sur l'autel des images de Henri III, en cire, que pendant la messe ils perçaient plusieurs fois au cœur. On ne se souvint pas que le cardinal Louis s'était vanté de faire une couronne de moine au roi avec un poignard; on ne se souvint pas des ciseaux que sa sœur, madame de Montpensier, portait toujours pour raser Henri III, comme au temps des maires du palais; on ne se souvint pas même de l'ambition royale du Balafre. Le dernier des Valois fut dès lors regardé comme un monstre.

Partout, au moins dans le Nord, où le calvinisme avait peu réussi, on fit peindre des tableaux ; partout les confréries s'assemblaient pour prier, et dans chaque ville presque on prononça des oraisons funèbres. Quelques-uns de ces sermons funéraires nous sont parvenus (2) ; ce sont des

(1) Hist. ecclés. de Fleury , cont. par le P. Fabre , h CLXXVÎH, § 79. — Cf. Félibien, t. II, p. 1176, et le Journ. de Henri ///, p. 283 A.

(2) Les oraisons funèbres prononcées à Senlis et à Reims sont au numéro 4061 de la biblioth. de Rouen (Catal. Leber.). Je lis dans un

hymnes, d'incroyables dithyrambes mêlés d'injures passionnées. Ces discours étaient prononcés avec la plus lugubre solennité, et surexcitèrent encore l'imagination populaire. A Senlis, Muldrac prit pour texte la parabole du mauvais riche et du Lazare, qu'il appliqua au roi et au duc de Guise (1) ; à Amiens (2) , Wiart, curé de la paroisse de Saint-Leu, fit l'oraison funèbre, et le corps de ville y assista précédé de vingt-quatre sergents, qui tenaient chacun une torche aux armes des Guises. Le chœur était tendu de drap noir, et, pour conserver le souvenir de cette cérémonie, on la fit représenter sur deux grands tableaux, qui restèrent suspendus dans l'église jusqu'à l'avènement de Henri IV.

C'est une singulière destinée que celle de cette maison de Lorraine. Les scènes sanglantes, qu'elle y frappe ou qu'elle y soit victime, la popularisent toujours. Le peuple applaudit aux Guises quand ils prennent le poignard à Vassy ou à la Saint-Barthélémy; il pleure quand Poltrot tue François d'un coup d'arquebuse, quand Elisabeth traîne Marie Stuart à l'échafaud, quand le Balafré et le cardinal tombent sous les coups des gardes de Henri IH.

Lorsqu'on agite de nobles sentiments chez une grande nation, on est vite écouté; l'honneur, en France, est facile à remuer, et bientôt les prédicateurs eurent allumé dans toutes les âmes, chez le peuple comme dans les classes les plus élevées, un grand désir de vengeance, grandissimo desiderio difarne la vendetta^ comme dit Davila (3). D'Aubi-

trailé de Boucher : « Vix uUus ecclesiai angulus, Parisiis primum et ut speramus in tota Gallia, fuit, in quo non solemnes pro defunctis principibus preces et publicae laudationes factae fuerint. » De justa Henrici IH abdicatione, p. 97. Jamais roi n'avait

reçu les éloges posthumes qui furent, par toute la France, décernés aux princes lorrains.

(1) V. la Bibl. Hist. du P. Leiong, n° 18814.

(2) Daire, Hist. d'Amiens, 1757, in-i», 1. 1, p. 300.

(3) ...Di modo che gli animi non solo délia infima plèbe, ma anco de' più coDspicui trà i cituidini restarono ingombrati dalle loro ra-

CHAPITRE I, § IV

gné, avec ce style franc, pittoresque et mêlé, qui lui va si bien par moment, a parfaitement, de son point de vue huguenot, compris la situation. Il faut citer : « La France, dit-il, comme estant venue au période de son éloquence! desployant plusieurs discours dans les chaires et par les escrits, estoit agitée de raisons contraires. Les Liguez estoient plus avantagez que ceux de la Réforme par les sermons des prescheurs, comme possédans les suggestes des grandes villes et puis aians l'acte de Blois sur lequel les prescheurs paratragédioient à plein fond ; ils avoient encore la grande secte des jésuites tout entière pour eux comme servant au grand dessein. Ces esprits choisis, comme l'on sçait, se servirent de l'horreur de l'acte que nous avons dit, et eslevèrent pour un temps la pluspart des courages de la France à un haut degré de vengeances qui sentoient le juste et le glorieux (1). »

On pourrait ne pas attacher d'importance aux prédicateurs de la Ligue, si leurs déclamations n'avaient point trouvé dans l'histoire une triste et presque immédiate traduction. Ainsi, Guin-

cestre interpellait en chaire le président de Harlay, et quelques semaines après ce magistrat était jeté en prison, avec soixante de ses collègues du parlement, par les suppôts de l'Union.

L'ambassadeur du roi d'Espagne , Mendoza , avait quitté Henri II presque immédiatement après les meurtres de Blois, et il était venu, par sa présence, donner à la Ligue l'autorité du nom de Philippe II, l'appui du successeur de Charles-Quint. Le Conseil des Quarante fut constitué, sous la présidence de 'Mayenne, frère des Guises, qui n'avait pas tardé à se jeter dans Paris. Ce Conseil, première tentative du gouvernement populaire de l'Union, fut bientôt porté à cinquante-quatre membres, et à côté de noms

gioni et accesi di grandissimo desiderio di fame la vendetta.
(Davila

(1) D'Aubigné, Hist. universelle, 1616-1620, in-fol., t. III, p. 288.

vraiment politiques comme ceux de Jeannin et de Villeroy, sept prédicateurs y furent admis ; c'étaient Rose , Boucher, Prevost, Aubry, Pelletier, Pigenat, Launay..

La friandise, comme dit Le Duchat, des cent écus que Ton touchait par mois, avait séduit ces prêtres désintéressés ; l'appât tout nouveau du pouvoir les enivra. Maîtres du gouvernement , ils virent dès lors leurs intérêts engagés à la déchéance définitive de Henri III

Les récits les plus absurdes , les plus fabuleux , furent , à partir de ce jour, débités dans les chaires avec une imperturbable assurance. On tomba dans le merveilleux. Ainsi, le 15 février 1589, Boucher dit textuellement , à propos de Henri II : « Ce teigneux

est toujours coëffé à la turque d'un turban lequel on ne lui a jamais vu ôter, même en j communiant.... et quand ce malheureux hypocrite faisoit semblant d'aller contre les Reistres, il avoit un habit d'Alle- *mand fourré et des crochets d'argent qui signifioient la bonne intelligence et accord qui étoient entre lui et ces diables noirs empistolés. Bref c'est un Turc par la teste, un Allemand parle corps, une harpie par les mains, un Anglois par la jarrettière, un Polonois par les pieds et un vrai diable en l'âme (1) ». Il y avait au moins un trait d'esprit dans ces grossièretés, car on se souvient que Henri 111, roi de Pologne, s'étoit , pour ainsi dire , évadé de son palais de Cracovie.

Guincestre n'avait pas l'habitude de demeurer en arrière, et, quoiqu'il ne fut pas du Conseil des Quarante, il ne voulut pas se laisser dépasser en injures et en démoniaques inventions. Il annonça donc, le jour des Cendres, qu'il ne prêcherait point l'évangile ce carême , parce qu'il était « trop commun et que chascun le sçavoit » , puis il ajouta qu'il raconterait ((la vie , gestes et faicts abominables de ce perfide tyran Henry de Valois » , contre lequel , assure Matthieu , « il desgorga une infinité de vilainies et injures » , disant qu'il

(1) Lestoile , Journ. de Henri IIJ, p. 285 A.

CHAPITRE I, § IV

invoquait les diables (1). Il tira alors de sa manche un petit chan- delier qu'il dit avoir appartenu au roi et sur lequel étoient gravés des satyres : a Voyez, ajoutait-il, ce sont là les démons du roi ; ce sont là les dieux qu'il adore, et dont il se sert pour ses enchante-

ments. » Nous verrons Boucher, dans un traité (et là certes on ne peut pas se rejeter sur l'entraînement de la parole) renouveler, après beaucoup d'autres pamphlétaires, cette stupide accusation. Il ne faut pas s'étonner que tout cela trouvât créance dans le siècle de Ruggieri , de Catherine de Médicis , dans un temps où un publiciste aussi intelligent que Bodin , écrivait un livre sur la magie.

Pour donner une apparence de légalité à leur conduite , les prédicateurs, Feuardent et Guincestre en tête, obtinrent de la Faculté de théologie , un décret qui déclara Henri III déchu du trône, et qui autorisa la prise d'armes. Le doyen, Jean Lefebvre , et Denis Sorbin , essayèrent en vain de défendre l'autorité du roi , et d'établir son inviolabilité (2). Il fut ordonné de plus qu'on effacerait du canon de la messe les mots *pro rege nostro Henrico*, Les événements avaient marché vite , et on était bien loin déjà du temps où Henri III pouvait dire aux états de Blois : « Les lois dont je suis l'auteur et qui me dispensent elles-mêmes de leur empire. » Ce privilège qu'il revendiquait avait été usurpé par tout le monde.

L'-union du roi de Navarre avec Henri III redoubla , s'il était possible , les violences , en diminuant la sécurité. Les calvinistes se rejetaient définitivement vers la royauté, aidée des Politiques et de tous les modérés. Il fallut , dans les chaires qui étaient devenues de vraies tribunes , parler plus souvent encore, relever les courages abattus. On y annonçait

(1) Matthieu, Hist. des dern. troubles, p. 182. — Cf. Sot. Mé-nîpp.[^] 1. 1, p. 156, 157, et Lestoile, Journ. de Henri III, p. 285 A.

(2) Petitot , Introd. aux OEconomies de Sully. (Collect. de Mém., série II, 1. 1, p. 109.)

les nouvelles , et les prônes s'étaient transformés en concilia-bules. Des exhortations furent envoyées dans toutes les provinces , pour entretenir Tardeur et maintenir la Ligue. « Si vous recevez Henri de Valois dans vos villes , écrivaiton officiellement , assurez-vous de voir vos prédicateurs massacrés , vos échevins pendus , vos femmes violées , et les gibets étoffés de vos membres (1). » Toujours les prédicateurs en première ligne ; ils étaient la force de Finsurrection , les vraies allumettes des troubles , comme les appelle Pasquier; ils ne firent pas la Ligue tout seuls, mais c'est par eux qu'elle dura.

C'était à Paris surtout , qu'il fallait soutenir la frénésie populaire. On rassurait les plus effrayés en disant dans les sermons : « Vous ne connaissez pas vos forces , Paris ne sçait pas ce qu'il vaut; il a des richesses pour faire la guerre à quatre roys... La France est malade, elle ne se relèvera de ceste maladie si on ne luy donne un breuvage de sang françoys (2). » A ces vanteries militaires, à ce hideux langage se joignaient d'indécentes sorties contre Henri ni , conçues en si vilains termes, que la plume peu farouche pourtant de d'Aubigné, se refuse à les copier, et se contente de les flétrir crûment en termes que je ne puis rappeler (3).

Le parti des modérés était forcé , par prudence et par terreur, de subir tous ces excès de la chaire. Une protestation se risqua pourtant , sage , pleine de bonnes raisons , non déclamatoire dans les termes. Mais l'auteur gslrda l'anonyme , et le Conseil salulaire (4) , uniquement dirigé

/ (1) Mém. de la Ligue ^ t. III, p. 519. ^ (2) Matthieu , Hist. de France , t. II, p. 67T.

(3) Hist. univ., l. III, p. 174.

(4) Conseil salutaire d'un bon François aux Parisiens , contenant les impostures et monopoles des faux prédicateurs y 1589, in-8o. Cet opuscule a été réimprimé dans les Mém. de la Ligue, tom. III, p. 399 et suiv., et Sat. Ménipp., t. III, p. 268 et suiv. Je me sers de l'édit. originale. (Bibl. du roi, L., 1448.) — Fontette, dans ses additions à la 5t6i. hist. du P. Lelong , s'est montré beaucoup trop sévère à regard de ce

CHAPITRE I, § IV

contre les prédicateurs , fut à peine aperçu dans l'entraînement des passions. Il s'y remarque pourtant une intelligence vraie et nette des partis et des affaires , et le but tout politique alors de la Ligue est démasqué. « Elle fainct, y est-il dit , de vouloir courre sus aux huguenots que nous ne connaissons quasi plus (1). » Quant aux sermons des curés de l'Union , leur influence est mise au jour : « Combien devons-nous , s'écrie le bon bourgeois , détester ces sanguinaires prédicateurs qui nous tiennent tous les jours le Cousteau à la gorge, qui font mourir les catholiques, les uns en prison , les autres à la torture , font jeter les uns dans l'eau , font précipiter les autres , font prendre la fuite à ceux qu'il leur plaît, et ont rendu, depuis un an, cent mille familles désertes et ruinées (2). »

L'intérêt que les principaux prêcheurs de Paris avaient à ces désordres se devine par certaines insinuations (3J^du Conseil salutaire. Ldi plupart mouraient de faim quelques années auparavant, et maintenant ils se mettaient en haleine, les uns (comme Pigenat, qui ne s'en contentoit pas d'ailleurs) d'avoir une bonne cure, les autres une abbaye, un prieuré , un évêché. Ce dernier poste flattait singulièrement l'ambition de Boucher. Tous trouvaient , dans le tumulte, des profits immédiats. «Ils participent, dit le naïf publiciste , au butin des meüeures maisons qu'ils ont fait piller dedans et dehors la ville , et la friandise de ce butin leur a fait dire en pleine chaire que tous ceux qui retenaient quelque meuble, or ou argent, appartenant aux serviteurs du roy, ou qui en quelque façon que ce fût en auroient cognoissance , ils aient à le dénoncer sur peine d'estre excommuniez. » Ces accusations étaient-elles fon-

pamphlet en l'appelant : « Un mélange confus de citations et d'injures. » (V. no 19010.) Sans être un chef-d'œuvre, le Conseil salutaire ne méritait pas la boutade critique de Fontette.

(1) Page 89.

(2) Page 13.

(3) Pages 25 et 26.

dées? je ne sais ; ce qu'il y a de sûr, ce qu'on en peut conclure avec certitude , c'est que la religion n'était plus seule enjeu.

Nous avons déjà vu Guincestre interpeller en chaire le président Harlay ; après un exemple si scandaleux , les personnalités ne cessèrent plus. L'auteur du Conseil salutaire raconte que les prédicateurs ne se faisaient pas faute de nommer «haut et clair,

les femmes d'honneur et de qualité, » quand elles n'avaient pas assez d'appétit à la cause, ou quand elles se permettaient d'aller une seule fois au prône « d'un plus homme de bien et plus théologien qu'eux. » Il assure même qu'il avait vu au dernier carême , en un sermon où il se trouvait , les demoiselles Barthélémy et Feudeau courir grande fortune pour avoir été ainsi désignées publiquement. Des amis communs durent employer leur crédit « envers M. le prédicateur qui se fit tenir à quatre avant que leur pardonner , c'est-à-dire avant que vouloir empêcher que l'on ne les outrageast et que l'on ne pillast leurs maisons (i). >> Voilà des faits qui parlent assez d'eux-mêmes. La constitution était impuissante à protéger les droits poUtiques ; la loi civile cessa d'être la sauvegarde des droits individuels.

Résistance de quelques évoques. — Amyot et le prédicateur Trahy. — Le duelliste Claude de Marolles comparé à David. — Siège de Paris. — Sermons régicides.— Jacques Clément.— Oraison funèbre de Henri HI par Jean de La Barrière. — Auger.

La conflagration était générale , quoique quelques provinces tout entières, la Lorraine par exemple (2) , fussent

(1) Page 22.

(2) Grâce aux bonnes mesures du duc Charles. (V. Dom Calmet, Hist. de Lorr., 1728, in-f», t. II, p. 1387.)

CHAPITRE I , § V

préservées. Toutefois certains prélats, surtout dans le Midi , résistaient à cette invasion brutale du bas clergé dans les affaires de

l'État. Ainsi à Tours, où Henri III, par cela même peut-être , ne tarda pas à se retirer , l'archevêque avait envoyé à tous les prêtres l'ordre « de prier et de prêcher pour le roi (1) ». En revanche, le chapitre de l'archevêché de Reims défendait aux curés , sous peine d'être excommuniés, de donner l'absolution à ceux de leurs paroissiens qui ne signeraient pas la Ligue (2). Les évêques qui résistaient étaient souvent débordés. Ce qui arriva à Auxerre en est un exemple frappant.

Amyot (3), qui remplissait le siège épiscopal de cette ville, s'était toujours distingué par ses dehors religieux. En 1576, par exemple, le cardinal de Pellevé, ce futur ligueur dont s'est tant moqué la Ménippée, lui avait donné un bras de saint Saturnin, et le traducteur de Plutarque s'était montré fort reconnaissant de cette relique. Quand la Ligue vint , la modération de l'évêque ne l'empêcha pas d'être attaqué. Dès 1587, le provincial descordeliers, Claude Trahy, s'était installé à Auxerre , et par ses sermons avait entraîné toute la ville dans la révolte. L'orage éclata contre le bon Amyot, à son retour des états de Blois, en 1589. Les concessions furent vaines. A peine arrivé, l'évêque s'était fait absoudre par son officiai « d'avoir communiqué avec

(1) Conseil salulaire,, pag. 51.

(2) Ibid., pag. 9*.

(3) Amyot n'est pas le seul nom littéraire du clergé que je rencontre mêlé à ces luttes politiques. Philippe Desportes, qui avait été comblé des bienfaits de Henri III, n'imita pas la modération du traducteur de Plutarque , et donna vivement dans la Ligue. Aussi a-t-il son épigramme dans la Ménippée : « Athéiste et ingrat comme le poète de l'Admirauté. » On sait que Tabbé de Ty-

ron était le familier de l'amiral Villars-Brancas. Ce furent même les intrigues de Desportes qui amenèrent un arrêt violent du Parlement de Rouen contre Henri IV, en janvier 1592, et par suite la soumission de cette ville à Villars. {Ménipp.y t. II, p. 8. — Lest., Journ. de HenH IV, p. 80 A. — Sainte-Beuve , Poésie franc, au XV l^ siècle, in-S©, p. 137.)

Henri III , et de lui avoir donné Feucharistie en qualité de grand aumônier de France (1). »

Néanmoins Claude Trahy déclama avec emportement contre Amyot, lui faisant , entre autres choses, un grand grief d'avoir dit en 1588, à propos d'une élection de mayer et de je ne sais quelle rivalité municipale : «En tout état et gouvernement il faut qu'il y ait quelques uns qui commandent et d'autres qui obéissent. » Nous sommes en pleine anarchie. Le fanatique cordelier ne s'en tint pas là, et bientôt il accusa son évêque d'avoir participé à l'assassinat des Guises. Dans son impuissance, Amyot eut peur, et, dès que Henri III se fut allié avec le Béarnais et eut été condamné parle pape, il adhéra à l'Union, se contentant de faire représenter humblement à Trahy « qu'il se modérât en ses prédications. »

Loin de l'apaiser, ces allures timides enhardirent le tribun. Aidé de plusieurs jeunes bacheliers en théologie, il se mit à prêcher tous les jours contre Amyot, et alla jusqu'à s'écrier, en chaire : «S'il entroit, je ferois sonner la cloche du sermon pour assembler le peuple et luy courir sus. » Ces harangues sanguinaires amenèrent des tentatives d'émeute et d'assassinat. On sifflait dans les rues les domestiques de l'évêque , et Amyot lui-même , s'étant risqué à sortir, on lui mit le pistolet sur la gorge, on lui tira des coups d'arquebuse qui ne l'atteignirent pas , et il fut forcé de se réfugier chez un chanoine et de là dans une autre maison.

Ces scènes se renouvelaient tous les jours. Frère Jean More-sin, l'un des suppôts de Trahy, brandissait une hallebarde, sur la grande place d'Auxerre, criant de toute sa force : « Courage, soudars ! messire Amyot est un méchant homme, pire que Henri de Valois. Il a menacé de faire pendre nostre

(I) L'abbé Lebeuf, Mém. concern. thist. d'Auxerre, 1743, in-i», t. I, p. 633 et suiv. ; t. H, p. 402, et Pièces justificat., p. 221, 223 et siiiiv., 228 etsuiv.,231.

CHAPITRE 1 , § V

maistre Trahy, mais il luy cuira. » Et à la voix de ce forcené , accoururent des vigneronns , des mariniers , des 7narchandeaux, tout une foule irritée qui voulait « qu'on coupât la gorge à Amyot et qu'on fit Trahy évesque en son lieu. » Depuis long-temps le fougueux cordelier s'était vanté « d'avoir la furie du peuple en sa main pour faire rompre la teste à qui il lui plairoit. » Amyot , après ces excès, ne douta plus de la popularité menaçante du prédicateur, et jugea prudent de prendre la fuite, se contentant de protester dans une longue Apologie adressée à la municipalité d'Auxerre , et que l'abbé Lebeuf nous a conservée. Amyot y reprochait à Trahy sa présomptueuse arrogance, et donnait pour cause à sa haine l'érection d'un collège de Jésuites qui luy avoit diminué ses bribes.

Haut placé par sa réputation littéraire, par ses relations politiques, l'évêque d'Auxerre obtint, le 23 février 1590, des lettres d'absolution du légat Gaëtano , afin de rentrer dans son diocèse. C'est une pièce curieuse pour l'histoire de la prédication ; c'est

l'injonction adressée à un moine , *prædicatori*, de ne pas trop maltraiter son évêque et de le recevoir. Gaëtano ne déguise pas les accusations des serraonnaires contre Amyot : *Concionatores asserentes^ in suis sermonibus adpopulum, Jacobum episcopum necem Guisiorum præscrivisse, consuluisse, signasse*; mais il ajoute que c'est une fâcheuse erreur, et il donne ordre de n'en plus parler et d'admettre le prélat : *inhibentes tam Claudio quam quibusvis aliis verbi Dei concionatoribus ne te in persona molestare præsumant*.

Amyot, avec cette sauvegarde, put reprendre ses fonctions et aller mourir dans son diocèse quelque temps après, le 3 février 1593.

Les événements d'Auxerre montrent où en était tombé le pouvoir des évoques. C'était l'envahissement du gouvernement ecclésiastique par les moines, par le clergé inférieur.

Il n'en était pas ainsi dans les villes où l'épiscopat avait

dirigé la Ligue. A Rennes, par exemple, Aymar Hennequin, de connivence avec Mercœur et les Espagnols , avait ses orateurs gagnés (1).

Au milieu de ce débordement, quelques appuis, même dans le clergé parlant, restaient encore aux modérés, mais ils étaient impuissants. Dom Plancher (2), par exemple, assure qu'en Bourgogne , s'il y avait des prédicateurs vendus à la Jaction , il se trouvait néanmoins des chaires « où l'on avoit le courage de faire respecter l'autorité et les loix. » L'auteur du Conseil salutaire affirme aussi qu'à Paris « on n'avoit pas faute de prescheurs ayant la crainte et l'honneur de Dieu (3). » Que pouvaient faire, dans un pareil moment, au milieu de semblables bouleversements,

quelques voix solitaires et calmes? Elles se perdirent dans la confusion.

Mais c'est trop nous égarer aux détails , c'est trop nous éloigner du centre de l'Union. Les provinces révoltées ne faisaient que réfléchir Paris, en quelque sorte, et les chaires particulières des villes n'étaient qu'un écho atténué des chaires des Seize. Il est temps de revenir aux prédicateurs parisiens, aux suppôts de Philippe II et de M^{""}® de Montpensier. C'est par eux , d'ailleurs , par leur influence, que va s'achever d'une façon sanglante le triste règne de Henri III.

On conçoit qu'arrivée au degré où nous l'avons vue, l'éloquence de la chaire, si on peut encore dire ainsi, n'ait reculé devant aucun des crimes que réprouvait l'Évangile. Un ligueur tua, dans une rencontre, un royaliste (4.); l'éloge du meurtrier servit de texte à tous les sermons. Peu importait que ce fût un duel (5), un duel même sans cause, sans pré-

(1) D. Taillandier, Hist. de Bretagne, t739, in-fo, t. II, p. 366.

(2) Hist. de Bourgogne, t. IV, p. 604.

(3) Conseil salutaire, p. 28.

(4) Lestoile, Journ. de Henri IV, 1839, gr. in-8o, éd. Champ., p. 5. — Cf. Sainl-Foix, Essais sur Paris, dans ses OEuvres, in-12, l. III, p. 419,

(5) Le duel, on le sait, était fort à la mode alors ; les sermons en font

CHAPITRE I, § V

texte plausible. L'isle-Marivaut, gentilhomme de l'armée du roi, connu par sa valeur et sa force, avait demandé à Claude de Marolles , qui servait dans l'armée de la Ligue , s'il n'y aurait point par hasard quelqu'un de sa cause qui fût prêt à rompre une lance pour Vamour des Dames, « Il y en a mille , répondit Marolles , mais il n'en faut point d'autre que moi seul. » L'affaire eut lieu le lendemain, et Marivaut fut tué. Là-dessus , les prédicateurs s'écrièrent en chaire que « le jeune David avoit tué le Philistin Goliath ; » et ils firent du nom de Claudius de Marolles l'anagramme : « Adsum in duello clarus. »

Ce n'était rien d'approuver implicitement le duel ; on loua bientôt l'assassinat et le régicide. Nous avons déjà vu Pigenat demander un vengeur aux Guises et désigner aux coups des meurtriers le sein de Henri III. Regarder comme un jeu, regarder même comme sacrée la violation des serments faits à la royauté, c'était dès lors, dit formeUement de Thou (1), l'enseignement général des chaires et des confesseurs. Pithou, dans l'éloquente Harangue de D*Auhray^ qu'il composa pour la Ménippée, rappelle qu'on invoquait l'Écriture dans les sermons pour établir « par textes appliqués à fantaisie » qu'il était méritoire de tuer le roi, et il compare ces

foi. Le ligueur Meurier prêchait à Reims dans les premiers temps de l'Union , et je lis dans un Recueil de ses Discours : « Vous scavez où le monde en est aujourd'huy, principalement la plupart de la noblesse, laquelle estime le point d'honneur consister en cela de ne souffrir aucune parole injurieuse, et pour un démenti faire mourir un homme corporellement et spirituelle-

ment. Qui donc met en oubly entièrement et remet tout à fait une injure receue d'un autre, vrayement il lui donne du sien, non de son argent qu'il tire de sa bourse, mais de son maltalent qu'il arrache de son cœur. » La doctrine du pardon ne pouvait pas persister longtemps avec les haines furieuses de la Ligue. (V. Petit Traité des Indulgences, déduit par Sermons, Reims, 1587, in-S», p. 2.)

(1) Pravo tune more invaluerat ut, animis a perversa concionatorum et eorum qui pœnitentiis in sacris confessionibus audiebant, doctrina nuper a novitiis theologiae introducta, praeoccupatis, Hdem régi fallere pro ludo haberetur et vero a plerisque religiosura haberetur. (Thuan., 1. XCIV, §16;t.IV, p. 708).

prédicateurs régicides aux docteurs de Jérusalem qui trouvaient aussi dans la Bible la condamnation de Jésus : nos habemus legem et secundum legem debet mori.

Le siège était devant Paris, et comme le peuple parlait de se rendre, on prêcha qu'il suffisait de patienter sept ou huit jours « et qu'avant la fin de la semaine on verroit quelque grande chose qui mettroit à Tayse.)> Pithou assure qu'à Rouen, à Orléans, à Amiens, les prédicateurs parlèrent en même temps et dans les mêmes termes.(1); tant ces orateurs de l'Union s'étaient, par leurs intrigues et leur activité, créé de relations et d'appuis.

Davila n'hésite pas à attribuer la détermination de Jacques Clément à la fièvre qu'allumaient en lui ces sermons incendiaires (2) . Les faveurs de la duchesse de Montpensier avaient peut-être achevé de l'exalter, et pour le rassurer, le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, fit mettre en prison plus de cent des principaux

bourgeois dont la vie, lui avait-on dit, devait répondre de la sienne.

Henri III fut assassiné le 1^{er} août 1589, « prince, dit très-bien d'Aubigné, qui avoit de grandes parties de roi, souhaité pour l'estre avant qu'il le fust et digne du royaume s'il n'eût point régné (3). » Nous verrons bientôt comment les prédicateurs trahirent sa mémoire et s'acharnèrent à son souvenir. Il faut cependant noter quelques rares exceptions.

Le jésuite Auger, on se le rappelle, était fort attaché à son maître. Le P. Jouvancy, qui appelait encore la Ligue « un lien sacré pour défendre la religion, » rapporte que dès 1585 ses supérieurs avaient cru devoir éloigner Auger de la cour où son zèle royaliste compromettait les vues de la compagnie (4).

(i) Sat Ménipp., 1. 1, p. 157— Cf. Mém. de la Ligue, t. IV, p. I.

(a) ... Stiuiolalo dalle predicationi che giornalmente sentiva fare contra Henrico di Valois, nominato il persecutore della fede e il tiranno.. (Davila, t. II, p. 43).

(3) Hist. Universelle, t. III, p. 183.

(4) Histor. Soc. Jesu ; Rome, 1710, in-fol., I. XVI, § 24, p. 377.

CHAPITRE I, § V

Auger, retiré à Lyon, persista avec courage dans ses opinions ; en novembre 1588, un peu avant les meurtres de Blois, il osa, en présence du duc de Mayenne (1), faire l'oraison funèbre de Man-

delot, gouverneur de Lyon, et il n'hésita pas à le louer de n'avoir point signé la Ligue. Il continua de la sorte à prêcher avec passion le service de son roi, et, après l'assassinat des Guises, il allait de maison en maison fortifier les cœurs dans l'obéissance au prince. A Lyon, d'ailleurs, il était soutenu par Guillaume Changel, lequel « approchoit bien près de sa grâce et de sa façon, et fut désagréable à plusieurs parce qu'il n'usoit point de mots de bande et de taverne, ny de poinctes fantastiques pour parler contre le roy (2). j> Auger avait bien profondé Jaugé et manié (c'étaient ses propres mots) le cœur de Henri III, dont il était le confesseur, et il soutenait publiquement que la France n'avait pas eu de longtemps, un prince plus religieux (3) et plus débonnaire. Il n'eût donc pas manqué de donner quelques regrets publics à Henri III; mais on lui avait interdit la chaire, et, forcé de se sauver de Lyon, il alla mourir misérablement en Italie, quelques mois plus tard, en 1591.

Henri III eut pourtant son oraison funèbre : elle fut prononcée par un feillant de l'ordre de Cîteaux qui, pour emprunter les paroles de Félibien, avait rempli la France du bruit de ses vertus. Dès 1583, Jean de La Barrière (4.) était admiré, au rapport de Lestoile, de tous ceux qui suivaient ses prédications; réformateur austère de son ordre et digne, par

(1) Lestoile, Journ. de Henri III, p. 266 A.

(2) Matthieu, Hist. des derniers troubhs, p. 11 ; et Hist. de France, t. II, p. 609.

(3) Dans la Briève Réponse d'un catholique françois à V Apologie des Ligueurs, qui est un des écrits les plus judicieux du

temps, Henri III est traité aussi de « roi le plus religieux qui fut onc. » (V. Mém, de la Ligue, t. I, p. 341).

(4) Voir Moreri. — Cf. Félibien, Hist. de Paris, t. II, p. 1158; et Lestoile , Journ. de Henri III, p. 163 B. — Jean de la Barrière était né en 1544, et mourut à Rome en 1600.

ses pénitences, des premiers temps de TÉglise, il avait mérité la sympathie du roi qui lui avait fait bâtir un couvent à Paris. Comme il ne voulut pas prendre part aux violences de la Ligue, ses religieux se révoltèrent, et on tint contre lui un chapitre général de Cîteaux ; il fut suspendu de l'administration de son abbaye et reçut Tordre de ne plus dire la messe. Le plus sérieux grief qu'on eût à opposer contre lui fut sans doute Foraison funèbre de Henri III, que, dans sa fldélité, il avait osé prononcer à Bordeaux ; les rancunes des Ligueurs le poursuivirent même après la paix, et, bien qu'en 1598 le chapitre de son ordre eût demandé son rétablissement, il y eut des obstacles et des intrigues, dont l'intervention puissante de Bellarmin finit pourtant par triompher.

Ce fut là, à peu près, avec quelques rares apologies (1), le seul témoignage d'affection que reçut la mémoire de Henri III ; presque personne n'avait osé prendre sa défense quand il vivait ; ses plus chauds partisans l'oublièrent dès qu'il fut mort. Jean de La Barrière fit donc acte de vrai courage en louant, dans une chaire chrétienne, ce dernier et malheureux représentant de la race des Valois : cela contrastait avec les malédictions dont les autres prédicateurs entourèrent sa tombe.

Mais la mort de Henri III marque une nouvelle ère dans la prédication de la Ligue, et, avant d'aller au-delà, il importe de connaître de plus près ces orateurs ou, pour mieux dire, ces tri-

buns, dont la puissance ne fera que croître. Après la biographie nous reprendrons l'histoire.

(1) On peut voir, entre autres, les *Déplorations de la mort de Henri III et du scandale qu'en a l'Église*, 1589, in-8o. Sixte-Quint, la Sorbonne, et surtout les prédicateurs, n'y sont pas ménagés.

S VI

Antécédents des prédicateurs ; leur biographie. — Boucher. — Rose. — Launay. — Génébrard. — Feuardent. — Crespet. — Le Petit-Feuillant Bernard de Montgaillard. — Les curés Hamilton, Julien, Aubry, Cueilly, etc. — Les missionnaires étrangers Christin, Garin, PanigaroUe. — Les prédicateurs modérés Chavagnac, Benoist, Morenne. — Moines et docteurs.

Jean Boucher, par le nombre de ses écrits, par l'importance de son rôle, doit venir le premier ; Voltaire le traite de séditieux emporté jusqu'à la démence (1), et Bayle ne lui est guère plus favorable (2). L'historien de Thou, qui était de sa famille, loue sa naissance et son érudition, mais il insiste sur sa férocité, feritatem, et sur sa rage (3). Boucher réparaitra si souvent dans ces saturnales de la Ligue qu'on regrette de n'avoir pas sur sa vie privée de détails bien particuliers.

Né à Paris, en 1551, d'une bonne famille de robe [k], il avait pour très-proches parents Christophe De Thou, et par sa mère, Guillaume Budé. Le président Brisson, à la mort duquel il n'eut pas honte de contribuer plus tard, était aussi son allié et s'intéressa à lui dans son enfance.

Boucher reçut les premières leçons de littérature et de

(1) Hist. du Parlement de Paris, ch. xxxiv; dans ses OEuvres, édit. Renouard, t. XXIII, p. 151.

(2) « Trompette de sédition et l'esprit le plus mutin et le plus fougueux qu'il y eût parmi les rebelles. » Dict. de Bayle.

(3) Joannes Bucerus, nobili familia, imprimis eruditus, de cetero ad feritatemet rabiem usque obtrectator et factiosus. (Thuan., 1. LXXXVI, 8 17; t. IV, p. iiOj.

(4) Voir Moreri, Mém. de la Ligue, t. IV, p. 22 , et l'avert. de Lenglest Dufresnoy en tête du t. VI. — Le Duchat. notes sur la Ménippée, t. II, p. 53. — Brute, Chronologie des curés de Saint-Benoît, 1752, in-S», p. 32.

6fi LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

philosophie de Jean Prévost, curé de Saint-Séverin , un de nos prédicateurs sur lequel il exerça depuis une grande influence. Thynot voit dans Prévost (1) une des lumières de la théologie de son temps. Davila (2) loue aussi sa science et son éloquence : Uomo di rara doctrina e di copiosa eloquenza. On a vu que Prévost avait pris part aux premières réunions de la Ligue dans la chambre de Boucher; mais les violences de l'Union Teffrayèrent vite, et bientôt il reprendra un rôle pacifique et avertira même Brisson des dangers qui l'entourent. L'historien De Thou (3) , qui l'appelle un homme docte, le jugeait donc bien en disant qu'il était entré surtout dans la Ligue par imprudence : imprudentia potius quam turbarum desiderio.

Ce fut là le précepteur de Boucher. Mais rien du calme et de la douceur du maître ne se refléta dans l'élève, qui parvint au

contraire à faire rejaillir sur Prévost quelque chose de son caractère perturbateur. Boucher débuta par l'enseignement. Il professa les humanités à Reims et y devint recteur. Il harangua même Henri III , dans cette ville, lors de son sacre, en 1575. Son ambition l'ayant ramené à Paris, il fut nommé régent de philosophie au collège de Bourgogne , puis de théologie au collège des Grasseins ; enfin , devenu prieur de Sorbonne, il fut élevé, en décembre 1580, aux fonctions de recteur de l'Université : il avait trente ans! La cure de Saint-Benoît devint vacante peu après, et comme il avait pris avec éclat le grade de docteur en théologie , le

(1) *Unum de summis quos nostra miratur jetas theosophi» doctoribus qui Buchœri pueritiam politioris literaiurae suavissimo lacté, adolescentiam philosophiaesolidiori cibo refecit.* (Mich. Thynoti, XXXV orationes vulg. Paranymph., 1583, in-8o. p. 97, v»).

(3) Thuan. 1. LXXXVI, § 17; t. IV, p. 440. Prévost avait fait, en 1582 une oraison funèbre de Christophe de Thou (Lestoile, Journal de Henri III, p. 103 A) qui est imprimée et qui est devenue insignifiante. U aimait la paix. En 1578, dans les querelles du roi avec le clergé pour les décimes extraordinaires, c'est lui qui apporta de Fontainebleau l'ordonnance d'exemption et de décharge. (Lestoile, Ibid.)

CHAPITRE I , § VI

crédit de sa famille la lui fit obtenir. Il s'était donc créé rapidement une position excellente.

Mais sa nature fougueuse, ses passions désordonnées furent bientôt mises en jeu par la Ligue. Il s'y jeta avec emportement. Ses désirs n'eurent plus de limites. Il voulut être fait évêque d'emblée et sans retard ; mais le gouvernement de l'Union n'osa pas le nommer; il eut beau solliciter tous les sièges vacants, on ne lui donna qu'une pension sur évêché de Fréjus et une autre sur celui de Beauvais. La Ménippée s'est moqué de cette déconvenue :

Flambeau de la guerre civile Et porte-enseigne des méchants,
Si tu n'es évêque de ville Tu seras évêque des champs (1).

Le Duchat, dans ses Commentaires, assure que Boucher était un homme fort « crasseux , » qui affectait un air de douceur et de dévotion , et qui n'avait d'autre mérite que d'aimer un peu l'étude (2). J'ajouterai qu'il était éloquent. Sans doute il ne faut pas donner grand crédit aux éloges ampoulés que lui prodiguait , en 1583, sur son talent de parole, le panégyriste Thynot (3). Les Paranymphe de Thynot sentent leur Pacatus et leur Eumène^ Ce ne sont pas seulement des louanges académiques , mais scolaires , des compliments de cicéronien. Ce qui met surtout en défiance , c'est le ton que prend Thynot à propos de la vertu de Boucher : « Tu pietatis, tu castitatis, tu innocentiae, tu omnis doctrinae certissima régula. » Quand on sait la vie de Boucher, cela passe toutes les bornes. Il est vrai qu'il ne se démasqua que lors de la Ligue. Remarquons, de plus, qu'on peut louer les gens pour des vertus qu'ils n'ont point, mais qu'on n'oserait pas employer, à propos de quelqu'un qui

(1) itfempp., 1. 1, p. 205.

(2) Ibid., t. II, p. 53.

(3) Paranymph. f p. 95 et seq.

parlerait mal , les expressions d'aureum eloquentiæ flumen , de torrentis instar oratio venit (1). L'éloge, dans son exagération même, s'approprie toujours quelque peu au talent, et en faisant largement la part de la déclamation , on peut inférer des phrases dithyrambiques de Michel Thynot que Boucher était véritablement orateur.

Après Boucher vient Rose. Ces deux noms s'appellent et sont d'ordinaire accolés dans l'histoire par une triste célébrité. Bayle affirme que Rose était le plus enragé ligueur qui fût en France ; il en avait dit autant de Boucher. Mais ces deux superlatifs qui semblent se contredire ne choquent pourtant pas. Bayle ajoute que Launoy est très-coupable (dans son Histoire du collège de Navarre) d'avoir répandu tant d'éloges sur ce prélat. Launoy en effet parle de nom immortel (2), et traite un peu Rose, nous Talions voir, dans le style de Michel Thynot , dont il dispense. C'est là un singulier engouement de la part d'un érudit destructif qui aimait à être appelé le dénicheur de saints. Mais les historiens, surtout les historiens d'un corps ou d'une institution qui les touche, ont souvent le faible de glisser sur les fautes de leur héros. Launoy n'est pas seul condamnable d'ailleurs, et Du Boulay aussi s'est contenté, pour tout jugement, d'appeler Rose un illustre organe de la parole divine (3).

Guillaume Rose était né à Chaumont. Il entra fort jeune au collège de Navarre, en 1557, où il prit le goût des lettres, et où il finit par enseigner lui-même la grammaire et

(1) Je ne finirais pas si je voulais tout citer : « Neque aquas pluvias colligentem, sed vivo gurgite exunclantem, plenasque elo-

quentise [procellas effundentem.... » Et plus loin encore : « Verborum suavissimos flores aspergentem....»

(2) « Nomen ad immortalitatem consecravit... » La seule restriction que se permette Launoy vient à propos de l'ingratitude de Rose pour Henri III : « Ingrati animi vitium excusari non potest. » (iVat; Gymn. utst., ap. Launoii, Opéra, in-fo, t. VII, p. 719.)

(3) « Insignis divini verbi seminator. (Bulœi, Hist. Univ. Parisiensis. 1673, in-fo, t. VI, p. 938.)

CHAPITRE I, § VI

la rhétorique. Cet essai lui donna le goût de la parole ; il résolut de devenir orateur, et lut à cet effet les Pères, en étudiant la théologie. Les disputes d'école , les exercices de gymnase, les soutenances universitaires achevèrent de le former, et il se risqua bientôt dans les chaires de Paris, où il obtint le plus grand succès (1). Jacques Sirmond lui affirma, après un sermon, qu'il n'avait jamais entendu parler avec autant de grâce, nullum qui tania dicendi gratia et lepore valeret; et, au rapport de Launoy, chacun de ses auditeurs devenait son ami ardent. Il en devait avoir beaucoup, car la foule était assidue autour de sa chaire. Comme il parlait souvent , l'exercice perfectionna encore son éloquence incisive, acerba eloquenza^ comme dit de lui le chroniqueur italien (2).

Le roi, charmé, séduit par la facilité brillante de son élocution, l'accabla de bienfaits, le nomma son prédicateur ordinaire, et lui

donna des bénéfices. En 1583, Rose devint grand-maître du collège de Navarre, puis évêque de Senlis (3) l'année suivante, en conservant par faveur son poste à la cour. On a vu plus haut qu'il se compromit de bonne heure dans la Ligue. Bientôt il s'y précipitera en insensé. Dès l'abord, pourtant, ses prédications dans son diocèse avaient été assez modérées. Il se contentait d'inviter ses fidèles à la pénitence pour faire cesser les grands troubles qui déchiraient le royaume (i). Mais peu après il se mit à raconter à son auditoire des nouvelles des Etats, plus ou moins hasardées; il fit des processions, distribua des chapelets, et, pour jeter de l'odieux sur les Politiques, il voulut faire croire à un complot contre sa vie. Alors une nom- Ci) « Major erat plaus orurn quam auditorum numerus. (Launoy.)

(2) « Uomo d'efficace facondia... » (Davila, 1. 1, p. 382.) Et plus loin : « Uomo d'aspra natura e d'acerba eloquenza, la quale profusamente havena esercitata niolf anni... » {M., t. n, p. 333.)

(3) Gallia Christiana, vet., t, III, p. 1023; nov.y t. X. col. UH-iU6.

(4) Chronique de Vaultier de Senlis, ap. Bemier, Monum. inéd, de l'hiit. de France y 1835, in-S», p. 153.

breuse garde fut placée à la porte de Tévêché. Son but était d'arriver au Conseil de l'Union. Lorsqu'il y fut appelé, il laissa pour adieu à ses ouailles les maximes les plus impies. Déjà son ingratitude envers Henri III ne se cachait plus. c(S'il reste encore parmi vous, dit-il en chaire avant de quitter Senlis, des Politiques ou des Royalistes, on les mettra les premiers à la brèche. Quant à ceux qui entreront dans la sainte Ligue, je déclare qu'ils seront sauvés après leur mort et pour jamais bienheureux. » Rose osa

ajouter que cette palme céleste leur était réservée « quand bien même ils auraient tué père, mère, frères, sœurs et commis toutes sortes d'atrocités (1). » Les gens de bien, dit le simple bourgeois de Senlis qui raconte cette scène, furent effrayés d'entendre prêcher une si exécrationnable doctrine et ils détestèrent la Ligue en eux-mêmes. Quant à ceux de l'Union, ils célébrèrent de toutes manières le zèle de Rose. On fit des vers latins en son honneur: «Quelle est cette rose? y disait-on. C'est la rose des rois, la rose des princes, la rose du peuple, la rose des théologiens, rose que l'envie des hérétiques ne saurait faner, rose dont les tempêtes qui agitent l'Église ne pourraient disperser les feuilles. » L'évêque de Senlis eut vite des apologistes, car il eut vite atteint et dépassé les plus forcenés. Personne ne se déchaîna avec plus d'acrimonie. *Nemo in commovendis ad seditionem animis acerbior* (2), dit De Thou. Rose ne tarda pas à porter le même enseignement dans toutes les chaires de Paris (3). La seule excuse qu'on puisse trouver à sa conduite envers son bienfaiteur, et à ses déclamations sanglantes, c'est de les attribuer à des accès fébriles, à une sorte de fureur intermittente à laquelle il était sujet. De Thou le dit formel-

(1) Récit véritable de la Surprise de Senlis par la Ligue , ap. Dernier, p. 448.

(2) L. XCIV, § 16, t. IV, p. 708.

(3) Crévier, Hist. de l'Université[^] 1726, in-12, t. VI, p. ili.

CHAPITRE I, § VI

lement (1); Lestoile mentionne ce fait comme un dire des Politiques (2), et on voit aussi que c'était un bruit populaire par la Bibliothèque de madame de Montpensier[^] pamphlet dont il a été question, et où je lis l'annonce du livre suivant: «*Traité singulier de l'altération des cerveaux, dédié à M. Rose* (3).) Enfin, le premier discours qu'il prononce dans la *Ménippée*, se termine malignement par ces mots : *Beati pauperes spiritu*. Il serait désirable, pour l'honneur de l'évêque de Senlis, que cette explication pût être acceptée.

Après Rose et Boucher viennent leurs rivaux, les uns éminents, les autres secondaires. Je vais les ranger un peu au hasard ; l'ordre se retrouvera.

Mathieu de Launay (4) était né aux environs de Sens. « Après avoir été, dit De Thou, chanoine de Soissons, il avait renoncé à la foi de ses pères pour embrasser le calvinisme. On le fit ministre, et il se maria ; mais, sur le déclin de l'âge, las de sa femme, et encore plus de sa misère, il quitta les protestants pour revenir à la religion romaine. Comme on ne se fiait pas trop à sa conversion, il voulut donner une preuve de catholicité hors de tout soupçon, et se rattacha aux Ligueurs. » Ce récit n'est pas tout à fait exact. Il est établi que Launay ne fut chanoine de Soissons

(1) *Id alii ascribebant furori quo interdum ille per intervalla tentabatur.* (ihuan., 1. XCIV, § 16, t. IV, p. 708.) Cf. *Mém. de la Ligue*, tom. V, p. iOï.

(2) Lestoile, *Journal de Henri III*, p. 16 A.

(3) *Id.*, *Journ. de Henri III*, p. 242, B.

(4) Voir Bayle et Moreri ; — Mém. de la Ligue , t. V, p. 51 ; — Sat. Ménipp., 1. 1, p. 54 ; — Id., Notes de Le Duchat, t. II, p. 146 et suiv. ; — Thuan., 1. LXXXVI, § 17, t. IV, p. 440 ; — Biblioth. de Duverdier ; — Lettres de Pasquier, dans ses OEuvres, t. II, p. 481 B., et 483 C. — On écrit indifféremment Launay ou Launoy. Quelques biographes le font curé de Saint-Méry ; mais nous verrons que cette paroisse était dirigée par le royaliste Morenne. Peut-être , toutefois, Launay y prétendait-il , par imitation du D^e. Lucain, qui voulut aussi déposséder Morenne et s'établir de force à Saint-Méry, comme Guincestre à Saint-Gervais et Pigenal à Saiat-Nicolas-des-Champs.

qu'après son retour au catholicisme. Était-il même prêtre lors de son apostasie calviniste, à Genève, en 1560? Cela est à croire. On peut, au surplus, voir dans Bayle la longue discussion que ce détail a soulevé. Le malin sceptique insinue même que Launay ne redevint romain qu'à cause d'un adultère qui l'aurait fait pendre en effigie. S'agissait-il d'une chambrière? Bayle insiste sur tout cela avec une complaisante ironie, avec une curiosité très-éveillée et de mauvais goût. C'est toute une dissertation en forme. Le mot d'Horace eut dû pourtant revenir au souvenir d'un érudit : Ne sit ancillæ tibi amor pudori. Il existe une Défense de Launay imprimée, et à laquelle on peut recourir (1).

Ce qui reste constant , c'est que Launay fut dans les troubles, selon l'expression de Pasquier, un grand remueur des opinions de la populace, Bayle ne va pas trop loin quand il parle de ses crimes horribles, et Le Duchat a raison de l'appeler un scélérat. Nous le verrons à l'œuvre. Dès 1581, voulant donner des gages aux catholiques, il avait publié contre un de ses anciens confrères calvinistes je ne sais quel gros volume intitulé Réponse chrétienne et dont le ton séditieux n'annonçait déjà que le carnage. Le canonat de Soissons ne lui suffisant pas , il fut avec Boucher un des quatre premiers piliers de la Ligue, comme on disait, et après avoir fait signer le serment de l'Union (2) à la noblesse et au peuple de Soissons, il vint dès l'origine prendre part aux concilia-bules. Ses amis le firent bientôt appeler à Paris, et l'introduisirent dans le Conseil des Quarante. Dès lors il se mêla activement des affaires publiques et fit « de belles prédications, avec infinis auditeurs », comme dit Vaultier de Senlis (3).

Nous n'avons jusqu'ici rencontré qu'un ambitieux cruel dans Boucher, un évêque en démence dans Guillaume

(1) 1577, in-8o.

(2) Dormay, Hist. de Soissons, 166i, in-io, t. II, p. 500.

(3) Ap. Bernier, Zoc. cîY., p. 300.

CHAPITRE I, § VI

Rose, un apostat capable de tout dans Launay. Voici maintenant un érudit entêté et fanatique. Ces sortes de natures ne sont pas les moins à craindre.

Génébrard (1) était né à Riom , en 1537. Il se fit bénédictin et devint , selon Goujet , un des plus savants hommes de son siècle. La chaire d'hébreu du Collège royal lui fut donnée , ainsi qu'un bon prieuré , et il fit son cours avec le plus grand succès, magna frequentia , dit De Thou. François de Sales fut son élève , et la douceur , l'affectueuse tendresse du saint contrastent singulièrement avec l'aigreur et le ton acerbe du maître. Génébrard était un homme rangé, laborieux , et qui ne travaillait jamais moins de quatorze heures par jour. Il avait même accoutumé un chien à le réveiller. Mais l'ordre et la mesure de sa vie ne se reproduisirent pas dans ses livres : Vita quam stylo temperatior. Il ne ménage guère en effet les gros mots, les injures, les calomnies contre les savants qu'il combat. Ce sont des termes, des aménités, à la Scaliger : Petulantissimum pro-^ cacitatis animal. Il avait fait un distique contre Théodore de Bèze qui se piqua et le parodia ainsi :

Genebrardus e papismo ad Judaismum transiit , Idem e Judaismo ad diabolismum rediit.

Malgré ses boutades de bel esprit en colère , Génébrard a publié des livres utiles. Nicéron n'en indique pas moins de trente et un. Il suffit de remarquer que son édition d'Origène est de beaucoup supérieure aux précédentes , et que sa traduction de Joseph n'est pas sans mérite.

On conçoit qu'un caractère aussi emporté que celui de Génébrard se soit livré à l'entraînement de la Ligue. Les biographes qui sont en général des érudits , Tout traité un

(1) Voir Goujet, Hist. du Collège royal, 1758, in-4», part, i, p. 102 ; — Nicéron , t. XXII , p. 1 à 18 ; — Teissier, Éloges des Sa-

vants, 1715, in-12, p. 301 à 309; — Thuan., 1. CXIX, § 17, t.V, p. 715 ; — Lécuy, Biog. umv., t. XVII

II

hâ LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

peu en confrère , c'est-à-dire avec indulgence. Goujet avoue à peine en passant qu'il donna « dans le fanatisme le plus outré , » et Nicéron se contente de dire qu'il ne fut pas judicieux dans le choix de ses opinions. Nous verrons ce qu'il faut penser de son éloquence dans la chaire. On n'a aucun de ses discours, et les canevases de sermons que j'ai retrouvés écrits de sa main aux manuscrits de la bibliothèque du Roi (1) ne sont guère que des citations incohérentes et à développer. Mais les contemporains parlent souvent du

(1) Ancien fonds français, 3300 et 3301, in-fol. - La première page est datée de 1572. Ce sont des notes sans ordre, des phrases de l'Écriture et des Pères écrites en tous sens, et souvent sur le dos des pièces imprimées. J ai dit plus haut que Génébrard avait prêché le carême à Notre-Dame, précisément la première année de la Ligue. -Les mss au surplus m'ont fourni, comme on se l'imagine, fort peu de ressources sur les prédicateurs de la Ligue. On compte à peine quelques volumes de ser. mons imprimés ; comment voudrait-on qu'il y en eût d'inédits? Les brouillons sentent le loisir et la paix : on improvise en temps de révoluon. n y a cependant aux mss. de la Bibliothèque royale quatre gros volumes in-folio (ancien fonds français, 70i6 à 70i9), qui ne sont autre chose que le recueil des homélies de Cornac, abbé de Villeloing, lequel, pendant la Ligue, eut grand crédit auprès de Charles X , et passa ensuite dans / étroite conscience du duc de

Mayenne. Mais ces sermons sont évidemment antérieurs aux troubles , puisque l'auteur parle à un endroit du jubilé de 1550, comme d'un fait contemporain, et qu'il dit ailleurs • « La paix est la joie des familles et la vie des Estais » (no 7017, p 21) Le recueil toutefois n'est pas sans intérêt. Plusieurs de ces sermons paraissent s adresser à des moines, ce qui était une bien rare exception au xvie siècle, après avoir été si fréquent au moyen-âge. Au surplus. Cornac ne dissimule pas la corruption des cloîtres : « Où trouvera-t-on, dit-il à un endroit, moins de sentiments de piété , de dévotion et d'humilité que dans les monastères?» {Ibid. p. 16.) A propos des moines, l'auteur n est pas du sentiment de Gerson, et il se prononce d'avance pour l'abbé de Rance contre Mabillon. La contemplation lui paraît le seul travail d esprit qu on doive se permettre dans les couvents. « Quand vous ne seriez point savants en théologie, dit-il à ses religieux dès les premières pages du no 7048, il importe peu, n'ayant à instruire personne , ny à convaincre les hérétiques, avec lesquels vous ne devez avoir aucune communication, et non pas même souffrir qu'ils approchent de vous. » Ce dédain de la science reparaît ailleurs encore : « Ce n'est pas aux opérations de l'intellect que le paradis est promis, mais aux actes de la volonté» (no 7046, p. 68). Cornac est savant pourtant en histoire ecclésiast-

CHAPITRE I, § VI

prédicateur Génébrard , et citent quelques uns des traits qui lui échappaient dans l'improvisation ; Lestoile n'exagère pas en le comparant à une harengère en colère.

De même que Générard , François Feuarden (1) fut un actif écrivain ; il était né à Coutances en 1539 , et entra chez les cordeliers, après avoir étudié à Paris. Ses prédications furent fort suivies dans les principales villes de France où il se plaisait à aller combattre les hérétiques et à enseigner la foi : Ex cathedra docens , ex rostris assidue concionatus , pour parler avec Wadding. Tour à tour professeur et

tique ; mais il ne cite pas à tout propos, il ne s'abandonne pas à ce dévergondage d'érudition qui est la marque de l'éloquence de son temps. Son mysticisme aussi a un caractère propre ; il ne ressemble en rien aux élans sans lin, aux poétiques extases des sermonnaires du xiii^e siècle. Il est clair, simple, et se plaît peu aux abstractions. La métaphysique chrétienne des Richard de Saint-Victor et des Pierre de Celles est loin ; on s'avoisine des siècles positifs et non rêveurs , on sent que la Réforme et Rabelais sont là tout à côté. L'immobilité contemplative ne se retrouve plus chez Cornac, et même dans l'effusion de la prière, l'intelligence conserve en lui toute son activité. Le style de l'abbé de Villeloing est remarquable. Il n'a plus rien des jovialités de Menot, ou des images grossières de Maillard. C'est à peine si je trouve à noter cette phrase : « Dieu traite les méchants en ce inonde, comme on engraisse les pourceaux pour les tuer. » Ce ton-là ne lui est pas habituel II n'a rien non plus de cette richesse fatigante de couleurs, de ces fleurs que prodiguèrent, sous Louis "XIII, les Camus, les Pierre de Besse, les Valladier; rien de ces images bizarres qu'on retrouve encore çà et là chez le Père Le Jeune, et que Bossuet ne se permit sans doute que lorsqu'il prêchait , enfant, à l'hôtel de Rambouillet. La manière de Cornac est un peu froide mais contenue, assez serrée et régulière. Ses sermons sont assurément beaucoup plus remarquables que ceux de Vigor, de Sé-

gueran et de Benoist. S'ils avaient été imprimés, personne ne s'aviserait de les lire bien certainement, mais on saurait le nom de Cornac, comme on sait celui de l'évêque Du Chastel, qui est cité partout avec éloge, et qui n'a fait pourtant qu'une détestable oraison funèbre de François 1^{er}. L'abbé de Villeloing était prédestiné à l'oubli de toute manière : il a écrit, et on ne l'a pas imprimé ; il a prêché la Ligue, et pas un historien ne lui a fait l'honneur de le citer.

(1) Foir Wadding, Script, ordinis minorum, 1650, in-fol., p. 115 ; — Bibliothèque de Duverdier, au mot François ; — Bail, Sapientia forts Prædicans, part. III, p. 178 ; — Bayle et Moréri ; — Lettres de Pasquier, dans ses OEuvres, t. II, p. 456 ; — Lécuy, Biog. univ., t. XIV, p. 451 ; — Nicéron, t. XXXIX.

orateur, Feuardent se distingua surtout par son zèle contre les calvinistes qu'il attaqua (dit Moréri qui veut faire une pointe) d'une manière qui a beaucoup de rapport avec son nom. Sa parole était vive et colorée ; *verbum sicut facula ardebat*, dit Bail. C'en était assez pour réussir dans ces temps passionnés. Feuardent d'ailleurs ajouta à sa réputation par plusieurs travaux érudits, par une édition annotée de saint Irénée, par des commentaires sur l'Ecriture et surtout par de fougueux ouvrages de controverse. On peut juger du ton de ces livres d'après les seuls titres. Ainsi c'est la *Théomachia calvinistica*, ou Entremayigerie des protestants. Cette

vive polémique mit Feuardent en relief; les annotateurs e Duverdier (voir l'édit. de Rigoley de Juvigny) assurent qu'il est « très-distingué du commun des écrivains de son siècle. » Bayle au contraire trouve son style : « sans gravité et semé de quolibets. » Bayle a raison et les prédications de Feuardent nous confirmeront dans ce jugement.

Puisque nous en sommes aux polygraphes, je nommerai encore Pierre Crespet (1). Nicéron ne cite pas de lui moins de quinze ouvrages; la plupart n'ont aucun intérêt: ce sont des livres d'ascétisme , une vie de sainte Catherine en vers, des homélies sans originalité. Crespet était né à Sens en 1543 et entra dans la congrégation des célestins où on lui confia les premières fonctions de l'ordre. Quand la Ligue fut déclarée, il l'embrassa avec ardeur. Il s'absenta toutefois pendant les deux années 1590 et 1591, pour accompagner en Italie le cardinal Gaëtano ; après avoir parcouru tous les établissements de célestins dans le royaume de Naples, il revint à Paris en 1592. On y avait publié pendant son voyage, et par ses ordres sans doute , deux ouvrages fort différents : le premier était une traduction de l'ouvrage espagnol de Bernardin de Mendoza sur la guerre de Flandre , adroite flatterie à l'ambassadeur d'Espagne; le second était un traité

(1) F. Becquet, *Gallicæ Cœlestinorum congregationis Elogia*. Paris 1719, in-10, p. 72 ; -Nicéron, t. XXIX, p. 252 à 257; -Moreri.

CHAPITRE I , § VI

de magie (1), plein de superstition et de crédulité. Malgré les éloges exagérés de Becquet et de Moréri , on ne saurait tenir grand cas de Pierre Crespet, singulier homme qui, pendant le siège de Paris, et au plus fort des troubles, trouvait moyen d'imprimer des livres de cabale et de soutenir la Ligue par des sermons. On peut voir en tête de sa traduction de Mendoza , une préface fort animée par laquelle il engage la noblesse , qui défectionnait vers Henri IV, à persévérer dans l'Union.

Le P. Bernard (2) n'était pas un érudit comme Génébrard, un controversiste comme Feuardent , un écrivain ascétique comme Crespet ; mais il était moine comme les deux derniers. Son père s'appelait Bertrand Percin , seigneur de Montgaillard. Le jeune Bernard avait à peine achevé ses études qu'il prêcha avec le plus grand éclat ; Henri III et la reine-mère, auxquels il plut extrêmement» l'accueillirent, et le Petit-Feuillant (on l'avait ainsi surnommé) fut bientôt admis à prêcher le carême au Louvre et à Saint-Germain'l'Auxerrois. Bayle le fait naître en 1563, il aurait donc eu vingt-quatre ans en 1587. Lestoile toutefois le donne comme un peu plus jeune à cette date ; mais laissons parler le naïf narrateur : « Quelques-uns des feuillants, dit-il, se firent suivre et admirer en leurs prédications, entre autres un frère Bernard, gascon, âgé de vingt-un ou vingt-deux ans, vivant, selon le bruit commun, fort saintement et austèrement et disant bien jusques à miracle. Ce qui fut tant agréable aux dames de Paris que l'allant voir souvent, elles lui changèrent son austérité en mignardise , lui envoyant souvent de leurs confitures, etc.. (3). » Voilà un singulier début pour un tribun. Le Petit-Feuillant avait

(1) Deux livres de la haine de Satan et des malins esprits contre l'homme. Paris. 1590, in-8o.

(2) V. Bayle d'après les notes que lui avait communiquées Le Duchat. — Cf. Ménipp., t. II, p. 57 et suiv. Le portrait du Petit Feuillant a été reproduit dans cette édition de la Satire Menipp. , Ratisbonne, 1726.

(3) Lestoile, Journ. de Henri III^ p. 228 A.

"If

pratiqué tant de pénitenees que le pape , pour qu'il ne mourût pas, dut lui faire quitter son ordre. On peut voir dans Lestoile que cette vie d'anachorète ne dura pas. Bernard de Montgaillard sera, pendant le siège de Paris, un des antagonistes les plus infatigables et les plus acharnés de Henri IV, un vrai cornet de sédition, comme l'appelle Bayle.

Je crains bien que toutes ces biographies successives ne finissent par fatiguer, et il eût mieux valu peut-être les disperser avec art , mais l'exactitude y eût perdu, et d'ailleurs nous touchons au terme.

On a peu de détails sur la plupart des Ligueurs qui occupaient les cures de Paris. J'en ai déjà nommé plusieurs, le jésuite Guincestre , Pelletier, Pigenat, Prévost, sans parler de Boucher. Celui de Saint-Cosme, Jean Hamilton (1), que Lestoile a^ii^eWe un homme de résolution et de sravoir, était Ecossais et appartenait à une famille illustre , gentilhuomo, comme l'appelle l'italien Piga-fetta qui l'avait connu. Obligé de fuir de son pays pour cause de religion, il se réfugia dans l'Académie de Paris et enseigna la philosophie au collège de Navarre, magna cum celebrifate, dit Lau-

noy. Il eut pour élèves plusieurs membres de la famille de Coudé, et ce hasard le mit en estime. Non vulgaris in præceptorem de-
jñxit commendatio. Reçu docteur en 1580, Hamilton obtint la
paroisse de Saint-Cosme, et n'eut hâte que de se donner à la
Ligue et à Philippe II, en un mot de s'espagnoliser, comme dit à
son propos Le Duchat.

Hamilton eut des imitateurs : Julien, Aubry, Cueilly, tous trois
curés de Paris, accédèrent vivement au formulaire de l'Union.

(1) Hist. Gymn. iVatarr., ap. Launoii Oper., t. VIT, p. 754. —
Launoy n'osant se prononcer est plus évasif encore qu'à propos
de Rose; il insinue qu'Hamilton était ligueur, et il ajoute : «quo
nomine apud nonnullos auctores maie audiit, apud alios bene.
Sed Dei judicium non occupamus.»

CHAPITRE I, § VI

On ne sait presque rien sur Jacques Julien, curé de Saint-Leu. Je
trouve seulement (1) qu'en 1590, un moine nonuné Claude Nou-
velet. ayant obtenu la paroisse Saint- Leu de M. de Gondi , arche-
vêque de Paris, il y eut plaidoierie au Châtelet. Julien réussit à
faire intervenir l'Université qui nomma deux représentants, Ha-
milton et Pelletier, lesquels ne manquèrent pas de décider en fa-
veur d'un prédicateur qui, comme Julien, ne laissait pas échap-
per une occasion d'appuyer la Ligue dans sa chaire.

Les seuls détails qui nous soient parvenus sur Christophe Au-
bry (2), curé de Saint-André-des-Arcs, c'est qu'il était né à Eu.
Cette ville appartenait à Henriette de Clèves, veuve de Henri de

Guise. Ce fut pour Aubry un motif, sans doute, d'entrer dans l'Union. Il y acquit une triste célébrité non-seulement par ses sermons séditieux, mais encore par les encouragements que nous lui verrons donner à l'assassin Pierre Barrière, après la conversion de Henri IV, qu'il présenta à ce fanatique comme simulée.

Jacques Cueilley (3), curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, était de Paris. Après avoir pris ses grades, il s'occupa de littérature, puis de théologie, et devint tour à tour procureur de la nation de France en 1568, puis associé à la maison de Sorbonne, et enfin recteur de l'Université en 1574.. Mis à la tête de la paroisse de Saint-Germain , après son doctorat, il marqua dans la Ligue qui le députa aux États. Quand Du Boulay, d'ordinaire si réservé, le traite de pro foederatis concionator vehemens, on peut juger de ses excès. La preuve ne s'en offrira que trop. La probité de Cueilley a été fortement soupçonnée. Lestoile [k] raconte qu'en novembre 1589, il se laissa acheter par la famille du maître des requêtes Sponde, alors en prison, et en dan-

(1) Du Boulay, Hist. Vniversit. Parisiens., t. VI, p. 806.

(2) Mém. de la Ligue , t. V, p. 43i.

(3) Du Boulay, loc. cit., t. VI , p. 941.

(4) Journ. de Henri IV, p. 10 B.

CHAPITRE I, § VI

ger de perdre la vie. Il attesta, moyennant finances, qu'il avait confessé et fait communier ce huguenot. Les Seize le surent et le

lui reprochèrent , se plaignant de n'avoir pu traîner ce réformé à la rivière.

Plusieurs prédicateurs étrangers vinrent successivement s'adjoindre aux curés de l'Union et les aider dans leur œuvre ; c'était Pierre Ghristin, de Nice, « de qui l'éloquence (comme d'un Démosthènes) tenoit et manioit les cœurs (1); » c'était Jean Garin (2), cordelier savoyard, apostre apostat, comme l'appelle la Ménippée, homonotœ impudentiœ ac terneritatis, dit De Thou, qui, depuis la nouvelle de la trêve de Henri III avec le roi de Navarre, ne cessa de fulminer contre le Valois et le Béarnais des malédictions effrontées; c'était surtout le franciscain Panigarolle , dont les gestes libres et élégants, la parole insinuante et spirituelle, séduisaient les plus modérés.

Avec tant et de si divers orateurs, qui tenaient incessamment le peuple en haleine, la Ligue put se fortifier à Paris après la mort de Henri III et tenir son successeur en échec pendant cinq ans, sous les murs de la capitale.

Toutes les cures de Paris appartenaient à des Ligueurs, à l'exception de trois : celle de Saint-Eustache, remplie par René Benoist; celle de Saint-Sulpice, occupée par Chavagnac ; celle de Saint-Méry, confiée à Morenne ; et encore verrons-nous l'impuissance de ces royalistes qu'on insultait et qu'on persécutait sans cesse. On remarquait dans les autres : Jean Prévost, à Saint-Séverin ; Aubry, à Saint-André-des-Arcs; François Pigenat, à Saint-Nicolas-des-Champs; Boucher, à Saint-Benoît; Hamilton, à Saint-Cosme; Faber, à Saint-Paul; Cueilly, à Saint-Germain-

(1) V. le carme espagnol Corneio, Èvén. du siège de Paris, ap. JJfe'm. de la Ligue, t. IV, p. 282.

(2) Thuan., 1. CIX, § 3; t. V, p. 349. — Ménipp., t. I, p. 55. — Mém. delà Liguent. V, p. 51t.

l'Auxerrois; Julien, à Saint-Leu; Guincestre, à Saint-Gervais, et Pelletier, à Saint-Jacques-la-Boucherie. Chacune de ces paroisses était un foyer de sédition. Le chanoine Launay, les évoques Rose, Aymar Hennequin, Panigarolle et Génébrard (1) ; le jésuite Commelet, le feuillant Bernard , le cordelier Feuardent ; le prieur des carmes Simon Fillieul ; les docteurs Lucain , Martin, Josse (2) et Muldrac; le célestin Crespet; le dominicain Bourgoing complétaient cette église vraiment militante , comme ils disaient, et se succédaient dans tous les quartiers de Paris avec une infatigable persévérance. Il n'y avait pas une chapelle où l'on ne prêchât plusieurs fois par jour.

La plupart des noms que je viens de citer nous sont maintenant familiers et nous connaissons tous nos héros. C'est à peine si quelques nouveaux personnages, comme Chessé, Bourgoing , Hylaret , de Saintes , Porthaise , viendront encore ça et là mêler subitem.ent leur biographie à l'histoire. Reprenons donc la suite de notre récit, et, quand les événements auront marché , quand la volonté ferme et la bravoure de Henri IV auront amené un dénouement , quand nos prédicateurs enfin cesseront d'intervenir dans les affaires de l'Etat, nous rentrerons aussi avec eux dans la vie individuelle ; nous verrons ce qu'aura laissé à chacun de regrets ou de haines, de calme ou d'agitation , une existence mêlée de tant de passions, et où le véritable christianisme avait tenu si peu de place.

(1) La Ligue le fit archevêque d'Aix, en 1592.

(2) Je ne trouve presque rien sur ce Josse, docteur de Sorbonne, que Lestoile donne pour un des plus criards prédicateurs de l'Union. Il était de Toulouse, et mourut fort misérablement à l'Hôtel-Dieu en pleine Ligue, vers septembre 1592. F. Journ. de Henri IV, p. 91 A.

CHAPITRE II

DEPUIS l'assassinat DE HENRI III JUSQU'a LA LEVEE DU SIÈGE DE PARIS EN AVRIL 1590.

Mot impie de Guincestre. — Récriminations contre Henri III. — Clément déclaré bienheureux. — Harangue de madame de Montpensier aux Cordeliers. — Propagation de la doctrine du régicide. — Henri IV fait exécuter deux prédicateurs , Chessé et Bourgoing. — Sermons en Espagne et en France contre Sixte V. — Le pape rappelle en vain Panigarolie. — Cet évêque prêche à Paris en italien. — Sa modération relative. — Les Seize le menacent et il devient violent.

Quelques jours avant le meurtre de Henri III , un des principaux chefs de l'Union, ayant scrupule de faire ses Pâques à cause des sentiments de vengeance qu'il se sentait au fond de l'âme , était venu consulter Guincestre. « Vous avez conscience de rien , lui répondit le curé ; moi qui consacre chaque jour , en la messe , le précieux corps de Notre-Seigneur, je ne me ferais aucun scrupule de tuer le tyran , à moins qu'il ne fût à l'autel , et ne tînt une hostie en main d (1).

Ce prêtre cependant , qui prêchait l'assassinat avec tant d'impudeur, retrouvait jusqu'en ses plus grands égarements les traditions de la charité chrétienne. A quelque temps de ces sermons régicides, la populace traîna chez Guincestre, comme chez son chef naturel , deux dames huguenotes, se figurant que le curé de Saint-Gervais allait servir de porte- Ci) Lestoile, Journ. de Henri III^ p. 289 B.

CHAPITRE II, § I

enseigne pour l'exécution. Guincestre, au contraire, se laissa toucher, et s'il essaya de convertir les pauvres dames, ce ne fut que par la seule persuasion. N'y réussissant pas, il remit à l'une d'elles les Méditations de Bèze qu'elle portait; puis, les aidant de sa bourse et les conduisant toutes deux hors de chez lui , il fit accroire au peuple que ces femmes étaient résolues de se faire catholiques et d'aller à la messe (1).

Ce récit étonne beaucoup Lestoile , qui garantit cependant , le fait et assure le tenir « d'une honneste demoiselle à qui ces dames elles-mêmes l'avoient raconté. » Historien scrupuleux , j'ai dû le répéter et dire le bien , tout puéril et minutieux qu'il soit , comme le mal.

Cette velléité de modération et de tolérance ne dura guère chez Guincestre , et on eut à peine appris à Paris la mort de Henri III , qu'il fit dans sa chaire l'apothéose de Jacques Clément. Ce fut d'ailleurs un thème général : dès que la nouvelle fut arrivée, les Seize firent tenir aux prédicateurs une circulaire où on leur indiquait les trois points de leur prochain sermon : 1*^ justifier

l'action du jacobin en le comparant à Judith ; ^^ établir que le Béarnais ne peut succéder à Henri de Valois ; ''' montrer que tous ceux qui soutiendront son parti devront être excommuniés (2). Feuardent, Boucher, le Petit-Feuillant furent surtout fidèles à ce mandat contre le roi de Navarre , qu'ils commencèrent par traiter d'hérétique relaps (3). Avant la mort d'Henri III, ils avaient cependant répété dans leurs sermons que si l'on venait à quelque composition, il ne fallait point se fier à la promesse

(1) Ibid., p. 297 B.-Guincestre a du malheur; c'est là le seul trait honorable qu'on sache de lui, et ce trait n'est pas parfaitement authentique. M. Champollion remarque que ce passage précisément ne se trouve point dans le manuscrit autographe de Lestoile. Je ne soupçonne pas, cepeur dant, qu'il y ait eu interpolation; le fait n'en valait pas la peine.

(2) Crévier, Hist. de l'Universit., t. VI, p. 414 ; — Hist. ecclés. de Fleury, contin. par le P. Fabre, t. XXXVI, p. 273.

(3) Mém. de Chevernny ap. coll. Petitot, sér. I, t. XXXVI, p. 151.

d'un autre prince que du Béarnais, parce qu'il n'était point dissimulé et restait fidèle à sa parole (1).

Les prédicateurs ne songèrent bientôt plus à ces premiers engagements envers Henri IV. Ils eurent le loisir au surplus de les faire oublier aux auditeurs par leurs récriminations préliminaires contre la victime de Jacques Clément , par les éloges insensés qu'ils prodiguèrent au meurtrier.

Frère Clément fut proclamé, dans toutes les chaires (2), «le bienheureux enfant de Dominique, le saint martyr de J.-C. »

Ceux qui osaient appeler régicide le héros qui avait délivré la France « de ce chien de Henri de Valois » n'étaient que des garnements, et les prédicateurs les désignaient ainsi à la vengeance populaire. La mère de la duchesse de Montpensier, M^{me} de Nemours, trouvant insuffisants encore les sermons qu'on débitait partout, alla aux Cordeliers, et, montant sur les degrés du grand-autel, elle harangua elle-même le peuple sur la mort du tyran. Des cierges furent allumés dans les églises autour de la statue de Jacques Clément, et M^{me} de Montpensier (3) reçut chez elle la mère de ce fanatique, qui avait osé venir de son village, situé aux environs de Sens, pour demander récompense de l'attentat de son fils. Le peuple fut invité par des sermons spéciaux à aller vénérer la bienheureuse mère du martyr, qui s'en retourna bientôt, enrichie de dons et d'argent, et accompagnée par quarante religieux jusqu'à une lieue de Paris [k].

Le régicide fut alors consacré. Sixte-Quint ne craignit pas de sanctionner cette sanglante théorie par l'autorité du pontificat. «Il s'échappa», dit le chanoine Anquetil (5), dans la première joie que lui causait la fin violente de Henri de

(1) V. Dial. du Maheustre, ap. Ménipp., t. III, p. 370.

(2) Mézeray, Hist. de France, 1685, in-f°, t. III, p. 659.

(3) Elle demeurait au coin de la rue de Tournon et de la rue du Petit Bourbon.

(4) Saint-Foix, Essais sur Paris, dans ses Oeuvres, t. III, p. 63 ; — Lestoile, Journ^{al}. de Henri IV, p. 3.

(5) Esprit de la Ligue, t. III, p. 94.

CHAPITRE II, § I

Valois, jusqu'à la comparer, pour l'utilité, à l'Incarnation du Sauveur, et pour l'héroïsme du meurtrier, aux actions de Judith et d'Eléazar. » Le bon Lestoiie a donc tort d'avancer, dans sa juste indignation, que les prédicateurs n'étaient crus que de quelques « coquefredouilles et oisons embéguinés. » Lui-même se corrige à l'instant en ajoutant : « G'estoit la jurisprudence des moines et prescheurs de ce temps, auxquels les parricides et les assassinats plus exécrables estoient censés des miracles et œuvres de Dieu. » Or, on sait quelle influence exerçait alors la parole évangélique ; les doctrines enseignées dans les chaires furent avidement acceptées par la foule. L'apothéose de Jacques Clément amènera bientôt Pierre Barrière , et nous verrons plus tard Boucher, après la Ligue , dans sa retraite de Belgique , se faire ouvertement l'apologiste de Jean Châtel et armer ainsi dans l'avenir le bras de Ravallac. Qu'on n'attribue point d'ailleurs ces excès à la partialité des narrateurs contemporains , à la chaleur momentanée de la parole. La parole était moins violente encore peut-être que les traités spéciaux , que les sermons imprimés qui portent le nom de plusieurs de nos prédicateurs. Ces témoignages sont irrécusables, et nous y arriverons tout à l'heure.

Sept jours après la mort de Henri III , la Ligue fit proclamer roi le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. Ce règne fictif ajournait les prétentions de chacun , et réunissait provisoirement les ambitions dans une même volonté, dans un but unique et préalable , l'extermination du Béarnais. Abandonné de toutes parts , placé entre les exigences immédiates des catholiques royalistes et la mauvaise humeur de ses huguenots, Henri

IV, sans presque de ressource d'abord que son génie souple et que son courage , se tira pourtant de cette position désespérée.

Sa conduite à l'égard des prédicateurs , qu'il savait être ses plus dangereux ennemis , fut dès l'abord ferme et décisive. Quoiqu'il en pût coûter à sa clémence naturelle , il

sentit que des exemples rigoureux étaient nécessaires.

Une occasion se produisit bientôt. Lors de la prise de Vendôme, le cordelier Robert Chessé ne put parvenir à s'échapper (1). Ce prédicateur, fort affectionné dans le principe à Henri III, avait déserté la cause du roi pour se jeter dans les conspirations. Après avoir, au commencement de 1589, aidé le président De Thou à se sauver de Paris, malgré les perfides embûches des Seize, il était tout à coup passé à la Ligue. On avait même découvert précédemment , à Tours , un vaste complot dont il était le chef et qui se trouva déjoué. Chessé s'était réfugié alors à Vendôme, et n'avait cessé d'aigrir le peuple par des sermons qui se renouvelaient chaque jour avec véhémence (2). C'était un brouillon plein de vanité, et désireux avant tout de faire du bruit et de se mettre en avant : *hominem alioquin gloriolæ potius quam tuT' harum*, Henri IV, après Tassaut de Vendôme, fit grâce à tout le monde, excepté à deux fanatiques plus acharnés que les autres. L'un d'eux était Chessé, que les habitants accusaient unanimement d'être le véritable auteur de leur révolte , et dont ils demandaient le châtiment. Le cordelier se résigna , et , livré au bourreau pour être pendu , par ordre de Biron, il alla au supplice avec une constance et une tranquillité singulières (3).

Malgré quelques succès insignifiants, la position de Henri IV était loin de s'améliorer, quand la victoire d'Arqués , en octobre

1589 , vint changer la face des choses et faire d'un aventurier un soldat de fortune. A Paris, on s'attendait si peu à cette issue , que des fenêtres furent louées en grand nombre pour voir passer le Béarnais enchaîné.

(1) Evénem. de V armée du roi. Ap. Mém. de la Ligue^ t. IV, p. 79.

(2) Vehemenlibus ac assiduis ad populum concionibus. (Thuan., 1. XCVII, § 16; t. IV, p. 811.)

(3) Et hic quidem, tanquam defectionis auctor, oppidanis ipsis eum ad pœnam deposcenlibus, carnilici laqueo strangulandus traditur raortemque siimma oris et animi tranquillitate perlulit. [Ihid., § 20, p. 820.) — Cf. Le Duchat, notes sur le ch. vu de la Confess. de Sancy^ p. 450.

CHAPITRE II, § I

Les prédicateurs qui avaient d'avance annoncé le succès infaillible de la Ligue furent attérés. Ils dissimulèrent pourtant l'échec aussi longtemps qu'ils purent. On donnait lecture en chaire de lettres supposées du duc de Mayenne , qui constataient maints triomphes : cela s'appelait prescher par billets , et c'était madame de Montpensier qui se chargeait de les fournir (1).

Une vive attaque des faubourgs vint tout à coup détromper les Parisiens. Parmi les prisonniers qui furent ramenés au camp de Henri IV , se trouvait un moine armé comme un soldat , et qui s'était battu avec Rose et aucuns prestres débauchez habillés en séculiers (2) ; c'était le prieur du couvent des Jacobins, auquel

avait appartenu Jacques Clément ; c'était précisément le confesseur du régicide. Edme Bourgoing (3) fut transféré sous bonne garde à Tours, où siégeait, à cause des troubles, le Parlement.

On a de lui un pamphlet publié quelques semaines auparavant, sous le titre d'*Estrange mort de Henri de Valois*, advenue par permission divine [k]. Bourgoing présente l'acte de l'assassin comme une vengeance céleste. Un ange, selon lui , était apparu à Jacques Clément , montrant un glaive nu , et disant : « Je te viens accertener que par toy le tyran doit être mis à mort. » Le cordelier assure en outre « que l'âme du meurtrier n'avoit laissé de monter au ciel avec les bienheureux. »

Edme Bourgoing fut donc traduit devant le Parlement, à la requête de la reine Louise, veuve du feu roi , et sur le réquisitoire du procureur général. Le principal grief qu'on alléguait contre lui fut d'avoir, dans des sermons où se trou- Ci) Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1193.

(2) Duc de Nevers, *Prise d'armes*, ap. Danjou, sér. ĩ, t. XIII, p. 125.

(3) *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 2. — Le Dict. de Moreri est inexact dans ses dates à l'égard de Bourgoing. Moreri est coutumier du fait, on le sait.

(4) Cet opuscule a été récemment reproduit dans les *Archiv. cur. de VHist. de France*, sér. I, t. XII, p. 384 à 395. — V. P. Lelong, 19057.

vait un grand concours de peuple « prodigué des louanges à Jacques Clément , jusqu'à comparer la levée du siège de Paris à celui de Béthulie, Clément à Judith et Henri III à Holopherne. »

Bourgoing avoua les éloges donnés à ce régicide en chaire ; mais jusqu'au bout il nia qu'il se fût vanté de l'avoir conseillé : ce qu'affirmaient plusieurs témoins. La question ne put rien tirer de lui sur ce point, et il fut condamné à être écartelé et brûlé.

On supporte la mort avec courage dans les temps d'exaltation politique. Comme Robert Chessé, Bourgoing marcha au supplice avec calme, ne se plaignant point de la sévérité du jugement qui le frappait ; mais accusant la conscience des témoins qu'on avait produits. Arrivé à l'échafaud , il adressa à Dieu quelques mots fervents et fermement articulés, puis, étendant au-delà de la mort la chasteté de ses prévisions, il s'enveloppa de sa robe et se livra à l'exécuteur (1). Quelques historiens assurent même que, dans la/ou^ belle prière qu'il prononça avant de mourir, Henri IV ne fut pas oublié et qu'il demanda au ciel sa conversion , « ce qui , remarque Lestoile (2) , estoit fort louable en une personne de sa profession et qualité, mais non pour en faire un saint, comme a fait la Ligue. »

Ces représailles du parti royaliste et les succès de Henri IV mirent le comble à la fureur des prêcheurs parisiens. Le pape Sixte V, qui était revenu de ses premières préventions contre le Béarnais , et qui espérait le voir prochainement catholique, ne futpas même exempt des attaques. Philippe II, mécontent de le voir faiblir, le somma d'excommunier les Vénitiens qui (les premiers parmi les catholiques) venaient

CHAPITRE II, § I

de reconnaître officiellement Henri IV. Sixte-Quint négocia, parlementa et attendit. Philippe II , furieux de ces lenteurs et de cette mauvaise volonté évidente, fit prêcher ses moines contre le Saint-Père. « Non seulement la république de Venise favorise les hérétiques, dit en chaire un jésuite espagnol, mais silence, silence, ajouta-t-il en mettant le

doigt sur la bouche, le pape lui-même les protège.... (1). »

Ce fut, au-delà des Pyrénées, un déchaînement universel contre Sixte-Quint. Les plus habiles prédicateurs soutinrent publiquement l'indispensable obligation de secourir le catholicisme contre l'usurpation d'un prince relaps , et blâmèrent aigrement le pontife de ses retards et de ses hésitations (2) Ces sorties ne manquèrent pas de trouver de l'écho en France. Bernard Rouillet, entre autres (3) , dans une des églises de Bourges, invectiva furieusement contre Sixte qui , disait-il, « conseillait la paix et s'entendait avec les hérétiques. » Quand ce pape mourut (ce qui arriva bientôt) , les curés ligueurs ne surent pas contenir leur joie, et Aubry l'annonça en ces termes : « Dieu nous a délivré d'un méchant pape et politique. S'il eût vécu plus longtemps, on eût été bien étonné de voir prêcher dans Paris contre le pape, et il l'eût fallu faire (^i-). » Les idées théocratiques n'ont jamais été qu'un prétexte et un moyen dans la Ligue.

Sixte-Quint, fort irrité des inconvenantes personnalités qu'on se permettait contre lui en France et en Espagne, en fit faire de grandes plaintes, ce qui n'eut aucun résultat. Ayant appris que Panigarolle, le premier prédicateur de son temps ^ se laissait al-

ler à l'influence des Espagnols, et prêchait avec trop de véhémence contre le roi, il lui fit or-

(1) Cum ad supplicium traheretur, magnam constantiam vultu prae se tulit non tam iudicii severitatem quam testium (idem incusans... Post valde piam orationem ad Deum alla voce conceptam summa cura corpus composuit ne quid indecens pâli cogere-tur ; cl ila vitam inter cruciatum finivit. (Thuan., 1. XCVIII, § 8; t. IV. p. 842.)

(2) Journ, de Henri fF", p. 12 B.

(1) Ranke, Hist. de la papauté, Ir. fr., 1. VI, § 2; t. III, p. 259.

(2) Gregorio Leli, Viedu^ape Sixte V, tr. fr., 1758, ia-12, t. II, p. 439.

(3) Le Duchal , iiolessui- la Ménipp., l. II, p. 207. — Mém. de Nevers, l. II, p. 709.

(i.) Maimbourg, Hist de la Ligue, 1. IV, ann. 1591.

86 LES PRÉOICALEIRS DE LA LIGUE.

donner de revenir à Rome sous prétexte d'en faire son prédicateur ordinaire (1) ; mais Panigarolle resta sourd à Tinjonction.

On a vu que Tévêque d'Asti avait prêché la Saint-Barthélemy, dans sa jeunesse, à la cour de Charles IX ; il n'avait rien d'âpre cependant dans le langage, et ses nombreux écrits font honneur à sa réserve, s'ils ne font pas honneur à son talent. « Cet homme docte, dit Lestoile, fort pathétique et persuasif, preschoit avec grand concours et affluence de peuple, principalement de dames et de damoiselles auxquelles sa façon revenoit fort. » On voit par un passage du Baron de Fceneste que ce succès auprès des

femmes, que Panigarolle partageait avec le Petit-Feuillant, donna lieu à plus d'un sarcasme, car d'Aubigné suppose plaisamment que l'évêque d'Asti commença un sermon par ces mots :

« Cest pour vous, belle^ que je meurs , en appliquant ses

yeux sur une galande de l'amour de laquelle il estoit descrié partout; le peuple estonné de cette entrée se rassura quand, après pauses et soupirs , ce bon docteur ajouta : dit Notre Seigneur à so7i Église (2). » Mais c'est là sans doute un de ces nombreux mensonges dont le caustique huguenot aimait à égayer ses cyniques pamphlets.

Panigarolle, d'ailleurs, Davila l'affirme positivement (3),

(1) Gregorio Leti, loc cit.

(2) £e« Aventures du bar onde Fœneste j I. IV, ch. viii, au Désert, 1630, in-8o, p. 233. — D'Aubigné revient sur ce trait dans h Confess. de Sancy, p. 318.

(3) Monsignor Francesco Panigarola, il quale, ben che predicasse neir idioma italiano, era nondimenocontinuamente ascolta-to per la faraa délia eloquenza sua di grandissime numéro di persone. (Davila, i. II, p. 112.) — La harangue du Légat, dans la Ménipp. (on l'attribue à Gillot) est en italien, pour la plus grande partie. A un moment pourtant, le Légat s'arrête et continue en latin : « Ut |)ergam latina lingua vobis loqui, ne forte aliquis non salis iulelligat italianain. » {Ménipp., t. I, p. 51.) Y a-t-il là une intention d'épigramme contre les sermons de Panigarolle ? Le fait serait piquant; mais c'est une explication que je n'ose risquer que sous forme dubitative. Les commentateurs, Dupuy ou Le Duchat, n'en ont rien dit.

CHAPITRE II, § I

prêchait en itahen (1), et cela ne l'empêchait pas d'avoir un auditoire très-considérable. C'était sans doute une affaire démode chez les femmes de venir écouter ce parler élégant et mélodieux. N'oublions pas que nous sommes dans le siècle de Catherine de Médicis ; n'oublions pas les grandes colères de Henri Estienne contre le nouveau langage ita-

lianisé.

L'élégance des manières de Panigarolle était séduisante. Au lieu d'accumuler les personnalités et les gros mots, il distinguait et déduisait, ne faisant jamais défaut de vifs et subtils arguments contre Xkérétique; les violences]de Boucher, « qui faisoit gloire et marchandise d'injures, » le dégoûtaient singulièrement, et il l'en réprimandait souvent. L'acharnement que le curé de Saint-Benoît montrait contre le feu roi révoltait surtout Panigarolle : « Les Italiens, disait-il à ce propos, qu'on accuse d'être vindicatifs, assouvissent leur haine par la mort de leur ennemi (2). »

Panigarolle était donc assez modéré de sa nature, mais l'exemple l'emportait ; il lui échappa un jour, dans la conversation, de dire que la paix était désirable. Le propos fut rapporté aux Seize qui le prévinrent qu'il eût à parler autrement, sans quoi ils le feraient coudre dans son froc comme dans un sac, et l'enverraient par la rivière porter ses paroles conciliantes. L'avis fil réfléchir Panigarolle. Jusque là, quand il sentait la passion le gagner, il avait soin de boire un grand verre d'eau froide disposé d'avance sur la chaire ; mais se souvenant de la menace des Seize, il se mit si fort en colère dans son prochain sermon , qu'en se justifiant d'être un

(1) On voit aussi un cordelier de Laval , Yves Magistri , prêcher tous les jours en espagnol à la chapelle de la reine |)endant le carême de 1591. Mais il est à remarquer que ce Magistri était chapelain de la garnison de Philippe II Ses appointements lui furent inexactement payés, et, dans sa mauvaise humeur, il écrivit un pamphlet royaliste qu'on le força ensuite de réfuter lui-même. (Lestoile, Journ. de -Henri /F, p. 77 B.)

(2) Lestoile, *ibid.*, p. 41.

homme de paix, il oublia de boire le verre d'eau et cria de toutes ses forces et à trois reprises : guerra! guerra! guerra! Ces paroles produisirent un grand effet ; l'habitude qu'on avait de voir Panigarolle calme fit supposer au peuple quelque raison nouvelle et puissante de persévérer dans l'Union(l).

Cette modération qu'avait désirée Sixte-Quint, Mayenne commençait à en désirer aussi quelque chose. Les tendances démocratiques étaient plus fortes que lui, et il n'avait pu annuler le Conseil de l'Union qu'en promettant les États.

S II

Retour sur les libelles publiés par les prédicateurs. — Launay renie ses antécédents absolutistes. — Lettre du Petit-Feuillant à Henri III — Génébrard invoque la discipline ecclésiastique. — La Vie de Vhypocrite Henri de Valois , par Bouclier. — De Justa Henrici III abdicatione, par le même. — Analyse de ce Traité; droit de l'Église, droit du peuple. — Autre pamphlet de Boucher.

On a vu quelles atteintes avait subies la monarchie dans la personne de Henri III; avant de poursuivre, il faut revenir quelque peu en arrière et nous arrêter un instant pour consulter les pamphlets, les traités après les sermons, pour voir enfin les hardiesses et les attaques remonter peu à peu du particulier au général, du roi à la royauté, du fait au droit, de l'application à la doctrine. Les écrits publiés par nos prédicateurs mêmes , qui la plupart étaient libellistes en même temps qu'orateurs, seront plus que suffisants.

Il coûtait peu à ces pamphlétaires d'être en contradiction avec eux-mêmes, de renier leur passé. Launay avait naguère soutenu « que pour aucun prétexte de religion ny autre tel qu'il puisse estre , il n'est permis de prendre les armes con-

(1) Le Grain, Décade de Henri-le-Grand , t. V, p. 450; nipp., t. II, p. 130.

Sat. m-

CH APURE II, § II

tre son roi (1) , » et le livre où il démontrait ces propositions royalistes avait été dûment approuvé par sept docteurs de Sorbonne, entre lesquels Prévost et Guill. Rose. Quand la Ligue eut adopté la doctrine de la souveraineté populaire , Launay ne fut pas le moins du monde embarrassé et il se fit démocrate tout comme s'il n'avait jamais été absolutiste. Tour à tour calviniste et romain en religion , il fut tour à tour monarchiste et républicain en politique.

Le Petit-Feuillant avait les mêmes antécédents, et il les répudia aussi avec impudence , à la première occasion. Il s'était vu admis dans la familiarité , dans les confidences dévotes de Henri III. Aussi, quand ce monarque apprit que Montgaillard le traitait d'athée, il lui écrivit de sa main une lettre qui se terminait par ces mots : a Vous parlez mal de moi, vous qui me cognoissez jusques dans l'âme pour plus et meilleur catholique que ceux qui me veulent nier pour roy(2).)> Le Petit-Feuillant fit aussitôt imprimer une insolente réponse (y) où Henri III était menacé de l'enfer et déclaré déchu de tous ses droits. Il ne l'appelait plus sire, mais monsieur , et il ajoutait : « Ce n'est qu'avec horreur que je parle et traicte avec luy. »

Voilà où en était tombée la royauté. Tous les arguments semblaient bons à ses adversaires. Génébrard l'attaquait en juriste ecclésiastique et avec tout le pédantisme d'un docteur en droit canon [k] ; Boucher, à son tour, avant de faire un traité en forme, l'attaqua en bateleur. Le seul titre de sa vie de Henri de Valois dispense de la lecture (5) . Ce pam-

(1) Déclar. et Réfut. des fausses suppos. et perverses applic. d'aucunes sentences de la Sainte-Ecriture , in-S», ch. vi et vin.

(2) Matthieu , Hist. de Fr., 1. 1, p. 770.

(3) Réponse du P. Dom Bernard à une Lettre que lui a escrite Henri de Valois. 1589, in-8o. (V. P. Lelong, n» 188ii.)

(i) y. De Clericis qui participarunt in divinis scienter et sponte cum Henrico Valesio port Cardinalicidium assertio ^ 1589, in-S».

(5) La Vie et Faicts notables de Henry de Valois tout au long, sans en rien requérir, où sont contenues les trahisons, perfidies,

sacrilèges, exactions, cruautés et hontes de cet hypocrite et apostat. 1589, in-S». (Bibl. roy.jL, li76.)

phlet, qui est bien du curé de Saint-Benoît (1), était destiné au peuple. Chaque assertion y est confirmée par une gravure grotesque, chaque calomnie par une vignette. Les sept péchés capitaux, dans lesquels Henri III tombe tour à tour, ont été grossièrement commentés par un artiste mal habile. Le fond de cet opuscule répond par son absurdité à la sottise de la forme. Cheverny est traité de loup et Harlay de voleur, cela suffit pour indiquer ce qu'est le style ; Henri III est accusé de faire de l'or et d'avoir empoisonné son frère Charles IX dans une sauce de brochet, cela suffit pour faire apprécier la valeur des faits avancés. Boucher finit par une exhortation à secouer le joug de la tyrannie y à chasser le nouveau Néron.

Le seul trait remarquable de cet infâme libelle (2) , est une adhésion à la Saint-Barthélémy qui confirme positivement ce que j'ai avancé plus haut : le curé de Saint-Benoît reproche à Henri III d'avoir divulgué à l'avance les projets de massacre et ajoute : « Cela eut été grand mal pour la religion. »

Pour un docteur en théologie une pareille brochure semblait très-peu grave ; aussi les gens sérieux ne se la passaientils que sous le manteau. C'était une pûture appropriée aux manants, faite pour la foule. Dans les intervalles de cette guerre d'avant-garde, Boucher travaillait à son grand traité sur la déposition de Henri III, qui devait être le premier manifeste savant , étendu, dogmatique, de la Ligue.

Le *Dejusta Abdicatione Henrici tertii* était à moitié imprimé quand Jacques Clément , par son attentat , sembla le rendre in-

utile. Boucher cependant ne voulut point avoir perdu son temps. Il se hâta donc d'achever son travail que

(1) V. le Dict. des Anonymes du Barbier, n° 19055.

(2) On peut comparer deux pamphlets analogues du Lyonnais André de Rossaut. (V. P. Lelong, 19105, 19107.) Le second est dédié à La Chapelle-Marteau, « (qui est engagé à faire une statue à Jacques Clément.)> N'avons-nous pas vu aussi Murât au Panthéon?

CHAPITRE II, § II

la Faculté de Théologie , dans le privilège , déclara « plein de piété et de dévotion , et servant à l'instruction et à l'édification des peuples. »

Ce traité, que De Thou regarde comme le produit le plus violent, comme le dernier mot des fureurs de la Ligue (1) , parut chez le libraire Nivelles en 1589 (2), et fut réimprimé à grand nombre deux ans plus tard , par les presses de Lyon (3). Ce. que Boucher avait dit de Henri III pouvait s'appliquer à Henri IV ; on lut donc beaucoup ce livre. Il y avait là au surplus un certain nombre d'idées générales , à travers les accusations particulières. L'ouvrage devint, pour ainsi dire , le manuel des ligueurs théoristes. Il y eut désormais une sorte de scholastique politique , pédante , amère , que nous retrouverons souvent , et qui dès lors se déclara reine de l'opinion au nom de la théologie , au nom du droit. Le traité *De justa Henrici tertii Abdicatione* , par son im-

portance fondamentale , par l'influence qu'il exerça, mérite une analyse détaillée.

Boucher laisse percer sa prétention dès la préface. Ce n'est plus un sermon qu'il veut faire, ce n'est plus en français qu'il écrit, vulgari idiomate; cette fois il s'adresse aux savants , à l'Europe tout entière , dans la langue même de l'Eglise, et si son livre n'a pas paru plus tôt, ce n'est pas la peur qui l'a retenu , mais le besoin de mûrir sa pensée, mais l'entraînement des affaires (4). Ce traité d'ailleurs n'a pas été

(i) ... Librum quo non aliud flagitiosius toto illo effrœnatae licentiae tempore publicatum est, eoque rahula inipudentissirrus innumeradictu foeda et auditu horrenda per summam calumniam régi afiingebat.(Thuan., 1. XCV, § 10; t. IV, p. 728.)

(2) De justa Henrici tertii Abdicatione a Francorum rege libri quatuor. Paris, Nivelles, 1589, in-S». (Bibl. roy., L., Iii9.)

(3) Lyon, Pillehotte, 1591, in-S». (Bibl. Mazarine, 32884) Je me sers de cette édition quoiqu'il n'y ait pas dix chapitres ajoutés, comme le veut le P. Lelong. (V. n» 19034.)

(4) ... non pavendi (novit Deus) sod maturandi causa fuit... assidua negotiorum varietas et otii penuria erat (ad lect.).

jeté au hasard et sans réflexion ; des théologiens , des jurisconsultes, des hommes d'état entendus, des gentilshommes même, aulici ipsi, ont coopéré à ce travail, que Boucher donne comme une espèce de manifeste ofGciel.

Après ces préliminaires, l'auteur se demande : 1° L'église, le peuple, ont-ils le droit de déposer les rois? 2« Henri III doit-il être déposé par l'Eglise ? 3° Doit-il l'être par le peuple ? h-"*

Dans la conjoncture actuelle , a-t-on le temps d'attendre la formule de déposition et faut-il recourir aux armes? — A ces quatre questions répondent les quatre livres du traité de Boucher. Restons fidèles aux divisions qu'il a adoptées.

I. — Le droit de déposition est double. L'un appartient à l'Eglise, l'autre appartient au peuple.

1. — Le pape ou ses représentants peuvent abroger les lois , changer les constitutions, pourvu qu'ils délient les peuples du serment d'obéissance et qu'ils avisent à confier à un gardien plus sûr le troupeau humain sauvé par le Christ (1) . Cette proposition paraît si simple, si naturelle à Boucher, qu'il ne se donne pas la peine de l'appuyer par des raisonnements , mais seulement par des exemples historiques.

2. — La souveraineté du peuple ne peut pas être contestée. C'est le peuple qui fait les rois ; le droit d'élection est supérieur au droit d'hérédité , et quand elle a nommé un roi , la république garde néanmoins son pouvoir. Le peuple a sur les rois le droit de vie et de mort (2) . La monarchie n'est qu'un contrat mutuel , ut incontractibus de inutuo, et il faut maintenir la vieille formule française: «Mettre les rois hors de pair (3) ». C'est ainsi que la couronne a passé des Mérovingiens

(1) ... Pœnes romanum pontificem aut qui infra iura sunt... arbitrali suo... regni jura immutare, leges abrogare..., lum populos obedientia vinculo eximat, detque operam ut alteri commodior grex a Christo redemptus committatur... (p. 13).

(2) ... Reges à populis constitutos esse (p. 20) ; — electionis jus à hereditario jure superius (p. 30) ; — regem consilio, suum reipu-

blicie supra eum jus remanel (p. 31) ;— i)opulo in regem poleslas est vitai ac necis {ibid.).

(3) Boucher devine presque le gouvernement constitutionnel et les mi-

CHAPITRE II, § II

giens aux Carlovingiens, etdesCarlovingiens aux Capétiens. IL — Le droit de déposition que l'Eglise possède manifestement doit-il s'exercer contre Henri III? Oui, pour dix causes, pour dix crimes patents.

1. — Henri III est parjure. Or, les parjures sont incapables de gouverner, et on lésa toujours déposés. (Accusation, puis impossibilité de régner quand on est coupable du crime indiqué , enfin exemples historiques , telle est la méthode syllogistique, uniforme, que Boucher reprend à chaque ordre de faits nouveau. Il suffit d'indiquer ce procédé.)

2. — Il est assassin et parricide , quod innoxii principes coesiy quod propinqui, quod per assassinos. Il n'y avait pas à ce crime le moindre prétexte, pas même l'ambition du Balafre : Guisius ambitionis expers (1).

3. — Il est meurtrier - sacrilège , car il a tué l'évêque Louis.

k, — Il est fauteur d'hérésie. On se rappelle les édits de pacification , le secours qu'il a donné aux Réformés de Flandre , la désignation du roi de Navarre comme son successeur, le serment qu'il a gardé , fides servata (2), à cet hérétique.

5. — Il est schismatique. C'est une usurpation sur les droits de l'Église , sur les droits du peuple, de se servir comme il le fait de la formule : « Tel est notre bon plaisir, » et de dire : « mon état, mon royaume, mon clergé, ma noblesse, mes sujets, » au lieu de c(notre état, etc. »

6. — Il est simoniaque. N'a-t-on pas levé par ses ordres des impôts sur les sacrements? N'y a-t-il pas eu un tarif: quinze sous pour les mariages , dix sous pour le baptême des enfants mâles, cinq sous pour celui des filles, et cinq sous pour les enterrements?

nistres responsables quand il ajoute : « Regni non régis ministri in Gallia » (p. ii).

(1) Pag. 87.

(2) Pag. 126.

7. — Il est sacrilège. Ne s'est-on pas emparé en son nom des biens du cardinal de Pellevé? Boucher ajoute, à propos des couvents et des religieuses (1), des détails que le P. Sanchez, ou tout autre casuiste de même espèce, eût à peine insérés. Malgré le vers de Boileau, on ne peut citer même en latin.

8. — Il est magicien. Les sortilèges qu'il a essayés sur d'Épernon , à l'aide d'un serpent , sont avérés. De plus , on a trouvé des chiffres, des caractères inconnus, des noms horribles tracés par lui dans des cercles ; on a découvert des croix entourées de satyres (2).

9. — Il est impie. Qui l'a jamais vu se découvrir devant l'hostie? Qui ne sait que ses affreux mignons ont été enterrés dans l'église Saint-Paul?

10. — EnGn il est anathème. Le pontife ne l'a pas absous. III.
— Le peuple doit exercer son droit de déposition

contre Henri III , quand même le saint-père lui pardonnerait (3). Ainsi la pénitence peut lui rendre le royaume du ciel, elle ne peut lui rendre son royaume de France. Il y a à cela huit raisons.

1. — Il est perfide. Les Turcs eux-mêmes n'ajouteraient point foi au récit exorbitant que Boucher en pourrait faire.

2. — Il a lésé la majesté de la république ; il a lésé les trois ordres en dissipant le trésor. L'appui des princes étrangers ne le sauvera pas.

3. — Il est tyran et ennemi de la patrie. Or, il est permis de tuer un tyran. C'est le droit, c'est le devoir de chacun en particulier, du premier venu. L'histoire a absous et enregistré avec honneur les noms des régicides (4),

Il est inutile au gouvernement

6. — Il est adultère, souillé d'habitudes honteuses (1), entouré d'athées qu'il comble de richesses, et, avec cela, hypocrite. Son ordre de Y Esprit-Saint est l'ordre de X Esprit feint (2).

7. — Il est coupable de tous les vices. L'orgueil , l'envie (c'est par envie qu'il a tué Henri de Guise), l'ingratitude , la dureté pour les siens, l'impiété envers les morts , la lâcheté, la jactance, sont ses moindres défauts. A quoi passe-t-il son temps? il apprend à chanter, il s'occupe de grammaire, travaux indignes d'un roi :

Declinare cupit, vere declinât et ipse.

Les anagrammes qu'on peut faire de son nom prouvent la fatalité qui pèse sur lui. Qu'y a-t-il dans Henricus de Vallesio . ^ il y a • o Deus ! vere ille antechristus. Et de Valois ne donne-t-il point : o le Judas ! Ainsi encore , dans Henri de Valois, on a vilain Hérodes , ou Julian Hérodes, ou dehors, le vilain ! ou ah ! ruine des lois, et enfin dans Henric de Valois , il est facile de découvrir : o crudelis hyena!

8. — Il s'est condamné de sa propre bouche. Boucher énumère des paroles d'humilité chrétienne dites par Henri III , et qu'il donne comme des cris involontaires de sa conscience.

IV. — On ne doit pas attendre la formule du jugement

(i) V. les détails, p. 364. — Voir aussi p. 335. — Boucher ose avancer que la haine de Henri III contre le cardinal Louis de Guise n'avait d'autre fondement que les refus qu'il en avait essayés dans sa jeunesse. « Ce conte, (dit Voltaire qui avait beaucoup vu quoi qu'on en dise) ressemble à toutes les autres calomnies dont le livre de Boucher est rempli.» (Not. sur la Henriade, ch. i, n. 4.)

(2) Pag. 316.

par les États , la déposition régulière. Il y a urgence. La Ligue n'est pas offensive , elle n'est que défensive. Après avoir inséré tout au long le serment de l'Union et la bulle de Sixte-Quint, Boucher, abandonnant la forme didactique qu'il avait suivie jusque-là , procède par apostrophes , par tirades, et parodie la forme des Catilinaires. Tantôt c'est à Henri III lui-même qu'il s'adresse , ce

monstre plus hideux que les cyclopes, *pejor cyclopibus*; tantôt c'est aux chrétiens pour qu'ils fuient l'excommunié ; au clergé , à la noblesse , au tiers-état , pour qu'ils se retirent de cette faction ; aux magistrats surtout, pour qu'ils n'imitent pas les vils conseillers du parlement restés fidèles au tyran, *gloriœ animalia[^] puhlicorum exitiorum ventres*.

Mais tout à coup Boucher s'interrompt. « Voilà , s'écriet-il , que tandis que nous écrivons, tandis que la chaire , les conseils publics, l'organisation de l'armée prennent nos moments et interrompent nos méditations , voilà qu'une nouvelle se répand, *mirabilis simulac terribilis*. Un jeune moine, un autre Aod , plus courageux qu'Aod , et vraiment inspiré par le Christ, par la charité (1), a renouvelé l'œuvre de Judith sur Holopherne , l'œuvre de David sur Goliath. Jacques Clément n'a fait sans doute que mettre en pratique une doctrine devenue générale (2) ; mais son courage, ce dessein si glorieusement achevé, et qu'il avait révélé à l'avance à quelques-uns (à Boucher peut-être), *quod nonnuUis ipse revelaverat*, tout cela mérite la reconnaissance et a répandu la joie, une joie sainte , dans le cœur des gens de bien (3). Gloire à Dieu! la paix est rendue à l'Église , à la patrie , par la mort de cette bête féroce , *truculentissimœ bestiœ*. » Et Boucher ajoute , avec une féroce et puérile hilarité : Clément lui a

(1) ... *Aller Aiod , imo etiam fortior* (p. i51).— *Ultore Christo* (p. i52). — ... *Per summam charitatem* (p. 453).

(2) ... *Quod aliis plerisque in ore erat cîedendos tyrannos* (p. 450).

(3) ... *Incredibilis bonorum omnium gaudio et exultatione* [ibib.).

CHAPITRE II, § II

fait expier sa fausse clémence; falso usurpatœ clementie

pœnas dedit»

Que reste-t-il à faire? se demande en terminant l'auteur. L'exemple de Henri III ne sera pas perdu; le traité de Justa Abdicatione ne sera pas inutile. Le Béarnais reste, qu'il faut chasser et écraser (1). On a tué un roi impur, on ne souffrira pas un tyran exécré (2). C'est la mission du peuple de le frapper ; c'est la mission de Mayenne , ce frère des Machabées, de le vaincre. Dieu se laissera exaucer.

Tel est le singulier livre de Jean Boucher (3) . C'est bien l'image du temps , un mélange de bouffonneries grossières, de quolibets ridicules, de subtilités scholastiques , de violences d'école, d'apostrophes de carrefour, d'arguties de légiste, d'indigeste érudition biblique, de pédantisme profane, de haines passionnées, de débris de la théocratie papale et de je ne sais quel pressentiment grossier des doctrines révolutionnaires; et au milieu de tout cela, entre une fable ridicule et un syllogisme , entre une calomnie impudente et un texte de juriste , des idées sérieuses, une passion quelquefois éloquente, une logique serrée, un incontestable talent de polémiste. La marche est vive, les raisonnements serrés, les chapitres courts, l'ensemble adroit et frappant. Tout le xvi^e siècle semble s'être déversé là pêle-mêle, et le livre de Boucher est une date. C'est, Grotius l'a très-bien remarqué (4.), la Ligue s'emparant de la politique populaire qu'avaient formulée anté-

(1) ... De hoc quoque excludendo , imo conlerendo dixisse videri cu-

piamus {prœf.). . » • . «

(2) ... Et nos qui nec impurum sustinere poluimus execratum islum

assnmemus (p. 455). , , « • *

(3) On a longtemps attribué à GuiU. Rose un traité analogue : De justa reipublicœ christianœ in reges impios autoritate. V. T Appendice à la

fin du volume.

(4) Oper. Théologie, Amsterd., 1679, in-f«, p. 702 A.

fi

tièrement les ministres calvinistes et la modifiant par les traditions sacerdotales.

L'ouvrage de Boucher, à la fois sec et déclamatoire, ce style fidèle à la barbarie du moyen-âge et au cicéronianisme de la renaissance, cet amalgame bizarre de plats quiproquo et de logomachie religieuse, plurent aux ligueurs. Le de Justa Abdicatione obtint le plus grand succès. Au fond ce n'était que la manière de V Apologie pour Hérodoté bizarrement accouplée avec la manière de Ramus, le procédé de Rabelais et du Maître des Sentences fondus dans un même livre par un sophiste pédant et trivial.

L'infatigable activité de Boucher ne s'en tint pas à cette démonstration en forme; il lui suffisait d'avoir fait une fois ses preuves de bel esprit érudit, de casuiste politique. Le curé de

Saint-Benoît reprit bientôt la polémique courante, la guerre des sermons et des petits pamphlets. On a de lui (1) une réponse au mandement royaliste de l'évoque du Mans (2), qu'il publia quelques semaines après le de Justa Abdicatione, Les prétentions du Béarnais à la couronne y sont combattues avec acharnement et l'assassinat du feu roi y est, comme toujours, exalté : « L'action de Jacques Clément, dit Boucher, est chose très-louable, proche de martyre, et le contraire ne se peut soutenir sans grande témérité, sans aperte et sanglante malice et sans porter scandale au peuple. »

Voilà où les théoriciens de la Ligue en étaient arrivés en 1589 : ils voulaient la souveraineté du pape et la souveraineté du peuple ; ils faisaient la guerre aux mots, ils

(1) V. le P. Lelong, n° 19081 ; — Dict. des Anon. de Barbier, 9799 ; — et Catal. Leber, t. II, p. 208.

(2) Lettre missive de V^eèveque du Mans (Claude d'Angennes) , avec la Réponse à elle faite par un Docteur en Théologie y en laquelle est répondu à ces deux doutes : Si Von peut suivre en seureté le Roi de Navarre et le recognoistre pour Roy, et si l'acte de F. Clément doit estre approuvé en conscience et si il est louable ou non. Paris, Chaudière , 1589, in-8o. — Réimp. à Orléans et à Troyes.

CHAPITRE II, § m

•transportaient, on l'a vu, leur haine dans le vocabulaire, dans la langue. Le Petit-Feuillant affectait d'appeler Henri III monsieur;

et Boucher ne voulait pas que le roi dît mon royaume. Malgré soi, on ne peut s'abstenir de modernes rapprochements. La Harpe a écrit sous le Directoire un traité fort aigre contre les excès de l'idiome révolutionnaire. Du Perron ou Malherbe en auraient pu faire autant après la Ligue.

Mémoire dans lequel PàrigaroUe expose au duc de Savoie la situation des partis et les chances des prétendants. — Diverses catégories de ligueurs d'après Pasquier. — Vues et intrigues de Philippe II. — Rôle de la maison de Lorraine. — Le parti des Politiques. — Pamphlet royaliste malicieusement publié sous le nom de Pigenat. — Avis du duc de Nevers sur les prédicateurs dans son Traité de la prise d'armes. — L'évêque de Beauvais Fumée insulté par un lieutenant de réchevinage. — Le clergé de Mâcon fait le siège de l'hôtel-de-ville.— A Lyon, d'Espinac donne son palais épiscopal pour en faire une prison.

— Les prédicateurs de Toulouse et l'assassinat du président Duranti.

— Missionnaires envoyés de Paris. — Hylaret à Orléans— Sa mort.

A ne considérer les doctrines qu'en elles-mêmes, on serait tenté de croire que la Ligue , selon l'expression de Palraa Gayet, tendait exclusivement à réduire l'état de France en une république soumise au pape.

Sans doute c'étaient là les théories réelles, sincères peut-être , de quelques membres acharnés de l'Union ; mais , il faut bien le dire , les ambitions diverses, les nombreux prétendants à la couronne, ne voyaient là qu'un instrument utile, propre à augmenter le désordre , et en même temps à augmenter leurs chances. C'est

pour cela que l'Espagne encourageait et propageait ces idées démocratiques ; c'est pour cela que le saint-siège était favorable à ces tendances

sacerdotales.

La division régnait dans tous les partis , et le dénouement était si impossible à prévoir, que presque tous les princes

du dedans et d'alentour aspiraient sérieusement au trône de France, ou au moins à un démembrement dont ils auraient leur part.

Parmi ces prétendants, il faut compter Charles-Emmanuel , duc de Savoie , qui avait épousé Catherine , seconde fille de Philippe II , et qui réclamait le sceptre comme fils d'une fille de François P[^]

Panigarolle, venu, en 1589, avec le légat Gaëtano, semble avoir été Tagent du duc de Savoie, auquel il devait d'ailleurs le siège d'Asti. Durant son séjour à Paris, au centre même de l'Union, l'actif évêque entretint une correspondance suivie, fréquente, avec Charles-Emmanuel (1). Trois mémoires courts et substantiels, qu'un curieux recueil du temps nous a conservés (2), furent aussi adressés à ce prince par Panigarolle. L'ancien apologiste delà Saint-Barthélémy y expose à son maître ce qui s'est passé jusque-là , ce qu'il y a à faire , et ce que sont les dispositions de la nation. La partie narrative est peu importante ; tout cela est ailleurs et plus au long. Mais les plans et les jugements de Panigarolle sont dignes d'attention ; c'est la Ligue considérée du point de vue italien. Je vais donc analyser et reproduire fidèlement , dans leur substance , les dépêches de l'évêque d'Asti , sauf à les contredire tout à l'heure :

« Il y a en France trois grands partis : les hérétiques , les Politiques et les catholiques.

a Les hérétiques veulent le roi de Navarre comme il est, et s'appuient sur cette doctrine qu'il faut prendre les rois tels que Dieu les donne (3).

(1) ... Numéro grandissimo di lettere le quali hô scritto a voslra Altezza in Parigi [Lettere di Panigarola. Milan, 1629, in-8o, p. 233. (Bibl. royale Z. 1114).

(2) Ap. Mém. d' Estât recueillis de divers manuscrits^ en suite de ceux de M. de Villeroy. Paris, Thiboust, 1623, in-8o. V. p. 609 à 628.

(3) Le singulier et brusque échange d'opinions politiques entre les catholiques et les protestants n'échappe pas à Panigarolle, et il trouve que le soutien prêté alors par les calvinistes à la royauté est « une no-

CHAPITRE II, § III

(tLes Politiques, c'est-à-dire ceux qui joignent la religion à Véiat et non Cétat à la religion , veulent également le roi de Navarre, mais converti. Ils sont en grand nombre, même en Italie ; un pape pourroit être élu qui leur seroit favorable ; mais le saint-siège feroit en les appuyant chose indigne de soi,

« Enfin les catholiques veulent un monarque , bon et sûr catholique , et qui le soit déjà.

« Dans cette conjoncture , ce qu'il faut combattre à outrance , c'est le parti des Politiques , et partant le Béarnais. Le pape n'a qu'un rôle à jouer. Il faut qu'il envoie un secours , non en argent qui seroit très mal despensé (1), mais en troupes , c'est-à-dire huit mille fantassins et trois mille chevaux. Cela ne coûtera au saint-siège que cent mille écus par mois , et dans un an (pourvu que l'Espagne y aide , et que l'armée pontificale aille nétoyant la France) , on pourra être maître delà situation.

« Que faire alors? Faudra-t-il diviser le royaume en plusieurs parties , comme est à présent l'Italie? Beaucoup sont de cet avis. Mais si ce plan est de nature à bien servir à Vestat , il n'est d'aucune utilité pour l'affaire de la religion. Le vrai remède , le vrai moyen de rétablir la paix en France est donc de créer un roij , ce qui ne se peut faire sans une assemblée des États-Généraux qui l'élise.

«Maintenant, sur qui se portera le choix? Quelle est la position , quelles sont les espérances légitimes de

chacun ?

« Je ne doute pas qu'un prince de la maison de Bourbon, le comte de Soissons surtout, n'obtînt un très-grand nombre de suffrages. Une bonne partie de la noblesse, toute la ma-

lable acquiesçalion aux esprits des simples catholiques. » Panigarolle appuyait surtout la Ligue par esprit ultramontain. La démagogie insolente des Seize allait mal à son urbanité de cour.

(1) Cela prouve que les chefs ligueurs se préoccupaient encore plus de leurs intérêts que des intérêts de leur parti, et qu'ils prenaient leur part des secours envoyés par l'étranger.

gistrature , lui seraient favorables. Mais le tiers-état le repousserait avec opiniâtreté.

« Après un membre de la famille de Bourbon , c'est le jeune duc de Guise , actuellement en prison , qui rencontrerait le moins d'obstacles. Il aurait la majorité de la noblesse, presque tout le clergé, et le peuple unanimement.

« Il y a encore Mayenne. Celui-là n'aurait pas la centième partie des voix nécessaires. Il est décidément fort escarté,

« On ne pense pas plus de bien du jeune duc de Lorraine (pour lequel son père réclamait , comme né d'une fille de Henri II). Cette branche est fort peu en estime, et Mayenne d'ailleurs accepterait plutôt le diable pour roy.

a Enfin , pour en venir à Philippe II, quand les ressources de l'Espagne seroient quatre fois plus grandes , ce ne serait pas encore assez. L'Espagne est trop suspecte à la nation française. Si Philippe II envoie de l'argent , on le dépense sans profit, chacun s'en joue et s'en moque ; s'il envoie des troupes, on prend ombrage. Les prétentions de l'Espagne suffiroient d'ailleurs pour mettre l'accord parmi les Français divisés et pour fortifier ce tiers-parti qui commence déjà à pulluler. Bref, Philippe II n'aura jamais la couronne de France , à moins que l'extrême nécessité ne le fasse roi par la volonté du peuple.

« Quant à Votre Altesse, je ne la flatterai pas. Deux choses lui sont très-préjudiciables, son peu de pratique de la France , puis la rumeur qui a couru sur l'affaire de Salcède. En revanche, Votre Altesse a pour elle ce naturel belliqueux et libéral qui plaît aux Français; de plus , elle pourroit incorporer au royaume très-chrétien le marquisat de Saluées, qui seroit une porte perpétuelle aux

affaires d'Italie, enfin son mariage avec une fille de Philippe II ne lui sera pas nuisible : le duc de Mayenne lui-même ne se montrerait pas très-hostile à cette combinaison. »

if

Tel est , en résumé , et exactement reproduit dans ses

CHAPITRE II, § III

termes importants , le mémoire adressé par Panigarolle à Charles[^]Emmanuel. Les vues de Rome, les idées italiennes sur la France s'y montrent sous un jour nouveau. Je n'ai pas besoin de dire que l'évêque d'Asti s'abusait sur beaucoup de points. C'est le propre des partis extrêmes de vivre d'illusions et de nourrir les espérances les moins fondées. Il est inutile de relever toutes les conjectures erronées de Panigarolle. Touchons seulement quelques points en passant, et rétablissons les faits.

Et d'abord, ce parti des catholiques , ou pour mieux dire des Ligueurs, que Panigarolle semble présenter comme parfaitement compact , n'avait pas cette unité imposante de vœux et de sentiments qu'il lui prête. Pasquier distingue soigneusement (1), parmi les membres de l'Union, trois classes distinctes : 1» les zélés, qui en sont encore aux haines de la Saint-Barthélémy, et qui veulent tout tuer, Politiques et huguenots ; 2" les espagnoUsés , qui , afin d'en finir et d'avoir la paix , destinent la couronne à l'Infante ; 3** les Ligueurs clos et couverts, qui désirent la destruction du Calvinisme, mais sans changement de gouvernement. —

On voit que les nuances étaient nombreuses. Panigarolle se garde de découvrir ces plaies de son parti.

D'autre part l'évêque d'Asti suppose à Philippe II bien moins de ressources et de chances qu'il n'en avait; mais c'était sans doute pour flatter le gendre ambitieux du roi d'Espagne. — A le prendre d'un certain côté , la Ligue n'est qu'un épisode de cette longue et terrible lutte que la maison d'Autriche soutint contre la prépondérance croissante de la France. C'est l'époque d'intrigue après l'époque militaire, Philippe II après Charles-Quint : guerre moins éclatante mais aussi dangereuse. En appuyant l'Union , Philippe II avait deux buts , l'un général , l'autre particulier; le premier, qui se rapportait à cette politique de résistance par laquelle il

(I) Recherch. sur la Fr., 1. VIII, ch. LV.

s'était fait en Europe le chef de la contre-révolution catholique , le second , qui était de raviver la rivalité entre la France et l'Espagne , de continuer l'œuvre de Charles-Quint

contre François I".

Durant trente-deux ans, de 1566 à 1598, Philippe II ne cessa pas un instant de déployer la même activité persévérante à l'égard de la France et de s'immiscer par ses manœuvres perfides dans la réaction contre les protestants. Dès les premières années de son règne, il entretenait des relations avec le clergé de Paris. Un théologien appelé Artus Désiré, qui allait demander secours au roi d'Espagne, au nom de quelques docteurs, fut même arrêté et dut, après jugement, faire amende honorable.

Au temps de Catherine de Médicis et de l'administration tolérante de L'Hôpital, Philippe II avait dit : a Les forces de l'Espagne ne peuvent être regardées comme étrangères dans une conjoncture où il s'agit de la religion. » Après l'édit de pacification de Bergerac, en 1577, il ne s'en tint plus aux vagues menaces d'intervention : « Désormais , ditil, la foi est incompatible avec cette maison de Valois, il faut se pourvoir ailleurs. »

La conduite postérieure de Philippe II fut la mise en œuvre de ces paroles ; il avait d'avance tracé son programme de la Ligue.- Tous les moyens lui furent bons jusqu'à écrire au i^r'mce protestant de Béarn pour lui offrir de l'argent s'il voulait attaquer Henri III. c'est-à-dire , servir les catholiques contre ses co-religionnaires (1).

Après la mort de ce prince, Philippe II ne fut plus de cet avis qu'il fallait se pourvoir ailleurs que chez les Valois , et il réclama au contraire la couronne de France pour l'Infante comme petite-fille de Henri II et la plus proche parente de Henri III. On verra les chances espagnoles s'augmenter peu

(1) Ranke, Hist. des Osmanlis et de la monarch. espag.y tr. fr., 1839, n-80, p. 205.

CHAPITRE II , § ni

à peu, et les prévisions de Panigarolle s'évanouir. A un certain moment, une grande partie du clergé finira par appuyer l'Infante. La puissante compagnie des jésuites sera aussi, comme l'appelle

Duplessis Mornay, un vrai levain d'Espagne (1). Ce parti grandira donc et viendra néanmoins échouer contre le sentiment national.

Ce qui se vérifiera de plus en plus, c'est le discrédit dans lequel va tomber peu à peu la famille des Guises. Ce discrédit, l'évêque d'Asti l'annonçait déjà ; Mayenne ne fut pas à la hauteur du rôle que lui laissait son frère Henri. Le Balafré avec son esprit entreprenant et décidé , aurait écarté tous les rivaux, tandis que la faiblesse de Mayenne fit éclore de toutes parts les compétiteurs.

Ainsi donc , si Panigarolle diminue l'influence de Philippe II pour être agréable à la vaine ambition de Charles- Emmanuel, il constate avec raison l'abaissement graduel de l'influence lorraine ; ses jugements souvent sont intelligents et perspicaces.

Le parti pour lequel l'évêque d'Asti est le plus injuste , c'est, on le devine, le parti des Politiques. Panigarolle voit là des ennemis dangereux, dangereux par la Ligue, et il a raison. Cette sage honnêteté, cette modération, dont les Pohtiques se piquaient, remontaient jusqu'à Érasme, mais à Érasme modifié par L'Hôpital. L'illustre chance fut, en effet, par conscience et par supériorité, on l'a très-bien dit, ce que l'auteur des Colloques avait été par circonspection et par finesse d'esprit (2). Le bon sens d'Érasme, la probité de L'Hôpital, ce fut là le double programme de ces Politiques d'abord raillés par tout le monde, de ce tiers-parti « au quel, dit d'Aubigné, les réformés croyaient aussi peu qu'au troisième lieu qui est le purgatoire (3). » Mais laissez faire le temps ; laissez les passions s'amortir, laissez l'esprit français avec

(1) Mém. éd. in-10 de 1624, t. I, p. 244.

(2) Villemain, *Mianges*, 1828, in-8, t. III, p. 102.

(3) Hist. univ.j t. I, p. 290.

sa logique droite se retrouver dans ce pôle-mêle, et ce parti grandira, et on saura les noms des magistrats intègres qui l'appuient : Tronson, Edouard Mole, De Thou, Pasquier, Le Maistre, Guy-Coquille, Pitliou, Loisel, Montholon, Lestoile, de La Guesle, Harlay, Séguier, Du Vair, Nicolaï; on devinera les auteurs de la Ménippée : Pierre Leroy, Passerat, Gillot, Rapin, Florent Chrestien, Gilles Durant, honnêtes représentants de la bourgeoisie parisienne. Les ligueurs modérés , comme Villeroy et Jeannin, se rangeront même un jour sous ce drapeau qui deviendra celui de Henri IV et de Sully.

Mais revenons à nos prédicateurs.

A toutes les doctrines subversives répandues par les ligueurs, à toutes les calomnies proclamées du haut de la chaire, Henri IV allait répondre par des victoires. C'était un argument sans réplique. Il importait pourtant de détromper la foule abusée, de reconquérir l'affection du peuple, de montrer l'odieux et le ridicule de la Ligue : c'est ce que fit plus tard, avec génie, la satire Ménippée, qui fut pour le Béarnais une autre bataille d'Ivry, une victoire définitive sur l'opinion. En attendant, de rares écrits royalistes ripostaient çà et là à la fécondité injurieuse des ligueurs.

C'était quelquefois un libelle d'une obscénité révoltante { t), une satire digne d'Arétin , que quelque huguenot déguisé (2) publiait malicieusement sous le nom du curé Pigenat et sous le couvert du libraire ISivelle, l'éditeur en renom de la Ligue (3). Mais ces sortes de représailles étaient rares de la part des royalistes, et ce qui distingue surtout leurs écrits et les met à part, c'est la modération, la réserve , le bon. sens.

(1) Prose du clergé de Paris adressée au duc de May ne , après le meurtre du roy Henry III, trad. par Pierre Phigenat, curé de Saint- Nicolas. Paris, Nivelles, 1589, in-40. On ne connaît que deux exemplaires de ce rare pamphlet, dont l'un à la bibliothèque de Rouen {Voir catal. Leber, no404i).

(2) Il y a une strophe sur le p«fgatoire qui sent son Calvin.

(3) Bichon, Nivelles, Chaudière, Morel et Thierry étaient les imprimeurs dévoués de TUnion. (Voir Jtfen., t. II, p. 88.)

CHAPITRE II, § III. IÛT

Ces qualités se retrouvent à un haut degré dans deux manifestes célèbres, où le rôle des prédicateurs et leur influence sont vivement dépeints. Le premier, U anti-Espagnol (1), est d'un petit-fils du chancelier de L'Hôpital, Michel Hurault, sieur du Fay. L'auteur dit ouvertement que le roi d'Espagne a corrompu les prêcheurs et les jésuites, qui tous sont mainr tenant à ses ordres, et il ajoute : « Les curés sont éblouis de la lueur de son or et ensorcelez des grandes espérances d'abbayes et éveschés qu'il leur donne. » Le fils de L'Hôpital pouvait passer pour Politique, et, à ce titre, n'être pas un des zélés. Mais le duc de Nevers avait donné assez de preuves de son catholicisme dévoué , quand il se rangea du côté de Henri IV. Le Traité de la Prise d'armes, où il justifiait loyalement sa conduite passée et expliquait sa conduite actuelle, fut un rude coup porté à la Ligue, porté aux prédicateurs. De même que Michel Hurault , Nevers assure que les curés de Paris ont été « induits, voire forcés par argent et bénéfices. » Et, se moquant du petit bon homme Launay, de Boucher et autres de cette

esfoffe, il leur demande (2) ce qu'ils eussent répondu si on leur eût dit naguère que dans deux ans « ils dussent être employés pour installer un roy en France à leur fantaisie. »

Le fanatisme ne raisonne pas, et jusqu'à ce que l'exaspération tombât d'elle-même, les royalistes eurent beau faire. Us se remirent donc à vaincre, tandis que les ligueurs redoublaient de moyens nouveaux pour exciter les populations. Décrets de Sorbonne, protestations du légat, processions, menaces de damnation, promesses de félicité céleste, sermons plus fréquents encore, tout fut employé avec une nouvelle hâte, tous les moyens furent accumulés, pour ainsi dire, afin de rendre le soulèvement général. Une

(1) Mém. de la Ligue, t. IV, p. 212 et 217.-U est à remarquer qu'Arnaud d'Andilly, dans ses Mémoires, attribue V Anti-Espagnol à son père. V. P. Lelong, n° 19232.

(2) Ap. Danjou, Ârch. cur. de l'Hist. de Fr., U XIU, p. 152 et t7â.

bulle de Grégoire XIV vint en même temps donner plus de force à la Ligue : le pape promettait son appui comme pontife et comme prince, quœcumque poterimus non solum spiritualia et temporalia sed militaria (1), et il défendait de plus aux membres du clergé tout rapport avec le Béarnais, sous peine d'excommunication et de retrait des bénéfices.

Dans les provinces, les ligueurs tenaient un très-grand nombre de villes. Ici, les corporations, les métiers, l'administration municipale, propageaient l'Union malgré l'évêque; là, le clergé violentait l'échevinage pour l'établissement de la Ligue. Ce

sont de ces contrastes singuliers qu'offrent souvent les révolutions.

Ainsi , à Beauvais, un lieutenant de la commune, nommé Desmasures, pillait les meubles de l'évoque royaliste Fumée, s'emparaient de sa mitre , lui arrachait violemment du doigt l'anneau pastoral, et , se couvrant de ces ornements, contrefaisait le prélat (2). AMâcon, au contraire, messieurs de l'Église prenaient les armes contre les magistrats municipaux, barricadaient l'Hôtel-de-Ville, et, à la suite de cette émeute cléricale , le duc de Nemours faisait jeter en prison les échevins et le prévôt (3).

La commune et l'épiscopat jouèrent dès lors un grand rôle dans la Ligue , soit pour appuyer l'Union , soit pour la combattre. On a déjà vu bien des membres du haut clergé , Rose, Aymar Hennequin, deSaintes, Sorbin, Panigarolle, tous évoques , se jeter dans la révolte. Bien d'autres étaient venus grossir cette phalange rebelle , par exemple, les cardinaux de Pellevé , de Givry , de La Rochefoucauld , de Bérulle , sans compter Geoffroi de la Martonnie , évoque d'Amiens , de Villars , évêque d'Agen , Louis de Brézé , évêque de Meaux , Geoffroi de Saint-Belin , évoque de Poi-

(1) Bull, de mars 1590, ap. Isambert, Rectieil des anc. lois franc., in-S» t XV, p. 19.

(2) Louvet, Hist. de Beauvais, 1625, in-S», t. II, p. 662.

(3) Clerjon, Hist. de Lyon, t. V, p. 333.

CHAPITRE II, § IIL

tiers , Jérôme Hennequin , évêque de Soissons (1) , Nicolas Boucher, évêque de Verdun (2) , et dix autres. Le primat Pierre d'Espinal, le collaborateur de Boucher pour Y Histoire de Gaverston, voulut donner à la Ligue plus qu'une adhésion ordinaire , il prêta son palais pour emprisonner les Politiques de Lyon (3). Nous verrons de Saintes, au lieu de faire un cachot de sa maison épiscopale , la vendre afin d'aider l'Union.

Si quelques évêques demeuraient fidèles à la royauté , les communes qui , comme Mâcon , refusaient d'entrer dans la Ligue, étaient une exception. A Paris, l'échevinage adressait très-fréquemment des avis, des conseils officiels, des instructions détaillées aux prédicateurs (h). Les municipalités partout faisaient alliance avec les sermonnaires. Les parlements , en Bretagne , par exemple , résistaient en vain par des arrêts de prise de corps contre les orateurs (5) , par des mesures de toute sorte. La Ligue l'emportait sur le haut clergé, par les prédicateurs et les moines ; tandis qu'elle s'emparait du gouvernement par les communes. A Reims , le chapitre se contentait d'usurper le pouvoir épiscopal et de lancer de virulentes excommunications (6) ; mais dans le Languedoc les prêtres ne s'en tinrent pas à l'ordre spirituel.

Déjà, à l'exemple de plusieurs cités, Toulouse avait fait des funérailles solennelles à Jacques Clément. Le P. Ri-

(1) La liste donnée par Bon. d'Argonne, dans ses *Mélanges de Vigneul-Marville* , t. II , est incomplète. — Cf. *Ménipp.* , t. III , p. 425. Le maheustre dit au manant en 1591 : « Des quatorze archevêques vous n'en avez que trois, et des cent quatre évêques vous

n'en avez que quinze. » C'est une statistique un peu trop modérée.— Cf. Lest., Journ. de Henri V, p. 140, note.

(2) Roussel, Hist. ecclés. et civ. de Verdun, 1745, in-40, p. 477.

(3) Cierjon, loc. cit., p. 321.

(4) V. notamment arch. du royaume H, 1589, 12^{*} reg. du bureau de la ville de Paris, fos 335, 337.

(5) Des Fontaines, Hist. de la Ligue en Bretagne, t. I, p. 31, 45, 93.

(6) Anquetil, Hist. de Reims, t. III, p. 179.

chard , provincial des minimas de cette ville, avait même , dans une oraison funèbre , placé cet assassin au rang des martyrs , demandant (ce qui eut lieu) qu'on le mît dans les litanies. Excité par cet exemple , le cordelier Maurel , au sortir de sa chaire, se promena bientôt dans les rues un crucifix et un coutelas à la main, avec une troupe de gens armés qui criaient : vive la Ligue ! Quelque temps auparavant, ce même Maurel , aidé du curé de Cugnaux , Odard Motte , jésuite, et de plusieurs autres prédicateurs toulousains, s'était mis à attaquer nommément le président Duranti , ce qui ne contribua pas peu à ce meurtre épouvantable d'un magistrat sans défense par une populace furieuse (1).

Dans les villes plus voisines , les ligueurs parisiens envoyaient des missionnaires. C'est ainsi que le duc de Mayenne dirigea sur Orléans deux cordeliers, le P. Picard et le P. Hylaret (2). Cet Hylaret (3) avait publié , en 1587, un très-médiocre volume de sermons , pleins de flatteries pour tous les contemporains. Bail ne relève pas moins de deux cent quatre-vingt-une indications d'auteurs vivants , dans les seules homélies de l'Avent (4). En chaire ,

Hylaret n'avait pas la même urbanité, et il soulevait des passions si vives dans son auditoire qu'on s'y battait. A peine arrivés à Orléans , les deux franciscains s'installèrent dans les églises où ils déclamaient du matin au soir contre Henri IV. Us fondèrent même , malgré l'évêque , M. de Laubespine , une confrérie dont les membres s'assemblaient en armes. Cette

(1) D. Vaisselle, Hist. du Languedoc , 1745 , in-fol. , t. V, pag. 429 ,

(2) Loltin, Rech. sur Orléans, l. II, p. 99 à 106.

1^3) Hylaret était né en 1539, à Angoulême [Voir la notice du P. Nicéron, t. XVIII, p. 263 elsuiv.). J'ai parcouru les sermons latins d'Uylaret et la traduction qui en a été faite par un contemporain, mais sans y rien trouver qui ait trait aux affaires du temps. Hylaret est, si Ton peut dire, un descendant dégénéré de Maillard et de Menot.

(4) Bail Sapiënt. foris prædicans., part. UI, pag. 474 : « In solishome- Uis Adveutus laudal auctores ducentos et octoginta et unum. »

CHAPITRE II, § IH

institution prit un tel crédit , que la municipalité dut faire aux Pères Picard et Hylaret un traitement annuel de chacun 100 livres, comme prédicateurs de la ville. Mais la mort d'Hylaret, en janvier 1592, interrompit cette espèce de gouvernement oratoire , qu'était venu renforcer un inquisiteur nommé Muldrac , envoyé par Rose, pour remuer mesnage, et attaquer les prêtres roya-

listes. On fit faire à Hylaret des funérailles magnifiques, qui coûtèrent à la commune 250 livres k sous. Tous les fonctionnaires, sans exception , y assistèrent; les confrères espandirent les soupiraux de leurs cœurs ^ et versèrent des pleurs passionnés; enfin des oraisons funèbres se succédèrent sans relâche pendant huit jours. On en a une imprimée , que prononça Landré , médecin du duc de Mayenne , et qui est accompagnée de vers grecs, latins, français et italiens , dont on ne se figure pas l'exagération.

L'enthousiasme se communiqua jusqu'à Paris, où les confrères du Cordon eurent l'impudence de dire que ce beau Père faisait, en paradis, une seconde Trinité avec les Guises. Un bon chanoine de Saint-Aignan , indigné de ces éloges blasphématoires, composa une prosopopée en vers , qu'on peut voir dans Lestoile , et où il fait blâmer ces indignes apothéoses par l'ombre d'Hylaret lui-même :

... De quoi me peut servir de dire en vos louanges, Que pour son compagnon saint Pol m'avait choisi, Et m'avoit fait asseoir sur veloux cramoisi En sa chaire près Dieu, entre les plus saints anges

Dieu seul cognoist ma faute, d'avoir fait par autrui Trembler d'un crucifix la semblance et l'image Pour exciter le peuple en sang et en carnage.

Cela faisait allusion à je ne sais quelle comédie inconvenante qu'Hylaret jouait dans sa chaire à l'aide d'un crucifix.

Voilà comment les prédicateurs avaient réussi à s'emparer

des esprits ; voilà comment chaque ville du nord , et aussi plusieurs cités du midi , surtout de la Provence , étaient sous la do-

mination de ces moines turbulents , de ces missionnaires audacieux.

Christin annonce au peuple la défaite d'Ivry. — Siège de Paris. — Rôle des trois curés royalistes, Benoist, Morenne, Chavagnac. — Leurs antécédents. — Procession de la Ligue. — Récit comique de la Ménippée. — Mort d'Odon Pigenat. — Danger que court le curé Prévost par sa modération. — Efforts inouïs des prédicateurs pour calmer la détresse du peuple.— Vœu de Boucher à Notre-Dame-de-Lorette.— Famine.

La bataille d'Ivry, en mars 1590, vint raviver les craintes et les embarras des curés de Paris (1). Les Seize connaissaient seuls cette fatale nouvelle qui avait été apportée par un prisonnier relâché sur parole (2). Ils ne savaient surtout comment annoncer au peuple un désastre qui était loin d'ailleurs d'abattre leurs projets désespérés de résistance. Après longue délibération, il fut décidé que le moine Christin serait le premier chargé de cette difficile mission (3). Il monta en chaire le 16 mars, surlendemain de la bataille, et amena à propos, fece cadere a proposito, dit Davila, ces mots de l'Ecriture : « Quos ego amo , arguo et castigo. » Ce fut pour lui le thème d'une paraphrase dans laquelle il se trouva amené à dire que Dieu sans doute ne manquerait pas d'éprouver les Parisiens. Il allait commencer son second point , quand un courrier entra dans l'église et lui remit une lettre. Se haussant alors dans sa chaire et cette missive à la main , Christin s'écria avec un air de componction douloureuse , que sans

(1) Lestoile, Journal de Henri fK, p. 76 B.

(2) /6td.,p. 72A.

(3) Petitot, introd. à Sully, ap. Jlfèn., sér. Il», 1. 1, p. 132.

CHAPITRE II, § IV

doute le ciel l'avait inspiré et avait voulu faire de lui ce jourlà un prophète plus encore qu'un prédicateur (1). Il raconta alors la défaite d'Ivry à cette foule ainsi préparée ; puis , avec toute la force de son éloquence véhémence , con la forza delV eloquenza, il se répandit en exhortations si pathétiques, en prières si efficaces, que ce peuple qui l'écoutait d'abord en silence et avec tristesse , passa de la terreur à l'enthousiasme et se montra disposé à tout souffrir pour la sainte cause de l'Union.

Il était évident , après Ivry , que Henri IV ne tarderait pas à venir mettre le blocus devant Paris. Les plus sages parlèrent alors d'une conciliation ; mais Boucher , Pelletier, Aubry, Hamilton, Garin, Christin et le Petit-Feuillant, ces prescheurs empoisonnés de l'or d'Espagne, comme les appelle Matthieu (2) , s'y opposèrent plus que personne et, dans le trouble des esprits , n'eurent point grand'peine à

l'emporter.

Je l'ai dit , il n'y avait à Paris que trois curés royalistes , Benoist à Saint-Eustache , Morenne à Saint-Méry , et Chavagnac à Saint-Sulpice.

On ne sait presque rien de Chavagnat. Nous le verrons plus d'une fois cependant , au risque de sa vie, enseigner la paix et la modération. Sur Benoist, au contraire, les détails

abondent.

René Benoist (3) était né en 1511 , près d'Angers. Le cardinal de Lorraine s'intéressa à lui et l'attacha en qualité de prédicateur

et de confesseur ordinaire auprès de Marie

(1) e poi nella seconda parte venuto in pulpito, con le lettere in mano, che parevano esserestate arredate in quel punto, sidolse d'havere quel giorno fatto Tufticio non di predicalore, ma di profeia, e che Dio per la sua bocca havesse voluto avvertire al popolo di Pangi... (Davila, t. U,

pag. 112.)

(2) Hist. des derniers troubles, p. 249.

(3) Voir Niceron, t. XLI, p. 1 à 49 ; - Bihlioth. de Duverdier au mot René ; - Le Duchat, notes sur la iHénijpp., t. II, p. 343, et sur la Conf, de

Samy, p. 50 et suiv.

Ji

Stuart, qu'il suivit en Ecosse. Mais 11 revint au bout de deux ans en 1562, et il obtint en 1506 la cure de Saint-Pierredes-Arcis , puis en 1569 celle de Saint-Eustache , qu'il devait garder pendant quarante ans , avec tant d'autorité que les ligueurs l'appelaient le pape des halles (1). C'était un esprit prodigieusement fécond. Traités polémiques , interprétations de l'Écriture , oraisons, homélies , méditations ascétiques, tout se succédait de sa part, sans goût et un peu au hasard. Launoy dans \ Histoire du collège de Navarre, ne lui attribue pas moins de 155^ ouvrages, et Niceron renchérit encore et en énumère 159. C'est l'ennui même (2). Benoist dit pourtant dans une de ses préfaces qu'il ne donne en impression que la farine, réservant le pain bis pour les sermons adressés au peuple. Je ne sais ce que Benoist disait en chaire ; mais ce que je puis affirmer c'est que c'est un détestable écrivain,

diffus, lourd, sans aucun agrément. Le cardinal Du Perron , qui est loin assurément de passer pour bon prosateur , mais qui a quelquefois du trait et des fleurs , dit du curé de Saint-Euslache : « Son abondance a nui à ses livres. Il ne se trouvoit point de verbes en ce qu'il écrivoit ; il entrelassoit son style de parenthèses et ne revenoit jamais au logis. H n'y a pas un mot pour rire en ce qu'il écrivoit. Il est maussade (3). » A part le mot pour rire qui était son faible, Du Perron touche juste ; car les écrits de Benoist ne sont pas lisibles.

Cette activité littéraire se retrouvait dans la vie pratique de Benoist. a II n'a jamais été vu, dit son panégyriste, qu'il

(1) Lestoile, Journ. de Henri TV, p. 27 B.

(2) J'ai surtout parcouru ses ouvrages parénétiques. On en trouve un recueil, incomplet sans doute, mais plus que suflisaul, aux n»* D,4191- et D,5379, des imprimés de la Bibliothèque Royale.— Outre ces livres théologiques, Benoist avait cru nécessaire de publier, en 1579, un Traité sur les maléfices, ligatures, nœuds d'aiguillettes, etc., dont s'est égayé Du- Jaure (V. Hist. de Paris, t. III, p. 287.)

(3) Perroniana, Cologne, 1691, in-16 , p. 32.

CHAPITRE II, § IV

ne priât, lût, preschAt, ou écrivît (1). » Controversiste zélé, il défendit le jeûne , la messe , les images , contre les protestants, et cependant, bien à son insu sans doute , il semblait toucher par quelques points à ces doctrines nouvelles qu'il réprouvait avec

tant de force. La traduction de la Bible, qu'il avait composée pour Charles IX, fut l'objet de vives censures. Était-elle presque huguenote , comme le veut Le Duchat, dont la mauvaise humeur contre Benoist est visible (2)? ou était-ce surtout présomption d'avoir voulu interpréter l'Écriture , sans savoir l'hébreu ni le grec , ainsi que le dit Nicéron? Je ne sais. Gabriel Naudé, qui a toujours eu un grand goût pour les milieux indécis et les transactions d'opinions , assure que Benoist « n'étoit ni catholique trop zélé, ni huguenot obstiné (3). » Naudé est bon juge, sans doute , en pareille matière , mais il me paraît ici aller trop loin. Benoist était tolérant, et en même temps faible, ce qui est distinct.

Quoi qu'il en soit, il eût pu exercer une grande influence. La Faculté de théologie l'avait nommé son doyen (4) , et, selon Henri IV, la cure de Saint-Eustache était la plus importante de Paris (b). Mais Benoist , quoique aimé dans sa paroisse , était peu à redouter pour les ligueurs , car le

(1) Cayet, Oraison funèbre sur le trépas et enterrement honor. de révéf. vénér. et scientifique mess. René Benoist , Paris, 1608, in-8», p. 7.

(2) Cela venait-il de ce que d'Aubigné avait rangé Benoist parmi « les docteurs qui, pour contrefaire les consciencieux , font les demy huguenots, et les appointeurs de religion » ? {Conf. de Sancy, ch. viii, p. 51.) Le Duchat, de plus, accuse Benoist d'avoir été tour à tour violent et modéré à l'endroit de la religion, selon les variations tantôt calvinistes, tantôt catholiques du pouvoir. Ce qu'il y a de sur, c'est que, comme Pierre Camus dans son Avoisinement des Protestants, comme Bossuet et Leibnilz, Benoist avait rêvé le rapprochement des deux communions ; aussi attaqua-t-il vivement le concile de Trente avant la promulgation.

(3) Coups d'État, éd. de Dumay, t. I, p. 399.

(4) Moreri, au mot Benoist.

(5) Lebeuf, Hist. de la ville et du diocèse de Paris, 1754, in-12, 1. 1,

part. I, p. 94.

.►VvH^

manque de résolution paralysait vite sa résistance à l'Union. Avant le siège pourtant , il osa engager ceux de son quartier, armés au nombre de seize mille, à prendre le parti de Henri IV. Ce trait de hardiesse le força de fuir pendant plusieurs semaines. Puis il reparut , toujours fidèle au roi , mais plus timide et réservé dans ses sermons. « Nous en dirions davantage , répétait-il souvent , mais ce peuple est si malheureux qu'il veut estre trompé. »

Claude de Morenne , ancien professeur du collège de Navarre , et protégé de Villeroy, était plus décidé que Benoist ;et il sut résister au docteur Guillaume Lucain, prédicateur séditieux , qui voulait s'emparer de sa cure de Saint-Méry (1) et l'en faire chasser, comme en avaient donné l'exemple Guincestre à Saint-Gervais , et Pigenat à Saint- Nicolas-des-Ghamps.

Le Manant lui-même, dans le célèbre dialogue du Maheustre (2) , avoue que les trois curés politiques , comme il les appelle, Morenne , Chavagnac, Benoist , les seuls qui , avec le ligueur modéré, Jean Prévost , ne prêchassent pas par billets , étaient au reste gens de bien. Mais ils ne suffirent pas à contenir l'effervescence populaire , et d'ailleurs la liberté de parole ne leur était pas laissée. On le voit par un remarquable passage de la belle Ha-

rangue de d'Aubray : « Jérusalem, dit très-bien Pithou, ne pouvoit endurer les bons prophètes qui luy remonstroient ses erreurs et idolAtries , et Paris ne peut souffrir ses pasteurs et curez qui blasment et accusent ses superstitions (3). » On voit à un autre endroit de la Satire Ménippée, dès les premières pages , quand les spirituels auteurs en sont encore à énumérer les étranges vertus de félectuaire du catholicon , on voit que ce n'était pas à Paris seulement que les prédicateurs royalistes se voyaient menacés et réduits au silence.

(1) Mém. de la Ligue, t. V, p. 472.

(2) Ap. Sat. Mén., t. III, p. 541.

(3) Sat. Ménipp., 1. 1, p. 156.

CHAPITRE II, § IV

Dès que « quelque bon prescheur non pédant» sortait d'une ville rebelle pour aider à désensorceler le peuple égaré , il n'avait qu'à s'en retourner au plus vite d'où il était venu, s'il n'avait c(un brin de huguiero dans son capuchon (1). »

L'émeute se trouvait décidément maîtresse dans la chaire. Il n'était même plus permis de s'opposer à son envahissement. Henri IV vint mettre le blocus devant Paris, le 8 mai 1590. La mort attendue de Charles X ne jeta aucun nouveau dissentiment parmi les assiégés , et fou résolut , devant le pressant danger, de demeurer dans ce provisoire jusqu'aux prochains Etats-Généraux.

L'esprit démocratique triomphait. Il n'y avait même plus de royauté nominale pour les ligueurs.

Le légat Gaëtano , f ambassadeur d'Espagne Mendoza , aidèrent aux préparatifs de résistance. Pour fortifier l'esprit du peuple , les prédicateurs réunis décidèrent qu'on ferait une procession solennelle , semi-militaire , semi-religieuse. Elle eut lieu le 3 juin.

On rassembla une espèce de régiment, composé de moines, de prêtres et d'écoliers, au nombre de plus de treize cents. Tous étaient revêtus de l'habit de leur ordre , et portaient par-dessus , les uns un casque , les autres une cuirasse. Quelques-uns étaient armés de toutes pièces. Tous avaient des lances, des sabres, des arquebuses. Le Légat commença par passer en revue cette milice ecclésiastique , et un de ses domestiques fut tué maladroitement dans une des décharges de mousqueterie dont on entremêlait les psalmodies. Les capucins , les chartreux , les carmes , les feuillants et plusieurs ordres religieux étaient là au complet. Les chanoines de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, les bénédictins et les célestins, avaient seuls refusé de s'y rendre (2). Il faut faire aux absents l'honneur de les nommer. Cette foule se mit bientôt en marche et traversa les

(1) /6td.,t. I,p. 8.

(2) Velly, Hist. de France, l. XII, p. 609.

principales mes de Paris , la robe retroussée , le capuchon bas, quatre par quatre. Le Légat, suivi de Panigarolle et de Bellarmin (t) qui n'était pas alors cardinal, figurait au premier rang. L'évêque Rose , recteur de l'Université , venait ensuite, portant un esponton et un crucifix. Pelletier et Hamilton , armés jusqu'aux

dents , faisaient l'office de sergents de bande, dit Lestoile ; le Petit-Feuillant, tout boiteux qu'il fût , allait , revenait , courait , s'empressait, réglait les rangs (2).

^'Joibigné a laissé de cette ridicule parodie une parodie pleine de verve, mais d'un cynisme si révoltant que la plume se refuse à copier (3). Il n'en est pas de même de la spirituelle description de la Satire Ménippée, Presque pas un détail n'est exagéré: c'est de l'histoire, et le comique ressort de la vérité même ; il faut comparer et citer : « Le docteur Rose quittant sa capeluche rectorale, prit sa robe de maistre ès-arts avec le camail et le roquet, et une hausse-col dessus; la barbe et la teste razées tout de frais, l'espée au costé et une pertuisane sur l'épaule. Les curés Hamilton, Roucher et Guincestre, un petit plus bizarrement armez, faisoient le premier rang; et devant eux marchoient trois moynetonset novices, leurs robes troussées, ayant chascun le casque en teste, dessous leurs capu-

(1) On sait que Bellarmin a écrit plusieurs traités en faveur de la puissance temporelle des papes contre les rois, mais on est fort étonné de le voir figurer en pareil lieu. Il avait suivi le cardinal Gaëtano. Fiez-vous aux biographes ; je lis au beau milieu d'une Vie de Bellarmin : « Dans les conférences qui se tenoient à Paris, il parloit en homme d'une érudition consommée des matières de théologie, mais dès qu'on en venoit aux matières politiques, quelque consulté qu'il fût, il ne répondoit rien, sinon qu'il n'avoit rien à dire à ces sortes de questions, qui n'étoient ni de sa commission , ni de son état , ni de l'esprit de sa compagnie. » (Nicolas Frizon, Vie de Bellarmin, 1708, in-i », p. 135.) Or, il faut se rappeler que cette théologie, distincte de la politique, était la

théologie de Boucher, de Rose et des prédicateurs. Il suffit de s'entendre sur les mots.

(2) Félibien, Hist. de Paris, t. II, p. 1190; — Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 19 B; — OEuvres de Saint-Foix, t. I, p. 212.

(3) Aventures du baron de Fœnesté, t. IV, p. 867.

CHAPITRE II, § IV

chons, et une rondache, pendue au col, où estoient peintes les armoiries et devises desdits seigneurs : maistre Julien Pelletier, curé de S. Jacques, marchoit à costé tantôt devant, tantôt derrière, habillé de violet en gend'arme scholastique, la couronne et la barbe faites de frais, un € brigandine sur le dos, avec l'espée et le poignard et une hallebarde sur l'espaule gauche, en forme de sergent de bande, qui suoit, pousoit et haletoit pour mettre chacun en rang et ^àordonnance (1). » Après quelques détails étrangers à notre sujet, nous trouvons encore un prédicateur : « Un feuillant boiteux, armé tout à crud, se faisoit faire place avec une espée à deux mains et une hache d'armes à sa ceinture, son bréviaire pendu par derrière, et le faisoit bon voir sur un pied faisant le moulinet devant les dames (2). » Il fallait que le fanatisme fût poussé bien loin pour qu'on ne vît pas immédiatement le ridicule de ces scènes scandaleuses, pour que les auteurs de la Ménippée crussent encore nécessaire, trois ans plus tard, d'insister avec malice sur ces odieuses bouffonneries.

A la fin de cette procession sans exemple. Rose prononça sans doute un sermon, car la Ménippée lui en prête un, et elle est en

tout point d'une littérale exactitude. Il ne s'agit pas de la fameuse harangue que prononcera l'évêque de Senlis devant les Etats et que nous retrouverons plus tard. ISous n'en sommes pas là ; mais il faut transcrire encore ; on n'est jamais trop long quand on cite la Ménippée : « Arrivé à la chapelle de Bourbon, monsieur le recteur Rose, quittant son hausse-col, son espée et pertuisane, monta en chaire.

(1) Sat. Ménipp., t. I, p. 12.

(2) Ibid., p. 13. - Ne dirait-on pas que De Thou a traduit la Ménippée, à la fin de son quatre-vingt-dix-huitième livre : « ... Qui altero pede claudus nunquam certo loco consistons, scd hue iiluc cursitans, modo in fronle , modo in agmiuis tergo lalum cnsem ambabus manibus rotabat et claudicationis vilium gladiatoria mobililate emendabat. » C'est la le génie même de la satire, d'exagérer à peine la réalité et de la rendre ix)urtanl ridicule.

OÙ, ayant prouvé par de bons et authentiques passages que c'estoit à ce coup que tout iroit bien, proposa un bel expédient pour mettre fln à la guerre dans six mois, pour le plus tard, ratio-cinant ainsi : en France, il y a sept cent mille clochers, dont Paris n'est compté que pour un : qu'on prenne de chacun clocher un homme catholique soldoyé aux despens de la paroisse , et que les deniers soyent maniez par des docl^urs en théologie, ou, pour le moins, graduez nommez, nous ferons douze cent mille combat-tans et cinq cent mille pionniers. Alors tous les assistans furent veus tressaillir de joye et s'escrier : o coup du ciel ! puis exhorta vivement à la guerre et à mourir pour les princes lorrains, et, si besoin estoit, pour le roy très-catholique, avec telle véhémence qu'à peine put-on tenir son régiment de moynes et pédants qu'ils ne s'encourussent de ce pas attaquer les forts de Gournay et

Saint-Denis, mais on les retint avec un peu d'eau béniste, comme on apaise les mouches et frelons avec un peu de poussière (1). » Ici ce n'est plus seulement une fine ironie qui fait rire : l'éloquence rêveuse et les projets extravagants de Rose, l'avidité sordide de tous ces docteurs, ces airs belliqueux que se donnaient tous les grimauds de Sorbonne et de Navarre, le fol enthousiasme excité par les prêcheurs, toutes ces intrigues, enfin, mêlées de ridicule et de fureur, sont dépeintes avec une bonhomie adroite sous laquelle perce le sarcasme.

La Ligue, pendant le siège, aurait eu besoin de tous ses apôtres ; au milieu de la préoccupation générale, on prêta cependant peu d'attention à la mort d'Odon Pigenat (2), prédicateur tonnant, et qui était devenu provincial des jésuites après le P. Matthieu. 11 était frère du curé de Saint-Nicolas-des-Champs, et, comme lui, appointé de M^{'''} de Montpensier. 11 mourut dans une espèce de rage (3),

(1) Sat. Ménipp., t. 1, p. 14 et 15.

(2) Lestoile, Journal de Henri IV, p. 19.

(3) Dans rénumération des dessins d'une des Tapisseries de la Satire

CHAPITRE II, § IV

et un royaliste lui fit une épitaphe dont voici quelques traits :

Il n'estoit que pédant, mais la race félonne
Des rebelles Guisars s'armant contre leurs roys,
Sa fortune grandist, et l'esclat de

sa voix Servit à esbranler Testât et la couronne

On insinuait dans le reste de ces vers qu'il était mort de dépit de n'avoir pu « faire marcher droit la boiteuse Cypris,» ce qui s'adressait sans doute à M[^] de Montpensier (1); puis on faisait entendre que, s'il avait vécu, il aurait fait amende honorable et aurait été brûlé :

.... Et d'une prompte mort il prévint malheureux L'honneur qui l'attendait de mourir en chemise.

La perte de Pigenat ne déconcerta pas les ligueurs ; il leur restait assez de boutefeux , comme on disait.

Cependant le siège ne cessait pas, et les ressources s'épuisaient. Le peuple commençait à se plaindre. Les prédicateurs reçurent l'ordre de ne point laisser faiblir un instant l'exaltation , et on imposa rigoureusement silence aux trois ou quatre curés qui se montraient disposés à la paix. Jean Prévost, l'un d'eux , ce maître timide du fougueux Boucher, eut l'imprudence de parler de conciliation. On le surnomma le Politique , et il fallut que l'un des Seize, Senault , le tirât de la foule qui voulait le massacrer sur l'heure , et le reconduisît jusqu'en sa maison , l'exhortant à reprendre le parti

Ménippée , on lit : « Au coing de la dite pièce se voyoit Pigenat au lict, malade , furieux et en rage de cette fortune , et attendant la response de la lettre qu'il avoit escrite en poste à madame sainte Geneviève, bonne Françoise s'il en fut jamais. » (Tom. I, p. 21.) Les prédicateurs parlaient beaucoup de la patronne de Paris ; ils lui adressaient des missives ; elle était trop bonne Françoise, répétaient-ils, pour jamais ouvrir au Béarnais les portes de sa chère ville. La foule croyait tout cela.

(1) Madame de Montpensier boitait ainsi que le Petit - Feuillant. (V. Dial. du Maheustre , ap. Ménipp., t. III , p. 384.)

•mm

122 LES PRÉDICAÏETILS DE LA LIGUE.

de la Ligue qu'il avait laissé parce que tous ces excès lui répugnaient (1).

Les cérémonies, les sermons, les prières, les processions, ne furent pas épargnés. Le Légat, l'ambassadeur d'Espagne, TarchevèquedeLyon, Bellarmin, ne quittaient pas le duc de Nemours, gouverneur de Paris, qui, pour se rendre plus populaire, se fit déclarer bourgeois de la ville. Les duchesses de Mayenne , de Montpensier et de Nemours se promenèrent quotidiennement dans la rue , pour encourager la foule.

Mais c'était surtout sur les orateurs qu'on comptait. Les chefs avaient soin que les couvents et les presbytères fussent «bien raunionnés de vivres, de peur qu'ils ne prêchassent pas bien la tolérance de la faim s'ils la sentoient (2).» Aussi ne parlaient-ils que de patience , annonçant toujours que dans une semaine au plus tard on aurait du secours. Mais les semaines s'écoulaient; les ressources manquaient absolument, et on promit alors le ciel à tous ceux qui mourraient, 5a/ïs distiiiction^idiïit, dit Matthieu,«ces orateurs charmoient en quelque façon la langue pour se plaindre et l'estomac pour aboyer après le pain (3) . >»

On peut juger de l'activité du clergé par ce fragment d'une lettre de Panigarolle au duc de Savoie : « Ils prêchent deux fois par jour en chacune église avec telle menée qu'ils ont confirmé le peuple à cette résolution de vouloir plutôt mourir que de se

rendre , et menacent le premier qui parleroit de composition ; et les femmes protestent à leurs maris que plutôt que de se rendre par famine elles voudroient manger tous leurs enfants ; le roy même de Navarre a confessé plusieurs fois que tout son mal vient des prédicateurs et des curez (k) . »

(1) Lestoile, Journal de Henri IF, p. 37 B. (1) D'Aubigné, Hist. univ.y t. III, p. 234. (3) MaUhieu, Hist. de France, t. II, p. U.

(i) Ap. Mém. d' Estât recueilli» de divers mss. en suite de ceux de H. de Villeroy. Paris, Tlùboust, toii2, iu-8o, p. 611.

CHAPITRE II, § IV

A défaut de pain , on allait à l'église chercher des indulgences ; et quand les bourgeois sortaient du sermon , avec l'assurance que Henri IV détruirait Paris s'il le prenait (1) , et que le ciel leur était assuré en cas de mort, ils rapportaient toujours chez eux l'espérance et la résignation, ils croyaient à leur propre héroïsme et assimilaient le blocus de Paris au siège de Jérusalem. Ils avaient surtout la plus grande confiance dans Ghristin , le missionnaire savoyard (2).

Le docteur Boucher, pour détourner l'attention des misères qui accablaient chaque famille , proposa dans une assemblée de l'Hôtel-de-ville de vouer la capitale à Notre-Dame de Lorette , et , après la délivrance , de lui faire présent d'une lampe d'argent pesant 300 marcs. Le vœu fut fait le lendemain par le prévôt des marchands et les échevins , dans la cathédrale, en présence du Légat. Mais Gayet remarque que, le péril passé , personne ne se

souvint de tenir parole : il n'y eut qu'un bourgeois qui donna quelque argent à deux religieux feuillants pour aller à Lorette faire quelques dévotions (3).

On voit si la piété était sincère. Ce n'était là qu'un moyen de distraire et de faire prendre patience. Paris se voyait réduit à la dernière extrémité : « On ne rencontroit par la ville , dit un témoin oculaire, que chaudières d'herbes cuites sans sel... marmites de chair de cheval, âne et mulet., les cuirs même se vendoient cuits... J'ai vu manger des chiens morts tout crus parmi les rues , ainsi que des os de chien moulus... (k), » On fit même du pain avec des os de mort et une mère mangea son enfant. Trente mille personnes mou-

ri II

(1) Ibid., p. 33 A.

(2) «... Priucipalmente Pietro Christino, che conteneva in fede mirabilraente quelle genti nella speranza del soecorso... » (Filippo Pigafetla, Relatione delV assedio diPariyi, 1591, m-8«, p. 42.— Biblioth. Mazarine, 21229.)

(3) Palma Cayet , Chronol. novennairCf ap. Petitot, sér. I, tom. XL , p. 100.

(4) J^ém. de la Ligue , t. IV, p. 297.

rurent de faim en trois mois. Des reptiles couraient dans les rues désertes, et Panigarolle disait que « c'estoit un effet de magie et une illusion du diahle pour décourager les catholiques (1) .» On manquait même de munitions, et lescurés firent fondre les cloches et les plombs des églises pour faire des balles. Les vases sacrés furent vendus, afin de distribuer quelque farine au peuple

; mais le peuple fatigué commençait à crier : Du pain ou la faix ! La parole des prédicateurs , qui avait seule (tous les témoignages sont unanimes sur ce point) fait résister la foule jusque là (2) , allait n'être plus écoutée.

Levée du siège de Paris. — Tre prediche di Panigarola. — Mandement de révéque d'Asti. — Représailles des royalistes. — Claude de Saintes condamné à la détention perpétuelle. — Jeune moine pendu à Chartres pour un seul mot. — Dadré et Jean Hébert à Rouen. — Le ministre Denort à la Rochelle. — Une sorte de terreur se répand et on assiste par crainte aux sermons.

Le duc de Parme, réuni à Mayenne, vint fort à propos faire lever le siège. Henri IV tenta vainement, et à deux reprises, de surprendre Paris. Il fut forcé à la retraite, forcé d'aller guerroyer obscurément en province, et, durant une longue année (1591), de ne point essayer de grande entreprise, de se résigner à une campagne de partisan.

Les Seize triomphèrent avec clameurs de la levée du siège; les chaires retentirent de bénédictions. On a de Panigarolle trois sermons italiens (3) prêches alors, et qui respirent la

(1) Lestoile , Journal de Henri IV, p. 25 R.

(2) « Né punto la fè diminuiva alli predicatori , et si puo dire che siano stati in gran parte essi cagione délia perseverantia et patienlia de' Parigini... » (Pigafetta , loc. cit., p. 91.)

(3) Tre prediche di monsignor Panigarola faite da lui in Pangt. Asti, 1592, in-8o. (Arsenal, 6685 T.)

CHAPITRE H, § V

jubilation (1). L'évoque d'Asti appelle Paris sa ville, et les bourgeois ses enfants, Parigi mio, Parigini miei cari!

Selon lui, la levée du siège est une heureuse faveur de Dieu, un vrai miracle. Les athées ont beau attribuer cet* événement au hasard; les philosophes au cours naturel des choses ; les Politiques s'efforcent en vain de le rapporter à la raison d'état,- les militaires à la valeur du duc de Parme ; les flatteurs aux combinaisons habiles des chefs : ce sont là des blasphèmes. Dieu est intervenu seul et directement dans cette grande affaire.

« Qu'on se rappelle, dit l'èvêque d'Asti, les souffrances de la famine. Il n'y avoit ni viande, ni poissons, ni laitage, ni fruits, ni légumes. Je dirais presque qu'il n'y avait ni soleil, ni ciel, ni air. J'ai vu une mère dont l'enfant agonisait sur son sein desséché, et qui, mourante elle-même, semblait mourir deux fois. Qu'on parle maintenant du siège de Béthulie, du siège de Jérusalem ; qu'on parle de Titus et de Sennacherib ! C'est un miracle (2). »

Panigarolle n'épargne pas les flatteries aux Parisiens. Il compare leurs souffrances à celles du Christ, et il les engage à persévérer. Ce ne sont pas les Gédéon , ce ne sont pas les Machabées qui leur manquent (3). Ils ont l'appui suprême du pape, qui leur accorde un jubilé spécial; ils ont l'excellent légat Gaëtano. Tout est pour eux. Qu'ils se vengent donc , qu'ils se vengent de cette milice d'Elisabeth, qui a empreint ses cruautés en lettres de sang dans leurs faubourgs, » scritto con il sangue ne' foborghi vostri;

(1) Le Duchat dit, dnns ses notes sur la Confess. de Sancy (p. 367 et suiv.) : « Il y a de Panigarolle un vol. in-40 de sermons vio-

lents qu'il prononça à Paris. Ces sermons sont imprimés à Lyon avec privilège de Mayenne. » Ce volume n'existe dans aucune des bibliothèques de Paris. Panigarolle était polygraphe fécond. Argelati, *in* Vasis sa Bibiioth. Script. Mediol., ne cite pas moins de quatre-vingt-dix-sept ouvrages de lui. L'évêque d'Asti avait même fait des épigrammes. On peut voir ce qu'en a imité Ménage (*Menagiana*, éd. de 1715, t. I, p. 268.)

(2) V. Tre prediche, p. 58, 59 et 60.

(3) Pag. 21.

qu'ils se vengent surtout des Politiques, et de ce Béarnais, que l'Écriture avait représenté d'avance dans Achab : Rè di Navarra rappreseniatu in Achabbe. Plutôt mourir que de

Téder.

Voilà le langage réservé que l'évêque d'Asti tenait dans les chaires de Paris, et cependant, par une contradiction singulière, il terminait ses sermons belliqueux par une parole de paix adressée à ses auditeurs: *Andate in pace*.

Dans la joie que lui causait la fin du siège, PanigaroUe se ressouvint de son diocèse, et, le 10 septembre 1590, il adressa à ses fidèles un manifeste (1) sur la délivrance de Paris, leur assurant que toute la chrétienté allait profiter de ce grand événement, et que la ville d'Asti elle-même, fort intéressée dans la question, devait se hâter de faire des processions, d'adresser des actions de grâces.

Cela fait, le compagnon de Gaëtar.o repartit en Italie, et disparut de la scène politique pour aller mourir obscurément dans son évêché (2) .

Laissons Panigarou passer les Alpes, et revenons un instant vers l'armée du Béarnais.

La condamnation de l'évêque d'Évreux, l'un des plus fanatiques prédicateurs de la Ligue, fut, à cette date, le seul fait notable de l'histoire militaire de Henri IV dans ses rapports avec la chaire.

Claude de Saintes était né dans le Perche, en 1525 (3). Protégé du cardinal de Lorraine, il fut employé par Catherine de Médicis au colloque de Poissy. En 1575, Charles IX le nomma évêque d'Evreux. De Saintes parut avec distinction au concile de Trente et aux premiers Etats de Blois. Dès lors il avait le goût de la controverse, il écrivait des

(1) Letteredi Panigarola, 1629, in-8o,pag. 43 e seg.

(2) Panigarou mourut à Asli, en mai 1594, à l'Age de quarantelx ans. On le crut empoisonné. Bellarmin le fait mourir d'une indigestion. F. Weiss, Biog. Un. t. XXXIL

(3) Moreri et Bayle.

CHAPITRE II, § V

livres sur l'Eucharistie et se distinguait par son amertume implacable contre les calvinistes (1). Les doctrines monarchiques, qu'il avait ouvertement soutenues dans un livre intitulé Doctrine de la foij catholique ^ faisaient souvent l'objet de ses sermons, et il se plaisait à enseigner en chaire (ce que n'ont pas remarqué ses biographes), «qu'on ne peut se rebeller contre son roy pour aucun

prétexte (2). » Malgré ces engagements, De Saintes se jeta des premiers et en forcené dans l'Union ; ses prédications entraînèrent tout son diocèse. Dès 1589, Boucher, dans son traité sur la déchéance de Henri III, s'appuyait de l'autorité de De Saintes, nNotiS' simus ille doctrinæ et eruditionis episcopus (3). » Ce prélat poussait si loin le fanatisme, qu'au dire du G allia christiana il avait vendu l'hôtel de l'évêché d'Evreux au profit de l'Union, ad subveniendum factionis. Sa haine contre Henri IV était si ardente que, se donnant des airs de pape, il publia contre le Béarnais un bref fort étendu [k], auquel sa réputation de théologien profond donna quelque crédit. Famosus theolof/uSj dit De ihou, reqiis pariibus injustissimus.

Quand Evreux eut traité avec Biron, De Saintes se réfugia à Louviers ; mais Henri IV prit bientôt cette ville, et en même temps Claude de Saintes. Les agents du roi s'emparèrent des livres de Tévêque et découvrirent dans ses papiers un écrit où il justifiait l'assassinat de Henri III et où il établissait la nécessité de tuer le Béarnais.

Envoyé à Caen, sous bonne escorte, le prélat s'obstina à défendre ses opinions, et fut sur le point d'être mis à mort; parum res ab executione abfuit. Sur les instances du car-

(1) Le Brasseur, Hist. civ. et eccl. du comté d'Evreux. Paris, 1722, in-40, pag. 353 et suiv.

(2) V. De Morenne, Orais. funèb. de Henri IH, 1595, in-8, p. 17 et 18.

(3) De justa Henri HI Abd., éd. de Lyon, p. 375. Boucher semble faire à De Saintes un honneur de son ingratitude. L'évêque d'Evreux, à ce qu'il parait, avait été attaché près la per-

sonne de Henri III, (juand ce prince était enfant : Pueru quondam monitor datus fuerat.

(i) Paris, Bichon, 1591, in-S» de 30 pages.

dinal de Bourbon , De Saintes cependant ne fut condamné qu'à une prison perpétuelle (1). On le mena au château de Crèvecœur, près Lisieux, et il y mourut bientôt (2). Henri IV donna sa succession épiscopale à Du Perron.

Malgré ces vengeances, la position de Henri IV n'était pas brillante, il n'avait d'espérance que dans le nombre des ambitions contradictoires. Les Espagnols et les Seize à Paris; Mercœur, en Bretagne; le duc de Savoie, en Provence; Lesdiguières , en Dauphiné; Montmorency ainsi que Joyeuse, en Languedoc, l'un au nom du roi, l'autre au nom de la Ligue, visaient à un pouvoir indépendant. Les prétentions du fils de Henri de Guise, récemment échappé de sa prison , et celles du jeune cardinal de Bourbon, qui essayait de créer un tiers-parti, compliquaient

encore la situation.

Ce qui occupa et remplit cette phase de la Ligue ce furent surtout les intrigues des agents de Philippe II , Taxis et Diego de Ybarra, les monitoires du nonce acceptés ou contredits par les parlements et les évêques , les correspondances des légats Gaëtano, Sega (depuis cardinal de Plaisance) et Landriano.

Dans son impuissance de faire alors la guerre avec succès, Henri IV s'efforça de gagner du terrain par la terreur. Ainsi, après la prise de Gliarlres, ville dont le clergé lui était si dévoué que Mayenne avait été obligé d'afficher lui-même la bulle d'excom-

munication, il exila cinq prédicateurs. Je trouve même dans un historien de cette cité le trait suivant :

Louise de Chambes, prieure des filles de Dieu, ren-

(1) Thuan. Histy 1. CI, § 13 ; l. V, p. 65. -Cf. Mém. de la Ligue, t. V,

pas. lOï.

(2) Launoy qui , dans son Hist. du coll. de Navarre , a consacre une longue notice à De Saintes, se contente de dire : «Sic virum tantum et eccLiîB olim tam bene merilum periisse valde dolendum msi pereundi causa id juste im)stulasset. » {Op., t. VII, p. 653, et suiv.) Cet optimisme fôche un peu Bayle.

CHAPITRE II, § V

contrant un novice qui déjeunait et le connaissant d'une humeur enjouée, s'avisa de lui dire qu'il avait tort de s'enfermer dans un monastère; qu'avec sa bonne mine il pouvait avantageusement figurer dans le monde et s'avancer dans les armées. — Je ne demanderais pas mieux que de servir, pourvu que ce soit contre les huguenots. — Quoi ! vous voudriez donc bien tuer le roi? — Pourquoi non? n'est-il pas huguenot? — La prieure alla aussitôt, avec un chanoine nommé Daniel du Cormier, parent de Rabelais, dénoncer ce propos au gouverneur de la ville. Le jeune religieux fut aussitôt arrêté et pendu sur la place (1).

On a assez assisté aux excès de la Ligue ; voilà maintenant les tristes représailles des royalistes. Il est piquant de voir un parent

de Rabelais s'y mêler. Il semble que l'auteur même du Gargantua eût été plus indulgent.

Mais les royalistes avaient beau sévir et faire çà et là des exemples parmi les prédicateurs; presque toutes les chaires des provinces leur étaient hostiles, presque tout le clergé défavorable. La prise de Louviers et la réclusion de Claude de Saintes n'effraya ni ne contint les prêtres des environs. Ainsi, dans la ville de Rouen, à quelques semaines de là, le pénitencier Jean Dadré faisait jurer à tous ses auditeurs de « mourir jusqu'au dernier plutôt que de se rendre (2), » et Martin Hébert, curé de Saint-Patrice de la même ville, tuait de sa main, dans une seule sortie, dix-sept soldats de l'armée royale (3).

Outre cette supériorité d'influence, tout l'avantage pécuniaire était du côté des Ligueurs. Ils avaient l'argent de Philippe II, les cotisations des confréries, les ressources des municipalités, les revenus de la maison de Lorraine.

(1) Chevard, Hist. de Chartres, an x, in-8o, t. II, pag. 429, 455.

(2) Le Duchat, not. ad Ménipp., t. II, p. 354.

(3) Hist. de jRouew, pars***, avocat au parlement, 1775, in-12, t. II ^ pag 80.

Henri IV, au contraire, manquait de ressources. Quand Tordre du clergé breton, lors des États de la province tenus à Rennes, consentit libéralement à lever une dîme sur les bénéfices, cela fut regardé comme une étrange exception (1). Les protestants eux-mêmes faisaient comme les catholiques avaient fait aux États de Blois. Les députés de Blois voulaient que Henri HI ruinât le calvinisme sans mpôts; les calvinistes, à leur tour, voulaient que Hen-

ri IV ruinât la Ligue sans leur demander un sou. Ainsi, le Béarnais ayant réclamé de La Rochelle , la ville réformée par excellence, un secours de vingt mille écus, le ministre Denort invectiva si bien en chaire que, malgré les magistrats, la somme ne fut pas payée (2).

De toute manière le succès restait à TUnion , à ses prédicateurs. Dans toutes les villes les sermons ligueurs devenaient une obligation , une sorte de devoir auxquels on n'osait plus se soustraire. « Les gens de bien, dit un historien, étoient forcés d'y aller pour éviter péril de mort ou prison et pillage de leurs maisons ; et si n*osoit-on dire ni parler trop haut des extravagances de ces prescheurs (3). » Il y eut donc dès lors une sorte de terreur organisée. La chaire était transformée en tribune, l'église en salle de club. . '

On sent qu'il faudra bien des luttes encore pour arriver à une transaction définitive , à la tolérance religieuse, en un mot à l'édit de Nantes.

(1) Des Fontaines, Hist. de la Ligue en Bretagne, 1739, in-12, tom. I , pag. 281.

. (2) Arcère, Hist. de la Rochelle, 1757, in-i», t, II, p. 73.

(3) Journ. de Henri IV, p. 228 B (Suppl. de 1719).

CHAPITRE III

DEPUIS LA LEVÉE DU SIEGE DE PARIS JUSQU'à l'abjuration de HENRI IV.

Dissidences parmi les prédicateurs parisiens. — Sermons sur le siège de Chartres. — Blasphèmes d'Aubry. — Premières attaques contre Mayenne.— Proscriptions exigées par les prédicateurs.— Déclamations sanguinaires contre Henri IV. — Vaines tentatives de Prévost et de Chavagnac— L'archevêque de Gondî quitte Paris.— Bulles et doctrines ultramontaines.

Par les sermons des prédicateurs parisiens on a , pour ainsi dire , l'histoire intérieure de la Ligue. Les intrigues, les passions, les haines, les allées et venues des partis s'y traduisent fidèlement ; et chaque jour la mobilité des opinions ou l'entêtement des intérêts se trahissent sans honte par la violence du langage. Je ne crois pas exagérer en disant que la chaire fut à la fois ce qu'ont été depuis la presse et la tribune aux époques révolutionnaires ; on y annonçait les nouvelles , on y attaquait les personnes , on y discutait les intérêts de l'Etat.

A l'époque précise à laquelle nous sommes arrivés, l'accord n'était déjà plus parmi les puissants curés de ces paroisses populaires. Les uns penchaient vers l'Espagne , les autres vers Mayenne , les autres vers le jeune duc de Guise échappé de sa prison de Tours. Le plus grand nombre voulait l'omni- 1 potence des Seize , une sorte de gouvernement municipal j

composé de petits bourgeois et de théologiens , qui auraient d*abord constaté leur autorité par des proscriptions , et affermi cette démocratie théocratique par une nouvelle Saint-Barthélemy des modérés; car cette fois il était à peine question des calvinistes. Nous en verrons plusieurs se précipiter dans un parti , puis l'abandonner tout à coup. On doit s'attendre à toutes les inconséquences, à toutes les contradictions. Il s'agissait avant tout de réussir, de réussir en dehors de la conciliation et du Béarnais ;

aussi dès qu'une coterie regagnait des chances, la plupart s'y rejetaient-ils violemment, pour aller ailleurs , aussitôt que des offres plus avantageuses leur étaient faites.

Dans les premiers mois de 1591 les sermons n'avaient que deux buts: discréditer Henri IV, appeler la vengeance du peuple sur les Politiques.

Chartres était la seconde ville de la Ligue. Quand le Béarnais alla l'assiéger, ce fut un renouvellement de malédictions , une crudescence incroyable d'injures.

Deux fois par jour, dans chaque chaire , on lisait les lettres arrivées de Chartres ; deux fois on faisait des vœux ardents pour cette citadelle de rUniori.

Cela commença dès le 7 mars. L'évangile du jour était l'histoire de la Cananéenne. Tous les prédicateurs , sans exception,y virent une allégorie. Paris, c'était la Cananéenne; Chartres , c'était sa fille ; et le diable qui l'obsédait , c'était le roi de Navarre (1). Il fallait prier le Christ et l'importuner pour la délivrance de cette malheureuse.

Comme le peuple se fût lassé de vœux sans succès, on lui annonçait des nouvelles imaginaires. Commelet, par exemple, frappant du pied dans sa chaire et gesticulant avec les convulsions qui lui étaient familières (2), annonça (ce qu'il

(1) Lestoile, Journal de Henri /F, p. 44 B.

(i) Ibid. p. 47 B. — « Commelet fait des grimaces de possédé en prêchant. » (JWem. de Condé, t. VI, part. III, p. 251.) — On lit aussi dans la Bihl. de madame deMontpensier^ pamphlet déjà cité : « Les grimaces

CHAPITRE III, § I

savait être faux) , que du renfort était arrivé dans Chartres, et il s'écria : « Va te pendre , va te pendre , va te pendre , te dy-je encore un coup. Politique! Ton Béarnois est bien peneus ; il est entré du secours, malgré sa moustache et ses dents.» Et , comme dit Lestoile , cela amusait les manants , ces manants qui , tout à l'heure , animés par tous ces sermons, essayeront de substituer le despotisme révolutionnaire des Seize à l'autorité de Mayenne.

Il fallait bien mêler les Politiques aux échecs de la Ligue et les rendre complices de la fortune qui trahissait l'Union. Aubry annonça hautement, le 15 avril, que Chartres avait été vendue par les modérés , et il ajouta : a Mes amis , si jamais ce méchant relaps et excommunié entre dans Paris, il nous estera nostre sainte messe , fera de nos églises des estables à ses chevaux , tuera nos prestres et fera de nos ornements des chausses et des livrées à ses pages. » A quoi , dit D. Félibien , il ajouta par un blasphème horrible : « Et cela est si vrai comme est vrai le Dieu que je vais manger et recevoir (1). » On conçoit qu'après d'aussi calomnieuses affirmations , le peuple de Paris refusât de croire à la conversion de Henri IV, qui déjà pourtant parlait de se faire instruire.

Chartres fut prise le 19 ; et ce jour même néanmoins , X Italien qui prêchait à la Sainte-Chapelle (ce ne pouvait être Panigarolle , nous avons vu qu'il était poli dans son langage, et d'ailleurs il était parti) engagea son âme au diable que jamais cette ville ne céderait (2). Voilà par quelles promesses se laissaient abuser les crédules auditeurs. On s'attendait cependant avec certitude à une capitulation , car Rose avait

raccourcies du P. Commelet, jésuite, mises en tablature, par deux filles dévotes d'Amiens. » {Journ. de Henri IH, p. 243 A.)

(1) Félibien, Hist. de Paris, t. II, p. 1201. — Cf. Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 49 A.

(2) Journal de Henri /F, p. 48. — On ne peut citer tous les cyniques blasphèmes , toutes les allusions éhoulées aux amours du roi que rappelle naïvement Lestoile.

dit quelques jours auparavant que les ligueurs de Chartres n'avaient qu'un moyen d'empêcher leurs concitoyens politiques de brasser cette infâme composition , et que c'était de leur courir sus , et de les transpercer à coups d'épée (1) .

Quand ce nouveau triomphe de Henri IV fut enfin connu . à Paris , tous les prédicateurs se répandirent en désolations, en reproches. Ils prirent Notre-Dame à partie, l'accusant de les avoir abandonnés, malgré tant de prières et tant d'offrandes ; et ces pitteuses apostrophes faisaient pleurer toutes les femmes.

Aux larmes succédèrent les invectives. Tout le monde en eut sa part. Le duc de Mayenne commença à recevoir des coups de bec , dans les chaires , et on disait tout bas qu'il ne sçavoit faire la guerre qu'aux bouteilles (2). On le voit, les chefs de l'Union eux-mêmes n'étaient plus épargnés ; la division éclatait , et un soulèvement populaire au profit des Seize, au profit des curés , était imminent.

Mais c'est surtout contre le parti des modérés , contre les Politiques , qu'on se mit à tonner dans toutes les églises. Déjà , durant le siège de Chartres , Boucher, qui prêchait le carême à Saint-Germain-l'Auxerrois, avait dit qu'il fallait tout tuer, et qu'il

était grandement temps de inettre la main à la serpe et d'exterminé?' ceux du Parlement et autres. Il fut si au long question de sang et boucherie, dans un de ces sermons du curé de Saint-Benoît, qu'un conseiller de la cour, ami de Lestoile , voyant ces gestes et parole» atroces, désirait se sauver du milieu de celte foule qui écoutait, de peur que Boucher ce ne descendît de sa chaire pour saisir quelque Politique au collet et le manger à belles dents (3). »

(1) Cneilly tint le même langage que Rose, et accusa entre autres M. de Grammont, qui était à Chartres, d'être un traître. Il lui en fit depuis des excuses. Mais M. de Grammont se contenta de considérer la forme de sa teste, et de lui dire : « Je vois bien à vostre teste que vous n'estes guère sage, » et il le renvoya de cette façon. Ibid., p. 51 B.

(*) Ibid, p. 50.

(3) JWd, p. 45 A, 46 A.

CHAPIÏRE III, § I. 135

Le duc de Mayenne, effrayé et n'osant résister à cette fureur aveugle , envoya des lettres de cachet à plusieurs magistrats avec ordre de sortir de Paris. Les provocateurs applaudirent, mais en se plaignant amèrement de la mollesse du lieutenant-général , et en excitant le peuple à continuer lui-même ces insuffisantes proscriptions.

Lorsque Henri IV eut pris Chartres , qui lui appartenait par droit canon, comme il répondait plaisamment aux compliments du mayer sur son droit divin , les prédicateurs , exaspérés , imitèrent tous le ton de Boucher contre les modérés (1). Rose dit

qu'une saignée de Saint-Barthélémy était nécessaire , et qu'il fallait par là couper la gorge à la maladie ; Commolet , que la mort des Politiques était la vie des Catholiques ; Aubry, qu'il marcherait le premier pour les aller égorger ; Cueilly , qu'il voulait qu'on se saisît de tous ceux qu'on verrait rire ; et Guincestre , qu'on eût à jeter à l'eau tous les demandeurs de nouvelles.

Le roi, on se l'imagine, n'était pas oublié, et on le traitait comme naguère Uenri III. Aubry fit une procession spéciale «pour prier monsieur gaint Jacques, le bon saint, de donner de son bourdon sur la leste à ce diable de Béarnois, et de l'escrazer là devant tout le monde. » Jean Dadré , pénitencier de Rouen, prêchant à Saint-Ouende Paris, après une procession obligatoire, fit lever la main au peuple de plutôt mourir que de jamais reconnaître Henri de Bourbon pour roi de France. Boucher, à son tour, assura qu'ill'eût voulu cstrangler de ses deux mains , et quand il sut que le roi songeait sérieusement à se faire catholique , il dit qu'il renouvelait le dragon roux de l'Apocalypse, et que sa mère était une louve. Ce fut à qui entasserait le plus d'épithètes

immondes. Bâtard, roi des boues delà Beauce, bouc Je

me lasse de copier ces grossièretés , que Lestoile , dans sa bonhomie un peu bavarde, ne se lasse pas de reproduire,

(1) Félibien, Hist. de Paris, tom. II, pag. 1202.

' j ■ .il

136 LES PIIÉDICATELRS DE LA LIGUE.

d*après Rose , Commelet , Lucain, Aubry, et surtout Cueilly, « qui n'avoit pas en toute sa teste [dit Tannaliste gausseur, qui ici imite un peu le langage dont il se moque) plus de cervelle qu'il en

faudroit pour frire un œuf (1). » C'est avec cette éloquence de carrefour qu'on faisait les émeutes.

Les modérés étaient de plus en plus forcés d'assister à ces sermons , car c'estoit une marque de Politique de ne s'y point trouver.

Les deux ou trois prédicateurs royalistes essayaient en vain de lutter. Prévost, s'étant avisé un jour d'appeler les Seize des larçons, ne put continuer. Les mutins se mirent à sonner les cloches, et au sortir de l'église, un avocat dit qu'il lui îdWiixX faire prendre Vair^ et un voisin de la paroisse était d'avis de le traîner à la voirie. Chavagnac aussi, que les Ligueurs avaient surnommé le ministre, osa, combien qu'il fust »îcwa55«? , s'écrier contre les voleurs qui, sous le nom de Catholiques , pillaient impunément les maisons, et il ajouta : « Celui qui demande d'estre instruit n'est pas hérétique , mais ceux-là qui lui refusent l'instruction. » C'était une allusion à Henri IV, et le duc de Mayenne, furieux, fit dire au curé de Saint- Sulpice qu'il prît garde , ou qu'il lui ferait prendre des pilures (2).

Le clergé ligueur était donc maître de la place. Pour plus de liberté encore , le nouveau légat Landriano voulut forcer M. de Gondi, archevêque de Paris, de signer le décret de la Sorbonne contre Henri IV (3), et comme il savait que ce prélat ne le ferait point , l'injonction équivalait à un ordre

(1) Lestoile , Journ, de Henri IV, p. 45, i9 A, 79 B. — Boucher assurait même que le Béarnais était fils de Merlin le ministre , et que l'ancien évêque de Nevers, Spifame, réfugié comme protestant à Genève, n'avait été décapité (le vrai motif était un adultère) que pour avoir dit la vérité là-dessus. {Ibid., p. 49, A.)

(2) Ibid., p. 27 B, 46, 49 B. — Cf. Félibien, Hist. de Paris , l. II, p. 1201.

(3) Anquelil , Esprit de la Ligue, t. III, p. 194. — Cf. Lestoile , loc. cit., p. 105 B. — Après sa fuite , M. de Gondi alla en Italie pour tâcher de nmmmr quelque accord. Mais le pape lui lit d'abord donner l'ordre de

CHAPITRE III, § I

de départ. M. de Gondi fut donc bientôt contraint de s'évader ; on fit contre lui des procédures, et ses revenus furent saisis au profit de l'Union.

Je trouve dans le Dialogue du Maheustre qu'on soupçonnait Rose, évêque de Senlis, de prétendre à cette succession épiscopale (1). Il prêchait le plus souvent ses folles rêveries à Notre-Dame , comme pour s'y mieux inthroniser. Est-ce parce que cette ambition fut déçue que Rose changea si souvent de langage dans la Ligue? Gomment touchait-il une pension de Philippe II , et comment se prononça-t-il contre l'Infante? Je ne sais. Rebuté par les prétendants qu'il avait d'abord soutenus , peut-être se donnait-il à d'autres. On se perd dans ces sanglantes intrigues, où les plus mauvaises passions se dérobent sous le masque de l'intérêt public et de la religion.

Les bulles du pape Grégoire XIV, qui ne tarda pas à mourir, venaient souvent en aide aux prédicateurs pour raviver la frénésie populaire. On les lisait publiquement, on les affichait partout , et Rose en faisait le sermon à Notre-Dame « en grand apparat et

exaltation de la majesté papale pardessus le neuvième ciel , dépression et abaissement de celle du roy jusques au plus profond des abismes d'enfer (2). » Henri IV avait fait naguère placarder lui-même aux portes du Vatican une protestation contre M. Sixte, soi-disant pape. Cette fois , les parlements de Tours et de Châlons déclarèrent c(Grégoire, pape, soi-disant XI V^ de ce nom, ennemi de la paix , de l'union de l'Église catholique et de son état, adhérant à la conjuration d'Espagne, et fauteur des rebelles (3).» Le parlement de Paris lui-même voyait avec peine Tenue point venir jusqu'à Rome, ce que Boucher ne manqua pas de raconter avec triomphe dans un de ses sermons.

(1) Ap. Ménipp., t. III, p. 476.

(2) Lestoile , Journal de Henri IV, p. 56 A.

(3) V. Isarabert, Recueil des anc. lois franc., t. XV, p. 27. — Par les bulles de Grégoire XIV, tous ceux qui suivaient le parti du roi étaient excommuniés s'ils ne Pavaient quitté sous quinze jours.

vahissement du pouvoir pontifical, et, sans les exigences des Seize , il eût volontiers protesté contre cet abaissement de l'Église gallicane.

Violences de Rose et de Boucher contre les parlementaires. — Affaire de Brigard. — Attaques d'Aubry contre le conseiller Tardif. — — Launay préside les Seize.— Création d'un Conseil des Dix.— Assemblée nocturne chez Pelletier. — Conjuratation contre le président Brisson. — Prévost Taverit en vain. —Exécution de Brisson et de Larcher. — Tardif arrêté et pendu par le curé Hamilton. — Boucher forme le projet d'une Chambre-ardente, — Listes de proscription rédigées par les prédicateurs. — Ou apprend que Mayenne désapprouve ces actes. — La couronne est oi-

Terte à l'Infante. — Arrivée de Mayenne. — Harangue de Boucher.— Exil de Launay. — Récriminations insolentes des prédicateurs. — Mayenne implore l'aide de la Faculté de théologie.

Une fermentation extraordinaire se manifesta chez les Seize ; le peuple se montrait prêt à courir aux armes, on était mécontent de Mayenne. C'était lui qui avait naguère introduit, dans le Conseil de F Union , ces modérés dont on voulait se débarrasser; une députation lui fut envoyée à Rethel où il était en campagne, et il s'aperçut dès-lors sans doute que les curés étaient entrés , sinon encore dans les plans, au moins dans les idées violentes de Philippe II.

Cette ambassade n'ayant pas eu de résultat, il fut résolu qu'on frapperait un grand coup contre les parlementaires, contre ces magistrats politiques qui voulaient la conciliation et la paix (1). Ce fut là pendant quelque temps le

(1) Malgré le souvenir d'Anne Dubourg, la magistrature n'était pas en meilleure odeur auprès des calvinistes zélés qu'auprès des ligueurs . Au surplus la haine de la Réforme contre les légistes remontait plus haut. Luther n'avait-il pas dit : « Si un juriste devient chrétien, il est considéré parmi les juristes comme un animal monstrueux ; il faut qu'il mendie son pain. Les autres le regardent comme séditieux. » (Michelet, Mém.

CHAPITRE III, § II

texte habituel des sermons. Rose, entre autres, dit pendant tout un prône mille poulles de ceux de la justice, à l'occasion des re-

tards que le parlement mettait à recevoir Neully dans son sein (1), ce Neully qui, à la Saint-Barthélémy, avait fait tuer son rival pour la présidence de la Cour des Aides, et qui, maintenant, se servait de l'honneur de sa fdle comme d'un moyen d'avancement. Mais ce fut Boucher le premier qui parla contre la magistrature. Boucher toujours prêt à se produire, à se mettre en avant, à se charger des démarches, et qui, si avide qu'il fut de places et de pensions, avait au besoin aussi le désintéressement du fanatisme (2). Non seulement le cruel curé de Saint-Benoît, aidé d'Aubry, déclama sur la décision des parlements de Tours et de Châlons contre Grégoire XIV, et dit qu'il ^falloit envoler tous vifs au feu avec leur bel arrest, mais il donna à chacun des juges son quolibet, traitant le président de ihou de taureau bannier, et le conseiller Angenou de vieil huguenot moisi (3).

Le parlement de Paris eût été un obstacle aux projets de bouleversement qu'avaient décidés les Seize et les prédicateurs ; il fallait profiter de l'absence de Mayenne et intimider les Politiques. Une occasion se présenta : elle fut saisie avec empressement.

Brigard, procureur du roi de l'Hôtel-de-Ville, fut arrêté au sujet d'une lettre qu'il avait écrite à son oncle, engagé dans le parti de Henri IV. Boucher, qui savait les charges

âe Luther, t. II, p. 141.) La magistrature professa, sous la Ligue, entre les fanatiques de l'Union et les fanatiques huguenots, l'opinion du bon sens. Écrasée un instant entre les violences des deux partis, cette opinion reparut à la fin et triompha par l'abjuration de Henri IV, comme par l'édit de Nantes.

(1) Lestoile, Journal de Henri IV, p. 53 A.

(2) Die 28 aug. 1591, congregalur universitas ad deliberandum de legato ad comitia urbis mittendo, quod onus detrectabat Genebrardus : nec erant pecuniae in «rario, nec qui vellent negotium istud suscipere, sed ultro se protulit Bucherius (Bulœi, Bist. Univ. parisiens., tom. VI, pag. 805.) '''

(3) Lestoile, Journal de Henri IV, p. 58 B.

fort peu graves, et qui devinait un acquittement, monta en chaire et demanda hautement le gibet. Comme la lettre ne contenait absolument rien de répréhensible, même au point de vue de la Ligue, Brigard fut acquitté par le parlement. De là, un texte fécond pour les tribuns de l'Union. Commelet et le docteur Martin demandèrent Temprisonnement de la cour comme une mesure nécessaire , et le curé de Saint- André-des-Arcs, Aubry, qui renchérissait encore sur ses confrères, nomma en chaire le conseiller Tardif, son paroissien, un des plus gens de bien de ce quartier, et le traita de meschant et de traistre, ajoutant « que sous couleur déjouer aux quilles en son jardin, on faisoit chés lui des assemblées et monopoles contre les catholiques (1). » On va voir où cette insolente sortie mena le malheureux Tardif.

Le lendemain de la mise en liberté de Brigard, le beau-père de Lestoile rencontra le chanoine Launay qui lui dit que ((c'estoit une scélérate injustice et qu'ils en mourroient tous (2). » Ces paroles étaient le présage d'une insurrection. Pelletier s'écria : « Messieurs, c'est trop conniver, n'attendez ny raison ny justice de la cour de Parlement : il faut désormais jouer des cousteaux (3). » Ce conseil fut immédiatement suivi.

Les Seize se rassemblèrent sous la présidence du chanoine Launay et du docteur Martin, et un Conseil des Dix fut créé pour

aviser en toute liberté et avec tout pouvoir aux nécessités de la situation. Après plusieurs jours de délibération , ce comité secret vint chez Launay dans la matinée du 14 novembre, tenir une séance extraordinaire. Lsi pitieuse tragédie des jours suivants, qui devait être accompagnée d'une « Saint- Barthélémy des Politiques , d y fut résolue et la réunion renvoyée à la nuit, pour décider du moyen d'exécution (4).

(1) Ibid. p. 61 B, 62 A. — Félibien, Hist. de Paris, t. II, p. 1203.

(2) Journal de Henri /F, p. 64 A.

(3) PalmaCayet, Chronologie novennaire, collect. Petitot, sér. I, t. XL, p. 364.— Pasquier, 1. XVII, let. 1, dans ses OEuvres, t. II, p. 482 A.

(4) Lestoile, Journ. de BenrilV^ p. 65 A.

CHAPITRE III

Cette assemblée nocturne eut lieu chez Pelletier , curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, et dura jusqu'au matin. La mort du président Brisson , ligueur violent et qu'on trouvait trop modéré, et des conseillers Tardif et Larcher,y fut résolue. Des hommes armés attendaient à la porte en grand nombre. Le lendemain , à sept heures. Pelletier, accompagné de La Bruyère et autres ligueurs, alla avertir officiellement le chef de la garnison espagnole des raisons de la prise d'armes, et le curé deSaint-Cosme, Hamilton, qui, ce jour-là, marchait dans Paris « armé jusqu'aux dents , avec force satellites , » fit visite dans le même but au colonel des troupes italiennes (1).

Jean Prévost, curé de Saint-Séverin , averti du danger que courait son bon ami Brisson , ne voulut pas tremper dans ce crime et courut lui dire « qu'il n'avoit pu dormir sans lui donner avis de se sauver , sans lui conseiller même de résister par la force. » Pendant ce temps, Boucher , l'élève de Prévost, qui persistait plus que jamais dans l'Union , tandis que son maître s'en retirait tous les jours, Boucher, l'un des conducteurs de la menée , prétexta un voyage à Vincennes, pour ne se pas commettre dans l'exécution (2).

Il n'était plus temps pour Brisson. Les conseils de Prévost étaient venus trop tard , et tous nos prédicateurs habituels ne furent pas aussi prudents dans leur cruauté que le lâche Boucher. Bussy Le Clerc, commandant de la Bastille, eut ordre de fermer toutes les rues du Palais, et Brisson fut arrêté avec Larcher, conduit auChâtelet et immédiatement mis à mort dans une salle basse. Comme Tardif n'arrivait pas assez tôt au gré de ces furieux, Hamilton, avec nombre de prêtres et de suppôts de l'Université , courut le chercher. Ils le trouvèrent malade , saigné d'un instant , et l'arrachant de son lit, il le traînèrent dans la chambre

(1) Ihid., p. 66 B, 67 A. — AssemhUe secrète , ap. Danjou, Arch. cur.f sér. I, t. XIII, p. 318— Félibien, Hist. de Paris, t. II, p. 1203.

(2) Félibien, ibid., p. 1204 ; — Lestoile, ibid., p. 65 B, et 66 B.

OÙ venaient de périr ses collègues. On serait tenté de croire que Voltaire exagère en disant qu'ils le présentèrent au bourreau (1) ; ce n'est pas assez pourtant : Lestoile assure qu'il fut pendu par cette bande même.

Le parti des Seize et des curés ne devait pas s'arrêter là , et il s'empara du pouvoir. On destitua , on confisqua , on décréta pour plusieurs charges l'élection populaire , on fit une liste de quarante-quatre conseillers destinés à composer une chambre ardente. C'était là une idée de Boucher. Ce tribunal véritablement révolutionnaire devait « cognoistre du fait des hérétiques , fauteurs et adhérens , traistres et conspirateurs contre la religion , Testât et la ville de

Paris. »

Le dessein d'une inquisition pareille annonçait des proscriptions. Les Seize firent chacun pour leur quartier des papiers rouges, qui comprenaient les noms de tous les Politiques, marqués d'un C, d'un D, ou d'un P/ce qui voulait dire : CAa.w^, dagué , pendu. Lestoile ne raconte pas sans terreur que dans la liste de sa paroisse , qui avait été rédigée par Aubry , curé de Saint-André-des-Arcs et quelques autres , il vit son nom suivi d'un D (-2). Mais les Espagnols et les Italiens se refusèrent à ce massacre des modérés , et l'un des chefs étrangers se moqua même de Pelletier qui voulait « quitter sa robe et son bréviaire pour prendre le cou-telas et la hallebarde. »

On apprit bientôt à Paris que Mayenne désapprouvait ouvertement les mesures du Conseil des Dix. Dans cette conjoncture les Seize crièrent bien haut contre le lieutenant-général, et dirent que, « puisqu'on l'avoit fait, on le pouvoit défaire. » Ils écrivirent alors au roi d'Espagne pour offrir décidément la couronne à l'Infante, lui disant textuellement : « Tous les vœux et souhaits de tous les catholiques sont de voir

(1) Lestoile, *ibid.*, p. 73 A. - Voltaire, *Hist. du parlementiez*, xxxii, éd. Renouard, t. XXIII, p 144.

(2) Lestoile, *ibid.*, p. 68, 69.

CHAPITRE m, § II

Vostre Catholique Majesté tenir le sceptre de cette couronne et régner sur nous. » Parmi les signataires de cette lettre infâme, je trouve le docteur Martin, Génébrard, Hamilton, et Launay en qualité de président [i]. Ce projet anti-national, que la populace, gagnée par les doublons de Philippe II, eût volontiers appuyé, éclaira l'opinion sur les Seize et sur les prédicateurs. Il était évident que les uns voulaient une démocratie municipale, les autres un gouvernement étranger.

Le duc de Mayenne, averti à temps, revint en toute hâte. Quand on sut son retour, les bravades se changèrent en actes de soumission. Les troupes nombreuses qui escortaient le lieutenant-général inspirèrent quelque peur aux Seize qui, d'insupportables qu'ils étaient, commencèrent à s'effrayer. Boucher vint à leur tête au-devant de Mayenne et le harangua. Le duc ne lui dit pas, comme l'affirme à tort Lestoile (2), qu'il ventendrait une autrefois. Pasquier rapporte les propres paroles du curé de Saint-Benoît, qui remontra à Mayenne « que tout ce qui avoit esté fait pareux estoit pour son service, et assurance de la cause commune d'eux tous. » Le prince, après l'avoir ouï tout au long débonnairement, lui répondit qu'il venait exprès pour accommoder toutes choses.

Mayenne cachait son jeu. Maître de Paris, il cassa définitivement le Conseil de l'Union, donna les places municipales à des Politiques , et condamna à mort, de sa propre autorité, neuf d'entre les Seize. On n'en prit que quatre, Ameline, Louchart, Aimonnot et Henroux, qui furent pendus. Dès trois heures du matin, quand on alla pour appréhender le chanoine Launay qui avait été promoteur et président de toutes les assemblées contre Brisson , il était en fuite ou plutôt caché, car, après l'amnistie qui fut publiée quelques semaines après et dans laquelle il était compris,

(1) Ménipp., t. II, p. 412 ; — Cf. Lestoile, loc. cit., p. 62 B, 70 B.

(2) Pasquier, 1. XVII, lettre 2 (t. II, p. 489 A). — Lestoile , Journ. de JTenn/r, p. 74A.

le duc de Mayenne, quittant de nouveau Paris, Teramena en exila la sollicitation des modérés (1).

Cette énergique intervention du faible Mayenne n'imposa pas silence aux prédicateurs. Il semblait que l'affection populaire les mît à couvert, et Mayenne, qui n'avait pas reculé devant les armes des conjurés, recula devant la parole vengeresse de la chaire. Tous les curés crièrent que la religion était perdue $\omega^{\wedge} i^{\wedge} e / i c / w^{\wedge}$, (plaisanterie digne du temps) , et appelèrent la salle du Louvre où avaient été exécutés les quatre rebelles la chapelle de Saint-Louchard (2). Boucher poussa raudace plus loin. Il adressa solennellement au duc de Mayenne une harangue, une réclamation dans laquelle il traitait impudemment cette vengeance publique de boucherie, et les victimes de saints martyrs. Mayenne fut obligé' de faire bonne contenance, et, dans une réponse prudente et évasive, il se contenta de parler de l'obéissance nécessaire pour la défense d'une si haute cause, de l'utilité des

exemples , et de l'assurance que devaient avoir les catholiques de n'être plus inquiétés (3). Mayenne perdait tout le terrain qu'il avait gagné. Boucher était plus

insolent que le Conseil des Dix.

Les prédicateurs continuèrent pendant plusieurs semaines

sur ce sujet. Cueilly, entre autres, «instigué, dit Pasquier, par quelques âmes espagnoles » déclama vivement contre le lieutenant-général, loua la mémoire de Loucliard et de

(1) Lestoile. loc. cit., p. 78 B el76B. - Bayle. -Moréri. - Le Duchat, notes sur la Ménipp., t. II, p. U6 et suiv.

1%) Lestoile, loc. cit., p. 75 B.

3 Joanne» Bucerus.homo vecors, catholicorum bonornm ac zelatorum aom ne orttionem eipostula.orian ad ipsum habuit Meduanmm q«a nublicam ultionem carnificinam merito supplicio fac.norosos affectos De. mam^^ insigni impudentia vocabat, ad quam Meduanus prudcnua S paucis respondit, qua^dam de obediencia, q«=e in un. justa. causa: defensione necessaria esset. et quam paucorum pœna ad celerorum lerroren. sarciri oportuerit, prætalus; de cetero se curalurum ut bon. SicTmetu. in quo eos versari aiebat Bucerus, brev. solverentur. (Thuan. 1.CU, §<t.V,p. 108.)

CHAPITRE III, § III

ses compagnons, assurant que leurs âmes étaient béatifiées en l'autre monde. Une autre fois il fit le panégyrique d'Ameline qu'il

appela son bon ami. Mayenne fut fort irrité de tout cela ; mais il n'osa point faire saisir le curé de Saint- Germain et se contenta de porter plainte à la Faculté de théologie qui réprimanda l'insolent orateur (1).

III

Boucher est surnommé le roi de la Ligue» — Génébrard nommé archevêque d'Aix. — Harangues sanguinaires de Pelletier et de Feuardent. — Projets de conversion du roi. — Les excès des prédicateurs compromettent leur autorité. — Commelet. — Aubry. — Lettre des crocheteurs à Cueilly. — Accusations en chaire contre les personnes. — Rose déclame sur madame de Montpensier. — Réquisitoire de Dorléans. — Le Parlement n'ose continuer les poursuites. — Discrédit de la chaire. — Sermons sur la convocation des Etats-Généraux.

La révolte armée était vaincue; l'insurrection de la chaire triomphait. Mayenne, pour condamnera mort neuf des Seize, c'est-à-dire neuf membres du gouvernement de la Ligue, ne consultait que sa volonté ; et pour imposer silence, au contraire, à un prédicateur qui l'insultait, il lui fallait recourir à l'intermédiaire de la Sorbonne , c'est-à-dire à des complices du coupable.

Boucher, par son opposition aux menaces de Mayenne, devint l'homme de la situation ; l'Université le choisit immédiatement pour vice-chancelier (2), et il fut regardé pendant quelque temps comme le vrai roi de la Ligue (3). Dès-lors il communiqua directement avec le duc de Parme, dans les intérêts de l'Infante.

Mayenne menaça en vain le curé de Saint-Benoît « de luy crever l'autre œil (Boucher

(i) Pasquier, 1. XVII, lett. 2, t. II, p. 491 B. — Lestoile, loc. cit., p. 80 A.

(2) Du[^]Boulay, Hist. Univ. parisiens., t. VI, p. 808.

(3) Pièces à la suite du Journal d& Henri IH, p. 315 A.

était borgne) s'il le faschoit (1), » Boucher, par son influence considérable, donna un instant des chances, au moins parmi la populace de Paris, aux projets de Philippe IL C'est pour cela que la Ménippée dit de lui : a Ce borgne , pédant des plus raeschants et scélérats, vous confessera que son œil, esmaillé d'or d'Espagne, ne vaut rien (2). »

La chaire, cette tribune permanente, toujours ouverte et revêtue d'un caractère sacré, était la véritable puissance de Boucher et des curés. Ils le sentaient et ne se firent pas faute, pendant toute l'année 1592, de mettre à profit la prédication, d'abuser sans cesse de la parole sainte. Enflés de leur crédit, comme le dit Félibien, ils se déclarèrent ouvertement contre la paix , contre la paix même avec la condition expresse du retour de Henri IV au catholicisme (3) ; ils parlèrent en maîtres, en hommes qu'il faut consulter et qui disposent du pouvoir.

Chacun d'eux cherchait à se distinguer par quelque mesure plus violente , par quelque apostrophe bien inouïe. Génébrard, que la Ligue venait de récompenser en lui donnant l'archevêché d' Aix , ne voulut le céder à personne en zèle furieux , il prêcha tous les jours. Pelletier, de sa propre autorité, excommunia tous ceux de ses paroissiens qui parlaient de paix et de recevoir le

Béarnais revenant à la messe ^ il défendit de plus l'entrée de son église et annonça qu'il refusait l'enterrement à tous ceux qui, malgré l'autorisation de Mayenne, se permettraient le moindre rapport, la moindre relation, même de commerce et de trafic, avec ces Politiques et ces royalistes, dont le sang devoit teindre les pavés, Feuardent, à son tour, prédit que le Béarnais serait positivement frappé du tonnerre et qu'il

(1) DicU. du Maheustre, ap. Ménipp., t. III, p. 498.

(2) Uarangue de d'Aubray, ap. Ménipp. t. I, p. 178.

(3) Voir particulièrement, sur les sermons de cette année 1592 , Félibien, Histoire de Paris^ t. II, p. 1209. —Cf. Lestoile, Journal de Henri IV, p. 80 A, 83 A, 87 A, 90, 91 A, 93 A, 99 A, 100 A.

CHAPITRE III, § III

ne s'en fallait plus inquiéter. A l'imitation de Pelletier, Boucher refusa l'absolution aux partisans de la conciliation, ne voulant pas, dit-il, qu'on pendît la couronne de France à un gibet. Le curé de Saint-Benoît crut aussi devoir renouveler, contre Henri de Bourbon , les folles accusations de magie qu'il avait si souvent répétées à propos de Henri de Valois. Quand le Béarnais fut blessé, dans l'escarmouche d'Aumale, où il montra une si imprudente valeur. Boucher assura que « sa chair, ou plutôt charogne, avoit été entamée mais point enfoncée pour les caractères qu'on avoit découvert qu'il avoit sur lui. » Ces sottises, on le comprend, firent rire aux dépens de Boucher et commencèrent à compromettre sa dictature oratoire (1) .

Les projets de conversion que le roi commençait à afficher hautement portèrent une vive atteinte à l'unité de la Ligue. Le bruit se répandit que les habiles de l'Union , Villeroy et Jeannin, s'occupaient de négociations, et cela fit réfléchir sur cette tentative inouïe, qu'avaient faite les Seize, d'une démocratie sacerdotale , sur l'appui que , dans leur dépit ou leur corruption , les tribuns de la chaire prêtaient maintenant aux agents de Philippe II , répandus dans toutes les villes, initiés à toutes les combinaisons politiques et maîtres dès lors d'une immense influence.

En voyant que l'autorité de leur parole diminuait , les prédicateurs exagérèrent encore leurs violences ; mais souvent quelque protestation maligne, quelque silence désapprouvateur venaient leur apprendre que le pouvoir leur échappait , que le ridicule et l'infamie de ces déclamations éhontées commençaient à se dégager et à apparaître aux yeux des plus obstinés.

Ainsi Commelet avait beau tempester par-dessus les autres; il avait beau , en voyant trois de ses auditeurs sortir au milieu

(1) Rose, en 1592, attaqua aussi le Béarnais avec un tel cynisme que les éditeurs de Lestoile n'osent pas reproduire le passage et renvoient au ms. Voir Journ. de Henri /F, p. 95 B.

de son sermon , crier au public qu'il fallait regarder au nez ces Politiques et les poursuivre, le public riait et restait impassible. Par leurs paroles mêmes, on voit que les prédicateurs n'avaient plus l'entier assentiment du peuple. Hamilton en était réduit à dire , pour faire croire que le Béarnais ne régnerait jamais : « Quand il n'y auroit que moi, je l'empêcherai. » Aubry , qui déclarait tous les Politiques damnés , et qui , en cas de paix, proposait de se mettre à la tête d'une sédition , où il en tuerait le plus qu'il

pourrait, Aubry avouait « que qui eust ouvert le corps à beaucoup de sa paroisse , on leur eust trouvé un gros Béarnois dans le ventre. » Cueilly , de son côté, qui dans les premiers temps où l'on parlait de conciliation avait , par ses turbulences , forcé le gouverneur de Paris à de nombreuses recherches et arrestations , convenait que la plupart des gens de son quartier avaient signé la pétition des semonneux (1), et, dans sa colère, désignait de la main le maître des requêtes Tronson et sa famille, pour qu'on eût à tout jeter à la rivière.

Ces emportements du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois lui valurent une bonne plaisanterie, de quelque auteur peut-être de la Ménippée , de quelque bourgeois caustique des environs. Il s'avisait de dire, dans son sermon du 9 août, qu'il abandonnait aux crocheteurs les maisons des Politiques en pillage. Les crocheteurs, excités par un rieur sans doute, se formalisèrent du ton de Cueilly, et lui adressèrent une lettre qui fut le lendemain affichée dans tout Paris :

«Monsieur de Cueilly, nous trouvons fort estrange, de ce que vous voulez vous aider de nous pour assassiner et voler tant de gens de bien et d'honneur. Encores que soions pauvres gens et simples, si est-ce que nous sçavons fort bien que les commandements de Dieu sont au contraire, desquels

(1) On appelait semonneux ceux qui étaient d'avis qu'on députât vers le roi, pour l'engager à se convertir, et qui voulaient se soumettre à lui après sa conversion. (Lestoile, loc. cit. p. 100 A.)

CHAPITRE III, § m

vous ne parlés point en vos prédications. Qui vous croiroit ce seroit prendre le chemin de gagner paradis par escalade, comme vos quatre martyrs du Louvre, qui font la cuisine en enfer, en attendant vous et vos confrères. Voilà les fruits et récompenses de vos pensions d'Espagne pour trahir vostre patrie et y planter toutes sortes de religions... Partant ne faites estât de nous en vos assemblées de sabbats et méchantes factions.

« Nous vous estrénerons au premier jour de l'an d'un

chaperon vert.

« Vos bons amis, en faisant mieux,

a LES CROCHETEUS. »

Il ne faudrait pas croire , malgré ces épigrammes courantes , que l'influence des prédicateurs se fût annulée ; loin de là ; mais elle était en décadence, et ils faisaient tout pour la ressaisir, même dans le détail. Ainsi, on les voit intervenir dès lors dans les plus simples actes de l'administration , discuter la validité d'une élection , contester les titres d'un candidat, s'ingérer dans toutes les nominations

municipales.

Mais c'est surtout par les personnalités , dernière ressource des partis , que les orateurs cherchèrent à se faire craindre de ceux qui désertaient leur cause. Les faibles en étaient atteints comme les puissants, les simples bourgeois comme les fonctionnaires. Cueilley accusait faussement le prévôt des marchands de trahison , et Rose s'en prenait à un simple apothicaire, disant «

qu'il lui seioit mal de parler d'affaires d'estat : toutes fois qu'il pensoit qu'en remuant ses drogues , une fumée lui estoit montée au cerveau , qui lui avoit mis ces fantaisies là en la teste. »

Ces attaques nominales ramenèrent l'assiduité de l'auditoire. On eût couru des dangers, on eût été noté comme royaliste par les factieux en ne suivant pas les sermons. Personne , par exemple , n'osa manquer à la procession anni-

versaire de la journée des Barricades , et à Thomélie sanglante qui fut, à cette occasion , prononcée dans l'église des Augustins par maître Laurent Dupré.

Rien n'est brusque, d'ordinaire, dans les changements de l'opinion, et le discrédit des prédicateurs, bien qu'en s'augmentant chaque jour, fut plusieurs années encore à devenir général. Nous ne sommes donc pas au bout. Il nous reste bien des fureurs à redire, bien des paroles séditieuses à enregistrer.

Quelque progrès d'ailleurs que fît, au fond, la cause de Henri IV, ce prince était bien loin du trône, et Boucher ainsi que Rose pouvaient être crus du grand nombre quand ils disaient, le premier, que le Béarnais n'avait qu'à conquérir le royaume du ciel , s'il le pouvait , mais que songer au royaume de France, c'était folie ; le second , qu'il était possible, sous le bon plaisir du pape, « de recevoir le Navarrois pour capucin et non pas pour roy. »

L'absolue liberté de parole (1) semblait un droit récent de la chaire que les curés se gardèrent d'abdiquer dorénavant. Ils en usèrent surtout au profit de l'Espagne, qui avait fini par les gagner presque tous à force d'argent. Les princesses lorraines, dont ils ne servaient plus l'ambition, se plaignaient amèrement d'eux

et de leur délaissement ; M^{'''} de Nemours ne se cacha plus pour dire qu'ils recevaient pen-

(1) Du côté des Ligueurs, bien entendu, car en cette année 1592 , les attaques se renouvelèrent plus vives contre les curés royalistes. Benoist était traité de diable des halles par Rose (Journ. de Henri IV, p. 83 A), et calomnié publiquement par Garin (Dial. du Mah., ap. Ménipp., t. III, p. 495). D'un autre côté, Chavagnac se voyait grossièrement injurié par le colonel des Italiens {Journ. de Henri IV, p. 91 A). Le parti des modérés, au surplus, ne fut pas heureux alors en ce qui concernait la chaire. Il perdit Jean Prévost, curé de Saint-Séverin (Ihid., p. 88), et un fou s'avisa de prêcher la paix au collège Cambrai et de se faire arrêter, ce qui fut un sujet de raillerie contre les Politiques, qui s'en vengèrent par une épigramme :

Pins fols sont aujourd'hui ceux-là

Auxquels il faut qu'un fol remonstre leur folie.

CHAPITRE III, § III

sion de Philippe II (1), et M^{''^*} de Montpensier se permit aussi , sans aucun doute , quelque aigre reproche, car Rose se mit à la déchirer dans ses sermons (2).

Une réaction s'organisa donc lentement contre ce despotisme abusif de la chaire , contre ce joug honteux que les plus éminents avaient été obligés de subir. Dans ces conjonctures, Hamilton, avec son esprit entreprenant, essaya de réunir les différents orateurs dans une unité formidable. Plusieurs assemblées eurent

lieu à cet effet, une entre autres chez Garin , aux Cordeliers , où tous les prédicateurs jurèrent de plutôt mourir que de jamais admettre le Béarnais converti (3).

Le parlement jugea le moment favorable pour prendre une mesure. Uavocat-général Dorléans , ligueur et pamphlétaire connu pour sa violence, fit devant Mayenne une harangue où il déclara qu'une répression était urgente , et quMl fallait refréner leurs langues {k}. Ce réquisitoire jeta le trouble parmi les curés. Ils allèrent trouver Mayenne et insistèrent auprès de lui avec tant d'insolence pour qu'il destituât Dorléans, que le duc, impatienté , leur conseilla de ne plus se mêler des affaires d'état, et leur dit qu'il saurait bien détruire leur petit empire de Sorbonne , leur royauté théologale.

La Cour nomma deux délégués pour informer ; mais bien qu'ils fussent convaincus « que depuis que la France estoit catholique , il n'avoit esté veu si grande licence de mal faire aux prédicateurs, » ces commissaires reculèrent devant la gravité, devant la difficulté de leur mission et s'en tinrent à quelques formalités préliminaires.

Par leurs engagements envers la maison d'Espagne,

(1) Lestoile, Journ. de Henri IF, p. 99 B.

(2) Ibid., p. 83 A.

(3) Ibid., p. 101 A.

(4) Ibid., p. 96 B. - Dial. du Maheuslre, ap. Ménipp., 1. 111, p.

les prédicateurs étaient tombés en discrédit, même auprès des ligueurs les plus zélés. On le voit par le Dialogue d'entre le Maheustre et le manant, qui parut plus tard, en décembre 1593 (1). Ce curieux pamphlet, qui a été tour à tour attribué à Cromé, conseiller au Grand-conseil, et à Roland, conseiller aux Monnaies et l'un des Seize, met à nu la politique indécise, sans fermeté et sans grandeur, du duc de Mayenne.

Quoique ce soit là une production du parti de TUnion, la vérité y apparaît et se fait jour par la répartie, par Tentraînement du dialogue. Les prédicateurs gagés reçoivent en passant ce qu'ils méritent. « Il sufûra, dit le Maheustre, de la monstre d'un coute-las, à ces mercenaires espagnolisés.... On est habitué à les ouïr crier... Par Dieul ils me respon-

dront de mes meubles qu'ils ont volés et fait vendre Ils

sont gens ignorants, idiots, outrecuidés, ambitieux, sanguinaires. . . » Le Manant avoue lui-même « que ce sont des hommes de collège qui ressentent un peu leurs escoliers et ont plus de paroles que d'effet. » Voilà, par les aveux même d'un ligueur, la décadence qui se manifeste; mais dans cette décadence, une singulière puissance se retrouve encore : ((Vous n'avez personne à vostre party, dit le Maheustre, qui nuise plus au nostre que vos docteurs, curés, prédicateurs... » et il ajoute un peu plus loin « que seuls ils troublent tout et empeschent les affaires du roy (2). »

J'avais donc raison de dire plus haut que la chaire n'avait pas seule créé la Ligue, mais que presque seule elle l'avait maintenue durant tant d'années.

On parlait , depuis plusieurs mois déjà , de la convocation des États-généraux. Depuis la mort de Charles X , la Ligue

(1) Le Supplément à Lestoile, de 1736 (V. Journ, de Henri /F, p. 103 A), fait paraître le Dialogue du Maheustre en novembre 1592. Mais ces Suppléments, on le sait, ne sont pas authentiques, et il y a eu au moins des interpolations. Lestoile lui-même contredit ce fait avec détails (V. p. 183 et suiv.). — Cf. le P. Le-long, n» 19534.

(2) Ap. Ménipp,, t. m, p. 427, 429, 455, 480, 585.

CHAPITRE III , § III

n'avait même plus de chef apparent , et on était incessamment ballotté des coups d'état indécis de Mayenne aux proscriptions populaires des Seize. Philippe II voulait un dénouement. L'affaire importante , selon lui , c'était d'abord de nommer un roi. Les chances n'avaient jamais été plus favorables pour sa fille. Une circonstance , une bataille , pouvaient tout déjouer : il eût voulu voir déjà la couronne sur la tête de l'Infante. Dans l'espérance de séduire les députés, ses agents demandaient donc à toute force la réunion immédiate des États. Bien des obstacles s'y opposaient. Le Parlement, qui songeait dès-lors à s'emparer de la puissance législative , voyait avec ombrage ces élections rivales. Les royalistes , de leur coté , ne voulaient pas qu'on pût mettre la couronne en question , et protestaient. D'autre part, les Politiques, craignant une collision et désirant un compromis , n'espéraient pas alors trouver dans une assemblée tumultueuse des garanties de modération et de paix. Mayenne aussi, qui n'était pas sûr

d'être nommé roi et qui voulait améliorer ses chances, reculait toujours et trouvait prétexte d'ajourner.

Il fallait cependant prendre un parti. Les prédicateurs commençaient à faire de ces retards sans fin le programme de leurs déclamations. Le docteur Martin , entre autres , avait dit que « chacun tiendrait les États en sa maison , et qu'il n'en falloit pas espérer d'autres (4). » Le duc céda donc aux Espagnols et aux prédicateurs : les États s'ouvrirent le 26 janvier 1593.

(1) Lestoile , Journal de Henri IV j p. 104.

1 it-

S IV

Droit des États-Généraux d'après la Ligue.— Traité de Pigenat en faveur du duc Charles de Lorraine.— Garin injurie les États.— Le Légat essaie en vain de lui interdire la parole.— Menaces de Commelet.— Cynisme sans frein des prédicateurs, surtout à l'égard de Henri IV.— Feuardent, Guincelre, Simon Fillieul.— Sorties contre Harlay et contre Mayenne. — Génébrard attaque la loi salique.— Aubry et Cueilly avouent qu'ils sont vendus à l'Espagne.— Le curé de Saint-André-des-Arcs conseille le meurtrier Barrière.

Don Ybarra, dans une dépêche qu'il écrivait de Paris à son maître, Philippe II, lui disait : a Le fait des États n'est qu'un accessoire ; les ligueurs disent qu'ils passeront par ce qui sera arrêté avec les princes (1). » L'assertion pouvait être exacte en fait ; mais la théorie du droit d'élection par les États fut néanmoins le grand instrument ou au moins le grand simulacre de l'Union.

Dès le début de la Ligue, on avait senti, même à l'étranger, l'importance de ces idées démocratiques, comme moyen d'agiter la France. Un légiste italien , qui , plus tard , en 1588, intervint encore par un pamphlet en faveur du cardinal de Bourbon (2), Matteo Zampini (que De Thou traite d'extravagant) , publia, deux années après la promulgation du formulaire, en 1578, une dissertation en forme, où il maintenait aux États le pouvoir inaliénable de l'élection (3). Boucher n'avait fait qu'adhérer à cette doctrine, la développer et la pousser à ses dernières conséquences. L'Union l'adopta , et un juriste, Pierre Saint-Julien , ne tarda pas à soutenir que si l'hérédité s'était longtemps substituée à

(1) Sismondi, Hist. des Français, t. XXI, p. 177.

(2) r. P. Lelong, no 28501.

(3) De gli Stati di Francia et délia loro potenza. Par. 1578 , in-8<».

CHAPITRE III, § IV

l'élection , <(ç'avoit esté plus par recognoissance que par aucune force de loi (1). »

Les nombreux prétendants à la couronne de France encourageaient ces publications , parce que le droit des États- Généraux, la souveraineté populaire, pouvaient seuls leur faciliter l'accès du trône. Il fallait bien être choisi , être élu; les prétentions diverses, les ambitions les plus contraires , semblaient accéder à cette condition préliminaire ; chacun espérait en profiter.

Philippe II surtout, pour frayer le chemin à l'Infante , réveillait le vieux fantôme de l'élection et faisait appel au passé. Mais il lui fallait en même temps combattre cette tradition antique, populaire sous le nom de loi salique, et qui interdisait aux femmes l'hérédité du trône, tradition qui , dans le xvr siècle même, avait été soutenue par Claude de Seyssei et Guillaume Postel, comme elle devait l'être plus tard par Pasquier, par Antoine Loisel , par Pierre Dupuy. C'était alors une question vitale, et non pas une querelle d'érudit. Il ne s'agissait point , comme il s'est agi depuis pour Chifflet et Dominicy, pour Daniel , pour Vertot et pour Foncemagne, d'éclaircir un point obscur de la science. Fallait-il, oui ou non, faire de la France une province de la maison d'Autriche? tel était le problème.

Philippe II trouva des appuis par la corruption. Génébrard et plusieurs autres prédicateurs se mirent à attaquer la loi salique , en faveur de laquelle protestèrent honorablement quelques voix isolées : celle de Jean Guyard , à Tours (2) , et celle d'Antoine Hotman , qui avait à réparer de précédents écarts (3).

(1) Discours par lequel il appert que le royaume de France est électif et non héréditaire. 1591, in-S».

(2) F. P. Lelong, n» 28509.

(3) Il avait défendu en 1585 les prétentions du cardinal de Bourbon, et s'était attiré, on le sait, une réfutation de son frère François Hotman, le libéral auteur du *Franco-Gallia* et du *De auctoritate comitiorum*. V. P. Lelong, 28484 et 85, 28513.

Chaque prétendant donc se faisait de la sorte soutenir par des traités, par des pamphlets, qu'on répandait à profusion. Le Béarnais lui-même avait risqué, dès 1585, de faire exposer ses droits

à la succession dans une Apologie catholique (1), que publia un royaliste de Montauban , Pierre de Belloy. Mais cela lui valut aussitôt une amère réplique de Bellarmin , au nom du saint-siège (2) , et quand de Belloy , deux ans plus tard , s'avisa de réfuter ces arguments ultramontains (3) , ce fut , dit Palma Cayet , au grand risque de sa vie. L'heure de Henri IV n'était pas venue : il prit sa revanche par des victoires ; son parti la prendra aussi plus tard par un pamphlet qui fera oublier tous les autres, la Satire Ménippée.

Dès qu'il s'agit sérieusement de convoquer les États-Généraux, les publications des prétendants se multiplièrent. Dans cette foule d'opuscules oubliés , je distingue un libelle qui nous touche de plus près. Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, en est l'auteur (4). Ce prédicateur était sans doute vendu au duc Charles de Lorraine dont il défend, presque seul, les prétendus droits. Il y a dans le livre de Pigenat une partie théorique et une partie pratique, l'application après la doctrine. Je vais extraire les principales propositions :

« La puissance de régner nonobstant toute succession vient de Dieu qui , par les clameurs du peuple , déclare celui qu'il veut qui commande comme roy. Vox populi , vox Dei (5)... La succession doit estre déclarée bonne par le consentement de la nation (6). . . Un prince peut estre privé de sa principauté

(1) 1585, in-8o.

(2) Responsio ad præcipua capita Apologiæ pro successione Benrici Navarreni. Rome, 1586, in-8o.

(3) Mém. de la suite, des Bourbons. La Rochelle, 1587, in-8o.

(4) L'aveuglement et grande inconsideration des Politiques^dicts MaheutreSy lesquels veulent introduire Henri de Bourbon à la couronne. Paris, Thierry, 1592, in-S». (Bibl. roy. L. 1535, 3.)

(5) Pag. 5, 12.

(6) Pag. 35.

CHAPITRE III, § IV

pour sa malversation ou autre incident; il peut estre déposé comme dilapidateur, dissolu, scandaleux ou inutile (1)... »

Voilà comment Pigenat entend la souveraineté nationale; la souveraineté pontificale lui paraît également légitime et conciliable avec les droits du peuple. Après avoir cité avec affectation l'exemple de Grégoire VII, il ajoute : ce Le pape a puissance au temporel... Les Druides ne faisoient-ils pas l'office de prestre et de juge? Melchisedech n'étoit-il pas sacerdos et rex,, (2). »

Le grand ennemi qu'il y a à combattre , selon Pigenat , c'est le parti des Politiques , « ceux, dit-il, que nous appelons Maheutresh Paris, Frelus ou Mettins en Champagne, Guilbedoins en Basse-Normandie et en Poictou , Bigarrez en Provence (3).» Il faut prendre contre eux des mesures sévères , et le curé de Saint-Nicolas propose de dépouiller de leurs bénéfices et de livrer au bras séculier les ecclésiastiques qui favoriseront ces traîtres [k] .

Quant au choix que les Etats auraient à faire , Pigenat n'hésite pas. La noble race de Lorraine est la mieux méritante, et Vépée de Charlemagne redeviendra l'épée de la France (5). « La

couronne sera remise en la personne de Charles, duc de Lorraine, vray et légitime héritier (6). »

C'est ainsi que les ligueurs étaient divisés à la veille des États ; c'est ainsi que le vénal curé de Saint-Nicolas-des- Champs se faisait l'organe d'un parti sans chances sérieuses.

Mais revenons à l'histoire.

Tandis que Henri IV tenait la campagne avec des chances

(1) Pag. 41, 57.

(2) Pag. 52, 59.

(3) Pag. 69.

(4) Pag. 113.

(5) Pag. 117, 118.

(6) Pag. 10. — Le prévoyant Pigenat se réserve toutefois une issue vers le parti espagnol , en faisant bon marché de la loi salique : « Le règne d'une femme, dit-il, ne seroit contre la loy de Dieu ni de nature. » Pag. 19.

diverses, et attendait les événements, Mayenne sentit que l'occasion était capitale, et retrouvant un instant toute son activité, il chercha à diriger, à dominer les élections. L'entreprise était difficile ; il réussit et échoua en même temps. L'assemblée eut un caractère terne, indécis, flottant : elle ne se dévoua pas à Philippe II ; mais, en revanche, elle ne soutint pas ardemment les prétentions du frère de Henri de Guise. Ces élections sans couleur marquaient au fond la véritable situation de la France. La Ligue com-

mençait à s'affaiblir dans l'opinion, et le désir d'une solution pacifique était manifeste.

Les véritables États-Généraux, on le devine, se tinrent pour ainsi dire en dehors des États même. C'est dans la chaire que fut la tribune, c'est chez les Seize que s'accomplirent les menées et les intrigues de l'assemblée (1). C'est

(1) L'auteur des *Vérifications*, M. Auguste Bernard, qui s'occupe d'un travail important sur les États si peu connus de 1593, a eu l'obligeance d'extraire, des nombreux documents inédits qu'il a retrouvés, les textes qui regardent les prédicateurs. Voici le résultat de ce dépouillement.

Cinq de nos orateurs tirent partie des États : Génébrard, archevêque d'Aix ; Rose, évêque de Senlis ; Boucher, curé de Saint-Benoît ; Cueilly, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois ; Jean Dadré, pénitencier de Rouen.

Génébrard, Boucher, Dadré, Cueilly, jouèrent un rôle secondaire. On ne trouve guère sur eux que les détails suivants : — 25 avril ; l'archevêque d'Aix accuse en masse le tiers d'être politique. — 25 juillet ; il dit en pleine chaire, devant les États, qu'il n'y a plus que vingt et un de messieurs du parlement qui soient gens de bien, et que le reste ne vaut pas la peine d'être mis à l'eau. — 20 octobre ; Dadré est envoyé, au nom du clergé, vers le duc de Mayenne pour demander l'argent promis par Taxis, député du roi d'Espagne.

Rose prit aux affaires de cette assemblée une tout autre part. C'est lui qui communique le plus souvent au tiers les délibérations des autres ordres. Son nom reparait à chaque instant : — 16 février ; Rose est envoyé à la chambre du tiers pour proposer

entre autres choses de recevoir, avant de rien délibérer, la communion des mains du Légat— Le 19, il y revient pour proposer le serment de ne pas quitter les Etats avant la solution des difficultés.— Le 8 mars, en compagnie de plusieurs autres députés du clergé, il propose l'adoption du concile de Trente qui répugnait un peu à messieurs du tiers. —Le U, il ponc la parole au nom de la dépuUition des Etats qui allait visiter le duc de Feria à son arrivée à Paris.— 10 mai; il est encore élu avec D'Espinac pour aller chez Feria

CHAPITRE III, § IV

entre les chefs influents des différents partis que se concertèrent les arrangements , les négociations. Les Etats jouèrent ici un rôle secondaire malgré la gravité solennelle de leur mission.

Les prédicateurs ne les épargnèrent pas. Le cordelier Garin , qui , dans les dernières années de la Ligue, montra jusqu'à la fin une rage de forcené , osa en prêchant devant les députés réunis se moquer ouvertement d'eux et dire que leurs beaux Etats, c' estait la cour du roij Pétauli, Le Légat offensé suspendit en vain le prêcheur ; la Sorbonne lui rendit aussitôt la parole. Ce n'était là qu'une plaisanterie : Commelet en vint aux menaces. Discourant sur l'évangile de «la nacelle agitée par la tempête,» il s'appuya de saint Ambroise,

apprendre ce qu'il voulait proposer. — Le 30 , il vient supplier le tiers de bien prendre garde à la proposition de faire une quatrième chambre.

— 11 juin; il apporte l'avis écrit de son ordre relativement à la proposition des Espagnols. — Le 20, il annonce que le clergé se range à l'avis de Mayenne pour la réponse faite aux Espagnols sur le refus de l'archiduc Ernest.— Le 22, il est député par sa chambre pour conférer avec les Espagnols. — Le 28, il vient dans la chambre du tiers parlementer à ce sujet. — Le 23 juillet , accompagné de Boucher, il fait un discours pour engager les Etats à suivre le Légat qui voulait quitter Paris par mécontentement. Le tiers trouve la proposition très-inconvenante , et déclare n'avoir point d'autre chef politique que le duc de Mayenne. — Le 30, il déclare que la conversion de Henri IV est une momerie et singerie. — Le 22 septembre, il est envoyé vers Mayenne pour demander l'argent qui devait être distribué aux députés. — Le 17 novembre, il fait un long discours dans la chambre du tiers pour se plaindre de ce qu'un jeune homme avait eu l'audace de publier à Paris un livre dédié au roi de France, et sur son insistance l'arrestation de l'auteur est ordonnée.

— 6 décembre, il réclame l'argent disponible des États pour le clergé, et se plaint des députés de Paris, dont on ne voit plus que l'ombre.— Le 22, il gémit du mépris où sont tombés les États, et de l'embarras où ils vont se trouver au moment où on dit que Mayenne va quitter Paris.

Le travail fait par M. Bernard sur les Etats de 1593, mériterait des encouragements. Il comblera une lacune fâcheuse dans les annales de nos grandes assemblées. L'histoire politique n'aurait pas seule à profiter de cette publication. Ce serait la meilleure pièce justificative de la Satire Ménippée. Les historiens, M. de Sismondi entre autres, ont un peu trop maltraité les EUtts de 1593. Le recueil de M. Bernard mettra dans tout son jour la hon-

teuse vénalité du clergé, la belle conduite du tiers, et rectifiera bien des erreurs.

tiO LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

pour assurer que Judas était dans cette barque , ce qui le conduisit à dire que parmi les députés il n'y avait pas un Judas, mais vingt, mais trente, puis il s'écria : « On les cognoitra au vote. A ceste heure, mes amis , ruez-vous hardiment dessus, es-touffés les moi, car ils en sont (1). » On conçoit , après cela, qu'il ne fût pas prudent de se déclarer Politique.

Mais les curés sentirent vite que les États, avec leurs lenteurs , leurs indécisions , dans une aussi pressante conjoncture, tomberaient d'eux-mêmes sous le ridicule. Cette issue que personne n'avait soupçonnée faisait la partie belle à Henri IV , s'il se voulait convertir. Le Béarnais redevint donc encore une fois le point de mire des attaques , qui se produisirent aussitôt dans toutes les chaires avec un cynisme

révoltant.

On ne saurait s'imaginer à quelles platitudes, à quelles basses personnalités , à quelles ignobles allusions les prédicateurs en étaient réduits. Ce n'était pas assez , dans l'espoir de réveiller l'enthousiasme abattu , d'inventer de fausses nouvelles toujours démenties , de dire , comme Garin , que les traîtres politiques devaient livrer Paris à un jour indiqué ; d'imaginer , comme Cueilly , quelque défaite désespérée des royalistes (2) ; la chaire fut ravalée à une dispute de carrefour, à un commérage de halle. Il faut faire justice en osant citer : la sœur du curé Pelletier ayant mis au monde un enfant monstrueux , Feuarden en fit une longue description qu'il appliqua ensuite au Béarnais. Les femmes elles-

mêmes ne furent plus épargnées. Commelet prêcha les « mascarades de quatre filles surannées ; » Guincestre compara longuement la France à une de ses paroisiennes qui était tombée dans un ruisseau et fit Vévangle des houes; Aubry enfin , qui tyrannisait tous ceux de son quartier jusqu'à prendre au collet un malheu-

(1) Jmrn. de Lestoile, p. 125 A, 112.

(2) J6id.,p. 120.

CHAPITRE m, § IV

reux chapelier dont le zèle pour l'Union diminuait , Aubry alla plus loin ; il insulta en chaire madame la lieutenantegénérale , belle-fille du président Séguier , et la malheureuse femme altérée sous sa parole était vis-à-vis de lui dans l'au-

ditoire (1).

Simon Fillieul , prieur des carmes, qui marqua beaucoup par ses sermons, en ces années 1593 et 1594-, ne se fit pas non plus scrupule de nommer les gens dans ses attaques. Ainsi il racontait en chaire, comme un fort beau trait, que, prêchant à Saint-Barthélémy, devant le premier président Harlay, il avait accusé ceux de la justice d'épargner les huguenots, et que, Harlay l'ayant demandé le lendemain pour lui faire repro.che de cette supposition gratuite, il avait offert une liste que le président n'osa pas demander parce qu'il s'y seroit vu en tête (2).

Simon Fillieul ne s'en tint pas là. Il traita Mayenne de faînéant, les grands du royaume d'ambitieux, et le roi de coquin (vrai terme de besacier, dit Lestoile), de tyran auquel on devrait préférer le Turq.

Evidemment le prieur des carmes était dt parti espagnol. Beaucoup de prédicateurs, ainsi que lui, ne s'en cachaient p7us. Génébrard, dans ses conférences de Notre-Dame, montra que la loi salique pouvait être changée selon le gré du législateur; puis il représenta combien l'hérésie était périlleuse quand la puissance était conjointe à l'erreur s'appuyant particulièrement sur ce que les Gaulois ne communiquaient jamais avec les chefs condamnés par les Druides (3). Singulier argument! Génébrard partait de la théocratie pour frayer le chemin à l'Infante.â

Aubry et Cueilly dépassèrent Génébrard, et dans le cynisme de leur infamie, ils avouaient en chaire qu'ils étaient vendus à l'étranger. « Beaucoup de gens de bien

(1) Ihid., p. 116.

(2) I6td., p. 122.

(3) Matthieu, Bist, de France, t. II, p. 128 et 129.

ni

ne reçoivent-ils pas pension d'Espagne? » disait le curé de Saint-Germain-l'Auxenrois ; « on ne m'en a jamais offert, s'écriait celui de Saint-André-des-Arcs, mais quelle difficulté fait-on à cela? (1) » L'impudeur n'est jamais allée plus loin.

On ne sait vraiment comment trouver des transitions naturelles entre toutes ces homélies honteuses. Les uns se vantaient

de leur vénalité; les autres, pour arriver plus vite à une solution, demandaient un nouveau Jacques Clément. Ainsi Commelet, parlant d'Aod qui tua le roi Moab [Jugesj 1. III) : «Il nous faut un Aod, disait-il, fût-il moine, fût-il berger, fût-il goujat, fût-il huguenot même, n'importe l» et cela après avoir mis parmi les anges le meurtrier de Henri III (2).

La mise en pratique , on le sait , suivit bientôt l'enseignement. Pierre Barrière, quelques mois plus tard, essaya de tuer le roi de Navarre. Ce misérable avait été, à l'avance, consulter Aubry. Le curé de Saint-André le reçut bien, l'embrassa, lui offrit à boire (3) , et, s'adressant au P. Varades, jésuite, il l'assura que « ce seroit bien fait et qu'il

(1) Lesloile, loc. cit., p. 122.

(2) Ce trait, qu'Antoine Arnauld a si vivement reproché aux jésuites, dans son plaidoyer en faveur de l'Université, à la fin de 1594, était prêché, selon Lestoile, le 2 février 1593. Palma Cayet rejette cela aux fêtes de Noël; peu importe. Mais, ce qui est singulier, c'est que tout à coup Commelet parla presque en royaliste dans son sermon du 7 avril. Expliquant le mot de l'Écriture : Die nobis palam qui es tu, il s'écria que si le roi se convertissait sans faiblesse^ « il seroit le premier qui fléchiroit le genouil. » Vertement réprimandé par sa compagnie et par les ligueurs, il se rétracta le lendemain. D'Aubigné a rapporté ce trait avec sa verve caustique de huguenot piqué : « Tel qui venoit de dire : n nous faut un Aod, ou de prescher le meurtre des rois en tiltre de coup du ciel ; ceux-là mesmes se mirent sur les louanges, et, au lieu de dire le Béarnois et le hasty ils le nommoient restaurateur et noble présent du ciel. » D'Aubigné précipite un peu les dates, mais nous n'en sommes pas à la dernière évolution de Commelet.

(F. Hist. Univ. y t. III, p. 288. — Cf. Lestoile, Journ. de Henri /F, p. 116 et 125.)

(3) Mém. de Condé, t. VI, part. VI, p. 144.

CHAPITRE III, § V

gagneroit une grande gloire en Paradis (1). » Les théories de la Ligue ne se modifient pas : Jean Châtel aussi trou- • vera un apologiste dans Boucher.

C'était donc une sanglante mais trop réelle plaisanterie de la Satire Ménippée quand quelques mois plus tard elle montrait Aubry « revenant de confesser Pierre Barrière (2), » fait qui nous est attesté de toute part. Il y eut là un complot manifeste de plusieurs prédicateurs contre Henri IV. Barrière essaya de frapper le Béarnais un mardi, et le dimanche précédent Aubry disait en chaire : « Patientez, car vous verrez un miracle très exprès de Dieu dedans peu de jours; vous le verrez, voire le tenez pour jà advenu (3). »

Rôle donné aux prédicateurs dans la Satire Ménippée. — Harangue de Guillaume Rose. — Versatilité de cet évêque. — La Démonologie de la Sorbonne. — Conférence de Suresnes. — Dépêche de Diego d'Ybarra à Philippe II, où il est question des sermonnaires. — Contradictions de Pigenat et de Boucher. — Leur vénalité. — Sermons contre la Conférence. — Guincestre commence à se modérer. — Aubry vendu en même temps à l'Espagne et à madame de Nemours. — Il lutte de plates plaisanteries avec

Boucher. — Ridicules équivoques. — Le crédit du curé de Saint-Benoît diminue. — L'aveugle Normandin.

J'ai nommé tout à l'heure la Ménippée, Ce fut un grand événement dans la Ligue, comme c'est un grand monument dans les lettres. Ce spirituel pamphlet , qui fut, en même temps, une bonne action et un acte de loyal courage, n'a d'intérêt que pour nous que dans ses rapports directs avec la chaire. Les prédicateurs avaient joué un grand rôle

(1) Procès fait à Barrière, ap. Danjou, série I, t. XIII , p. 367. — Cf. Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 170 B et 174 A.

(2) Ménipp. f 1. 1, p. 55.

(3) Mém. de Condé, t. VI, part. UI, pag. 144. — Cf. Ménipp., 1. 1, page 5.

dans la Ligue ; ils tiennent donc une grande place dans la Ménippée ; et comme la Ménippée jeta sur la Ligue un ridicule ineffaçable , les prédicateurs eurent de ce ridicule la part la plus large et la plus amère.

Dans la première édition de l'ouvrage , il était question d'un prêcheur dès le début. La préface supposait que le manuscrit de cette satire, composée d'abord en italien, avait été trouvée, je ne sais où, en présence du docteur Lucaïn , lequel n'avait pas su la traduire en français (1) , ce qui était sans doute une épigramme mordante contre la langue de ses sermons. *

Les spirituels et caustiques auteurs n'attendirent pas , pour se moquer des prédicateurs , d'en être arrivés , dans leur livre , à ces

comiques harangues qu'ils prêtaient aux principaux députés des États. Dans la mordante description des tapisseries de la salle des délibérations , les bordures représentent , entre autre choses (2) « les faces de Boucher, Guincestre et le Petit-Feuillant exhortant le peuple à la paix par une figure nommée antiphrase. »

Dans presque chacun des amusants discours que les profonds railleurs prêtent successivement, comme on l'a dit (3), à l'ambition extravagante de M. le lieutenant , au dévouement vénal du Légat, au pédantisme séditieux de l'évoque de Senlis, aux rodomontades insolentes et cruelles d'un parvenu sans honneur et sans esprit ; dans presque chacune de ces harangues , les faiseurs de sermons sont mis dans leur vrai jour. Le légat avoue hautement qu'il défait part de son butin à ses prédicateurs affidés , et hypothéquez sous bon tître, et qu'il peut leur faire faire rage au besoin (4). L'archevêque de Lyon à son tour, d'Espinac,

(1) Ibid., t. II, p. 9. Cette préface de la Satire Ménipp, est d'ordinaire rejetée dans les notes.

(2) Ibid.y t. I, p. 24.

(3) M. Nodier, dans son édit. de la Ménipp,, 1824, in-S», 1. 1, p. iij.

(4) Édit. de Ratisb., 1. 1, p 35, 39, 48.

CHAPITRE III, § V

dit malgré lui la vérité sur l'influence de la chaire : « Je laisse, dit-il, à MM. les prédicateurs de tenir tousjours en haleine leurs

dévots paroissiens, et réprimer l'insolence de ces demandeurs de pain ou de paix. Ils sçavent les passages de l'Ecriture pour accommoder à leurs propos et les tourner aux occasions comme ils en auront besoin (1).»

Les prédicateurs avaient leur place dans les tapisseries du début; ils ne sont pas oubhés dans les tableaux de la fin. On y voit représentés « les curez des grosses paroisses avec soufflets d'orgues dont ils souffloient au derrière de plusieurs manants qui se laissoient emporter au vent. D'autres se tenoient tout debout la gueule bée et ouverte, et les dits curez leur souffloient en la bouche et les liourrissoient de vent (2). « Voilà à quel degré de mépris en étaient tombés ces chefs puissants des paroisses qui partageaient quelques mois auparavant le despotisme municipal des Seize.

Je ne me lasse pas de transcrire ces traits piquants de la Mé-nippée , où est bafouée la tyrannie insolente des prédicateurs , et où la raison revêt des formes si vives et si railleuses. Au surplus, ce n'est pas seulement par la plaisanterie bouffonne que Rapin, Passerat, et leurs ingénieux amis, attaquèrent l'omnipotence de la chaire. On sait l'énergique harangue de d'Aubray , qui forme la partie sérieuse du pamphlet , et où une conviction si sincère , si profonde , si entraînante, est relevée par une dialectique serrée, incisive. Les furieux orateurs des conciliabules catholiques, les missionnaires emportés y reçoivent en passant, comme on s' imagine, les dédaigneuses apostrophes dont ils étaient dignes : « Les prédicateurs, dit Pithou , l'auteur de ce remarquable morceau, se sont rendus si vénaux et si mesprisez par leur vie scandaleuse qu'on ne se soucie plus d'eux ny de leurs sermons , sinon quand

on en a affaire pour prècher quelques fausses nouvelles. »
Ailleurs encore , Pithou

(1) Ibid., p. 75. Cette harangue est de Rapiii.

(2) Ihid., p. 196.

engage le peuple à se garder de ces enchanteurs corrompus[^] qui amusent les simples , avec le prétexte de religion, « comme les renards amusent les pies de leurs longues queues pour les attraper et manger à leur aise (1). »

La Satire Ménfpée montra ce que peut l'esprit au service d'une bonne cause. La Ligue était frappée au cœur; les prédicateurs ne se relevèrent jamais des sarcasmes qui les atteignaient. L'aménité de ces plaisanteries attiques, malgré leur naïveté un peu crue , cette verve de bon sens , cette malice pleine de goût, contrastaient sibien avec la férocité et le cynisme des déclamations ampoulées de la chaire , que tout le monde demeura convaincu. Il ne resta aux prédicateurs que la populace même qui ne lisait pas la Ménippée et que quelques milices entêtées de l'Union.

Mais, parmi nos tristes héros, c'est Rose surtout qui fut, par cette publication, je devrais dire par cet événement, atteint et écrasé. L'évêque de Senlis est sûr de vivre -. Rapin a bien voulu lui prêter, dans la Ménippée, une longue harangue (2) , et le vouer ainsi à l'immortilité du ridicule. Ce discours supposé est un chef-d'œuvre.

Il le faut lire tout entier , et je n'oserais le mutiler en citant. Il suffira de détacher quelques phrases qui se rapportent plus directement au rôle des curés et des docteurs.

On peut, sans aucun doute, par le morceau de Rapin, se faire une idée des sermons réels de Rose. La harangue qu'on lui attribue n'est autre chose qu'une parodie, et le pédantisme de l'évêque de Senlis, hérissé de latin et de citations, s'y produit sous une forme singulièrement comique. Ces paroles heurtées, mêlées, sans suite, rappellent en quelques points le plaisant discours de Janotus de Bragmardo quand il redemande les cloches dans Rabelais (3). Rose qui, toutefois, est bien plus verbeux, semble toujours fort satisfait de

(1) Ibid., i. m, p. 159.

(2) /Wd., p. 78 à 96.

(3) Gargantua, ch. xsni.

CHAPITRE III , § V

sa propre éloquence, et il dirait volontiers, comme maître Janotus , s'admirant lui-même , ce ha 1 ha ! ha ! c'est parlé

cela, i)

Rose était alors recteur de l'Université , et il commence par louer la Ligue d'avoir tué l'Université ; car, comme l'a dit le dernier et le plus spirituel des éditeurs de la Ménippée^ par un artifice dont Lucien a fourni de piquants modèles, chaque orateur semble , dans cette satire, forcé, au gré d'une puissance invincible, à exprimer les vérités positives de sa situation, au lieu des arguments que devrait lui suggérer son intérêt mieux entendu et plus adroitement déguisé.

Cette incurable manie de parler à toute heure et à tout propos, qui dévorait Rose, ne tarde pas à devenir manifeste, car il s'écrie dès la première page : « Je suis meu d'une indicible ardeur de mettre avant ma rhétorique et estaler ma marchandise en ce lieu , où , mainte fois , j'ay fait des prédications qui m'ont, par le moyen du feu roy, fait de meusnier devenir évesque, comme par vostre moyen, je suis d'évesque devenu meusnier. » Gela s'attaquait au talent de l'évêque de Senlis ; sa moralité ailleurs n'était pas plus ménagée : « Je vous fourniray, lui fait dire Rapin, tant de passages de l'Escriture que vous voudrez , car j'en ay à revendre. Mais surtout. Messieurs, je vous recommande nos

pensions je vous advertis de bonne heure, si vous ne

fournissez à l'appointement, il y a danger que nous ne nous mettions tous à prouver qu'il n'est que d'avoir un roy légitime. »

Nous avons déjà vu que Rose était taxé de folie par plusieurs; ici il fait montre de sa démence : « croyez-moy, et vous croirez un fol. » Et après avoir entendu son discours, le lieutenant dit tout bas au légat : « ce fol icy gastera tout nostre mystère. »

Mayenne, en effet, avait à se plaindre de Rose , qui depuis longtemps était passé aux Espagnols, et qui, dans les harangues de lai»/ew/^pee, pousse l'insolence jusqu'àconseiller

aux Guises, s'ils veulent un trône, d'aller conquérir Jérusalem.

Au surplus , il serait assez difficile de déterminer le rôle exact de Guillaume Rose dans Taffaire des États et de l'élection. Mobile et vénal , il changea plusieurs fois de parti (1), et Rapin a parfaitement raillé sa politique extravagante , quand il le fait, à la fin, voter « pour un marguillier de Gentilly qui chante bien au lutrin,

» le tout au milieu des huées, des sifflets et des applaudissements, ce qui fait répéter au malencontreux orateur le mot du prédicateur Garin sur les États : « C'est la cour du roy Pétault. »

La Ligue pendant plusieurs années avait usurpé presque seule le monopole de la publicité. Les presses de Lyon , de Paris , de Rouen , de toutes les municipalités insurgées avaient multiplié à Fenvi ces pamphlets sans nombre qui allaient ranimer le zèle affaibli de la foule , tandis que partout , dans chaque ville , des orateurs séditieux , formant par toute la France une formidable association politique, les reproduisaient dans leurs chaires en y ajoutant le feu de l'improvisation , l'accent , le geste , la passion.

La Satire Ménippée transporta tout à coup du côté des Politiques l'avantage littéraire , la supériorité de l'esprit , et ce fut alors , parmi les partisans de Henri IV , à qui s'escrimerait par la presse contre le despotisme démagogique de l'Union. La Ménippée était, on l'a dit, une sorte de bataille d'Ivry , dans l'ordre de l'intelligence ; après cette victoire éclatante , il y eut de toutes parts des escarmouches moindres. Les prédicateurs furent attaqués dans une foule de petits écrits virulents. La Démonologie de la Sorbonne, entre

(1) Ainsi le Dialogue du Maheustre le met, et avec raison, parmi les « espagnolisez ; » Rose attaqua même madame de Monlpensier, dont il avait été le pensionnaire, ce qui semblait un parti pris contre les Guises; puis toutàcoup, il dit qu'il ne voulait pas d'un roy csfranyer. C'était du nouveau, comme dit Lestoile. Cela lui échappa sans doute le jour où , comme il s'en plaint dans la Ménippée, ou lui avait fraudé l'assignation envoyée d'Espagne* (V. Journ. de Henri /K, p. 45 A, 1 18 A, 83 A.)

CHAPITRE III, § V

autres, que Goularta insérée dans son recueil (1) les démasqua sans pitié.

En parlant tout à l'heure du meurtre que Rarrière tenta sur Henri IV, à la fin d'août 1593, en parlant de la Ménippée, j'ai anticipé de quelques mois sur les événements, et j'ai eu tort peut-être, car l'odieux d'un pareil acte aurait mieux ressorti encore après les essais de conciliation qu'avait tentés le Réarnais, après la Conférence de Suresnes.

En consentant à la Conférence de Suresnes, en décrétant une trêve provisoire, en admettant la discussion, les États facilitèrent le chemin à Henri IV : dès que la Ligue se concertait avec les conseillers du Réarnais, elle reconnaissait implicitement ses droits ; il ne s'agissait plus que d'une conversion ; or le Réarnais s'était dit que « Paris valoit bien une messe, » et bientôt il ne devait plus hésiter « à faire le

saut périlleux. »

Philippe II, avec l'astuce prévoyante de sa politique, sentit toute la gravité de la situation, et ses agents eurent ordre de redoubler d'activité, de conjurer le danger. Le duc de Feria se rapprocha donc momentanément de Mayenne contre le danger commun, et, malgré la diversité des intérêts, on résolut de frapper un coup décisif.

Un des députés du roi d'Espagne à Paris, don Diego d'Ybarra écrivit à son maître, à propos de la Conférence de Suresnes, une remarquable dépêche qui est, pour notre point de vue restreint, du plus haut intérêt. Les relations intéressées des prédicateurs

avec la cour de Madrid y sont manifestes , y apparaissent dans tout leur jour (2).

Ybarra énumère les noms des députés des États qui allaient à la Conférence de Suresnes , et il en compte trois pour le clergé; je le laisse parler : « 1^e L'archevêque de

(1) Ap. Mém. de la Ligue, éd. de Goujet, t. V, p. 403 et suiv.

(2) Archives du royaume, H 1413 ; papiers de Simancas , B 78, pièce 234. (Comm. par M. L. Dessalles.)

Ij

HI

Lyon (1). Il a promis de bien aller, ha prometido andar bien,.. — 2^o L'évêque d'Avranches (2). On avait d'abord choisi Rose qui valait bien mieux , mais il a craint de se mettre entre les mains de Tennemi : Estaba antes elegido el obispo de Senlis, era mucho mejor sugeto; ha iemido meterse en manos del enemigo (3) ... — 3^o L'abbé de Saint-Vincent [k] ; on avait d'abord songé au curé Boucher ; il est bien plus influent , et très-zélé pour le service de Votre Majesté ; mais il n'y a pas grand mal. Habiase pretendido fuese el cura Buxier , persona de muchas partes , y seguro en el servicio de Su Magestad; perono es malo, » Voilà la diplomatie qui trahit les secrets de nos orateurs. Il est avéré , il est patent que Boucher , que Rose étaient ofûciellement vendus à l'Espagne et bien d'autres avec eux. Qu'on ne perde pas de vue le mot de don Ybarra sur Rose : mejor sugeto; nous aurons besoin de nous en souvenir tout à l'heure.

La Conférence de Suresnes, en hâtant une décision, réveilla , surexcita toute la partialité des passions politiques. Le langage

des prédicateurs répondit à la véhémence et à l'emportement des ambitions. Les brusques revirements de partis, les opinions laissées tout à coup et reprises, les inextricables complications des intrigues se traduisirent dans la chaire. Comment expliquer la violence inconséquente de beaucoup de ces orateurs gagés ? Pour comprendre la diversité de leurs paroles , il faudrait connaître la diversité de leurs petits intérêts de chaque jour. On se croirait dans les clubs de 1793; c'est déjà la même grossièreté de langage. Quand un parti gagne des chances , quand son influence s'accroît, il est absous. Gloire à la faction qui peut triompher; honte sur elle , si elle est vaincue.

(1) Pierre d'Espinac.

(2) François Péricart.

(3) Rose motiva son refus sur ce qvCil serait mal vu.

(4) Geoffroy de Billi, depuis évoque de Laon.

CHAPITRE III, § V

C'est là une triste page dans l'histoire du clergé français ; c'est là un triste spectacle dans l'histoire de la moralité humaine.

Les Etats avaient désigné des hommes tout à fait considérables pour assister aux Conférences de Suresnes : Jeannin, Villeroy, Brancas. Les royalistes n'étaient pas moins bien représentés : Renaud de Beaune, Schomberg, Bellière , De Thou. Avec de pareils hommes, on semblait devoir marcher vers une solution conciliante.

Dans cette conjoncture, Mayenne et le duc de Feria, chacun de son côté, multiplièrent les démarches et les corruptions. Les prédicateurs étaient au plus offrant ; de là des contradictions continues dans les chaires : ainsi Pigenat et Boucher, qui appartenaient résolument et invinciblement au parti espagnol, se laissèrent entraîner un beau jour , moyennant finance sans doute et dans quelque vue particulière, à exalter le duc de Mayenne qu'ils attaquaient d'ordinaire. Cela paraît /or^ étrange au bon Lestoile (1) ; mais cette concession d'un moment ne s'explique-t-elle pas trop ? en donnant quelque inquiétude aux agents de Philippe II, on les faisait probablement redoubler de générosité et d'attentions. Nous verrons Rose, à l'instant, montrer la même inconséquence, la même versatilité dans une circonstance bien autrement grave et solennelle. Les plus modérés aussi semblaient se laisser égarer. Le curé de Saint-Eustache, Benoist, qui resta toujours fidèle à Henri IV, s'échappa à traiter son maître, dans je ne sais quel moment de vertige ou plutôt de peur, de relaps indigne de la couronne , lâcheté qu'il répara quelques semaines plus tard en osant qualifier de méchants, devant le duc de Mayenne lui-même, ceux qui s'opposeraient à la conversion du Béarnais. Cette conduite ambiguë a permis à Boucher de maltraiter Benoist dans ses Sermons imprimés, où il l'accuse de c(vou-

(1) Journal de Henri /F, p. 126 A.

loir toujours tomber comme les chats sur ses pieds (1). » Avant que la Conférence ne se fût réunie , les prédicateurs avaient essayé d'intimider les députés désignés. Le prieur des carmes surtout, Simon Fillieul, parla de trahison, attaqua nommément l'archevêque de Lyon, traita les membres de fauteurs d'hérésie ^ et dMardi que s'ils faisaient la paix, ils pouvaient se

domier de garde. Presque tous parlèrent sur le même ton, excepté le curé de Saint-Germain-r Auxerrois , Cueilly, qui, je ne sais pourquoi, loua la Conférence. «C'est un moyen, dit-il, de se concilier la noblesse ; je sais fort bien ce qu'il en est. Tout est arrêté ; quelque bonne mine que fasse le Béarnois, on est résolu à ne le point recevoir (2). »

Les menaces des prêcheurs n'empêchèrent point l'assemblée. Elle se réunit , pour la première fois, vers la fin d'avril 1593.

Chaque séance fut successivement dans chaque église l'objet d'une apologie ou le plus souvent d'une invective. Les quelques prédicateurs royalistes faisaient de leur mieux (3). Morenne et Benoist ne parlaient que d'accord et de paix, tandis que le bon Chavagnac, curé de Saint- Sulpice, désespérant de ses paroissiens ligueurs, les menaçait tout simplement des paillards turcs. Cependant le parti de Henri IV gagnait çà et là quelques partisans dans le clergé. Guincestre , dont on se rappelle les fureurs et que d'Aubigné, au IIP livre de ses Tragiques, a pu mettre parmi les meurtriers de Brisson :

Boucher et Pigenat et le sanglant Guincestre;

le curé de Saint-Gervais , dis-je , se montra en cette circonstance fort modéré, pendant que le jésuite Commelet ,

(1) Boucher, Sermons de la simulée Conversion , p. 77. — Lestoile , Ibid., p. 126 A, 135 A.

(2) Lestoile, Ibid., p. 125 B, 127 A.

(3) Ibid, p. 132,A, 137 B.

CHAPITRE m, § V

dans l'incertitude du dénouement, se tint entre les deux, comme il convenait à la prudence rusée de sa secte.

Mais c'était là encore l'exception. Toute la kirielle, pour parler le langage de Lestoile, essaya de conjurer le danger d'un rapprochement par une nouvelle accumulation de grossièretés et de mensonges contre Henri IV. Aubry et Boucher se distinguèrent surtout, Aubry au nom de Mayenne qu'il loua ; Boucher au nom des intérêts de l'Infante. Aubry, qui prenait de toutes mains, appartenait d'ailleurs à l'Espagne, malgré quelques éloges ainsi donnés en passant au lieutenant-général de l'Union. Il y avait longtemps qu'il disait : « J'aime mieux avoir un catholique étranger pour roy que non pas un François qui fust hérétique. » Mais comme madame de Nemours lui envoyait modestement son plat accoutumé pour son dîner, il fallait bien faire de temps à autre quelque concession. Sa théorie étant que le mestier de prédicateur est de toujours crier, Aubry crut bien servir la cause de Philippe II en s'en prenant surtout au Béarnais qu'il déchira, le traitant tour à tour de loup, de tigre bon à brûler, attaquant ceux qui «grenouilloient /a /?a?.r, la paix, comme dans un marais coacj coacy coac, » , et s'écriant enfin : « La paix I hé ! pauvre peuple , pensez-y ; ne l'endurons point, mes amis ! plustot mourir. Prenons les armes, ce sont armes de Dieu... Un bon ligueur (et je vous déclare que je le suis et que je y marcherai le premier) vaincra toujours trois et quatre Politiques... Qui frappe le premier a l'avantage (1).» L'autorité de la Ligue avait beau décroître, le fanatisme de ce langage retenait encore la populace.

Boucher ne voulut le céder en rien à Aubry ; il avait coutume d'être au premier rang en pareille occasion et il prétendit dépasser en plaisanteries effrontées le curé de Saint-André-des-Arcs. C'est alors qu'il se permit un

(1) Ibid., p. 132 A, 13i B, 135 A, 137 A.

plat jeu de mot souvent cité. On célébrait , le 12 mai 1593, Tanniversaire des Barricades , et Boucher faisant en chaire l'apologie du principe d'insurrection , louait cette journée « la plus belle, disait-il, qui fut jamais au monde. » Il avait pour texte ce mot de l'Écriture : Eripe nos de luto, et équivoquant grossièrement sur le sens de la traduction qu'il donna : « Il est temps de se desbourher, de se desbourbonner; ce n'est pas à tel boueux, bon à jeter au tombereau, que le trône appartient, quoi qu'en puissent dire les larrons, paillards et boulgres. » Voilà ce que Lestoile a ouï dire de ses oreilles sur cette maison de Bourbon que Garin comparait à la maison d'Achab. La Satire Ménippée (dont j'ai avancé de quelques semaines la publication pour jeter tout à l'heure plus de jour sur ces intrigues obscures), la Ménippée ne laissa pas tomber le trait; elle le consigna dans la Harangue de d'Aubray. « Nous desbourberî... Les pauvres Parisiens en ont dans les bottes bien avant et sera prou difficile de les desbourber (1) . » Ces lazis de mauvais goût étaient trop dans les habitudes des esprits d'alors pour ne pas provoquer une réplique. Le jacobin roydfliste Bélanger, qui prêchait à Saint-Denis, apprit le mot de Boucher et conseilla aux ligueurs de se déboucher.

Ces inconvenantes équivoques du curé de Saint-Benoît n'avaient plus de succès. Boucher commençait à devenir ridicule : il n'était plus aimé de la foule. Passant , à cette date, sur le pont Notre-Dame, avec une cochée de prédicateurs , il essaya de se

montrer à la portière et fut hué. Est-ce le déclin de popularité, ou bien le désir de reconquérir quelque puissance dans une autre paroisse qui fit abandonner à Boucher sa chaire de Saint-Benoît? Je ne sais. Ce qu'il y a de sûr , c'est qu'en mai 1693 il y installa un docteur aveugle , nommé Normandin , précurseur fanatique de l'éloquent aveugle Lejeune. Normandin se constitua l'apôtre des Seize.

(1) Sat. Ménipp., t. I, p. 106.

VL

Les États convoqués pour élire un roi. — Sortie inattendue de Rose contre l'Espagne. — Conjectures sur ce fait. — Folie subite du docteur Martin. — Prêches du ministre Damours en présence de Henri IV. — Efforts des prédicateurs royalistes Chavagnac et Morenne. — Benoist est appelé auprès du Béarnais , et hésite. — Guincestre se retire de la Ligue. — Il est mandé par le roi. — Chavagnac se décide le premier à aller trouver Henri IV. — Fureur des Seize. — Proposition du docteur Mauclerc. — Manifeste du Parlement. — Les orateurs de union se rassemblent pour tenter un dernier effort. — Feuardenl, Génébrard , Aubry, Boucher, se distinguent par leur emportement. — Le jeune duc de Guise futur époux de l'Infante. — Les bouchers et le curé de Saint-Benoît. — Abjuration de Henri IV.

Les ligueurs protestaient de toutes parts contre la Conférence de Suresnes. Mayenne , plein d'alarmes et pressé par les agents de Philippe II , assembla solennellement les principaux des États. Pour couper court aux projets de transaction, on agita la question

de la royauté ; on discuta l'opportunité d'une élection immédiate. Leduc de Feria proposa formellement de donner la couronne à l'infante Isabelle. Rose, alors, qui était du nombre des députés, se récria vivement et déclara que le sceptre de France ne pouvait appartenir ni à un étranger ni à une femme (2j . Cette sortie inattendue, et la

(1) Journ. de Henri /F, p. 133 B, 135 B, 138 A, 169 B. — On ne voit guère ce Normandin marquer dans les derniers temps de la Ligue. Je trouve seulement que, le 20 juin 1593, il alla demander au duc de Guise quel Évangile S. M. voulait qu'il prêchât (les Seize s'étaient alors rejetés sur l'élection de ce prince à la royauté), et que le duc de Guise lui lit répondre : « V Évangile de Vaveugle. » (V. /6id., p. 147 A.)

(2) Idid.y p. 125 B, 134 A, 141 B.

maladresse des orateurs espagnols, qui avaient sottement annoncé l'intention de marier l'Infante à l'archiduc Ernest, ruinèrent les prétentions de Philippe II. On ne peut se dissimuler les chances qu'eut un moment l'Infante : si ses agents avaient annoncé dès l'abord , et comme ils e firent trop tard . l'intention de lui donner pour époux le jeune duc de Guise, peut-être Henri IV n'aurait-il jamais

résné*

Rose par son discours fit une œuvre vraiment nationale , et contribua à sauver le pays des intrigues presque triomphantes de la maison d'Autriche. Mais faut-il lui en savoir gré" Je n'hésite pas à dire que non. Anquetil , fort impartial d'ordinaire, a singulièrement ménagé Guillaume Rose ; il le traite d'homme de mérite, et il semble le louer même de s'être acquis l'estime de la cour

d: Espagne (1). Laplupartdes historiens, M. Ch. Lacretelle est du nombre (2), ont enregistré l'apostrophe de l'évêque de Senlis comme un acte de dévouement. Je regrette de ne pouvoir partager cette opinion. A moins d'admettre un repentir soudain et inespéré , un brusque et vertueux retour, qui cessa aussi tout à coup, la conduite antérieure, la conduite postérieure de Rose ne permettent pas d'expliquer son rôle aux Etats autrement que par une boutade mécontente , par un de ces accès de rage subite auxquels il était sujet. Il est manifeste pour moi que l'évoque de Senlis était vendu à l'Espagne. Don Ybarra nous le laissait entrevoir tout à l'heure , et Rose lui-même l'a pour ainsi dire avoué, quand , quelques mois plus tard , à la fin de décembre 1593, il avait le cynisme de prêcher contre d'Aubray , l'un des chefs des Politiques, parce que d'Aubray avait donné à l'Hôtel-Dieu l'argent que les Espagnols lui avaient fait remettre pour le corrompre (3). La versatilité funeste de l'évêque de Senlis l'avait discrédité ,

(1) Eiprit de la Ligue, t. III, V- 257.

(2) Histoire des guerres de religion en France, t. III, P- ^x-

(3) Lestoile, loc cit, p. 186 B.

CHAPITRE IV, § III

Henri IV, tant de soupçons contre les chefs de la Ligue, que madame de Guise elle-même s'offensa de ces excès et Ten reprit.

Cueilly (1) le disputa à Aubry, dans ces derniers temps. Il prêcha régulièrement deux fois chaque jour, le matin et le soir. Selon lui, le pape avait juré de ne jamais « recevoir ce bouc de Béarnois,

» et il y avait une armée de trente mille hommes prête à venir au secours de l'Union. Tous les moyens étaient bons aux yeux de Cueilley, pourvu qu'ils fussent dirigés contre Henri IV, contre Yarchiduc de Genève, comme il l'appelait. Il ne voyait, dans le régicide Barrière « qu'un pauvre homme, mal avisé et simple , qu'on vouloit faire mourir cruellement. » Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois voulut même s'inspirer de cet exemple, et ne pouvant frapper les Politiques de mort réelle , il tenta , dans les limites de sa juridiction ecclésiastique , de les frapper de mort spirituelle. Tous ceux de ses paroissiens qui étaient suspects de modération furent par ses ordres rayés des registres du baptême.

Quant au but politique de Cueilley, il ne s'en cachait pas; ce qui lui paroissoit désirable et nécessaire , « c'estoit le mariage de l'Infante avec le jeune duc de Guise, nostre bon roy, vaillant, sage, généreux , fils d'un brave père. »

La Ligue avait débuté sous les auspices de l'ambitieuse maison de Lorraine ; après je ne sais quelle exaltation démocratique , après je ne sais quel réveil de l'esprit ultramontain et sacerdotal , elle revenait aux Guises. Cette famille était destinée à un grand rôle. Chaque secousse politique lui faisait toucher le trône, si j'ose dire, pour l'en éloigner

bientôt.

A côté de ces déclamateurs acharnés qui persistèrent obstinément dans la lutte, et qui s'étaient , nous l'avons vu, mêlés

(l) Ibid., p. 102 B, 175 A, 180 A, 198 B, 213

bien souvent déjà aux événements , une foule de prédicateurs secondaires, de suppôts de l'Université, de missionnaires obs-

curs, leur venaient en aide. Le prieur des Carmes, Simon Fillieul(1), se distingua entre autres dans cette milice infatigable. Il assurait que quand le Béarnais « auroit bu toute l'eau bénite de Nostre-Dame » sa conversion serait encore douteuse. Selon lui, c'était Judas trahissant Dieu par un baiser; il fallait s'en desfaire, et quelque bonne dame Judith devait bientôt sauver la France par un coup du

ciel (2).

Ces doctrines sanguinaires ne se présentaient plus dès lors comme une exception chez les ligueurs.

A la fin d'août 15%, un jésuite s'écria, dans l'une des chaires de Paris : « C'est un blasphème de penser que le pape absolve le Béarnois; quand un ange descendroit pour me dire , — Keçois-le , — l'ambassade me seroit fort suspecte. » Cinq mois plus tard , un cordelier s'écriait à son tour: « Qu'on aiguisse les poignards; il est besoin d'une circoncision (3). » Ainsi les ligueurs sentaient tout le danger de la situation. La conversion de Henri IV assurait le royaume à ce prince , et un meurtre pouvait seul désormais l'éloigner du trône. C'est pour cela que les orateurs des Seize déclarèrent, d'une part , l'abjuration illégitime, et, de l'autre, le régicide nécessaire.

(1) Ibid., p. 170 A, 175 A.

(2) Peut-être était-ce là une allusion aux tentatives que tirent les Seize pour corrompre Gabrielle d'Estrées et lui persuader de tuer Henri IV. Le moine Garin ayant attaqué Gabrielle en chaire, les chefs des Seize allèrent le trouver et lui communiquèrent les raisons qu'il y avait pour la ménager. C'est au moins le récit de Lestoile. V. ib., p. 170 B.

(3) J6id., p. 171 A, 191 A.

CHAPITRE IV, § IV

§iv.

Derniers efforts du parti exalté de l'Union. — Cynisme des injures. — Garin devient le roi de la Ligue comme avait été Boucher. — Ses ignobles sorties contre le Parlement, contre Henri IV. — Plates équivoques. — Sermons sur la liberté de la presse. — Poursuites contre les imprimeurs du Maheustre. — Position désespérée de Paris. — Mayenne se réfugie à Soissons. •— Réorganisation des Seize. — Hamillon, Pelletier, Garin prennent les armes. — Projets de massacre et d'assassinat. — Sermon de Rose la veille de la prise de Paris.

Parmi les prédicateurs dont je viens d'énumérer les suprêmes excès, j'ai omis le nom de Garin. Ce moine pourtant fut sans contredit le plus infatigable , le plus exalté , le plus implacable de ces tribuns. Il joua , dans ces dernières conjonctures , un rôle particulier. On a vu successivement les curés de Paris , les divers orateurs religieux , passer la plupart au roi d'Espagne, quelques uns à Henri IV. Garin, au contraire , sembla rester fidèle jusqu'au bout au despotisme anarchique et turbulent des Seize. Ce qu'il voulait surtout, c'était le gouvernement de l'échevinage^ l'organisation communale, les libertés urbaines. « Tant, disait-il, que ceste bonne, droite et noble compagnie des Seize a eu auctorité, on a veu la religion florir, les traistres punis, toutes choses

aller par compas et raison Depuis qu'on la leur a ostée,

tout est allé en ruine.... la religion est vilipendée , les villes branlent pour se rendre à ce meschant, les traîtres se promènent teste levée.... (1). » Voilà l'idéal politique de Garin ; il regrette la démagogie renversée par Mayenne , le temps du meurtre de Brisson, la chambre ardente de Boucher.

(1) Ibid.f p. 184. — On est très au courant du rôle de Garin dans ces derniers temps, de ses catilinaires, de ses menteries et balivernes, parce qu'il prêcha le carême de 1594 à l'église Saint-Barihélemy, et que Lestoile allait l'y écouter assidûment, et, « au sortir, faisoit extrait de ce qu'il avoit ouï et de la saine doctrine de ce vénérable cordelier. » V. *ibid.*, p. 205 A.

C'est le dernier et le plus inflexible apôtre du pouvoir des

Seize et des curés.

Aussi s'en prend-il avec amertume à Mayenne (t) et au Parlement (2) : à Mayenne , qui a arrêté l'envahissement de la démocratie sacerdotale; au Parlement, qui s'arroge la puissance législative et en use au profit des Politiques.

Lestoile assure qu'il n'entendit jamais « tant débagouler d'injures à crocheteus ni à faquins » qu'au moine Garin contre le lieutenant-général. Il le traitait de pipeur, d'ambitieux exploitant la religion à son profit et qui en secret prêtoit l'épaulé aux Politiques. « Une quenouille, ajoutait-il en propres termes, seroit plus propre à ce gros pourceau qu'une espée. » La mère du duc de Mayenne , M^{re} de Nemours était présente quand Garin injuria ainsi son fils du haut de la chaire ; mais la colère de cette princesse fut impuissante, et elle n'osa se venger. Voilà où en était tombé le gouvernement de l'Union , dont Mayenne demeurait le chef.

Garin, je l'ai dit, s'était également jeté dans une violente opposition contre le Parlement. « Sans ceux de la Cour, disait-il à ses auditeurs, vous seriez en repos, pauvre peuple, et nous, et tout. » Enfin il faisait, pour parler le langage du temps, le diable à vingt-quatre contre les magistrats; il voulait que le peuple intervînt. « Qui vous feroit raison, s'écriait-il en s'adressant aux conseillers, vous feroit tous pendre ; il n'y en a pas un parmi vous qui ne l'ait bien gagné... Vous aurez la corde un de ces jours et on vous traînera tous à Montfaucon... » La Cour n'osa faire arrêter Garin.

On comprend que si Mayenne et les parlementaires
, étaient traités sur ce ton dans les diatribes du cordelier,
Henri IV y obtint encore une plus large part. Au rapport
de De Thou, Garin, quelque temps après les Sermons de
la simulée conversion , de Boucher , avait eu l'impudence

(1) Ibtd., p. lis A, 168 B, 182 B.

(2) iWd., p. 184 A, 189 B, 191, 205 B.

CHAPITRE IV, § IV

de faire réciter à ses auditeurs une prière pour que Dieu ne permît point que le pape accordât l'absolution au Béarnais (1). Jusqu'à l'entrée de Henri IV à Paris, Garin ne cessa pas un instant de parler du roi avec une rage et une insolence croissantes (2).

Cette fureur s'était manifestée dès la conversion. Aussitôt qu'on en sut la nouvelle, le moine s'écria en chaire : « Il ne faut

perdre cœur... bientôt il se trouvera possible quelque honneste homme qui tue le Béarnois. Nous avons esté jà délivrés par la main d'un pauvre petit innocent. » Garin avait accueilli par un souhait de mort l'abjuration de Henri IV ; c'est par là aussi qu'il terminera ; ce sera son dernier mot en chaire quand Henri IV prendra possession de Paris.

Selon Garin, les prétentions de Henri au trône étaient parfaitement ridicules, et, en en parlant, il se demandait si naguère aussi le diable 7i'avoit pas promis des royaumes à Jésus, Tout ce qui touchait au Béarnais était déclaré maudit par le prêcheur, et il entassait à ce sujet les calomnies les plus infâmes. Ce que Juvénal raconte des nuits de Messaline n'est rien auprès des honteuses débauches que Garin attribue à la mère de Henri IV. De là, à son sens, l'illégitimité civile de Henri IV, dont l'illégitimité religieuse était également facile à étabhr. En effet, dans l'ordre religieux, l'archevêque de Bourges, qui l'avait converti, n'était-il pas aussi dissolu que l'avait été la reine de Navarre dans l'ordre moral? <r II croit à Dieu, disait crûment Garin, comme à ses vieux souliers. »

Quant à la personne même de Henri IV , le cordelier accumulait les plus odieux mensonges, de vraies sornettes d'almanach, comme dit Lestoile, au point, par exemple, de l'accuser d'inceste avec ses deux sœurs. Les détails les plus

(1) Thuan. Hist., 1. CVU, § 10; t. V, p. 29ii.

(2) V. Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 163 A, 168 B, 191 A, 202 B, 205 B, 208 B, 209 B, 210 A, 213 B.

puérils, les plus vulgaires, les plus absurdes, ne répugnaient pas à Garin, jusqu'à raconter à ses auditeurs la tenue de Henri IV

à la messe et les mille propos goguenards et scandaleux qu'il lui prêtait, jusqu'à lui reprocher de ne pas observer les jours maigres , jusqu'à énumérer enfin en pleine chaire le menu supposé d'un de ses dîners.

Tristes excès de la langue révolutionnaire; singulier abaissement de la prédication chrétienne ! Tout cela a été dit à Paris, en pleine église, il y a à peine deux cent cinquante ans, et peu d'années seulement avant Bossuet. Et il s'agissait pourtant, dans cette cause, des plus graves intérêts de la chrétienté et de la France ; il s'agissait du catholicisme maintenu dans notre pays et de l'avènement de la maison de Bourbon sur le trône des Valois.

Quand on se rappelle les sottes plaisanteries, les grossières allusions qu'on se permettait encore dans la chaire au seuil du xvir siècle, on est frappé du progrès soudain du goût et de la langue. Aussi faut-il enregistrer ces écarts, parce qu'ils servent à mieux faire comprendre, à mieux faire admirer l'imposante souveraineté de ces génies du règne de Louis XIV, qui, dans la chaire particulièrement, eurent tant à faire, tant à créer.

A la veille des grands événements qui se préparaient, Garin ne trouva dans sa colère que de cyniques quolibets : « Mon chien, s'écriait-il en parlant de la conversion de Henri IV, fus-tu pas aussi à la messe? Approche-toi, qu'on te baille la couronne. » C'étaient incessamment des équivoques sans sel, de plates plaisanteries à propos des villes qui se rendaient ou que les gouverneurs vendaient à Henri IV; ainsi, la/oy victrée, à propos de Vitry qui avait cédé Meaux ; la foy chasfrée, à propos de La Chastre qui avait livré Orléans (1). C'était encore Lyon qui avait été

(1) En septembre 1593, Gurin avait déjà dit d'Orléans que cette ville étoit plus hérétique que Genève, et cela seulement parce qu'elle demandait la prolongation de la trêve. V. *ibid.*, i». 175 B.

CHAPITRE IV, § IV

trahie par son lion d'archevêque (1), et mille autres lazzi de mauvais goût.

Ces pasquinades faisaient rire le peuple et retenaient la foule aux sermons de Garin , qui duraient quelquefois trois heures et demie ; les uns venaient entendre le prédicateur par crainte de ses rodomontades sanguinaires, les autres pour se divertir de ses sorties triviales : toutefois le sentiment général qu'il inspirait encore était la terreur , et ce n'était pas avec une parfaite sécurité que les Politiques regardaient au pied de sa chaire un bourgeois fanatique , gantier de son état, l'un des Seize , et qu'on avait surnommé son chapelain parce qu'il assistait près de lui à toutes ses prédications , avec une grande flamberge à deux gardes (2).

On voit cependant , par les sermons même de Garin , que dans les derniers temps la réaction royaliste commençait à ne plus craindre de se manifester ouvertement. Ainsi le prédicateur se plaignait amèrement de ce que les vrais catholiques (cela dans sa bouche veut dire les ligueurs) recevaient des broccards dans les rues. 11 assurait même qu'on le persécutait personnellement , qu'il n'osait aller voir ses amis « de peur qu'on l'accusât de faction , » et qu'un Pohtique étant entré dans sa chambre avec un poignard , justice lui avait été refusée (3). Ces bavardages étaient

exclusivement destinés à ameuter le peuple ; mais nous verrons tout à l'heure que , sans avoir cette timidité toute chrétienne , les orateurs de l'Union n'étaient pas parfaitement rassurés des progrès de Henri IV.

L'anarchie était au comble dans Paris ; il n'y avait plus de juridiction légale. Ici on était injustement poursuivi ; là on échappait aux justes sévérités des lois. Ainsi on voit d'une part Boucher s'emparer frauduleusement et par une infâme trahison de lettres confidentielles , et avec ces témoignages

(1) Ibid., p. 205 B, 195 A.

(2) Ibid., p. 220 B.

(3) Ibid., p. 204 A, 208 B.

lacérés, faire jeter en prison le malheureux Foulon, abbé de Sainte-Geneviève (1) ; tandis que , d'un autre côté , Garin arrache à la condamnation du Parlement un de ses confrères , le cordelier Capreolus , qui avait eu dans une taverne une rixe sanglante (2).

Mais puisque je parle de juridiction et de justice , il importe de ne pas omettre un incident curieux dans lequel intervinrent les prédicateurs (3), et qui se rapporte à l'histoire de la liberté de la presse.

On sait que s'il y a eu un siècle au monde où la pensée a pu se traduire dans toute son énergie, dans toute sa violence, sous toutes ses formes , ce fut dans la seconde moitié du xvr siècle. Les exceptions y sont peu nombreuses ; sans remonter au malheureux Etienne Dolet, sans même rappeler sous Charles IX le supplice de Geoffroi Vallée , il suffit d'ouvrir la Bibliothèque du père Lelong , pour se convaincre de l'extrême licence de la presse du-

rant la Ligue. Il n'y a pas d'homme peut-être contre lequel on ait écrit plus de pamphlets que contre Henri III. Je n'excepterai même pas Mazarin. Il a été surabondamment montré dans cette notice combien la liberté de parole aussi était absolue et complète.

Henri III n'avait pas été sévère à cet égard [k]. On sait pourtant qu'un gentilhomme protestant, Pierre d'Esgain, fut, en 1584 , condamné à la pendaison par le Parlement , pour quelques écrits satiriques contre le roi. Deux ans plus tard , le fait se renouvela contre un avocat nommé François Le Breton. L'ordonnance de 1587, par laquelle Henri III confia au recteur de l'Université la surveillance des librairies , fut impuissante à arrêter le torrent. L'Université s'élançant

(1) Ibid., p. 176 A.

(2) Ibid., p. 203 B.

(3) J6td., p. 18i et suiv.

(4) V. Gabriel Peignot, Essai historique sur la liberté d'écrire. Paris, 1832, in-8o, p. 67 et suiv.

CHAPITRE IV , § IV

dans la Ligue , la carrière resta ouverte sans aucun obstacle aux pamphlétaires et aux publicistes.

Le gouvernement de l'Union, qui varia tant de fois, n'eut jamais assez de force pour s'opposer à la licence de la presse. A la fin de 1593, pourtant, la publication du Dialogue du Mahcistre et

du Manant, les ayant piqués au vif, le duc de Mayenne et le Parlement ne surent pas se contenir , et firent arrêter les deux imprimeurs , Rolin Thierry et Lyon Cavellat , sur l'avis du président Le Maistre.

La plupart des prédicateurs recommandèrent les deux prisonniers à leurs paroissiens comme fort gens de bien. Commelet en parla d'un ton assez sage , modestement , et pria Dieu qu'on leur fit « brève et bonne justice. » Mais Garin ne s'en tint pas là ; il fit de l'arrestation des imprimeurs une affaire personnelle , et déclara que la procédure était inique , illégale et qu'on avait été plus libre au temps du tyran Henri de Valois. Sa conclusion fut qu'il n'y avait plus de justice et qu'il « falloit mettre un licol sur la robe rouge de ces gens de Cour, dont Paris estoit plein. »

Les prédicateurs triomphèrent; la Cour n'osa poursuivre, et les libraires en furent quittes sans doute pour la prison ; car je trouve qu'ils continuèrent à imprimer à Paris depuis lors : Thierry, jusqu'en 1623 ; Cavellat, jusqu'en 1610.

Pendant que les différents partis de la Ligue consumaient leur temps à ces luttes impuissantes , à ces divisions clandestines, à ces fureurs jalouses, à ces querelles intérieures, Henri IV , à force d'habileté et de souplesse , s'était rendu indispensable. On l'avait sacré à Chartres , le 27 février, et cette nouvelle adhésion avait encore augmenté le nombre

de ses partisans,

Paris, le Paris des ligueurs, était abandonné et réduit à la dernière extrémité. Le gouverneur de la ville lui-même, le bon bourgeois de la Cité, M. de Nemours, je l'ai dit plus haut , voyant que

la couronne de France échappait décidément à ses prétentions, était allé dans le Lyonnais pour se

ménager une souveraineté indépendante, et là, il se laissait emprisonner par ceux dont il voulait se faire des sujets.

Mayenne était au désespoir. Il ne lui restait plus qu'une seule ressource , l'armée du comte de Mansfeld , que Philippe II avait donné ordre de rassembler à Soissons. Les levées tardaient; il n'y avait plus un instant à perdre. Mayenne se décida à laisser Paris et à aller rejoindre ce noyau de troupes.

Avant son départ, il comprit qu'une organisation révolutionnaire pouvait seule , dans des circonstances aussi critiques, sauver l'existence compromise de l'Union. Les Seize furent donc rétablis dans leurs prérogatives , par les soins de celui qui les avait renversés naguère ; les agents espagnols se trouvèrent également rappelés à la direction des affaires : Brissac eut le commandement de Paris.

Mayenne quitta cette ville le 6 mars, et aussitôt les prédicateurs (car je n'ai à parler que d'eux) ressaisirent leur rôle actif. Boucher (1) fut chargé de présider les Seize ; il déclara le pape impuissant à absoudre le Béarnais ; il ranima l'esprit des confréries , rêva des proscriptions, et réclama enfin pour le peuple la liberté de s'assembler et de délibérer.

Hamilton et Pelletier (2), après avoir fait porter des armes chez eux par crochetées , en envoyèrent en grand nombre au couvent des Cordeliers , avec force munitions. Le curé de Saint-Côme ne sortait plus qu'accompagné d'une troupe de garnements, qui brandissaient des piques et des arquebuses à travers les rues. On le vit dire la messe en cuirasse, et, en pleine église,

baptiser un nouveau-né sans se donner la peine d'ôter son armure.

(1) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 208 B, 212, 213 B.

(2) Pelletier dans ces dernières années passait pour extravagant. Ses paroissiens l'avaient presque tous abandonné. Il avait attaqué plusieurs fois des Politiques à main armée, en pleine rue. Sa fureur était mènre telle qu'il s'avisa un beau jour de coutelasser un pauvre idiot; ce qui inspire à Lestoile cette réflexion : « Il méritoit d'estre châtré, mais le temps n'y étoit pas. » V. Journ. de Henri IV, p. 111.

CHAPITRE IV, § IV

Garin se hâta aussi d'armer son couvent, et il annonça en chaire, le soir même du départ de Mayenne, qu'il avait deux mille moines à ses ordres. Ses auditeurs formaient autour de sa chaire un véritable club. Le 7 mars, il leur commanda d'interrompre toute communication avec les Politiques, et de prendre garde aux portes (1). Le 10, il se fit dans son sermon l'organe des Seize, et il dit au peuple qui l'écoutait : « Le temps est venu... vous avez le nombre, vous avez la justice ; courez aux armes; faites main-basse sur les Politiques; ils sont dignes du dernier supplice. Aux armes! et qu'on commencel (2)» Ce projet d'une Saint-Barthélémy des modérés mit en garde tout le parti royaliste.

Le gouverneur Brissac, ligueur forcené, qui avait beaucoup à se faire pardonner, traitait alors secrètement avec le roi pour la reddition de Paris. Il en transpirait déjà quelque chose ; les Seize

étaient dans une alarme continuelle, et sur le qui- vive. Garin avait dit en chaire : ce Messieurs de Paris, mes bons frères catholiques, vostre ville estoit vendue ; mais on ne la peut livrer comme les autres (3).» Ces dénonciations, et la menace d'un coup de main contre les Politiques, eÛTrayèrent Brissac. Le gouverneur de Paris se plaignit vivement du prédicateur au prévôt des marchands et aux échevins: le Parlement ordonna donc que le Légat serait invité à interdire la parole à Garin.

Le cordelier, en effet, après avoir reçu une vive réprimande du nonce , rétracta ou plutôt corrigea et interpréta ce qu'il avait dit en chaire. Les magistrats furent dès lors un peu moins maltraités dans ses sermons, et, en revanche,

(1) Jbid. p. 209. ^ . ^ ^

(2)... In concione publiée plebem ad seditionem concitasse dicebatur; lempus venisse quo vere caiholici de politicis dignas pœnas expeterent ; numéro illos vincere, sed causa ipsos potières, procul dubio ex eis victoriamreportaturos; tantum occuparent, neque cuiquam eorum extrema commeritorum parcerent... (T/man. Hist.,\ . CIX, § 3; t. V, p. 349). Cf. Lestoile. loc. cit. p. 210.

(3) Lestoile, loc. cit., p. 195 A.

il se desgorgea par des menieries contre le Béarnoïs. Heureusement le parti modéré l'emportait ; le triomphe définitif de Henri IV était imminent. Garin ne pouvait se le dissimuler. Aussi, pour s'étourdir, mettait-il son dernier espoir dans un de ces meurtres providentiels, qu'absolvaient, qu'exaltaient si volontiers les théologiens de la Ligue. Le 13 mars 159ⁱ, neuf jours avant l'entrée de Henri IV à Paris, Garin déclara qu'on devrait anoblir

la famille de Jacques Clément, et il s'écria, en désignant le vainqueur d'Ivry « Il faut se desfaire de cestuici ; ce seroit œuvre très saint, héroïque et louable, qui assureroit le Paradis et mériteroit la place la plus proche de Dieu (1). »

Rose partageait sans doute le désir, les espérances de Garin. Henri IV prit possession de Paris le 22 mars. Le 20, l'évêque de Senlis annonça, à Saint-André-des-Arcs, qu'il allait prêcher une huitaine pour parfaire le procès au Béamais. Le lendemain, en effet, veille de la prise de Paris, il commença cette série de sermons, en présence du cardinal de Plaisance, et s'engagea à prouver dans son prochain discours « que le prince de Navarre estoit bâtard et indigne de succéder à la couronne de France (2). »

Le prédicateur, interrompu, ne put tenir sa promesse. On sait comment, d'accord avec Brissac et les royalistes, Henri IV, dès le 22 au matin, se trouva maître de la capitale comme par enchantement. Ce fut là encore, de la part de Guillaume Rose, un triste exemple des illusions insensées que peut entretenir la passion politique. Il semble qu'une fois lié à un parti extrême, il faille demeurer aveugle et immobile, et ne plus s'apercevoir de la marche des événements. Il y a toujours des esprits qui croient au passé, quand une révolution va réaliser l'avenir longtemps attendu.

(1) JWd., p. 211 A, 214 A.

(2) Thuan. Hist., 1. CIX, g 7 ; t. V, p. 357. p. 213 B.

— Cf. Lesloile, toc. cit.

CHAPITRE V

DEPUIS l'entrée de HENRI IV A PARIS JUSQU'A

l'attentat de RAVAILLAC.

Conséquences de rentrée de Henri IV à Paris.- Boucher se retire avec la garnison de Philippe H.-Garift , déguisé en soldat espagnol, est découvert dans un grenier.- Obslination d'Aubry.- Le cardinal de Plaisance remmène à Rome.- Arrestation de Cueilly.- Sa {xn.- Billets envoyés à plusieurs prédicateurs.- Amendement de Pelletier. -Esprit conciliant de Henri IV.- Sermons de Boucher à Beauvais. — Les livres du curé de Saint-Benoît sont brûlés par le bourreau. -Réaction. - Sermons absolutistes. -Exil du bedeau Noël.- Pension donnée à Guincestre.- Feuarden se convertit au parti royal.

L'entrée de Henri IV à Paris n'était qu'une suite nécessaire de son abjuration. A ne considérer cette abjuration qu'au point de vue politique , et en mettant à part la question religieuse , on peut dire que ce fut le plus grand événement de la fin du xvi^e siècle. Il y avait là autre chose qu'une affaire de succession ; il y avait deux conséquences graves : d'une part , l'équilibre était rétabli en Europe en faveur du catholicisme un moment ébranlé ; de l'autre , la domination de la maison d'Autriche recevait un grave échec. En d'autres termes, l'œuvre de Philippe II était couronnée de succès dans l'ordre religieux ; elle échouait dans l'ordre politique.

Mais je n'ai pas à faire l'histoire de France , et il convient de nous renfermer strictement et de plus en plus dans notre donnée spéciale , c'est-à-dire l'histoire de la prédication pendant la

Ligue. Je crois avoir épuisé dans tous les sens , et jusqu'à la satiété, je le sens, ce que les historiens et les documents pouvaient fournir de matériaux et de textes à ce sujet. Maintenant , il ne reste plus que deux choses à faire ; 1° à constater les conséquences des sermons de la Ligue ; 2° à retracer la biographie postérieure de ceux auxquels nous avons vu exercer tant d'influence par la parole , durant ces longs troubles. C'est la double tâche que j'ai encore à remplir.

Quand le bruit se répandit que le roi était entré dans Paris, les ligueurs et les prédicateurs en particulier furent atterrés, tandis que le peuple, heureux de la nouveauté, heureux de voir cesser la guerre, se jetait du côté du vainqueur et accueillait Henri IV avec enthousiasme.

Les plus fanatiques se retirèrent dans le pays latin et attendirent en armes. Le curé Hamilton, la pertuisane en main , alla les y rejoindre et prêter aide à Crucé , capitaine du quartier Saint-Jacques, qui s'était mis à la tête de ces forcenés. Mais ces airs farouches venaient trop tard, et le conseiller Du Vair, rencontrant Hamilton , l'envoya chanter son *Te Deum* (1).

La garnison espagnole, on le sait, parlementa et évacua Paris dans la journée. Quelques-uns des prédicateurs des Seize se joignirent à ces bandes étrangères (2). Après leur sortie , dit Palma Cayet, on alluma des feux de joie, autour desquels le peuple chantait le *Te Deum laudamus*.

Boucher était l'un des soixante moines ou prêtres qui

(!) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 22i A. (Ext. du Suppl. de Téd. de

(2) Palmn Cuyet, Chron. novennaire (Coll. Petitot, sér. I, l. XLII, p. 207.)

CHAPITRE V, § I

avaient vidé la place avec les Espagnols. Je trouve même (mais le témoignage n'est pas authentique) qu'il ne put sortir que « bien fourny de pouilles et imprécations dont le peuple le chargeoit au passage (1). »

C'était justice que Boucher prît le premier la fuite. Garin eût bien désiré en faire autant : il avait essayé de se déguiser en Espagnol et de s'évader aussi avec la troupe de Philippe II; mais son stratagème échoua. On le découvrit, quelques jours plus tard , blotti dans le grenier d'une maison de la rue Saint-Denis. Ce scélérat, comme l'appelle Le Duchat, se jeta aux pieds de ceux qui le trouvèrent , les supplia avec toutes sortes de larmes de ne le point tuer , et jura qu'il prêcherait, s'il en était besoin, l'éloge du roi. Henri IV eut pitié de tant de lâcheté , et ordonna qu'on ne fît pas mal à Garin, lequel en fut quitte pour sortir de Paris et disparaître complètement de la scène historique. (2)

Tous les prédicateurs ne montrèrent pas la même couardise que Garin. Le curé de Saint-André-des-Arcs , entre autres, persista jusqu'au bout dans sa haine contre Henri IV, et , durant les jours qui suivirent l'entrée du roi , il refusa de confesser ceux de ses paroissiens qui ne juraient pas au préalable haine et malédiction à la royauté. On se rappelle qu'Aubry ^vait trempé (bien qu'il s'en défendît) dans la tentative du régicide Barrière. Le président Séguierqui, malgré ses écarts, lui portait encore quelque

intérêt, le fit avertir de s'éloigner. Lestoile assure qu'il quitta en effet Paris le 28 mars, avec son vicaire et plusieurs de ses ouailles (3). On voit ailleurs que le cardinal de Plaisance, en

(1) Lestoile, loc. cit., p. 224 B. (Ext. du Suppl. de 1719.)

(2) Jbid., p. 222 B.— Le Duchat (Notes sur la Ménipp.yi. II, p. 151.) n'est pas tout à fait exact sur ce détail.

(3) V. Lestoile, loc. cit., p. 219 A, 220 A , 221 B.

résignant ses fonctions de légat , l'emmena à Rome , ainsi que le jésuite Varades, son complice (1). C'est là sans doute qu'Aubry mourut, en 1601 (2).

Aubry fut imité dans ces aigreurs persistantes par le curé de Saint- Germain -TAuxerrois. Henri IV, demeurant au Louvre , se trouvait être le paroissien de Cueilly. Aussi un gentilhomme rencontrant ce prêtre le lendemain de l'entrée, l'en félicita sans trop réfléchir et lui demanda : « Ne criez-vous pas vive le roi ? » — Cueilly répondit d'un ton

de fureur : «On avisera on n'en est pas encore là. » —

Cette réplique, dès qu'elle fut connue, attira l'attention des agents du gouvernement , et on observa la conduite du curé de Saint-Germain. Henri IV toutefois lui accorda son pardon, à charge d'estreplus sage; mais Cueilly, peu touché de cet acte de clémence , ne put se (Contenir , et le lendemain (c'était le 25 mars) il prêcha contre le roi. En descendant de chaire , il fut arrêté et persista à soutenir que le Béarnais était excommunié. Henri IV, malgré cet entêtement, résista aux conseils de sévérité qu'on lui inspirait , et se contenta de faire donner à Cueilly son congé (3).

Jacques Cueilly d'ailleurs (afin que nous n'ayons pas à revenir sur lui) répara par une fin toute chrétienne ces violences d'un caractère orgueilleux. Chassé de Paris, il se retira aux Chartreux de Bourg-Fontaine (4), et de ^à à Rome. Depuis , le chancelier Cheverny ayant obtenu sa grâce , Cueilly se mit en route pour revenir en France^,; mai^ a^jparavant il voulut , par dévotion à sainte Agathe , faire un

(1)... Varadam jesuitam et Aubrîum consilii Barrerio dati convictos cum boua régis veiîia seciim abdueit card. Placentinus. (Bulaei Hist, universit., l. VI, p. 813.— Cf. Le Duchat, not. ad Ménipp., t. II, p. 153.)

(2) V. l'index autographe et inéd. de Guy-Patin , année 1601; niss. de h Bibl. Sainte-Geneviève G. L. 3.

(3) Lesloile, loc. cit., p. 219 A, 220 A.

(i) Le Duchat, not. ad Ménipp., t. II , p. 135, 152.

CHAPITRE V, § I

pèlerinage à Palerme (1). La chaleur de la traversée lui ayant donné la fièvre , il apprit de son médecin qu'il n'avait plus que vingt-quatre heures à vivre. Cueilly se leva, s'habilla , alla à l'égHse , dit la messe , prêcha en latin ses compagnons de navire , et mourut en priant (2).

Outre Boucher qui s'était enfui dès l'abord , outre Garin , Aubry et Cueilly , Henri IV dut exiler encore quelques uns de ces prédicateurs qui , selon l'expression de Félibien , « avoient causé

par leurs emportements plus de meurtres et de scandales que tous les ligueurs ensemble (3). » Hamilton, Rose, Pelletier, Simon Fillieul, prieur des Carmes, Jacques Julien, curé de Saint-Leu, et quelques autres (4.) reçurent des billets, Bernard Rouillet , que nous avons vu prêcher à Bourges contre Sixte-Quint, fut également compris dans cette proscription (5). On perd la trace de plusieurs de ces exilés. Quelques uns toutefois profitèrent de la clémence de Henri IV, Simon Fillieul, par exemple (6); Julien aussi, après une courte absence, rentra en grâce auprès de ce prince (7). Pelletier, curé de Saint- Jacques-la- Boucherie, s'y prit autrement. Frappé, bien qu'un peu tard, de la grandeur d'âme et de la bonté de Henri IV , il monta en chaire avant d'obéir à l'ordre de départ qu'il avait reçu, et témoigna , dans l'adieu qu'il fit à ses paroissiens, tout son repentir : « Il faut que je m'en aille , leur dit-il , mais où que ce soit, je louerai la générosité de ce roy bening,))).Il n'en fallait pas tant pour adoucir la rigueur du monarque

(1) Mém. de la Ligue, t. V, p. 511.

(2) André Duval , Vie de la bienh. Marie de V Incarnat. y Toul, 162i, in-8<», 1. 1, ch. 5.

(3) Hist. de Paris, t. II, p. 1231.

(4) Thuan. Hist., 1. CIX, § 7 ; t. V, p. 357.

(5) Mém. de Nevers, t. II, p. 709. —V. plus haut, pag. 85.

(6) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 219 A, 228 B.

(7) Mém. de la Ligue, t.V,p. 423.— Julien, Guincestre, Simon-Fillieul, et Ballesdens, curé de Saint-Sé vérin, signèrent, le 22

avril, le serment solennel de l'Université.— V. Journal de Henri IV, p. 235 (ext. du Suppl. de 1719).

-JtJ

<^ I ri

conciliant, et Pelletier sans doute obtint plus tard son pardon, malgré un arrêt du Parlement auquel nous arriverons tout à l'heure.

Henri IV était très-disposé à satisfaire tout le monde et à apaiser ses plus implacables ennemis. Les arrangements, les négociations faisaient partie de sa politique. Dans le premier moment de mauvaise humeur, la plupart des curés avaient, lors de Ventrée, cessé de prêcher, assurant qu'ils ne pouvaient que répéter ce qu'ils avaient dit naguère. Le roi ne se montra pas trop offensé de cette insolence ; « Je les excuse, dit-il, ils sont encore fâchez, cela viendra. » Pour aplanir les difficultés, il alla en personne à la Sorbonne, et, après mille compliments aux docteurs, il ajouta : « On a presché contre moy, on m'a indignement traité; mais je veux tout oublier et leur pardonner à tous, mesme à mon curé [c*étoit une allusion à Cueilly]^ et n'excepte que Boucher, qui presche des menteries et meschancetés à Beauvais. Encore ne veux-je point de sa vie, mais seulement qu'il se taise. » Boucher ne suivit pas ce conseil, car il alla quelques mois plus tard donner, à Douai, une nouvelle édition de ses Sermons de la simulée conversion, et nous le retrouverons bientôt en Belgique, écrivant l'apologie de Jean Châtel. On se contenta à Paris de représailles juridiques contre les livres de l'ancien curé de Saint-Benoît (1). Le jour même où le roi faisait à la Sorbonne la visite que nous venons de dire, les Ojps de Boucher étaient brûlés (2) avec ceux

de l'avocat DofL.' ns, à la Croix-du-Trahoir ainsi qu'à la place Maubert. L'imprimeur Guillaume Bichon fut banni.

On aura occasion de voir que Henri IV tenait tout partilièrement à l'appui des prédicateurs. Il encourageait beau-

(1) Lestoile, loc. cit., p. 219 A, 230. ■ (i) Dès 1589, le traité de Boucher Dejusta Abdicatione Henrici III, avait été brûlé à Senlis par les habitants qui, dans une sortie, en avaient saisi deux tonnes pleines que la Liy;ue envoyait à l'étranger pour répandre ses doctrines. (V. Paulmy, Mélanges tirés dCunegr. biblioth, ^ in-80, t. XI, p. 267, et Daniel, Hist. de France, in-io, t. XII, p. 41.)

■iiiiiriiiitiiiÉiiii

CHAPITRE V, § I

coup les sermons absolutistes de Nouvelet, et, dès le 25 mars, il alla entendre Bélanger enseigner à Saint-Germain- FAuxerrois que Tobéissance à la royauté était un devoir, et que ceux qui prétendaient Sa Majesté excommuniée Tétaient eux-mêmes. Cette théorie toute monarchique fut soutenue en présence de Henri IV, dans la chaire où, le même matin, pour la dernière fois, le curé Gueilly avait proclamé les doctrines démocratiques (1).

Dans la paroisse Saint-Gervais, comme il fallait un exemple, on se contenta d'exiler le bedeau Noël (2). Le curé Guincestre, nous Tavons vu, avait pris ses précautions, et s'était fait royaliste à temps (3). Il louait dès lors Henri IV avec l'exagération d'un néophyte et « si longuement qu'on pensoit qu'il n'en dust jamais sortir. » Ces panégyriques de courtisan eurent leur récompense.

Dès la fin de mai, M. D'O fit inscrire le nom de Guincestre parmi les prédicateurs à 200 écus (4).

Le franciscain Feuardent imita Guincestre. Wadding, pour l'honneur de son Ordre, lui prête, il est vrai, un désintéressement sans bornes. Feuardent, dégoûté du monde, se serait retiré humblement à Bayeux, sans ambition, sans désirs, attendant que la mort vînt couronner sa vieillesse, ce qui arriva effectivement en 1610 (5) ; mais c'est là une biogra-

(1) Lestoile, loc cit., p. 220 A.

(2) Sat. Ménipp., pièc. justitic, t. II, p. 520.

(3) Lestoile raconte que le jour ile la réduction de Paris, Guincestre vint demander le roi pendant qu'il dînait. Sancy ne voulait pas le laisser entrer; mais Henri IV, ayant reconnu sa voix, donna ordre de le faire venir. Guincestre alors se serait précipité aux genoux du prince qui, saisi de ce mouvement subit, n'aurait pu s'empêcher de s'écrier : Gare le cousteau, (V. p. 230 B). Mais cela est-il bien probable ? Guincestre n'avait-il pas réparé ses précédents excès en allant l'un des premiers à Saint-Denis ? N'avait-il pas assisté à l'abjuration ? Après cette adhésion éclatante, la défiance de Henri IV était-elle naturelle ?

(4) Journ. de Henri IV, p. 238 A.

(5) Senectutis tandem portum Baiocum ipsum, quod juvenilis contentionis illex et quasi iguiculus fuit, humiliter elegit, nullam ambiens aliquando dignitatem inter suos aut honorem inter exteros. (Wadding, Script, ord. Minor., p. 116. —Cf. les notes de la Bibl de Duverdier.)

phie complaisante. Feuardent renonça à ses emportements, dès qu'ils purent lui être nuisibles; il se jeta alors dans la politique pacifique. Ses liaisons avec le cardinal d'Ossat étaient un acheminement vers la faveur. Henri IV oublia si bien les fureurs du sermonnaire, qu'il le louait en pleine cour et lui octroyait une pension (1).

Fin de la biographie des prédicateurs.— Crespet va mourir dans le Vivarais. — Génébrard.— Son traité *De sacrarum Electionum jure* condamné par le parlement d'Aix.— Misère de Launay dans ses derniers jours.— Quelques sermonnaires de la Ligue se réfugient dans l'érudition. — LeUre de Casaubon à Porthaise. — Lettre de Juste Lipse au Petit- Feuillant. — Traditions sanglantes sur Bernard de Montgaillard , abbé d'Orval. —Texte contraire de Matthieu — Panégyrique du Petit- Feuillant, par Valladier —Colonie de ligueurs en Flandre.— Boucher, chanoine de Tournay.— Analyse de son Apologie pour Jean Châtel et de son Oraison funèbre de Philippe /i.— Boucher veut aller à Rome. —Le Saint-Père refuse de le recevoir.— Lettre de D'Ossat à ce sujet.— Vieillesse prolongée de Boucher.— Ses habitudes, ses derniers écrits.— On lui attribue à tort un pamphlet contre Louis XIIL— Repentir tinal de Boucher.— Guill. Rose est réintégré par Henri IV dans l'évêché de Senlis. — Il proche contre l'édit de Nantes.— Arrêt du Parlement. — Rose fait amende honorable dans la grand' chambre.— Sa mort.

Puisque nous voilà ramenés tout naturellement aux détails individuels , achevons cette partie de notre tâche. Ce qu'il reste à dire de la prédication sous Henri IV, même dans ses rapports avec la Ligue, ne se rapportera plus guère aux orateurs que nous avons vu figurer jusqu'ici sur la scène, mais bien plutôt à leurs

élèves, à ceux qui auront hérité de leurs traditions et de leurs doctrines. 11 y a donc ici interruption réelle. La restauration monarchique changea les rôles et dispersa les acteurs. Avant de reprendre 1^ suite des événements, avant de redire les mesures que prit

(1).... Eumque, etsi multum sibi ad versa tus l'uisset, coram aulicis collaudavit et pensione annua donavit. {BaW, Sapientia foris prædicans^ part. IU, p. 478).

CHAPITRE V, § II

Henri IV contre la liberté de la chaire et les obstacles qu'il eut à vaincre de ce côté , donnons un dernier souvenir aux tristes héros que nous avons si longtemps écoutés, à ces tribuns dont Tavénement des Bourbons vint renverser les plans et ruiner les espérances. — Renouons donc , comme elles se présenteront et sans trop de méthode, ces biographies interrompues. L'ordre , tout à l'heure , et la chronologie auront leur tour.

Parmi les prédicateurs de la Ligue, quelques-uns, on se le rappelle, Crespet et Génébrard, avaient quitté de bonne heure la scène politique. Crespet n'y revint pas ; en 1590, il suivit à Rome le cardinal Gaëtano ; de retour en France, deux ans plus tard, il obtint un prieuré dans le Vivarais, et y mourut en 1591 (1).

Quand Génébrard vit que le parti de la Ligue s'affaiblissait, il aima mieux se retirer à Avignon que de rentrer dans les voies de la fidélité (2). C'est là qu'il écrivit son traité sur les élections ca-

noniques (3), que Nicéron jugeait encore a le meilleur ouvrage contre le concordat (4). »

Au point de vue historique, ce livre n'est pas sans intérêt; il montre, en droit canonique, les idées libérales et tout à fait démocratiques du clergé ligueur. Non seulement Génébrard soutient le droit des églises pour l'élection des évêques contre le concordat de Léon X, mais il attribue fatalement tous les malheurs de la maison de Valois aux usurpations que François I^{er} avait faites (5) des privilèges des clercs. Selon lui, l'assassinat de Henri III était en germe dans l'affaire de la pragmatique. Génébrard est un logicien, et sa doctrine remarquable éclaire la Ligue d'un jour nouveau. Par là

(1) Mém. du P. Nicéron, t. XXIX, p. 253.

(2) Teissier, Élog. des hommes sav.[^] t. IV, p. 306.

(3) De sacrarum Electionum jure et necessitate. Paris, 1593, in-S».

(4) Nicéron, t. XXII, p. 17.

(5)... Electiones ad se rapuit penitus, scelus in suam genlem inferens, quod non potuit e\piari , nisi potius i)osteritatis ejus prodigioso ioteritu atque pernicie.. (p. 25, édit. de 1601.— Bibl. Sainte-Geneviève, B, 3098.)

phie complaisante. Feuardenet renonça à ses emportements, dès qu'ils purent lui être nuisibles; il se jeta alors dans la politique pacifique. Ses liaisons avec le cardinal d'Ossat étaient un acheminement vers la faveur. Henri IV oublia si bien les fureurs du sermonnaire, qu'il le louait en pleine cour et lui octroyait une pension (1).

Sn.

Fin de la biographie des prédicateurs.— Crespet va mourir dans le Vivarais. — Génébrard.— Son traité De sacrarum Electionum jure condamné par le parlement d'Aix.— Misère de Lounay dans ses derniers jours.— Quelques sermonnaires de la Ligue se réfugient dans l'érudition. — LeUre de Casaubon à Porthaise. — Lettre de Juste Lipse au Petit- Feuillant. — Traditions sanglantes sur Bernard de Montgaillard , abbé d'Orval. —Texte contraire de Matthieu — Panégyrique du Petit- Feuillant, par Valladier —Colonie de ligueurs en Flandre.— Boucher, chanoine de Tournay.— Analyse de son Apologie pour Jean Châtel et de son Oraison funèbre de Philippe //.—Boucher veut aller à Rome. —Le Saint-Père refuse de le recevoir.— Lettre de D'Ossat à ce sujet.— Vieillesse prolongée de Boucher.— Ses habitudes, ses derniers écrits.— On lui attribue à tort un pamphlet contre Louis XIII.— Re)entir tinal de Boucher.- Guill. Rose est réintégré par Henri IV dans l'évêché de Senlis. — Il prêche contre l'édit de Nantes.— Arrêt du Parlement. — Rose fait amende honorable dans la grand' chambre.— Sa mort.

Puisque nous voilà ramenés tout naturellement aux détails individuels , achevons cette partie de notre tâche. Ce qu'il reste à dire de la prédication sous Henri IV, même dans ses rapports avec la Ligue, ne se rapportera plus guère aux orateurs que nous avons vu figurer jusqu'ici sur la scène, mais bien plutôt à leurs élèves, à ceux qui auront hérité de leurs traditions et de leurs doctrines. Il y a donc ici interruption réelle. La restauration monarchique changea les rôles et dispersa les acteurs. Avant de reprendre la suite des événements, avant de redire les mesures que prit

(1).... Eumque, ctsi multnm sibi adversatus tuisset, coram aulicis collaudavit et pensione annua donavit. (Bail, Sapientia foris prædicans[^] part. III, p. 478).

CHAPITRE V, § II

Henri IV contre la liberté de la chaire et les obstacles qu'il eut à vaincre de ce côté, donnons un dernier souvenir aux tristes héros que nous avons si longtemps écoutés, à ces tribuns dont l'avènement des Bourbons vint renverser les plans et ruiner les espérances. — Renouons donc, comme elles se présenteront et sans trop de méthode, ces biographies interrompues. L'ordre, tout à l'heure, et la chronologie auront leur tour.

Parmi les prédicateurs de la Ligue, quelques-uns, on se le rappelle, Crespet et Génébrard, avaient quitté de bonne heure la scène politique. Crespet n'y revint pas ; en 1590, il suivit à Rome le cardinal Gaëtano; de retour en France, deux ans plus tard, il obtint un prieuré dans le Vivarais, et y mourut en 1594 (1).

Quand Génébrard vit que le parti de la Ligue s'affaiblissait, il aima mieux se retirer à Avignon que de rentrer dans les voies de la fidélité (2). C'est là qu'il écrivit son traité sur les élections canoniques (3), que Nicéron jugeait encore « le meilleur ouvrage contre le concordat [k], »

Au point de vue historique, ce livre n'est pas sans intérêt; il montre, en droit canonique, les idées libérales et tout à fait démocratiques du clergé ligueur. Non seulement Génébrard soutient le droit des églises pour l'élection des évêques contre le

concordat de Léon X, mais il attribue fatalement tous les malheurs de la maison de Valois aux usurpations que François h[^] avait faites (5) des privilèges des clercs. Selon lui, l'assassinat de Henri III était en germe dans l'affaire de la pragmatique. G^{éné}brard est un logicien, et sa doctrine remarquable éclaire la Ligue d'un jour nouveau. Par là

(1) Mém. du P. Nicéron, t. XXIX, p. 253.

(2) Teissier, Élog. des hommes sav.j t. IV, p. 306.

(3) De sacrarum Electionum jure et necessitate. Paris, 1593, in-S».

(4) Nicéron, t. XXII, p. 17.

(5)... Electiones ad se rapuil penitus, scelus in suam gentem inferens, quod non potuit expiari , nisi potius posteritatis ejus prodigioso interitu atque pernicie.. (p. 25, édit. de 1601. —Bibl. Sainte-Geneviève, E, 3098.)

S'explique la singulière alliance des traditions municipales avec les traditions sacerdotales, de la théocratie avec la démocratie. C'est l'organisation élective et indépendante ici de l'épiscopat, là de la royauté, qui sert de point de ralliement Ainsi la souveraineté pontificale, le libre choix des évoques avec les garanties ecclésiastiques, les vieux privilèges des communes, le droit suprême des États-Généraux, tous les éléments d'opposition du passé reparaissent et se combinent chez les théoriciens de la Ligue. Seulement ils oubliaient la monarchie dont la mission historique n'était pas finie, et à qm, chose singulière, il était donné, dans l'avenir, de rendre lentement l'unité politique à la France ,

et de la préparer ainsi à Favènement sérieux et définitif de la liberté.

Ces conséquences ne pouvaient être prévues par Génébrard, mais son livre sert à les expliquer. On se rappelle que l'Union avait fait de ce prédicateur un archevêque d'Aix. Quand le traité de Sacramm electionum Jure parut, le parlement d'Aix , y vit un attentat aux libertés de l'Église gallicane, et le condamna solennellement. Malgré cet arrêt, on permit à Génébrard de se retirer à Semur, en Bourgogne! dans un prieuré qu'il possédait, et qui , selon De Thou, était d'un revenu considérable. Il y décéda bientôt, en 1597, âgé de soixante ans.

^ Un autre prédicateur de la Ligue, le chanoine Launay, n'eut pas pendant ses vieux jours une retraite pareille. Bayle croit qu'il se retira en Flandre; Le Duchat (1) dit qu'il mourut dans une extrême misère; Moreri ajoute qu'il vivait encore en 1608. Voilà tout ce qu'on sait. C'est beaucoup encore ; il y a plusieurs noms sur lesquels, après la Ligue , l'ombre s'étend complètement (2).

Il faut cependant noter des exceptions. Ainsi le souvenir

- (1) Not. sur la Ménipp., t. II, p. lie,

iv^ "f ^^' ^^ constater que Sorbin, évêque de Nevers, mourut en 1606, Aymar Hennequem, évêque de Rennes, en 1596, et d'Espinac, archevêque de Lyon, en 1599. (V. sur D'Espinac, Gall. christ, mv.i. II, p. 187)

CHAPITRE V, § II

de Porthaise ne vit pas seulement par les honteuses apostasies que j'ai rappelées. Dans ses derniers jours, et déjà bien vieux, en 1603, Porthaise jouissait encore de quelque renom scientifique. On trouve dans les lettres d'Isaac Gasaubon une épître très flatteuse qui lui est adressée. C'est à propos d'une question de rabbin : il s'agit de l'origine de la critique juive, de la Massore. Le célèbre commentateur ne tarit pas en éloges. En faisant la part des aménités d'érudit et des banalités épistolaires, on voit, par les termes de Gasaubon, sous lesquels d'ailleurs perce l'orgueil du pédant, que Porthaise avait su s'attirer une estime réelle par sa science (i).

La lettre de Gasaubon est au moins modérée dans le langage ; mais j'en rencontre une autre de Juste-Lipse , également adressée à un de nos sermonnaires , et où l'hyperbole louangeuse et l'enthousiasme obséquieux atteignent leurs limites. G'est à Bernard de Montgaillard (le Petit-Feuillant), *eximio ecclesiastico*, qu'est écrite cette missive. Elle porte la date de janvier 1601. Le Petit-Feuillant était alors dans les Pays-Bas, aux gages de l'Espagne, qui le payait bien, puisqu'il recevait six cents florins pour un seul sermon prêché à Bruxelles en 1598, sans compter que Philippe II avait déjà récompensé ses services de la Ligue par l'abbaye d'Orval, l'une des plus riches du Luxembourg, au dire de Dumay (2), et qui , au temps de Le Duchat, avait encore cent bernardins.

L'épître de Juste-Lipse est curieuse. Malgré l'exagération, elle constate un grand talent de parole chez le Petit-Feuillant. Le savant auteur du traité sur la Constance avait

(1) Ego vero, mi Porthaesi, le consnlere quam a te consuli malm. Tu enim major; tibi me est aequura cedere : quod et libentissime facio : Dec tibi solum vel propter aîtaiem (ut de eruditione nihii dicam) viro venerando, sed vero etiam cuivis e trivio qui me aliquid docere fuerit paratus...Ingentem enim et prope infinitam discendi cupiditatem qua flagramus... Vale et nos ama. (Casaub. Epistolœ, Roterd., 1709, in-fol., p. 173, ep. 329, feb. 1603.)

(2) Note sur les Coups d'état de Naudé, t. II, p. 139.

connu Montgaillard durant sa jeunesse, et dès lors Fardent religieux excitait Tenthousiasme dans la chaire, et lui rappelait le mot d'Homère : la voix coule de ses lèvres plus douce que le miel. Juste-Lipse ne fait qu'un souhait, c'est d'entendre , encore le prédicateur, c'est de goûter le miel de sa parole , regustare mella; c'est de laisser enchaîner son esprit par les liens de cette éloquence, velut catenis. Il se flatte, d'ailleurs, de saisir et de s'approprier mille beautés qui échappent au vulgaire, et que, sans amour-propre, un érudit de profession peut se vanter de mieux sentir (1).

Sans doute il faut rabattre de cette emphase d'apologiste et de cette boursoufflure d'amplification. Mais les termes de Juste-Lipse constatent néanmoins, chez le Petit-Feuillant , cet art soudain de la parole, ce don fugitif et instantané de l'émotion, du verbe, qui, dans les temps de luttes politiques, donnent tant d'autorité et de relief.

Des accusations odieuses, que rien ne justifie bien clairement, mais que rien n'atténue non plus, pèsent sur la mémoire de Montgaillard. Palma Cayet, dans sa Chronologie novennaire, va jusqu'à lui reprocher d'avoir donné 400 écus à un misérable qui ,

au lieu de tuer Henri IV, comme il s'y était engagé, aurait gardé l'argent. Mais cela semble peu probable. En revanche, il y a deux autres faits qui ont trouvé

(1) Quanti te merito tuo seiiiper fecerim qui me norunt sunt testes : quibus crebro aliquid de ingenii et eloquii tui laudibus fuit audiendum. Quod si est, quid ambiges quin abeo quem sic lestimem etamem votivum mihi sit aniri ? Atque ego, ex fama communi, raro fallaci arbitra, primum te noveram : ipsum deinde vidi, conveui, quod ante omnia pono, in ^ publico audiui. Quem ? Homericum non senem , sed, quod admirationem àugeat , juvenem:

TcO xai à-ô "yXwaff-/iç pteXiroç YX'j/Ctwv pssv àu ^Y].

Tu ille es qui velut catenis devinctos trahis audientium animos, in quani partem cumque tibi visum. O utinam mihi fas regustare mella tua! quia ii qui a dipsade percussi sunt, magis magisque sitiunt... Maneo in voto ut audiam... In vulgus quam multa pereunt? Apud nos aliter, sine superbia... Quod caput est possumus arripere et imitari... (Justi Lipsii Opéra omnia, 1637, in-fol. t. II, p. 355. Cent, ad Germet Gall. ep. LXXLX.)

CHAPITRE V, § II

quelque crédit auprès de Le Duchat(l). Le corps d'un des moines du couvent d'Orval fut trouvé consumé dans une forge, et le bruit se répandit en France que c'était là une vengeance de l'abbé, pour certaines médisances que le malheureux religieux se serait permises sur les mœurs de son supérieur. Une autre fois, depuis,

Montgaillard fut accusé par un gentilhomme d'avoir voulu le faire assassiner; mais la protection familière de l'archiduc Albert (2) mit le vieux ligueur à couvert.

On a vu plus haut qu'en 1589, le Petit-Feuillant avait fait imprimer une réponse injurieuse à la lettre que lui avait écrite son bienfaiteur Henri IH pour lui reprocher ses prédications calomnieuses. Eh bien ! je trouve dans l'historien Matthieu un passage où Montgaillard n'est pas nommé , mais qui évidemment se rapporte à lui (3). Il faut citer: «... Je ne sçay si c'estoit le zèle de Dieu et du salut du roy qui fit dicter ceste lettre, mais je sçay que depuis il en a jeté des larmes de sang, toutes les fois qu'il se souvenoit d'avoir si bassement ravalé la grandeur de la majesté du prince et descrié la candeur et sincérité de ses actions en toutes les chaires de Paris , où pour son éloquence il estoit fort admiré. Le bon sens à la fin et l'amandement qu'il désiroit au roy luy défailloit, il s'esgara des règles de sa profession, et si je n'avois plus de respect à sa robe qu'il n'en a eu à la vive image de Dieu, je le nommerois et marquerois le lieu de Turin où il se plongeait jusques aux oreilles dans les délices du monde, ayant envoyé essorer son froc pour quelque temps ; aussi la volupté avoit effacé tous les traicts et linéaments d'un religieux en son âme , lesquels, depuis, la pénit-

(1) Not. ad Ménipp. t. II, p. 63.— Cf. Bayle.

(2) On n'a précisément du Petit-Feuillant qu'un seul écrit, et c'est un panégyrique de l'Archiduc, sous ce titre ridicule : *Le soleil éclipsé Bruxelles, 1623 , in-S*». Rien de plus plat ; il n'y a pas une phrase à en extraire. Montgaillard reçut néanmoins 250 florins pour faire imprimer ce dithyrambe emphatique.

(3) Matthieu, Hist. de France, 1. 1, p. 770. — V. plus haut pag. 89.

tence et la conversion ont reOguré et portraict aussi beaux qu'auparavant, et de guespe qu'il estoit, voletant çà et là, il est devenu une abeille et fait ses rayons de miel en la ruche de son monastère. »

J'avais d'abord songé, à cause de Turin , dont il est question dans le passage de Matthieu, qu'il s'agissait, ou du Savoyard Garin , ou de Christin de Nice. Mais Matthieu parle positivement d'une réponse au roi imprimée, et il en cite un passage. Or, ce passage se retrouve dans la lettre du Petit-Feuillant dont il a été parlé ; c'est donc, sans aucun doute, du Petit-Feuillant qu'il est question.

Comment concilier ce repentir Gnal , ces largues de sang versées par Montgaillard, avec les crimes dont la tradition a souillé sa mémoire. Je ne sais, et à la distance où nous sommes des hommes et des événements, il serait impossible d'éclaircir ce mystère. Pour l'honneur de l'humanité , j'aime à croire au récit de Matthieu.

Ce récit est d'ailleurs conGrmé par les témoignages (fort emphatiques , il est vrai) qu'a donnés de la vertu de Montgaillard son panégyriste posthume, l'un des prédicateurs les plus en renom du règne de Louis XIII , ce Valladier si célèbre par l'exagération de ses métaphores et l'abondance de ses images bizarres. Valladier ne consacra pas moins de trois jours à prononcer, en 1628, l'apothéose funèbre du Petit-Feuillant , mort quelques mois auparavant. C'est un hymne interminable , qui a été imprimé (1). Le ton en est si ridicule qu'il est impossible de rien citer.

Qu'il me suffise de dire que l'orateur fait intervenir des miracles dans la vie de son saint. Ce qu'il y a de plus bouffon , c'est que Guillaume Rose est le héros d'un de ces actes surnaturels. Le Petit-Feuillant avait la langue prise par un catarrhe, et il allait mourir; mais l'évêque de Senlis l'ayant touché, le malade recouvra immédiatement la parole. Il fallait que les auditeurs de Valladier eussent une foi singulièrement robuste.

U) SainUê coîHnet éFORval. Luxembourg, 4629, in-8o.

CHAPITRE V, § II. 25i

Montgaillard n'était pas le seul ligueur qui eût cherché un asile en Belgique , dans les possessions de Philippe IL J'ai dit que le chanoine Launay y alla mourir assez misera-blement. On sait que Dorléans s'y réfugia aussi quelque temps,et que Bussi-Leclerc se promena pendant quarante ans dans les rues de Bruxelles avec un gros chapelet au cou. C'était tout une petite colonie. Mais l'Espagne en général se montra ingrate et abandonna ses anciens suppôts. Dorléans était si dépourvu de ressources, qu'il revint bientôt en France , et la pauvreté de Bussi-Leclerc était proverbiale. Les prédicateurs furent mieux traités ; leurs relations avec la cour de Madrid avaient été plus suivies, plus directes. Le Petit-Feuillant ayant eu une abbaye. Boucher eut un canonicat.

L'ancien curé de Saint-Benoît , une fois en Flandre , n'abdique pas la polémique contre Henri IV, comme on doit s'y attendre de la part d'un controversiste aussi abondant, aussi emporté. Boucher ne pouvait se maîtriser de si tôt; il demeura fidèle à sa logique régicide, et de même qu'il avait loué Jacques Clément, il

publia en 1595 une justification de Jean Châtel (1). Jamais on n'a approuvé le meurtre avec plus de sécheresse scholastique , avec une rigueur plus froide, plus sanguinaire.

L'odieux pamphlet de Boucher se divise en quatre parties : la première est tout à fait insignifiante, mais la seconde est digne de remarque. Boucher commence par accorder que la personne des rois est inviolable. Comme il vivait alors sous un despote et non plus sous la démagogie des Seize, la concession était nécessaire ; mais Boucher se dégage vite de cette réserve gênante. Châtel, selon lui, n'a pas voulu tuer un

(1) Apologie pour Jean Châtel, par François de Vérone, 1595, in-S». — Barbier indique une réimpression de 1610, sans nom d'auteur. Il y a aussi une traduction latine, sous ce titre : *Jesuita sicarius*, Lugdun. 1611, in-80.— Je me sers du texte donné par Lenglet du Fresnoy, au t. Vides Mém. de Condé.. Voy. Ille part., p. 1 à 120.

roi, car Henri IV, malgré son avènement, ne peut être considéré comme roi , puisque sa conversion est prétendue. Ce tyran n'a pas même le droit de protester contre l'excommunication du pape (qui n'était pas encore levée alors) ; il n'a pas le droit de régner, même quand le Saint-père l'absoudrait, « car, dit Boucher, il n'y a pareille raison de restituer en absolvant que de destituer en condamnant (1). » Quant au droit de succession , le forcené pamphlétaire persiste dans ses doctrines de la Ligue : .r Si la succession a été admise, s'écrie-t-il , pour l'expérience qu'il y a que les inconvénients en sont moindres que de l'élection, si ne fut-ce jamais pourtant pour préjudicier au droit de nature sur lequel est l'élection , ny pour y renoncer ou se lier les mains , au cas que pour le vice et indignité des successeurs la succession fut nuy-

sible et l'élection nécessaire.... » Boucher regarde toujours la monarchie comme « un contrat mutuel entre le seigneur et le vassal (2) ; » et il rappelle avec insistance la formule du sacre : Peuple, veux-tu avoir un tel pour roi ? Après ces points de droit général, le panégyriste de Châtel établit que, « quand autrement ne se peut », les hérétiques doivent être exécutés et tués par les particuliers. Cela l'amène à assimiler, avec grand renfort d'érudition, les tyrans aux hérétiques. Peu lui importent d'ailleurs les contradictions. Il loue Jean Châtel, et il reproche amèrement à Théodore de Bèze d'avoir excusé Poltrot.

La troisième partie de V Apologie n'est plus didactique, elle est lyrique. Boucher déclare que l'acte du meurtrier de Henri IV est d'un héros courageux, magnanime. C'est une prodigalité fatigante d'épithètes hyperboliques. On conçoit après cela que la condamnation de Châtel paraisse injuste à l'auteur. Aussi, dans la quatrième et dernière partie, déclare-t-il l'arrêt du Parlement « schismatique, précipité, calomnieux, tyrannique. »

(1) 2e part. , ch. VIII, § 1.

(2) ma. chap. IX, 8 1. - V. plus haut p. 92.

CHAPITRE V, § II

Cette persistance de Boucher dans ses théories régicides est notable. C'est la doctrine de la Ligue, chassée de France, jusqu'à ce qu'elle trouve un continuateur chez Ravailac, et qui , en attendant , se réfugie dans les états de Philippe II, l'instigateur de

l'Union, au nord chez le chanoine de Tournay Jean Boucher, au midi chez un jésuite, l'historien Mariana.

Il appartenait au plus influent , au plus actif, au plus entreprenant des prédicateurs de la Ligue, de prononcer l'oraison funèbre du vrai promoteur de la Ligue, de Philippe II (1). Après avoir soutenu les idées démocratiques, en France, au profit de l'Espagne, Boucher fit l'éloge du despotisme en Belgique, par reconnaissance et pour maintenir son crédit auprès du nouveau roi. Au surplus, malgré la différence des tendances, les systèmes de Boucher et de Philippe II se rejoignaient dans la pratique : Boucher avait loué Clément, Barrière, Châtel, tout comme Philippe II n'avait pas reculé devant les meurtres de son fils don Carlos et du duc d'Orange, devant les massacres exécutés par le duc d'Albe. L'ancien curé de Saint-Benoît semble heureux de retrouver son maître sur ce terrain commun de l'assassinat. Aussi le loue-t-il de tout cœur dans un style assez solennel et plein , dans un style ennemi des simples fleurettes et couleurs de rhétorique , mais qui se complaît aux détails puérils et au pédantisme des citations.

Boucher, en homme national, commence par une apostrophe enthousiaste à la maison d'Autriche, qu'il déclare divine et dont le nom, selon lui, vient d'Auster, aquilon (2). Non-seulement Philippe II a le grand mérite d'avoir donné asile à Boucher, non-seulement il a su être le refuge « des domestiques de la foy, des bannis de tous les quartiers de la

(1) Oraison funèbre de Philippe II, Anvers, Plantin, 1600, in-S» 2e éd. (Biblioth. Mazarine, 24818.) Elle fut prononcée le 26 oct. 1598. '

(2) Page 20.

religion catholique (1), » mais le prédicateur lui reconnaît toutes les qualités publiques et privées. Ce prince, on le sait, était le type de l'astuce, de la duplicité, de la dissimulation; eh bien, son panégyriste n'hésite pas à dire qu'il se distinguait par ((la vérité aux paroles et la Gdélité aux promesses (2). » Cela donne la mesure du ton véridique de cette oraison funèbre.

On peut voir, par les éloges que donne Boucher à Philippe II, à quelles conséquences tyranniques auraient abouti, après le triomphe et dans la pratique, les théories électives et populaires du clergé ligueur. La liberté de la presse dont rUnion, dont Boucher en particulier, s'étaient fait un si puissant instrument contre la royauté de France, eût été à coup sûr supprimée ; le prédicateur trouve admirable, de la part du roi d'Espagne, « ceste particularité notable du règlement de rimprimerie et abolition des livres suspectz (3). Boucher ne se donne même pas la peine de déguiser sa sympathie pour « ceste sainte inquisition autant louée et estimée des bons , non-seulement en l'Espagne mais aussi es aultres nations, qu'elle est deschirée et abbayée des meschans pour la terreur qu'elle leur donne [k]. » Voilà où eussent voulu en venir les ligueurs, dans la réalité. La vérité ici se dégage et apparaît dans tout son jour. Boucher n'a plus d'intérêt à la cacher; les doctrines démocratiques qu'il avait soutenues durant les troubles n'étaient qu'un prétexte, une arme, un moyen.

(t) Pag. 63.

(2) P. 24. — L'opuscule de Boucher fournit cjuelques anecdotes nouvelles sur la vie privée de Philippe II, dont un biographe pourrait proHter. Ainsi , pour prouver que son héros ne s'était jamais mis en colère, Boucher raconte un trait: Philippe II ayant sonné durant la nuit pour demander de la poudre a(in de

clorre une longue dépêche qu'il venait d'écrire, un domestique vint, à demi endormi, qui versa l'encrier au lieu de la sablière. Philippe II ne dit pas un mot, et, sans gronder même le valet, il passa toute la nuit à refaire sa missive. F. p. 39.

CHAPITRE V, § n

Après une adhésion aussi formelle que celle que Ton vient de lire à l'institut de l'inquisition , on ne peut s'étonner des allusions amères que Boucher fit dans son oraison funèbre contre la récente promulgation de l'édit de Nantes. « Deux religions en un même pays , s'écrie-t-il , c'est Thé* résie avec la foy, le mensonge avec la vérité, la concubine avec la légitime , les ténèbres avec la lumière ! » et un peu plus loin : « Stupidité et ignorance de penser que par deux chemins , non-seulement différents, mais diamétralement contraires, et qui ne sont ny ne peuvent estre aucunement parallèles, on puisse venir au mesme endroit , et ce qui est pis encore, que par la liberté de conscience, c'est-à-dire par la liberté d'estre meschant , les hommes se puissent mieux conduire (I). » Nous avons vu dès l'abord quelque solidarité s'établir entre la Saint-Barthélémy et la Ligue. Boucher était donc logique d'une certaine façon en admettant l'inquisition et en attaquant le libre exercice des cultes.

Pour mieux justifier sa conduite dans les luttes civiles de la France, il assurait que tout s'était passé « soubz la bénédiction et adveu des papes depuis Grégoire XIII jusques à Clément VIII à présent séant (2) ; » mais la cour de Rome, dès qu'elle ne fut plus inquiétée par les exigences de Philippe II, eut hâte de se rattacher

à la politique de Henri IV. Les doctrines de Boucher, momentanément admises par le saint-siège, durant la guerre civile, ne pouvaient qu'être réproouvées une fois le calme rétabli.

On en trouve la preuve frappante dans une lettre du cardinal d'Ossat, adressée à Villeroy, et datée du 1^{er} mars 1600. Laissons parler l'habile négociateur : c(Je dis à Clément VIII qu'étoit parti des Pays-Bas le D' Boucher pour venir à Rome visiter limina apostolorum Pétri et Pauli au nom de l'évêque de Toumay qui lui avoit donné un canonicat en son église, et là dessus j'expliquai à S. S. la vio-

(1) p. 53 et 54.

(2) Pag. 72.

lence et rage de cet homme et les livres qu'il avoit écrits contre le feu roi, et ceux où il avoit soutenu le parricide attenté par Jean Châtel, excitant chacun à parachever ce que cet assassin avoit commencé; où il avoit encore écrit plusieurs choses contre l'autorité et puissance du Pape et étoit encore aujourd'hui plus obstiné et plus violent que jamais ; qu'il y aurait trop de lieu et de raison de l'arrêter prisonnier et de le bien punir de ses forfaits et blasphèmes; qu'au moins S. S. lui montrât, en ne l'admettant pas à ses pieds, que telles gens lui déplaisoient. Le Pape me répondit qu'il se souvenoit d'avoir ouï parler de cet homme, et même que le Nonce des Pays-Bas lui avoit écrit qu'il disoit que le Pape ne pouvoit absoudre le roi. Puis S. S. me demanda s'il étoit arrivé. Je lui dis que non que je sçusse.— Or bien, dit-il, nous verrons (1). » Dans la sixième lettre, qui suit cette missive de d'Ossat , on voit que le bruit se répandit dans Rome que Boucher étoit tombé ma-

lade à Cologne. C'était sans doute une feinte pour éviter le désagrément d'un refus d'audience, la honte d'un déni méprisant.

Quoi qu'il en soit, le texte de d'Ossat est important. Il marque où en arrivait, en 1600, à Rome même, la réaction en faveur de Henri IV. Partout les doctrines de la Ligue étaient, au moins officiellement, repoussées par ceux qui les avaient exaltées naguère ; elles n'avaient plus cours ouvertement que chez quelques pédants obstinés, chez quelques jésuites espagnols. A Tournay, Boucher justifiait Jean Châtel ; à Tolède, Mariana appelait Jacques Clément *œternum Gallie decus*.

Pour consoler Boucher de sa mésaventure auprès du saint-siège, la cour d'Espagne le fit, dès son retour, nommer archidiacre de Tournay.

L'ancien curé de Saint-Benoît vécut extrêmement vieux.

Ne sachant comment user l'activité qui le dévorait, il passa

(1) Lettres du Card. d'Ossat, éd. de Hamelot de La Hoiissaye, 1708, in-12, t. IV, p. 181.

CHAPITRE III, § VI

même dans le clergé ligueur (1), et son entêtement était proverbial. Cela remontait aux premiers temps de l'Union. Ainsi, Rose était le seul qui, en signant en tête le formulaire, eût ajouté après son nom : « *utinam qui proëit sacramento antecedit martfjrio!* » Rose sera le dernier aussi dont l'obstination persistera jusqu'au bout : nous le verrons plus tard condamné à faire amende hono-

nable devant le Parlement. Mais, pour nous en tenir à la conduite de Rose à cette époque même , on ne peut croire de sa part à aucun sentiment modéré. Il avait attaqué précédemment la loi sa-lique, et Mayenne le comptait au nombre de ses plus ardents adversaires. Madame de Montpensier elle-même avait été en chaire l'objet de ses invectives, et Brienne, sortant quelques semaines auparavant d'un de ses sermons , disait tout haut que le respect qu'il portait au lieutenant-général l'empêchait seul de poignarder Rose au seuil de l'église. A l'égard de la Conférence de Suresnes, le turbulent démagogue avait montré une incroyable fureur , jusqu'à injurier l'archevêque de Lyon et tous les députés à leur nez. Personne ne le prit au sérieux. D'Espinac se contenta de le traiter de fou, et Lestoile, racontant sa sortie contre l'Espagne, au sein des États, ajoute : « C'estoit parler fort à propos pour un fol. » Lestoile a raison : c'est , à mon sens, le plus favorable jugement que l'on puisse porter de Guillaume Rose. Si , comme on l'a insinué , l'évêque de Senlis sauva presque la monarchie, ce serait le cas de redire le beau vers de Régnier :

Les fous sont aux échecs les plus proches des rois.

On a publié, il est vrai, dans un recueil du règne de Louis XIII , une Lettre de Vévesque de Senlis à un homme d'estat de ses amis (2), qui semble infirmer nos conjectures.

(1) Journal inédit de la Ligue. — (Bevve rétrospective , publiée par M. Taschereau, sér. II, t. XI, p. 80.)

(2) Jean de Lannel, Rec. de plusieurs harangues, remonstrances etc. Paris, 1622, in-8», p. 560 à 576. (Cf. le P. Lelong, n» 19374.)

Celte pièce, que le P. Lelong rapporte à Tannée 1592, est-elle authentique? Une simple analyse suffira à amener au moins le doute. Voici les principaux points établis dans cette missive :

« Quatre personnages tiennent la France plongée dans une profonde misère. Ce sont le roi de Navarre , le duc de Mayenne, Philippe II, et le pape.

« 1. — Le Béarnais est le plus à craindre à cause de son hérésie. Mais il n'est pas si blâmable que les trois autres , puisqu'il ne fait que poursuivre le droit qu'il suppose avoir à la couronne de France, et puisqu'il est appuyé par les plus apparents du clergé et de la noblesse.

« 2. — Sans doute , le débonnaire Mayenne n'est pas des plus ambitieux du monde; mais à quels reproches légitimes ne s'est-il pas exposé ? Pourquoi n'a-t-il point fait couronner son neveu, le duc de Guise, aussitôt que ce jeune prince s'est échappé de prison? il le pouvait. Pourquoi est-il si opposé aux prétentions du duc de Lorraine , tandis que celles de Philippe II et celles du duc de Savoie ne le choquent point? Les menées de Villeroy ont même failli le convertir au Béarnais. Cela lui vient, ou du défaut de cœur ou du défaut de jugement. Il ne sait ce qu'il veut, et tandis que ses ambitieux désirs le tiennent en suspens, la religion périclité. En résumé , le duc de Mayenne est un homme bon à commander en sous-ordre, et qui succombe sous le faix des affaires. Personne ne veut de lui pour roi , sinon par advenueure deux ou trois altérez. (Cela tombait sans doute sur Pigenat.)

« 3. — Quant à Philippe II, il abuse la Ligue par des promesses ; il n'a de zèle qu'en apparence. Ses projets tendent exclusive-

ment à usurper la couronne, à nous mater , à avancer la maison d'Autriche, à s'élever sur notre ruine.

« 4. — Enfin il y a le pape. C'est de lui que tout dépend et il ne fait rien. Ses prédécesseurs au moins envoient de

CHAPITRE III, § VI. Î

l'argent. Qu'il reprenne donc dans les affaires de France la place influente qui lui appartient ; qu'il excommunie les prédicateurs favorables au Navarrais , et qu'il envoie des instructions aux chefs désordres afin qu'ils fassent parler leurs moines dans les chaires. Le saint-père doit partir de deux principes, à savoir qu'il ne faut pas lascher la bride à l'Espagnol, lequel veut tout engloutir, et qu'en France la religion ne fait qu'un avec l'État. C'est au pape que revient le droit de désigner le roi de France. Seul il est désintéressé , seul il a ce pouvoir. Qu'il choisisse donc, qu'il se hâte. La nation lui obéira. x>

On peut juger. Cette pièce ultramontaine est-elle réellement de la Ligue? n'est-ce pas une supercherie d'érudit? Cela n'a-t-il pas été plutôt écrit à la veille de Tavénement de Richelieu qu'au temps de l'Union? Quel ligueur a eu cette modération de langage? Quel ligueur s'est préoccupé des envahissements de la maison d'Autriche? Quel ligueur a traité Henri IV avec cette indulgence? Est-ce Rose qui, dans une lettre demeurée secrète , aurait montré ce calme de raisonnement qu'il n'avait pas en public, qu'il n'avait pas dans sa chaire?

Je crois reconnaître là une main exercée et sûre ; c'est le ton , c'est la manière de d'Ossat , de Du Perron , de Villeroy. Les pamphlets de l'Union sont tout autrement fougueux. On ne peut considérer la Lettre de Vévesque de Sentis que comme une plaisanterie de collecteur.

Mais revenons à l'histoire réelle , à la prédication.

Henri IV, prenant son parti, s'amusait quelquefois de toutes ces violences de la chaire, qu'il se faisait raconter. Tout à l'heure nous accusions Rose de folie : un des Seize , le docteur Martin, perdit tout à coup l'esprit en prêchant contre le Béarnais, à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Cette démence avérée de l'un des plus furieux sermonnaires de l'Union fit beaucoup rire Henri IV. La division qui commençait à régner

parmi ces inrigants politiques acheva de le mettre en belle humeur. « Si je voulois bien tromper mes gens, disait-il, j'attendrois à me résoudre à quand nos maîtres prédicateurs seroient d'accord. Je crois qu'ils en auroient pour longtemps (1). »

Ce mot marquait chez le Béarnais un projet de prochaine conversion. Mais si Henri IV commençait à ne plus redouter autant les attaques des chaires catholiques, il avait en revanche à subir celles des sermons protestants. Le ministre Pamours , prêchant devant lui à Mantes , l'accusa avec amertume de nourrir des projets d'apostasie , et Henri dut courber la tête et accepter le reproche.

Henri IV en effet était complètement décidé à une abjuration. Pour se réserver des intelligences dans Paris même , il résolut de se faire instruire par les curés qui lui étaient favorables. C'étaient, on le sait , ceux de Saint-Sulpice , de Saint-Eustache et de Saint-

xMéry. Tout récemment encore ils avaient montré en chaire leur bonne volonté envers le monarque néopôlyte. Chavagnac appelait les adversaires du roi des ministres de Sathan, pires que les Phariséens, et prêchait qu'il fallait aller au-devant de la brebis perdue, admettre à résipiscence l'enfant prodigue et imiter enfin saint Remy quittant son évêché pour convertir Ciovis (2). Morenne, de son côté, malgré la protection des marguilliers, s'était vu, à cause de son royalisme, violemment exclu de la chaire de Saint-Germain-l'Auxerrois par le curé Cueilly (3). Henri IV songea donc à appeler près de lui Chavagnac et Morenne. Tout d'abord, il s'adressa pourtant à Benoist qui, comme l'a remarqué Naudé, devait marier dextrement sa conscience (4). Benoist reçut, le 11 juin 1593, des lettres qui le mandaient auprès de Sa Majesté, avec charge de se faire accompagner par deux théologiens choisis à son gré. Benoist,

(1) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 131 B, 120 B, 132 B, 133 B.

(2) /6id., p. U3A, Ui B, 149 B.

(3) /51V2., p. IWÀ, 149B.

(4) Coups cV État, éd. de Dumay, 1. 1, p. 399.

CHAPITRE III, § VI

avec la timidité et l'indécision habituelle de son caractère, hésita et eut peur. Dans ses perplexités, il s'avisa de consulter Mayenne et le Légat qui, comme on se l'imagine, le détournèrent, le retinrent, assurant qu'il fallait au moins l'autorisation du pape.

Benoist ne savait que faire. Le 23, de nouvelles missives lui parvinrent ainsi qu'à Morenne, avec ordre de se presser. Les deux curés étaient fort embarrassés. Henri IV, un peu impatienté de ces retards, écrivit, le 6 juillet, à Guincestre (1). Ce nom étonne sans doute et l'on ne pensait guère trouver Tun des plus sanguinaires démagogues de la Ligue, à l'abjuration du Béarnais, Dans un pareil conflit d'opinions, dans tous ces entraînements de partis, il faut s'attendre aux plus étonnantes mutations, aux plus singuliers revirements.

Guincestre avait beaucoup à réparer, et, depuis plusieurs mois, par une soudaine métamorphose, dit Lestoile, il prêchait la paix. Était-ce perspicacité prévoyante de l'avenir? Était-ce repentir? Pour l'Éternel de la nature humaine, j'aime mieux croire au repentir. Le nouveau adjoint, comme l'appelèrent désormais les Seize, avait ouïe courage de louer, devant le Légat qui en fit de grandes plaintes, la conversion et la trêve. Il protestait tout haut qu'il était encore de la Ligue, « mais pour la maintenance de la religion, et non autre chose. » C'était là un engagement formel; Henri se hâta d'en profiter. Il apprit que Guincestre était Gascon (2): « Jamais bon Gascon ne fut espagnol, » s'écria-t-il, et il lui écrivit.

Guincestre alla trouver le Légat, le consulta, le pria, l'adjura à genoux de le laisser partir. Le Légat fut inflexible, et Guincestre attendit (3).

Enfin, plus d'un mois après les premières insinuations du

(1) Journal de Henri IV, p. 144 A, 1 IS B, 151 A.

(3) Ibid., p. 147 A, U7 D, 155 B, 156 A.

(3) Ibid., p. 157 B, î58 A. — Tliliaii. Ilist., 1. CVII, § G ; T. V, p. 290.

ji s

Béarnais, Ghavagnac se décida à donner l'exemple; il annonça son dessein , et partit courageusement le 13 juillet, malgré le cardinal de Plaisance, en plein jour, seul , sans se cacher. Benoist et Morenne l'imitèrent deux jours après. Ce départ esbranla beaucoup de consciences (1) et augmenta singulièrement le nombre des royalistes. On se figure en revanche la colère des ligueurs.

Cette colère éclata dans les chaires. Le Légat engagea la Sorbonne à délibérer sur ces curés déserteurs et à les retrancher de la communion de l'église. Plusieurs prêtres ambitieux, vautours faméliques (2), comme les appelle De Thou , y poussaient dans l'espérance de les supplanter et de s'emparer de leurs bénéfices; mais on n'osa point prendre une mesure aussi décisive. Leur probité reconnue et patente, leur orthodoxie avérée, viros perspectoe doctrinœ laude insignes, les préservaient. On se contenta de les déchirer dans des prédications pleines de fiel. Cueilly dit qu'il serait très-fâché d'avoir été mandé de la sorte, que c'était là une mauvaise note et que les méchants se cherchaient entre eux ; Aubry excommunia tous ceux qui assisteraient à leur messe ; Garin reprocha vingt-cinq hérésies à Benoist, quinze à Morenne et seize à Ghavagnac. Ce fut un concert unanime de malédictions. Le jésuite Gommelet ne se donna même pas la peine de déguiser sa pensée et déclara que si le Parlement avait valu quelque chose , on aurait pendu Benoist. Le docteur Mauclerc renchérit encore sur son confrère et proposa de brûler l'un , de rouer fautre et de pendre le troisième (3).

Boucher qui, en pareille circonstance , avait toujours des

(1) Dialog. du W[ameustre,2L\i. Ménipp., t. III, p. 501.

(2) Nec deerant vultures fiimelici qui in absentium sacerdotia involare geslientes multa crimiuose in cos cumulabant, quasi publiée in concionibus contra veram lidem per{}eram quaedam asseruissent... (Thuan., 1. CVII, §6;T. V, p. il>2.)

(3) Lesloie, Journ. da Flenri IV, p. 155 B, 162 A, 168.

CHAPITRE m, § VI

injures en réserve, déclara l'absolution impossible et se moqua beaucoup de « ces sacs à charbonniers qui se frottoient et gastaient l'un l'autre ; » mais il s'en prit particulièrement à Morenne (1), « ce prophète, comme il l'appelait, qui à peine estant éclos du limon de sa grenouillère, crioit deux fois plus qu'il n'estoit gros. » Puis venait un bon mot bien lourd , tiré à grand'peine du grec : « luy qui parle avec tant de passion qu'il semble à l'ouïr qu'il ait besoin de vinaigre pour lui faire revenir le cœur, se trouve aussi plat que les autres, et pour ne luy dire pis que son nom, (jLwpaivstv en ses discours, je dy inventer les propositions pour nous imputer ce qui n'est pas , comme s'il disputoit contre son bonnet. »

Mais, en rappelant ces puériles déclamations d'un parti aux abois, je vais plus vite que la chronologie. L'apostrophe de Bose n'avait pas suffi pour faire renoncer les Espagnols à leurs prétentions. Le Parlement dut intervenir par un manifeste vraiment national qui fait date dans son histoire. Les États avaient déclaré

que l'élection d'un étranger dépassait leur mission et leur pouvoir. Toutes les ambitions étaient en éveil; les Espagnols ne se tinrent pas pour battus ; de plus , on parlait du duc de Nemours , frère de Mayenne, on parlait de Mayenne lui-même, on parlait surtout de son neveu le jeune duc de Guise. Au milieu de ces intrigues, de ces cabales, de ces rivalités, le conseiller Du Vair proposa à la Cour de déclarer non avenü tout choix qui serait fait en dehors de la famille de Bourbon.

Le procureur général, Edouard Mole, et le président, Le Maistre, joignirent leur insistance à celle de Du Vair (2), et le 28 juin 1593, le Parlement rendit un arrêt solennel par lequel il maintenait la loi salique et déclarait que la couronne de France ne pouvait appartenir qu'à un prince français. C'était s'exposer aux vengeances des Seize , qui

(1) Sermons de la simulée conversion, pag. 253, 254, 410.

(2) V. les OEuvres du chancelier Du Vair. Paris, 1641, in-f», p. 001.— Cl', j^hém. de la Ligue, t. V, p. 397.

firent menacer les magistrats par leurs organes habituels. Aubry attaqua ouvertement la décision, et Pelletier désigna nommément vingt-deux conseillers au fanatisme aveugle de

ses auditeurs (1).

L'arrêt du Parlement fut un coup terrible porté aux plans de Philippe II. Toutes les convictions se rallièrent à cet acte loyal de politique vraiment française, et le parti espagnol se trouva ruiné en quelques semaines. Le duc de Feria, réduit à prendre une résolution extrême et poussé à bout par les prédicateurs et les Seize, vit qu'il fallait rabattre de ses prétentions et se borna à pro-

poser le mariage de l'Infante avec le jeune duc de Guise qu'on ferait roi. Il s'offrit même en otage comme garantie du consentement de son maître à cet arrangement. Mais cette combinaison désespérée échoua dans les complications des intrigues, et devant les efforts multipliés des ambitions particulières.

La faction des Seize, voyant qu'on touchait à un dénouement, se rallia à ce projet, et dans une dernière tentative, épuisa toutes les ressources afin de le faire réussir. Le Légat et les agents espagnols appointèrent de ce qu'ils purent les prédicateurs pour faire goûter cette nouvelle royauté. La pension de Boucher fut augmentée, et il fut convenu que Cueilly (le détail est caractéristique) recevrait «chaque semaine un quartier de mouton et un quartier de veau, chaque mois un setier de bled avec dix doublons (2). » Tous les minotiers enfin (on nommait ainsi ceux qui recevaient de l'Espagne un minot de froment tous les trente jours), tous les minotiers obtinrent quelque nouvel avantage. Les chaires ne retentirent donc plus que de l'éloge du jeune duc de Guise ; on l'appelait déjà Sire, Ce prince en rit d'abord et en fut flatté ; puis, prévoyant l'avenir et ne se faisant pas illusion sur ses chances, il se fâcha et alla même jusqu'à

CHAPITRE 111, § VI

vouloir poignarder quelqu'un qui le qualifiait ainsi. C'était une véritable et triste comédie. Le duc de Bragance ne va pas si loin dans le Pinto de Lemercier. Mais les prédicateurs et la faction espagnole continuèrent à vouloir faire de Guise un roi malgré lui ; on en verra des exemples tout à l'heure.

C'était là l'effort suprême et désespéré, les dernières violences, et, si j'osais dire, les convulsions d'un parti à l'agonie. L'événement capital, l'événement qui dominait la situation, c'était l'abjuration de Henri IV. Mais je n'ai pas dit encore comment l'annonce formelle de cette importante conversion avait été accueillie dans les chaires. On soupçonne que ce fut par des invectives.

Quatre orateurs se firent surtout remarquer par leur activité dans ce moment décisif : Feuardent, Génébrard, Aubry, et, comme toujours, Jean Boucher. Tous ces noms nous sont connus ; je ne dirai que quelques mots de chacun.

Feuardent s'en prit surtout aux mœurs de Henri IV , et en parla dans des termes que la plume osée de Lestoile peut seule reproduire. Mais bientôt , cédant sa chaire à Lucain , il s'occupa à meilleure affaire que deprescher, et les intrigues actives l'absorbèrent tout entier. Il fut un des agents les plus actifs du duc de Feria, dans ce dernier plan qui combinait les intérêts des Seize et les intérêts de l'Espagne, par le mariage projeté du duc de Guise , si jeune encore , avec l'Infante déjà sur le retour. Le lieutenant-général était un grand obstacle aux yeux de Feuardent, et le bruit se répandit même que le moine préparait « quelque petit Cous-teau de jacobin pour Mayenne (I). » Peut-être était-ce une calomnie, car il n'y eut même pas de tentative.

Génébrard, auquel la Ligue avait donné le siège épiscopal d'Aix, montra sa reconnaissance en faisant le séditieux pardessus les autres, et en employant contre le Béarnais toute la rhétorique du Petit-Pont. Les violences de Génébrard

(1) Lestoile, Journal de Henri IV, p. 150 B , 155 B. (i) Ibid. i>ag. 157 A, 159 B.

(t) Ibid. pag. U3 A, US B.

■il II ■ ,

devinrent telles, que le bruit en arriva plus particulièrement jusqu'à Henri IV. « Quel est donc ce Génébrard ? » demandait le roi durant un de ses dîners à Saint-Denis?— « C'est, répondit D'Emeri, un moine qui ne sait ni parler ni écrire que par injures. »— Je lis dans Lestoile que Génébrard partit en mission pour Rome, vers la fin d'août , avec D'Espinac , archevêque de Lyon (1). Quand il revint, la Ligue avait perdu toutes ses chances, et nous verrons qu'il ne rentra pas dans Paris.

Feuardent et Génébrard reparaissaient dans la lutte après quelque intervalle. Nous les avons perdus de vue depuis plusieurs années déjà. Aubry, au contraire, ne quitta pas la scène un moment , et , à la veille de la conversion de Henri IV, il redoubla son emportement forcené (2) . Tous les moyens lui étaient bons, et, habile à remuer la populace, il avait été jusqu'à accuser les Politiques et Mayenne d'accaparer les grains. C'est un moyen qui réussit toujours auprès de la foule. On se pressa dès-lors autour de la chaire du curé de Saint-André-des-Arcs. C'était principalement au vieil esprit des corporations religieuses que s'adressait Aubry : c'était avant tout sur les confréries, si puissantes alors, et l'un des plus efficaces instruments de la Ligue, qu'il s'appuyait. A l'entendre, on était à la veille d'une autre Saint-Barthélémy:» Si nos princes font la paix, disait-il, qu'ils prennent garde! ils sont hommes et se peuvent changer. Il y a encore de bons frères à Paris qui batailleroient à rencontre , et y mourroient tous les bons catholiques plutost que de l'endurer. On me traisneroit plutost à la rivière et me jeteroit-on dans un saq en l'eau que de jamais y consentir. Si on en vient là, il y aura bien du sang répandu. » Et il

disait encore : «Il faut poignarder les Politiques... Si j'avois la force mesme que le courage, j'en tuerois bien... Je m'offre

CHAPITRE m, § VI

à servir de porte-enseigne... Le Légat a promis de mourir avec nous... » Voilà le langage que tenait le curé de Saint-André-des-Arcs contre les partisans de la paix, et cela au profit de l'élection du jeune duc de Guise. Comme tous ses confrères, à l'exception de trois ou quatre, il magnifia ce choix, qu'il déclara «divinetmiraculeux.» C'était un nouveau et cher ô^rprgro^ David, qui venait sauver la chrétienté. Les Judas seuls ne se ralliaient pas à son drapeau. — Ces déclamations faisaient illusion aux auditeurs. «Vous êtes une poignée de gens sanguinaires, disait le président Le Maistre à Aubry ; ce sont vos sermons qui empêchent le repos du peuple. »

Le Maistre eût pu en dire autant à Boucher (1). En toute occasion le curé de Saint-Benoît était à la tête des factieux. Feria lui avait promis la place d'aumônier du nouveau roi, si le duc de Guise était élu. On conçoit l'ardeur de Boucher; il se multiplia dans toutes les chaires, et il eût pu répéter le mot familier d'Olivier Maillard : Nec habeo nisi linguam.

Le mariage de l'Infante et du fils du martyr de Blois était, selon lui, le vœu de tous les honnêtes gens, l'unique moyen de sauver la France. Ceux du Parlement qui avaient maintenu la loi saque étaient des ânes ; ceux du Conseil qui ne voyaient dans cette alliance qu'/tZee^ de prédicateurs étaient des sots. Boucher ajou-

tait avec une imperturbable assurance qu'avant quinze jours le grand coup serait frappé.

Le curé de Saint-Benoît ne se fit pas défaut non plus d'attaquer tout ce qui pouvait entraver l'élection du duc de Guise. La conversion du Béarnais, ce passeport, comme il l'appelait, l'inquiétait peu jusque-là ; c'étaient surtout les obstacles intérieurs qui l'irritaient, les Politiques et Mayenne.

« Il faut changer d'officiers et de justice, disait-il. Ce sont des traîtres ; c'est l'agneau qui voit le loup à travers les

(1) Ibid. p. li3 A, 158 A, 170 B.

(2) /Wd., p. lU A, U7 A, 149 A, 158 B, 159 A.

(1) Ibid., p. 142 B, 143, 144 A, 146, 148 A, 168 A, 169 B.

i ift

ta t

devinrent telles, que le bruit en arriva plus particulièrement jusqu'à Henri IV. « Quel est donc ce Génébrard ? » demandait le roi durant un de ses dîners à Saint-Denis?— « C'est, répondit D'Eméri, un moine qui ne sait ni parler ni écrire que par injures. »— Je lis dans Lestoile que Génébrard partit en mission pour Rome, vers la fin d'août, avec D'Espinac, archevêque de Lyon (1). Quand il revint, la Ligue avait perdu toutes ses chances, et nous verrons qu'il ne rentra pas dans Paris.

Feuarden et Génébrard reparaissaient dans la lutte après quelque intervalle. Nous les avons perdus de vue depuis plusieurs années déjà. Aubry, au contraire, ne quitta pas la scène un moment, et, à la veille de la conversion de Henri IV, il redoubla

son emportement forcené (2) . Tous les moyens lui étaient bons, et, habile à remuer la populace, il avait été jusqu'à accuser les Politiques et Mayenne d'accaparer les grains. C'est un moyen qui réussit toujours auprès de la foule. On se pressa dès-lors autour de la chaire du curé de Saint-André-des-Arcs. C'était principalement au vieil esprit des corporations religieuses que s'adressait Aubry : c'était avant tout sur les confréries, si puissantes alors, et l'un des plus efficaces instruments de la Ligue, qu'il s'appuyait. A l'entendre, on était à la veille d'une autre Saint-Barthélémy : « Si nos princes font la paix, disait-il, qu'ils prennent garde ! ils sont hommes et se peuvent changer. Il y a encore de bons frères à Paris qui batailleroient à rencontre , et y mourroient tous les bons catholiques plutost que de l'endurer. On me traisneroit plutost à la rivière et me jeteroit-on dans un saq en l'eau que de jamais y consentir. Si on en vient là, il y aura bien du sang répandu. » Et il disait encore : « Il faut poingnarder les Politiques... Si j'avois la force mesme que le courage, j'en tuerois bien... Je m'offre

(t) Ibid. []. U3A, 158 A, 170 B.

(2) Ibid., p. lU A, 147 A, 149 A, 158 B, 159 A.

CHAPITRE m, § VI

à servir de porte-enseigne... Le Légat a promis de mourir avec nous... » Voilà le langage que tenait le curé de Saint-André-des-Arcs contre les partisans de la paix , et cela au profit de l'élection du jeune duc de Guise. Comme tous ses confrères, à l'exception de trois ou quatre, il magnifia ce choix, qu'il déclara « divin et miraculeux. » C'était un nouveau et cher bergerot David, qui venait

sauver la chrétienté. Les Judas seuls ne se ralliaient pas à son drapeau. — Ces déclamations faisaient illusion aux auditeurs. « Vous êtes une poignée de gens sanguinaires, disait le président Le Maistre à Aubry ; ce sont vos sermons qui empêchent le repos du peuple. »

Le Maistre eût pu en dire autant à Boucher (1). En toute occasion le curé de Saint-Benoît était à la tête des factieux. Feria lui avait promis la place d'aumônier du nouveau roi, si le duc de Guise était élu. On conçoit l'ardeur de Boucher; il se multiplia dans toutes les chaires, et il eût pu répéter le mot familier d'Olivier Maillard : *Nec haeco nisi linguam*.

Le mariage de l'Infante et du fils du martyr de Blois était, selon lui, le vœu de tous les honnêtes gens, l'unique moyen de sauver la France. Ceux du Parlement qui avaient maintenu la loi sallique étaient des ânes ; ceux du Conseil qui ne voyaient dans cette alliance qu'idées de prédicateurs étaient des sots. Boucher ajoutait avec une imperturbable assurance qu'avant quinze jours le grand coup serait frappé.

Le curé de Saint-Benoît ne se fit pas défaut non plus d'attaquer tout ce qui pouvait entraver l'élection du duc de Guise. La conversion du Béarnais, ce passeport , comme il l'appelait, l'inquiétait peu jusque-là ; c'étaient surtout les obstacles intérieurs qui irritaient, les Politiques et Mayenne.

« Il faut changer d'officiers et de justice , disait-il. Ce sont des traîtres; c'est l'agneau qui voit le loup à travers les

f il

(1) *ibid.*, p. 142 B, 143, 144 A, 146, 148 A, 168 A, 169 B.

II I'

fentes de la porte et qui ouvre. Je ne parle pas de la ladrerie de ceux de la Conférence ; elle ne se peut guérir que par lapoincte. Les Politiques ont été demander la paix à Mayenne. C'est honte à lui de ne pas faire pendre ces coquins plus couards que poulies. Il suffiroit de vingt-cinq de l'Union pour donner la chasse à trois ou quatre cents. »

Ces harangues incendiaires effrayaient le faible et indécis Mayenne qui n'osait les réprimer. Boucher poussa l'insolence jusqu'à l'attaquer en sa propre présence, en présence de madame de Nemours, sa mère, jusqu'à dire enfm : «Ceux qui nous gouvernent ont beaucoup de chair et peu d'esprit. » C'était une grossière plaisanterie contre l'obésité du lieutenant-général. Mayenne mortifié sortit de l'église en fureur, protestant qu'il saurait se passer des prédicateurs, et « qu'il leur monstreroit, ce que possible ils craignoient le plus, qu'il n'avoit jamais été traistre à sa patrie. » Boucher se moqua de ces menaces, et, pour montrer qu'il savait les braver, il alla trois jours après trouver Mayenne, et il eut l'audace de lui demander un roi, un roi au nom du clergé, qui, ajoutat-il, a jeté son dévolu sur votre neveu M. de Guise. Piqué dans son amour-propre, blessé dans ses prétentions, le lieutenant-général se contint pourtant et se borna à répondre aux rodomontades de Boucher : « Si un autre que vous eût fait cette requête, j'eusse bien sceu ce qu'il lui falloit faire. » Le prédicateur triompha dans son orgueil de tribun.

Il paraît d'ailleurs que le curé de Saint-Benoît avait soulevé l'animosité de plusieurs corporations. Les bouchers surtout lui en voulaient et l'accusaient de prolonger les troubles et de les empêcher de vendre. C'était une congrégation puissante. Cet état était

exclusivement exercé, à Paris, par un certain nombre de familles unies entre elles, et qui transmettaient leurs étaux du Parvis-Notre-Dame, puis du Châtelet, comme un héritage à leurs descendants. Suffisamment reconnus, les bouchers n'avaient pas fait, sous Louis IX , enregistrer leurs statuts par Boileau et ne

CHAPITRE III, § VI

s'étaient pas mis sous la dépendance de la prévôté. Au milieu de la république des corporations, ils formaient donc une espèce de république à part, se gouvernant elle-même d'après des coutumes traditionnelles non écrites et faisant juger ses différends par un chef de son choix (1).

On sait l'omnipotence que les bouchers avaient conquise dans la querelle des Armagnacs et des Bourguignons ; on sait l'appui qu'ils avaient prêté aux doctrines régicides de Jean Petit. Ces traditions s'étaient perpétuées. Les descendants des bouchers de 14-11, les Saint-Yon et les Legoux reprirent, dans la Ligue, le rôle influent de leurs pères. Eh bien ! ces représentants de la démagogie brutale trouvaient que le curé de Saint-Benoît allait trop loin.

Le prédicateur reçut des menaces de mort de leur part ; il ne s'en effraya pas, et se mit à attaquer en chaire toute la corporation avec beaucoup d'humeur et de mépris : car Ils ne vendent point leur chair assez à leur gré, s'écriait-il, ce sont tous des Politiques. » L'orateur des Seize , on le voit, en était réduit à dédaigner la popularité ; or, la popularité , c'était le principe même de la Ligue : il y a donc transformation, et une solution est imminente.

Mais pourquoi recueiUir, glaner ces textes épars? laissons le Béarnais se convertir, et bientôt nous retrouverons les doctrines de Jean Boucher développées dans leur unité, et se produisant dans un gros livre qui résume ses théories et qui met en lumière ses intérêts et ses passions.

Les conseils de Biron et de Sully, les instructions des curés et aussi l'insistance de Gabrielle d'Estrées avaient décidé Henri IV à se convertir ouvertement. Les conversations théologiques qu'il eut avec Du Perron effacèrent ses derniers scrupules. Du Perron avait une éloquence tout à fait persuasive ; on sait que sous Henri III il avait un jour prouvé

(1) V. le Livre des Métiers d'Étienne Boileau , publ. par M. Depping. 1837, in-i», intr., p. Ivj.

I* (II

li lis'

l'existence de Dieu avec chaleur et entraînement, et qu'il s'était offert à prouver le lendemain le contraire avec autant de succès. L'amer Guy Patin s'est moqué des grands discours que Du Perron faisait aux dames, et il nous l'a montré leur déclamant des homélies « sur l'être métaphysique et le principe de l'individuation. » Je ne sais si ce fut là le langage que l'habile théologien tint à Henri IV; ce qu'il y a de sûr, c'est que ce fut lui qui le décida à fixer le jour de

l'abjuration.

Outre plusieurs évêques qui assistèrent à cette solennité, outre frère Olivier Bélanger , dominicain et prédicateur ordinaire du roi , on y distingua Chauveau , ancien curé de Saint-Gervais, Be-

noist et Chavagnac. Quand Henri IV prêta serment sur l'Évangile , ce furent Guincestre et Morenne qui se tinrent à ses côtés (1).

(1) Procès[^]erhal de l'abjuration, ap. DaDJou, sér. I, t. XIII, p. 243 et suiv. - Cf. mm. de la Ligue, t. V, p. 385; et Lestoile, Journal de Henri /F, p. 166 B.

A PARIS

Lettres de Benoist et de Morenne adressées de Saint-Denis à leurs paroissiens. — Sermons de la simulée conversion de Henri de Bourbon, par Jean Boucher. — Analyse détaillée de cet ouvrage. — Mélange des idées démocratiques et sacerdotales. — Caractère littéraire de ces sermons. — Mot de Henri IV sur Boucher.

L'abjuration de Henri IV eut le plus grand retentissement. Le Légat fit en vain protester en chaire, et eut beau demander qu'on attendît la décision du pape (1); le coup était porté. Le seul principe vital de la Ligue une fois accepté par l'adversaire de la Ligue, l'Union n'avait qu'à se dissoudre. L'esprit insurrectionnel, fortifié des intrigues espagnoles, de quelques ambitions particulières, et d'un reste d'entêtement fanatique, la firent seuls durer.

Benoist et Morenne écrivirent et datèrent de la cour de Henri IV plusieurs épîtres, qui furent répandues à profusion dans Paris, et qui « eurent beaucoup de force à persuader le peuple (2) . » On les peut voir dans les Mémoires de la Ligue (3). Celles de Morenne respirent une véritable

(1) Lestoile, *ibid.*, p. 162 A.

(2) Dial. du Maheustre, ap. Ménipp. t. HI, p. 502.

(3) Voir t. V, p. 424 et 443, et t. VI, p. 31. — Cf. le P. Lelong, n° 19470, 95, 96, 530.

LES PUÉUICATKORS PE I-V LIGUE

Chaleur chrétienne, un sage esprit patriotique. Le curé de Saint-Méry ne flatte pas les Parisiens : « C'estoit, leur d.t.-l. peine perdue de vous prêcher parce qu'aviez des oreilles et ne vouliez entendre, des yeux et refusiez de discerner les choses. Vostre fureur ressembloit celle du serpent nommément de raspic bouchant l'oreille encontre le chant du sage enchanteur. » Ces lettres ne parlaient que de paix, d'accommodement, de conciliation. Elles exercèrent la plus

salutaire influence.

Les Seize et leurs suppôts ne se laissèrent pas, toutefois, abattre parce nouveau et fatal contre-temps. Les curés resserrèrent leur association et mirent en jeu toute leur vigilance pour ne pas laisser pénétrer dans leurs paroisses ces idées de modération et de trêve. Les chaires devinrent plus encore peut-être qu'elles ne l'avaient été jusque-la, une tribune politique, une arène pour les passions.

Jean Boucher montra l'exemple. Du 1^{er} au 9 août 1593 il s'empara, en l'absence de Morenne, de la chaire de Saint-Méry, et, durant neuf jours, il récita neuf sermons auxquels il attachait la plus grande importance. Lestoile dit il est vrai, à ce propos, qu'il n'était « qu'un oison prêchant des oisons (1), » mais c'est là une

injure de Politique Boucher fit imprimer ces harangues {2) avec le plus grand soin, afin d'étayer la Ligue qui menaçait ruine ; et, dans la persistance de son entêtement, il les publia de nouveau à Douai quelques mois plus tard, quand Henri IV eut décidément triomphé (3).

f 1[^] Lestoile , Journ. de Henri IV, p. 168 A, 169 B.

2 La dédiiace au cardinal de Plaisance est datée du 1^{er} mars 1594.

IL les selons de Boucher, dont l'impression demanda P
_TM^ ^ ^ ^ ^ ^

ne furent publiés que vingt jours avant Ventrée de HenriIV a
Paru> Je

Tes place id à leur vraie date, c'est-à-^ire à l'époque preciseou
Us ont été

^laTioannes Bucerus IX longas ÎSnciones ad Mederici fanum
habuit de^lulata Henrici Borbonii Benearni principis ad
eccles^m ^ ^ ^ ^ ^ ^ tione et irrita absolutione, quas, anno proxi-
mo, kalendis marins, cardinali

CHAPITRE IV, § I

Les Sermons de la simulée conversion (1), qui sont fort recher-
chés des bibliophiles (2), donnent pour ainsi dire le dernier mot
de la Ligue ; ils en résument les idées et les opinions. On ne peut
objecter ici que les historiens exagèrent, que les contemporains
prêtent aux orateurs un langage plus violent que celui qu'ils ont

véritablement parlé. Le manifeste est étendu, authentique, avoué, incontestable. La Faculté de théologie, dans son curieux privilège, en a loué officiellement l'érudition, la saine doctrine, la gravité; elle a déclaré que Boucher avait su admirablement raffermir la foi chancelante, et arracher le masque aux faux catholiques, aux Politiques impies (3). La doctrine professée par Boucher est donc acceptée par la Ligue, est donc la doctrine même de la Ligue.

On trouvera sans doute qu'il importe de citer, qu'il importe d'examiner avec quelques détails un monument peu commun, peu connu au fond, et dont on n'a extrait jusqu'ici que quelques phrases mutilées et prises au hasard. Je ne m'attache qu'aux points principaux. Après les personnalités viendront les principes, après l'attaque la théorie, après les faits le droit.

Placentino inscriptas ac lypis in urbe excusas, postea cum ab ea exularet, Duaci in Alrebatibus recudendas curavit, furore nondum per secutam rerum conversionem aut locorum ac lemporis inter capedinem domito. (Thuan. Hist., 1. CVII, g 10; t. V, p. 296.) — Cf. le P. Lelong, n° 19191, et les Mém. de d'Ariigny, 1749, in-12, 1. 1, p. 465.

(1) Sermons de la simulée conversion et nullité de l'absolution de Henri de Bourbon, Paris, Chaudière, 1594, in-S°. {Bibl. du Roi, L, 1528, 1.) Je me sers de la réimpression de Douai, juxta la copie, 1594, in-8°. (Bibl. de l'Arsenal, T, 6043 bis.)

(2) « L'édit. originale des sermons de Boucher est plus belle et infiniment plus rare que la réimpression de Douai. » (Renouard, Cat. de la Bibl. d'un amateur, 1819, in-8°, t. IV, p. 138.)

(3) Voici le passage même du privilège : «... Quœ, præterquam quod graves et eruditœ sunt ac sanam doctrinam continent, larvatum catholicismum, impium politicismum acute retegunt, nutantemque hoc infelici seculo multorum catholicorum fidem mirifice confirmant... »

in

If f

Boucher, dans ses sermons, prend pour texte les mots de l'Evangile : Attendue a falsis prophetis, et il part de là pour s'efforcer de prouver que l'hypocrisie a été le seul mobile de la conduite du Béarnais, et pour rétablir la vérité compromise.

Le curé de Saint-Benoît parle d'abord de lui ; il fait le modeste , et s'excuse sur son peu de suffisance. Ce n'est pas pour briller qu'il met au jour son gros volume ; c'est pour servir sa cause, c'est « pour lever les impostures des extraits qu'on a fait courir de ce qu'il auroit dit en public.» Sans doute cette publication est bien tardive, mais « des distractions tant publiques que particulières et son peu de santé en ont bien alenty le pas.»

Boucher promet beaucoup à ses lecteurs; sa façon d'entrer dans un sujet est cavalière et vive. Il entasse les images , les rapprochements, les mots familiers, et, dans un style bigarré à la manière de d'Aubigné, il s'écrie, avec une certaine outrecuidance : «Enfonçons outre ceste monstre d'absolution; voyons si c'est rien qui ait vie, ou bien si c'est quelque phantasme ou espouventail de chenivière, quelque efûgie de représentation, pour faire peur aux petits oyseaux, quelque faux visaige à moumon, quelque poupée à petits enfants, ou quelque habit de fripperie pour jouer l'Absolution sur le théâtre de S. Denys, comme jadis la Passion

tant à Paris qu'ailleurs en France (cause d'une partie de noz maux pour l'irrévérence y commise), ou comme les huguenots ont fait la tragédie du Franc-Arbitre et fait des farces de la Messe? Voyons! et s'il n'y a vie ni sentiments, ne craignons d'en faire anatomie, d'y mettre bien avant le cousteau... Ains seulement bouchons le nez à ce que la puanteur ne nous offense;., en matière de gens capiteux et variables en leurs discours, il convient fermer tous les trous, occuper toutes les avenues, à ce qu'ils ne puissent eschapper (1).»

(1)Pag. 227,228.

CHAPITRE IV

Avant d'établir l'hypocrisie et la nullité de la conversion du Béarnais , Boucher trace longuement , et à bien des reprises, un portrait sanglant de Henri IV. On dirait qu'il s'agit de Caligula ou de Néron. C'est a un hérétique , un relaps, un sacrilège, un brusleur d'églises, un corrupteur de nonains, un massacreur de religieux et de prostrés , un qui n'a fait en la vie autre chose que faire la guerre à l'Eglise, espandre le sang des catholiques, avoir matière d'excommunication... un enfin qui de tout temps s'est rebellé contre la patrie , a commis actes de félonie , introduit les ennemis, violé toutes les loix divines et humaines (1). » Voilà le ton général de Boucher. On conçoit ce que doit être le détail. «Quel fleuve de Léthé, quelle oubliance, dit-il, seroient possibles pour les mœurs de ce satyre (2), pour des crimes avérés et en telle multitude que c'est horreur de les dire (3).» Henri IV, selon lui, n'a aucune qualité : a II est grand moqueur, grand paillard, grand

avare (4). » On vante, il est vrai, sa gaieté ; mais ce naturel raillard n'est-il pas le propre des impies, le propre de Babelais, de Henri Estienne et de ceux de leur confrérie (5) ? Boucher n'accorde qu'un seul point, c'est que le Béarnais est a soldat et grand guerrier (6).» Aussi le prédicateur, s'il ne désire pas la damnation d'un pareil monstre , désire-t-il au moins le voir périr d'une manière violente : ((Que nous profite que le Béarnais meure, je dy meure éternellement (7). » Au besoin. Boucher eût volontiers laissé la couronne céleste à Henri IV; il en fait bon marché;

(1) Pag. 231.

(2) Sur les « mœurs corrompus et pervertiz du personnage en toute espèce d'ordure », on peut voir particulièrement les pag. 141 , 218 , 531. Gabrielle d'Estrées y est attaquée nommément.

(3)Pag. 232, 311.

(4) Pag. 145.

(5) Pag. 143, 144.

(6) Pag. 589.

(7) Pag. 129.

c'est du sceptre de France qu'il veut surtout le priver. Il Favoue crûment : « Si ceste pillule semble trop dure d'estre despouillé du royaume, qu'il juge combien plus elle luy doit estre d'estre despouillé de celuy du ciel : comme de sauver tous les deux ce luy est chose impossible (1). » Le prêtre, au fond, serait indulgent; le sectaire est inflexible.

Mais l'abjuration améliore les chances de Henri IV. Aussi . Boucher ne la peut-il admettre, a Si on le dict absous entre les

dents , on le dict roy à pleine bouche (2), » s'écrie le prêcheur, et c'est là ce qui le fâche. Il proteste contre cet acheminement au trône par la conversion. « C'est faire tort à la grâce, à la grâce dé l'Esprit-Saint, que de la faire si amère qu'elle ne se puisse avaler qu'avec le sucre d'un

royaume (3) . »

Ainsi toutes les armes sont bonnes à Boucher, même la plaisanterie et le sarcasme, même les finesses d'érudit. Il nie la réalité, la sincérité de cette conversion , qui n'est qu'une nazarde, et il ajoute : « Nous aimons mieux estre réaux que nominaux; voilà tout (4). » Ce ton vif, pénétrant, familier, revient souvent. « On Ta vu, dit-il encore, en une mesme heure huguenot , et en la mesme catholique ! et puis le voilà à la messe ! et sonne le tabourin ! vive le roy (5) ! » Ne senton pas que c'est là un contemporain grossier, mais enfin un contemporain reconnaissable de la Ménippée ? Le style ne manque pas d'une certaine allure hardie et abonde en termes rapides, en images vulgaires et mordantes.

La cérémonie de l'abjuration de Henri IV avait été simple et grave. Boucher en défigure le récit et la rapporte en un langage qui devait faire impression sur le peuple : c< Quelle cendre? quelle haire? quels jeûnes? quelles larmes? quels

(1) Pag. 583.

(2) Pag. 227.

(3) Pag. 200.

(4) Pag. 189, 330.

(5) Pag. 183.

CHAPITRE IV, § I

soupirs? quelle nudité de pieds? quels frappelements de poitrine? quel visage baissé? quelle humilité de prières ? quelle prostration par terre en signe de pénitence? Les gens de guerre embastonnés, les fifres, les tambours sonnants, l'artillerie et escopetterie, les trompettes et clairons , la grande suite des gentilshommes, les damoiselles parées; la délicatesse du pénitent , appuyé sur le col d'un mignon , pour le grand chemin qu'il y avoit à faire , environ cinquante pas , depuis la porte de l'abbaye jusqu'à la porte de l'église; la risée qu'il fit, regardant en hault, avec un bouffon qui estoit à la fenestre : — « En veux-tu pas estre? »- Le dars , l'appuy, les oreillers , les tapis semez de fleurs-de-lys , l'adoration faite par les prélats à celui qui se doit submettre et . et humilier devant eux , sont les traicts de ceste péni-

tence (1). ^i^ La sœur de Henri IV était huguenote. Boucher se rejette

là-dessus, et, à ce propos encore, il accumule ces métaphores caractéristiques qui frappaient l'esprit du vulgaire : « Pourquoi la poison près de luy? Qui vint jamais dire que qui hait le brouillas ne lui ferme la fenestre? que qui craint les voleurs leur ouvre sa porte? Seroit-il bien jà tant confirmé que de pouvoir marcher sur les charbons ardents sans se brûler la plante? que la chandelle nouvellement esteinte ne se peust rallumer au feu , tant proche en peust-il

estre*(2?))

Henri IV, on le suppose, cet hypocrite Henri IV, « qui faisoit le lion en France et le renard à Rome (3), » n'est pas seul sacrifié

dans le volume de Boucher. Tous les adhérents du Béarnais sont tour à tour calomniés. Le prédicateur soutient cette thèse, qu'il est impossible d'être royaliste et en même temps honnête homme ; il applique ce prin-

til

(3) Pag. 574.

îfl

cipe aux personnes. Qui appuie le nouveau converti, au parlement , entre les évêques , à la Sorbonne , dans le

peuple (1)?

Qui parmi les magistrats? « quelque larron de finances, quelque roseau à tous vents , quelque bon valet à vendre. »

Qui parmi les évêques? « ceux qui sont connus par leur vie épicurienne des ignorants qui boivent comme templiers en leurs cruels et desmesurez voirres , qui ont pour gosser à leur table les reliques de Rabelais , et dont le plus beau mestier est de danser et entretenir les dames , de desbaucher les mariées, ceux enfin qui ont à peine vu la poincte des clochers de leurs diocèses , et ne disent messe ni matyne. »

Qui parmi les docteurs , parmi les curés sortis pour l'aller convertir? « le rebut et ordure de Paris , des mignons apostats, joueurs de cartes, reconnuz concubinaires , des écrivains brouille-papiers, vieux fondateurs d'hérésie, papes par fantaisie (2). »

Qui enfin parmi le peuple? « quelque blasphémateur, quelque mignarde fardée ou folle de renom qui aura couru

à ceste danse. »

Telle est l'impartialité de Boucher, et il ajoute : « Toutes les mauvaises humeurs se sont rangées à ceste apostume. Voilà les saints personnages qui de si longtemps ont crié , hué, tonné, musé, brigué, couru, trotté, posté, sauté, ploré, gémi et soupiré après ceste sainte journée. » C'est bien là le langage aveugle de la passion politique. La parole de Boucher n'a rien perdu de son entraînement et de sa fougue en passant dans un Uvre , en revêtant une forme durable.

(1) Pag. 117 à 120.

(2) Pour comprendre ces derniers traits il faut se rappeler que René Benoist, surnommé le Pape des Halles, et qui a laissé un nombre énorme de mauvais livres de controverse, avait publié une Bible suspecte d'hérésie.

CHAPITRE IV 5 § I

C'est encore la déclamation abondante, furieuse , ironique , sauvage, d'un tribunaux abois qui risque la destinée de sa faction, sa propre destinée, dans un dernier effort. On voit que des intérêts personnels sont là engagés , on voit que pour Boucher il s'agit du triomphe ou de l'exil.

Si les ennemis de l'Union sont accablés par le prédicateur de malédictions impitoyables, il est facile de deviner en revanche combien il doit louer la Ligue ; combien , pour augmenter l'autorité de son enseignement , il doit justifier le principe de l'insurrection et légitimer le pouvoir des Seize, qu'il déclare à l'avance

canonisé : « Au péril, dit-il, le sang se retire auprès du cœur, et les bons chrestiens à la Ligue... Ce que la Ligue pense, dict, fait, respire , n'est autre chose

que l'Église (1). » . , , ^ , , u ^

UÉglise donc identifiée avec la Ligue , la tradition chrétienne se résumant dans la démagogie de quelques factieux vendus à l'étranger, l'œuvre de seize cents ans de lutttes et de triomphes venant aboutir à une révolte d'orthodoxie contre un roi converti à l'orthodoxie , voilà la théorie de

Boucher.

Selon lui, la paix est impie; l'Église ne peut vivre que par la guerre , que par une guerre sanglante. Quant à la liberté de conscience , Boucher la nie et la repousse. A la veille de l'édit de Nantes, il voudrait l'inquisition. Ce principe absolu d'intolérance contraste singulièrement avec le thème de la souveraineté populaire que nous lui verrons développer tout à l'heure.

Il ne nomme pas la Salnt-Barthélemy, mais il la loue implicitement : « Quand les hérétiques, dit-il , ont eu les ongles rognez, ils ont eu ceste coustume de faire autant les doux et les chiens couchants, qu' auparavant ils faisoient les tygres, les lyons et les chevaux eschapez(2). » Boucher, ailleurs, formule plus clairement sa pensée par ces mots :((La contrainte

(1) Pag. 89, 571.

(2) Pag. 26.

iiij

est égale en l'une et l'autre sorte de mal , tant pour la foy que pour les mœurs , pour y avoir pareille obligation et y estre les hommes également tenuz (1). » Singulière préoccupation d'un factieux , qui nie la liberté dans l'ordre religieux, dans l'ordre individuel , et qui va proclamer la liberté illimitée dans l'ordre politique. Singulière doctrine, qui enchaîne l'homme et accorde tout au citoyen , qui viola le sanctuaire de la conscience au nom de Dieu , et n'ose pas y pénétrer au nom de la société.

On a vu ce que Boucher attaque ; on va voir maintenant sur quelles bases il veut édifier, et à quoi, dans la pratique, dans le fait même de la Ligue , tendent et aboutissent ses théories.

Boucher est du parti de Philippe II , et il s'en flatte. « Ce prince, dit il, comme un autre Abraham, a sacrifié son propre sang pour nous donner un roy en France , roy masle et naturel françois, un roy agréable à la France... (on voit qu'il s'agit du jeune duc de Guise) pour assembler encore une fois Satephthah et Sephrad ensemble , c'est-à-dire la France et l'Espagne... Il faut hoïïorer plus un prince étranger catholique qu'un prince naturel hérétique (2). » Puis viennent les déclamations contre ceux qui osent ne pas applaudir à la conduite de Philippe II, contre ceux qui ont l'audace de le traiter de demi/ -Maure et de demij -Sarrazin , épithètes vaines, dont se soucie fort peu Boucher , « ne regardant ces messieurs , dit-il, combien, en pensant blasmer l'Espagne, ils l'honorent , puisqu'estre catholique, soutenir un siège admirable, se dévouer, cela est estre Espagnol, et puisque pour n'estre Espagnol , il faut estre parjure , perfide, excommunié (3). » Le sermonnaire ajoute même : « Gomment le François Espagnol , puisque l'Espagnol

(1) Pag. 213.

(2) Pag. 600, 474.

(3) Pag. 617.

CHAPITRE IV, § I

est François. » Tel est le sentiment national des Seize. Boucher, dans ses Sermons de la simulée conversion, appuie ouvertement la candidature du jeune duc de Guise, sous prétexte « qu'il faut un roy vrayment catholicque et d'une maison catholique, » un roi dont le trône soit cimenté par V alliance du plus grand roy de la chrestienté, Philippe II (1). A en croire la bonhomie affectée du prêcheur, on s'imaginerait qu'il n'entrait pas la moindre vue politique dans les plans du successeur de Charles-Quint, et qu'il ne voulait, par sa conduite à l'égard de la France, que le seul bien, que le seul repos de la chrétienté. Lui, de l'ambition ! Mais il n'y a jamais songé ; les gens de la Ménippée sont des calomniateurs avec leur catholicon. Boucher s'apitoie sur le sort du monarque méconnu et sur celui des bons ligueurs ses confrères : « On nous dit Espagnols, s'écrie-t-il, eh bien, je demande en quel sens ils le veulent prendre, pour Testât ou pour le secours ? car, pour Testât, il ne peut estre, n'ayant eu ce puissant roy jamais envie à cet estât. Une couronne sans plus luy est promise, qui est la couronne immortelle, pour le comble de sa grandeur (2). » Voilà bien des mensonges impudemment accumulés en quelques

lignes.

Qu'est-ce que cette alliance de Philippe II prônée par Boucher? c'est le mariage du jeune duc de Guise avec la vieille Infante ? qu'est-ce que « ce roy tout entier catholicque et non à demy, ce catholicque loyal et non retourné , qui soit frappé au bon coing et qui soit de bon aloy? » qu'est-ce que ce roi enfin , « catholicque marqué et non remarqué , et catholicque non reforgé (3) ? » Qu'est-ce en un mot, sinon le dernier recours du parti espagnol aux abois, le prête-nom de PhiUppe II, la ressource suprême d'une ambition déçue, qui s'est vue rejetée d'un trône , et qui veut y placer, en

(1) Pag. 572.

(2) Pag. 599.

(3) Pag. 576.

'il

Wlr'

ni

attendant les événements, un faible instrument, une sorte de gouverneur provisoire. Ce n'est pas le jeune duc de Guise que soutient au fond Boucher, c'est Philippe II déguisé. La mauvaise humeur qu'il montre contre ceux qui ont crié si haut pour la loi salique en est la preuve manifeste, incontestable. Le mariage de l'Infante n'est pour Boucher qu'un pis-aller auquel il se résigne par nécessité. Qu'on parle de la coutume reçue en France d'exclure les femmes du trône, le prédicateur en fait bon marché : « La loi fondamentale d'un estât, dit-il en propres termes, est de n'avoir qu'une religion, la catholicque, et de régler tout à ce niveau, fût-ce mesme la loi salique (1). » Gela veut dire, en termes

clairs, que les États auraient dû appeler au trône l'infante Isabelle. Telle est la politique pratique de Boucher.

Sa politique générale, on l'a déjà vu dans le *De Abdicatione Henrici tertii*, n'est autre chose que l'alliance bizarre de la démocratie et de la théocratie, l'union de la vieille suprématie papale du moyen âge avec la souveraineté populaire des calvinistes.

G'est dans les *Etats-Généraux*, élus par le peuple, que réside selon Boucher le pouvoir suprême et définitif. La monarchie est leur œuvre : « Les Etats ont le roy en jurisdiction directe de leur autorité souveraine et puissance naturelle... Ce sont eux en qui, naturellement et originairement, réside la puissance et majesté publique qui faict et establit les roys qui sont par le droict des gens et non de droict divin et de nature (2). »

Les textes formels ne manquent pas ; je lis quelques pages plus loin : « La puissance de lier et de délier demeure aux peuples et Etats qui sont éternellement gardes de souveraineté, juges des sceptres et royaumes, pour en estre l'origine et la source : comme ceux qui ont faict les roys, non par nécessité ou contrainte, mais par leur franche volonté, estant

(1) Pag. 584, 595.

(2) Pag. 263, 219.

CHAPITRE IV, § I

en eux de choisir de plusieurs sortes de gouvernement celui qui leur est le plus utile. Et si bien tel est surtout et le plus ordinaire-

ment celui de monarchie (comme aussi nous l'avouons pour ce que la vérité est telle) , ne laisse pourtant ceste liberté de demeurer es peuples pour choisir de leur plein gré ceste forme de gouvernement, mesme pour destituer et changer les roys selon que le cas y eschet ; estant en tout véritable que c'est des peuples que sont les roys et non des roys les peuples, veu que le peuple est la base sur laquelle le roy pose (1). »

On conçoit, après cela , que Boucher se récrie contre les partisans du droit divin, qu'il qualifie de « certains discoureurs qui nous veulent mettre les roys par dessus les Estats, comme venant immédiatement de Dieu et n'ayant à satisfaire que Dieu, voire comme estant Dieux en terre et par dessus toute loy, trop plus que Jésus-Christ qui s'est soumis à la loy... regrattans les vieilles fripperies de Guillaume Occam et autres telles ressources de bourbier , redites et

inepties (2)... »

Quant au droit d'hérédité, dont on fait tant de discours. Boucher en parle à peine ; c'est la moindre des questions. « Pourquoi, depuis Charlemagne, n'a-t-on reçu à la couronne quelques-uns des Mérovingiens, sinon pour ce que le droit acquis une fois par jugement de l'Église et des Estats à un autre ne retournoit aux précédents? Et pourquoi n'a esté depuis Hugues Capet reprise la souche de Charlemagne, sinon pour la mesme raison (3) ? » Ainsi il n'y a pour Boucher d'autre droit que celui qui résulte de l'élection. Aucun prestige n'entoure plus la monarchie ; le roi est l'égal du dernier de ses sujets : « Il n'y a rien de moins en l'âme

(1) Pag. 250.

(2) Pag. 252. Occam avait défendu les droits de Philippe-le-Bel et de Louis de Bavière contre Boniface VIII. (Tenne-mann, JJfan., tr. fr., 1. 1 , 1). 383.— Cf. Cousin, Bist, de la PMI. au xviiiè siècle, cours de 1829, t. I, p. 336.)

(3) Pag. 584.

MI

du moindre de tout ce peuple qu'en celle du plus grand monarque (1) . »

Voilà les doctrines par lesquelles la Ligue touche à l'avenir et prélude à 89 ; voici maintenant par où elle tient au passé : « La puissance de l'Église et du saint père, dit Boucher, s'étend au moins indirectement sur le temporel, en ce que, ces deux étant connexes pour la composition d'un total, il faut nécessairement que, pour être de natures inégales en perfection, comme aussi de fins et actions inégales, il y ait subordination et que l'un dépende de l'autre, de même qu'il se voit un total de l'homme composé d'esprit et de corps (2). »

Dans les Sermons de la simulée conversion. Boucher ne fit donc que développer, à l'aide d'une rhétorique fleurie , les principes qu'il avait établis par la scholastique la plus aride dans \q De justa Ahdicatione,

Son style est un style de transition. Sa phrase est longue, savante , périodique, chargée d'incises et de retours, n'évitant pas l'expression franche , attrapant souvent l'expression pittoresque , à la manière du xvr siècle ; mais aussi elle est déjà pleine d'images prétentieuses , elle vise au bel esprit , comme dans les homélies de Godeau , comme au temps de l'hôtel de Rambouillet.

Boucher procède volontiers par énumérations et par apostrophes. Il y a chez lui un certain souffle abondant , une certaine verve amère, une certaine plénitude verbeuse qui devaient séduire les imaginations faciles de ce temps. Ces citations entremêlées de l'histoire profane et de la Bible, cette succession incohérente d'anecdotes, de plaisanteries, de périodes solennelles, et enfin, si l'on peut dire, ce cliquetis perpétuel de l'érudit et du rhéteur , n'étaient pas sans charme à une époque confuse qui n'avait même pas le pressentiment de

(1) Pag. 129.

CHAPITRE IV, § I

ce goût sobre et sévère dont les écrivains de Louis XIV allaient trouver le secret.

L'école romantique a essayé de réhabiliter après coup l'historien Pierre Matthieu. On a retrouvé avec étonnement, dans ses livres, une splendeur de style , une capricieuse abondance d'images, une éblouissante couleur d'imagination qui ont séduit. Il a été déclaré que Pierre Matthieu ne méritait point le légitime oubli qui couvre ses œuvres. Le malheur est que Matthieu n'est pas un écrivain unique , isolé, original, sans antécédents, sans corrélations avec ses contemporains. Il appartenait tout simplement à une école qui a régné de son temps et dont il n'a été ni le créateur ni le chef. Ces comparaisons bigarrées, cette incroyable accumulation de similitudes incohérentes, ces métaphores incessamment empruntées à la nature , et, si l'on peut dire, cette palette répandue au hasard sur la toile pour faire un tableau, tout

cela, toute cette intempérance de langage n'est pas le privilège exclusif de Pierre Matthieu. A ce point de vue , Jean Boucher serait un orateur éminent , il serait le précurseur d'un genre qui atteindra son apogée dans Pierre de Besse, dans l'évêque de Belley, dans Valladier, chez tous ces sermonnaires ambitieux que la parole de Bossuet fit oublier.

La publication des homélies sanguinaires de Boucher était digne de coïncider et coïncida effectivement avec celle du Banquet du comte d'Arête, de l'avocat-général Dorléans, auteur du Catholique anglois et de tant d'autres libelles odieux. Par ces écrits, les représentants des Seize, je l'ai dit, voulaient k étayer la Ligue qui menaçoit ruine. » Ils n'y réussirent pas. La seule défection de Villeroy vers Henri IV suffit à paralyser l'influence des volumineux sermons du curé de Saint-Benoît.

Un jour, pendant que Boucheries prononçait, le roi s'était enquis de ce qui se disait dans les chaires. Le gentilhomme qu'il interrogeait à ce propos se mit à lui faire plusieurs

récits des prédicateurs parisiens, « mais principalement d'un qui regardoit le crucifix d'un mauvais œil et si avoit toute la presse de Paris et triomphoit d'en conter. — Ventresaint-gris ! s'écria le roi, c'est Boucher nostre maistre , le

borgne (1). »

Ainsi le mépris avait frappé les orateurs des Seize auprès de ceux-là même qu'ils attaquaient avec le plus de violence. Mais, à mesure que leur autorité diminuait, ils faisaient de nouvelles tentatives, exagéraient encore leurs fureurs pour la ressaisir. Comme le dit un contemporain : « La Ligue desbanda alors tous ses arcs. Les prédicateurs se mirent à galopper le roy ouvertement , cou-

vertement , à droicte , gauche, à tort, à travers, de jour, de nuict.
»

Ce mouvement frénétique se communiqua aux provinces. Boucher ne s'était pas contenté de prononcer ses sermons, il les avait fait imprimer : le théologal de Poitiers imita le curé de Saint-Benoît.

§ II

Cinq sermons, èsquels est traictéde la simulée conversion du roy de Navarre, par le P. Porthaise. — Bioj;raphie de ce moine. — Analyse détaillée de ses sermons prêches à Poitiers. — Impudente apostasie de Porthaise. — Prédications à Amiens, à Lyon, à Dijon.

Moins violent dans ses attaques, mais aussi perfide, Porthaise, comme Boucher, prêcha dans l'église de Poitiers, dont il était théologal, contre la conversion du roi de Navarre; puis il recueillit ses sermons et les publia (2). C'est un volume extrêmement recherché des bibliophiles à

(1) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 169 B.

(2) Cinq sermons du R. P. F. J. Porthaise de l'ordre de Saint-François, théologal de l'église de Poitiers, par luy prononcez en icelle, èsquels est traicté de la simulée conversion du roy de Navarre. Paris , Bichon, t59i, in-S[^]. (Bibl. de T Arsenal, 6044, H.)

CHAPITRE IV, § II

cause de son excessive rareté (1) , mais dont les historiens n'ont tiré aucun parti que je sache (2).

Je ferai donc pour le livre de Porthaise ce que j'ai fait pour le livre de Boucher. Mais qu'était ce Porthaise ? c'est ce qu'il convient d'abord d'examiner.

Jean Portais, ou Protaise , ou plutôt Porthaise, comme il signe sur ses livres, a pour sa science reçu beaucoup d'éloges des biographes. Colomiès en tient le plus grand cas comme hébraïsant (3). Dom Liron l'appelle un des plus doctes écrivains de son ordre, et il ajoute «qu'il fait honneur à sa patrie (4). » On peut se rappeler Générard et Crespet, autres érudits qui s'étaient jetés avec acrimonie dans la Ligue. Porthaise est un génie de même espèce , un scholastique bilieux et amer qui embrasse avec dureté un parti extrême. Les auteurs du Supplément à Lestoile, dans l'édition de 1719, ont bien compris ces natures de pédants passionnés,

(1) Les bibliographes sont unanimes : « Ce volume rare est très-recherché. » (Brunet, Manuel du libraire, au mot Porthaise.) — «Volume toujours recherché. Le dernier exemplaire a été vendu, à Paris, 163 fr.» (Leber, Catal., 1839, t. II, p. 236, n° 4123.) — «Sermons fort rares et qui n'ont pas été réimprimés. » (Renouard, Catal. d'un amateur, t. IV, p. 138.)

(2) M. Capefigue {Bist. de la Réforme et de la Ligue, t. VI, p. 348), a pourtant indiqué en note les deux volumes de Boucher et de Porthaise. Cette note a cinq lignes et contient trois erreurs. Porthaise est appelé Ponthoise; l'éditeur du livre de Boucher,

Chaudière, est nommé Chandret, et Boucher lui-même est qualifié de docteur de Saint-Benoît, ce qui transforme une paroisse en une Faculté de théologie. D'ailleurs on ne peut prendre au sérieux les éloges que M. Capefigue donne sans cesse à la Ligue avec son point de vue monarchique et en expliquant tout par les municipalités et les confréries. Cette manière cavalière d'écrire l'histoire en partant d'un paradoxe et en ne se souciant aucunement des détails, appellerait un jugement qui ferait, je le crains, contraste avec le calme de cette notice. Qu'il me suffise de dire que je n'ai à retirer aucun des jugements portés ailleurs en toute liberté sur le procédé historique de M. Capefigue. (F. la Revue des Deux-Mondes du 1er octobre 1839.)

(3) In hebraica literatura non mediocriter versatum. {Gallia orieu' talis, 1665, in-40. p. 63 et seq.)

(4) Singularit. histor., 1739, in.l2, t. III, p. 84 à 94.

■līi

il;-

quand ils ont dit, en généralisant beaucoup trop : ce Les gens d'église, élevés pour la plupart dans la barbarie du collège, y prennent un caractère dur et féroce et ne se rendent jamais, persistant toujours dans Terreur et l'entêtement (1).» Porthaise, toutefois , ne persévéra dans la Ligue que pendant les triomphes de la Ligue. Nous le verrons renier ses principes, dès qu'il s'agira de ses intérêts. De Thou Va justement qualifié , quand il a dit : « Portasius aligna litterarum ostentatione clams, coeterum impudentia præ-

dilus, »

Porthaise , ce renommé théologien , comme l'appelle La Croix du Maine, était né à Gastines, aux environs de Laval (2). Après avoir été aidé dans ses études , par la maréchale de la Vieuville, il devint franciscain assez jeune, et la chaleur qu'il mettait dans ses sermons le fit rechercher par les paroisses. Son caractère polémique se révéla de bonne heure. En 1567 , il soutint à Anvers des luttes publiques contre les calvinistes. Quelques années plus tard il eut, à propos de son ordre, des démêlés avec le roi et le Parlement ; il refusa de paraître devant la Cour qu'il injuria, et fut exilé du couvent de Paris et envoyé en province. Le pape lui-même désapprouva sa conduite. Il y a là-dessus toute une lettre de Paul de Foix , ambassadeur à Rome , qui transmet à Henri III l'adhésion du pontife (3).

Malgré son peu de mesure, Porthaise fut élu provincial de son ordre l'année suivante, en 1583 (4). On le retrouve théologal de Poitiers en 1589, et servant de principal suppôt aux hgueurs. Tous les arguments lui étaient bons pour entraîner les Poitevins dans le parti de l'Union : il flattait même leur intérêt et piquait leur amour-propre urbain et

(1) V. Journ. de Henri IV, éd., Cbampoll. p. 228 B.

(2) V. éd. de Rigoley de Juvigny, au mot Jean Portais.

(3) Lettres de Paul de Foix à Henri ///,|Paris, 1C28, in-t», p. 518

et suiv.

(4) Moreri.

CHAPITRE IV, § II

local : « Quelle honte ! disait-il , on a transporté le Parlement à Tours. En pareille circonstance Charles VII ne Tavait-il pas fait venir à Poitiers (1). » Convaincus par cet argument personnel, les paroissiens de Porthaise se soulevèrent unanimement contre l'autorité royale.

Moreri ne cite pas de Porthaise moins de onze ouvrages , sauf un traité contre l'astrologie, qui n'est même pas fort curieux, ce sont autant de livres de controverse qui n'ont plus le moindre intérêt. 11 n'en est pas de même de ses sermons imprimés (2). Le volume de Boucher représente les doctrines politiques des Seize ; le volume de Porthaise, les doctrines des municipalités provinciales. Il est bon de comparer.

Le réveil des idées théocratiques qui , dans leur opposition contre la royauté, s'appuyaient alors sur la démocratie, comme elles s'étaient appuyées au moyen-âge sur la féodalité, ce réveil est plus manifeste encore dans Porthaise que dans Boucher. Porthaise n'est pas au centre même de la Ligue ; il n'a pas les passions des Seize et les halles à satisfaire. L'échevinage de Poitiers ne demande pas les mêmes précautions populaires que la turbulente municipalité parisienne. Porthaise semble donc le véritable représentant du clergé ligueur et de ses doctrines.

Il n'hésite pas à soumettre directement le roi au pape ; ce que Boucher ne faisait qn* indirectement. Le clergé aie droit, le privilège de donner le signal de l'insurrection et de déposer les rois : c< Les cousteaux spiriuel et matériel sont à l'Église , et de son vouloir doivent estre desgainez pour la tution de la foy et pour la punition des ennemys

(1) Thibaudeau, Hist. du Poitou, 1785, in-12, t. V, p. 144.

(2) Ces sermons furent sans doute publiés à deux reprises et à mesure de l'impression, car il y a une seconde partie chiffrée à part. M. Ant.- Aug. Renouard {Cat. d'un amat., t. IV, p. 138 } remarque que les deux derniers sermons manquent dans l)caucoup d'exemplaires.

de la foy, principalement à cause d'hérésie, tyrannie, fainéantise et contemnement impénitent de la discipline chrestienne (1).

»

Porthaise ne parle guère de la puissance du peuple, ni de la souveraineté des États , comme le faisait Boucher. C'est au prêtre, selon lui, qu'appartient le droit de paix et de guerre. L'Église a la suprématie sur tous ceux qui sont appelés à la couronne ; elle les examine , et la puissance des rois est illégitime lorsqu'elle n'a point reçu la sanction sacerdotale (2). c(Quand le roy , dit Porthaise , est jugé hérétique, ou qu'il envahist le patrimoine de l'Église, ou qu'il commet paillardise ou meurtre excessif, ou qu'il est parjure ou perfide ou manifeste tyran , sans vouloir se recognoistre et subir la pénitence enjoincte, il est justement exauthoré et despouillé de tous biens, honneurs et dignitez (3). »

Comme la plupart des théologiens qui s'étaient rangés à la foi politique de la Ligue, Porthaise résume ses doctrines par l'apologie du meurtre canonique. Non seulement le zèle de la religion légitime à ses yeux la révolte contre l'autorité royale, mais l'assassinat. « La personne des rois , dit- il , est purement du droit des gens... , et pour ce subjecte aux contracts, usances et pratiques de la gente , comme nous en font foy la mutation des lignées Mérovinges, Carlovinges et Capets en ce royaume (4). » La théorie

mène vite aux faits en temps de révolution. Porthaise est bientôt conduit à l'apo* logie des régicides : « Ils condamnent, s'écrie-t-il, le faict de frère Jacques Clément, comme s'il n'eust peu en quelque façon que ce soit estre licite : en quoi ils condamnent le faict de Éhud , Samson , Judith , Jehu , et les faites, conseils et commandements de Samuel , Élye et Élyzée (5). »

CHAPITRE IV, § II

Cela veut dire que Châtel aura raison ; cela absout à l'avance Ravallac. La doctrine du meurtre politique persiste et garde ses formules.

Porthaise n'admet même pas les représailles , les représailles légales, juridiques. Un des plus grands crimes qu'il reproche au Béarnais , c'est d'avoir fait pendre et tirer à quatre chevaux , comme on l'a vu plus haut , Robert Chessé et Edme Bourgoing (1). Ces deux exécutions sont pour le perfide sermonnaire un prétexte heureux de peindre Henri IV comme un intolérant et sanguinaire inquisiteur. On sait ce qu'il faut penser de ces mensonges (2).

Le théologal du Poitiers se rattache ouvertement à la cause du jeune duc de Guise et de l'Infante; il se vante à'estre lorrain. On voit pourtant qu'il n'accepte ce parti extrême que par dépit de ne plus voir de chances directes à la fille de Philippe II. Les regrets transpirent jusque dans ses protestations nationales. L'hypocrisie est évidente : « On m'accuseroit, dit-il , d'estre espagnol, ce que je ne suis, car je cognois assez de princes et gentilshommes catholiques et françois pour commander en ce royaume quand il

en sera besoin, sans introduire un prince espagnol ou alleman; ce qui ne se fera jamais de mon advis et consentement.» Voilà qui est très-bien jusqu'ici; mais Porthaise par malheur ne s'arrête pas là , et il ajoute : « Ce néantmoins je diray en franc arbitre que j'ayme mieux estre espagnol et serviteur de l'Église romaine , que d'estre anglois , fauteur et compagnon de la postérité de l'hérésiarque Wiclef (3) . » Ici le désappointement perce ; seulement Porthaise est moins franc, moins expHcite

(2) C'était, de la part des prédicateurs, un parti pris de transformer rextième clémence de Henri IV en une cruauté impitoyable. Rose disait aussi : « Comment auriez-vous bien le cœur de recevoir ce tiran qui s'est plongé les bras jusques aux coudes dans le sang des catholicques et fait enterrer les prestres tout vifs. » (V. Lostoile, Journ. de Henri /F, p. 117 B.)

que Boucher. Faute de rélection de l'Infante qu'il désirait, et contre laquelle il proteste maintenant, il se rejette sur un mariage avec le fils de Henri de Guise. Cela sent visiblement les doublons du duc de Feria. Philippe II , avec son infatigable activité diplomatique , avait organisé tout un système de corruption. Partout en France il avait des agents , des créatures , des soutiens.

La conclusion pratique de Porthaise, c'est qu'il ne faut jamais faire , c'est « qu'on ne fera jamais alliance, ny trêve, ny paix avec les hérétiques (1) ; » jamais de paix avec le Béarnais, ce faux converti, qui suit les deux cultes et pratique une vraie polygamie de Turc.

Il y a, je l'ai dit, dans les sermons de Porthaise toute une partie spéciale destinée aux habitants de Poitiers. Ce n'est pas la moins curieuse , car elle montre comment les prédicateurs flattaient les

passions locales, les intérêts particuliers. Porthaise édiûe son auditoire sur l'espèce de blocus qu'il fallait subir, et il en fait un grand grief contre Henri IV. Tout se vend fort cher ; les bourgeois sont ruinés. Mais le prédicateur s'aperçoit subitement que ces inconvénients qu'il signale pourraient bien favoriser le parti de la paix , et alors sans souci de se contredire , il se hâte d'assurer à ceux qui l'écoutent, qu'il y a cependant moyen de vivre : « Le vin n'a encore enchéry, s'écrie-t-il, et je sçay homme, la semaine passée; qui eust trois fort bons moutons pour cent sols (2). d Voilà les solides , les sérieux arguments de Porthaise en faveur de la Ligue ; ce n'étaient assurément point ceux qui

faisaient le moins d'effet.

Les protestations de désintéressement ne coûtent pas beaucoup au prêcheur, il en est prodigue : « Pour moy, dit-il, qui n'ay rien de propre, ains seulement pour me nourrir et donner aux pauvres; je ne leur demande faveur, ains seulement les adjure de se souvenir que leur tyrannie

CHAPITRE IV, § II

nuist plus aux pauvres et à l'église qu'à moy qui auray iousiours, icy et ailleurs oùjepourray aller, de quoy vivre suffisamment (1). » C'est là du dévouement ; par malheur , Porthaise n'est pas longtemps logique ; car , quelques pages plus loin (2) , un des plus graves motifs qu'il ait à alléguer contre la sincérité de la conversion du Béarnais, c'est qu'on a fait payer, au nom du monarque , X2i écus au diocèse de Poitiers ; c'est surtout la taxe de 298 écus,

que les agents du roi ont levée sur son abbaye de Fontaine-le-Comte à cause de ses labeurs en prédication.

Telest le point de vue étroit de Porthaise; l'affaiblissement de ses propres revenus est une des raisons déterminantes de ses opinions ; et il mêle , devant ses auditeurs , la théorie de la théocratie populaire à ses comptes de recette.

Comme écrivain, Porthaise est loin d'avoir la verve amère, l'entrain pour ainsi dire furieux de Boucher. C'est un docteur aride , sec, méticuleux , subtil ; il distingue , il divise , il argumente , il cite surtout , il tient à montrer qu'il sait sa Bible , qu'il sait le droit canonique. Versets , glose , décrétales , tout lui est bon ; il emprunte à toutes les autorités , à Calvin qu'il injurie , à Bodin dont il signale les « faussetés, impiétés et inepties (3), » aux poètes même, à Dubartas, qu'il accuse avec colère d'être païen [h].

On se ferait d'ailleurs une fausse idée de la manière oratoire de Porthaise , si on le jugeait d'après son style froid , didactique, réservé. On a vu tout à l'heure la familiarité des détails auxquels descendait le prédicateur. Eh bien, la familiarité d'expression , qui a disparu dans le livre et qui est

(i) B, p, 64 : «Il appelle Dieu Neptune.» C'est le goût chrétien qui commence, et cependant la manière de Sannazar persistera durant des années. La mythologie sera citée bien longtemps encore à côté de l'Ecriture. Il faut attendre la renaissance chrétienne de Port-Royal et VArt poétique.

remplacée par la phrase aride et théologique , s*y joignait sans doute, dans l'improvisation ; en chaire Porthaise devait avoir ce

ton de bateleur, qui le rattacherait , ainsi que Poncet , à Menot et Maillard.

Joseph Scaliger étant allé Touïr un jour à Poitiers , l'entendit débiter de grandes périodes de bas-breton qu'il donnait à ses auditeurs pour de l'hébreu. On raconte aussi de lui une apostrophe plus que plaisante sur la femme d'un médecin adultère. Comme cette anecdote d'ana est peut-être apocryphe, je la laisse volontiers sur le compte du collecteur Daillé , auquel il suffit de renvoyer (1).

11 y a d'ailleurs assez à dire contre Porthaise , sans toucher à ses mœurs. Son apostasie fut honteuse ; sa vénalité est évidente. « En mesme semaine , dit d'Aubigné , il estonna ses auditeurs d'un infâme changement (2). » Il venait de traiter Henri IV de bâtard, et quelques jours après il le nommait le restaurateur de rétat , le noble présent du ciel [3]. Les biographes indulgents ont atténué le cynisme de cette subite mutation. Moreri se contente de dire que Porthaise « ne tarda pas à abandonner la Ligue , » et dom Liron , déguisant encore mieux la vérité sous le vague de l'expression, se borne à cette phrase : « Le zèle qu'il avoit pour la religion catholique l'aveugla en cette occasion , mais cette éclipse ne dura guère. » On reconnaît l'impartialité des faiseurs de notices.

Le mot de Voltaire est vrai : on ne doit aux morts que la vérité. — La vérité , c'est que le mordant auteur de la Confession de Sancy apu se demander, sans exagération : « Qui pourra dire les changements de Portasius? »

Le Scaligerana va nous édifier sur ce point : « Les choses ayant charigé , Porthaise changea de note , et entre autres , étant à Sau-

mur , il vint faire sa cour à monsieur du Plessis ,

(1) Scaligerana, Cologne, 16ti7, iii-12, p. 192.

(2) Hist. Univ., t. III. p. 289.

(3) Not. de Le Duclial sur le ch. X <le lu Confess. de Sancy, p. 2i5. — Cf., p. 230.

CHAPITRE IV, § II

qui en étoit gouverneur; du quel ayant obtenu la permission de prêcher à Saint-Pierre , à la charge d'exhorter bien le peuple à être fidèle au roi , le compagnon n'y manqua pas, et après avoir déployé là-dessus toutes les voiles de son éloquence : — Que si, mes chers auditeurs , ajouta-t-il, vous me reprochez que vous m'avez ouï parler autrefois tout autrement , je vous avouerai qu'il est vrai que j'ai fort déclamé contre le roi de Navarre ; mais quel roi de Navarre pensez-vous que j'entendois? Ce n'étoit pas notre bon roi, que Dieu nous conserve et qui est en effet roi de Navarre de droit et de justice ; mais c'est ce méchant dom Philippe , usurpateur et injuste possesseur de Navarre que je nommois ainsi , parce qu'effectivement il possède ce royaume dont notre roi n'a que le nom et la prétention. »

Mais, outre que je me mets en avance sur les dates, qu'importe l'impudence ridicule de cet écrivain froid , prudent, cauteleux, de ce prédicateur perfide? Qu'importe que l'homme ait fait défaut aux doctrines? Le recueil des sermons de Porthaise, n'en est pas moins important, en ce qu'il montre l'unité forte et persistante de l'organisation de la Ligue dans les provinces ; en ce qu'il caracté-

rise l'esprit d'opposition qui s'était conservé dans les communes soumises à l'Union , dans ces communes qui refusaient d'abandonner la révolte, de se détacher du formulaire pour rentrer sous le droit commun.

Par ce qui se passa alors en Picardie , dans le Lyonnais , en Bourgogne, on peut juger de l'influence qu'exerça encore la chaire dans ces derniers temps, et des retards que seule elle apporta à la soumission définitive des villes insurgées.

Presque partout les magistrats municipaux qui avaient fait naguère cause commune avec les curés , se retiraient de l'Union et avaient à lutter contre les prédicateurs qui y persistaient obstinément. A Amiens les représentations du mayeur ne purent contenir les sermonnaires. L'échevinage avait défendu de parler du roi en chaire , et cependant un

H fi

LES PRÉDÎ GATE uns DE LA LIGUE.

moine nommé Saulmon protesta dans la cathédrale « qu'il regarderait le roi comme un luthérien jusqu'à ce que le pape Teut reconnu. » Comme le peuple d'Amiens se prêtait au bruit que l'on faisait courir d'une trêve , un autre minime osa annoncer qu'il avait six cents hommes à ses ordres pour l'empêcher (1). La répression fut impuissante.

Lyon devint aussi, vers la fin de la Ligue, un centre trèsactif (2). Quand le duc de Nemours était venu prendre possession de cette cité comme gouverneur, d'Espinac l'avait un moment suivi pour veiller à ce qu'il n'entreprît rien dans son intérêt particulier, au préjudice de l'intérêt général de l'Union. L'archevêque , avant

de repartir pour Paris , laissa aux prédicateurs le soin de contrôler Nemours. Les dénonciations qu'on se permit dès-lors en chaire contre le gouverneur ne contribuèrent pas peu aux barricades , puis à l'arrestation du duc; en sorte que sur ce point et à l'égard de ce prince, les prédicateurs parisiens furent dépassés par les prédicateurs lyonnais. Tandis qu'Aubry recommandait à ses paroissiens de prier pour le bon bourgeois M. de Nemours, les chaires de Lyon retentissaient d'injures et de menaces

contre lui (3).

Aussi les doctrines de la Ligue furent-elles enseignées à Lyon, même après la soumission de Paris, même après l'avènement de Henri IV. Quand le peuple lyonnais , en février 1594., se fut déclaré pour le roi, l'archevêque fit démonstration de se retirer, et les curés menacèrent de cesser leurs fonctions. Il fallut pourtant céder; mais si le clergé séculier substitua une résistance sourde et cachée à une opposition ouverte, les moines, les jésuites surtout, se refusèrent à insérer le nom de Henri IV dans leurs prières, et, comme le dit l'historien de Lyon , les prédicateurs, retranchés dans l'inviolabilité de leurs chaires, lancèrent les fou-

(1) Daire, Hist. d'Amiens, t. I, p. 3U, 3t5.

(2) V. Clerjon, Hist. de Lyon, t. V. p. 380, 412, 136, 438, 440, 451.

(3) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 170 B.

CHAPITRE IV, § II

dres pontificales avec la même hardiesse qu'auparavant. Quelques-uns aussi se réfugièrent dans un silence significatif, et les échevins, écrivant au pape pour s'excuser d'avoir reçu le roi , durent supplier Sa Sainteté a de donner un bref pour commander à messieurs du clergé de ceste ville, tant jésuites que aultres, de continuer leurs sermons et autres fonctions. » Ces scènes scandaleuses ne cessèrent qu'après l'entrée solennelle de Henri IV à Lyon. Ce jour-là, le clergé, conduit par d'Espinac (1) , vint en vaincu faire profession d'obéissance devant le roi.

En Bourgogne, la Ligue avait cédé de bonne heure ; mais elle se réfugia obstinément dans les chaires de Dijon (2). On y accusait le roi d'avoir refusé une trêve que sollicitait le saint-père ; on l'accusait de persister dans ses alliances avec les hérétiques , avec Elisabeth. Parmi ces orateurs forcenés de Dijon , le P. Christophe , jésuite , se montra de beaucoup le plus acharné. Il encourageait le commandant du château et le mayeur à résister vigoureusement au nom de l'Union , quand même tout le reste de la France céderait. Ses fureurs devinrent telles , que, le 20 mars 159i, comme il avait fatigué son auditoire d'injures atroces contre le roi , un paysan lui répliqua, dans l'église même de la Sainte-Chapelle, qu'il ferait bien mieux de prêcher l'Évangile. A cette interruption , la colère des assistants éclata. L'orateur fut poussé hors du temple à coups de pied, et l'échevin Bernard ne put l'arracher à la foule irritée qu'en le faisant mettre en prison. « Cette conduite séditeuse, ajoute dom Plancher, attira aux jésuites le mépris des gens de bien et les mauvais

(1) D'Espinac garda au fond ses sentiments de ligueur, car on lit dans les registres consulaires qu'en septembre 1595 des reproches lui furent adressés par les magistrats municipaux pour avoir dit « que les gros de la viUe n'estoient gros chrétiens et qu'il n'y avoit que le menu peuple qui fiit bon catholique. » Clerjon , loc. cit., p. 454.

(2) D. Plancher, Hist. de Bourgogne, t. IV, p. 618, 619, 625.

traitements des plus emportés qui cassèrent les vitres de leurs couvents. »

Voilà la réaction royaliste qui se déchaîne à son tour. Mais reprenons Tordre des temps.

Situation de la Ligue , des prédicateurs et de Henri IV. — Le roi se plaint au duc de Mayenne des excès de la chaire. — Mayenne , à son tour, se plaint au Légat.— Edouard Mole contredit son curé en pleine église.

— Sermons monarchiques de Benoist, Nouvelet, Guincestre. — Contradictions de Commelet. — Ce jésuite, ainsi que Garin, prêchent contre un savetier royaliste. — Impudence du suppléant de Pigenat.

— Boucher flatte et injurie Mayenne dans la même semaine. — Fanatisme croissant d'Aubry et de Cueilly. — Le projet de mariage entre l'Infante et le jeune de Guise est violemment soutenu par les prédicateurs. — Simon Fillieul. — Recrudescence des théories régicides.

Porthaise et Boucher, dans leurs sermons de la simulée conversion, avaient résumé, comme en un corps de doctrines, les théories politiques de la Ligue. C'était la partie savante , dogma-

tique , tandis que çà et là , dans les églises de Paris , le clergé continuait encore sa guerre de sarcasmes et d'injures, guerre impuissante, lutte inutile et entêtée , dernière malédiction qu'on aimerait à omettre, qui n'a plus d'intérêt, puisqu'elle ne peut presque plus avoir de résultat, et que pourtant je ne puis taire. Davila d'ailleurs assure que ces nouveaux efforts des prédicateurs retardèrent encore de plusieurs mois la prise de Paris par Henri IV. Les chefs eux-mêmes voulaient la paix , mais ils étaient retenus et forcés d'ajourner par crainte des sermons (1). Singulière et vive

(1) ... Ma attraversati più che mai dalle vehementi persuasioni de' predicatori, i quali non cessavano d'esaggerare su |er i pergamini la conversione del rè essere finta e palliata, né polere egli cou buona coscienza cssereda niuna persona riconosciulo... (Davila, 1. XIV, t. II, p. 387.)

CHAPITRE IV

puissance de la chaire, contrôle redoutable dont la presse et la tribune , je l'ai dit , se sont depuis partagé l'héritage en l'agrandissant.

Le caractère de cette période de la prédication parisienne, depuis la conversion solennelle jusqu'à l'entrée de Henri IV, c'est-à-dire depuis la fin de juillet 1593 jusqu'à la fin de mars 1594- , est surtout individuel. C'est aux personnes plutôt qu'aux choses, c'est aux orateurs plutôt qu'à ceux dont ils parlent , qu'il convient de rapporter ces derniers sermons , cette dernière lutte parénétique. Les événements, on les sait, je n'ai pas à les redire. A la phase

guerroyante et militaire de la vie du Béarnais, succéda la phase des négociations , la phase diplomatique. Il acheta , il séduisit , il s'attira par tous les moyens ceux qu'il ne pouvait vaincre.

Henri avait eu à lutter contre quatre influences principales, influences bien diverses , à savoir : les menées de l'Espagne dans les États, l'indépendance des gouverneurs provinciaux et urbains, la turbulence ombrageuse des municipalités, et en même temps l'esprit théocratique du moyenâge, renaissant dans l'intervention politique de la papauté. Eh bien , durant ces huit mois qui séparèrent sa conversion de son entrée à Paris, il redoubla si bien de soins, d'activité, de . sacrifices, pour triompher de ces différents obstacles, qu'il y réussit. La Satire Ménippée avait déjà jeté un profond ridicule sur les États. En exaltant le sentiment national, Henri IV acheva de déjouer les projets de Philippe II et de discréditer cette assemblée qui bientôt fut forcée de s'ajourner indéfiniment; voilà pour l'Espagne. Une ambassade fut envoyée à Rome pour solliciter l'absolution du pontife, et quoiqu'elle eût été mal accueillie d'abord, elle fraya la voie et prépara l'avenir de ce côté; voilà pour le saintsiège. Des négociations furent entamées directement avec les gouverneurs ; on leur fit de grands avantages ; on les acheta; voilà pour l'esprit fédéral. Les municipaUtés à leur

il!

tour, maintenues dans leurs franchises, obtinrent de l'argent, des privilèges, des promesses; voilà enfin pour l'esprit communal. Ici par corruption , là par lassitude , ailleurs par le bon sens tout français de sa cause, partout avec habileté, le Béarnais triompha. La défection de la Ligue était générale ; en se faisant catholique , en donnant gain de cause au seul motif légitime, à

l'éternel prétexte de l'Union, Henri IV avait enlevé leur drapeau à ses adversaires.

Les prédicateurs des Seize entreprirent donc une lutte insensée, en s'efforçant encore de dépopulariser le nom de plus en plus populaire de Henri IV parmi les paroisses parisiennes.

Et pourtant, quoi qu'eût perdu leur parole en autorité et en crédit, on les redoutait, on s'en préoccupait encore, on s'en préoccupait dans les deux camps, dans les tentes de Henri IV et dans les cercles du lieutenant-général. Le Béarnais n'hésita même pas à s'en plaindre à son ennemi le duc de Mayenne, lui faisant observer « que si son premier gentilhomme en disoit autant de lui, Mayenne, il ne l'eût pas enduré. » Mais comment le faible chef de la Ligue eût-il pu modérer le langage des prédicateurs contre l'adversaire de la Ligue, quand tous les jours il s'entendait injurier en chaire, dans sa personne, dans ses proches, dans sa maison. Mayenne avait peur de ces tribuns acharnés, et tout en disant « qu'il seroit obligé d'en faire jeter un couple à la rivière, » il se borna à se plaindre au Légat (1). Le Légat intervint par forme, et au lieu de s'apaiser, les invectives redoublèrent plus que jamais.

Tout le monde heureusement n'avait pas la couardise de Mayenne, et le mépris dans lequel étaient tombés les orateurs autorisait les représailles. C'est ainsi que le procureur-général, Edouard Mole (2), irrité des blasphèmes

(1) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 169 B.

(2) Dial. du Mah. y ap. Ménipp., t. III, p. 532.

CHAPITRE IV, § III

qu'il entendait débiter à son curé contre le roi , osa le contredire tout haut, ei} pleine église, et ne fut qu'à grand'peine retenu par son beau-père. On voit où en était tombée alors la dignité de la chaire.

Plusieurs des noms des prédicateurs parisiens que nous avons rencontrés jusqu'ici disparaissent dans ces derniers mois. Les plus perspicaces', les plus habiles , pour se tenir prêts aux éventualités politiques , faciles dès lors à deviner, se réfugièrent dans un silence prudent. Occupons-nous de ceux qui continuèrent de lutter , en présence d'un dénouement prochain.

Et d'abord , on le devine, Henri IV avait gardé ses soutiens habituels , ses orateurs royalistes. Sa cause avait même conquis dans la chaire quelques nouveaux appuis. Benoist, après avoir prêché la paix à [Saint-Denis pendant quelques mois , se risqua à rentrer dans Paris, et, aidé de Nouvelet , persista plus que jamais dans l'enseignement de la patience, de la réconciliation , de la concorde. Guincestre aussi, on l'a vu , usa de la même modération dans son langage et alla même jusqu'à dire, en propos couverts, lui l'ancien apôtre des Seize , qu'il était serviteur du roi (1). Ce furent là, avec Morenne, avec Chavagnac, avec Chauveau, les plus actifs prédicateurs de la cause royale. D'autres allaient d'un parti à l'autre , et , selon les chances ou les bruits , injuriaient ce qu'ils avaient loué la veille.

Commelet (je continue à rendre individuellement son rôle à chacun) , le jésuite Commelet donna , avec une singulière effronterie, l'exemple de ces contradictions impudentes. Ainsi dans les derniers mois de 1593 , il se distingua par sa modération , protes-

tant qu'il était bon Français, et que, né en Auvergne , il voulait un roi national , loin de désirer un roi espagnol. Il ajoutait d'un ton morose et avec découragement (2), que la paix était désirable, mais qu'on n'en

(1) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 183 A, 205 B, 210 A, 212 A.

(2) En décembre 1593, il se contenta de faire diversion aux affaires de

était pas digne, qu'on ne faisoit que tout brouiller^ et que dans cette corruption universelle , la guerre pouvait durer cent ans (1).

Mais tout à coup , sans transition , il reprit brusquement le ton séditieux ; il accusa les ligueurs d'apathie , de « ne savoir faire la guerre qu'aux poules ; » il désigna même le duc de Mayenne aux assassins, en disant: « 11 faudroit un Aod au pourceau , à Thomme efféminé , quia un gros ventre (vous m'entendez bien). » On aperçoit les progrès singuliers qu'avait faits cette doctrine du meurtre canonique. La voilà qui se tourne contre les ligueurs eux-mêmes. La liberté individuelle n'était pas mieux respectée. Un coutelier, nommé Gaillardet , ligueur fanatique et l'un des plus ardents parmi les Seize, frappa et blessa grièvement d'un coup de dague un pauvre savetier, auquel il était échappé dans la conversation je ne sais quel mot royaliste. Commelet, ainsi que Garin, prêchèrent en faveur du coupable et déclarèrent que le malheur,c'était que la victime n'eût pas succombé. Ainsi soutenu, l'assassin resta impuni , et le savetier n'obtint même pas une légère amende en faveur du barbier qui l'avait guéri. C'est ainsi qu'on entendait dans la Ligue le droit privé ; on a vu ce qu'était devenu le droit public.

Commelet (pour en finir avec ce jésuite) appartenait dans ces derniers temps, au moins de cœur, au parti de Philippe II qui, en désespoir de cause, se rejetait sur le mariage de l'Infante. Cela semble ressortir de ses paroles : ((Le Béarnois, disait-il , est magnanime, guerrier, bening, clément, je le veux bien! mais de la religion vous n'en parlez point. Prouvez-nous seulement qu'il maintiendra la religion, et je vous prouverai que je ne suis pas espagnol. » C'était se

la Ligue en prêchant contre les nombreuses religieuses qui, toute la journée, se promenaient au Palais, accompagnées de jeunes gentilshommes, et avec toutes sortes de scandales. V. *ibid.* p. 182 B. (1) *Ibid.*, p. 156 A, 175 A, 180 B.

CHAPITRE IV, § III

ménager pour l'avenir une nouvelle transition. Aussi, deux mois plus tard, à la fin de février 15%, Commelet prêchait-il en vrai Politique, soutenant qu'il n'y avait dès lors dans les affaires que pure ambition, et^a^ un brin de religion (1). Pithou , Rapin, tous les auteurs de la Ménippée, n'eussent pas parlé autrement ; c'est que, comme un lâche, Commelet se laissait tour à tour inspirer par ses haines , quand elles lui paraissaient regagner quelque chance, par ses craintes, quand Henri IV semblait devoir réussir.

Cette versatilité , Commelet ne la montra pas seul ; ainsi le prédicateur installé à Saint-Nicolas-des-Champs en l'absence de Pigenat (2), après avoir parlé pendant deux mois pour la paix , se mit tout à coup à soutenir la guerre : « Messieurs , disait-il sans autre forme à ses auditeurs, vous me reprocherez que j'ai deux

langues dans une chaire de vérité. Il est vrai et vous le confesse ; mais on m'a envoyé un billet pour prêcher ainsi. Vous en oirez la lecture, s'il vous plaist; « et il le lut (3). On voit par cette maladresse naïve , par cette brutale franchise de l'orateur, qu'à la date où nous sommes , la chaire était encore organisée comme une corporation et qu'elle n'avait pas cessé de recevoir du comité de la Ligue ses instructions , sa consigne , son mot d'ordre de chaque jour.

Toutefois, dans leur orgueil indiscipliné, les prédicateurs n'acceptaient pas tous, avec la résignation soumise du suppléant de Pigenat , les ordres des chefs de l'Union. Ainsi, à la fin de novembre 1594, on voit le Légat faire

(1) Ibid., p. 181 A, 183 A, 185 B, 188 A, 205 A.

(2) Pigenat n'abandonna pas pour cela la prédication dans ces dernières et décisives conjonctures. Les auteurs du supplément à Lestoile (éd. de 1730), assurent que le 2 janvier 1594, après une procession à Notre-Dame , il dit en chaire « que ce seroit tomber dans Tapostasie du pape de recognoître le Béarnois, et que Dieu enverroit bientôt un secours à ceux qui souffroient. » (V. Journ, d« Henri IV, éd. Champ., p. i.00 B.)

(3) Ibid.y p. 181 A.

annoncer dans toutes les chaires que l'ambassadeur du Béarnais au pape , M. de Nevers , n'avait pas été reçu par S. S., et que , de plus , le pontife avait résolu de dépenser pour le triomphe de la Ligue, jusqu'au suprême denier du trésor de saint Pierre. Aubry, Cueilly, tous les curés s'empressèrent de prêcher d'après le billet. Boucher , au contraire , pour montrer son indépendance, refusa obstinément, ce qui d'ailleurs, au dire de Lestoile,^^ trou-

vé fort estrange (1). Ce ne fut pas la seule contradiction de Boucher , durant cette période finale du siège de Paris. Dans la même semaine , on l'entendit traiter Mayenne de diable digne de mort et de bon prince gardé par le Saint-Esprit (2). Ces déviations continuelles, ces retours, ces basses insultes, suivies de plus basses flatteries, servirent à éclairer, à ramener

l'opinion.

Quelques-uns, comme le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et celui de Saint-André-des-Acrs , restèrent fidèles à

leur fanatisme.

Sans compter « les milliasses d'injures qu'il desgorgeoit, » Aubry (3) en était arrivé à soutenir que le pape lui-même ne pourrait absoudre le Béarnais ; de plus il ne ménageait pas les personnes et, dans un de ses sermons, par exemple, il ne fit autre chose que calomnier les quatre présidentes de sa paroisse : madame Séguier , madame Le Maistre , madame Cotton et madame de Saint- André, disant qu'il n'y avait que du venin caché là-dessous. Il est bien entendu que les royahstes avérés étaient plus maltraités encore. Ainsi, La Chastre, qui avait ouvert à Henri IV les portes d'Orléans et de Bourges, n'était, selon lui, « qu'un athée, pauvre garçon descendu d'Ésaii, le grand-père des Politiques. » Enfin , le langage d' Aubry révélait une telle irritation , il montrait tant d'humeur contre la trêve, tant de mauvaise foi contre

(1) Ibid., p. 180 B.

(2) Ibid., p. 188 A.

(3) Ibid., p. 168 A, 169 B, 170, 171 B, 177 A, lOï B, 198 B, 209.

CHAPITRE V, § II

sa longue vieillesse à tenir des pensionnaires, et à prendre soin de quelques filles dévotes. On voit même l'archiduc Albert lui donner, à cet effet, en 1615, une somme de 750 florins. Ce n'est point là la seule preuve de l'attachement de Boucher à ses intérêts. Il avait l'humeur tracassière, et n'eut pas moins de trois procès à soutenir contre son chapitre. Le dernier semble une plaisanterie et est pourtant très-véridique. On sait que Boucher était borgne ; or, les règlements, à ce qu'il paraît, exigeaient pour le canonat qu'on eût l'œil droit, roeil du canon. L'illusion, à l'égard de Boucher, avait duré bien des années, à cause de l'œil de verre qu'il portait. Après de longues plaidoiries, le chanoine fut enfin dépossédé, en 1635, mais il garda son archidiaconat (1).

On le soupçonne, quand les souvenirs de la Ligue furent éteints, la fécondité polémique de Boucher voulut trouver de nouveaux aliments. Barbier, sans donner ses autorités, et un peu à la légère (2), attribue à l'ancien curé de Saint-Benoît quatre pamphlets, publiés en 1612 et en 1614, et qui sont parfaitement insignifiants. C'est une épître érudite contre une opinion de Casaubon ; c'est une médiocre réfutation du livre d'Edmond Richer, sur la puissance ecclésiastique et politique (3) ; c'est une assimilation des hérétiques à Judas ; c'est, enfin, une critique amère du plaidoyer de Lamartelière contre les jésuites. Tout cela ne vaut pas l'examen. Ces dernières publications de Boucher furent si obscures, qu'aucun bibliographe, à ma connais-

(1) LeDuchât, nol. ad. Ménipp. t. II, p. 53 et suiv.

(2) V. le Dict. des anonymes, no 3005, 1591, 1551, 12253. M. Barbier paraît n'avoir pas connu le mot de Le Duchât : « On a

prétendu que Boucher n'était pas l'auteur de tous les ouvrages qu'on lui attribue. »

(3) Celui-là, publié sous le nom de Paul de Gimont, est bien réellement de Boucher. (Bibl. du Roi, E, 1308.) Deux autres ont été imprimés à Châlons , encore sous le nom de Paul de Gimont ; mais quelles relations avait Boucher avec Ghâlons ?

SMice, n'a parlé d' un fort mauvais livre d'ascétisme (1] , et d'un très-médiocre traité sur l'usure (2) qu'il composa plus tard.

L'ombre couvrit donc cette dernière et longue période de la vie de Boucher. En 1625, pourtant, les beaux esprits parisiens se souvenaient encore de ses excès de la Ligue, et UD pamphlet virulent et anonyme s'étant répandu contre Louis XIII, on l'attribua généralement à Boucher (3). C'était à propos de la guerre de la Valtelline, et on accusait k France de faire une alliance impie avec les protestants. L'ancien curé de Saint-Benoît se hâta « par lettres écrites à ses amys de Paris de protester que c'estoit une charité qu'on luy prestoit, et que, foy de prestre, il n'avoit point veu ce livret (4) » Cette dénégation ne suffit pas, et Boucher dut publier une défense (5), dans laquelle il proteste de son amour pour la paix, l'union, la concorde. Il y loue beaucoup Louis XIIL Henri IV étant mort, aucune raison ne subsiste d'accuser son successeur : Boucher le donne à entendre, en disant des accusations qu'on portait contre lui : « C'est le rafraîchissement odieux et importun, j'ose dire turbulent et séditieux, d'un terme, dont le sujet n'étant plus, la mémoire en deust estre ensevelie (6).i>

Évidemment , le vieux ligueur s'amende et récusé ou au moins atténue ses anciennes erreurs. Mézeray assure que

(1) Couronne mystique y lf'24, in-K (Bibl. du Roi, D, 1093.) (1) L'Usure ensevelie, 1628, in-i». (/Wd.,D, 1090.) (a) VAdmmitio (F. le P. Lelong, n» 286 W et 28680, ainsi que le Naudœana, in-12, p. 103), a été aussi attribuée à Jansenius. Mais c'est une erreur. Jansenius est seulement auteur du Mars Gallicus , 1633, autre pamphlet virulent. (F. Sainte-Beuve, Port-Royal, 1810, iii-S», t I, p. 31S.) A la date de VAdm&nitio, Jansenius était encore inconnu. Ce n'est qu'après coup qu'on a pu songer à lui, et par une induction très-basardée.

(4) Lunsiesme tome du Merture François, Paris, 1626, in-8o, p. 1059. {i)Défm*e de M. Jean Boucher contre l'imputation calomnieuse à lui /WelecTuM livre intitulé: Ad Ludovicum XIII, Admonitio. Tournay, 1626, in-40. (Bibl. du Roi, L, 1119.) (6) Pag. «.

CHAPITRE V, § II

Boucher mourut «bien changé d'humeur et aussi zélé François chez les Espagnols qu'il avoit été furieux Espagnol en France. » C'est beaucoup dire. Mais en réfutant Mézeray, Le Duchat à son tour n'exagère-t-il pas l'entêtement de Boucher ? (1) Mézeray n'avait pas besoin de citer de sources ; il était contemporain , et son témoignage en vaut un autre.

Sans supposer au chanoine de Tournay ce vif retour de sentiments patriotiques, j'aime à croire qu'il se repentait sur la fin. Qu'on y songe ; il mourut fort tard, dans l'exil, à quatre-vingt-seize ans, en 1646, cinquante-cinq ans après l'entrée de Henri IV à Paris. Ses aigreurs avaient eu le temps de s'apaiser. Boucher,

avec ses souvenirs, dut être fort triste dans les derniers jours. Dès le temps de la mort de Philippe II, il semblait pressentir cet avenir lugubre: le malheur lui paraissait une nécessité , et il s'écriait avec conviction : « C'est la loy commune prononcée divinement , invariable et inévitable aux hommes en ceste vie (2). »

Le nom de Boucher est d'ordinaire associé à celui de Guillaume Rose. L'évêque de Senlis est le dernier des sermonnaires ligueurs dont il nous reste à achever la biographie.

Aussitôt après le triomphe de Henri IV, Rose s'était réfugié dans l'abbaye du Val de Beaumont-sur-Oise. Bientôt le roi lui rendit son évêché par lettres patentes (3) ; mais le tenace prélat ne se crut point engagé par cet acte de clémence. Il se permit dans ses sermons de fréquentes sorties contre le monarque , et resta fidèle à la Ligue. Ainsi , en avril 1597, on voit qu'il est en peine pour avoir donné ordre à ses curés de faire confesser leurs fidèles par les capucins (4.). Or, il faut savoir que cet ordre entreprenant qui , après le P. Ange de Joyeuse (dont Voltaire a dit :

(1) V. l'Hist de France de Mézeray, à l'année 1594. — Cf. Le Duchat, not. ad. Ménipp., t. II, p. 51 et suiv.

(2) Oraisons funèbres de Philippe II p. 37.

(3) Mém. de Nevers, t. II, p. 608.

(4) Lestoile, Journ. de Henri IV, p, 283 B.

Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire),

allait fournir le P. Joseph aux intrigues de Richelieu, il faut savoir que cet ordre passait pour être complice des jésuites et de leurs sourdes menées.

Rose fut dès-lors observé par les agents de Henri IV. Les violentes attaques qu'il se permit l'année d'après contre la royauté, à l'occasion de l'édit de Nantes, décidèrent Henri IV à faire un exemple. Rose avait déclaré en chaire qu'il était prêt à entrer dans une nouvelle Ligue ; on le traduisit devant le Parlement , propter dicta quædam non dicenda (1), comme dit l'indulgent Launoy.

Le 5 septembre 1598 , il intervint donc un arrêt du Parlement de Paris contre l'évêque de Senlis (2). Rose fut condamné à déclarer debout et tête nue , en présence des chambres réunies et des gens du roi , qu'inconsidérément et témérement , après avoir obtenu sa grâce de la bonté de S. M.v il avait publiquement fait gloire de s'être engagé des premiers dans la Ligue et avait osé dire qu'il s'y engagerait encore si ces malheureux temps revenaient ; qu'outre cela , il détestait un livre publié par Louis Dorléans , sous le titre de Requête catholique , comme contenant plusieurs propositions impies et injurieuses à la royauté. Rose avait donné de grandes louanges à l'auteur et avait été convaincu d'avoir approuvé cet ouvrage en y faisant même des notes à la marge. Il fut encore condamné à cent livres d'or d'aumône envers les pauvres prisonniers , et on lui défendit d'entrer dans Senlis et de prêcher en son diocèse pendant une année. Cet arrêt sévère fut exécuté à la rigueur à cause de l'obstination et de l'orgueil du prélat , rei contumacia seu pertinacia, dit De Thou , dont j'emprunte littéralement le récit.

(1) Launoy, Hist. Gymn. Nav. (Op., t. VU, p. 749.) (a) V. Thuan, 1. CXX, § 10; t. V, p. 732. -Cf. Lesloile, Journal de Henri IV, p. 295 B.

CHAPITRE V, § II

Rose se présenta le lendemain au Parlement , devant ses juges, avec ses habits pontificaux ; mais lorsqu'il fallut faire la déclaration ordonnée par l'arrêt , les gens du roi , par ordre de la Cour et par respect pour la dignité épiscopale, l'avertirent de quitter ses ornements sacrés. L'audacieux prélat s'y refusa, en sorte qu'on le fit entrer dans la grand* chambre, comme il était habillé. On lut la sentence , et un greffier lui ayant dicté la déclaration qu'il devait faire , il fut contraint de la répéter ignominieusement (1).

Après le solennel arrêt du Parlement (2), Guillaume Rose était désormais frappé d'impuissance. Il obtint son pardon de Henri IV et retourna à Senlis (3) , où il vécut, *cu7n maxima vitœ integritate*, dit l'optimiste Launoy, jusqu'en 1602. L'annaliste du collège de Navarre ajoute que tout le diocèse de Senlis et surtout les pauvres pleurèrent leur évêque [k]. Rien ne l'atteste , rien ne le contredit, et l'autorité de Launoy n'est pas assez désintéressée pour l'établir. Rose était un navarrois ; cela suffisait pour l'absoudre. Nous avons vu tout à l'heure Valladier prêter le don des miracles à l'évêque de Senlis. Si Rose avait été canonisé , le grand dénicheur de saints ne lui aurait peut-être pas été aussi favorable.

(1) Je ne sais ce qui , à propos de ce procès, a pu faire dire récemment à M. Danjou [Arch. cur. de VHist. de France, sér. I, t. XIII, p. 125) : « Ou ne peut s'empêcher de reconnaître que cet évêque lit alors preuve d'un beau caractère , rehaussé d'un grand mérite. » Cette réhabilitation de Rose me paraît singulièrement gratuite et peu motivée

(2) Le souvenir de ce mémorable verdict dura longtemps. En 1765, Voltaire disait encore (dans sa 129e 1. au comte d'Argental) : « J'ai lu une excellente lettre qui justiiie l'arrêt du Pariement contre le clergé en citant le procès de G. Rose, le plus détestable ennemi de Henri IV. » (OEuvr., éd. Renouard,t. LUI, p. 178.) L'affaire de l'évêque de Senlis lit donc jurisprudence dans le Parlement et la tradition s'en perpétua.

(3) Mézeray prétend qu'à la fin Guill. Rose avait changé son évêché de Senlis contre celui d'Auxerre. (Le Duchat, not. ad., Mé-nipp., t. II, p. 195 et suiv.)

(4) *Ingenti desiderio sui relicto cum omnibus tum maxime pauperibus.* (Launoy, loc. cit.)

Nous voilà arrivés au terme de ces biographies qui ont leur moralité. C'est un triste tableau , le tableau ordinaire des grandes luttes civiles. Les individus s'effacent un moment dans la rapide succession des événements , puis ils reparaissent au dénouement pour reprendre un rôle, les uns d'obstination orgueilleuse, les autres d'apostasie éhontée, quelques-uns, mais bien rares, de fidélité sérieuse ou de conversion sincère. On voit là combien sont durs et amers les engagements des partis, combien sont impitoyables les représailles des passions politiques.

Ce que deviennent les prédicateurs royalistes , Chavagnac , Benoisl , Morenne.— Benoist ne peut obtenir ses bulles.— Scandale que cause un de ses sermons.—Sa mort. — Morenne poète. — Son Oraison funèbre de Henri IH \ véritable manifeste de réaction monarchique.— Plaidoyer d'Antoine Arnould contre les jésuites.— Comme le t y est attaqué.- Fin de ce religieux.— Supplice des jésuites Guignard et Guéret.— Aubry et Varades exécutés en

effigie comme complices de Pierre Barrière. — Arrêt du Parlement sur les assassins de Brisson. — Chauveau. — Henri IV publie une Déclaration contre les prédicateurs séditeux. — L'édit de Nantes et les sermonnaires.— Faiblesse du Parlement. — Mécontentement du roi.- Ses menaces contre les abus de la chaire.— La prédication cesse d'être politique et reprend son «araclère religieux.

Je me suis longuement étendu sur la vie des orateurs de la Ligue ; il faut dire un mot de ceux qui , en très-petit nombre, avaient appuyé Henri IV. On ignore comment finit Chavagnac , curé de Saint-Sulpice ; mais il nous est parvenu quelques détails sur les dernières années de Benoist, curé de Saint-Eustache, et de Morenne, curé de Saint-Méry.

Pour le récompenser de ses services, Henri IV, dès 1594, avait nommé son confesseur Benoist à l'évêché de Troyes. Mais le souvenir de l'opposition récente de Benoist à la

CHAPITRE V, § III

cour de Rome lui fit refuser ses bulles (1). Il eut beau faire ; il eut beau écrire avec violence contre les hérétiques et conseiller publiquement une nouvelle guerre intérieure à Henri IV (2) , qu'il savait bien ne devoir pas l'écouter, ces concessions ne firent pas fléchir la rigueur pontificale. On accusait Benoist de n'être pas parfaitement orthodoxe ; une dernière affaire vint le perdre. Chargé, en 1601 , de prêcher.le nouveau jubilé devant la cour, il laissa percer, à ce qu'il paraît , quelques vieilles opinions d'avant la Ligue , et s'exprima en termes peu réservés sur le saint - siège.

Les membres du clergé, présents à l'office, furent pris d'une telle colère que Benoist eût couru grand risque, sans la présence du roi , ((d'estre accablé, assommé ou noyé par les assistants (3). » J'ai été curieux, on se l'imagine, de lire ce sermon scandaleux que Benoist, après une longue résistance, dut faire imprimer textuellement (4) ; mais mon désenchantement s'est trouvé complet. En fait d'orthodoxie, il fallait alors bien peu de chose pour causer de vives alarmes, car ce prolixe morceau ne se distingue que par une complète nullité.

On en référa à Rome. Benoist , sincèrement dévoué aux libertés de l'Eglise gallicane , était par là même exposé à bien des haines. Les catholiques ardents disaient de lui que c'était « un vieil fol opiniâtre, persistant en vieilles rêveries et mauvaises opinions particulières. » Le facile cardinal Du Perron lui était même secrètement opposé. Mais en retour Benoist était singulièrement chéri de ses ouailles, qui le connaissaient depuis longues années, car il avait prêché cinquante carêmes et occupé pendant quarante-un ans la

(1) Guy Patin , ms. inédit déjà cité (année 1608).

(2) Remontrance à Henri IV de faire constamment la guerre aux Bérétifues. Rouen, 1596, in-lî.

(3) Mém. de Philippe Hurault; coll. Petitot , sér., Il, t. XXXVI, p. U6etsuiv.

(*) Sermon de la disposition royale requise pour le lavement des pieds. Paris, 1601, in-8o.

tl

cure de Saint-Eustache (1). «C'estoit, dil Lestoile, un bon homme docte, craint et aimé de ses paroissiens, grand théologien et prédicateur, et qui de tous preschoit le plus purement, retenu par sa timidité seule (2). »

Il mourut en mars 1608 , à l'âge de quatre-vingt-sept ans (3). Dès 1604, il s'était démis de Tévêché de Troyes, et, quelques mois avant sa fin , de sa cure de Saint-Eustache.

Le curé de Saint-Méry, Claude de Morenne, obtint aussi un évêché en récompense de sa fidélité ; mais seulement en 1601. Il mourut quelques années après dans sa ville épiscopale, à Sééz.

Morenne était l'ami de Pasquier , comme lui Politique et modéré, comme lui poète ennuyeux. Dès 1595, à peine au sortir de la Ligue, il avait publié des cantiques et des quatrains plus que médiocres (4.) ; depuis, il composa encore plusieurs autres pâles morceaux poétiques , qu'il renforça de quelques oraisons funèbres , et dont il fit un petit recueil, publié un an avant sa mort, en 1605(5). La manie des rimes datait de loin chez Morenne :

En la fleur de mon Sge, en Tavril de mes ans, Bien souvent à rimer je consumois le temps.

Les vers de l'évêque de Sééz sont fort plats, mais ils laissent de l'auteur une bonne opinion. On est bien persuadé, après les avoir lus, que Morenne, ainsi que son frère , à ce qu'il paraît, professa, dans ces temps de violence, une grande modération d'esprit, un grand désir de conciliation :

Tous deux plus que la mort détestions les excès De la guerre civile et les trichars procès.

(1) Mém, du P. Nicéron, t. XLI, p. 5.

(2) Journ. de Henri IV j p. 450 B.

(3) Son Oraison funèbre a été écrite par Pierre- Victor Cayet, 1608, in-8o. C'est un morceau déclamatoire et insignifiant.

(i) Goujet, BibL française^ t. XIV, p. 48 à 55.

(5) Oraisons funèbres et tombeaux , par Claude de Morenne. Paris 1605 , in-8o.

CHAPITRE V, § III

Ce qu'il y a de plus curieux dans le recueil des œuvres de l'évêque de Séez , ce sont les oraisons funèbres de Brisson et de Henri III, prononcées en 1595, en pleine réaction royaliste , en plein esprit de restauration. Les théories monarchiques reparaissent et triomphent. On sent que l'ère de Richelieu et de Louis XIV approche.

C'est surtout dans l'éloge posthume , dans l'apothéose tardive de Henri III, prononcée à l'église Saint-Méry le 11 août 1595, que ces tendances , que ce retour subit vers les idées de droit divin sont manifestes et importantes à constater (1). Non seulement l'orateur réhabilite la réputation tout'arfait déracinée du dernier des Valois , non seulement il estime que ce prince est déjà là-haut [^] , mais il rétablit sur des bases tout à fait absolutistes les principes de la politique. Ainsi on rencontre à chaque instant des phrases telles que celles-ci : a Nul ne peut offenser les rois qu'il n'offense Dieu. » Ou bien : a Par l'auctorité qui leur est donnée , les rois sont au-dessus des lois. » Ou encore : « Royauté sacrée , royauté auguste , plus que toute autre approchant de la divinité

(3).» Tout dans la monarchie, rien que par la monarchie, c'est là la devise de Morenne. S'il appelle le Parlement «l'œil de la France (4), » c'est qu'il songe à la Ligue sans prévoir la Fronde.

Morenne attribue tous les excès des dernières années à l'influence vénale de la chaire : « Le sang, dit-il , me gesle d'horreur quand je m'en ressouviens et je tombe en soudaine pâmoison (5) ; » puis il ajoute : « Croirez-vous jamais, ô postérité I que l'impudence de tels harangueurs mercenaires se soit jusque-là desbordée? » Le futur évêque de Séez ne met pas en doute que ce ne soient les doctrines san-

(1) Je me sers de préférence de Téd. princeps : Oraison funèbre de BemxII, Pans, 1595, in-8o. (Biblioth. royale, L, 1489, pièce 25.)

(2) Pag. 3, 6.

(3) Pag. 9, 10, 40.

(4) Pag. 4i.

266 LES PREDICATEURS DE LÀ LIGLE.

goinaires des prédicateurs boutefeux et diaboliques qui aient suscité des assassins; il affirme même positivement que Jacques Clément avait été induit par les jésuites (1).

On se rappelle, dans Je Baron de Fœneste , Thistoire comique de ce cordelier qui jouait «à la prime » quand il entendit sonner la cloche du sermon à Saint-Germain-l'Auxerrois. « Lui étant venu deux rois, dit d'Aubigné , il fit de la .noitié, ce qui fut tenu; lui étant encore venu un roi, il fit son reste, disant : — Au diable qui ne les tiendra ! — Tout fut tenu. Il jeta alors les quatre rois

sur table et mit en sa poche 80 écus. Puis il courut à sa chaire , avec les autres oueurs , et commença en criant : Vive le roi ! vivent les rois! et à cela ajouta un grand discours de l'autorité des rois, avec force traits de saint Pierre et de saint Jude (2). » Eh bien! ce que d'Aubigné travestit avec cette verve cynique, avec ce tour plaisant et amer qui lui sont propres , c'est tout simplement l'histoire de la prédication durant le règne de Henri IV. On tomba dans un autre excès. Les sermons absolutistes remplacèrent partout les sermons démagogiques.

Et de plus, la réaction ne s'en tint pas aux théories ; elle se traduisit en représailles sanglantes.

Les jésuites , que nous verrons bientôt reparaître avec avantage et s'insinuer habilement dans les bonnes grâces de Henri IV, furent d'abord frappés. L'Université les attaqua de. Tant le Parlement dès le mois de mai 1594. , et renouvela , avec un nouvel acharnement , le procès qui avait déjà eu lieu en 1558, à l'occasion du collège de Clermont. L'avocat Antoine Arnauld (3) se montra encore plus emporté que n'avait été naguère Pasquier. Il accusa nommément Pigenat, et surtout Commelet, auquel il attribua la traduction du eripe nos de luto par desbourhonnez-nous [k] . On sait que cette mauvaise

(1) Pag. 8, 23, 46.

(2) I>* Aventures du baron de Fœneste, 1630, in-8o, p. m.

(3) Mém. de la Ligue, t. VI, p. 155, 176. — Cf. Le Duchat, not. ad Ménipp. t. II, p. 259. — On trouvera le plaidoyer d' Arnauld à la fin de VHist. de l'université de Du Boulay.

(i) Lestoile, dans sa haine des jésuites, a un tel désir de trouver Comme-

CHAPITRE V, § in

équivoque était réellement de Boucher (1). Commelet néanmoins se trouva fort empêché du reproche ; et tout en protestant, il jugea prudent de se réfugier en Hollande (2) et de là en Lorraine, où il s'efforça, mais en vain, de convertir la duchesse de Bar, sœur de Henri IV (3).

Le plaidoyer d'Antoine Arnauld n'était qu'un prélude. Deux jésuites, Guignard et Guéret , furent pendus , sous le plus vain prétexte et sans preuves (4) . On avait seulement découvert chez le premier quelques pamphlets du temps de la Ligue , et il se trouvait que le second avait été par hasard l'un des professeurs de Jean Châtel. Guignard eut une fin noble, courageuse, résignée : il mourut en priant Dieu pour Henri IV. — Les apostats sont surtout impitoyables, inflexibles. Un contemporain remarque que les conseillers qui opinèrent avec le plus d'insistance pour la condamnation furent précisément ceux qui avaient montré naguère tant d'acharnement contre Henri IH , lors de l'arrêt de déchéance prononcé par le Parlement. Voilà la justice des partis.

Le curé Aubry et le jésuite Varades , qui avaient conseillé le régicide Pierre Barrière , furent aussi , mais avec un peu plus de justice, condamnés par la Cour. Ils étaient en fuite , et on ne put les atteindre.

lel coupable , qu'après avoir constaté les protestations de ce prédicateur, il ajoute : « La négative est le recours ordinaire des coupables. » [Journ. de Henri fF, p. 212 A.) C'est une contradiction flagrante que les éditeurs n'ont point remarquée ; Lestoile, (p. 133 B) avait attribué le propos en question à Jean Boucher, ce qui d'ailleurs est confirmé par Palma- Cayet.— Voyez plus haut, p. 174.

(1) Boucher se vengea de ce plaidoyer dans son Apologie pour Jean Châtel , où il accuse faussement Arnauld d'être calviniste , et où il se plaît à rapprocher son nom du mot grec ἀπὸς ὀφθαλμῶν, renier. (V. Sainte- Beuve, Port-Royal, t. I, p. 73).

(2) Le Duchat, not. ad 3^eénipp., t. II, p. 27 et suiv.

(3) Commelet vécut au moins jusqu'en 1610, puisqu'on le voit, lors de l'attentat de Ravailac, écrire une lettre en faveur de son ordre que la plupart des curés de Paris accusaient en chaire d'avoir fait assassiner Henri IV. (V. Lestoile, loc. cit., p. 606 A.)

(4) Lestoile, loc. cit., p. 254 à 257.

Enfin , le 2 mars 1595, intervint un autre arrêt solennel du Parlement à rencontre des vingt-six assassinateurs du président Brisson; ce jugement portait que les coupables « auroient les bras , cuisses , tant haut que bas , et les reins rompus sur un eschafaut , et leur corps mis sur des roues pour y demeurer le visaige tourné vers le ciel.» Deux de nos prédicateurs, Julien Pelletier , curé de Saint-Jacques-la- Boucherie , et Jean Hamilton , curé de Saint-Côme , furent parmi les condamnés. Comme ils avaient sans doute quitté la France , ils furent seulement exécutés en effigie sur la place de Grève (1).

Des mesures répressives furent également prises contre l'animosité persistante de certains prédicateurs. On a vu rexemple de Guillaume Rose. Henri IV personnellement eût volontiers laissé leur franc parler aux prédicateurs. Ainsi après une apostrophe très-libre de Chauveau , qui , à propos des duellistes, s'était écrié en chaire : c(Sire, vous en répondrez devant Dieu , si vous n'y donnez ordre (2) , » le roi fit appeler l'orateur (3). Tout le monde s'imagina qu'il allait

(1) Danjou , Arck. CMr., sér. I, t. XIII, p. 33 et suiv.

(2) Dernier, Monum. inéd. de l'hist. de Fr., 1835, in-S», p. 41*.
— Cf. Jaulnay, le Parfait pre7., Paris, 16i8 , in-S», p. 613.

(3) Ce Chauveau est le même qui, prêchant à Senlis en 1593, disait au commencement de tous ses sermons : « Nous prions Dieu pour maître G. Rose, désvoié de la foy, à ce qu'il plaise à N. S. le ramener en la droicte voie. » Je n'ai presque rien dit de Chauveau. C'est que cet ancien curé de Saint-Gervais, parleur populaire, et libre descendant des Maillard etdes Menot , eut un rôle à part et tout à fait bizarre dans la Ligue. C'était sans doute un prêtre indépendant, plein de vertus chrétiennes, charitable, se dévestant pour revestir les pauvres, mais au fond fantasque, et, je suppose, un peu dérangé d'esprit. Il n'était ni huguenot ni ligueur et frappait sur tout le monde, même sur le pape, que, durant les saturnales de la Ligue, il ne craignit pas d'appeler Vantechrist. La vénération des images, l'abus des confréries, les chandelles^ les pèlerinages, la souveraineté temporelle du saint-siège, il attaquait tout indistinctement. Le cardinal de Bourbon, l'ayant entendu prêcher à Tours , fut fort scandalisé et dit au petit Chauveau : « Vous êtes hérétique ; tout le monde le dit. » —«C'est comme on dit de vous, Monseigneur, répondit hardiment le pré-

dicateur, que vous avez des pensionnaires d'Espagne. » Le cardinal

CHAPITRE V, § m

renvoyer en prison ; mais il se contenta de lui dire : <r Ventre saint gris! vous avez très-bien parlé; c'est ce que doivent faire les prédicateurs aux grands comme aux petits , avec prudence néanmoins et avec modestie. » Henri IV vit bien vite les inconvénients de cette modération.

La Ligue, quoique atteinte dans son centre même, n'était pas encore réduite. Les doctrines du meurtre légal persistaient encore ; sans compter Jean Ghâtel , une foule de tentatives se reproduisaient incessamment contre Henri IV. Quelques orateurs fanatiques ne craignirent même pas d'approuver le duc de Guise , qui , pour maintenir Reims sous son obéissance , avait assassiné de sa main le maréchal de Saint-Paul. D'un autre côté , les dangers de la guerre n'avaient pas cessé. Philippe II, forcé de renoncer à la couronne de France , se rejetait sur l'espérance d'un démembrement qui eût réuni la Bourgogne et la Picardie aux Pays-Bas. Mercœur, avec l'aide de l'Espagne, résistait donc à d'Aumont dans la Bretagne , tandis que l'armée de Mansfeld protégeait Laon. Henri IV était même embarrassé par ses défenseurs ; car Montmorenci , triomphant de Joyeuse , eût volontiers érigé le Languedoc en état indépendant.

Dans ces conjonctures , devant ces nouveaux périls , Henri IV n'hésita pas à porter atteinte à la liberté de la

furieux fit interdire la parole à Chauveau, et Chauveau parla malgré le cardinal. Henri IV de son côté se hâta d'encourager un orateur qui servait indirectement sa cause ; il le fit donc venir et lui dit confidentiellement : « Il y en a qui vous veulent garder de prescher; mais moi je vous veux faire évêque; continuez.» Chauveau s'attacha en effet au parti royal, et ce fut même lui qui fit adoucir la formule d'abjuration, d'abord fort dure, qu'avaient rédigée les évêques. « Le roi n'est point turec, disait-il, mais chretien.» Henri IV, qui d'ailleurs oubliait volontiers les services, n'eut pas le temps de donner un évêché à l'ancien curé de Saint-Gervais. A la fin d'août 1591, Chauveau mourut à Senlis, d'une fièvre chaude « procédant, dit Lestoile, du bouillon trop chaud que les cordeliers lui avaient fait prendre, car il étoit malvoulé des bons frères, pour ce que librement il les reprenoit. » Mais n'est-ce pas là une calomnie? (V. Journ. de Henri IV, p. 125 A, 151, 152, 160 B, 241 A.)

chaire. En septembre 1595, il publia une Déclaration contre les prédicateurs séditieux (1). L'exposé des motifs en est trop long, trop verbeux, pour être reproduit ; mais la conclusion sort de ces généralités vagues, et touche de près à notre sujet ; la voici : « Combien que plusieurs de ceux qui se sont tant oubliez, ayant depuis reconnu la faute qu'ils commettoient et s'en soient entièrement retirés et abstenus, faisant leurs prédications conformes à la parole de Dieu, toutefois nous advertis que aucuns devenant obstinez et aveuglez par les présents et corruptions qui leur sont faits de la part de ceux qui les ont jusques icy entretenus et stipendiez, continuent encore en certaines provinces à user licentieusement de toutes blessures, injures et paroles dépravées et diffamatoires contre nostre autorité et autorité des magistrats, tendantes à séditions et à

émotions nous leur deffendons très expressément de se

mettre en chaire , sous peine d'estre contempteurs de l'honneur de Dieu , schismatiques et fauteurs d'iiérésie , et comme tels avoir la langue percée sans aucune grâce et rémission et bannis de nostre royaume à perpétuité... » Ces menaces effrayèrent sans doute quelques missionnaires turbulents , mais elles ne suffirent pas à réprimer la licence de la chaire. Il sera encore question des prédicateurs dans redit de Nantes.

On sait comment Henri IV, en obérant ses finances que devait relever Sully, triompha des derniers chefs ligueurs , il les acheta. Les eiforts de Philippe II furent vains. Il eut beau appuyer d'Aumale en Picardie par le nouveau gouverneur des Pays-Bas, Fuentès ; il eut beau envoyer à Mayenne, en Bourgogne , le seeours de Valesco , gouverneur du Milanais ; il eut beau enfin , à la dernière extrémité , aider d'Épernon en Provence , et établir son gouvernement dans Marseille par la trahison des deux consuls : la Ligue était de

(1) Isamberl, Ane. lois franc., t. XY, p. toa et suiv.

CHAPITRE V, § ni

toutes parts ruinée et ne pouvait désormais servir d'instrument à l'ambition de la maison d'Autriche. La famille de Lorraine avait perdu tout son prestige et n'était plus en état de se poser en rivale de la royauté. Le fiancé de l'Infante s'était vendu le premier à Henri IV . Après le duc de Guise , Nemours, Joyeuse , Mayenne , se soumirent successivement. L'Union avait perdu son drapeau.

Quand D'Ossat et Du Perron eurent habilement négocié avec le saint-siège l'absolution du monarque , et que Clément VIII , heureux de retrouver l'indépendance et de n'être plus aux ordres de l'Espagne , y eut accédé , la Ligue n'eut même plus de prétexte. De là le traité de Vervins , qui trouvera plus tard son complément dans celui de Westphalie , traité important , qui rendit à notre pays sa prépondérance et assit le droit public de l'Europe sur de nouvelles bases. C'est là la conquête politique du XVI^e siècle, comme l'édit de Nantes en est la conquête religieuse. Ainsi, indépendance extérieure, liberté de conscience au dedans, voilà ce que l'avènement de Henri IV a apporté à la France. Sans doute ce n'était pas une œuvre définitive. Pour l'abaissement complet de la maison d'Autriche , il fallait encore le labeur de Richelieu , de Mazarin , de Louis XIV. Pour arriver à la tolérance des cultes , il restait à subir des épreuves , les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes.

L'édit de Nantes , promulgué en avril 1598 , était un acte de sage conciliation : il déclarait la potitique indépendante de la religion ; il légitknait la position des protestants en France , comme vingt ans plus tard , le traité de Westphalie la légitiba en Europe. L'amnistie était la base même de cet important compromis ; il était dit des troubles civils que « la mémoire en demeurerait esteinte et assouvie comme de chose non advenue. » Eh bien ! fait remarquable , les excès de le chaire avaient laissé un tel souvenir, et aussi une telle crainte dans l'esprit de Henri IV, que presque seuls les prédicateurs y furent traités avec aigreur, avec menaces. Je

// Orj^

lis au § n de l'édit de Nantes (1) : « Nous deffendons à tous prescheurs, lecteurs ou autres qui parlent en public , user d^aucunes paroles tendant à exciter le peuple à sédition, ains leur avons enjoinct et enjoignons de se contenir et comporter modestement... Enjoignons très-expressément à nos procureurs généraux et leurs substituts d'informer

d'office contre eux... »

Il paraît que ces recommandations ne semblèrent pas assez énergiques pour arrêter la turbulence des prédicateurs. Le Parlement lui-même n'était pas encore unanime en faveur des mesures royales. Si la partie de la Cour formée par les anciens parlements de Châlons et de Tours était complètement acquise à Henri IV, les membres qui n'avaient jamais quitté Paris et qui étaient entrés dans la Ligue ne montraient pas le même dévouement. Les missionnaires factieux, les curés rebelles, s'autorisaient de cette faiblesse des magistrats. Cependant, en avril 1599, un arrêt avait enjoint à André Duval, docteur de Sorbonne, de « parler dans la suite, en tous ses sermons, modestement et honorablement du roy et du Parlement. » Le mois suivant, un autre jugement avait même interdit la parole, pour six mois, à quatre capucins^ parmi lesquels était le P. Archange Dupuy (2).

Ces mesures timides et incomplètes ne satisfirent point Henri IV. Il revenait de toutes parts au roi que .l'édit de Nantes était critiqué dans beaucoup de chaires, qu'on en profitait pour attaquer sa personne, et que quelques conseillers n'étaient pas étrangers à cette intrigue. Il rassembla donc le Parlement en séance solennelle, et, dans une allocution vive et passionnée , il dit entre autres choses : « ... Je sais que l'on a fait des brigues ici même, que l'on a suscité des prédicateurs séditeux ; mais je donnerai

bon ordre à tous ces gens-là et ne m'en attendrai pas à vous...
C'est le chemin qu'on a pris pour faire cles barri-

(1) Ihid. t. XV, p. 177.

(«) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 303.

CHAPITRE V, § III

cares et venir par degrés au parricide du feu roy... Mais j'ai sauté sur des murailles de ville, je sauterai bien sur des barricades... Ceux qui pensent estre bien avec le Pape s'abusent; j'y suis mieux qu'eux. Quand je l'entreprendrai, je vous ferai tous déclarer hérétiques pour ne me point obéir... Les prédicateurs donnent des paroles, en doctrine, plus pour instruire que pour détruire la rébellion : on n'en dit mot. Les fautes qui me regardent ne sont point relevées. J'empescherai pourtant que ces tonnerres n'amènent point d'orage (1). »

Cette véhémence apostrophe fit sans doute effet ; et néanmoins il fallut encore avoir recours au Saint-Père. Le cardinal d'Ossat écrivait à Vilieroy le 14 mai 1601 : « J'ai parlé au pape de ce que le roi désirait que S. S. ordonnât au nouveau nonce de pourvoir à ce que les prêcheurs en France prêchassent sans s'ingérer aux affaires d'état, ni tenir propos tendante sédition (2) . » A partir de là, on ne rencontre plus chez les sermonnaires de traces d'opposition au gouvernement de Henri IV. Il y a bien encore çà et là des traditions de libre enseignement, comme Bossuet, avec plus de mesure, en retrouvera vis-à-vis Louis XIV. Ainsi on voit le P. Gonthier, devant la marquise de Verneuil, qui en

pleine église faisait des signes à Henri IV pour le faire rire, interrompre cette favorite avec amertume et oser parler de sérail^[^]. Mais c'est là le privilège, c'est l'apanage, pour ainsi dire, de cette parole chrétienne qui va bientôt, épurée et dégagée, arriver à sa perfection chez Bourdaloue et chez Massillon.

(t) Le Grain, Dec. hist., ap. Journ. de Henri ff, p. 303, note. — Parlant des protestants, en 1611, Gonthier disait que «quand on voudroit, il n'y en auroit pas pour un bon desjeuner. » C'est la tradition qui se perpétue de la Saint-Bartliéleniy à la révocation de l'édit de Nantes.

(2) D'Ossat , lett. 273. — Cf. Bayle, art. Guignard, rem. F.

(3) Lestoile, loc. cit., p. 282, 286, 312, 360, 386, 555.

LES PRÉDICATEUaS DE LA LIGUE,

§iv.

Caractère de la prédication sous le règne de Henri IV. - Du Perron. - Avances de Henri IV aux jésuites; Scribani. - Faveur du P. Coton. - Épigrammes du parti Politique contre lui. - Doctrines absolutistes. - De Regno de Barclay. - Conduite des jésuites. - Sermons des curés de Paris contre les jésuites à Toccasion de Ravallac. - Le P Gontery.- Polémique du Père Coton.- Condamnation de Manana, de Suarez et de Bellarmin. - Edmond Richer. - Traditions des doctrines régicides de la Ligue. -Souvenir de Jacques Clément dans la Fronde. - Politique du Calvinisme. - L'opinion des écrivains du règne de Louis XIV sur la Ligue est adoptée par le xviii« siècle. - Damiens.

A partir de 1600, c'est-à-dire avec le nouveau siècle , une nouvelle ère s'ouvre pour la prédication. Littérairement les sermons

commencent à se débarrasser de leurs entraves, des citations infinies, des périodes lourdes ; mais en revanche ils simpreignent du mauvais goût de l'hôtel de Rambouillet, et après l'abus de Féruddition vient l'abus des images et des métaphores. Je l'ai dit, c'est l'école de l'évoque de Belley , Camus, d'Ogier, de Pierre de Besse , et trop souvent encore du père Lejeune. Au point de vue de la doctrine , les sermons cessent d'être politiques et redeviennent surtout religieux. En 1602, François de Sales fait l'oraison funèbre d'un des principaux chefs de la Ligue , du duc de Mercœur , et parle à peine de l'Union. Ce qui caractérise surtout l'histoire de réloquence parénétique du règne de Henri IV , c'est l'esprit de controverse. Y a-t-il en effet cinq cents citations fausses àmsY Institution de V Eucharistie de Duplessis Mornay , comme le prétend l'évêque d'Évreux? voilà la grande question pour les prédicateurs. Du Perron triomphe sur ce chapitre, avec son éloquence diserte et son bel esprit de casuiste. La foule s'intéresse à ses sermons, et les érudits railleurs, qui, malgré ses dehors de docteur savant, pren-

CHAPITRE V, § rv

nent Du Perron pour un sceptique , aiguissent contre lui des épiigrammes latines et demandent quel est son Dieu :

Sathanas quis tibi, quisve Deus ?

Un autre fait digne de remarque , c'est que les jésuites regagnent peu à peu, sous le règne de Henri IV, tout le terrain que la chute de la Ligue leur avait fait perdre : Henri IV se laissa prendre à leurs avances. Retiré à Rome , et oubliant ses précé-

dententes fureurs, le P. Commelet s'était prononcé auprès du pape pour l'absolution du roi de France (^) . Cette conduite toucha, séduisit le monarque, qui voulut à son tour se montrer généreux ; comme on parlait de brûler le jésuite Scribani (2) auteur de YAmphitheatrum Aoiom (3), oubliant tout ce que cet ouvrage contenait d'injurieux pour la couronne de France, il lui envoya un diplôme honorifique.

Henri IV connaissait par une triste expérience les ressources de cette redoutable compagnie ; voyant qu'il ne pouvait pas la vaincre, il chercha à s'en faire un appui. Les jésuites, chassés après la Ligue , furent solennellement rétablis en 1603. On leur ouvrit les chaires : deux des plus célèbres prédicateurs de cette époque , Séguiran et Valladier , sont des jésuites. Il ne faut pas oublier le P. Coton, protégé de Lesdiguières , qui sut s'attirer par des flatteries insidieuses et habilement ménagées l'affection du roi. Ce doucet et mitouard , comme l'appelle Lestoile , soutenait dans ses sermons qu'il était meilleur et plus saint de payer les tailles que de faire l'aumône, et cette doctrine, plutôt monarchique que chrétienne, plaisait à Sully, ainsi qu'à son maître. La faveur tout à fait marquée de ce courtisan réveilla l'esprit malin de IdiMénippée , et les bons bourgeois, qui se souvenaient de la Ligue , rimèrent à l'envi des pasquilles :

(1) Ranke, Hist. de la Papauté ^ tr. fr., t. III, p. 371.

(2) Sotuel , Biblioth. script. Jesu , Rome, 1676, in-f», p. 133, col. 2.

(3) Voir sur ce livre la note T à la fin du volume.

... Et notre roy par grand merveille De Coton se bouche l'oreille.

OU encore

Autant que le roy fait de pas Le Père Coton l'accompagne ;
Mais le bon roy ne songe pas Que le tin Colon vient d'Espagne.

C'est d'Espagne en effet que vint le traité du jésuite Mariana , de Institutione régis , dernier t'cho notable , écho lointain des doctrines de la Ligue ; c'est en Espagne qu'on aimait à répéter que les évêques français avaient commis une faute grave , gmn-disshno pecado , en absolvant Henri IV (1). On conçoit les rancunes des historiens, des théologiens de Philippe II : leur roi avait achevé sa ruine financière par la Ligue ; il avouoit à son fils, avant de mourir, que les affaires de France lui avaient coûté plus de cent millions de ducats (2) .

Les publicistes du règne de Henri IV , par une réaction naturelle, soutinrent avec vivacité les doctrines absolutistes, les doctrines de l'obéissance passive. Dès IGOO, dans le De Begno (3[^], l'un des manifestes les plus importants du royalisme d'alors, Guillaume Barclay met les princes au-dessus des lois et refuse aux peuples le droit de révolte. Barclay confond dans une même réprobation , il réfute par les mêmes arguments les traités de démocratie calvinienne et les traités de démocratie ligueuse, Languet et Boucher. A ses yeux, cela se vaut, et il ne distingue plus; d'un côté comme de l'autre , ce sont pour lui des rebelles , de sanguinaires sophistes, également dangereux pour le trône.

(1) Herrera, Hist. de los successos de Francia, Madrid, 1598, in-i«,

[^] (2) Ap. Greg. Leti, Vita del catolico rè Filippo II, 16G9, in-40, t. II,

(3) voir sur ce livre de G. Barclay la note V, à la fin du volume.

CHAPITRE V, § IV

Durant l'administration ferme du béarnais, les jésuites de France , abdiquant leur catéchisme de la Ligue , s'empressèrent d'adhérer à la vogue de ces doctrines monarchiques. Il suffisait que la Compagnie maintînt au dehors, et sauf à les reprendre partout au besoin, ses théories ultramontaines et régicides. Dans les états espagnols et en Italie, le pouvoir tolérait ou même encourageait ces manifestations; de toute manière l'habile Société ne laissait pas périmer ce qu'elle appelait son droit d'intervention. «Qu'on se rappelle, écrivait en 1509¹⁰ P. Heissius, qu'il importe de consulter les jésuites en politique , de les consulter sur la déposition des rois (1). » Je ne veux pas répéter ici que Ravallac avait lu 3Jariana, ce qui est plus que contestable ; Ravallac. seulement avait reçu les traditions du temps des Seize, et peut-être ce fanatique crut-il que quelque grave historien l'appellerait aussi un jour *oeternum Galliae decus*.

Peu à peu Henri IV avait su conquérir l'amour de son peuple, l'amour même des peuples de l'Europe. « Les nations (dit d'Aubigné, qui ne le flatte pas assurément) , avoient posé leurs haines et vouloient arracher leurs bornes pour l'amour de lui (2). » Mais ce qui n'était pas vaincu, c'était le vieil et impitoyable esprit de guerres civiles et de l'intolérance religieuse. Henri IV avait triomphé de l'Union, et pourtant il périt par elle. Les fureurs de la Ligue désarmée vivaient encore, comme on l'a dit (3) , au fond de

quelques cœurs amis du trouble. Ravallac fut la mise en action , et comme le réveil subit d'un fanatisme qu'on croyait éteint.

Le clergé royaliste de Paris , désormais en force , voyait avec ombrage l'influence croissante des jésuites. Aussi l'as-

(1) Cum de rébus politicis et mutandis regibus agitur, de quocon-

sullare jesuitas non minus proprium munus est quam , gras-saute lue, curare ne desint amulela necessaria. (Sebast. Heissius, jesuit. Aphorismorum doctrinæ jesuiticæ Declar. apologetic, In-golstad, 1609, in-S», aph. I, n. 96.)

(2) D'Aubigné, ap. Gêruzez, Ess. d'hist. litt., 1810, in-8o, p. 134.

(3) Palin, Mél. de litt., Paris, 1840, iu-8o, p. 222. Eloge de De Thou.

sassinat de Henri IV fut-il saisi par plusieurs prédicateurs comme une occasion naturelle d'accuser cet ordre puissant. On déclara en chaire que les jésuites étaient les com[^] plices de Ra-vallac , que le roi avait été tué à la Mariane , et que ce meurtre n'était que la pratique des théories de leurs confrères Mariana et Becanus. Le jacobin Anselme Cochu se flt remarquer dans cette lutte, et l'abbé Du Bols, de l'ordre de Gîteaux, parla en capitaine eschauffé. Le curé de Saint-Leu , Antoine Fuzil, aidé d'un jeune bachelier en théologie , nommé David , montra aussi un grand emportement contre les jésuites. On avait chargé ces religieux d'emporter de Paris le cœur du roi ; David leur conseilla en pleine chaire « de rapporter la dent de Ghûtel (i). »

Les jésuites, dans la première irritation, loin de se disculper, acceptèrent presque le reproche. Le P. Gontery, l'un des plus célèbres orateurs de la Société, se permit, dans ses sermons de Paris, les plus aigres invectives contre les catholiques royaux (2), tandis que son confrère de Belgique, Héribert Rosweyde, usant presque des mêmes termes, s'écriait tout en rage que la Compagnie ne craignait pas « la nouvelle secte des catholiques royaux et ses aboyements (3). » Le P. Hardy s'emporta même jusqu'à prêcher à Saint-Séverin « que les roys avoient beau amasser des trésors pour se rendre redoutables, mais qu'il ne falloit qu'un pion pour mater un roy (4.). » Ces paroles compromettantes furent aigrement

relevées.

Je ne rappellerai pas la querelle amère qui suivit, qui se prolongea entre le clergé gallican, le parlement et les jésuites. La Faculté de théologie refusa les grades à ceux qui ne jureraient pas au préalable de reconnaître en toute circon-

(1) Lestoile, loc. cit., p. 597 A, 611 B, 604 B, 65i B.

(2) V. Baillet, Vie d'Edmond Richer, 1734, iii-12, p. 71.

(3) Ringenlibus haiiclicis, frendentibus semicristianis, obla-
Irantibus regiis ((luœ nova nunc secta) calbolicis. V. Rosweyde, Defid& hœreticis servanda Dissertation Anvers, Planlin, 1610, in-S», p. IDO.

(4) F. les détails et les preuves dans VAnticotoiyy 1610. iu-8o, p. 51.

CHAPITRE V , § IV

stance et de prêcher l'impiété du régicide (1). Ce fut le signal d'un soulèvement très-marqué contre les doctrines enseignées par la Compagnie; les livres de Mariana, de Suarez et plus tard de Sanctarel furent solennellement condamnés. Le P. Goton , mis en demeure de s'expliquer, de démentir ses confrères, le fit en termes embarrassés et sans franchise, dans sa Lettre déclaratoire qui souleva toute une polémique , mais qui ne l'empêcha point de devenir sans obstacle le confesseur de Louis XIII.

A propos de l'autorité des rois , les discussions sur l'autorité du pape se ranimèrent également, et Bellarmin reprit avec éclat sa thèse théocratique (2). Le parlement se hâta de condamner le Uvre ; mais les jésuites eurent le crédit de faire suspendre l'exécution de l'arrêt. Ses intrigues , ces pratiques , ces brigues clandestines, se renouvelèrent encore à propos d'Edmond Richer.

Engagé fort jeune dans la Ligue , Edmond Richer avait vite abandonné ce parti, et, chose singulière, il en garda en certains points les tendances anti-monarchiques , tandis qu'il en répudiait absolument les tendances ultramontaines. C'était le moyen de ne se voir sérieusement soutenu par personne , d'être vivement attaqué au contraire par les rancunes diverses des partis. Au point de vue théologique, Richer ne faisait que reproduire les idées de Gerson; il démontrait que la juridiction ecclésiastique appartient essentiellement à toute l'Église, et que le pape et les évêques n'en sont que les ministres. Richer définissait l'Eglise « un état monarchique institué de Jésus-Christ, par une foi surnaturelle , et tempéré d'un gouvernement aristocratique , lequel est le meilleur

de tous et le plus convenable à la nature. » On sait quelles furent pour Richer les conséquences

(1) Jurent ac syngraphœ suæ appositione obtestentur se banc veritatem docendo et concionando diligenter explicaturos. (Recueil de plusieurs actes[^] etc., 1612, in-4°.)

(i) Voir, sur le Uvre de BeUarmin , la noie U à la fin du volume.

de ces propositions imprudentes : déposé du syndicat, enfermé arbitrairement par le duc d'Épernon , forcé au milieu d'un dîner, chez le P. Joseph, de signer une rétractation sous les poignards de deux assassins , il mourut dans l'année même(1). Malheureusement pour lui, la cause qu'il soutenait n'était pas mêlée d'une cause nationale, comme il arriva en Italie pour Fra Paolo.

La fermeté croissante du pouvoir dans le x^{iv} siècle , le calme de l'opinion, l'apaisement social et religieux, ne permirent plus au clergé de faire combattre sur le même terrain la théologie et la politique. Les grandes luttes sacerdotales , au contraire , depuis la polémique de Jansénius et les Provinciales, jusqu'aux discussions de Fénelon et de Bossuet , ne sortent guère de leur cadre propre , et ne font pas intervenir dans leur argumentation les intérêts immédiats et vivants de l'État, les questions d'obéissance ou de révolte au pouvoir temporel. Port-Royal et tout ce qui y touche est, comme on l'a dit. une renaissance de l'antiquité chrétienne, de l'antiquité des Pères et de l'Église primitive, qui correspond à la renaissance de la culture grecque et romaine dans les lettres de Louis XIV.

C'est ainsi que les traditions de la Ligue s'effacèrent peu à peu ; ce ne fut plus qu'un souvenir. On en retrouve encore pourtant

quelques rares débris dans les folies de la Fronde. Omer Talon dit dans ses Mémoires : « Beaucoup de gens vouloient faire de la France une république et y éteindre l'autorité royale. » Le Coadjuteur ne se dissimulait pas non plus « que l'union des grandes villes pouvoit faire courir des dangers à la monarchie. » Le parlement avait des velléités d'imiter celui d'Angleterre; la noblesse mutine rêvait une république fédérale. « Les peuples ont le droit de faire la guerre à leurs rois, de changer leurs lois, de porter la couronne dans d'autres familles » (2) , voilà les

(1) F. Baillel , lac. cit., p. 361. et 373.

(5) Mém. de madame de Motteville. Coll. Petitot, sér. II , t. XXVIII,

CHAPITRE V, § IV

doctrines qu'on enseignait. La chaire reprit quelque peu son rôle delà Ligue : à Paris, Retz, ce tribun manqué, le P. Bonnet à Bordeaux (1) , tonnaient avec fureur contre Mazarin: d'un autre côté, Bernard Guyard, prédicateur de la reine mère, ayant osé attaquer, dans ses sermons, les chefs de parti , était arrêté au sortir de l'église et enfermé à la Bastille durant plusieurs mois (2). Veut-on une dernière similitude ? Eh bien , qu'on se rappelle le passage du cardinal de Retz où il est parlé d'un officier qui , le jour des barricades, durant la minorité de Louis XIV, en 1648, portait un haussecol de vermeil sur lequel était gravé un portrait de moine avec ces mots : « Saint Jacques Clément (3).» C'était là une exception. C'étaient, pour parler avec Bossuet , les derniers efforts d'une liberté remuante qui allait céder sa place à l'autorité

légitime [k]. On publia alors autant et plus de pamphlets peut-être contre Mazarin, que naguère contre Henri III ; mais ils procédaient surtout par la plaisanterie, par la satire, par la chanson. Il ne s'agissait plus le moins du monde de régicide; c'est la différence de la Ligue à la Fronde, de Boucher à Gondi. Il avait fallu répondre à la Ligue par de gros livres comme le *De Regno* de Barclay ; il suffit au contraire , pour désarçonner la Fronde, des plaisanteries érudites de Naudé dans le *Mascurat*.

Les doctrines démagogiques de la Ligue furent répudiées par la France , le jour où , aux États de 1614 , le tiers déclara dans son cahier que « nulle puissance ne pouvoit dispenser les sujets du serment de fidélité , » et que c'était un crime

(1) Dom Devienne, *Hist. de Bordeaux*, 1771, in-i», part. I, p. 434:

(2) V. Nicéron , t. XXXVIII.

•- (3) *Mém. du card. de Retz*, édit. ChampoUion, 1837, gr. in-S», p. 67 : « Je fis une réprimande à l'officier qui le portoit, et je fis rompre le hausse cou à coups de marteau publiquement sur l'enclume d'un mares ■ chai. Tout le monde cria : Vive le roi! mais l'écho répondit: Point de Mazarin. »

(4) Oraison funèbre de la Princesse Palatine.

aux prédicateurs d'excuser la pernicieuse doctrine du régicide (1).

D'un autre côté, les théories uUramontaines de la Ligue périrent à jamais quand Bossuet écrivit, en tête de la fameuse Déclaration de 1682, ce remarquable article: «Le pape n'a aucune autorité directe ni indirecte sur le temporel des rois. »

C'est ainsi que furent successivement condamnés et que disparurent les deux éléments contradictoires de l'Union , l'alliance monstrueuse du principe populaire et de l'autocratie papale.

La démocratie hypocrite des catholiques était vaincue ; la démocratie non moins hypocrite des calvinistes le fut à son tour. On sait les plans de démembrement que continuèrent à méditer , dans leur turbulence , les partisans provinciaux ; on sait les rêves anarchiques auxquels ils s'arrêtaient. Sous Henri IV, Bouillon travaillait avec Biron à réduire les églises « en état populaire » , et après la mort de ce prince, Rohan voulait a périr ou faire république ; » on déclarait que « le temps des rois étoit passé , » et la grande assemblée de Saumur résolut même le partage de la France en départements. Lors des commencements de la guerre de trente ans, l'archiduc Ferdinand envoyait un ambassadeur à Louis XIII « pour lui remontrer les dangers communs dont les princes étoient menacés par les progrès de l'esprit démocratique de la Réforme, cette secte n'affectant rien tant que l'état populaire. » Richelieu comprit le conseil ; il vit qu'en France la noblesse huguenote (j'emprunte les propres expressions de Fontenay - Mareuil)

« tendoit à l'indépendance pour former une république à l'instar des Provinces-Unies. » La Déclaration calviniste de

1620 , qu'on qualifiait de « loi fondamentale de la répu-

(1) V. Flor. Rapine , Rec. de VAss. des États de ICU , Paris , 1651 , in-40, p. 205.

CHAPITRE V, § i

blique des églises réformées, » acheva d'avertir et de décider à une lutte définitive la pohtique vigilante du cardinal (1). La prise de la Rochelle, en 1628, donna définitivement à la France cette unité que le protestantisme et que la réaction catholique avaient failli tour à tour compromettre.

L'édit de Nantes (confirmé pour l'Europe par le traité de Westphalie) et la prise de la Rochelle mirent un terme aux guerres religieuses, aux prétextes d'ambition ou de révolte que ces guerres n'avaient cessé de mettre en jeu, et de la sorte furent à jamais ruinés en France l'esprit rebelle du Calvinisme et l'esprit rebelle de la Ligue.

Sans doute l'histoire politique du protestantisme n'était pas achevée, au moins hors du continent; on ne peut nier que l'alliance du principe presbytérien et du principe populaire n'ait surtout accompli la révolution anglaise. Mais quand le théoricien du despotisme , quand Hobbes disait : « Les controverses de religion qui sont aujourd'hui agitées regardent la plupart le droit de régner » (2), il ne voyait que son pays. C'est en Angleterre, en effet, que les doctrines démocratiques les plus hardies et les plus diverses vont dès lors être justifiées, le régicide par Milton , la loi agraire par Harrington , la république aristocratique par Sidney , jusqu'à ce que le protestantisme anglais, revenant franchement à sa nature aristocratique, nous renvoyé Thomas Payne déclamant sur les Droits de Vhomme , jusqu'à ce que le banc des évêques , à la chambre des lords, devienne le poste avancé du parti tory.

Les docteurs protestants du règne de Louis XIV rejetèrent hautement Languet et Hotman , comme les docteurs catholiques

faisaient de Rose et de Boucher. Jurieu disait du *De Jure regni* de Buchanan : « Ces maximes ne sont pas

(1) V. Fontenay Mareuil , t. I, p. 148, 417. — Sully, éd. Petitot, t. V, p. 90; t. VII, p. 396. — Cf. Lavallée, *Hist. des Franc*, i III.

(2) *OEuvres philosoph*, de Hobbes, Ir. fr., 1787, in-8o, t. I, p. 447.

nos maximes ; nous les avons diverses fois désavouées (1) . » Abbadie , Claude , Saurin , tous les écrivains sérieux du parti firent de même. En constituant le droit public au nom de la Réforme, Grotius et PufTendorf se montrèrent à leur tour très-circonspects et abandonnèrent également l'héritage du *Franco-Gallia* et du *Vindiciæ contra itjrrannos*.

D'un autre côté , chez le clergé français, les tristes traditions de la Ligue, traditions de violence dans les doctrines comme dans le langage , avaient peu à peu disparu. Claude de Lingendes (2) et Senault, le fils précisément du fameux ligueur (3) , achevèrent de rendre son rang, sa dignité, à l'éloquence parénétique. Voltaire a très-bien remarqué qu'ils furent à l'égard de Bourdaloue ce que Rotrou fut à Corneille. La chaire prit, au siècle de Louis XIV, une revanche glorieuse de l'abaissement que nous lui avons vu subir durant la Ligue; Bourdaloue et, à un moindre rang, Fléchier et Mascaron rillustrèrent. La grande voix de Bossuet aurait seule suffi à couvrir le bruit lointain , le bruit oublié des vociférations de Garin et d'Aubry. L'évêque de Meaux était mort que les voûtes semblaient retentir encore de son éloquence ; ce sont les propres paroles de Huet : *Ejus voce toiuis aulœ parietes ptiam nunc personant* (^). Ce n'est pas tout : en demeurant religieuse , en ne sortant plus de sa mission , la parole chrétienne, par l'or-

gane de ces grands hommes, reprit, conserva cependant ses nobles privilèges , que les fureurs de la Ligue avaient naguère compromis. « La liberté de la

(1) V. Bayle, art. Buchanan, rem. F.

(2) Le P. Rapin dit de lui , dans ses Réflexions sur Véloquence : « Il avoit un naturel pour l'éloquence le plus beau que j'aie vu... Les libertins n'osoient aller l'écouter de peur de se convertir. Quand il avoit achevé son sermon, on voyoit ses auditeurs se lever de leurs chaises, le visage pâle, les yeux baissés, et sortir tout pensifs de Tégglise sans dire un seul mot , surtout s'il avoit matière de faire le terrible, et il le taisoit fort sou-

vent, w

(3) V. Mélanges tirés des Lettres de Chapelain, 1726, in-12, p. 201.

(4) Comment, ad seipsum^ in-12, p. 271.

CHAPITRE V, § IV

chaire , comme l'a dit M. de Chateaubriand , alors la seule inviolable , donna asile à la liberté politique et même , sous un certain rapport, à l'indépendance religieuse. Massillon dit tout sur la souveraineté du peuple(l). » On sait aussi les hardiesses politiques de Fénelon.

Il fut peu parlé de la Ligue sous Louis XIV ; la Ligue rappelait de trop voisins, de trop tristes souvenirs. Mais on peut dire néanmoins que le xyii*^ siècle en masse la répudia, au nom des idées

religieuses , tout comme au nom des idées monarchiques(2). Quand Louis XIV, en révoquant l'édit de Nantes , sembla reprendre la politique de la Ligue , plusieurs des écrivains du grand siècle n'eurent pas honte de se montrer favorables à cette mesure , et pourtant ils ne tentèrent point , ils se gardèrent de réhabiliter la Ligue. Dans leur indépendance d'historiens , ils condamnaient ces excès du passé au nom de la raison; dans leur faiblesse de flatteurs, ils applaudissaient à un acte coupable qui pourtant était solidaire de ce passé honteux. C'est une contradiction où leur moralité est plus compromise que leur bon sens.

Le xviii^e siècle , qui n'avait plus à ménager ces intérêts de cour , confondit la révocation de l'édit de Nantes et la Ligue dans une même réprobation. Quand le jésuite Lacroix se risquait à écrire en faveur du régicide, il était aussitôt condamné par le parlement (3) ; quand Damiens essayait d'assassiner Louis XV à cause de la religion (4), il était universellement maudit. Le xviii^e siècle , par là , se montrait conséquent avec la doctrine historique , contraire à la fausse démocratie de la Ligue, contraire à la fausse démocratie du Calvinisme, qu'il avait héritée des écrivains

(1) Études Hist., t833, in-8o, t. IV, p. 442.

(2) Voir l'opinion de Daguesseau, note X.

(3) V, Voltaire, Essai sur les mœurs , ch. clxxiv, sub. fin.

(4) Pièces originales et procédure du procès de Damiens, 1757, in-4<», pag. 45.

riens d'alors ont traité Luther et Calvin) qui rendirent le nom de Henri IV populaire , et le souvenir de l'Union odieux. Le xviii^e siècle à coup sûr n'a pas toujours été l'impartialité même en histoire; on peut appeler de plusieurs des arrêts qu'il a portés ; mais cela ne veut pas dire qu'il se soit trompé en toute chose , cela ne veut pas dire qu'il se soit trompé sur la Ligue

La Ligue est peut-être l'événement le plus singulier qu'on ait jamais lu dans l'histoire.

Prés. Hénault.

J'ai dit au commencement de ce travail que la Ligue avait été réhabilitée de notre temps à trois points de vue tout à fait contraires : par M. de Bonald au nom des royalistes, par M. de Lamennais au nom de la souveraineté du pape, par M. Bûchez au nom de ce qu'on appelle, à l'aide d'une singulière association de mots, le catholicisme radical.

Or, on a vu par les faits mêmes, par les doctrines exposées, par les principes mis en œuvre, ce qu'avait été la Ligue ; on a vu quels aspects elle présentait, envisagée de ces trois côtés différents.

Nous venons de dire que la Ligue avait été condamné par les écrivains monarchiques et religieux du règne de Louis XIV, et qu'elle l'avait été également par la philosophie peu monarchique et peu religieuse du xviii^e siècle. Cette unanimité de suffrages n'a pas été prise en considération ; on a dit que le xviii^e siècle ne pouvait que rejeter sans examen une époque

Où la royauté avait été compromise ; on a dit que des historiens comme Voltaire ne pouvaient que dédaigner des actes où la religion était en jeu. Ainsi l'instinct des générations se serait

trompé pendant deux siècles sur la moralité et le but de ce triste épisode de notre histoire 1 J'avoue que je ne partage, à l'égard de la Ligue, ni l'admiration monarchique de M. de Bonald, ni l'admiration ultramontaine de M. de Lamennais, ni l'admiration républicaine de M. Bûchez. Je ne vois pas là d'autre monarchie qu'une royauté imposée par l'étranger; je ne vois pas là d'autre triomphe pour le saintsiège que celui des folles doctrines théocratiques de Bellarmin et des jésuites, auxquels le droit divin des rois fait ombrage et qui espèrent avoir meilleure composition de la souveraineté populaire ; enfin je ne vois pas là d'autre démocratie que le réveil des vieilles passions municipales, que la honteuse dictature des Seize, qu'il serait injuste d'absoudre par cette seule raison que, comme le dit Lestoile, ils voulaient « se gouverner sans roi ni prince d'aucune

sorte. »

J'aime à croire que ce ne sont point là les faits qu'ont tenté de faire admirer M. de Bonald, M. de Lamennais et M. Bûchez ; ils ont voulu seulement soutenir chacun son système, appuyer chacun ses idées par l'histoire : l'histoire par malheur ne peut se prêter à ces complaisances justifi-

catives.

Le point de vue tout à fait particulier, tout à fait spécial et restreint , sous lequel la Ligue a été envisagée dans ce Mémoire ne m'autorise pas à la juger dans son ensemble, à en déterminer le caractère complexe, à en apprécier avec étendue le but et les résultats. Ce sera bien assez de quelques remarques isolées, de quelques propositions succinctes. Pasquier dit dans une de ses lettres : a Nous penserions nous couper un doigt, si nous retrans-

chions quelque chose de nos inventions. » Ce que l'auteur des Recherches sur la France écrivait au milieu des troubles civils du xvi^e siècle

et devant Tentôtément fatal des partis est resté vrai. Pasquier n'espérait pas convaincre ceux qui avaient fait la Ligue ; je n'espère pas être plus heureux auprès des modernes historiens qui l'ont racontée ou des récents publicistes qui l'ont jugée.

I. — On dit que la Ligue a donné l'unité à la France, parce que l'unité politique ne pouvait résulter que de l'unité catholique. Le protestantisme , ajoute-t-on , eût partagé le pays en petites principautés, en cercles, comme le fut l'Allemagne.

Mais le catholicisme , dans les pays précisément où la Réforme n'a jamais pénétré, en Italie, en Espagne, a-t-il amené l'unité? deux siècles se sont écoulés depuis Luther et Calvin, et l'unité n'est venue ni pour l'Espagne, ni pour l'Italie.

Sans doute on ne peut nier le caractère fédéral du calvinisme ; le calvinisme menait à une division du territoire, à une république aristocratique. Mais, en revanche (et en mettant à part son bon /?r«^ec?^ewr, Philippe II, auprofitde qui elle s'accomplissait surtout) , la Ligue a-t-elle jamais repoussé les idées de démembrement ? Qu'était-ce que ce cantonnement dont il était si souvent question? Qu'était-ce que ce réveil de l'esprit municipal et des gouvernements locaux? Et, d'un autre côté, qu'était-ce que Montmorency en Languedoc, le duc d'Aumale en Picardie, le duc de Nemours à Lyon, Mercœur en Bretagne, Mayenne en Bourgogne, sinon aussi une sorte de fédéralisme catholique ?

Ainsi avec les tendances du calvinisme on aboutissait à une organisation princière comme celle de l'Allemagne; avec la Ligue

(si on n'était pas mené au triomphe de la maison d'Autriche) , on risquait d'imiter les républiques italiennes, ou les cantons suisses,

L'unité était perdue pour la France des deux manières : la conservation religieuse pour les chefs ligueurs, la révolte

religieuse pour les chefs calvinistes, n'étaient qu'un instrument.

II. — La démocratie de la Ligue, ces idées hardies que la Ligue a mises en avant et pour lesquelles on réclame les sympathies faciles de notre âge, n'étaient pas des idées originales , des idées sincères. La Ligue les avait empruntées au calvinisme qui les avait émises lui-même sans y croire, qui les avait jetées au hasard par ses ministres , par ses savants, comme un brandon de discorde au milieu des partis.

Singulière démocratie des deux côtés : chez les protestants elle n'est qu'un organe aristocratique ; chez les ligueurs elle sert à appuyer les projets d'usurpation des Lorrains, puis les projets d'envahissement de Philippe II

Henri de Guise voulait transformer son gouvernement de Champagne, non pas en fief indépendant comme naguère les ducs de Bourgogne et de Guyenne , mais en royaume ; il profita des dissensions religieuses et fit la Ligue. C'était organiser son parti. Comme il lui fallait être appuyé par les masses, comme il ne pouvait arriver au trône que par le principe de la souveraineté du nombre , ses docteurs , ses écrivains commencèrent à invoquer, contre Henri III, le droit de déposition par le peuple, comme par le pape. La Ligue était arrivée à son apogée quand Henri de Guise fut assassiné ; elle conserva donc et développa les

principes par lesquels elle était née. De là le caractère presque républicain de l'Union.

III. — Le calvinisme comme la Ligue s'avisa assez tard de démocratie. Le faux libéralisme des huguenots, le faux libéralisme des ligueurs, qui avaient fait alliance, le premier avec les intérêts des gentillâtres, le second avec l'esprit fanatique des corporations, des confréries et des communes, n'ont guère servi la cause véritable de la liberté.

Ces excès au contraire ont amené, ont nécessité le triomphe de la royauté absolue. Ce sont les souvenirs de la Ligue, c'est la turbulence des chefs protestants qui facilitèrent et légitimèrent aux yeux des nations l'œuvre de Richelieu et par suite l'œuvre de Louis XIV.

IV. — La démocratie calvinienne et la démocratie catholique ont donc été une fiction. Ni l'une ni l'autre, en aucun temps, ne se préoccupèrent de l'unité politique de la France ; toutes deux songeaient beaucoup à l'indépendance, très-peu à l'égalité. On ne peut à ce sujet que répéter les mots spirituels de Bayle sur les principes ambulatoires, tantôt abandonnés, tantôt mis en avant par ces sectaires : «Vrais oiseaux de passage, dit-il dans son article sur Hotman , qui sont en un pays pendant l'été et en un autre pendant l'hiver, lumières errantes qui comme les comètes des Cartésiens éclairent divers tourbillons. »

V.— L'édit de Nantes a été tout aussi bien une conquête sur l'intolérance des protestants que sur l'intolérance des ligueurs ; Calvin disait presque autant de mal de la liberté de conscience que Vigor ou que Boucher. Le luthéranisme, appuyé en Allemagne par les monarques et par les princes, n'a été légalement

constitué que par le traité de Westphalie ; le calvinisme, repoussé en France par les rois, abjuré par Henri IV, l'a été dès l'édit de Nantes.

VI. — M. de Chateaubriand a dit dans les *Études historiques* : « Les Guises représentaient le passé , les huguenots révolutionnaires de l'époque représentaient l'avenir. » Ces sortes de formules générales sont dangereuses. Le malheur de la Ligue au contraire est d'avoir représenté le passé en même temps que l'avenir dans leur côté le plus absolu , d'avoir évoqué la théocratie du moyen âge et devancé en même temps la démagogie de 93. D'autre part, les huguenots ne

MBà-

représentaient pas l'avenir : ce n'est pas l'avenir que Richelieu a vaincu à La Rochelle, c'est bien le passé.

VIII. — On juge un mouvement historique par le but qu'il se propose, par les moyens qu'il emploie, par le résultat auquel il arrive.

Si le but de la Ligue a été purement religieux, elle commence trop tôt et elle s'achève trop tard : elle commence contre un roi catholique, vainqueur des Huguenots à Jarnac et à Moncontour ; elle s'acharne, en finissant, contre un roi nouvellement converti qui n'a d'autre moyen de la ruiner que d'acheter ses chefs et ses gouverneurs. Le but de la Ligue à son origine n'était donc pas le but précis qu'on lui a prêté après coup. C'était tout simplement une révolte contre la royauté, au profit des Guises. Les États enjoignaient à Henri III de faire la guerre , une guerre à outrance aux huguenots, et en même temps ils lui refusaient des subsides, c'est-à-dire ce qu'il fallait pour entrer en campagne.

Quant aux moyens que la Ligue a employés, on les connaît trop.

Je dirai tout à l'heure en quel sens et dans quelle mesure son résultat a été utile.

VIII. — La Ligue a complètement manqué du sentiment national. Voltaire n'est pas sorti de la vérité quand il a dit , dans V Essai sur les mœurs: « La France déchirée fut sur le point de recevoir des lois de Philippe II, et d'avoir sa fille pour reine.» Que voulait la Ligue en définitive, en fait, et hors des théories de ses docteurs ? Que voulait-elle après les meurtres de Rlois? elle voulait introduire ces étrangers qui, dèsletempsdeLanoue, «frétilloient pour entreren France.»

La ruine seule de l'Union a amené la politique de Xéquilibre européen ; si l'Union avait réussi, le triomphe de la maison d'Autriche était assuré.

Ainsi l'or du Nouveau-Monde répandu à profusion par

jî>ii

Philippe II faillit réaliser dans la Ligue ce que la politique guerrière de Charles-Quint n'avait pu accomplir. La prépondérance de la France ne se serait jamais établie , et la maison d'Autriche devenait maîtresse de l'Europe. Philippe II le sentait bien ; la France seule , enclavée dans ses états, entravait ses plans de domination universelle.

Avec la Ligue, l'œuvre de Richelieu , la guerre de trente ans n'étaient pas possibles.

IX. — L'indépendance même du Saint-Siège était compromise, malgré les théories ultramontaines des ligueurs, car le pape devenait une espèce de chapelain de la maison d'Espagne, de la vaste monarchie catholique.

X. — Quand on reproche à la Ligue de s'être appuyée sur l'Espagne, on répond que Henri IV s'est appuyé sur l'Angleterre. Mais quelle différence entre Elisabeth et Philippe III ? Henri IV écrivait à Sully, à propos de la mort d'Elisabeth ; « Elle estoit ennemie irréconciliable de nos irréconciliables ennemis. » Mayenne et les chefs ambitieux et désabusés de la Ligue en auraient-ils dit autant de la mort de Philippe II ?

Elisabeth appuie Henri IV pour le faire monter sur le trône ; Philippe II appuie la Ligue pour y monter lui-même sous le nom de sa fille.

Jamais roi n'a eu le tour d'esprit plus national que Henri IV. N'est-ce pas lui qui criait, à la déroute d'Ivry : « Sauvez les François et main basse sur les étrangers. »

XI. — A ne considérer les guerres religieuses du xvi^e siècle qu'au point de vue politique, on peut dire que le triomphe du calvinisme, on peut dire que le triomphe de la Ligue perdaient également la France.

Leurs tendances mauvaises se sont heurtées et rendues impuissantes par le combat. Le parti politique, qui était le parti de la raison, n'aurait

jamais triomphé des emportements des Huguenots sans la résistance de la Ligue, qui heureusement se trouva vaincue

à son tour.

Voilà dans quel sens les résultats de l'Union ont été utiles. Par des excès contraires à ceux des calvinistes, elle permit, elle autorisa, elle rendit indispensable, elle fit accepter l'édit de Nantes, c'est-à-dire la liberté de conscience et par suite cette noble et tolérante politique devinée, mais en vain, par L'Hôpital.

XH. — En voulant rendre l'État solidaire de la religion, la Ligue méconnaissait la nature propre du christianisme et rabais-sait son caractère de liberté suprême et de haute indépendance.

Est-ce qu'une religion, j'entends une religion véritable, une religion éternelle, repose sur les formes transitoires et mobiles d'un gouvernement politique ? Ne se fonde-t-elle pas plus haut, quoi ; qu'en ait dit Joseph de Maistre ?

Xm. — Je conclus que la Ligue, en fait, n'a nullement servi la monarchie religieuse, la suprématie sacerdotale, ou la démocratie catholique, dans le sens où paraissent l'entendre M. de Bonald, M. de Lamennais et M. Bûchez. Elle a au contraire amené des résultats tout à fait opposés :

La protection légale de la royauté a été accordée au protestantisme par l'édit de Nantes.

L'Église gallicane s'est de mieux en mieux constituée jusqu'à la Déclaration de 1682.

Le gouvernement absolu a été peu à peu établi, et n'a plus rencontré de graves obstacles.

Eh bien ! si les excès de la Ligue ont évidemment amené le premier de ces faits, le souvenir de ces excès n'a pas peu contribué à faciliter l'accomplissement des deux autres.

APPENDICE

D'UN LIVRE ATTRIBUÉ A GUILLAUME ROSE

ET QUI A POUR titre:

DE JUSTA REIPUBLIC[^] CHRISTIAIV.ÎÎ IN REGES IMPIOS
AU-

THORiTATE , justissimaque calholicorum ad Henricum Navarrœum et quemeumque baereticum a regno Galliae repellendum confaederatione.

Quel en est l'auteur.

Je connais deux éditions de ce curieux ouvrage : la première parut à Paris, chez Guillaume Bichon, 1590, in-8° (1); David Clément assure qu'elle est fort rare (2). La seconde est d'Anvers, 1592 , in-8° chez Jean Keerberg.

Les critiques , les historiens , les bibliographes , ne sont pas d'accord sur l'auteur de ce traité. Je vais rapporter les principales opinions , après avoir fait remarquer que la dédicace du livre est signée : G. G. R. A. Peregrinus romanus , et que la seconde édition porte sur le titre même : Guillelmo Rossœo auciore.

Le savant Le Duchat , s'appuyant un peu légèrement sur la Bihliothecca classica de Draudius, attribue cette production à Guillaume Rose; il n'élève même aucun doute à ce sujet dans ses Commentaires sur la Ménippée (3). D'après l'autorité et la com-

pétance reconnue de Le Duchat , le P. Lelong n'hésita pas à dire que

(1) Biblioth. de l'Arsenal, Go48H. Je me servirai de cette édition: il y a eu des suppressions dans la seconde.

(2) Biblioth. des Livres difficiles à trouver, in-4o, 1760, t. IX, p. 417 et suiv.

(3) Le Duchat n'avait évidemment connu que la deuxième édition qu'il prit pour la première, car il dit: «Roseftl imprimer ce livre à Anver» en 1592. » (V. Ménipp., éd. de Ralisb. 4726, t. II, p. 196.)

APPENDICE

ce livre était aiiir'ihnè commtmèment à G. Rose (t) ; le jésuite Daniel en fit autant dans son Histoire de Vra>\ce (2) , ainsi qu'Anquetil dans VEs]^riide la Ligve (3).

Mais l'abbé d'Artigny vint contredire l'opinion reçue. Voici ses propres paroles : « Cet ouvrage n'est point de Guillaume Rose auquel le P. Lelong l'a donné mal à propos. L'auteur s'y est désigné de cette manière : G o. li A. Peregrimis romanus , lettres initiales qui doivent ainsi s'expliquer: GuiUelmvs Reginaldv^ Anglus. Cet Anglais étoit alors à Paris, et grand ligueur. Il avait abjuré la religion anglicane à Rome, et c'est apparemment pour cela qu'il prenait le titre de pèlerin romain. Pitseus, ami et compatriote de ce Reginaldus, lui attribuant cet ouvrage, il n'y a aucun lieu de douter qu'il ne soit véritablement de lui (4). »

Différents critiques déjà avaient donné le De Jusia Reipublicœ in reges Auihoritate à d'autres qu'à Rose. Il avait été question de Boucher, de Gilbert Génébrard et enfin de Guillaume Giffort (5);

Andréas Westphalius (6) avait même dit : « Hac larva se vèlasse putatur Guillelmus Giffordus. » On peut voir les sources de ces différentes hypothèses dans la Bibliothèque de Clément; aucune n'était appuyée de la moindre preuve. David Clément se range d'ailleurs à l'avis de d'Artigny, et il ajoute, comme nouvelle preuve, que le nom de liossœiis n'était pas un pseudonyme de la part de Raynolds, puisqu'il y avait alias Rossœiis dans son épitaphe. Fontette, en ses additions au P. Lelong, prit le parti de son prédécesseur contre d'Artigny : « Qui empêche de croire, dit-il, que cet Anglais a pu faire la dédicace. Rose voulant se cacher.^ »

De nos jours, enfin la question, loin de s'être éclaircie, semble encore plus confuse. M. W eiss dit dans la Biographie universelle (7) : « L'opinion de d'Artigny n'a pas prévalu , et Rose reste l'auteur d'un des libelles les plus séditieux quait enfanté la haine contre Henri IV. » Barbier au contraire dans son Dictionnaire des Anonymes, n'hésite pas à dire que « d'Artigny a raison » , tandis que

(i) Bibl. hist. de la France, n" 49230.

(2) A l'année 4598.

(5) V. liste des ouvrages cités no 36.

(4) Mémoires de d'Artigny, in-12, t. VI, p. 478. — J'ajouterai que Reginaldus ou Raynolds est mort à Anvers en août 459-i, âgé de 50 ans.

(5) Baillet, sans loucher d'ailleurs à la question qui nous occupe, dit dans sa table des pseudonymes: « Rossa'us Guillelmus: Guill. Giffort et Guill. Raynolds ou Reginaldus. » {Jiigern. des Savants, 4722, in-4", \. VI , p. 544.) Cela ne

résout rien.

(6) Epist. II de Libris public, auctor. combustis Sy Sedini, 1710, in-8o, p. A, 4.

(7) T. XXIX, p. 19.

APPENDICE

le savant M. Brunet, en citant le De Justa in reges auctoritate, ajoute entre parenthèses : « Auctore Guill. Rose (1). » Tout récemment enfin, M. Hallam semble avoir adopté cette dernière opinion: «A en juger, dit-il, par les preuves internes, from internal evidence, le livre paraît être l'œuvre plutôt d'un Français que d'un étranger (2). »

Tels sont les avis contradictoires des bibliographes. Le problème est compliqué, on le voit, plus compliqué encore qu'il ne l'était pour le Vindiciæ contra tyrannos , lequel fut tour à tour attribué à Rèze, à Duplessis-Mornay , puis définitivement rendu, par la critique perspicace de Rayle , à la mémoire de Hubert Languet.

Une solution est-elle possible ? on a commis plusieurs erreurs.

M. Barbier a relevé avec raison celle du P. Lelong qui assure que l'édition d'Anvers porte la signature : Rossaeus, episcopus sylvanectensis , ce qui lèverait toute difficulté , mais ce qui est une supposition gratuite.

Il y a donc lieu de douter que G. Rose soit réellement l'auteur du livre en question. Sans doute la tradition générale le lui attribue ; mais comme Le Duchat , à qui remonte cette tradition , ne

donne aucune raison , aucune preuve, les scrupules sont légitimes.

Voilà où en est ce petit problème bibliographique. Risquons à notre tour quelques objections , appuyons-nous de quelques textes nouveaux.

D'Artigny se fonde sur Pits qu'il assure avoir été l'ami de Raynolds. Par malheur Pits ne dit pas un mot de cela , bien au contraire : « Ego saltem in eo glorior, quod semel in vita hunc hominem vidi et salutavi , Rotomagi , anno 1588. » Ce serait là une singulière amitié. D. Clément, qui pourtant avait eu recours au livre de Pits, a répété l'erreur de d'Artigny.

Cette erreur vient de ce que Pits dit tenir la plupart des détails qu'il donne sur Raynolds , juro majeure parte, d'un ami commun, Guill. Gifford (3). '

Mais, qu'on le remarque, le *De Justa Reipublicæ in reges Authoritate* , a été également attribué à ce Gifford. A l'époque où parut le livre de Pits, en 1619, Gifford en profita peut-être pour rejeter sur la mémoire d'un ami mort et oublié la solidarité de doctrines qui n'étaient plus de mise, après trente ans d'intervalle : ce n'est là qu'une hypothèse.

(1) Manuel du Libraire, au mot Justa.

(2) *Introduct. to the literat. of Europe*, t. II, ch. IV, sect. II, § 32, note.

(3) *Relationum Historiarum de rebus atiglicis*, Paris, 1619, ia-40, pag. 790 et suiv.

APPENDICE

Autre objection : ce pseudonyme de Guill. Rossaeus que Raynolds a pris sur quelques autres écrits insignifiants et qu'on lui a donné sur son épitaphe, suffit-il pour que nous lui attribuions le *De Justa* ? N'était-ce pas là un nom courant et sous lequel on s'était déjà déguisé ? Thomas Morus ne l'avait-il pas pris , en défendant Henri VIII contre Luther (1) ?

Voici maintenant un texte favorable (je devrais dire défavorable, si je jugeais au fond le livre) à l'Écossais Guill. Raynolds. Je lis dans un des passages inédits de Lestoile publiés récemment par M. Champollion : « J'ay preste à M. Dupuys le livre d'un Escossois qui en matière de boucherie ligueuse n'en doit rien à Boucher, intitulé: *De Justa Reipubl. in reges impios AuthoriUiie* (2). » Or Lestoile est un contemporain , Lestoile était curieux de ces sortes de libelles; il était renseigné sur leur origine. —Autre preuve: Raynolds préparait un traité polémique sous le titre de *CaUinoturcismiis*. Sa mort , arrivée en 1594, vint l'interrompre, et ce livre ne parut qu'en 1597 ; or, on verra tout à l'heure, dans le *De Justa* , les calvinistes également comparés aux Turcs. On croirait qu'il n'y a rien à répondre.

Mais, au contraire, plus on avance et plus la question s'obscurcit. Si l'auteur de ce traité est un Écossois , pourquoi, en pariant de Buchanan son compatriote , dit-il : « *Quidam historiens scotus* (3). » Pourquoi d'un autre coté son compatriote Barclay Tappellerat-il aussi : « *Rossœus quidam peregrinus qui librum scripsit* (4). » Des réfugiés , même d'opinion différente , parlent-ils ainsi des écrivains de leur pays ?

On ne voit pas le moins du monde, par la lecture du traité même, que l'auteur soit un Écossais. Sans doute il parle sans cesse de Marie Stuart, il maudit à toutes les pages Elisabeth, il in-

jurie Morton (5) et le roi Jacques VI (6) , il se moque même de ceux qui parlent des affaires d'Angleterre sans savoir l'anglais : « *Ecquid bonus iste vir linguam anglicanam intelligit?* » Mais aussi com-

(4) V. Vind. Henri VI Uyreg. Angliæ a calimn. Luiheri, Londini, 1523, in-40. — Ce qu'il y a de singulier, c'est que le paraphel de VAdmonilio[^] dont il a été question plus haut (p. 258), est aussi signé G. G. R. (voir Niccron, t. XXVII p. 371.)

(2) Lestoile, éd. Champoll., gr. in-S», notice sur les mss., p. 13. — Je trouve aussi dans un ouvrage du jésuite Keller, écrit en 1611 , ces mots : « *Liber Reginaldi de Just. Reip. etc. y jcsuilarum non parlus est.* » (V. Tyrannicidum , Monachii, 16H in-40, p. 108.)

(4) De Regno et regali potestatCi Paris, 1600, in-|o, p. 248.

(5) Infamisilleproditor, ille€atilina,aUer Golignius, Scotorum flagiosissimus... (p. 460 A.)

(6) Aposlatam, bastarduin,spurium,inrernifilium... {ib. B.)

APPENDICE

ment un Écossais dirait-il vaguement, en parlant d'un fait accompli en Ecosse : « *Scoti testantur.* » Ne reconnaissez-vous pas une main française dans ces mots : « *Nec guttam gallici sanguinis aut indolis habent.... Angii seterni Galliae hostes.* » Et pourtant ce n'est point Rose , ce n'est point un évêque qui parle. Un évêque aurait-il dit : « *Cum uxoribus et liberis tranquille vivamus.* »

Je conclus, autant qu'on peut affirmer en pareille matière, que le *De Justa Reipublicæ in reges Autoritate* n'est ni de Raynolds

ni de Rose. De qui est-il ? Interrogeons le livre lui-même : l'auteur, à un certain moment, observe qu'au milieu de ces déchirements de partis , la Rourgogne , si récemment réunie à la couronne , pourrait bien se séparer et faire corps à part ; il ne le désire pas pourtant, quoiqu'il soit Ro\irguignon , parce qu'il met les intérêts de

l'église et de la patrie avant ceux de sa province : « Non tani

quid sit utile Rurgundico nomini quam quid sit utile reipublicae christianae expendo ; nec in meipso tanti vel sanguinem burgundicum vel mei régis gloriam , vel patriae amplitudinem quam Christi fidem considero... Deum ex animo precor ut Galliae veteris sui im-

perii terminos latissimos conservet Sin vero Gallia a majorum

suorum catholîcorum fide discedat, tum ego Galliae non tantura pro uno sex reges exopto ut olim dux noster Carolus , sed etiam decem et decies mille si fieri posset, omnibus nimirum urbibus suos separatim regem et régulas imprecor. (1) » Observons , en passant, dans ces derniers mots, que les idées de démembrement n'effrayaient pas trop cette Ligue qui, dit-on, nous a donné Yunité»

Je suis donc en droit d'inférer de ce qui précède , jusqu'à plus ample information, que le livre dont il s'agit n'appartient ni à Reynolds, lequel était Anglais, ni à Guillaume Rose, lequel était né à Chaumont en Reussigni(2); mais que, malgré l'avis très-grave de Lestoile, il est d'un pamphlétaire bourguignon , demeuré inconnu.

II

Analyse de ce traité.

I. — C'est la nature qui a créé les républiques et les sociétés civiles. La républiqœ choisit à son gré un gouvernement , soit royal, soit aristocratique , soit démocratique. Le principe de l'élection des

(2) Le Bassigni a été réuni à la couronne de France en 1361 avec la Champagne ; les rois de France établirent même un bailliage à Chaumont. (V. le Dict. Géog. de Lamartinière.) Chaumont ne faisait donc pas partie du royaume de Bourgogne.

APPENDICE

APPENDICE

rois découle de la nature constituée par Dieu , et de la raison que Dieu aussi a donnée à l'homme (1). Le peuple peut, selon les exigences du temps et des mœurs, modifier le gouvernement. Cela dépend de sa volonté (2) , qu'on se souvienne que la royauté est voisine de la tyrannie , *vicinam tyrannidem*.

II. _ Ce serait la marque d'une âme vile de négliger ce noble don de la liberté qui est en nous (3). Tout roi, avant de monter sur le trône , même par succession , doit interroger la volonté nationale. Avant leur couronnement, les monarques n'ont pas d'autres droits sur leur empire que ceux du fiancé sur sa fiancée (4). Un prince qui se croirait roi avant que cette solennité du couronnement ne fût accomplie , serait un tyran (5). Même après l'avènement , la propriété des domaines royaux reste au peuple (6), et c'est au peuple aussi qu'il appartient à son gré d'étendre ,

de restreindre, de modifier, d'abolir le pouvoir monarchique , ou de substituer un autre pouvoir au pouvoir existant (7).

III. — Qu'est-ce qu'un tyran? Ce n'est pas assurément un roi comme l'excellent et très-clément (8) Charles IX : il suffit de rappeler ses actes, par exemple, la saint Barthélémy, Juslitia Bartholomœana (9). Qu'est-ce donc qu'un tyran? (L'auteur développe ici les idées de La Boétie ; voir plus haut p. lxiii.)

IV. — Le luthéranisme est pire que le paganisme , deierior

V. — Le calvinisme est de beaucoup plus pernicieux que le paganisme, longe detestabilior. Il y a même plus de rapports entre le paganisme et le christianisme qu'entre la doctrine calvinienne et la doctrine chrétienne (10).

VI. — ■ Les huguenots ne sont français , ni au point de vue de la politique ni au point de vue de la religion. De toute manière les Turcs et les Sarrasins ont plus de droits qu'eux à porter ce nom. Un

(1) Principum electio fluit a natura quam Deus condidit et a ratione quam Deus homini infudit. (p. 5 A.)

(2) ...Ipsorum populorum voluntas, arbitrium, designatio... (p. 10 A.)

(5) Sordidiet servilis animi est liberalium tara proclare nobis-traditam negare... (p. 27 A.)

(4) ...Idem quod ex sponsalibus marili ad uxores... (p. 55 A.)

(5) Rex absque solenni coronatione regnum invadens est potius tyrannus quam rex. (p. 38 B.)

(6) Regiis pairimonii rex non est proprie dominus!!, sed populus (p. 58 A.)

(7) Regum potentiam respublica potius dilatare, restringere, commutare, et penitus abrogare, aliamque substituere... (p. 62 A.)

(8) Optimum et clementissimum... (p- 66 A.)

(9) P. 96 B. — Ilerrera dit: « La Fiesta de san Bartolome. » {Bist. de los sucesos de Francia, Madrid, 1598, in-40, p. 106.) C'est une variante.

(10) Paganismus multo magis cum religione christiana convenit quam calvinismus (p. 184 A.)

calviniste ne peut pas être dit français à d'autre titre que le serait un chien de France (1).

VII. — Le Béarnais hérétique ne peut devenir roi très-chrétien. C'est le dernier des traîtres (2). C'est un impudent qui déteste la noblesse, le clergé, les communes. C'est un excommunié qui ne peut ni prêter serment ni anoblir. C'est un bâtard, il est fils du ministre huguenot Merlin (3). La liberté de conscience qu'il introduirait en France serait une calamité; le calvinisme achemine au mahométisme (4).

VIII. — L'excommunication emporte la déchéance du trône. Les évêques rempliront leur mission; pas un catholique ne faillira à son devoir. 11 s'agit de la vie ou de la mort de la France.

IX. — On doit prendre les armes contre un roi hérétique. L'Écriture, l'histoire, tout le passé l'atteste. Que les nobles écoutent la voix de leur conscience.

X. — Les protestants ont adopté une abominable doctrine, à savoir que chacun peut tuer les tyrans , c'est-à-dire les princes qui n'adoptent pas leur évangile (5) : et c'est ainsi qu'ils ont loué la mort de François de Guise et aussi celle de Marie Stuart, celle du duc de Parme. Leurs principes pourtant sont souvent vrais ; ils énoncent beaucoup d'axiomes. Quand Buchanan se tient par exemple dans l'argumentation dogmatique, nous ne pouvons qu'adopter son avis, concedamus. Mais pour quelques vérités générales, que d'erreurs honteuses, quelle chute criminelle. iquelles désastreuses applications ! Les huguenots font de l'évangile un caméléon qui change selon leurs passions (6). Il faut rétablir la vérité. Sans aucun doute l'Écriture approuve le tyrannicide (7). Mais comment ? il y a deux cas : ou , il s'agit d'un tyran qui s'est établi par violence , comme

(4) Hugonotas nec chrisliane nec polilice esse Gallos... Dico ut Turcœ et Saraceni magis proprie, vere, philosophice, politiceque Galli appellantur quam igti... (p. 197 A.) — Hugonota nulia ratione Gallus magis quam canis gallicus. (p. 236 A.)

(2) Sceleralissimus Galliae proditor., (p. 240 A.)

(3) Pag. 249 A.

(4) Libertas religionis a Navarrœo concedenda erit Galliœ perniciosissima. (p. 277 B.) — Calvinismus in Gallia viam proœstruil mahometismo. (p. 283 B.)

(5) Contra furiosam proteslantium opinionem de regibus christianis evangelio suo adversariis, quos tyrannos vocant, per privatos homines quoseumque jugulandis, etquemadmodura verus tyrannus jure et recte a privato potest interfici.

(6) Confuse éructant, ut «egri in somniis , quœdam vere axiomala quae tamen postea, quum ad particulares conclusiones applicant, demum turpiter errant et labuntur... (p. 587 A.) Religionem pro libidine instar chameleontis in omnem formamvertunt. (p. 424.)

(7) Scriptura clare approbat tyrannicidas. (p. 407 A.)

APPENDICE

APPENDICE

Denys, Pbalari's, Pisistrate, Aristodème et César, et celui-là, chacun peut le tuer, la chose est évidente , non magna controversia; ou, c'est un roi qui est devenu tyran : là , il faut des actes nombreux , attendu qu'une seule hirondelle ne fait pas le printemps, una hiruudo non facit ver. Mais s'il devient avéré et manifeste que la volonté de la république est de ne plus obéir à ce prince comme roi, mais de lui résister comme tyran, cette autorité est sufflsante. Les particuliers ont le droit alors de tuer le tyran comme ils tueraient un voleur (1). Ce qu'il faut surtout attendre, ce qui est décisif, c'est lavis de l'église (2). Au surplus il y a un acte qui peut servir de modèle; c'est celui de Jacques Clément, ce très-illustre et candide jeune homme, dont l'Esprit-Saint a armé le bras, dont Dieu a fait son instrument pour le souverain et immortel prolit de l'église de France, de l'église d'Europe; il faut défendre sa renommée et son honneur contre les infâmes calom-

nies de ces hommes , Politiques de nom , athées de fait, qui ne cessent de rabaisser et de ternir cet acte héroïque et tout à fait divm (3).

XI. — Le Béarnais est hérétique relaps ; or un roi hérétique doit être tué comme tout autre hérétique {4}.

XII.— Que les grandes familles, que tous les Ordres de France entendent notre voix, la voix de la Ligue. La Ligue est appuyée par les Espagnols, cette grande nation qui a renouvelé la gloire romaine et la puissance des monarchies orientales (5) ; elle est appuyée par notre roi (6), le noble cardinal de Bourbon, ce Charles X, qui est un autre Melchisedech , sacerdos et rex; elle est appuyée par cette noble famille de Lorraine qui a donné tant de héros à la France (7).

(I) Si aliqua cerle et evidenli ratione constitcrit reipublicae eam esse voluntatem ut huic deinceps non tanquam régi obedialur, sed resistatur ut tyranno, haec reipublica) volunlas privalo cuivis perspecta, salis ampla eum auclorilale instruit ut tyrannum tanquam latronem interimat. (p. 594 A.)

(â) Ecclesiae sententia in rege tyrannico deponendo maxime atlenda. {p. 395 A.J

(3) Innocentissimus et pra?clarissimus juvenis. (p. 589 A.) — Ad summum et immortale Galliae et Europa^ ecclesia; beneficium à Spirilu Dei impulsus et armatus... {p. 589 B.) — Famam et honorem defendam contra nequissimosquosdam, re calvinistas vel atheos, nomine Politicos, qui hoc ejus factum heroicum et plane divinum carpere et calumniare non cessant, (p. 389 B.) — Singulare Dei organum... (p. 490 B.)

(4) Rex haereticus ul alius bjereticus cuiuis occidendus. (p. 413 A.).

(5) Pag. 23 B.

(6) Ce livre a en effet un privilège : « Surama privilegii régis, » lequel fut donné par le Conseil : « datum a Conoilio regio, '20 nov. 1389. »

(7) L'ouvrage est dédié à Mayenne. L'auteur donne au long la généalogie de son héros qu'il appelle inclijlus et qu'il compare à Machabée. On voit avec évidence que son désir est de faire passer la couronne aux Guises.

Qu'on y pense donc, et qu'on entre dans l'Union ; le meilleur moyen de placer son argent est de le donner à la Ligue (1). Il y aurait bien des arguments à ajouter à ceux qui précèdent, mais c'est l'office du clergé, c'est la mission des prédicateurs. Qu'il suffise défaire remarquer à la noblesse qu'elle se perd. Le nom de Henri semble un mauvais présage, un nom fatal chez les rois (2). La propriété changera de mains; l'aristocratie sera dépouillée. Que font les nobles.^ ils se mêlent avec le peuple et lui inspirent le sentiment de l'égalité. Serfs, barons ou comtes, sont indistinctement choisis pour les commandements, pour les emplois publics. Les ministres huguenots commandent en rois et méprisent l'aristocratie (3). Leur plan secret, leur idée fixe est d'établir en France un gouvernement analogue à la république suisse (4). Toutefois, malgré ces défections, malgré ces hontes, il ne faut pas perdre courage : le peuple a gardé l'amour et la simplicité de sa croyance antique; la noblesse n'a rien perdu de son mâle courage et de sa persévérance; la piété et la doctrine , l'étude , n'ont point cessé de vivre dans ce clergé admirable toujours zélé, toujours

prêt à défendre la foi par ses livres ou par ses sermons ou à la fortifier de son sang (5).

§in.

Jugements divers sur ce livre.

Le cardinal de Plaisance, légat du pape près l'Union, disait, après avoir lu l'ouvrage dont on vient de voir l'analyse, qu'il était le résumé des véritables opinions de la Ligue et qu'il dispensait de tous les autres écrits du temps (6j. On peut juger par là des doctrines et de la moralité des ligueurs.

(1) *Oplimus modus pecunias coUocandi...* (p. 520 A.)

(2) *Hen icus... fatali ut opiner regibus ad régna deslruenda nominé.* (p. 528 A.)

(3) *Nonne illic plebeii cum nobilibus eadem omnino a>qualitate confundunlur nonne coloni œque ac baroncs comilesve ad prafecturas et officia publica assumuntur?... Imperant regaliler ministri... (p. 321 B.) — Nobilitas contempla a ministris... (p. 522 A.)*

(4) *Hffc est idea quam mentibus suis concipiunt ad ipsam popularis llelvetiorum reipublic* normam expressa...* (p. 523 B.)

(5) *In populo antiqua' fidei simplicilas et amor, in nobililate excellens fortitudo et conslantia, in clero pietas, doclrina, studium, eamque fidem vel libris, vel concionibus, vel etiam sanguine confirmandi mirabilis propensio et alacritas.* (p. 527 A.)

(6) *In illo Ilbro strictim contineri quidquid sparsim apud omnes alios scriptores in negotio, quo tune apud Gallos agebatur, inveniri posse.* (Pits, loc, cit.)

304 APPENDICE

Anquetil avait à peine parcouru sans doute le *Dejusta Abdicione* de Boucher et le traité anonyme qu'il attribue à Rose; voici pourtant le double et bizarre jugement qu'il en porte : « Il y a entre l'ouvrage de Rose et celui de Boucher, la différence qu'on met entre un savant poli, quoique prévenu et passionné, et un pédant fougueux. Le style de Rose est clair, élégant, ses expressions ménagées^ au lieu que Boucher vomit les invectives et accumule sans choix et sans pudeur les mensonges les plus grossiers ; son style est boursoufflé, traînant, ennuyeux. De ces deux livres l'un est l'ouvrage d'un homme de génie , l'autre la production d'un pédant érudit. » La rhétorique fleurie, les périodes déclamatoires, les épithètes redondantes et sonores avaient séduit Anquetil. On peut comparer les deux traités ; ils se valent, et le (jènie de toute façon n'a rien à démêler en pareil lieu. David Clément n'avait pas la même admiration pour « ce livre affreux dont on ne sauroit lire une page sans horreur. »

La discussion bibliographique à laquelle nous nous sommes livré tout à l'heure, nous a mené presque au scepticisme sur l'auteur pseudonyme de ce livre ; on ne saurait le regretter pour sa mémoire.

FITH.

ÉCLAIRCISSEMENTS ET NOTES

NOTE A , PAGE ni.

M. de Lamennais et la Ligue.

L'opinion de l'illustre écrivain a trouvé de Técho, dans le clergé moderne. Le P. Lacordaire disait tout récemment dans un de ses plus éloquents sermons : « ...cette sainte et glorieuse Ligue, dont on peut dire beaucoup de mal , mais dont on comprendra la grandeur chaque jour davantage... Quand on sauve la nationalité d'un peuple, toutes les fautes se perdent dans la gloire. » (Sermon du R. P. F. Lacordaire, prononcé à Notre-Dame ^ le 14 février 1841 , Paris, 1841, in-8° pag. 12.) Le malheur est qu'on s'y prenne précisément delà même manière pour justifier les septembriseurs.

NOTE B , PAGE xxviir.

Sermons de Jean de Montluc.

L'évêque de Valence avait une légère teinture de réformation, (Variât. 1. VII , § 7.) Burnet, le traite de grand'homme, et Bossuet au contraire l'appelle « un de ces merveilleux réformateurs , toujours prêts à tout corriger et à tout reprendre pourvu qu'on ne touche pas à leurs inclinations corrompues. » (Ibid. 1. IX. § 99.) La Faculté de théologie censura son enseignement. Montluc sans respect pour la papauté osait dire en chaire « que c'estoit une grande simplicité en France de voir brûler Paris et d'attendre l'eau du Tibre, pour éteindre l'embrasement. » (V. le curieux article de Moreri.) Le volume de Jean de Montluc est assez recherché. (Debure , Bihlioth. instruc. théol.330.)—« Ses sermons, dit Paulmy, sont supérieurs à leur siècle, courts, écrits avec noblesse et clarté; le texte

ÉCLAIRCISSEMENT^ÊTS ET NOTES.

de chacun et tous les passages de l'Écriture et des pères y sont traduits en français et il n'y a pas un mot de latin ; cela seul eût

suffi pour les rendre suspects. » {Mél. tirés d'une grand» Biblioth. t. IX.

Montluc était favorable à la monarchie absolue: «Les rois, dit-il, princes , administrateurs de la république, magistrats, juges, etc., que l'apostre juge sous le nom de puissance ont esté institués et ordonnés de Dieu, de sorte que le sujet ne se peut rebeller contre son seigneur qu'il ne se rebelle contre Dieu.»— Sermons, Paris, Vascosan, 1559, in-S". p. 447. (Biblioth. de l'Arsenal , 6483 , T.)

ÉCLAIRCISSEMENTS ET NOTES

NOTE C, PAGE XLIII.

Politique du Luthéranisme.

Ce n'est pas une exagération de dire que le protestantisme a eu en Allemagne un caractère aristocratique. Appuyée d'abord par la petite noblesse qui voulait se soustraire au contrôle de ses princes , puis, quand elle se fut accréditée , quand elle eut réussi, adoptée par ces princes eux-mêmes, comme instrument contre l'Empire, la Réforme germanique n'offre pour ainsi dire que des noms féodaux. Ce sont tour à tour l'électeur de Saxe , le landgrave de Hesse , les ducs de Mecklembourg , de Lunebourg , de Poméranie , de Zell , le margrave de Brandebourg et vingt autres. Les guerres des sacramentaires et des paysans de Souabe , ne sont que des épisodes. Dès que Munzer et Storck , dès que les anabaptistes tentent d'appliquer le principe d'examen à l'ordre civil , ils sont écrasés. La Réforme en Allemagne, était tout aussi bien une affaire politique qu'une affaire religieuse , une affaire de diète qu'une affaire de foi. La Confession d'Augsbourg est un prélude à la ligue de Smalkalden.

Le luthéranisme n'a guère eu ses théoriciens démocratiques, à la manière d'Hotman et de Languet, que fort tard, après coup, et seulement par quelques esprits spéculatifs. Je sais que Leibnitz a dit : «la plupart des auteurs de la religion réformée qui ont fait en Allemagne des systèmes de science politique ont suivi les principes de Buchanan et de Mariana ». Cela est possible, mais ce ne fut qu'un écho tardif et insignifiant : on peut citer entre autres ouvrages pareils , le livre de Jean Althusen sur lequel Bayle donne un curieux article. Althusen accorde aux États et non aux simples particuliers le droit de résistance contre les tyrans. Selon lui, le droit de souve-

raineté, jus majestatis repose dans le peuple, et le peuple ne peut en aucun cas aliéner ce droit. (Hallam's Introduction to the History of Europe , t. III, ch. IV, sect. II, § 9).

NOTE JO , PAGE lxvi.

Politique protestante en Angleterre.

L'Angleterre offre aussi au XVI^e siècle l'exemple de ces honteuses apostasies de doctrines politiques par les partis religieux. Ainsi les catholiques qui disaient beaucoup de mal du gouvernement des femmes pendant le règne d'Elisabeth , en avaient dit beaucoup de bien pendant le règne de Marie. — Voir sur un curieux traité de l'évêque Bilson, Introduction to the History of Europe, t. II, ch. IV, sect. II, § 40; — et sur Parœus, ibid. t. III, ch. IV, sect. II, § 10!

Thèse de Jean Tanquerel.

Le parlement informa. Les conseillers firent observer à Tanquerel que « ceste proposition estoit disputée en temps mal-à-

propos et plein de troubles. » Le candidat répondit que « sept ou huit mois auparavant il l'avoit colligée et mise par esprit en son privé ; qu'il avoit ouï dire que le dict article estoit souvent disputé aux escholes et estoit traicté aux questionnaires , qu'ainsi il n'avoit pensé aucunement offencer le roy. » Malgré ces explications, la thèse fut coudamnée et le bedeau de la Faculté de théologie dut lire en séance solennelle de Sorbonne, une rétractation du candidat. (V. Les canons des conciles de Tolède, etc. advis de la Fac. de Théol. etc. par lesquels la doct. de déposer et tuer les roijs est condamnée, 1615 in-8° part. A, p. 45 et suiv.) *

Burlat.

J'ai parcouru du prédicateur Burlat, un livie intitulé : Sermons de la résurrection du Lazare. 1603, in-8°. (Biblioth. royale, D, 5380.) Ce volume, précédé d'une foule de pièces de vers grecs et latins ea l'honneur de l'auteur, est parfaitement nul.

308 ÉCLAIRCISSEMENTS ET NOTES

Mettre les rois hors de pages.

C'est une vieille formule empruntée à la chevalerie. On sait que François I" usait précisément du même mot, mais, avec bien plus de raison et dans un sens tout opposé : «j'ai mis les rois hors de pages,» disait-il souvent , et il entendait par là raffermissement du pouvoir absolu.

Henri III.

Il est curieux de comparer aux calomnies de Boucher contre Henri III, dans le *Dejusta Ahdicatione*, les injures posthumes qu'a également accumulées contre le dernier des Valois, l'auteur anonyme du *De justa Reipublicœ in reges Autoritute* (page 87 à

101) ; c'est presque le même langage. Je ne m'attache qu'aux traits les plus caractéristiques:

« Les exactions de Henri III ont ruiné la France. Ce prince a traité son royaume comme Verres a[^]ait fait de la Sicile , avare et sordide expilavit C'est un second Néron , car il ne suffirait pas de le comparer à Mahomet, Mahomeie millies nequior et sceleralior- On ne peut se figurer ses prodigalités ; voici son budget d'une seule année, de Tannée 1584 : in turpissimumvoluptatuministros, in suos Amasios et Gnaihones quinquagesies centena millia aureoruin dissipavit,

« On sait quelles étaient ses mœurs : a nullo génère iitemperan-

tissimarum libidinuni ahslinabatur Execrandas contra naturam hhdines.

« II a fait mourir son frère Charles IX, afin de lui succéder plus tôt , ut multi asserunt, ejus opéra vencio extincii.

« L'église dépérissait sous son règne. Les évêchés étaient au plus offrant, au plus incapable : Episcopatus et abbatie non minus libere vendebantur quani in medio foro oves et boves.... Quis ignorat amplissimos episcopatus pueris yCwciSy surdis[^] improbis attributosf

« Son alliance avec l'hérésie, avec la sentine de Genève, sentine genevensiSy est évidente. Il a soutenu les Genevois contre leur excellent maître, contre leur souverain légitime, le duc de Savoie, optimum Ducem[^]eorumque legitimum principeni Sabavdiœ. La Jézabel

anglaise Élizabeth , le duc d'Orange et autres, et similis farinœ hoeresiarchisy étaient ses amis. »

Voilà comment l'écrivain anonyme, rival de Boucher , justifiait l'acte de Jacques Clément.

Vers cité par Boucher.

Il est tiré d'une épigramme d'Etienne Pasquier, contre Henri HI, que voici :

Gallia dum passim civilibus occubat armis

El cinere obruitur semisepulta suc, Grammaticam exercet média rex nosler in aula ,

Dicere jamque potest vir generosus : amo. Decîinare cupit; vere déclinât, etille,

Bis rex qui fuerat, fit modo grammaticus.

Ainsi les ligueurs prenaient des armes partout, même dans les plaisanteries des Politiques.

La Terreur dans la Ligue.

Cette terreur n'est pas un fait inventé après coup. A Abbeville , par exemple , dès avant la mort de Henri III , on ouvTit à l'échevinage des registres publics pour les dénonciations. Les suspects furent arrêtés , et les prêtres royalistes enfermés par les moines dans le prieuré de Saint-Pierre. Un peu plus tard, il y eut des visites domiciliaires; on établit des corps-de-garde à la porte de l'église Saint-Vulfran , et des prêtres munis de mousquets, vinrent y faire faction. Dans les processions, le chant des

psaumes était entremêlé de décharges de mousqueterie. (V. Louandre père, Hist, d'Abbeville, 1834 in-8^ p. 316 et suiv.).

. Mot de Boucher

Le curé de Saint-Benoît prêche « qu'il faut mettre la main à la

ÉCLAIRCISSEMENTS ET NOTES

ECLAIRCISSEMENTS ET NOTES

' ' HĪ

serpe. » Anne d'Urfé avait écrit la même chose aux échevîns de Lyon : « il y faut mettre le rasouer. » (Aug. Bernard, Les D'Urfé , 1839, in-8". page 390.) Les doctrines de la Ligue sont partout les mêmes.

Papiers row</e* des Seize.

On dirait que les détails donnés ici par Lestoile ont été copiés dans quelque historien du temps des Armagnacs et des Bourguignons ; le rapport est frappant. (V. les textes cités ap. Michelet, Histoire de France , t. IV. p. 257).

Uotman.

Les confusions sont fréquentes à ce sujet. Ce fut Antoine ITotman qui écrivit contre son frère François et non celui-ci contre Antoine. (V. Bayle).

NOTE iV, PAGE 176.

Vénalité de Rose.

Herrera, qui devait être bien informé , ne laisse aucun doute à cet égard. Il affirme qu'en 1590, Aymar Hennequin et Rose , (ce dernier avait, dit-il , sous sa direction 1300 moines,) recevaient une subvention, socorros y aymias. Herrera ne cache pas (ce qu'on sait d'ailleurs) que des fonds furent également distribués, durant les États de 1593, aux députés pauvres, aux députés bien intentionnés, bien intencionados , afin d'entretenir le zèle du peuple de Paris, et des Seize, los XVI regidores^ comme il les appelle. (V. Hist de los sucesos de Francia^Madrid, 1598,in-4".p. 141, 215, 270 etc.).

Le jeune duc de Guise.

Quoique ce prince affectât extérieurement de ne pas aspirer à la

couronne , il la désirait pourtant. Herrera assure même qu'il écrivit au roi d'Espagne pour le remercier et lui offrir de régner sous sa protection , « ofreciendo de bivar perpetuamente debajo de su amparo y servicio. » (Hist. de los sucesos de Francia, Madrid , 1598, in-4° page 270).

Sur le livre de l'avocat Le Breton.

On a récemment, d'après un exemplaire peut-être unique, donné les plus curieux passages de ce pamphlet jusqu'ici inconnu, qui fit brûler son auteur en 1586, et qui, quelques années plus tard, l'aurait amené aux affaires avec les Seize. Henri III était vivant, et, sans garder l'anonyme , Le Breton osait l'appeler « un des plus grands hypocrites qui fût jamais », il ajoutait même: « ceroy s'est fait singe de tous les roys vertueux. » Selon cet audacieux pamphlétaire, la convocation des États pouvait seule sauver la France; mais il fallait écarter des élections tous les

fonctionnaires, tous ceux qui avaient le moindre lien, le moindre contact avec la royauté ; il fallait investir d'une autorité absolue les magistrats municipaux : « c'est aux villes, principalement d'embrasser ceste affaire » ; que les mayeurs et officiers urbains « aient toute l'autorité et puissance en leurs villes tant à l'effect de la convocation des Estats qu'à l'action des personnes et qu'en la place de ceux qui seroient suspects soient establis aultres notables bourgeois.... et que les forteresses soient mises en la puissance d'iceux échevins et Estats. » Toute résistance est interdite ; s'il y a des opposants, « on les mettra en pièces et leur nom et famille seront effacés à jamais, avec confiscation de biens et de corps sans respect d'aucune grandeur

il faut leur courir sus. » Cela fait, on assemblera les États.

Ne se croirait-on pas en 93 ? Le Breton eut l'incroyable audace , ou pour mieux dire la folie de présenter lui-même ce libelle à Henri III , qui le fit brûler lui et son pamphlet. Le pamphlet devint ainsi introuvable, et la Ligue en profita pour en faire imprimer et répandre un autre beaucoup plus modéré, qu'on fit passer pour celui qui avait occasionné la condamnation. Ce stratagème déloyal réussit, et on trouva odieuse la sévérité de Henri III. (V. Leber , de l'Etat réel de la Presse, p. 65 et suiv.).

IIH"

312 ÉCLAIRCISSEMENTS ET NOTES

Le Petit-Feuillant,

Montgaillard eut , depuis, un parent évêque de Saint-Pons et qui fut en discussion avec Fénelon. (V. Bausset, i/i.st. de Fén. éd. de 1809 in-8 % t. II. p. 496).

ECLAIRCISSEMENTS ET NOTES

Repentir final de Boucher.

Dans un pamphlet royaliste, inconnu à Le Duchat et publié en 1610 (bien avant Mézeray par conséquent), il était dit à propos de Boucher : ' Audio illum vehementer poenitere. » V. le fragment des Pyramides Duœ donné par Lenglet du Fresnoy, au tom. VI des Mém. de Condé, part. III, p. 270.

* Guignard.

Il y avait eu amnistie ; or le traité écrit par Guignard et qu'on trouva chez lui remontait à la Ligue : Guignard fut donc brûlé pour n'avoir pas brillé ses papiers. Les conseillers du parlement oublièrent leur propre passé en condamnant si durement ce jésuite. Le P. Jouvancy a pu dire avec raison, *meminimus et ignoscimus* ; Voltaire a tort de s'en fâcher. (V. Essai sur les mœurs, ch. CLXXIV). Gregorio Leti est aussi très injuste à l'égard de ce malheureux. (V. Vita del rè CaioUco Filippo /i, 1679, in-4° t. II p. 472). Cayet dans sa Chronologie jSovennaire, donne de longs extraits du pamphlet manuscrit de Guignard (V. Bayle). Il y était dit à propos de la Saint-Barthélémy : u Si on eust saigné la veine basilique, nous ne fussions tombez de fièvre en chaud-mal. » Ce sont d'avance, ce sont presque les termes impies dont se servira Gabriel Naudé dans ses Coups d'État. L'auteur de V Anti-Coton (1610, in-8° page 18), assure avoir extrait du cahier déposé au greffe, cette autre proposition : « Le Néron cruel a été tué par un Clément et le moine simulé dépesché par la main d'un vray moine. » Enfin le texte même du jugement reprochait à Guignard d'avoir dit: « que si leroÿ à

présent régnaient ne mouroit à la guerre, il le falloit faire mourir. » L'imputation est grave assurément ; mais, pour l'écarter, il suffit je le répète , de se rappeler que Guignard avait écrit ces pages en pleine Ligue, qu'il ne les avait même pas publiées, et qu'il devait par conséquent jouir du bénéfice de l'amnistie.

Scribani.

Charles Scribani , jésuite flamand , recteur du collège d'Anvers avait publié sous l'anagramme de Clarus Bonarscius une Apologie de son ordre qui avait pour titre Amphitheatrum honoris, 1605, in-4°. Il y était dit, l. I. ch. XII : « Rex tyrannus, opprresser libertatis, virginum, matronarum, puberum omnium inundator, ferro, flamma, nulloque non mortis genere scevrat in innoxia pectora, principes viros , nobilitatem , nec eos modo a quibus nihil præter prædæ sperare aucupabundus raptor poterat, sed et Gallos omnes, in ignem agat , nullus in hanc belluam homo miles... » Et plus loin : a Dionisii, Machanidas, Aristotimus , sæculorum portenta, Galliam opprimant, nemo pontifex, Dionem, Timoleonem, Philopœmenem securus animabit. » Or, à qui cela s'appliquait-il, dans la pensée de l'auteur , sinon à Henri III et à Henri IV ? Dans les premiers moments, le P. Coton avait fait croire à Henri IV que V Amphitheatrum avait été fait à Genève pour rendre les jésuites odieux. (V. Rec. de pièces secr. toite/i. ie-lir. du P. Jouraïici/, éd. de 1701, in-12, p. 69.)

Guill. Barclay.

Barclay était né en Ecosse en 1543. La faveur de Marie Stuart l'avait de bonne heure attaché à la cause catholique. Il vécut en Lorraine pendant la Ligue ; plus tard il enseigna à Pont-à-Mousson et à Angers (V. Nicéron , t. XVII , p 277 et suiv.) .

Son traité est intitulé : *De regno et regali potestate adversus Buchanum , Bruhcm , Boucherium et reliquos monarchomachos* , Paris, Chaudière, 1600, in-4**.

Remarquons que Chaudière, l'éditeur en renom de la Ligue , le libraire de Boucher, cherchait à faire ses preuves de royalisme en publiant le livre de Barclay contre ses anciens amis.

ECLAIRCISSEMENTS ET NOTES

ECLAIRCISSEMENTS ET NOTES

La Bibliothèque de l'Arsenal (Jur. 274), possède un exemplaire du *De Regno* corrigé et annoté de la main de l'auteur.

Barclay se déclare franchement monarchiste. Il attaque à peine en passant Hotman et Roscoe ; mais il s'acharne très-longuement et avec une intarissable érudition contre Languet, Buchanan et Boucher. C'est surtout à ce dernier qu'il en veut : « *hominem ecclesiasticum , doctrina inter suos et religione utcunque spectabilem, auroque subnixum populari.* » (p. 3 a .) Barclay fait même remonter sa colère jusqu'à saint Thomas. Les arguments du *De regimine principum* ne sont pas, ne peuvent être authentiques, s'écrie-t-il, « *adeo delirius et fatuitate repleti, ut nisi eos ad risum hominibus movendum composuerit, tribui tanto philosopho nequeant* » (p. 490j.

La conclusion de Barclay est que les rois sont supérieurs aux lois, *reges legumlatores*^ et qu'il faut leur obéir quoi qu'il arrive : « *reges quantumvis malos populo superiores et dei judicio relinquendos.* » (p. 140).

Doctrines ultramontaines de Bellarmin.

On a déjà vu plus haut (introd. p. LXXIV) le pouvoir que, sous le règne de Henri III et avant les fureurs de la Ligue, Bellarmin n'avait pas craint d'attribuer au pontife. La cause théocratique ne cessa d'être soutenue en Italie pendant les troubles de France. En 1599 parut à Padoue, un volume in-4", signé : Alexandre Carrearius, et qui avait pour titre ; De potestate romani Pontificis adversus impios Politicos. L'auteur renchérisait encore sur Bellarmin et l'accusait de faire trop petite part à la papauté. Au pape, disait-il, appartient toute la terre; le pape est le représentant et pour nous sur terre l'égal de Dieu ; les rois sont ses valets.

Quand, après la conspiration des poudres, le roi Jacques exigea le serment de fidélité contre le Pontife, quand ce prince eut imprimé son Apologie, Bellarmin, on le sait, répondit sous le pseudonyme de Tortus, et Andrews répliqua au nom de Jacques. De là toute une polémique. La publication du traité posthume de Guillaume Barclay, sur le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel vint encore compliquer et envenimer la discussion. Bellarmin riposta à Barclay par un traité intitulé : De potestate Pontificis in temporalibus. C'est précisément ce traité qui fut condamné par le parlement. Voici quelques propositions extraites de l'édition de Cologne, 1611, in-8°.

« Potest ac debet summus pontifex regibus imperare ut non abutentur potestate regia (p. 45.) » — « Rex nullam habet in episcopos vel clericos potestatem (p. 161.) » — « Falsum est principes politicos a solo Deo potestatem habere (p. 203). » — Le parlement déclara cette proposition « faulse et détestable, tendante à réversion des puissances souveraines ordonnées et établies de Dieu », et fit défense « sur peine de crime de lèse majesté, recevoir, retenir, communiquer, imprimer ou exposer en

vente le dict livre » ; mais les jésuites et le nonce intriguèrent si bien, qu'ils réussirent mieux qu'à l'occasion de Mariana. (V. Lenglet Dufresnoy, préf. des Mém. de Condé, t. VI. p. xxxj). — Il intervint un jugement du Conseil d'État qui déclara que « la publication de l'arrêt du parlement seroit tenue en surséance , » et bientôt après on donna même ordre de saisir un libelle véhément le Tocsin dirigé tout entier contre Bellarmin.

Opinion de Daguesseau sur la Ligue.

« Un des plus pernicioeux effets de la Ligue et qui a duré longtemps après la Ligue même, a été la production d'un grand nombre d'ouvrages aussi favorables à la puissance sans bornes des papes que contraire à la silreté même des rois ; c'est là que l'on trouve cette doctrine abominable, dont on ne peut parler sans horreur, que le pape a le pouvoir d'ôter et de donner les couronnes. Le livre de Mariana est un de ces livres pernicioeux. » (Daguesseau, Mém. sur Vllistoire des Jésuites, ap. Œuv. in-S". éd. de M. Pardessus, t VII, p. 344). On peut voir aussi ce que dit le duc de Saint-Simon « des jésuites abhorrés pour les fureurs de la Ligue. « {Mém. 1828 in-S", t. X, p. 433.)

NOTE y, PAGE 289.

Idées de démembrement dans la Ligue.

Ou a vu tout à l'heure (page 299) le vœu formé par l'auteur du dejusia Reipublicœin reges impios Authoritate, lequel aurait consenti au besoin à des gouvernements municipaux , à une république par ville. Voici un autre texte non moins curieux : «De Galliae provinces ad regulos deferendis, vulgo de cantonner la France , crebrior intermultos sermo auditus est. » (Guill. Barclay, deRegno , 1600, in-4*¹, page 362). Dans les derniers temps de la

Ligue, quand l'Infante eut perdu toute chance, un partage de ce genre fut aussi

ECLAIRCISSEMENTS ET NOTES.

le dernier désir de la cour d'Espagne. (V. Herrera, *Uist. de los sucesos de Francia*, Madrid, 1598, in-4", page 275.) — Déjà Charles- Quint avait compris que le grand travail de l'unité qui s'accomplissait dans notre pays serait précisément l'obstacle qui arrêterait la maison d'Autriche. « Vous devez penser, disait-il à son fils Philippe II, à la guerre contre le roi de France, qui est un ennemi redoutable à cause que ses provinces sont contiguës les unes aux autres. » {Instr. de Charles-Quint et de Philippe II, tr. par Teissier, La Haye, 1700, in-12, p. 92). Voilà les projets que favorisait la Ligue. On a très-bien remarqué que, comme la chute des Carlovingiens, la chute des Valois avait failli livrer la France morcelée à une nouvelle féodalité. (F. Renée, *Encycl. des Gens du monde* art. Henri IV, t. XIII, p. 664.) Le premier programme de la Ligue voulait même qu'on remontât plus haut : «- Il faut remettre les provinces aux mêmes droits, franchises et libertés qu'au temps de Clovis. »

Influence des municipalités dans la Ligue.

L'échevinage a joué un très-grand rôle dans la Ligue. Il faut cependant noter une exception ; je veux parler de la commune de Langres. Dès 1589, les officiers municipaux firent désarmer le chapitre et tous ceux qu'on soupçonnait d'être du parti des Lorrains. Les plus obstinés furent même forcés de quitter la ville. C'est à l'énergie de Roussat son mayor que Langres dut cette conduite à part. Dès qu'on sut la mort de Henri III, ce hardi magistrat fit assembler le peuple et proclama Henri IV roi, par acte

régulièrement notarié. C'est une singularité de plus dans la Ligue. (V. Migneret. Précis de l'Histoire de Langres, 1835, in-8° p. 188 et suiv. — Cf. Corresp. de Uenri-le-Grand avec Jean lious-sat. Paris , 1816, in-8°).

lûtolérance des Huguenots.

Les huguenots auraient volontiers supprimé la liberté de conscience. Th. de Bèze a dit en propres termes : « Libertatem conscientiiis diabolicum dogma {Epist, Theol. 1.) Pour Calvin, il suffit de rappeler Perrin et Servet.

Fllf.

INTRODUCTION

8 1er.

P âges

Diversité des opinions sur la Ligue; M. de Bonald, M. de Lamennais, M. Bûchez ii

Nécessité des monographies vi

But de ce travail vu

Importance de la prédication pendant la Ligue viii

Questions préliminaires à résoudre xi

sn.

Caractère de la prédication pendant le moyen-âge xii

Commencement de macaronisme au XIII^e siècle. xv

Mots de Dante et de Boccace xvi

Décadence au XIV^e siècle xvii

Les sermonnaires Armagnacs et Bourguignons xix

Jean Petit justifie le meurtre du duc d'Orléans xx

Prédicateurs des bouchers xxi

École des missionnaires populaires ; Conecte xxiii

École grotesque de Maillard et de Menot *6.

Savonarole xxiv

Louis XI et la liberté de la chaire xxvi

Attaque violente du moine Pépin contre la royauté. xxvii

Abaissement de la prédication au XVI^e siècle xxviii

Vaines mesures prises par le parlement et par l'autorité ecclésiastique XXXI

Scandales dans les chaires lors de la Réforme xxxiv

Violences fâcheuses xxxvi

Faut-il, avec les historiens absolutistes, faire dater de la Réforme l'avènement des idées démocratiques ? xxxvii

Traditions antérieures au protestantisme xl

Modération politique du luthéranisme xliii

Le calvinisme et la royauté xlv

Premiers pamphlets anti-monarchiques. . . xltiii
 A Short Treatise of Political power by Poynet xlix
 Irritation des calvinistes i«
 Doctrine du régicide ^i
 Le Tygre »&•
 Chanson sur Poltrot i^"
 Franco-Gallia de F. Holman lui
 La France-Turquie LVi
 Le régicide dans la République de Bodin lvii
 Vindicioe contra tyrannos d'Hubert Languet ib.
 Traités publiés, en 1578, dans les Mém, de VEstat de France
 sous Charles fX, ^^
 Servitude volontaire de LSiBoëlie Lxiii
 Influence du De Jure regni apud Scotos de Buchanan. . . . lxvi
 Échange d'opinions politiques entre les protestants et les catho-
 liques i-'^^
 les réfugiés anglais Persons et Guill. Allen hxx
 Les cruels et horribles tormens de Gérard^ assassin du prince
 d'Orange *^'
 Les calvinistes se mettent à écrire pour la royauté lxxi
 Avis de Montaigne et de Bayle sur cette singulière évolution de

doctrines Lxxiii

La démocratie dans la Ligue s'allie avec la théocratie. . . . lxxiv

Traité de Bellarmin de Summo Pontifice »&•

Retour vers le sujet particulier de ce travail lxxv

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY A LA MORT DE HENRI III

Orateurs catholiques et calvinistes en présence t

Le P. Le Picart *

Jean de Hans *

Cynisme des attaques réciproques **•

Catherine de Médicis et Fournier *

La Saint-Barthélémy • / ^

Une citation des sermons de Cornelio Musso décide Charles IX. . ib.

Plusieurs des orateurs futurs de la Ligue approuvent le massacre, ib.

Arnaud Sorbin * ^'

Aymar Hennequin • * ^'

Sermon spécial de Panigarolle ^

Antécédents de ce prédicateur ^*

Sorties contre la monarchie * **

Sermons royalistes de Yigor *^

TABLE DES LAATIÈRES. 319

Thèse de Jean Tanquerel • 13

Les Guises et les prédicateurs ib,

Pierre Doré et Guillauld , en 1550. .5 ib.

Oraisons funèbres de François de Lorraine, en 1562, 14

Julius Pogianus à Rome ib.

Jacques Le Hongre à Paris t6.

Poltrot comparé à Judith dans les prêches calvinistes 15

Doctrine du régicide 16

1576, commencements de la Ligue 17

Rôle qu'y doivent jouer les prédicateurs d'après les plans de
l'avocat David 18

Henri III attaqué en chaire 19

Arnaud Sorbin fait l'oraison funèbre des Mignons , puis se
jette

dans la Ligue ib.

Edmond Auger reste fidèle au roi 20

Biographie de ce jésuite ib.

Henri HI prêche lui-même . 22

Confréries et processions attaquées en chaire par Maurice Poncet. 23

Arrestation de ce prédicateur 2i

Sa fin 25

La Ligue prêchée dans les provinces 26

Mystère représenté à Châtillon 27

G. Rose et les mascarades du roi ib.

Julien Pelletier, membre du comité des Seize 29

Guincestre et Muldrac 30

La duchesse de Montpensier organise les prédicateurs ib.

Henri de Navarre commence à être injurié dans les sermons . .
31

Le duc de Guise opposé au roi à l'occasion de la bataille de Coutras. ib.

Oraisons funèbres de Marie Stuart. 32

Renaud de Beaune ib.

Jean Boucher reproche faussement à Henri III le meurtre du prédicateur Burlat (1587) 33

Faiblesse du roi 34

Comité des archi-ligueurs 36

Projets d'inquisition ib.

La Bibliothèque de madame de Montpensier 37

Histoire tragique de Gaverston , par Boucher 38

Émeute pour un sermon à Saint-Séverin 40

Rôle des prédicateurs dans la Journée des Barricades 41

Pigenat installé de force dans la cure de Saint-Nicolas-des-Champs,

Guincestre dans celle de Saint-Gervais 42

Premiers sermons à la nouvelle de l'assassinat des Guises.. . .

43

Guincestre fait prêter serment à ses auditeurs 44

Processions et oraisons funèbres i5

Exaspération des orateurs contre Henri III t6.

On l'accuse de magie ^9

Décret de déchéance prononcé par la Sorbonne ib.

Pamphlet royaliste contre les sermonnaires 50

Résistance de quelques évêques 53

Amyot et le prédicateur Trahy ib.

Le duelliste Claude de Marolles comparé à David 56

Siège de Paris 58

Sermons régicides **.

Jacques Clément *^-

Auger *^*

Oraison funèbre de Henri III par Jean de la Barrière 59

VI

Antécédents des prédicateurs; leur biographie 61

Boucher ... ib.

Rose ®*

Launay ®^

Génébrard ^^

Feuardent ""^^

Crespel '^'^

Le Petit-Feuillant Bernard de Montgaillard 73

Les curés Hamilton, Julien, Aubry, Cueilly, etc 74

Les missionnaires étrangers Christin, Garin, Panigarolle. ... 76

Les prédicateurs modérés Chavagnac, Benoist, Morenne . . .
ib.

Moines et docteurs ^^'^

CHAPITRE II

DKPms l'assassinat de hewri III jusqu'à la levée du siège de paris.

Mot impie de Guincestre 78

Récriminations contre Henri III 79

Clément déclaré bienheureux 80

Harangue de madame de Montpensier aux Cordeliers. . . ib.

Propagation de la doctrine du régicide ib.

Henri IV fait exécuter deux prédicateurs, Chessé et Bourgoing.
. 3i

Sermons en Espagne et en France contre Sixte V 85

Le pape rapt)elle en vain Panigarolle ib.

Cet évoque prêche à Paris en italien 87

Sa modération relative ^*

Les Seize le menacent et il devient violent ib.

Retour sur les libelles publiés par les prédicateurs 89

Launay renie ses antécédents absolutistes ib.

Lettre du Petit-Feuillant à Henri III 89

Génébrard invoque la discipline ecclésiastique ib,

La Vie de Vhypocrite Henri de Valois^ par Boucher 90

De justa Henrici III Âbdicationej par le même ib.

Analyse de ce traité; droit de l'Église , droit du peuple. ... 92

Autre pamphlet de Boucher 98

8 ni.

Mémoire dans lequel Panigarolle expose au duc de Savoie la situation des partis et les chances des prétendants 100

Diverses catégories de ligueurs d'après Pasquier 103

Vues et intrigues de Philippe II 104

Rôle de la maison de Lorraine .105

Le parti des Politiques ib.

Pamphlet royaliste malicieusement publié sous le nom de Pigenat. 106 Avis du duc de Nevers sur les prédicateurs dans son Traité de la

prise d'armes 107

L'évêque de Beauvais Fumée insulté par un lieutenant de l'éche-

vinage 108

Le clergé de Mâcon fait le siège de l'hôtel-de-ville ib,

A Lyon , D'Espinac donne son palais épiscopal pour en faire une

prison 109

Les prédicateurs de Toulouse et l'assassinat du président Durant. ib.

Missionnaires envoyés de Paris 110
 Hylaret à Orléans. ib.
 Sa mort Ili
 Christin annonce au peuple la défaite d'Tvry 112
 Siège de Paris 113
 Rôle des trois curés royalistes , Benoist , Morenne , Chavagnac. ib.
 Leurs antécédents , 114
 Procession de la Ligue 117
 Récit comique de la Ménippée 118
 Mort d'Odon Pigenat 120
 Danger que court îe curé Prévost par sa modération 121
 Efforts inouis des prédicateurs pour calmer la détresse du peuple.. 122
 Vœu de Boucher à Notre-Dame-de-Lorette 123
 Famine »&«
 Levée du siège de Paris li*
 Tre prediche di Panigarola ib-
 322 TABLE DES RATIERES.
 Mandement de Tévêque d'Asti 126
 Keprésailles des royalistes 1*7

Claude de Saintes condamné à la détention perpétuelle. ^ . . .
ItS

Jeune moine pendu à Chartres pour un seul mot IM

Dadré et Jean Hébert à Rouen **•

Le ministre Denort à la Rochelle 130

Une sorte de terreur se répand et on assiste par crainte aux sermons *•

CHAPITRE III

DEPUIS LA LEVÉE DU SIEGE DE PARIS JUSQU'A l'aBJURATION DE HESRI IV.

IHssidences parmi les prédicateurs parisiens 181

Sermons sur le siège de Chartres 188

Blasphèmes d'Aubry 133

Premières attaques contre Mayenne 134

Proscriptions exigées par les prédicateurs 13*

Déclamations sanguinaires contre Henri IV. ib.

Vaines tentatives de Prévost et de Chavagnac 136

L'archevêque de Gond i quitte Paris <6.

Bulles et doctrines ultramontaines 137

Violences de Rose et de Boucher contre les parlementaires. .
188

Affaire de Brigard 139

Attaques d'Aubry contre le conseiller Tanlif. 1*o

Launay préside les Seize Hl.

Création d'un Conseil des Dix . . . tfr>

Assemblée nocturne chez Pelletier 141

Conjuration contre le président Brisson ib.

Prévost l'avertit en vain ib.

Exécution de Brisson et de Larcher ib,

Tardifarrêté et pendu par le curé Hamilton *b.

Boucher forme le projet d'une Chambre-ardente. 141

Listes de proscription rédigées par les prédicateurs.. i|ft«

On apprend que Mayenne désapprouve ces actes. A»

La couronne est offerte à l'Infante 143

Arrivée de Mayenne. *•

Harangue de Boucher 'ib.

Exil de Launay 144

jftécriminations insolentes des prédicateurs ib»

Mayenne implore l'aide de la Faculté de théologie 145

III

Boucher est surnommé le roi de la Ligue 145

Génébrard archevêque d'Aix 146

Harangues sanguinaires de Pelletier et de Feuardent ib.

Projets de conversion du roi 147

Les excès des prédicateurs compromettent leur autorité. . . ib.

Commelet ib.

Aubry 148

Lettre des crocheteus à Cueilly 149

Accusations en chaire contre les personnes ^.

Rose déclame sur madame de Montpensier 151

Réquisitoire de Dorléans ib.

Le Parlement n'ose continuer les poursuites ib.

Discrédit de la chaire 152

Sermons sur la convocation des Etats-Généraux 153

Droit des États-Généraux d'après la Ligue 154

Traité de Pigenat en faveur du duc Charles de Lorraine 156

Garin injurie les Etats 159

Le Légat essaie en vain de lui interdire la parole t6.

Menaces de Commelet t&.

Cynisme sans frein des prédicateurs, surtout à l'égard de Henri IV. 160

Feuardent, Guincestre, Simon Fillieul ib.

Sorties contre Harlay et contre Mayenne 161

Génébrard attaque la loi salique ib.

Aubry et Cueilly avouent qu'ils sont vendus à l'Espagne. . . . ib.

Le curé de Saint-André-des-Arcs conseille le meurtrier Barrière. 162

Rôle donné aux prédicateurs dans la Satire Ménippée 164

Harangue de Guillaume Rose 166

Versatilité de cet évêque 168

La Démonologie de la Sorbonne ib.

Conférence de Suresnes 169

Dépêche de Diego d'Ybarra à Philippe II , où il est question des

sermonnaires »6.

Contradictions de Pigenat et de Boucher 171

Leur vénalité ib.

Sermons contre la Conférence 172

Guincestre commence à se modérer ib.

Aubry vendu en même temps à l'Espagne et à madame de Ne-
mours 173

Il lutte de plates plaisanteries avec Boucher «6.

Ridicules équivoques 174

Le crédit du curé de Saint-Benoît diminue ib.

L'aveugle Normandin ib.

VI

Les États convoqués pour élire un roi 1:5

Sortie inattendue de Rose contre l'Espagne *b.

Conjectures sur ce fait ^'^^

Folie subite du docteur Martin ^"^^

Prêches du ministre Damours en présence de Henri IV 180

Efforts des prédicateurs royalistes Chavagnac et Morenne. . .
t6.

Benoist est appelé auprès du Béarnais; et hésite *•

Guincestre se retire de la Ligue ***

Il ogt mandé par le roi *^-

Chavagnac se décide le premier à aller trouver Henri IV. ... 18*

Fureur des Seize , •

Proposition du docteur Mauclerc *^-

Manifeste du Parlement .183

Les orateurs de l'Union se rassemblent pour tenter un dernier effort . 184

Feuardent, Génébrard, Aubry, Boucher, se distinguent par leur

emportement *

Le jeune duc de Guise futur époux de l'Infante i°^

Les bouchers et le curé de Saint-Benoît J°^

Abjuration de Henri IV ^^

CHAPITRE IV

DErUIS l'aBJURATIOW de HENRI IV JUSQU'a SON EICTREK A PARIS.

Lettres de Benoist et de Morenne adressées de Saint-Denis à leurs

paroissiens

Sermons de la simulée conversion de Henri de Bourbon, par Jean

Boucher *

Analyse détaillée de cet ouvrage. Mélange des idées
démocratiques

et sacerdotales

Caractère littéraire de ces sermons *

Mot de Henri IV sur Boucher *''*

g II.

Cinq sermons, es quels est traicté de la simulée conversion du
roy

de Navarre, par le P. Porthaise ^^^

Biographie de ce moine '. 807

Analyse déuillée de ses sermons prêches à Poitiers *09

Impudente apostasie de Porthaise ***

Prédications à Amiens, à Lyon, à Dijon ^^^

g lil.

Situation de la Ligue, des prédicateurs et de Henri IV «18

Le roi se plaint au duc de Mayenne des excès de la chaire. . .
a«0

Mayenne , à son tour, se plaint au Légat **•

Edouard Mole contredit son curé en pleine église Ml

Sermons monarchiques de Benoist, Nouvelet, Guincestre. ...
ib.

Inconséquences de Commelet » . . ib.

Ce jésuite, ainsi que Garin, prêchent contre un savetier royaliste. 222

Impudence du suppléant de Pigenat 223

Boucher flatte et injurie Mayenne dans la même semaine. . . .
224

Fanatisme croissant d'Aubry et de Cueilly. . ib.

Le projet de mariage entre l'Infante et le jeune de Guise est violemment soutenu par les prédicateurs 225

Simon Fillieul 226

Recrudescence des théories régicides t6.

S IV

Derniers efforts du parti exalté de l'Union 227

Cynisme des injures 228

Garin devient le roi de la Ligue comme avait été Boucher. . ib.

Ses ignobles sorties contre le Parlement, contre Henri IV . . .
ib.

Plates équivoques 229

Sermons sur la liberté de la presse 233

Poursuites contre les imprimeurs du Siaheustre ib.

Position désespérée de Paris «'&•

Mayenne se réfugie à Soissons 234

Réorganisation des Seize *&•

Hamilton, Pelletier, Garin prennent les armes ♦&•

Projets de massacre et d'assassinat 235

Sermon de Rose la veille de la prise de Paris 236

CHAPITRE V

DEPUIS l'ENTRÉE de HENRI IV A PARIS JUSQU'À L'ATTES-
TAT DE RAVALLAC.

Conséquences de l'entrée de Henri IV à Paris. 237

Boucher se retire avec la garnison de Philippe II 239

Garin , déguisé en soldat espagnol, est découvert dans un gre-
nier. . ib.

Obstination d'Aubry ib.

Le cardinal de Plaisance l'emmène à Rome 240

Arrestation de Cueilley ib.

Sa fin .241

Billets envoyés à plusieurs prédicateurs «6.

Amendement de Pelletier t'6.

Esprit conciliant de Henri IV 242

Sermons de Boucher à Beauvais «6.

Les livres du curé de Saint-Benoît sont brûlés par le bourreau,
ib.

Réaction 243

Sermons absolutistes. ib

Exil du bedeau Noël . t6.

Pension donnée à Guincestre **•

Feuardent se convertit au parti royal «&•

Fia de la biographie des prédicateurs 2*5

Crespet va mourir dans le Vivarais «*•

Oénébrard ***

Son traité De sacrarum Electionum jure condamné par le parlement d'Aix ^^

Misère de Launay dans ses derniers jours • • **•

Quelques sermonnaires de la Ligue se réfugient dans l'érudition. 247

Lettre de Casaubon à Porthaise • • *^_

Lettre de Juste Lipse au Petit-Feuillant ; * ' *^*

TradiUons sanglantes sur Bernard de Montgaillard , abbé d'Orval. 248

Texte contraire de Matthieu **^

Panegyrique du Petit-Feuillant, par Valladier 250

Colonie de Ugueurs en Flandre ^51

Boucher, chanoine de Tournay. . . • • *'•

Analyse de son Apologie pour Jean Châtel et de son Oraison
funèbre de Philippe II * *

Boucher veut aller à Rome 255

Le Saint-Père refuse de le recevoir **'•

Lettre de D'Ossat à ce sujet *;7

Vieillesse prolongée de Boucher. ... **'•

Ses habitudes, ses derniers écrits 257

On lui attribue à tort un pamphlet contre Louis XIII 258

Repentir tinal de Boucher ■- *^*

Guill. Rose est réintégré par Henri IV dans Fêvêché de Senlis.
. 259

Il prêche contre l'édit de Nantes 260

Arrêt du Parlement * '

Rose fait amende honorable dans la grand' chambre 261

Sa mort.

Ce que deviennent les prédicateurs royalistes , Chavagnac ,
Benoist,

Morenne

Benoist ne peut obtenir ses bulles * * a

Scandale que cause un de ses sermons *•

Sa mort „

Morenne poète

Son Oraison funèbre de Henri m,véritable manifeste de la
réacuon

monarchique

Plaidoyer d'Antoine Amauld contre les jésuites. tñS

Commelet y est attaqué *

Fin de ce religieux """" L»

Supplice des jésuites Guignard et Guéret ♦*•

Aubry et Varades exécutés en effigie comme complices de
Pierre

Barrière ib.

Arrêt du Parlement sur les assassins de Brisson 268

Chauveau ib.

Henri IV publie une Déclaration contre les prédicateurs sédi-
tieux. 270

L'édit de Nantes et les sermonnaires . 271

Faiblesse du Parlement 272

Mécontentement du roi. i&.

Ses menaces contre les abus de la chaire ib,

La prédication cesse d'être politique et reprend son caractère religieux 273

S IV

Caractère de la prédication sous le règne de Henri IV 274

Du Perron 275

Avances de Henri IV aux jésuites ; Scribani ib.

Faveur du P. Coton ; épigrammes du parti politique contre lui.
. ib.

Doctrines absolutistes sous Henri IV : De Regno de Barclay. . .
276

Conduite des jésuites 277

Sermons des curés de Paris à l'occasion de Ravaillac 278

Le P. Gontery ib^

Polémique de Coton 279

Condamnation de Mariana, de Suarez et de Bellarmin ib.

Tradition des doctrines régicides de la Ligue , souvenir de
Jacques

Clément dans la Fronde 281

Politique du calvinisme 282

L'opinion des écrivains du règne de Louis XIV sur la Ligue est adoptée par le XVI^e siècle 285

Damiens ib.

Conclusion 287

Appendice. D'un livre intitulé : De Justa reipublicæ christianœ in

reges impios auctoritate 295

8 1^{re}. Quel en est l'auteur ib.

g II. Analyse de ce traité 299

S in. Jugements divers sur ce livre 303

ÉGLAIIHCISSEMENTS ET NOTES. 305

MORT

Pour apprécier équitablement Vanini, il faut le placer parmi ses contemporains, dans son pays et dans son siècle.

Le X^e V^e est un siècle de révolutions : il rompt avec le moyen-âge ; il cherche, il entrevoit la terre promise des temps nouveaux ; il n'y parvient point, et s'épuise dans l'enfantement d'un monde qu'il n'a point connu et qui le renie. Le XVII^e siècle, entièrement émancipé, n'a plus rien de commun avec le moyen-âge ; mais autant il s'en éloigne, autant et plus encore il diffère et tient à honneur de différer du siècle précédent. A son ardeur aventureuse il

a substitué une énergie réglée, qui connaît son but et y marche avec ordre. Ici dominent la raison et la mesure, travaillant sur un plan arrêté et produisant des monumens d'une solidité et d'une beauté qui défient la critique et le temps ; là s'agitait une imagination puissante, mais effrénée, impatiente du présent, en révolte contre le passé, et s'égarant à la poursuite d'un avenir inconnu. Du moins, à la place du moyen-âge, que l'on rejette, et faute de l'esprit nouveau, qui n'est pas venu encore, on a devant soi cette admirable antiquité païenne, sortant alors de ses mines. On l'imitait donc, et parce qu'elle est belle, et surtout parce qu'elle est nouvelle ; on l'imitait avec liberté, avec esprit, avec imagination, mais sans vraie grandeur ; car toute imitation ou tout effort sans un but et sans une direction bien marquée ne conduit à rien de grand. Le génie, pour se déployer à son aise, a besoin d'un ordre de choses défini et déterminé, qui l'inspire et qu'il représente. Il s'agit en vain dans le vide, et ne produit que des œuvres d'un caractère indécis et d'une beauté douteuse.

Hâtons-nous d'appliquer ces considérations générales à la philosophie. La philosophie grecque et latine a vécu douze siècles, et elle a laissé des monumens immortels, à la fois divers et harmonieux, qui tous, au milieu des différences les plus manifestes, réfléchissent le même caractère. La philosophie du moyen-âge qui lui succède, la scolastique, a son caractère aussi, parfaitement déterminé : achevée et accomplie en son genre, elle a son commencement, ses progrès et sa fin, sa barbarie, son éclat, sa décadence ; son époque classique est le XII^e siècle avec des saints pour philosophes, et avec ces travaux gigantesques, inspirés du même esprit, empreints du même caractère, des mêmes beautés et

des mêmes défauts qui se voient encore dans l'architecture et les cathédrales de ce grand siècle. La philosophie moderne, née en 1637 et bien jeune encore, a déjà sa grandeur et son unité cachée, mais réelle ; j'entends d'abord sa méthode, qui est à peu près la même dans toutes les écoles. Entre la philosophie moderne et la philosophie scolastique est celle qu'on peut appeler à bon droit la philosophie de la renaissance, parce que, si elle est quelque chose, elle est surtout une imitation de l'antiquité. Son caractère est presque entièrement négatif : elle rejette la scolastique ; elle aspire à quelque chose de nouveau, et fait du nouveau avec l'antiquité retrouvée. A Florence, on traduit Platon et les Alexandrins ; on fonde une académie pleine d'enthousiasme, dépourvue de critique, où l'on mêle, comme autrefois à Alexandrie, Zoroastre, Orphée, Platon, Plotin et Proclus, l'idéalisme et le mysticisme, un peu de vérité beaucoup de folie. Ici on adopte la philosophie d'Epicure, c'est-à-dire le sensualisme ; là, le stoïcisme, là encore le pyrrhonisme. Si presque partout on combat Aristote, c'est l'Aristote du moyen-âge, l'Aristote d'Albert le Grand et de saint Thomas, celui qui, bien ou mal compris, avait servi de fondement et de règle au chrétien ; mais on étudie en-

core, on invoque le véritable Aristote, et, à Bologne par exemple, on le tourne contre le christianisme. En fait, cette courte époque ne compte aucun homme de génie qui puisse être mis en parallèle avec les grands philosophes de l'antiquité, du moyen-âge et des temps modernes • elle n'a produit aucun monument qui ait duré, et, si on la juge par ses œuvres on peut être avec raison sévère envers elle. Mais c'est l'esprit du XVI^e siècle

qu'il faut considérer au milieu de ses plus grands égarements. La philosophie de la renaissance a préparé la philosophie moderne ; elle a brisé 1 ancienne servitude, servitude féconde, glorieuse même tantqu'elle était mapercue et qu'on la portait librement en quelque sorte, mais qui une fois sentie, devenait un insupportable fardeau et un obstacle à tout progrès. A ce point de vue, les philosophes du X^{VP} siècle ont une importance bien supérieure à celle de leurs ouvrages. S'ils n'ont rien établi, ils ont tout remué ; la plupart ont souffert, plusieurs sont morts pour nous donner la liberté dont nous jouissons. Ils n'ont pas été seulement les prophètes, mais plus d'une fois les martyrs de l'esprit nouveau. De là sur leur compte deux jugemens contraires, également vrais et également faux, parce qu'ils sont également incomplets. Quand Descartes et Leibnitz, les deux grands philosophes du X^V^e siècle, rencontrent sous leur plume les noms des penseurs aventureux du XVI^e siècle moitié vérité, moitié calcul, ils les traitent fort dédaigneusement • ils ne veulent pas être confondus avec ces farouches révolutionnaires, et ils oublient que, sans eux peut-être, jamais la liberté raisonnable dont ils font usage jamais le bill des droits de la pensée n'eût été possible. D'autre part, il y a encore aujourd'hui des brouillons et des utopistes «pii, con-

6 La Vie et les Ecrits de VaninL

fondant une révolution à maintenir avec une révolution à faire, nous renient, dans leur audace rétrospective, au berceau même des temps modernes, et nous proposent pour modèles les entreprises déréglées où s'est consumée l'énergie du XV^e siècle. Pour nous, nous croyons être équitable en faisant peu de cas des travaux philosophiques de cet âge et en honorant leurs auteurs : ce ne sont pas leurs écrits qui nous intéressent, mais leur desti-

née tout entière, leur vie et surtout leur mort. L'héroïsme et le martyr même ne sont pas des preuves de la vérité : l'homme est si grand et si misérable qu'il peut donner sa vie pour l'erreur et la folie comme pour la vérité et la justice ; mais le dévouement en lui-même est toujours sacré, et il nous est impossible de reporter notre pensée sur la vie agitée, les infortunes et la fin tragique de plusieurs des philosophes de la renaissance, sans ressentir pour eux une profonde et douloureuse sympathie.

En France, le XIV^e siècle a eu ses philosophes indépendants, qui ont attaqué ou miné la domination d'Aristote et de la scolastique. Il serait utile et patriotique de disputer à l'oubli et de recueillir pieusement les noms et les écrits de ces honnêtes ingénieux et hardis qui remplissent l'intervalle de Gerson à Desorètes. Du moins il en est un que l'histoire n'a pu oublier, je veux dire Pierre de la Ramée.

Quelle vie, et surtout quelle fin ! Sorti des derniers rangs du peuple, domestique au collège de Navarre, admis par charité aux leçons des professeurs, puis professeur lui-même, tour à tour en faveur et persécuté, chassé de sa chaire, rappelé, banni, rentré en France, toujours suspect, il est massacré dans la nuit de la Saint-Barthélémy, comme protestant à la fois et comme platonicien. Son adversaire, le catholique et péripatéticien Charpentier dirigea les coups. On aurait peine à le croire, si un contemporain bien informé, de Thon, ne l'attestait. " Charpentier, son rival, dit le véridique historien, excita une émeute et envoya des sicaires qui le tirèrent du lieu où il était caché, lui prirent son argent, le percèrent à coups d'épée et le précipitèrent par la fenêtre dans la rue. Là des écoliers furieux, jalousés par leurs maîtres qu'animait la même rage, lui arrachent les entrailles, traînent son cadavre, le

livrent à tous les outrages et le mettent en pièces." Voilà quel fut le sort d'un homme qui, à défaut d'une grande profondeur et d'une originalité puissante, possédait un esprit élevé, orné de plusieurs belles connaissances, qui introduisit parmi nous la sagesse socratique, tempéra et polit la rude science de son temps par le commerce des lettres, et le premier écrivit en français un traité de dialectique. Depuis on n'a pas daigné lui élever le plus humble monument qui gardât sa mémoire ; il n'a pas eu l'honneur d'un éloge public, et ses ouvrages même n'ont pas été recueillis. y^ C'est surtout en Italie que la réforme philosophique jeta un immense

La Vie et les Ecrits de Vanini.

éclat, et se fit jour à travers la persécution et les supplices. L'Italie joue un rôle assez médiocre dans la scolastique, car saint Thomas et saint Bonaventure, nés en Italie, se sont formés et ont enseigné en France ; leur école et leur gloire nous appartiennent. L'Italie paraît encore moins dans la philosophie moderne : elle a produit assurément plusieurs hommes de mérite, mais pas un génie du premier ordre ; elle est, à i)roprement parler, le théâtre de la philosophie de la renaissance. L'Italie était à cette époque le pays le plus avancé dans toutes les choses de l'esprit. Par plus d'un motif, le besoin d'une philosophie nouvelle devait y naître, et c'est de là qu'il se répandit d'un bout de l'Europe à l'autre. Les mathématiques, la physique, les sciences naturelles, y prirent de bonne heure un grand essor. C'est dans les" académies italiennes que Bacon vint apprendre les régeles de la physique expérimentale qu'il exprima plus tard dans un langage magnifique. Tout ce qui pense alors est pour une réforme, et pour une réforme profonde et radicale. On en déiinit assez mal l'objet. On la poursuit

par les routes les plus opposées. Celui-ci la cherche dans l'expérience sensible exclusivement consultée, celui-là dans un mysticisme spéculatif et chimérique. A côté des vieilles universités s'élèvent de libres sociétés, dévouées à l'esprit nouveau : il pénètre jusque dans les couvents, ces antiques asiles de la scolastique, et ses plus ardents apôtres lui viennent du sein des ordres religieux. Il n'y a pas une partie de l'Italie qui ne fournisse son contingent à cette noble milice ; mais c'est à Naples que se rencontrent les réformateurs les plus illustres, les plus hardis, les plus malheureux.

Qui ne connaît les aventures et la triste destinée de Bruno et de Campanella ? C'étaient deux hommes d'un esprit vigoureux, d'une âme intrépide, d'une vive et forte imagination. Bien supérieurs à La Ramée, il ne leur a manqué qu'un autre siècle, des études plus régulières et la vraie méthode. Ce qui domine en eux, c'est l'imagination ; leur raison n'était pas encore assez mûre pour la contenir, et ils se laissent emporter à des systèmes qu'ils n'avaient pas suffisamment étudiés, et qu'ils ne comprirent jamais bien.

Bruno s'éprit de Pythagore et de Platon, surtout du Pythagore et du Platon des Alexandrins. Touché et comme enivré du sentiment de sa

Platon

uyu>

l'harmonie universelle, il s'élance d'abord aux spéculations les plus élevées, et l'analyse ne l'a pas conduit, où l'analyse ne le soutient pas. ' ' *

ft-'x-

Errant sur des précipices qu'il a mal sondés, sans s'en douter
et faute <^V^_^^^**^"

de critique il recule de Platon aux Eléates, anticipe Spinoza, et
se perd ^;-^^^"^^" • ?

dans l'abîme d'une unité absolue, destituée des caractères
mtellectuels

et moraux de la divinité et iniérieure à l'humanité elle-même.
Spinoza

est le géomètre du système, Bnmo en est le prêtre. Rendons-lui
du |

moins cette justice, qu'avant Galilée il renouvela l'astronomie
de Coper- i

8 La Vie et les Écrits de Fanini.

nie. L'infortuné, entré de bonne heure dans un couvent de
Saint- Dominique, s'était réveillé un jour avec un esprit opposé à
celui de son ordre, et il avait fui. Il était venu s'asseoir, tantôt
comme écolier, tantôt comme maître, aux écoles de Paris et de
Wittemberg, semant sur sa route des écrits ingénieux et chimé-
riques. Le désir de revoir l'Italie l'ayant ramené à Venise, il est li-
vré à l'inquisition, conduit à Kome, jugé, condamné, brûlé. Quel
était le crime de Bruno ? Aucune des pièces de cette sinistre af-
faire n'a été publiée'; elles ont été détruites, ou elles reposent en-
core dans les archives du saint-office, ou dans un coin du Vati-
can, avec les actes du procès de Galilée. Bruno fut-il accusé
d'avoir rompu les liens qui rattachaient à son ordre ? Mais une

telle faute ne semblait pas devoir attirer une telle peine, et c'eût été d'ailleurs aux dominicains à le juger. Ou bien fut-il recherché comme protestant, et pour avoir, dans un petit écrit, sous le nom de la Besiia irionfante, semblé attaquer la papauté elle-même ? ou bien encore fut-il accusé seulement de mauvaises opinions en général, d'impiété, d'athéisme, le mot de panthéisme n'ayant pas encore été inventé ? Cette dernière conjecture est aujourd'hui démontrée. Il y avait alors à Rome un savant allemand, profondément dévoué au saint-siège, qui se fit une fête d'assister au procès et au supplice de Bruno, et qui raconte ce qu'il a vu à un de ses compatriotes luthériens dans une lettre latine plus tard retrouvée et publiée, et où l'on voit avec une admiration mêlée d'horreur comment sait mourir un philosophe. Cette lettre est peu connue, et, comme elle n'a jamais été traduite en français, nous en donnerons ici quelques fragmens. Elle prouve que Jordano Bruno a été mis à mort, non comme protestant, mais comme impie, non]>our tel ou tel acte de sa vie, sa fuite de son couvent ou l'abjuration de la foi catholique, mais pour la doctrine philosophique qu'il répandait par ses ouvrages et par ses discours.

" Gaspard Schoppe a son ami Conrad Rittershausen.

« Ce jour me fournit un nouveau motif de vous écrire :

Jordano Bruno, pour cause d'hérésie, vient d'être brûlé vif en public, dans le Champ-de-Flore, devant le théâtre de Pompée. . . Si vous étiez à Rome en ce moment, la plupart des Italiens vous diraient qu'on a brûlé un luthérien, et cela vous confirmerait sans doute dans l'idée que vous vous êtes formée de notre cruauté. Mais, il faut bien que vous le sachiez, mon cher Rittershausen, nos Italiens n'ont pas appris à distinguer entre les hérétiques de toutes les nuances; quiconque est hérétique, ils l'appellent luthé-

rien, et je prie Dieu de les maintenir en cette simplicité qu'ils ignorent toujours en quoi une hérésie diffère des

autres *

... J'aurais peut-être cru moi-même, d'après le bruit général.

La Vie et les Ecrits de Vauvenargues.

que ce Bruno était brûlé pour cause de luthéranisme, si je n'avais été présent à la séance de l'inquisition où sa sentence fut prononcée, et si je n'avais ainsi appris de quelle hérésie il était coupable . . . (Suit un récit de la vie et des voyages de Bruno et des doctrines qu'il enseignait.) ... Il serait impossible de faire une revue complète de toutes les monstruosités qu'il a avancées, soit dans ses livres, soit dans ses discours. Pour tout dire, en un mot, il n'est pas une erreur des philosophes païens et de nos hérétiques anciens ou modernes qu'il n'ait soutenue... A Venise enfin, il tomba entre les mains de l'inquisition ; après y être demeuré assez long-temps, il fut envoyé à Rome, interrogé à plusieurs reprises par le saint-office, et convaincu par les premiers théologiens* On lui donna d'abord quarante jours pour réfléchir ; il promit d'abjurer, puis il recommença à défendre ses folies, puis il demanda encore un autre délai de quarante jours; enfin il ne cherchait qu'à se jouer du pape et de l'inquisition. En conséquence, environ deux ans après son arrestation, le 9 février dernier, dans le palais du grand inquisiteur, en présence des très illustres cardinaux du saint-office (qui sont les premiers par l'âge, par la pratique des affaires et la connaissance du droit et de la théologie), en présence des théologiens consultants et du magistrat séculier, le gouverneur de la ville, Bruno fut introduit dans la salle de l'inquisition, et là il entendit à genoux la lecture de la

sentence pi énoncée contre lui. On y racontait sa vie, ses études, ses opinions ; le zèle que les inquisiteurs avaient déployé pour le convertir, leurs avertissemens fraternels, et l'impiété obstinée dont il avait fait preuve. Ensuite il fut dégradé, excommunié et livré au magistrat séculier, avec pi i Ire toutefois qu'on le punit avec clémence et sans effusion de sang. A tout cela Bruno ne répondit que ces paroles de menace : ** La sentence que vous ** portez vous trouble peut-être en ce moment plus que m «." Les gardes du gouverneur le menèrent alors en prison : là, on s'efforça encore de lui faire abjurer ses erreurs. Ce fut en vain. Aujourd'hui donc, on l'a conduit au bûcher. Comme on lui montrait l'image du Sauveur crucifié, il l'a repoussée avec dédain et d'un air farouche. Le malheureux est mort au milieu des flammes, et je pense qu'il sera allé raconter, dans ces autres mondes qu'il avait imaginés, comment les Romains ont coutume de traiter les impies et les blasphémateurs. Voilà, mon cher ami, de quelle manière on procède chez nous contre les hommes, ou plutôt contre les monstres de cette espèce

« Rome, le] 7 février 1600."

Campanella, dominicain comme Bruno et novateur comme lui, est un esprit d'une autre trempe. Il a déjà plus de raison et de lumières. Tout aussi ardent que Bruno contre Aristote, son platonisme est plus réfléchi, et la réforme qu'il entreprend est à la fois plu» sobre et plus

La Vie et les Écrits de Vanini,

vaste. Elle mérite encore aujourd'hui d'être étudiée. Plein d'enthousiasme pour le bien, il combattit les doctrines morales et politiques de Machiavel ; du fond de sa prison, il défendit le sys-

tème de Copernic et fit une apologie de Galilée pendant le procès que faisait à celui-ci l'inquisition : victime héroïque, écrivant en faveur d'une autre victime dans l'intervalle de deux tortures ! On a de lui un très bon livre contre Tathéisme. Sa pensée est toujours chrétienne, et, loin d'attaquer l'église, il la glorifie partout. Mais il paraît qu'à force de lire Platon et saint Thomas, il y puisa une telle horreur de la tyrannie et une telle passion pour un gouvernement fondé sur l'esprit et sur la vertu, qu'il rêva de délivrer son pays du despotisme espagnol, et trama dans les couvens et dans les châteaux de la Calabre une conspiration de moines et de gentilshommes qui, n'ayant pas réussi, le plongea dans un abîme d'infortunes. De profondes ténèbres couvrent encore toute cette affaire. Le dernier historien de Campanella, M. Baldacchini de Naples,* a en vain cherché dans toutes les archives le procès de son célèbre compatriote ; tout a disparu, et nous en sommes réduits au témoignage de ses ennemis. Tous du moins sont unanimes sur sa constance et son inébranlable courage. Une fois mis en prison pour crime politique, on y mêla d'autres accusations théologiques et philosophiques : il demeura vingt-sept ans dans les fers. Un auteur contemporain et digne de foi raconte que Campanella soutint, pendant trente-cinq heures continues, une torture si cruelle, " que, toutes les veines et artères qui sont autour du siège ayant été rompues, le sang qui coulait des blessures ne put être arrêté, et que pourtant il soutint cette torture avec tant de fermeté que pas une fois il ne laissa écha]]per un mot indigne d'un philosophe." Campanella lui-même fait ainsi le récit de ses souffrances dans la préface de V Athéisme vaincu :

" J'ai été renfermé dans cinquante prisons et soumis sept fois à la torture la plus dure. La dernière fois, la torture a duré quarante heures. Garrotté avec des cordes très serrées et qui me dé-

chiraient les os, suspendu, les mains liées derrière le dos, au-dessus d'une pointe de bois aigu qui m'a dévoré la seizième partie de ma chair et tiré dix livres de sang ; guéri par miracle après six mois de maladie, j'ai été plongé dans une fosse. Quinze fois j'ai été mis en jugement. La première fois, quand on m'a demandé : " Comment donc sait-il ce qu'il n'a jamais appris? a-t-il donc un démon à ses ordres?" j'ai répondu: Pour

♦ Vita e Filosofia di Tommaso Campanella y ask Michèle Baldacchini, 2 vol. in 8vo. Napoli, 1840 et 1843.

t J.-N. Erythrwus (Roasi), dans sa PinacQtheca Imaginum tlluitrtum,

La Vie et les Ecrits de Vanini,] 1

apprendre ce que je sais, j ai usé plus d'huile que vous n'avez bu de vin. Une autre fois, on m'a accusé d'être l'auteur du livre Des trois Imposteurs^ qui était imprimé trente ans avant que je fusse sorti du ventre de ma mère. On m'a encore accusé d'avoir les opinions de Démocrite moi qui ai fait des livres contre Démocrite. On m'a accusé de nourrir de mauvais sentimens contre l'église, moi qui ai écrit un ouvrage sur la monarchie chrétienne, où j'ai montré que nul philosophe n'avait pu imaginer une république égale à celle qui a été établie à Rome sous les apôtres. On m'a accusé d'être hérétique, moi qui ai composé un dialogue contre les hérétiques de notre temps. . . Enfin on m'a accusé de rébellion et d'hérésie pour avoir dit qu'il y a des signes dans le soleil, la lune et les étoiles, contre Aristote, qui fait le monde éternel et incorruptible. . . C'est pour cela qu'ils m'ont jeté comme Jérémie dans le lac inférieur où il n'y a ni air ni lumière. . ."

Toutefois, en protestant contre les chefs de l'accusation qui lui est intentée, Campanella convient qu'il a pu faillir : " Je ne prétends pas, dit-il, que je sois irréprochable ... Tout ce que je soutiens, c'est qu'il n'y a pas de quoi me punir ainsi."

Vanini est bien au-dessous de Bruno et de Campanella. Il n'a le sérieux de l'un ni de l'autre, ni la vaste imagination du premier, ni l'enthousiasme énergique du second. Napolitain comme eux, mais rebelle à l'esprit idéaliste de la Grande-Grèce, il appartient plutôt à l'école de Bologne. Il est anti-platonicien déclaré, et disciple ardent d'Aristote, interprété à la manière d'Averroës et de Pomponat. Ce n'est pas la plus noble expression du XVI^e siècle. Il en a l'imagination et l'esprit, il en a aussi le désordre, et ce désordre paraît avoir été dans sa conduite comme dans sa pensée; mais il a du moins ressemblé à ses deux grands compatriotes par son audace et par ses malheurs.

Nous le sentons, un tel jugement a besoin de preuves ; car Vanini est encore un problème sur lequel on a entassé les dissertations et les conjectures les plus contraires. Un cri d'horreur s'élève contre le bûcher infâme dressé à Toulouse au commencement du XVII^e siècle. On maudit les bourreaux, on plaint la victime, mais on ne sait pas bien encore pourquoi elle fut condamnée. Le même voile qui couvre les procès de Campanella et de Bruno est aussi étendu sur celui de Vanini. Le parlement de Toulouse s'est bien gardé de publier les actes de cette odieuse affaire. Jusqu'ici nulle pièce authentique n'a vu le jour, et on ne possède que le récit obscur d'un témoin intéressé qui fut un des juges de Vanini. Mais, grâce à Dieu, plusieurs documents nouveaux sont tombés entre nos mains, et nous avons pu nous procurer une

pièce officielle, la pièce décisive, qui nous permettra de voir plus clair dans ces ténèbres sanglantes.

12 La Vie et les Écrits de Vaninu

Examinons d'abord les ouvrages de Vanini. Ils sont assez rares pour qu'il ne paraisse pas déplacé d'en donner ici une analyse étendue.

D'après son propre témoignage, il était né à Taurisano, près de Naples ; sa mère s'appelait Beatrix Lopez de Noguera, et son père, Jean-Baptiste Vanini. Il paraît que son vrai nom était Lucilio ; mais il prend dans tous ses ouvrages le titre de Jules-César. Il étudia successivement à Naples, à Rome et à Padoue. Parmi les maîtres dont il dit avoir suivi les cours, il cite particulièrement les deux carmes Barthélemy Argotti et Jean Baccon. Il visita presque tous les pays de l'Europe où la philosophie était cultivée. Il parle de son séjour en Allemagne, en Hollande, en Belgique, à Genève, en Angleterre. On le voit, c'est à peu près la même vie que celle de Bruno. Il doit avoir été engagé dans les ordres, car il avait fait des séminaires. Arrivé en France, il séjourna quelque temps à Lyon et à Paris avant son fatal voyage à Toulouse.

C'est à Lyon qu'il publia, en 1617, son premier écrit, avec ce titre singulièrement emphatique : Amphithéâtre de la Providence éternelle, magique et divin, chrétien et physique, astrologico-catholique, contre les anciens philosophes, les athées, les épicuriens, les péripatéticiens et les stoiciens, par Jules-César Vanini, philosophe, théologien, docteur en droit civil et en droit canon Le livre est dédié à son excellence don François de Castro, ambassadeur d'Espagne auprès du saint-siège. Il est revêtu de l'approbation civile et de l'approbation ecclésiastique. Deux censeurs ec-

clésiastiques différents, l'un vicaire-général de l'archevêque de Lyon, l'autre professeur en théologie, prédicateur et délégué par l'archevêque, déclarent que l'écrit de Vanini ne renferme rien qui soit contraire à la foi catholique ; le dernier même y trouve " des raisonnemens pleins de force et de finesse, fondés sur la saine doctrine des théologiens les plus autorisés," et il s'exprime sur le ton de l'admiration. Suivent les témoignages de diverses personnes, et des éloges en vers de l'ouvrage et de l'auteur. Que dire en vérité de ce cortège d'approbations, si V Amphithéâtre est un monument d'impiété et

d athéisme ?

En apparence au moins, c'est tout le contraire. D'abord, quant à la religion, Vanini s'en porte partout le défenseur. Dans sa préface, il prétend avoir composé une apologie pour la loi mosaïque et chrétienne contre les physiciens, les astronomes et les politiques, ainsi qu'une apologie en dix-huit livres du concile de Trente contre les hérétiques. Ces écrits sont-ils réels ou supposés ? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'il les cite assez souvent. Il s'appelle même " le fils de la sainte mère l'église catholique." Il prétend qu'il a dû en Angleterre subir le martyre pour la foi, et qu'il serait mort bien volontiers pour une si belle cause. 11 fait l'éloge de la société de Jésus,

La Vie et les Écrits de Vanini,

qu'il nomme " le palladium de l'église romaine, la colonne de toute religion, l'ancre du salut du genre humain." Enfin, en parcourant attentivement tout le livre, je n'ai pas rencontré un seul mot qui démentît les approbations des deux censeurs lyonnais. Je n'y trouve de suspect que le ton emphatique et outré; quelque-

fois même on pourrait soupçonner une ironie mal dissimulée. Ainsi, après avoir cité cinquante versets de l'Ecriture pour réfuter un athée, il ajoute : " Cette réponse est très édifiante ; par malheur, les athées ne se font pas grand scrupule de la rejeter, car ils accordent aux saintes Écritures la même foi que je puis accorder aux fables d'Esope, ou à des rêves de bonnes femmes, ou aux superstitions de l'Alcoran." Il parle en ces termes de l'inquisition : " J'aime mieux attirer sur moi la colère d'Horace que celle de nos inquisiteurs, que je considère et que je vénère comme les gardiens de la vigne du Seigneur."

En philosophie, Vanini se montre adversaire ardent de la scolastique. Il l'attaque partout, la tourne en ridicule, et n'épargne Albert ni saint Thomas. " Que d'autres, dit-il, admirent les scolastiques ; pour moi, je n'en fais pas le moindre cas." Il traite toutes leurs idées de " chimères, nées de l'ignorance, nourries par l'obstination et par la sottise." Voilà bien le philosophe du XVP siècle, plein de mépris pour le moyen-âge. Dans l'antiquité, il se sépare ouvertement de Platon et de Cicéron, qu'il traite à peu près comme les scolastiques. "Je ne m'appuierai pas, dit-il, sur les déclamations usées de Cicéron, ni sur les rêveries de vieille femme de Platon." Et il se prononce pour Aristote commenté par Averroës et par Pomponat. Il appelle Aristote " son divin précepteur, le coryphée des philosophes, génie abondant en fruits divins, le père de la sagesse humaine, le souverain dictateur de toutes les sciences, l'oracle vénérable de la nature ;" et ce novateur indépendant avoue qu'il a été " instruit à jurer sur la parole d'Averroës, à l'école de Jean Baccon, carmélite anglais, le prince des averroïstes." Pierre Pomponat est pour lui "le plus ingénieux des philosophes," et " Pythagore aurait dit que l'ame d'Averroës était passée dans son corps." C'est ici le langage diamétralement oppo-

sé à celui de La Ramée, de Bruno et de Campanella. Cependant Vanini s'accorde avec ce dernier pour combattre Machiavel, qu'il nomme "le prince des athées." Il n'a pas assez d'invectives contre Cardan. Est-ce là encore une exagération calculée ? Mais en mettant sous les paroles d'un auteur d'autres pensées que celles qu'elles expriment, que fait-on autre chose que des conjectures ?

Voici le plan de X Amphithéâtre : il se divise en cinquante chapitres appelés exercices. Vanini établit d'abord l'existence et la nature de Dieu. Il détermine l'idée de la providence, et il en donne les preuves

La Vie et les Écrits de Fanini.

La Vie et les Ecrits de Vanini,

tout au long. Après avoir posé les principes, il discute les objections ; il réfute l'argumentation de l'athée Diagoras, contre l'existence d'une Providence, ainsi que celle de Protagoras et de ses modernes imitateurs. Il résout les difficultés que Cicéron élève sur la conciliation de la liberté de l'homme avec la divine Providence. Il défend la Providence et l'immortalité de l'ame attaquées par les épicuriens. Outre la Providence générale admise par Aristote et par les averroïstes, il établit la doctrine d'une Providence spéciale qui veille sur chaque chose et sur chacun de nous. Enfin, après avoir réfuté plusieurs opinions des stoïciens, il termine par un acte d'entière soumission au chef de l'église et par un hymne à la Divinité.

Vanini devait avoir une seconde partie, où Vanini promet de répondre à d'autres objections ; elle n'a jamais paru.

Tel est, fidèlement et loyalement retracé, le plan du premier ouvrage de Vanini. Maintenant comment l'a-t-il rempli ? Est-il aussi pur, aussi irréprochable dans l'exécution que dans la conception ? Ici encore abstenons-nous de toute hypothèse, et renfermons-nous dans le texte même de Y Amphithéâtre.

Aristote, au commencement du chapitre VI du XII^{me} livre de la Méthode, admet deux preuves de l'existence de Dieu : l'une qu'il effleure à peine, l'autre qu'il expose avec quelque étendue et qu'il reprend et développe dans le premier livre de la Physique. Cette dernière preuve est la preuve célèbre par le mouvement. "D'où viendra le mouvement s'il n'y a pas un principe essentiellement actif ? En effet ce n'est pas la matière qui se mettra elle-même en mouvement, etc." Cette preuve excellente, et que les meilleurs génies ont adoptée, Vanini la rejette par des raisons subtiles et quintessenciées, et il s'attache à un autre argument d' Aristote, à savoir que des êtres finis et contingens supposent un être infini et éternel. "Tout être, dit Vanini, est fini ou infini, temporaire ou éternel ; s'il est dans le temps, il a donc commencé d'être ; il n'a donc pu se produire lui-même, autrement il aurait été avant d'être. Puis donc que nous voyons des êtres commencer, il faut accorder qu'il y a un être éternel d'où ils tirent leur origine ; car s'il n'y avait point d'être éternel, il n'y aurait que des êtres qui auraient commencé, c'est-à-dire que rien n'existerait, ce qui est impossible. Il est donc impossible qu'il n'y ait pas un être éternel. " Vanini résume l'argument dans ce syllogisme : " D'après ce qui a été dit, toute existence d'un être qui commence suppose un être éternel ; or, il y a des êtres qui commencent. Donc et nécessairement, il y a un être éternel ; c'est cet être que nous appelons Dieu. " * Cette preuve est bonne, elle est fort solide, et elle se retrouve dans toutes les grandes philosophies. Vanini

l'admet, donc Vanini n'est pas athée. Mais Vanini n'admet que celle-là : il le déclare expressément au commencement de V Amphithéâtre ^ et nulle part il n'en admet

aucune autre. De là ime théodicée très imparfaite. En effet, si tout être fini suppose un être étemel, il reste à savoir quel est cet être éternel. Puisque l'argument du mouvement est rejeté, cet être éternel ne peut plus être la cause de rien ; il n'est plus que la substance de tout. Cette substance éternelle que les êtres finis supposent, mais qui ne les a pas faits, ne peut avoir d'autres attributs que ceux qui se déduisent de son essence, de 1 éternité et de l'infinité, et rien de plus. Comme l'être infini, en tant qu infini, n'est pas un moteur, une cause il n'est pas non plus un principe de justice, ni encore bien moins un principe d'amour. Encore une fois, s'il était tout cela, s'il possédait tous ces attributs, il ne les tiendrait pas de l'éternité et de l'infinitude, et on n'a pas le droit de les lui imputer en vertu de cette unique argument : tout être contingent suppose mi être qui ne l'est pas, tout être fini suppose un être infini. Le dieu que donne cet argument est donc, à la rit^ueur; mais il est presque comme s'il n'était pas, pour nous du moins qui l'apercevons à peine dans les hauteurs inaccessibles d'une éternité et d'une existence absolue, vide de pensée, d'activité, de liberté, d'amour, semblable au néant même de l'existence, et mille fois inférieure, dans son infinitude et son éternité, à une heure de notre existence finie et périssable, si pendant cette heure fugitive nous savons que nous sommes, si nous pensons, si nous aimons quelque autre chose que nous-mêmes, si nous nous sentons capables de sacrifier librement à une idée le peu de minutes qui nous ont été accordées. " L'homme n'est qu'un roseau, mais c'est un roseau pensant. " J'ajoute : c'est un roseau voulant et aimant. " C'est de là qu'il faut nous relever, non de l'espace et

de la durée, que nous ne saurions remplir. " Sous peine de mettre en Dieu moins qu'il n'y a réellement en l'homme, il faut, par un argument analogue à celui du mouvement, après avoir considéré Dieu comme le principe des mouvemens qui ont lieu dans le monde, le considérer encore comme le principe de la pensée, de l'activité libre et de l'amour désintéressé qui est en nous, et lui restituer ces grands attributs intellectuels et moraux qui font de Dieu, non pas seulement l'auteur de l'univers, mais le père de l'humanité.

Ainsi, pour avoir mutilé la théodicée déjà bien étroite d'Aristote, Vanini est arrivé à un Dieu très imparfait, dont on a épuisé l'essence quand on a dit qu'il est l'être des êtres. Je ne m'étonne donc pas que, passant du premier exercice au second, de l'existence de Dieu à sa nature, Vanini s'exprime ainsi : « Vous me demandez ce que Dieu est ; si je le savais, je serais Dieu, car nul ne connaît Dieu, et nul ne sait ce qu'il est, sinon Dieu lui-même." Et il n'ajoute pas grand'chose à cet aveu de son impuissance, il ne sort pas du cercle dans lequel il s'est enfermé lui-même, lorsqu'il termine ainsi ce chapitre :

1(5 La Vie et les Écrits de Vanini,

« J'oserai donc (entreprise peut-être téméraire) décrire ainsi Dieu : Ce qui est à soi-même son principe et sa fin, sans avoir ni principe ni fin, n'ayant besoin ni de l'un ni de l'autre, la source et l'auteur de l'un et de l'autre. Il est, sans être dans le temps : pour lui, point de passé qui s'enfuie, point d'avenir qui s'avance. Il règne partout sans être nulle part, immobile sans être en place, rapide sans être en mouvement. Il est tout entier hors de toutes choses et dans toutes choses ; dans tout, sans y être renfermé ; hors de tout, sans en être exclus. Il est au sein de cet univers qu'il

gouverne, et il l'a créé hors de lui. Il est]>on sans avoir de qualité, grand sans quantité, un tout sans parties, immuable et changeant tout le reste ; vouloir pour lui, c'est pouvoir, et sa volonté est action. Il est simple ; en lui rien n'est en puissance; tout est en acte, ou plutôt il est lui-même l'acte pur, premier, moyen et dernier. Enfin il est tout, au-dessus de tout, hors de tout, en tout, indépendamment de tout, avant tout, après tout, et tout entier. "

Toutes ces qualifications ne sont que des variantes de l'infini. Il en est pourtant quelques-unes qui excèdent le principe auquel elles se rapportent. Quand Vanini dit de son dieu : " Pour lui, vouloir c'est pouvoir,* nous lui demanderons de quel droit il attribue à l'être infini une volonté, et une volonté efficace. Déjà, en lui ôtant la force motrice, il lui a ôté la vraie puissance. Comment donc peut-il après coup mettre en lui la volonté, c'est-à-dire le fond même et le principe de ce qu'il lui a ôté ? De loin en loin, on rencontre dans V Amphilhé.ître de belles maximes, mais toujours entachées de ce vice, d'être exclusives et bornées ou inconséquentes.

Dans l'exercice troisième, Vanini rejette toutes les définitions de la Providence. Saint Thomas avait dit : La Providence est la raison finale de l'ordre des choses. Vanini traite cela d'absurde. Vives avait dit : C'est une volonté gouvernant tout avec sagesse. Vanini se moque de Vives, et je le conçois, dans le système de la pure infinitude comme unique essence de la divinité, et il aboutit à cette définition de la Providence, où il n'y a plus ni raison, ni volonté, ni sagesse : " La Providence est la force divine toujours présente à elle-même, et antérieure à tout le reste. " La force même est ici de trop, et cette définition si étroite est trop large encore.

Vanini prouve très bien, contre Aristote et Averroës, que le monde n'est pas éternel. " Le monde, dit-il, a un auteur on il n'en a pas : s'il a un auteur, il n'est pas éternel, car rien de ce qui a été fait n'est contemporain de ce qui l'a fait. S'il n'a pas d'auteur, il a toujours été de lui-même ; mais il est ridicule de donner ce qui est fini comme le principe de l'être. Rien de ce qui est fini n'est premier : or le monde est quelque chose de fini, cela est manifeste ; il n'est donc pas de lui-même-

La Vie et les Ecrits de Vanini,

me ; il n'est donc pas éternel. ** Vanini suit Averroës dans les détours de sa subtile dialectique, et à ses argumens alambiqués il oppose ceux d'Algazel, ou plutôt ceux qu'Algazel a reçus du chrétien J. Philopon.

Loin d'affaiblir les argumens des athées, Vanini les développe avec tant de force, qu'on y a vu le secret dessein de les faire prévaloir dans l'esprit de ses lecteurs ; mais ce n'est là qu'une conjecture. Si les réponses de Vanini ne sont pas tout ce qu'elles pourraient être aujourd'hui, il faut songer que nous sommes au XVII^e siècle, hors de la scolastique, et avant la philosophie cartésienne.

Objection de Diagoras : " Si une Providence gouvernait le monde, chacun serait traité selon ses mérites, et une balance égale distribuerait les biens aux bons et les maux aux médians. Mais comme les choses vont tout différemment, je ne vois pas dans le monde cette Providence dont on parle, et ne sais en quoi elle peut consister." Les stoïciens niaient la mineure et soutenaient que l'homme vertueux est très heureux, et le méchant malheureux. Boèce reprend la thèse stoïcienne en la modifiant ; il place le bonheur et la misère des hommes vertueux et des mé-

dians, non dans les biens et les maux sensibles, mais dans la vertu et dans le vice qui sont à eux-mêmes leur châtiment et leur récompense. Vanini combat tout cela, et même avec assez de vivacité, et il n'a pas l'air de faire grand cas de l'argument de l'autre vie : " La sainte Ecriture, dit-il, nous montre les châtimens et les récompenses toujours assurées à qui les mérite dans un autre monde ; " mais il se hâte d'ajouter que cet argument n'est pas à l'usage des athées, puisqu'ils méprisent les saintes Ecritures. Quand il en vient à répondre pour son propre compte à Diagoras, sans prétendre avec les stoïciens que l'homme vertueux est souverainement heureux, et le vicieux toujours malheureux, il fait voir que les plus grands biens, même en cette vie, sont accordés à la vertu, ce qui est très vrai, et que les tribulations, qui ne lui sont pas épargnées, lui servent d'épreuve utile et même désirable. Dieu, au contraire, punit le méchant par l'excès même de ses plaisirs, qui lui rendent insupportable la moindre contrariété, et engendrent la misère au sein du bonheur apparent. Toutefois il faut convenir que l'ensemble de ce chapitre est loin de produire sur l'ame un effet salutaire.

Les chapitres qui suivent, contre Protagoras, me semblent meilleurs. "S'il est un Dieu, dit Protagoras, d'où vient donc le mal ?— Je ié)onds : de notre libre volonté." Il est vrai que dans le développement cette excellente réponse est plutôt affaiblie que fortifiée.

Dans le problème de la conciliation difficile de la divine Providence et de la liberté humaine, Cicéron se décide contre la Providence en faveur de la liberté. Voici quel est l'argument de Cicéron : " La Providence de Dieu et la liberté de l'homme sont incompatibles; or,

18 La Vie et les Ecrits de Fanini.

certainement la liberté humaine existe, car nous en avons la conscience; donc il n'y a point de Providence." Et il prouvait sa majeure par trois argumens principaux qui reviennent à ceci : La Providence de Dieu doit être infaillible ; elle ne peut se tromper dans ses prévisions, donc tout ce qu'elle prévoit doit aniver nécessairement ; donc la liberté humaine est impossible. Vanini accorde que la Providence ne se trompe pas, qu'elle aperçoit l'avenir, et que l'avenir se fait comme elle l'aperçoit ; mais il explique ce que c'est que la prévoyance de l'avenir. " Les actions futures de l'homme, dit-il, étant libres de leur nature, s'accomplissent librement. Dieu les voit donc d'avance telles qu'elles seront, c'est-à-dire dans leur liberté et dans leur contingence. Elles n'ont pas lieu parce que Dieu les prévoit, mais Dieu les prévoit telles qu'elles seront, et telles qu'elles sont d'avance pour lui ; car pour lui il n'y a réellement ni passé ni avenir, mais un présent éternel. Nous-mêmes nous connaissons quelquefois l'avenir sans le déterminer : û en est ainsi de Dieu." La différence qui sépare notre prévoyance et la Providence divine, c'est que notre prévoyance est circonscrite dans d'étroites limites d'espace et de temps. Dieu voit très certainement et très clairement l'avenir le plus lointain, non comme avenir, mais comme présent. Son éternité n'admet point la différence des temps ; elle est tout entière en elle-même avec toutes les parties dans lesquelles nous la divisons. Vanini s'engage à perte de vue dans les développemens les plus subtils et les plus raffinés de cette réponse plus ou moins concluante, sans avoir l'air de se douter qu'il les emprunte à la Scolastique, et qu'il

est à son insu le disciple de ce docteur angélique pour lequel U affecte un

si grand mépris.

Si Dieu, dit Epicure, s'occupe de nous, il n'est pas parfaitement heureux. Or il l'est : il ne s'occupe donc pas des affaires des hommes. Vanini répond à Epicure d'une manière triomphante. " L'opinion épicurienne est la plus absurde de toutes les absurdités. Dire en effet que Dieu existe, mais qu'il ne s'occupe pas des hommes, n'est-ce pas dire que le feu existe, mais qu'il n'échauffe pas ? car qu'est-ce que Dieu, sinon un être supérieur qui veille sur tout, meut et gouverne tout ? " Contentons-nous de faire remarquer à notre philosophe que ces derniers attributs, qu'il ajoute fort raisonnablement à l'infinité de Dieu, n'en découlent pas.

Vanini prouve ensuite à merveille que mettre l'absolu bonheur de la Divinité dans l'absolu repos, c'est la dépouiller de son attribut essentiel, la puissance infinie ; c'est la ravalier au-dessous de l'humanité, c'est faire Dieu inférieur à un Alexandre qui, dans son infatigable activité, se plaignait du sommeil. Cardan a écrit que tout esprit jouit de l'éternel repos : " Non, dit Vanini, mais de l'éternel mouvement. La matière se lasse, et par conséquent le repos lui convient; elle ne se

La Vie et les Écrits de Vanini,

meut que pour se reposer. Mais l'esprit est dans une action continue : sa fin n'est pas le repos, mais une force éternelle. Qu'est-ce que la connaissance de Dieu, qu'est-ce que l'amour qui en découle, sinon un désir insatiable de participer à son infinité ? Cette noble activité de l'ame est si éloignée du repos, qu'elle as-

pire à ne cesser jamais." Sur l'immortalité de l'ame, Vanini est bien moins assuré :

" Le fondement, dit-il, sur lequel roule la doctrine d' Epicure est la "mortalité de l'ame. Plusieurs docteurs chrétiens ont ici combattu les athées, mais avec tant de légèreté et si peu de raison, qu'en lisant les commentaires des plus grands théologiens, on sent s'élever des doutes en soi-même. J'avoue ingénument que l'immortalité de l'ame ne peut être démontrée par des principes physiques ; car c'est un article de foi, puisque nous croyons à la résurrection de la chair. Le corps en effet ne ressuscitera pas sans l'âme, et de quelle manière pourrait être l'ame, si elle n'était pas ? Moi donc, chrétien et catholique, si je ne l'avais appris de l'église, qui nous enseigne certainement et infailliblement la vérité, j'aurais de la peine à croire à l'immortalité de l'ame. Loin de rougir de cet aveu, je m'en fais gloire ; car j'accomplis le précepte de saint Paul, en retenant mon esprit sous le joug de la foi...."

Cependant, pour faire preuve de bonne volonté, il essaie de prouver l'immortalité de l'ame, d'abord par sa simplicité, ensuite par sa nature céleste et par conséquent incorruptible, enfin par le principe : rien ne se fait de rien ; or, si un être ne peut se faire de rien, un être aussi ne peut retourner à rien.

Vanini ne répond pas si mal aux stoïciens. A-t-il bien connu leur véritable doctrine ? Peu importe ; il est certain qu'il repousse avec force et avec un grand air de conviction les en-eurs qu'il leur attribue. Partout il revendique la liberté de l'homme, et répète que l'acte dépend entièrement de notre volonté, et que c'est nous qui méritons et qui démeritons.

Dans un temps où l'astrologie était la croyance universelle, depuis Kepler jusqu'à Campanella, il ne faut pas s'étonner qu'un péripatéticien comme Vanini, imbu de la doctrine que toutes les idées de l'intelligence viennent des sens, ait accordé plus qu'il ne faut à l'influence des astres ; cependant il réserve toujours et presque entièrement la volonté. Les hommes, disaient les stoïciens du XVI^e siècle, n'agissent que d'après l'influence des astres qui président à leur naissance. C'est donc aux astres et non pas à la volonté qu'il faut attribuer le mal. " Nos actions, répond Vanini, ne sont pas soumises directement aux astres, elles relèvent de notre seule volonté qui, étant immatérielle, ne peut dépendre des corps célestes. Ils ne forcent pas nos actions ; tout ce

êO

La Vie et les Ecrits de VmminL

qu'on peut dire, c'est qu'ils les inclinent et de la manière suivante : notre volonté suppose l'intelligence, celle-ci dépend des sens, les sens sont directement soumis à l'influence des corps célestes ; de là une certaine inclination et disposition de la volonté, mais nulle contrainte.

" Les péchés dans le monde sont nécessaires : donc c'est à Dieu qu'il les faut imputer. Je réponds que l'antécédent de cet argument est faux, qu'il est même contradictoire ; car qui dit péché dit liberté, c'est-à-dire le contraire de la nécessité.... C'est ainsi que nous retournons contre nos adversaires leurs propres armes, les poignards de plomb {plumbeos pignones} avec lesquels ils défendent leurs subtilités {suas

raliunculas.)

" Les stoïciens se sont trompés du tout au tout, lorsqu'ils admettent la divine Providence, ils prétendent que Dieu gouverne l'univers et l'humanité, non d'après sa volonté, mais selon la nécessité... Aristote aussi a enseigné que Dieu agit nécessairement, sur ce motif que, si on suppose Dieu libre dans la formation du monde, il faut supposer qu'il était avant de faire le monde, et qu'ainsi cet acte a été un changement en lui, tandis que l'essence de Dieu est l'immutabilité."

Sur ce redoutable problème de la création, Vanini chancelle, il est vrai, mais comme tant d'autres. Il n'a pas connu en quoi consiste la liberté de Dieu dans la création, puisqu'il nie que de deux choses différentes. Dieu ait pu faire l'une ou l'autre dans un seul et même instant, ce qui est absurde ; car cette puissance qu'il refuse à Dieu, il aurait pu la trouver dans l'homme. En effet, on ne saurait trop le redire, ce qui constitue expressément notre libre arbitre, c'est que, dans le moment où nous nous décidons à faire telle ou telle chose, nous avons la conscience que nous pouvons faire le contraire, et que, si nous continuons l'action commencée, nous la pouvons suspendre, et réciproquement. Cette puissance qui se résout dans un sens, pouvant se résoudre dans un autre, est proprement la volonté libre. L'intelligence n'est pas libre, parce qu'il n'est pas en son pouvoir de juger mauvais ce qui est et lui paraît bon, ni bon ce qui est et lui paraît mauvais, et c'est là en quoi l'intelligence diffère essentiellement de la volonté ; mais quand l'intelligence, l'entendement, la raison, en un mot la faculté de connaître, a reconnu et prononcé qu'une chose est bonne ou mauvaise à faire ou à ne pas faire, si la volonté, pour s'accorder avec la raison qui est sa loi, se décide pour ce qui est ou lui paraît bon, en se décidant ainsi, elle a la conscience de pouvoir se décider autrement, et de ne faire ce qu'elle fait que

parce qu'elle le veut, et par cela seul qu'elle veut être raisonnable. Transportons ceci à Dieu. Dieu, par sa raison, et surtout (je me hâte de le dire avec Platon,) par sa bonté, a vu qu'il était bon de créer le monde et l'homme ; en même temps, il était libre de le créer ou de ne le créer pas, et de ne pas suivre sa raison et sa bonté ; mais il

La Vie et les Écrits de VaninL

a suivi l'une et l'autre, parce qu'il est la raison et la bonté même. Dans celui où tout est infini, l'intelligence^a bonté et la liberté sont également infinies, et dans celui qui est l'unité suprême, elles s'unissent infiniment, de telle sorte qu'il est impie de placer dans la liberté divine les misères de nos incertitudes et nos luttes intérieures. Dans l'homme, la diversité des pouvoirs de l'ame se trahit par la discorde et le trouble. Les différents pouvoirs, l'intelligence, la bonté ou l'amour, et la libre activité, sont déjà nécessairement dans l'auteur de l'humanité, mais portées à leur suprême puissance, à leur puissance infinie, distinctes et unies tout ensemble dans la vie de l'éternelle unité. La théodicée est entre l'écueil d'un anthropomorphisme extravagant et celui d'un déisme abstrait. Le vrai dieu est un dieu vivant, un être réel, dont tous les attributs distincts se développent conformément à sa nature infinie, sans effort et sans combat. Otez l'intelligence divine, la conception du plan de ces innombrables mondes est impossible. Otez à Dieu la bonté et l'amour, la création devient superflue à qui n'a besoin de rien et se suffit à lui-même. Otez à Dieu la liberté, le monde et l'homme ne sont plus que le produit d'une action fatale et en quelque sorte mécanique, comme la pluie qui tombe du haut des nuages, ou comme l'eau qui découle de sa source. L'homme libre ne peut avoir pour cause qu'une

cause libre ; l'homme capable d'aimer a un père qui aime aussi; l'homme doué d'intelligence atteste une intelligence suprême. Cette induction si simple et si solide, empruntée à une psychologie sévère, et fondant une théodicée sublime ; cette induction, si vieille dans l'humanité, si récente dans la science, et encore si violemment combattue par des adversaires différens, il ne faut pas la chercher au XVI^e siècle et dans Vanini. Notre philosophe s'égare donc plus d'une fois dans le labyrinthe des difficultés, des objections, et des réponses accumulées sur la création. Au fond, il nie la liberté divine, et cela par la confusion déplorable de l'intelligence et de l'action. Il voit bien que Dieu a nécessairement conçu, comme convenant à sa sagesse et à sa bonté, de créer un monde qui portât quelques signes de lui, et surtout un être fait à son image ; mais de cette nécessité tout intellectuelle et toute morale il conclut à la nécessité de l'action, ce qui paraît logique et cependant est contraire aux faits les plus manifestes qui se passent en nous et aux données les plus certaines de la plus simple psychologie. Embarrassé de toutes parts, Vanini commence et finit par en appeler de sa raison troublée aux décisions de l'église. On n'a donc après tout aucun reproche très sérieux à lui faire.

Il y a plus : au milieu de cette controverse ténébreuse, éclairée de loin en loin par la foi chrétienne, je trouve un argument qui brille parmi tous les autres comme une lumière admirable, et qui, si Vanini s'y était soûdement attaché, et s'il l'eût suivi jusqu'au

La Vie et les Écrits de Vanini,

La Vie et les Écrits de Vanini,

«Pt f

bout, aurait pu lui découvrir toute la vérité et le conduire au système des grandes inductions que nous venons d'indiquer. Laissons-le parler lui-même :

"Je dirai brièvement d'Aristote ce que j'en pense: il est ici en contradiction avec lui-même, car il prétend que Dieu agit nécessairement, et cependant, dans l'Éthique et ailleurs, il fait l'homme libre. Ces deux opinions répugnent absolument et sont en quelque sorte réciproquement impossibles, car une cause nécessaire ne peut produire des effets contingents, mais nécessaires ; de sorte que, si Dieu agit nécessairement, notre volonté n'est pas libre, ce que je prouve ainsi. J'adresse cette question à Aristote : Notre volonté peut-elle, oui ou non, prendre tel ou tel parti, sans que tel ou tel motif la détermine ? Si elle ne le peut, elle n'est pas libre, ce qui est contre Aristote lui-même ; si elle le peut. Dieu le peut aussi à plus forte raison ; donc Dieu peut produire le mouvement ou le monde sans aucun mouvement qui ait précédé. Ce qui a porté Aristote à soutenir que Dieu agit nécessairement, c'est qu'il ne peut comprendre qu'un mouvement se produise sans un mouvement antérieur. Mais ce principe est faux, si l'on admet la liberté humaine. ' Donc, si la volonté humaine est libre. Dieu n'agit pas nécessairement, comme réciproquement, si Dieu agit avec nécessité, la .volonté n'est pas libre. Il est donc évident qu' Aristote se contredit lui-même quand il affirme que Dieu agit nécessairement, et qu'eu même temps il reconnaît dans l'homme une volonté libre."

Vanini termine son livre en le soumettant sans réserve au pape Paul V, qui, " assis au gouvernail de l'église comme un sage modérateur, retrace en lui l'image de toutes les vertus répandues sur les siècles." Enfin, il ne veut pas quitter cet amphithéâtre de

l'éternelle Providence sans entonner un h}Tinie à sa gloire, et cet h^niine est tout son système avec ses mérites et ses imperfections. Le Dieu que Vanini célèbre est le Dieu de l'univers bien J)lus que celui de l'ame ; aussi sa poésie, fidèle image de sa philosophie, a-t-elle souvent de la force, quelquefois de l'éclat, mais aucun charme.

" Animée du souffle divin, ma volonté emporte mon esprit : il va tenter une route inconnue sur les ailes de Dédale.

" Il entreprend de mesurer l'ineffable Divinité qui n'a ni commencement ni fin, et de la renfermer dans le cercle étroit de quelques vers.

" Orif^ine et fin de toutes choses, origine, source et principe de lui-même. Dieu est son but et sa fin, sans avoir ni principe ni fin.

" En repos et tout entier partout, dans tous les temps et en tout lieu, distribué dans toutes les parties, et demeurant toujours et partout indivisible ;

" Il est en chaque endroit sans être contenu dans aucun, ni enchaîné dans aucunes limites ; répandu tout entier dans l'espace entier, il y circule librement.

"Son vouloir est la toute-puissance, son action une volonté invariable ; il est grand sans quantité, bon sans qualité.

" Ce qu'il dit, il l'accomplit en même temps ; on ne sait qui précède de la pa^role ou de l'œuvre ; dès qu'il a parlé, voici qu'à sa voix tout l'univers a pris naissance.

" Il voit tout, il pénètre tout ; un en lui-même,* seul il est tout, et dans son éternité il prévoit ce qui est, ce qui fut, ce qui sera.

" Toujours tout entier, il remplit tout son être, sans cesser d'être le même ; il soutient, meut et embrasse l'univers, et le gouverne d'un mouvement de son sourcil.

" Oh ! je t'invoque ! jette enfin sur moi un regard de bonté ! Unis-moi à toi j'ai un nœud de diamant, car c'est la seule et unique chose qui puisse rendre heureux.

" Quiconque s'est uni à toi et s'attache à toi soûl, celui-là possède tout ; il te possède, source inépuisable de richesses, et à qui rien ne manque.

" Partout nécessaire, nulle part tu ne fais défaut, et de toi-même tu donnes tout à toutes choses : tu te donnes toi-même, toi en qui toutes choses doivent trouver tout.

" Tu es la force de ceux qui travaillent, tu es le port ouvert aux naufragés

" Tu es à nos cœurs le souverain repos et la paix profonde ; tu es la mesure et le mode des choses, l'espèce et la forme que nous aimons.

" Tu es la règle, le poids et le nombre, la beauté et l'ordre, l'ornement et l'amour, le salut et la vie, la volupté souveraine avec son nectar et son ambrosie.

" Tu es la source de la vraie sagesse, tu es la lumière véritable, tu es la loi vénérable, tu es l'espérance qui ne trompe pas, tu es l'éternelle raison, et la voie, et la vérité ;

" La gloire, la splendeur, la lumière aimable, la lumière bien-faisante et inviolable, la perfection des perfections, quoi encore ? le plus grand, le meilleur, l'un, le même."

En résumé, quelle conclusion faut-il tirer de l'ouvrage que nous venons de parcourir et d'analyser fidèlement ? Supposons que cet ouvrage soit seul ; en nous y renfermant, y trouvons-nous la haine du christianisme et l'athéisme ? Nullement. Il y a, partout semées, des protestations peut-être outrées d'orthodoxie, une théodicée incomplète, fondée sur un

* Sens douteux, texte obscur.

La Vie et les Ecrits de Vanini.

La Vie et les Ecrits de Vanini,

'Hl

seul principe, par conséquent des réfutations quelquefois insuffisantes des mauvais systèmes répandus au XVI^e siècle ; un déisme d'une qualité assez médiocre, et, comme on dirait aujourd'hui, des tendances équivoques ; le péripatétisme d'Aristote mal développé par celui d'Averroës et de Pomponat : mais de là à l'impiété et à l'athéisme il y a loin, et, si nous étions appelé à juger Vanini sur ce livre seul, en conscience et ne crevant pas permis de condamner qui que ce soit par voie de conjecture et d'hypothèse, nous prononcerions d'après ce livre : Non, Vanini

n'est pas athée.

Passons maintenant à l'examen de son second et dernier ouvrage, qui parut à Paris, un an après l'amphithéâtre, sous ce titre : Quatre livres de Jules-César Vanini, Napolitain, théologien, phi-

losophe et docteur en l'un et l'autre droit, sur les secrets admirables de la Nature, reine et déesse des mortels. Ce titre pompeux couvre un traité de physique divisé en quatre livres: le premier, sur le ciel et l'air; le deuxième, sur l'eau et la terre ; le troisième sur la génération des animaux; le quatrième, sur la génération des païens. Vanini, lui-même, nous apprend que cet écrit est un tiré des Mémoires philosophiques. Il avait aussi composé, à ce qu'il dit, des Mémoires de Médecine, ainsi que des commentaires sur le livre de la Génération d'Aristote. Il fait encore allusion à un autre ouvrage, dont il parle déjà dans *X Amphithéâtre*, et qu'il nomme *Physico-Magique* ; d l'appelle aussi un *Traité d' Astronomie* qu'il avait fait imprimer à Strasbourg, en caractères élégans. S'il a jamais existé réellement, ce livre n'est point parvenu jusqu'à nous. Celui que nous possédons n'est nullement méprisable au point de vue scientifique ; c'est encore, d est vrai, la physique péripatéticienne, mais interprétée et développée selon son véritable esprit, et non plus à la manière des scolastiques. N'oublions pas que nous sommes ici avant Galilée, le créateur de la physique moderne, qui le premier en détenu la méthode, et lui donna pour règles l'expérience et le calcul. Galilée a été pour la physique ce qu'a été Descartes pour la métaphysique. Avant Descartes, tous les efforts pour sortir de la scolastique et arriver à la vraie philosophie moderne sont impuissans; avant Galilée, on cherche avec ardeur la vraie physique ; on ne l'a pas trouvée. Une foule d'essais ingénieux et hardis paraissent incessamment d'un bout à l'autre de l'Italie, et attestent au moins une fermentation puissante ; on étudie la nature un peu au hasard, mais avec liberté et avec passion, et, pour que la science se fasse, il ne manque plus qu'un homme de génie. Pour bien juger des hommes tels que Telcio, Cesalpini, Cardan, .Pomponat, ce n'est pas avec les sobres

génies du XVII^e siècle, avec Galilée, Descartes et Newton, qu'il les faut comparer, c'est avec leurs devanciers du moyen-âge. Les observations de détail s'accumulent, et les théories se préparent. Les hypothèses anticiées dominent encore l'esprit humain,

et l'idée même du calcul appliqué aux phénomènes fournis par l'expérience n'est pas encore née ; mais ces hypothèses même sont comme le passage nécessaire des ténèbres du moyen-âge à la lumière de la science moderne.

Vanini est, en physique comme dans tout le reste, de l'école d'Aristote et de Pomponat. Il traite ici les platoniciens à peu près comme il l'a déjà fait dans X Amphithéâtre. Aristote est pour lui " le philosophe par excellence, le maître, le dictateur, le dieu de la philosophie ; " il l'appelle " le grand pontife de la sagesse;" il invoque ses mânes et son divin génie ; il se vante d'être son nourrisson. Alexandre d'Aphrodisée est nommé aussi avec de grands éloges. Parmi les modernes et les contemporains. Vives est traité avec dédain, Kepler avec honneur. Vanini loue souvent ses compatriotes Scaliger, Fracastor, Cardan, et surtout Pomponat, qui ici, comme dans V Amphithéâtre, est appelé son maître. Peut-être ne serait-il pas sans intérêt de comparer la physique de Vanini avec celle du célèbre Bolonais. Il nous suffit de reconnaître (que l'esprit qui préside aux recherches du premier anime celles de son audacieux et infortuné disciple. Partout le surnaturel est ramené le plus possible au naturel : les présages, les oracles sont expliqués par des causes physiques. Laissons à d'autres le détail. Ce n'est pas le physicien que nous étudions dans Vanini, c'est surtout le philosophe, et nous voulons savoir si ce nouvel ouvrage contient la même philosophie que le précédent. Écartons encore toutes les conjectures et les interprétations diverses des histo-

riens; n'écoutons que Vanini lui-même. Tout à l'heure nous l'avons \ni, en apparence au moins, zélé catholique et défenseur de la di^^ne Providence. Est-il le même ici ? est-il encore chrétien ? admet-il encore un Dieu ?

Répondons d'abord en disant que deux docteurs de Sorbonne, Edmond Corradin, frère gardien du couvent des franciscains de Paris, et Claude-le-Petit, docteur régent, chargés d'examiner le livre de Vanini, l'ont autorisé sans aucune réserve. Dans l'approbation imprimée, ils déclarent expressément qu'ils n'y ont rien trouvé de contraire ou de répugnant à la religion catholique, apostolique et romaine ; qu'ils le tiennent même comme un ouvrage plein d'esprit et très digne d'être livré au public *. Voilà donc la Sorbonne en quelque sorte caution de l'orthodoxie de Vanini. Mais passons plus avant, et considérons le livre en lui-même.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est un traité de physique ; cependant la forme est loin d'en être aussi didactique que celle de X Amphithéâtre,

* Dial. Approbatio. — Rosset, Histoires tragiques, dit que plus tard la Sorbonne fit de nouveau examiner les Dialogues et les condamna au feu. Lui seul parle ainsi sans citer ses autorités. Cette condamnation tardive est une assertion gratuite ; l'approbation est certaine.

NO. I. — TOM. r. E

^mt

La Vie et les Écrits de Vaninî,

La Vie et les Ecrits de Vanini.

C'est une suite de dialogues où l'auteur, sous le nom de Jules-César, donne à un de ses amis et de ses admirateurs, appelé Alexandre, toutes les explications que celui-ci lui demande sur des phénomènes de physique, en y introduisant bien d'autres choses selon le caprice de la conversation ou selon le dessein de l'interlocuteur principal.

Dans un Avis de Vimprimeur, on lit que ce livre a été dérobé à Vanini, copié et publié sans son consentement, mais non pas malgré lui, l'auteur ayant fini par donner les mains à tout ce qu'on avait fait. Si cette note dit vrai, un ou\Tage arraché à Vanini, et publié tel qu'il l'avait écrit pour lui-même, doit contenir sa secrète pensée. Quelle est donc

cette pensée ?

Le titre, en vérité, se présente assez mal : Des Secrets admirables de la Nature, reine et déesse des mortels ; c'est, ce semble, le contre-pied de celui-ci : Amphithéâtre de l'Eternelle Providence. Le livTe est dédié à Bassompierre, homme de guerre et de plaisir, dont on ne s'attend pas à trouver le nom en tête d'un ouvrage de philosophie ; et on ne lui voit guère d'autre titre à cette dédicace que SI munificence connue. Vanini en fait un saint, et, jouant sur son nom, il nous donne Bassompierre comme la base de l'église de saint Pierre. Le grand seigneur a pu rire un moment de ce jeu de mots, mais il a dû être bien autrement touché d'une flatterie d'an genre différent et mieux assortie à ses habitudes. Vanini, après avoir épuisé l'énumération des qualités de son héros, en vient à sa beauté, " à cette beauté qui lui a gagné, dit-il, l'amour de mille héroïnes plus charmantes qu'Hélène." Pour être juste, il faut ajouter que ce galant compliment se termine en un argument théologique ; car la beauté de Bassompierre n'attire

pas seulement les femmes, elle accable les athées qui, " frappés de l'éclat et de la majesté de ce visage, n'osent plus soutenir que l'homme n'est pas l'Image de Dieu." Nous savons que les dédicaces du commencement du XVIIe siècle, même sous d'autres plumes que celle de Vanini, sont en possession d'être fort ridicules ; cependant celle-ci passe la permission, et, jointe au titre, elle forme un assez triste préambule à un livre de philosophie.

Eh bien ! le livre est digne du préambule. Nous l'avons lu d'un bout à l'autre avec attention, sans aucun préjugé, et dans l'ensemble comme dans les détails, dans le ton général comme dans les principes, nous trouvons à découvert ce que nous n'avions pas vu, ou plutôt le contraire de ce que nous avons vu dans V Amphithéâtre; et, avec la même sincérité que nous avons absous le précédent écrit, nous déclarons celui-ci coupable. Il est coupable envers le christianisme, envers Dieu, envers la morale. Nous pouvons dire aujourd'hui la vérité tout entière : nous ne témoignons pas devant le parlement de Toulouse, mais devant l'histoire, qui, moins impitoyable que les hommes, parce qu'elle est plus

éclairée, ne peut assurément s'indigner et s'étonner de rencontrer dans un philosophe du XVI^e siècle les erreurs et la Hcence de son temps. Disons-le donc sans hésiter : oui, dans les Dialogues^ Vanini est un ennemi mal dissimulé du christianisme. Il n'a guère d'autre Dieu que la nature. Sa morale est celle d'Epicure, et, à l'en croire lui-même, sa doctrine a un peu passé dans ses mœurs. Il n'y a qu'à ouvrir au hasard les Dialogues, pour recueillir à pleines mains des preuves abondantes de ces assertions.

Sans doute Vanini enveloppe encore de quelques précautions ses attaques contre le christianisme ; mais les voiles sont de plus

en plus transjxirens. Ici, comme dans X Amphithéâtre, il introduit des impies, tantU belges, tantôt anglais, développant leurs maximes ; mais, dans X Amphithéâtre, il y fait souvent de solides réponses, tandis que, dans les Dialogues, il répond avec une faiblesse qui n'a pu lui échapper à lui-même. C'est Descartes qui le premier a élevé ce reproche ; il est fondé, mais il s'applique aux Dialogues seuls et non pas à X Amphithéâtre, Ces deux ouvrages sont entièrement différents et forment le contmste le plus singulier. Vanini nous apprend lequel des deux contient sa vraie pensée : " J'ai écrit beaucoup de choses dans X Amphithéâtre auxquelles je n'a^ joute pas la moindre foi ; multa in hoc libro scripta sunt, quilms à me nulla præstaturfides. Così va il mondo. " Et son interlocuteur Alexandre s'empresse de répondre sur le même ton : " Ce monde est une prison de fous, questo mondo e una gabbia de matti," se hâtant d'ajouter, " A l'exception des princes et des papes. " Cette déclaration tardive obscurcit à nos yeux tout X Amphithéâtre, et ne nous permet plus de «liscerner quand Vanini dit vrai et quand il ment; nous savons seulement et de lui-même qu'il ment beaucoup. Il a beau répéter qu'il se soumet à la sainte église romaine, il a beau en appeler à son Apologie pour la Religion mosaïque et chrétienne; quel respect pour le christianisme peut s'accommoder de toutes les plaisanteries et même de toutes les injures qu'il répand sur les objets les plus vénérés du culte chrétien? Lui-même, c'est-à-dire l'interlocuteur qui le représente, Jules-César, explique par l'action de la lune la résurrection de Lazare. Après avoir essayé de prouver qu'il n'y a point de démons, comme Alexandre lui fait cette objection: "S'il n'y a point de démons, comment les mages de Pharaon ont-ils pu faire tant de miracles?" il répond: "Les philosophes qui nient les démons méprisent les histoires des Juifs." Ailleurs: '•Je ne veux pas

nier la puissance de l'eau lustrale, puisque le pape l'a décorée d'innombrables privilèges...; mais, pour parler en philosophe, je dirai..." Quelquefois, il met son opinion dans la bouche d'un athée qu'il ne réfute pas ou qu'il réfute très mal. Ainsi, il développe avec complaisance d'assez mauvaises plaisanteries sur saint Paul et sur le mariage mystique du Christ avec l'église; il laisse dire, sans y faire la moindre objection, que

La Fie et les Ecrits de Fanini.

" les enfans qui iicaissent avec l'esprit faible sont par là d'autant J)lu8 propresà devenir de bons chrétiens." On comprend que, dans un ouvrage de controverse, même dans Y Amphithéâtre, il soit nécessaire et loyal de rappeler une foule de raisonnemens impies pour les réfuter; ici tous ces raisonnemens n'avaient que faire. Ils sont introduits gratuitement, et comme la plupart du temps Vanini ne leur fait d'autres réponses que de vagues protestations de soumission à l'autorité religieuse, ils produisent le plus mauvais effet, troublent ou égarent le lecteur. Pourquoi, par exemple, dans un livre de physique, agiter la question de la divinité de Jésus-Christ ? Voici un athée qui se confond en éloges suspects sur l'habileté du Christ, comme s'il s'agissait d'un politique ou d'un philosophe. Alexandre lui oppose cet argument: La mort de Jésus-Christ est celle d'un insensé ou celle d'un dieu. Or, d'après toimême, ce n'était pas un insensé, donc il était Dieu. L'athée répond que ce n'était pas être insensé que d'acquérir l'immortalité de son nom par le sacrifice de quelques jours de cette vie. Jules-César intervient pour dire qu'il a réfuté ces sottises dans un écrit : Du mépris de la Gloire; mais le lecteur na pas ce livre, et les argumens de l'athée subsistent. On pourrait citer

une foule d'exemples semblables. Le dernier résultat est incontestablement une impression très défavorable au christianisme.

Xous avons déjà vu quelle est au fond la théodicée de Vanini; elle se réduit à concevoir à ce monde fini et limité un principe éternel et mfini, principe qui n'est pas une cause, ni par conséquent une volonté, ni par conséquent encore une providence véritable avec les caractères qui lui appartiennent. Nous retrouvons ici cette même théodicée avec ses conséquences avouées. Les deux interiocuteurs, Alexandre et Jules-César, s'accordent à rejeter l'opinion d'Aristote, que Dieu a donné la première impulsion au monde, et, pour parler le langage péripatéticien, qu'il est le moteur du premier ciel. Alexandre: "J'ai lu cela, si je m'en souviens bien, dans le XIIMivre de la Philosophie première (la Métaphysique), mais je ne suis pas de cet avis. — Ni moi non plus, dit Vanini." Et on allègue l'autorité d'Alexandre d'Aphrodisée qui donne Dieu, non comme le moteur, mais comme la fin des choses; on 1 appelle un homme divin, ses paroles sont célestes, nectarea divini viri verbaj on traite de fable la doctrine des plus grands péripatéticiens, que l'nitelligence est la cause du mouvement de rotation du premier ciel. " S il en était ainsi, dit Vanini, l'intelligence serait au monde comme une bête de somme attachée à une meule qui tourne. D'ailleurs un moteur suppose un point d'appui, et sur quoi voulez-vous que s'appuie une pure intelligence? Enfin, d'après Aristote lui-même, tout ce qui meut est nécessairement mu ; or, rien n'est mu que ce qui est matériel, selon Averroës. L'intelligence, étant immatérielle, ne peut être mue, réci-

La Vie et les Ecrits de Vanini.

proquement elle ne peut être cause de mouvement." L'interlocuteur de Vanini propose timidement la vraie réponse à ces raisonnemens sophistiques: L'ame, qui est immatérielle, se meut elle-même; elle est bien la cause de ses propres mouvemens, elle se meut sans point d'appui, elle se meut sans être mue par un autre moteur; et il y a bien plus: tout immatérielle qu'elle est, en se mouvant elle-même, elle meut le corps qui est matériel. Pourquoi donc l'intelligence suprême ne pourrait-elle faire ce que fait la nôtre, se mouvoir elle-même et mouvoir le ciel? Jules-César se contente de répondre que ce n'est là qu'une mauvaise comparaison, et sans rien prouver, il affirme que l'ame ne se meut point elle-même, ce qui est contraire aux faits les plus certains, mais qu'elle meut le corps et qu'elle est mue par le corps, comme si dès qu'il accorde que l'ame meut le corps, il ne s'ensuivait pas qu'un être immatériel peut mouvoir un être matériel, à moins qu'au fond, sans le dire ici, on n'accorde pas que l'ame soit immatérielle. Quand Vanini prétend que la réponse d'Alexandre n'est qu'une mauvaise comparaison, nous lui dirons à notre tour que c'est à lui-même et à sa manière de raisonner qu'il devrait adresser ce reproche. Il part des lois de l'ordre matériel, où en effet, la première impulsione étant supposée, tout corps qui meut a lui-même un moteur, tout ce qui est mu est corps, tout ce qui meut est corps aussi, et n'agit qu'avec un point d'appui matériel. Voilà bien les lois de l'ordre matériel. Transporter ces lois dans l'ordre intellectuel, c'est raisonner par voie d'analogie en choses essentiellement dissemblables ; c'est donc faire la plus défectueuse des comparaisons, tandis que conclure de l'ame à Dieu, c'est conclure, sinon du même au même, au moins du semblable au semblable, de l'ordre spirituel à l'ordre spirituel: induction rigou-

reusement légitime, pourvu qu'il soit tenu compte aussi des différences.

Une fois que Dieu n'est plus qu'une substance infinie, dépour\vie de puissance causatrice, qu'est-ce que l'homme, qu'est-ce que le monde par rapport à Dieu ?

Le monde est l'ensemble des êtres finis, que Dieu surpasse de son infinitude, mais qu'il n'a pas faits, qu'il n'a produits ni avec son intelligence ni avec sa volonté, car il n'a pas de volonté ; et son intelligence, si toutefois il en a, ne peut être un principe de mouvement ; de sorte que le monde, n'ajoutant pas de cause, tout fini et borné qu'il est, est nécessairement éternel. Le monde est fini en tant qu'il est borné en grandeur et en puissance ; mais il est infini en durée, si Dieu n'a pu lui donner naissance. Voilà déjà le monde assez peu différent de Dieu.

" Dieu ne pouvait faire le ciel égal à lui et infini en puissance ; mais il le fit semblable à lui, et infini en durée. Il faut dire que le ciel est

La Vie et les Ecrits de Vamni,

fini en grandeur et en puissance, mais qu'il est infini en durée, parce que Dieu n'a pu faire un autre Dieu, et qu'il eût fait un autre Dieu, s'il eût fait le monde infini en puissance, mais qu'il le fit infini en durée, parce que c'est là la seule perfection que puisse avoir une chose créée. Exprimons la chose plus philosophiquement. Le premier principe ne pouvait produire quelque chose qui lui fût absolument semblable ou absolument dissemblable ; ni semblable, car tout ce qui est fait par un autre suppose quelque chose qui lui est supérieur ; ni dissemblable, parce qu'en Dieu l'agent et l'action ne diffèrent pas. Ainsi, comme Dieu est un, le

monde a été un sans l'être absolument; comme Dieu est tout, le monde a été tout et non pas tout ; comme Dieu est éternel, le monde a été étemel et non éternel. Parce que le monde est un, il est étemel, car il n'a ni semblable ni contraire ; et parce qu'il n'est pas un, il n'est' pas éternel, car il est composé de parties contraires qui se détruisent réciproquement et renaissent de cette corrn)tion mutuelle, eu sorte que l'éternité du monde consiste dans la succession, et son unité dans la continuité."

Et Alexandre s'écrie : " Ta sagesse est plus qu'humaine."— La moindre attention découvre ici une contradiction manifeste. Vanini déclare tour à tour que le monde est éternel et qu'il ne l'est pas. Il faut opter entre ces deux opinions. Vanini adopte tantôt l'une et tantôt l'autre. Ici, il rapporte et réfute tous les systèmes anciens qui aboutissent à identifier Dieu et le monde. Il attribue même à Platon cette extravagance, à laquelle Platon n'a jamais pensé. " Platon, dit-il, ne reconnaissant rien de parfait que Dieu, et admettant la perfection absolue du monde, a été forcé de faire du monde et de Dieu une seule et même chose." Pourtant il s'avise que Platon n'a pas dit tout-à-fait cela : " Chez Platon lui-même, le monde a commencé : il n'est donc pas absoment parfait, puisqu'il a eu besoin d'un premier principe pour être ce qu'il est." Ailleurs, s'il admet comme chrétien que le monde a commencé, il ne l'admet pas comme philosophe :....Je confesse ingénument que la religion seule me persuade que la mer aura une fin...Qiiant au commencement de la mer (s'il est permis à un philosophe de dire que le monde ait commencé), détestant, par soumission à la foi chrétienne, cette opinion que le monde est étemel, je dirais : Si le monde a eu un commencement, les fleuves, etc...."— Pour moi, je conclurais de tout cela, si je n'étais pas chrétien, que le monde est éternel."

Ces derniers passages prouvent que, selon la plus sincère opinion de Vanini, le monde est étemel, c'est-à-dire infini quant à la durée. Le voilà déjà égal à Dieu en durée ; il n'y plus d'autre différence entre le monde et Dieu que celle de la grandeur et de la puissance. C'est encore quelque chose, mais c'est bien peu, et il ne faudra pas un grand

La Vie et les Écrits de Vanini,

SI

effort d'audace pour supposer que le monde, ce monde infini en durée, qui n'a pas eu de commencement et qui ne peut avoir de fin, se suflît à lui-même, est gouverné par des lois qui lui sont propres, et non par la volonté d'un être étranger. Déjà le titre du livre semble faire de la nature le seul vrai Dieu : la Nature reine et déesse des mortels. Dans l'ouvrage même, Jules-César dit expressément de la loi naturelle, qu'elle a été " gravée dans le cœur de tous les hommes par la nature, qui est Dieu, ipsa natura, quæ Deus est." Voici qui est plus clair encore : " Si je n'avais été nourri dans les écoles chrétiennes, je tiendrais pour certain que le ciel est un être vivant mu par sa propre forme, laquelle est son ame...La figure circulaire était celle qui convenait le mieux à l'éternité et à la divinité de cet animal céleste," Et il invoque l'autorité d'Aristote dans le Mouvement des animaux^ et surtout dans le livre deuxième de tJme. Il s'appuie sur la définition péripatéticienne Vams est l'acte d'un corps organique doué de vie ; " cette définition, dit Vanini, convient parfaitement au céleste animal.... La masse du ciel (la totalité du monde) est mue circulairement par sa propre forme, comme les éléments.' L'interlocuteur de Vanini, Alexandre, essaie de tirer des lois certaines et fixes du monde la preuve de l'assistance d'une intelligence divine. Jules-

César répond : " Comment, dans le grossier mécanisme d'horloges fabriquées par un Allemand ivre, ne trouve-t-on pas un mouvement certain et réglé ? Pour ne rien dire du mouvement de la fièvre tierce et de la fièvre quarte, qui arrive et s'en va à des intervalles certains, sans jamais dépasser d'un moment le point marqué ; le flux et le reflux de la mer à certaines époques fixes, en vertu de sa seule foraine, c'est-à-dire de la pesanteur, comme vous dites vous autres péripatéticiens. De même, lorsque je vois le ciel obéir toujours au même mouvement, je dis que c'est sa forme seule qui le meut, et non pas la volonté d'une intelligence. — Alexandre : J'en tombe d'accord." -" Qu'est-ce que l'homme, et que deviennent dans un pareil système l'immatérialité et l'immortalité de l'ame ? Si Vanini n'ose pas dire " qu'esprit vient de respirer (spiritalis à spirando\ et que respirer est un phénomène qui tient fort à la matière," il expose complaisamment cette théorie ; il prétend que tous les grands philosophes ont fait l'ame matérielle : Hippocrate, les stoïciens, Aristote, Platon même, et, après avoir autorisé le matérialisme en lui donnant fort gratuitement de tels défenseurs, pour toute réfutation il en appelle à la religion. On a déjà vu que dans V Amphithéâtre Vanini laissait paraître quelques doutes sur l'immortalité de l'ame. Ici il refuse toute explication à cet égard, et le motif qu'il donne de son silence paraîtra, je crois, l'explication la moins équivoque. " Alexandre : Dis-moi, mon cher Jules, ton sentiment sur l'immortalité de l'ame. — Jules-César : Excuse-moi, je te prie. — Alex. : Pourquoi cela? — Jules- César : J'ai fait vœu à mon

32 La Vie et les Ecrits de Vanini.

Dieu de ne pas traiter cette question avant d'être vieux, riche et Allemand.*

S'il pouvait rester quelque incertitude sur le matérialisme de Vanini, lui-même prend soin de la dissiper par la triste morale qu'il professe ouvertement. Il ne fait pas difficulté de soutenir que la vertu et le vice ne sont autre chose que les fruits nécessaires du climat, et qu'ils dépendent de la constitution atmosphérique, du système de nourriture, des humeurs que les parens nous ont transmises, et surtout de l'influence des astres. En quoi certains alimens nuisent-ils à l'honnêteté? " Voici comment je raisomie: c'est de l'alimentation que dépendent les esprits animaux, par conséquent c'est d'elle que viennent la vertu et le vice. On le prouve ainsi : les esprits animaux sont les instrumens de l'ame sensible ; l'ame sensible est l'instrument de l'ame intelligente, et tout agent opère conformément à la nature de son instrument : donc, etc.* Et ailleurs : " Nos vertu est nos vices dépendant des humeurs et des germes qui entrent dans la composition de notre être. '* Enfin, l'influence des astres est partout dans les Dialogues.

Du moins, on ne peut pas reprocher ci notre philosophe d'être inconséquent à ses principes. Avec une pareille philosophie, en vérité, qu'avons-nous à chercher en cette vie, sinon les jilaisirs des sens ? Et en effet, telle est l'unique fin, l'unique règle, l'unique ressort que Vanini donne à toutes nos actions. Pas un mot sur la liberté, pas un mot sur la vertu désintéressée, pas un mot sur le bonheur d'une conscience honnête. En revanche, que de détails sur tous les plaisirs des sens, et en particulier sur ceux de l'amour ! Bien entendu qu'il ne s'agit point de ce noble sentiment qui unit deux âmes l'une à l'autre, en mêlant quelquefois à ce lien sublime un lien moins pur ; il s'agit seulement de l'amour sensuel, de la Vénus la plus vulgaire. C'est ici, il est vrai, un ouvrage de physique et de physiologie, dont un livre entier, le troi-

sième, est consacré à l'explication des mystères de la génération ; mais le lanirao-e de la science, en traitant de pareilles matières, peut être chaste encore, et celui de Vanini ne l'est point. Nous ne repoussons aucune des explications scientifiques de Vanini, quoiqu'elles nous semblent un peu extraordinaires dans une bouche ecclésiastique ; ce que nous condamnons, ce sont les réflexions gratuitement indécentes qui y sont mêlées, c'est surtout l'épicuréisme effronté qui prodigue les maximes relâchées, les anecdotes licencieuses et les peintures déshonnêtes. Le lecteur voudra bien nous dispenser de fournir les preuves de ce que nous avançons ; nous le renvoyons à l'ouvrage même. L'interlocuteur de Vanini, Alexandre, transporté de tout ce qu'il entend, s'écrie qu'au lieu d'imiter Aristote, qui dépensa à l'étude des animaux l'argent que lui envoyait son illustre élève, il avait, lui, dépensé toute sa fortune pour acquérir et entretenir un charmant petit animal. "Tu as fort bien fait," lui

La Vie et les Ecrits de Vanini,

Irépond Vanini. Et les deux amis résument le but de la vie dans ces vers de VAminte :

Est perdu tout le temps

Qui n'est pas employé à aimer.

Voilà le fond de la théorie : les détails surpassent la plus grande liberté philosophique. Parmi les passages impudiques qui surabondent dans les Dialogues, il en est un que l'on peut citer à la rigueur: c'est celui où, à l'occasion de ce prétendu principe, que les enfans légitimes sont moins beaux que les enfans naturels, il en vient à regretter de n'être pas un enfant de l'amour, car alors il aurait reçu de la nature plus de beauté, de force et d'esprit. Il faut

voir dans quel style tout cela est exprimé. Vanini a beau dire qu'il a fait ce souhait en songe : voilà, certes, un songe fort malhonnête. A notre grand regret, et pour remplir jusqu'au bout notre tâche d'historien fidèle, il nous faut ajouter que nous avons trouvé deux endroits d'un autre genre et plus fâcheux peut-être, qui prouvent qu'au moins l'imagination de Vanini participait à la dépravation des mœurs italiennes du XVI^e siècle. Que le lecteur lise, s'il lui plaît, le discours qu'adresse à Vanini son domestique et son écolier, le jeune et beau Tarsius, et l'approbation que le maître donne à un étrange précepte de Galien. Hâtons-nous de dire cependant que sur ce point il n'y a dans les Dialogues que des maximes générales et non des aveux personnels. Soyons juste envers Vanini ; il ne parle que de ses maîtresses ; il se complaît à nous les faire connaître ; l'une, il le dit lui-même, s'appelait Laure, l'autre Isabelle ; il faisait pour celle-ci de jolies chansons, et il tient à ce que la postérité sache qu'il la nommait son œil gauche : car, il faut le dire, Vanini est tellement occupé de lui-même, qu'il nous entretient soigneusement de tout ce qui se rapporte à sa personne. Il nous parle de la noble origine de sa mère, de l'âge qu'avait son père lorsqu'il eut un tel fils ; il raconte les aventures qui lui sont arrivées dans son enfance et dans sa jeunesse * il nous dit où il était l'année dernière ; il nous apprend que, malgré les infirmités précoces nées de ses longues veilles, il est bien fait, d'un visage agréable qu'il doit à sa mère, d'une humeur enjouée qu'il doit à son père. Pom* son esprit, son savoir, son éloquence, il les fait louer avec excès par son interlocuteur Alexandre, et montre partout une vanité portée jusqu'au ridicule. Alexandre l'appelle " le prince des philosophes, le dictateur des lettres, l'Hercule de la vérité." Aristote et Albert-le-Grand ne sont rien auprès de lui. Enfin, après avoir épuisé toutes les formules de

l'éloge, il termine ainsi : "Avec une telle sagesse, il ne me reste plus qu'à te dire : Tu es un dieu ou Vanini." Et Jules- César répond avec modestie : " Je suis Vanini."

Après cette analyse ingrate, mais fidèle, devant ces longs extraits

La Vie et les Écrits de Vanini,

La Vie et les Ecrits de Vanini.

d'une fatigante exactitude, et cet amas de témoignages empruntés à Vanini lui-même, dans l'impartialité la plus rigoureuse, est-il possible de ne pas conclure de tous ces passages authentiques : Oui, l'auteur des Dialogues est impie ? Le pâle déisme qui s'y trouve encore de loin en loin s'évanouit le plus souvent dans une sorte de déification de la nature, et dans ce qu'on appellerait aujourd'hui le panthéisme. Vanini n'admet philosophiquement ni l'immatérialité ni l'immortalité de l'ame. Sa morale, conforme à sa métaphysique, rejette la distinction essentielle du bien et du mal, et tire la vertu et le vice de circonstances extérieures, étrangères à la raison et à la liberté : elle se réduit à la recherche du plaisir avec assez peu de retenue et de scrupule. ' Tel est le jugement que nous arrachent irrésistiblement les Dialogues: il est bien différent de celui que nous avons porté de V Amphithéâtre. Ce sont en effet deux ouvrages qui paraissent difficiles à concilier. Ici, pas un mot qui ne respire une orthodoxie sévère et même le dévouement à l'église ; là, au contraire, les protestations de déférence trahissent une ironie manifeste. V Amphithéâtre glorifie la Providence ; les Dialogues sont bien près de confondre Dieu et le monde, non pas en montrant Dieu partout dans le monde, mais en faisant du monde un être éternel vivant de sa

propre vie, un dieu. i: Amphithéâtre parle souvent de volonté et de liberté, du mérite et du démerite ; les Dialogues tirent toutes les actions du tempérament et du climat. Le premier de ces écrits renfermait déjà quelques principes équivoques, le second abonde en maximes corrompues. Sans doute ces différences frappantes couvrent, nous l'avons fait voir, une même doctrine métaphysique, la théodicée d'Aristote, encore nutilée par Averroës et réduite à un seul Jirinci}}e incapable d'atteindre les plus intimes attributs de la Divinité et d'expliquer les vrais rapports de l'univers et de Dieu ; mais, dans V Amphithéâtre, cette doctrine imparfaite, dominée et contenue par la foi chrétienne, n'a presque porté aucune mauvaise conséquence, tandis que, dans les Dialogues^ toutes les barrières, tous les voiles sont levés, et la funeste doctrine se montre au grand jour tout entière. En un mot, les deux ouvrages sont évidemment du même auteur, qui tantôt a mis un masque, et tantôt paraît à visage découvert.

C'est parce que Vanini a ces deux aspects différons qu'd a été jugé différemment, selon qu'on Ta considéré sous l'une ou sous l'autre de ces deux ^faces. Il faut une bien grande sagacité pour voir l'athéisme dans V Amphithéâtre, et il en faut bien peu pour ne pas le voir dans les Diaîcgues. Il n'y a guère que l'extrême apologiste et l'extrême adversaire de Vanini, Arpe et Durand, qui le déclarent partout également coupable ou également innocent. Durand tire l'athéisme de Vanini de la définition même de Dieu, dans le premier et dan^

le second chapitre de V Amphithéâtre ; mais il faut convenir qu'il n'est pas difficile en fait d'athéisme. Que voulez-vous demander à un critique qui n'entend pas même ce qu'il critique, et fait des remarques de cette force : " Dieu est à lui même sou com-

mencement et sa fin. C'est là un petit galamatias qui ne signifie rien."—" // est hors de tout sans^ être exclu. Autre jeu de mots."—" // est bon sans qualité. La bonté de Dieu est spirituelle et morale; notre impie n'y pense pas avec sa qualité, etc. " De son côté, Arpe s'écrie : "Vanini a-t-il ignoré Dieu ? Qu'on lise, qu'on relise, qu'on lise jusqu'au bout ses écrits ; si quelqu'un peut prouver que Vanini a ignoré Dieu, je donnerai à celui-là le nom de sorcier." Et pour prouver que Vanini n'a pas ignoré Dieu, Arpe cite tout au long cette même définition de Dieu, où Durand voit à plein l'athéisme. La foule des dissertateurs qui prennent parti pour ou contre Vanini le condamnent ou l'excusent sur V Amphithéâtre ou sur les Dialogues. Les plus célèbres historiens de la philosophie, embarrassés dans ce conflit et devant des apparences si contraires, ne savent quel parti prendre. Le savant et judicieux Brucker, déclare qu'il est difficile de décider entre les apologistes de Vanini ; il se plaint que ses ouvrages cachent plus qu'ils ne montrent sa vraie pensée ; et, après avoir sévèrement relevé sa vanité, sa légèreté, son extravagance, ces réserves faites, il l'absout de l'accusation d'athéisme. Tiedeman, qui d'ailleurs traite aussi fort mal Vanini, ne peut trouver certainement l'athéisme dans ses écrits. Bulle est de cet avis quant à l'Amphithéâtre ; mais il avoue que les Dialogues sont très suspects, et en somme il ne conclut pas. Fulleborn ne se prononce pas avec plus de précision. Enfin, le dernier historien de la philosophie, Kixner, soutient que, ni dans l'un ni dans l'autre des deux écrits de Vanini, on ne trouve aucune preuve d'un complet athéisme; il est vrai qu'il s'appuie surtout sur le premier chapitre de V Amphithéâtre et qu'il glisse sur les Dialogues. Le titre si malsonnant de ce dernier ouvrage n'est point à ses yeux une preuve suffisante. Sa conclusion est " que l'accusation intentée à Vanini est sur tous les

points mal fondée," et il cite un bon nombre de passages de V Amphithéâtre et des Dialogues, "où, dit-il, il n'y a qu'un mauvais vouloir qui puisse découvrir l'athéisme."

Pour nous, sans mauvais vouloir, mais aussi sans aveuglement volontaire, après avoir soutenu que Vanini n'est pas athée dans V Amphithéâtre, nous ne craignons pas de reconnaître qu'il l'est à peu près dans les Dialogues, et que c'est dans les Dialogues qu'il faut chercher sa vraie pensée, comme il le déclare lui-même.

Résumons-nous sur Vanini. C'est un homme du XVI^e siècle en révolte contre les dominations de ce temps, poussant le mépris et l'horreur des superstitions malfaisantes jusqu'à l'impatience de toute règle et de tout frein, tour à tour audacieux et pusillanime, circonspect

8f) La Vie et les Ecrits de Vanini,

et dissimulé jusqu'à l'apparence de l'hypocrisie, puis tout à coup faisant montre de ses pensées les plus secrètes jusqu'à la plus extrême licence; tantôt comme accablé par le sentiment pénible de l'oppression et de la misère dans laquelle il vit, tantôt insouciant et frivole, prodigue à la fois de louanges et de sarcasmes. Si ce n'est pas le Voltaire, c'est le Lucien du XVI^e* siècle: il en a l'esprit, l'épigramme légère, la mordante parole et trop souvent le cynisme. S'il fût venu un peu plus tard, moins persécuté, moins exaspéré par conséquent, il eût porté d'autres sentimens sous une doctrine semblable ; il eût fait partie de la discrète école de Gassendi, de Hobbes, de La Motte-le-Vayer, de Sorbière, et de la société des libres penseurs et des joyeux convives du Temple ; il serait mort doucement, comme l'abbé de Chaulieu, en possession de quelque bénéfice, entre Laure et Isabelle. Au début du XVII^e^

siècle, entre le bûcher de Bruno et le cachot de Campanella, sous une insupportable tyrannie, il passa sa vie dans une agitation perpétuelle, errant sans cesse d'excès en excès, cachant mal l'impunité sous l'hypocrisie, et il tinit par périr misérablement à la fleur de l'âge.

Après avoir analysé ses ouvrages, suivons-le dans les tragiques aventures où l'infortuné a laissé sa vie. Nous connaissons et sa doctrine et son caractère ; nous ne serons donc dupe d'aucune apparence, et nous n'aurons pas besoin de le croire chrétien sincère et adorateur de Dieu, pour couvrir d'opprobre la sentence exécrationnable qui pèse encore sur la mémoire du parlement de Toulouse.

Vanini avait à peine trente ans en 1610, lorsqu'il publia les *Dialogues*. Quelque temps après, il quitta Paris, et, poussé par sa mauvaise étoile, il se rendit à Toulouse. Là, selon sa coutume, il gagna sa vie en donnant des leçons. Son esprit, sa vivacité italienne, ses manières engageantes lui firent bientôt de nombreux élèves. Il enseignait, à ce qu'il paraît, un peu de tout, mais particulièrement la médecine, et, sous le manteau, la philosophie et la théologie. Mais, en vérité, que pouvait-il enseigner, sinon ce qu'il pensait, avec plus ou moins de précautions ? Quelles étaient ses mœurs au milieu de cette ardente jeunesse, et dans cette ville où régnait le plaisir à l'égal de la dévotion ? Nous ne sommes pas tenté d'accuser par conjecture ; cependant il nous est impossible de ne pas nous souvenir des deux tristes

passages des *Dialogues*.

Toulouse était alors la ville catholique par excellence. L'inquisition, (que tout le reste de la France avait repoussée, y était éta-

blie, et un zèle outré était à la mode. Bientôt les opinions de Vanini, indiscrètement répandues, excitèrent les ombrages de l'autorité. On l'arrête, on le traduit devant le parlement, et après une assez longue procédure il est condamné à être brûlé vif, et l'horrible sentence est exécutée le 10 février 1610.

La Vie et. les Ecrits de Vanini,

SI

Divisons en trois parties et comme en trois actes ce drame lugubre : le procès, la sentence, l'exécution.

I. — LE PROCÈS

Sur quoi portait précisément le procès ? Les livres de Vanini furent-ils incriminés, ou ses leçons, ou ses mœurs, ou tout cela ensemble ? C'est ici surtout qu'il faut écarter les conjectures arbitraires, les anecdotes qui ne reposent sur aucun fondement, et tous ces bruits mensongers que mêle à la vérité l'imagination populaire ou une malveillance intéressée, et qui, accueillis et répandus par la crédulité, finissent au bout de quelque temps par composer la tradition et l'histoire. Nul document authentique n'ayant été publié, réduits à des témoignages qui souvent diffèrent, c'est un devoir étroit de les peser avec le dernier soin. Peut-on ajouter foi aux récits du jésuite Garasse* et du minime Mersenne, qui écrivaient, il est vrai, à peu de distance de l'événement, mais qui n'y avaient point assisté, et ne répètent que des ouï-dire, très probablement les ouï-dire de leurs confrères de Toulouse, ennemis nécessaires de Vanini ? Eux-mêmes, s'ils ne manquent pas de lu-

mières, ils sont remplis de passion, et ils servent d'échos aux passions de leur ordre. Leur but avoué était d'effrayer le monde des progrès de l'athéisme. Pour eux, l'impie est un monstre sur lequel ils ne se font point scrupule d'accueillir les plus mauvais bruits. Le *Pa tinta na* est un amas d'anecdotes très peu sûres. Le journal de voyage de Borrichius ne contient que ce qui lui fut raconté à son passage à Toulouse, vers 1660. Je ne prétends pas qu'il n'y ait rien de vrai dans ce que disent ces auteurs ; mais comment y faire le discernement du vrai et du faux ? Le *AI er cure de France* ^ *gazette* plus ou moins officielle, dans *V Histoire de l'année 1619*, consacre une ou deux pages au procès et à la mort de Vanini. Cette brève narration représente ce qu'on en disait alors, et ce que le gouvernement jugeait à propos d'en faire savoir. Ce sont les faits les plus certains, mais sans aucun détail. Si ce récit ne peut égarer, il n'instruit guère, et après tout l'auteur ne sait rien par lui-même, et il écrit sur la foi d'autrui.

Heureusement pour l'histoire, il y avait alors au parlement de Toulouse un jeune conseiller qui avait connu Vanini dans le monde, qui assista à tout le procès, même à l'exécution, et qui, devenu plus tard premier président du parlement, écrivant une histoire de France contemporaine, y mit le procès de Vanini : je veux parler de Gramond,

- Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps ou prétendus telsy combattue et renversée par le père François Garasse, de la compagnie de Jésus. *ln-4*", Paris, 1G24.

38 *Za Vie et les Écrits de Fanini*.

Cet historien réunit en sa personne toutes les conditions ((uc la critique la plus sévère peut imposer à un parfait témoignage : il

a tout vu, il ne raconte que ce qu'il a vu, et, quel que soit son zèle religieux, ni les lumières ni l'intégrité ne lui ont manqué pour bien voir et pour rapporter ce qu'il a vu avec exactitude. Enfin toutes les pièces de la procédure étaient à sa disposition. Nous admettons donc sans réserve les faits qu'il raconte, et par conséquent, sous le bénéfice de ce contrôle assuré, nous admettons également les autres récits, tant qu'ils s'accordent avec celui-là. Mais nous sommes forcé de ne tenir aucun compte de tout ce qui excède le témoignage de Gmmond, faute de tout moyen de vérification. Traduisons littéralement le récit du président historien.

" A peu près dans ce temps, fut condamné par arrêt du parlement de Toulouse Lucilio Vanini, que la plupart ont regardé comme un hérésiarque, et que moi je regarde comme athée ; car ce n'est pas être hérésiarque que de nier Dieu. Il faisait métier d'enseigner la médecine ; en réalité il séduisait l'imprudente jeunesse ; il se moquait des choses sacrées, il exécrait l'incarnation du Christ, il ne connaissait point de Dieu ; il attribuait tout au hasard, il adorait la nature, comme la mère excellente et la source de tous les êtres : c'était là le principe de toutes ses erreurs, et il renseignait avec opiniâtreté à Toulouse cette ville sainte. Et comme les nouveautés ont de l'attrait, surtout dans la première jeunesse, il eut bientôt un grand nombre de sectateurs parmi ceux qui venaient de quitter les bancs de l'école. Italien de nation, il avait fait ses premières études à Rome, et s'était appliqué avec un grand succès à la philosophie et à la théologie ; mais étant tombé dans l'impiété et dans le sacrilège, il souilla son caractère de prêtre en publiant un livre infâme intitulé : Des Secrets de la Nature où il ne rougit pas de proclamer la nature la déesse de l'univers. Réfugie en France pour un crime dont il avait été accusé en Italie, il vint à Toulouse. Il n'y a point de ville en France où

la loi soit plus sévère envers les hérétiques ; et quoique l'édit de Nantes ait accordé aux calvinistes une protection publique, et les ait autorisés à commercer avec nous et à participer à l'administration, jamais ces sectaires n'ont osé se fier à Toulouse ; ce qui fait que, seule parmi toutes les villes de France, Toulouse est exempte de toute hérésie, n'ayant donné le droit de cité à personne dont la foi soit suspecte au saint-siège. Vanini se cacha pendant quelque temps, mais la vanité le poussa à mettre d'abord en question les mystères de la foi catholique, puis à s'en moquer ; et nos jeunes gens d'admirer le novateur : car ce qui leur plaît, ce sont les nouveautés, celles surtout qui ont un petit nombre d'approbateurs. Ils admiraient tout ce qu'il disait, l'imitaient, s'attachaient à lui. Il fut accusé de corrompre la jeunesse par des dogmes nouveaux. 11 m

La Vie et les Écrits de Vanini,

d'abord le catholique orthodoxe, et gagna du temps ; il allait même être relâché, faute de preuves suffisantes, lorsqu'un gentilhomme nommé Francon, d'une haute probité, comme cela seul le marque assez, déposa que Vanini lui avait souvent nié l'existence de Dieu, et s'était moqué des mystères de la foi chrétienne. On confronta le témoin et l'accusé ; Francon soutint ce qu'il avait avancé. Vanini est amené à l'audience suivant la coutume, et, étant sur la sellette, on lui demande ce qu'il pense de Dieu. Il répond qu'il adore un seul Dieu en trois personnes, tel que l'adore l'église, et que la nature elle-même prouve évidemment qu'il y a un Dieu. En disant cela, ayant par hasard aperçu à terre une paille, il la ramasse, et la montrant aux juges : " Cette paille, dit-il, me force à croire qu'il y a un Dieu ;" puis, arrivant à la Providence, il ajoute : " Le grain jeté en terre semble d'abord languir et

mourir ; il tombe en pourriture ; puis il blanchit, il verdit, sort de terre, s'accroît insensiblement, se nourrit de la rosée du matin, se fortifie de la pluie qu'il reçoit, s'arme d'épis pointus qui chassent les oiseaux, s'arrondit et s'élève en forme de tuyau, se couvre de feuilles, jaunit tout-à-fait, baisse la tête, languit et meurt ; on le bat, et le fruit étant séparé de la paille, celui-ci sert à la nourriture de l'homme, celle-là à la nourriture des animaux créés pour l'usage du genre humain." D'où il concluait que Dieu était l'auteur de la nature. Si l'on objecte que la nature est la cause de tout cela, il remontait du grain de blé au principe qui l'a produit, en argumentant de cette manière : " Si la nature a produit ce grain, qui a produit celui qui l'a précédé immédiatement ? Et si on rapporte encore celui-là à la nature, qui a produit le précédent ?" Et toujours ainsi, jusqu'à ce qu'enfin il arrivât à un premier grain qui nécessairement devait avoir été créé, puisqu'on ne pouvait plus trouver d'autre principe de sa production. Il prouvait par beaucoup d'argumens que la nature est incapable de créer, et il concluait que Dieu est le créateur de tous les êtres. Lucilio parlait ainsi jioiir montrer son savoir, ou par crainte, plutôt que par conviction. Cependant, les preuves contre lui étant manifestes, il fut condamné à mort par un arrêt solennel, après un procès qui avait duré six mois."

Nous omettons la suite du récit de Gramond, où l'exécution de Vanini est racontée. Le récit entier se termine ainsi :

" J'ai vu Vanini en prison, je le vis au supplice, je l'avais vu avant qu'il fût arrêté. Quand il était libre, il menait une vie déréglée, et cherchait avidement les voluptés. En prison catholique, au dernier moment abandonné par la philosophie, il mourut en

furieux. Vivant, il cherchait les secrets de la nature, et faisait jdu-tôt jirofession de mé-

La Vie et les Ecrits de Vanini.

La Vie et les Ecrits de Vaiiini.

decine que de tliéologie, quoiqu'il aimât à passer pour théologien. Lorsqu'on saisit ses meubles en même temi)s que sa personne, on trouva un énonne crapaud renfermé dans un vase de cristal plein d'eau. Sur cela, accusé de sortilège, il répondit que cet animal, consumé vivant au feu, fournissait un remède à un mal qui autrement serait mortel. Pendant sa prison, il s'appliait fréquemment des sacremens, dissimulant astucieusement ses principes. Dès qu'il vit qu'il n'y avait plus d'aspoir, il leva le masque, et moumt comme il avait vécu."

Ce récit en lui-même, et dégagé des réflexions de l'auteur, semble bien de la plus parfaite exactitude. Il n'y a rien qui soit contraire, ou plutôt qui ne soit confonne à ce que nous-même nous avons déjà vu dans les ouvrages de Vanini. Gramond, qui l'avait connu dans le monde avant qu'il fût arrêté, lui reproche le goût etfréné des plaisirs et des mœurs déréglées : qu'on se rappelle tant de passages des Dialogues^ et ceux que nous avons cités et ceux auxqnels à peine nous avons osé faire allusion. Gramond affirme que d'abord il contrefit le dévot, puis, qu'après avoir perdu tout espoir de sauver sa vie, il passa de l'h^-pocrisie à l'impiété. Cette double conduite est-elle invraisemblable dans un homme dont les ouvrages contiennent manifestement, l'un, le dévouement à l'église porté presque jusqu'au martyre, l'autre, les railleries les plus impies? Le plaidoyer de Vanmi, rapporté par Gramond, prouve l'impartialité de l'historien. Ce plaidoyer

contient une théodicée bien différente de celle des Dialogues et même de V Amphithéâtre[^] et dont le principe n'est point dans les ouvrages de Vanini. On allait l'absoudre, quand le témoignage de Francon vint l'accabler ; ce fut ce témoi^{<^}na^{<^}e qui le perdit. Jusque-là le récit de Gramond est très clair; mais où il ne l'est pas, c'est sur le point précis de l'accusation intentée à Vanini et sur le vrai fondement de sa condamnation. Vanini fut-il condamné comme hérésiarque ou comme athée ? Gramond dit que la plupart l'ont regardé comme un hérésiarque, et que lui le regarde comme un athée. La plupart désigne-t-il ici les juges, ou le public, ou les auteurs qui ont écrit sur cette affaire ? Cette remarque de l'historien, que pour lui il regarde Vanini comme un athée, ne signifie-t-elle pas qu'il ne fut pas considéré comme tel par beaucoup de personnes, et que par conséquent ce ne fut pas là ce qui le fit accuser et condamner ? Gramond dit plus bas qu'il fut accusé de corrompre la jeunesse par des dogmes nouveaux. Cela est extrêmement vague : on ne marque pas quels étaient ces nouveaux dogmes. D'un autre côté, l'interrogatoire de Vanini sur Dieu semble attester qu'il fut accusé d'athéisme, puisqu'il s'en défendit. Enfin, comment le parlement de Toulouse connaissait-il du crime d'hérésie ou du crime d'athéisme, lorsqu'à Toulouse même était un tribunal spécial, institué pour juger ces

sortes de crimes, à savoir le saint-office, l'inquisition ? Entre ces deux juridictions, comment Vanini, ecclésiastique, accusé d'hérésie ou d'athéisme se trouva-t-il justiciable du parlement ? On le voit ; le récit de Gramond, qui paraît d'abord si clair et si détaillé, ne l'est pas assez et laisse encore de l'obscurité sur ce qu'il importe le plus de bien connaître, le chef même de l'accusation et de la condamnation, et ce qui déterminait la juridiction du parlement. Dans ce silence du seul témoin authentique, nous se-

rions fort embarrassé, si un autre témoin, jusqu'ici ignoré, et tout aussi digne de foi que Gramond, ne venait à notre secours.

M. Malenfant, greffier du parlement de Toulouse au commencement du XVII^e siècle, a laissé des mémoires manuscrits sur les affaires les plus importantes auxquelles il assista. Ces mémoires sont conservées avec soin à Toulouse. Nous avons pu nous procurer une copie du passage oii est raconté le procès de Vanini. Malenfant avait assisté, comme Gramond, à toute la procédure ; il avait également à sa disposition et entre ses mains toutes les pièces. Il confirme pleinement le récit du président, et il y ajoute beaucoup. Par un heureux hasard, il est très court sur les points que Gramond nous fait connaître avec étendue, et il est très étendu sur ceux que Gramond effleure à peine. Il faut le dire, ce nouveau document est accablant contre les mœurs de Vanini; il met encore plus en relief la duplicité de sa conduite; il nous apprend bien des choses curieuses et importantes que Gramond avait tues : par exemple, que Vanini avait accès dans la maison du premier président, qu'il donnait des leçons à ses enfans, et qu'il en était très protégé ; que le conseiller chargé du rapport de cette affaire, et qui y fit l'office de procureur-général, était Guillaume de Catel, dont le zèle opiniâtre emporta la condamnation de Vanini. On y voit encore que ceux qui désiraient le sauver revendiquaient la juridiction de l'inquisition, parce qu'une condamnation de ce tribnnal n'eu* entraîné que des peines canoniques. Mais au lieu d'analyser cette pièce précieuse, il vaut mieux la donner ici tout entière.

Extrait des Mémoires manuscrits de Malenfant^ 1617-1619.

" Cette année, eûmes à Tholose le sieur Lucilio Vanini, de Taurizano, lieu du royaume de Naples, et l'ay beaucoup veu chez le

P. P. Lemazurier, dont il dirigeoit les enfans. Jamais homme n'avoit en ces temps mieux parlé en langue latine, et quoiqu'à Tholose cette langue soit comme naturelle à tant ecclésiastiques, jurisconsultes, advocats qu'escoliers, au nombre de plus de six mille, si est-ce qu'on ne pouvoit lui comparer personne en ce genre d'éloquence, bien que le dict Vanini s'en servît en homme d'au-delà les monts, prononçant ou pour «. Et n'y avoit rien à dire en toute sa doctrine littéraire, mais y en avoit bien

NO. I. TOM. I. G

ffl'

La l ie et les Ecrits de Vanini.

La Vie et les Ecrits de Vaniui.

en autres choses, et si M. Lemazurier eust creu les rapports qu'on luy faisoit souvent des desportemens et mœurs du diet Lucilio, l'auroit incontinent fait vuidier de son hostel et de la ville. Car il estoit par trop notoire que le dict estoit enclin, voire entièrement empunaysi du vilain péché de Gomorrhe ; et fut arrêté deux fois diverses le commettant, l'une sur le rempart de Saint-Estienne, près la porte, avec un jeune escolier an^^evin, et une autre, en une certaine maison de la rue des Blanchers, avec un heau fils de Lectoure en Gascogne ; et conduit devant les magistrats, répondit en riant qu'il étoit philosophe, et par suite enclin à commettre le péché de philosophie. Procès-verbaux furent dressés, et sont ès-archives ; mais de ce ne fut rien poursuivy, parce qu'on savoit la grande estime qu'avoit pour luy M. Lemazurier; et

de plus la grande éloquence du dict Lucilio pipoit tout le monde, et ne lui feust rien fait de ce qu'à un autre auroit valu le fagot. Encouragé par l'estime qu'on avoit à Tholose de la littérature, qui en cette cité a toujours été recommandation puissante, Lucilio, homme timide et circonspect, commença à répandre à bas bruit sa doctrine athéiste parmi les escoliers, gens de lettres et sçavans, mais d'abord comme objections des impies auxquelles vouloit répondre, mais de ces responses il n'en apparoissoit jamais, ou estoient si foibles, que les clairvoyans jugeoient sainement qu'il vouloit seulement enseigner sans danger sa damnable et réprouvée opinion. Au reste, je ne crois pas que jamais se soit veu un homme sachant mieux les poètes latins ; il en citoit des vers à tout propos et toujours à propos. Il a été prouvé dans la suite que, en la me qui conduit aux escholes de notre université, il preschoit chacpie semaine deux fois, disant à ses auditeurs que la crainte d'un dieu estoit, ainsi que son amour, pure fantaisie et ignorance du peuple, que falloit fouler aux pieds toute crainte ou espoir d'une vye future, et que le sage devoit tendre à son contentement]Jar toutes voyes qui ne pouvoient le faire regarder comme ennemy public de la religion et du prince, mais qu'il la devoit aussy ébranler, et s'il le pouvoit sans danger de sa personne, du tout ruyner ; comme aussy renverser le trône du potentat, mais sans jamais s'exposer à la rigueur des lois et tribunaux. Aya*t esté escouté par nombre de libertins, escholiers et autres, il commença à dévoiler toutes ses pensées, et disoit à ceux qu'il croyoit les plus atfidés, et singuUèrcmeiit à ***, de la province d'Auvergne, et à ♦**, noble tourangeau, qu'il avoit mué son nom de Lucilio en ceux de Jules- César, parce qu'il vouloit conquister à la vérité philosophique toute la France, comme ce grand empeur avoit conquesté toute la Gaule au peuple romain, et aioutoit

aussy qu'il en avoit reçu mission expresse au sanhédrin, oix luy et les douze s'étoient desparti l'Europe. Au reste, chez M. Lemazurier et avec les personnes dont ne pouvoit raisonnablement espérer d'esbranler la foy, ne tenoit que propos orthodoxes, et

mesme affectoit une grande indignation contre les hérésies, à ce point mesine que les ministres de la P. R. réformée de Castres et de Montauban l'avoient en grande haine et soupçon. Mais furent encore découvertes ses ruses et menées diaboliques. On s'en méfioit, mais personne n'osoit s'en expliquer, par la crainte du président ; voire même que le dict Lucilio estoit si atrempé à toutes les tromperies, qu'on le voyoit chaque jour es églises des couvens, dans l'attitude la plus dévote, confessant et faisant œuvre de vray chrétien. Mais enfin la vérité fut cognue, et le dict arrêté, dont bien des gens furent estonnés, mais le plus grand nombre, non. Car toutes ces impiétés, blasphèmes et crimes que l'on savoit en gros, furent lors dévoilés. Cependant ne se démentit point en son hypocrisie, et parut dans la prison toujours dévotieux, sy que le geôlier disoit qu'on luy avoit donné en garde un saint. Et ne tenoit point cette conduite sans desseing. Car plusieurs, sinon ses amis, au moins grands admirateurs de sa doctrine et science, le vouloient sauver en le renvoyant devant l'inquisition de la foy qui, à la manière accoutumée, n'auroit prononcé contre luy que des peines canoniques, lui faisant faire au plus amende honorable. Mais le parlement saisy et le procès instruit par M. de Catel, conseiller, n'y eust plus moyen de le sauver, d'autant plus qu'en maints interrogatoires il dévoila toute la méchanceté de son ame. Bien est-il vray que, respondait à l'accusation d'athéisme, en ramassant une paille au bas de la sellette, il fit sur l'existence de ce fétu une oraison fort belle, démontrant ainsi l'existence de Dieu, et l'ay entendu certes avec un haut

contentement ; et aussi les membres de la cour l'auroient mis hors, en le chassant toutefois du royaume, sans le zèle qui fut alors blasmé par aucuns, de M. le conseiller Catel, qui, malgré ce beau discours, obtint la condamnation du dict Lucilio."

Voici encore une autre pièce inédite, et curieuse par un autre endroit. L'administration municipale de la ville de Toulouse, le Capitoul ne pouvait rester étranger à l'affaire de Vanini. Ce fut le parlement qui le jugea ; mais ce fut la ville qui l'arrêta et le garda quelques jours avant de le remettre aux mains du parlement ; et quand il fut condamné, l'exécution de la sentence appartenait à la ville. La municipalité de Toulouse, qui tenait registre de tous ses actes, a consigné par écrit, en une sorte de procès-verbal, ce qu'elle fit en cette occasion. Ce procès-verbal a été conservé et se trouve encore dans les archives du Capitole. Il ne fait mention que de détails matériels, mais ces détails même ont leur importance. Ainsi on y trouve un signalement complet, et le seul authentique, de la personne de Vanini, son âge, les noms qu'il se donnait, enfin l'indication précise du crime pour lequel il fut recherché, et ce crime est bien l'athéisme.

La Vie et les Ecrits de Vanini.

"... Le jeudi, second jour du mois d'aoust, sur l'avis qui fut donné aux dits sieurs capitouls, fut prins dans la maison des héritiers de feu Monhalles au capitoulat de Daurade, et fait prisonnier par les sieurs d'Olivier et Virazel capitouls, et conduit à la maison de ville, un jeune homme soy-disant aagé de trente-quatre ans, natif de Naples en Italie, se faisant nommer Pomponio Usciglio, accusé d'enseigner l'athéisme, duquel ils étoient en quête depuis plus d'un mois. On disoit qu'il estoit venu en France à desseing de tenir cette abominable doctrine. C'estoit un

homme d'assez bonne fa[^]on, un peu maigre, le poil chastaing, le nez long et courbé, les yeux brillants et aucunement agars, grande taille. Quant à l'esprit, il vouloit paroistre savant en la philosophie, et médedecine qui estoit l'office qu'il se disoit professer. Il faisoit le théologien, mais meschant et détestable s'il en fut oncques ; il parioit bien latin, et avec une grande facilité ; néanmoins tresment ignorant parmi les doctes en toutes les dites sciences. Et comme la parole descouvre le cœur pour si fort qu'on le veuille cacher, il arriva qu'estant souvente fois entré en dispute avec aucuns des plus grands théologiens de ceste ville, il fut decouvert pour tel qu'il estoit. Et quoique par ses paroles taschât à déguiser son desseing, si est que, maugré lui, ceste petite artère qui va du cœur en la langue évapourroit ses plus secrètes pensées, et lui portoit du cœur en la bouche, et de la bouche aux oreilles des gens de bien, des paroles pleines de blasphème contre la Divinité : ce qui fut cause que, quoy que, lorsqu'il fut fait prisonnier, on ne l'eût trouvé saisi que d'une Bible non défendue, et de plusieurs siens escripts, qui ne marquoient que de questions de philosophie et de théologie ; sy est-ce toutefois que le parient, adverty et très asseuré de ses secrètes pensées et maximes damnables qu'il avoit tenues en particulier, très-pernicieuses pour les bonnes mœurs et pour la foy, le fit remettre, le cinquiesme du dit moys d'aoust, des prisons de la maison de ville en la conciergerie du palays, où il fut détenu jusqu'à ce qu'on eust trouvé preuves suffisantes pour le convaincre et lui parfaire son procès comme on fit : car le samedy, neuviesme du mois de février en suivant, la grand'chambre et la toumelle assemblées, fut donné arrest au rapport de M. de Catel, conseiller au parlement, par lequel il fut condamné..."

Ainsi, les mémoires de Malenfant et le procès-verbal de l'hôtel-deville s'accordent pour désigner le conseiller Catel comme celui qui conduisit toute cette affaire. Quel motif le poussait ? Leibnitz, qui se complaît aux plus petits détails comme aux plus hautes généralités, dit dans la Théodicée que le procureur-général voulait élever le premier président, qui aimait Vanini et lui avait confié ses enfans pour leur enseigner la philosophie. Catel, il faut le dire, était un homme ardent, mais nonnête et éclairé. Il est l'auteur d'une histoire estimée des comtes de

La Vie et les Ecrits de Vanini, 45

Toulouse. Une tradition encore vivante attache à son nom l'honneur ou la honte de la condamnation de Vanini. Encore aujourd'hui, à Toulouse, au Capitole, dans la salle des Illustres, sous le buste de Catel, on lit ces mots gravés en lettres d'or sur un cartouche noir :

GUILELMUS CATEL.

; Vel hoc uno

Memorandus quod, eo relatore, Omnesque judices suam in sententiam Trahente, Lucilius Vaninus, insignis atheus, Flammiis damnatus fuerit.

Ces documens nouveaux, joints au récit de Gramond, l'éclaircissent et le développent ; mais il s'en faut bien que toutes les pièces de cette fatale procédure nous soient connues. Nous n'avons ni le procès-verbal de la confrontation de Vanini et de Francon, ni ses interrogatoires, ni surtout le discours par lequel Guillaume de Catel répliqua à celui de Vanini, discours qui chan-

gea la disposition de l'assemblée et détermina la condamnation de l'accusé.

II. — LA SENTENCE

Rien ne put le sauver, ni sa jeunesse, ni son savoir, ni son éloquence, qui toucha si vivement le greffier Malenfant, ni cette démonstration de l'existence de Dieu fondée sur un brin de paille, ni cette dévotion excessive qui faisait dire à ses geôliers qu'on leur avait donné un saint à garder. " Après un procès qui avait duré six mois, un arrêt solennel le condamna à mort." Tels sont les termes dans lesquels Gramond exprime la condamnation. Il ne donne point l'arrêt lui-même, il ne dit pas le jour où cet arrêt fut rendu. Malenfant est aussi laconique que Gramond. Mais le procès-verbal du Capitoul, sans donner l'arrêt, le fait connaître ainsi:

" Le samedi, neufvième du mois de février en suivant, la grandchambre et la Toumelle assemblées, fut donné arrest au rapport de M. Catel, conseiller an parlement, par lequel il ffit condamné à estre tmyné sur une claye, droit à l'église Saint-Estienne, où il seroit despouillé en chemise, tenant un flambeau ardent en main, la hart au col, et, tout à genoulx devant la grande porte de la dite église, demanderoit pardon à Dieu, au roy, à la justice, et de là en haut, faisant le cours accoustumé, seroit conduit à la place du Salin, où, assis sur ung poteau, la langue lui seroit coupée, puis seroit estranglé, son corps brûlé et réduit en cendre ; ce qui fut exécuté le même jour."

Enfin, à force de persévérance et d'importunités, je suis parvenu à me procurer l'arrêt lui-même ; il a été retrouvé dans les archives de l'ancien parlement de Toulouse, et j'en possède deux copies. Il marque avec précision le crime pour lequel Vanini fut condamné, à savoir l'athéisme ; et il y a sur l'original même cette particularité, que déjà le mot d'hérésie y est à moitié écrit, et qu'il fut effacé tout de suite : car comme les amis de Vanini, ainsi que le rapporte Malenfant, s'étaient efforcés de décliner la juridiction du parlement, et avaient réclamé celle du saint-office, qui connaissait de tout crime d'hérésie, et dont les peines étaient purement spirituelles, si parmi les crimes dont était accusé Vanini eût figuré le moins du monde celui d'hérésie, le jugement n'en était plus soumis au parlement, mais à l'inquisition de la foi. Dans cet arrêt sont mentionnés les noms de tous ceux qui y prirent part, et il est signé par le premier président Le Mazuyer, et par le rapporteur faisant fonction de procureur-général Guillaume de Catel. Voici dans toute sa teneur cet arrêt qui n'avait pas encore vu le jour.

Extrait du registre 1619 Et ISIB de la Tournelle, ou chambre criminelle

du parlement de Toidonse.

" Sahmedy IX de febvrier M. V. C. IXX., en la grand* chambre, icelle avec la chambre criminelle assemblée, présents Messieurs de Mazuyer premier président, de Bertier et Segla, aussi présidents, Assezat, Caulet, Catel, Melet, Barthélémy de Pins, Maus-sac, Olivier de Hautpoul, Bertrand, Prohenques de Noé, Chaste-nay, Vezian, Rabaudy, Cadilhac.

" Veii par la court, les deux chambres assemblées, le procès faict d'icelles à la requeste du procureur-général du roy, à Pompée Ucilio,* Néapolitain de nation, prisonier à la Conciergerie, charges et informations contre luy faictes, auditions, confrontemens, objects par lui propousés contre les tesmoings à luy confrontés, taxe et dénonce sur ce faictes, dire et conclusion du procureur-général du roi contre le dict Ucilio ouy en la grand' chambre ;

" Il sera dict que le procès est en estât pour estre jugé deffinitivement sans informer de la vérité des dits objects, et ce faisant, la court a déclairé et desclaie le dit Uciho ataint et convaincu des crimesf d'atéisme, blasphèmes, impiétés et autres crismes résultant du procès, pour pugnition et réparation desquels a condamné et condamne icelui Ucilio à estre deslivré es mains de l'exécuteur de la haulte justice.

♦ !^ic. Tel serait donc le vrai nom, ou du moins le nom légal do Vanini. t Sur l'original, avant le mot atcismet il y a : d'hérc, rature' et biffé.

La Vie et les Ecrits de Vanini,

lequel le traynera sur une claye, en chemise, ayant la hard au col, et pourtant sur les espauls ung cartel contenant ces mots : Atéiste et blasphémateur du nom de Dieu ; et le conduira devant la porte principale de l'église métropolitaine Saint Estienne, et estant illec à genoulx, teste et pieds nuds, tenant en ses mains une torche de cire ardant, demandera pardon à Dieu, au roy et à la justice desdicts blasphèmes, après l'adménérà en la place du Salin, et, attaché à ung poteau qui y sera planté, lui coupera la langue et le stranglera ; et après sera son corps bruslé au bûcher

qui y sera apresté, et les cendres jetées au vent ; et a confisqué et confisque ses biens, distraict d'iceulx les frais de justice au profit de ceux qui les ont expousés, la taicxe réservée."

Signé à l'Original, Le Mazuyer,

G. DE Catel.

III. — L EXECUTION

L'arrêt rendu fut immédiatement exécuté. Il est certain, d'après les témoignages conformés de Gramond, de Malenfant et du procès-verbal du Capitole, que Vanini, dès qu'il se vit condamné, leva le masque, comme dit Gramond, refusa les secours de la religion, et fit entendre des blasphèmes qui scandalisèrent tous les assistants, et mirent à nu l'hypocrisie de sa conduite et de ses discours pendant le procès. Quels furent précisément ces blasphèmes ? On sent combien de fables durent ici se mêler à la vérité. Le Mercure de France, Garasse et Patin, font parler Vanini comme s'ils l'avaient entendu. Il faut s'en tenir au récit de ceux qui assistèrent à cette scène affreuse. Du moins Vanini mourut-il avec courage. Gramond et Malenfant essaient de lui ravir ce dernier honneur ; mais leur récit même témoigne contre eux. On doit savoir gré au Mercure de France d'avoir osé rendre cette justice à l'infortuné : " Vanini, dit-il, mourut avec autant de constance, de patience et de volonté qu'aucun autre homme c[^]e l'on ait vu. Car, sortant de la Conciergerie comme joyeux et allègre, il prononça ces mots en italien : Allons, dit-il, allons allègrement mourir en philosophe." Il ne demanda pas grâce, et marcha au supplice avec une résolution mêlée d'un peu de jactance. Faisons taire notre in-

dignation, et laissons parler ceux qui virent de leurs yeux et nous racontent en détail cette horrible tragédie :

Procès-verbal tire des archives du Capitole.

" Il faisoit semblant de mourir fort constamment en philosophe, comme il se disoit, et en homme qui n'appréhendoit rien après la mort, d'autant qu'il ne croyoit point l'immortalité de l'âme. Le bon père religieux qui l'assistoit estimoit, en lui montrant le crucifix et lui repré-

4g La Fie et les Ecrits de Vanini,

sentant les sacrés mystères de l'incarnation et passion admirable de notre Seigneur, l'esmouvoir à ce qu'il se recognût. Mais ce tigre enragé et'opiniasté en ses faulses maximes mesprisoit tout, et ne le Toulut jamais regarder, ains accouroit à telle mort ainsy qu'à sa dernière fin, s'imaginant que ce devoit estre le remède de tous ses maux, après laquelle i! n'auroit plus rien à craindre ny à souffrir ; il mourut doncques en athée ; aussy portoit-il ung cartel sur ses espaulles, où ces mots estoient escrits : Athée et blasphémateur du nom de Dieu."

Mémoires manuscrits de 3Ialer,fant.

" Alors celui-ci (Vanini), mettant bas le manteau de piété dont il avoit voulu se servir pour se dérober aux coups de la justice, se montra tel qu'il estoit, disant d'abord qu'd mouroit en philosophe, et rejetant comme inutiles tous les secours de la religion. Je fis un effort sur moy-même pour voir s'il finiroit comme il l'avoit annoncé, et sui^^s le cours accoutumé qu'il fit, et fus témoin de sa mort. Il est vray qu'il ne voulut escouter le père ***, qui l'assistoit, ny foire œuvre de foy, faisant entendre des blas-

phèmes qui foisoient frissonner les plus mtrépides, et qui arrachèrent de mon cœur tout l'intérêt que je portois à uh homme si éloquent. Mais il n'y avoit pas courage en sa manière, mai^ rat^e et crainte. Jamais coupable ne parut plus abattu, plus furieux que le dict Lucilio. Sa bouche escumoit, ses yeux sembloient charbons ardents, et ne pouvoit se soutenir, bien que par momens parlât de son courage. En vérité, si c'est là mourir en philosophe, comme il le disoit, c'est mourir en désespéré.

Suite du récit de Gramond.

" Je l'ai vu, quand sur la charrette on le conduisoit au gibet, se moquant du franciscain qui s'etforçoit de fléchir la férocité de cette ame obstinéc. Il rejetoit les consolations que lui oftroit le moine, repoussoit le crucifix qu'il lui présentoit, et insulta au Christ en ces termes : " Lui, à sa dernière heure, " ma de crainte ; moi, je meurs sans effroi." Tl disoit faux, car nous l'avons vu, l'ame abattue, démentir cette philosophie dont il prétendoit donner des leçons. Au dernier moment, son aspect étoit forouche et horrible, son ame inquiète, sa parole pleme de trouble et quoi-qu'il criât de temps en temps qu'il mouroit en philosophe, il est m'ort comme une brute. Avant de mettre le feu au bûcher, on lui ordonna de livrer sa langue sacrilège au couteau : il révisa ; il fallut employer des tenailles pour la lui tirer, et quand le fer du bourreau la saisit et la coupa, jamais on n'entendit un cri plus horrible ; on auroit cru entendre le mugissement d'un bœuf qu'on tue. Le feu dévora le reste, et les cendres furent livrées au vent."

La Fie et les Ecrits de Fanini.

En vérité, ce qui nous pénètre ici d'horreur, c'est peut-être moins encore l'atroce supplice de Vanini que la manière dont Gramond le raconte. Quoi ! im infortuné, coupable d'errer en philosophie, et de résoudre le problème du monde à la manière d'Aristote et d'Averroës, plutôt qu'à celle de Platon et de saint Augustin, est tourmenté à plaisir avant d'être étranglé et brûlé ; et parce qu'il hésite à se prêter lui-même à un raffinement de cruauté, un homme pieux, un magistrat, un premier président de parlement, écrivant dans son cabinet tout à son aise, le traite de lâche ! Et si la douleur ou la colère arrache un dernier cri à la victime, il compare ce cri au mugissement d'un bœuf que Ton tue ! Justice impie ! sanguinaire fanatisme ! tyrannie à la ibis odieuse et impuissante ! Croyez-vous donc que c'est avec des tenailles qu'on arrache l'esprit humain à l'erreur ? Et ne voyez-vous pas que ces flammes que vous allumez, en soulevant d'horreur toutes les âmes généreuses, protègent et répandent les doctrines même que vous persécutez ?

Vanini a été brûlé à Toulouse le 9 février 1619. Cet autodafé a-t-il donc consumé l'impiété et ranimé la foi ? Non : chaque jour a vu éclore en France des écrits ou sceptiques ou impies qui dominaient sur l'opinion. Quel livre passe alors pour le bréviaire des honnêtes gens ? Les Essais du sceptique Montaigne. Le meilleur et le plus populaire écrivain du temps est assurément son élève Charron, dont la plume ingénieuse et discrètement hardie met en honneur parmi les gens du monde le doute circonspect et une élégante indifférence. Gassendi relève pour les savans et les philosophes le système d'Epicure. Enfin l'école de Théophile sème dans les cercles et les ruelles à la mode, pour les beaux-esprits, les jeunes gens et les femmes, les Quatrains du Déiste, le Par-

nasse satirique, et ces vers devenus si célèbres parce qu'ils exprimaient audacieusement la pensée commune :

Une heure après la mort, notre ame évanouie. Sera ce qu'elle était une heure avant la vie.

Au reste, nous nous en rapportons à ces deux mêmes hommes qu'ont tant applaudi au supplice de Vanini. Gêrasse écrit cinq ans après révenement : trouve-t-il que cette affreuse exécution ait fait reculer d'un pas l'athéisme ? Loin de là, il pousse un cri de détresse à l'aspect de ses progrès toujours croissans. Mersenne ne voit partout qu'athées, déistes et sceptiques. Il lance contre eux trois gros ouvrages. Dans celui-là même où il raconte et célèbre la fin misérable de Vanini, il déclare que l'athéisme triomphe dans le monde entier ; que le nombre des athées s'est tellement accru qu'il ne sait pas comment Dieu peut les laisser vivre ; que Paris sent encore plus l'odeur de l'athéisme que celle de la boue ; qu'il y a à Paris au moins

NO. I.— TOM. I. H

La Vie et les Ecrits de Vnnini,

cinquante mille athées, et que telle maison à elle seule en contient douze : exagération ridicule que Mersenne a été obligé de désa\^ouer lui-même. Cependant tous les témoignages contemporains conspirent à démontrer que l'héritage légué par le XVI^e siècle au XVII^e était un esprit général de mécontentement contre le passé et le moyen-âge, en philosophie mille essais confus pour affranchir à tout prix l'esprit humain de la scolastique.

tique, et dans ce désordre, premier fruit d'une émancipation mal assurée, le plus déplorable scepticisme.

Tel est l'état vrai de la philosophie à l'ouverture du XVII^e siècle. Transportez-vous à cinquante ans par-delà et dans la dernière moitié de ce même siècle : tout est changé. Une philosophie nouvelle, aussi étrangère au joug pesant de l'autorité scolastique qu'à la témérité d'essais dérégles, a partout accrédité des doctrines généreuses, où l'immatérialité de l'ame et l'existence de Dieu sont établies par des ar^gumens invincibles tir^{és} de la nature même de l'esprit humain. Cette grande philosophie fleurit d'accord avec la religion; elle se répand de Paris dans toutes les provinces, pénètre dans les ordres reli^{gieux} eux-mêmes, les jésuites exceptés, ranime l'enseignement public, vivifie et élève les sciences et les lettres, met en honneur la modération, la droite raison et le bon goût, et, passant rapidement de la France dans tous les autres pays de l'Europe, y disperse peu à peu les débris de la philosophie du XVI^e siècle, substitue à l'esprit de révolte une sage indépendance, une doctrine ferme et solide à des systèmes désordonnés, remplace en Angleterre Hobbes par Locke, en Italie Bruno et Vanini par Vico et Fardella, en Hollande une tradition pédantesque ou les rêveries solitaires de Spinoza par les judicieux enseignemens d'un de Vries et d'un Clauberg, et crée en Allemagne la philosophie en suscitant Leibnitz.

Que s'est-il donc passé ? Les conseils de Garasse et de Mersenne ont-ils été suivis ? A-t-on couvert la France d'échafauds pour soutenir la religion ébranlée, et chargé le bourreau de prouver l'existence de l'ame et celle de Dieu ? Nullement ; mais les temps étant venus et l'œuvre du XVI^e siècle accomplie, deux hommes ont paru qui ont clos le passé et commencé une ère nou-

velle. Richelieu a fondé des séminaires où le clergé pût recevoir une instruction digne de sa haute mission ; le clergé, une fois éclairé lui-même, a répandu les lumières autour de lui, et ramené les esprits au respect et à la foi par de libres et fortes discussions, aussi fécondes que la violence avait été stérile ; heureux ascendant qui s'accroît sans cesse, jusqu'à ce que, sous la triste influence de M^{me} de Maintenon et des jésuites, le grand roi égaré mette le bras séculier à la place de la dialectique et de l'éloquence d'Arnauld et de Bossuet. La révocation de l'édit de

ntes marque le plus haut point et en même temps le déclin iné-

La Vie et les Ecrits de Vatiirri,

tA

vitale de l'autorité religieuse : elle jette dans les esprits le fondement d'une réaction légitime. Jusque-là la religion avait été d'autant plus puissante, qu'elle se montrait bienfaisante et modérée. A côté d'elle. Descartes avait créé une philosophie qui la servait sans en dépendre, et consacrait les droits de la raison sans entreprendre sur ceux de la foi. Descartes avait entrevu par un instinct sublime et admirablement résolu le problème de ce temps ; ce problème était de donner une satisfaction nécessaire à l'esprit nouveau, et en même temps de rassurer les anciens pouvoirs légitimes. De là, dans le cartésianisme, deux faces différentes qu'on a toujours considérées séparément, et qu'il faut embrasser pour comprendre toute la grandeur du rôle de Descartes. D'abord il sépare la philosophie de la théologie; dans les limites de la philosophie, il rejette toute autorité, celle de l'antiquité comme celle du moyen-âge, et déclare hautement ne relever que

de la raison : il part de la seule pensée. Voilà par où Descartes est le représentant décidé de l'esprit nouveau. Mais, en partant de la seule pensée, il en tire les plus nobles croyances, que jusque-là la raison semblait ébranler, et que désormais la raison autorise et affermit. Au lieu d'essais infonnes et qui se combattent, il fonde une méthode qui, à peine proclamée, est adoptée d'un bout de l'Europe à l'autre, et, à l'aide de cette méthode, il élève une doctrine où toutes les grandes vérités naturelles qui composent l'éternelle foi du genre humain sont solidement et clairement établies. Enfin, celui qui fait toutes ces choses les illustre et les consacre par les plus belles découvertes en physique et en mathématiques, et par un langage qui lui-même est une création immortelle. Par là Descartes n'est plus seulement un révolutionnaire, c'est un législateur. Il donne la main à deux siècles qu'il réconcilie en satisfaisant également leurs instincts en apparence opposés. Sans retourner à la scolastique, sans errer à travers l'antiquité, il met fin aux essais aventureux de la renaissance, et pour long-temps détruit le scepticisme, le matérialisme et l'athéisme, enfans perdus de l'esprit nouveau qui s'égarait. Pour cela, Descartes n'a pas invoqué les parlemens, le bras séculier, les supplices : il a écrit le Discours de la Méthode et le livre des Médi-

talions, , , ; ; ; \ \ l' \ " \ \ ,

• , • • • ... y f CTOR 'CWsiN. '

' • • • • • »-V' • x»L • WkîV t \ *

Sources et licence

Texte : <https://archive.org/details/delademocratiecheoolabi>. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.